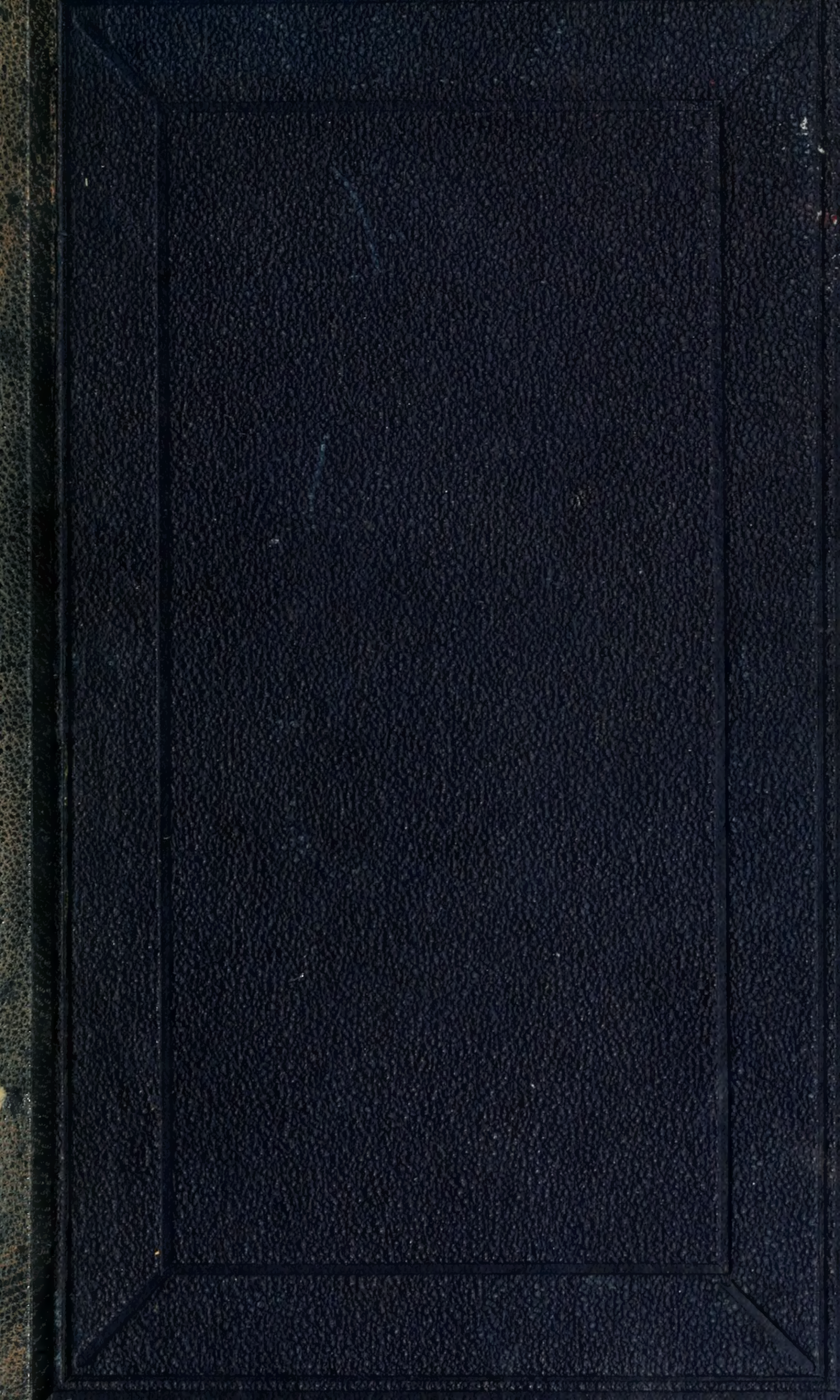
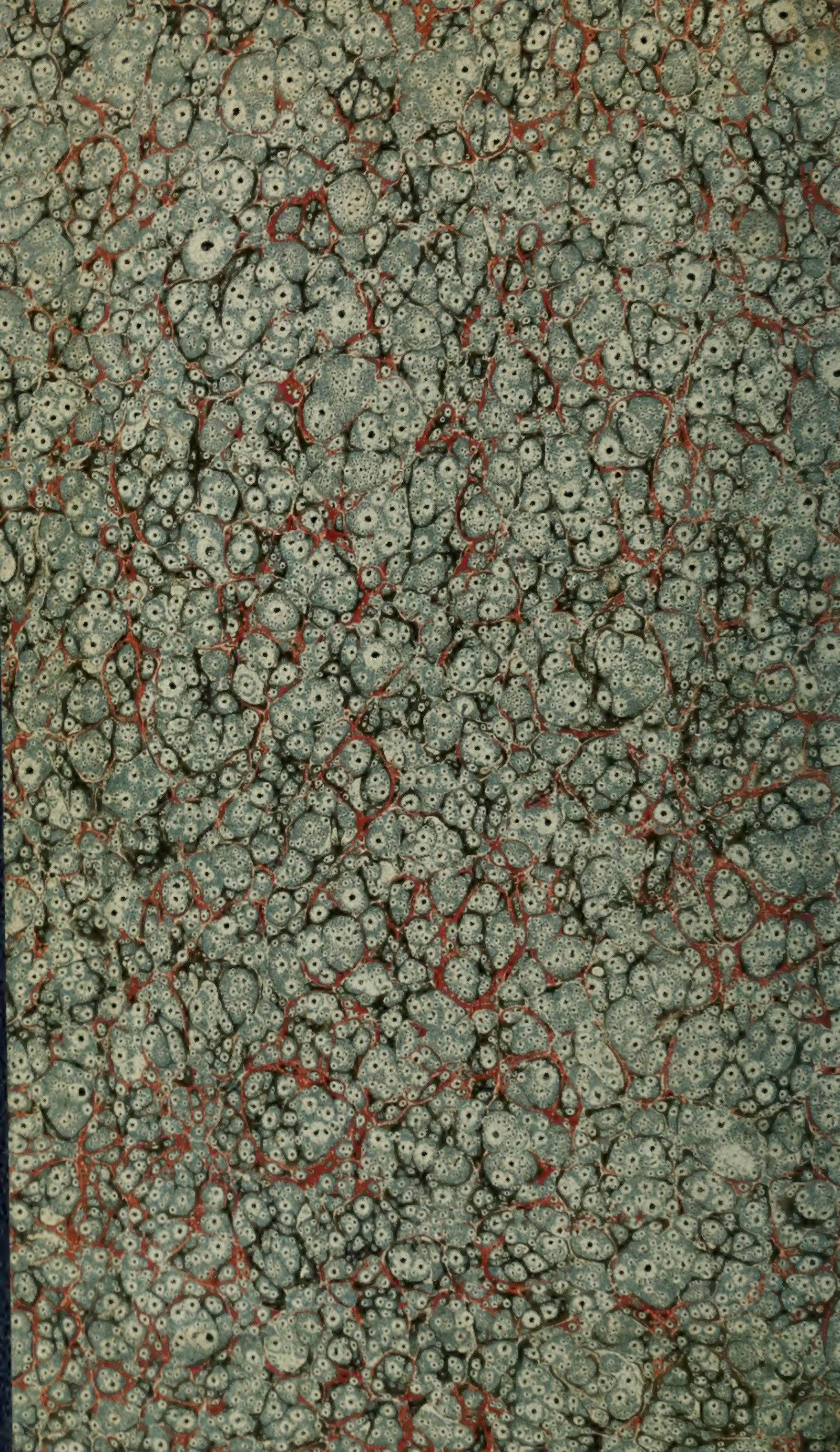






HISTOIRE

DES

DEUX

RESTAURATIONS



HISTOIRE

DES

DEUX

RESTAURATIONS

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

HISTOIRE

DES

DEUX

RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

(DE JANVIER 1813 A OCTOBRE 1830)

PAR

ACH. DE VAULABELLE

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN PAR L'AUTEUR

TOME HUITIÈME



PARIS
PERROTIN, EDITEUR DE BÉRANGER
41, RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41
1860

HISTOIRE

DES DEUX

RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

CHAPITRE PREMIER

1829. — Négociations entre le ministère et les députés libéraux; arrangements convenus. — Le roi et son conseil. — M. de Polignac : ses antécédents, son caractère. Charles X le fait appeler à Paris. Embarras des ministres; ils refusent d'admettre M. de Polignac dans le cabinet. Reprise des négociations avec les députés libéraux.

Ouverture de la session. Discours de la couronne; Adresse de la Chambre des pairs; profession de foi de M. de Polignac. Adresse de la Chambre des députés. — Présentation de deux projets de loi sur l'*organisation des communes* et sur celle des *conseils d'arrondissement et de département*. — Nouvelle proposition de *mise en accusation du ministère Villèle;* elle est repoussée. — Rapports sur les deux lois relatives à l'organisation des communes et des conseils de département; question de priorité. Discussion du projet de loi sur l'organisation départementale. Les deux projets sont retirés. Rupture entre le ministère et la gauche. — M. Portalis est nommé ministre des affaires étrangères, et M. Bourdeau ministre de la justice. — Rapports privés du roi avec les ministres et les députés composant le bureau de la Chambre. — Discussion du budget : incident relatif à la salle à manger du ministère de la Justice. Derniers débats. Clôture de la session.

Chute du ministère Martignac. — *Avénement du ministère Polignac.* Secousse produite à Paris et dans les départements. Voyage de M. de la Fayette en Auvergne et en Dauphiné ; ovations qui lui sont faites à Grenoble, à Vizille et à Lyon. — Visite du Dauphin à Cherbourg. — *Association bretonne* pour le refus de l'impôt. — Poursuites devant les tribunaux. — Attitude du ministère. Démission de M. de la Bourdonnaie; son remplacement par M. de Montbel. — Procès intentés au *Courrier Français* et au *Journal des Débats;* acquittement. — Mot de M. de la Bourdonnaie.

1829. — L'année 1829 s'ouvrait sous les plus favorables auspices. Le calme succédait, dans les esprits, à l'agitation ; les classes moyennes, avides de repos, accueillaient avec con-

fiance la perspective d'une situation exempte des inquiétudes qui troublaient, depuis trois ans, la sécurité de leurs intérêts moraux ou le développement de leurs intérêts matériels; les membres de l'opposition eux-mêmes, pris dans leur généralité, tendaient à se rapprocher de la royauté légitime. Cette disposition était surtout prononcée chez un certain nombre de libéraux influents, anciens impérialistes pour la plupart, qui, las d'une lutte inutile de douze ans, et impatients d'entrer enfin en partage des bénéfices de la puissance politique, reprochaient surtout avec amertume au gouvernement des Bourbons l'esprit d'exclusion et les défiances qui fermaient les avenues du pouvoir aux hommes que n'adoptait pas le parti ultra-monarchique. Une partie des membres de la gauche demeuraient toutefois étrangers à ces calculs, et, tenant compte au ministère des garanties accordées, dans la session précédente, à la sincérité des élections et à la liberté de la presse, ils ne demandaient, pour continuer à soutenir le cabinet, que de le voir demeurer fidèle à ses promesses et à ses déclarations. Les premiers, à la vérité, n'admettaient pas que le gouvernement pût changer sincèrement de voie et donner une satisfaction suffisante à l'opinion constitutionnelle, si quelques-uns des représentants de cette opinion n'entraient pas dans les conseils de la couronne. Leur insistance sur ce point, dans les réunions politiques privées des principaux libéraux, leur avait fait donner le nom d'*impatients*. Cette introduction de plusieurs membres de la gauche dans les hautes fonctions administratives n'avait cependant rien que de conforme à la loi du gouvernement parlementaire. Les ministres eux-mêmes en comprenaient d'autant mieux la convenance et la nécessité, que si, dans la session précédente, au début de leur administration, ils avaient pu demeurer cantonnés, pour ainsi dire, au milieu de la petite réunion Agier, il leur était difficile d'aborder et de traverser la session prochaine sans étendre le cercle de leur influence dans la Chambre, sans y

fortifier leur position, et s'y assurer, en un mot, une majorité constante et certaine. Dans ce but, le cabinet avait ouvert avec la gauche des négociations dont M. Casimir Périer, que Charles X avait décoré dans son voyage en Alsace, et le général Sébastiani s'étaient faits les intermédiaires. Les ministres se montraient disposés à donner deux portefeuilles à la gauche, disaient ces deux députés à leurs collègues : M. de la Ferronnays, que le mauvais état de sa santé, malgré un récent congé de trois mois, mettait dans l'impuissance de supporter plus longtemps les fatigues de son administration, demandait chaque jour à quitter ses fonctions ; on consentirait à sa retraite, et son portefeuille passerait aux mains de M. Hyde de Neuville, que remplacerait, à la marine, le général Sébastiani. Pendant quelques jours on avait autrement disposé du portefeuille des relations extérieures : ce département devenait le partage de M. de Martignac, qui cédait alors à M. Casimir Périer le ministère de l'intérieur. Mais cet arrangement n'avait pas été maintenu ; M. Casimir Périer, vaincu par la résistance de M. de Martignac, avait dû se résigner au titre de ministre du commerce ou des douanes. Les cultes non catholiques deviendraient pour Benjamin Constant, protestant, une direction générale à laquelle on donnerait des attributions fort étendues, et qui ressortirait non plus au ministère des affaires ecclésiastiques, mais à celui de l'intérieur. Enfin, MM. Duvergier de Hauranne et Humblot-Conté recevraient la direction soit des postes, soit des contributions ou des domaines.

L'opinion constitutionnelle obtenait d'autres garanties : maîtresse de la majorité dans la Chambre des députés, elle retrouverait dans la Chambre des pairs une prépondérance incontestée à l'aide de la nomination d'un certain nombre de membres nouveaux, hommes politiques influents et actifs qui rallieraient autour d'eux les débris de l'ancien Sénat, les généraux et les administrateurs de la République et de l'Em-

pire, en un mot, tous les adversaires du vieil ordre politique. Ces nouvelles pairies seraient au nombre de douze, au moins, et leurs titulaires choisis parmi les députés de la gauche qui réunissaient les conditions suffisantes de fortune et de notabilité. Ces choix avaient soulevé quelques débats : le nom de MM. de Lameth, prononcé des premiers, avait été brusquement repoussé par Charles X, que dominait encore le souvenir du rôle politique de ces deux frères dans l'Assemblée constituante, et de leur vive opposition au parti de la cour et de l'émigration. On avait également proposé M. Ternaux, mais sans y mettre d'insistance, sa fortune commençant à s'ébranler. M. Laffitte, en revanche, fut placé sans opposition à la tête de cette liste, où figuraient, en outre, les généraux comtes Gérard, de Thiard, Grenier et le Marrois, le duc de Bassano, M. Benjamin Delessert, le baron Louis, et le marquis de Grammont, beau-frère du général de la Fayette.

Ce dernier, sondé sur ses dispositions personnelles, avait déclaré vouloir demeurer complétement étranger à cette négociation; mais, subordonnant son sentiment propre aux espérances de ses amis, il avait ajouté que, malgré son peu de confiance dans cette tentative de rapprochement, il laissait ses collègues libres d'agir comme ils l'entendraient dans l'intérêt de la cause commune, s'engageant à ne rien faire pour en entraver le succès. M. Dupont (de l'Eure) était encore dans son département; on comptait exiger pour lui, soit une présidence de chambre à la Cour de cassation, soit la liquidation de la pension de retraite à laquelle lui donnaient droit ses longs services. La connaissance que l'on avait de son caractère ne laissait aucun doute, dans tous les cas, sur son attitude : il imiterait M. de la Fayette, et montrerait la même abnégation. La seule opposition que ces arrangements semblaient devoir rencontrer était celle d'un petit nombre de membres de l'extrême gauche, tels que MM. Voyer-d'Argenson, de Corcelles, Audry de Puyraveau, de Beauséjour et le général Tarayre, qui

commençaient à émettre sur l'organisation sociale du pays des théories dont la nouveauté causait à leurs collègues plus d'étonnement que d'inquiétude. Tel était le point où le général Sébastiani et M. Casimir Périer avaient conduit cette négociation, lorsque, le 2 janvier, aux Tuileries, M. de la Ferronnays éprouva une défaillance dont les suites furent assez graves pour faire perdre tout espoir de le voir rester plus longtemps dans le cabinet. Cet événement, qui semblait devoir hâter la conclusion des arrangements entamés avec les *impatients* de la gauche, allait, au contraire, suspendre ce travail en amenant sur la scène politique un nouvel acteur dont le nom, depuis plusieurs années, était souvent prononcé comme une menace contre le maintien du régime constitutionnel [1].

Les ministres, nous l'avons dit, n'avaient pas la confiance du roi. Bien que son caractère fût sans force, son esprit sans volonté, et son intelligence dépourvue de lumières suffisantes pour apprécier et pour résoudre les nombreuses questions politiques et administratives dont la décision forme la principale tâche des hommes d'État, Charles X entendait cependant exercer une influence directe et personnelle sur son gouvernement. Mais le sentiment de son impuissance, joint à l'amour de la représentation et à d'impérieuses habitudes de distraction contractées durant le cours d'une longue existence oisive, rendait indispensable à ce prince un ministre qui fût, pour ainsi dire, au sein de son conseil, sa conscience et sa pensée. M. de Villèle était resté, jusqu'au dernier jour, cet homme nécessaire, et cette position avait fait sa principale force; aucun de ses successeurs ne l'y avait remplacé. La plu-

[1] Dans les premiers jours du mois de décembre précédent, M. de la Ferronnays écrivait, à l'occasion des négociations ouvertes par ses collègues avec l'opposition : « Je ne sais où nous allons; nous devions arborer notre drapeau au centre gauche, maintenant nous le traînons dans tous les coins de la Chambre. »

part, pourtant, sortaient des rangs de ce parti ultra-monarchique et religieux qui s'était longtemps personnifié dans Charles X. Mais, devenus plus tolérants, moins exclusifs, quand le roi demeurait fidèle à tous ses préjugés et à toutes ses passions, ils étaient, aux yeux du prince, des ambitieux qui avaient sacrifié leurs opinions aux intérêts d'une vaine popularité. Le changement survenu dans les actes et dans le langage de M. de Vatisménil lui causait surtout une vive irritation. « Il lui sied bien, disait-il, de faire le libéral après toutes les violences de ses réquisitoires ! » Ces plaintes, toutefois, ne dépassaient pas le cercle de son intimité. Le roi, dans le sein du conseil, se montrait affable, poli, pour tous les membres du cabinet, et ceux-ci ne s'apercevaient de leur désaccord avec le monarque que par ses continuelles résistances aux actes qu'ils soumettaient à son approbation. M. Portalis, que recommandaient, auprès de Charles X, des habitudes graves, la pratique des devoirs religieux, des formes soumises, attentives, et une grande simplicité de langage, était le plus favorablement écouté. Toutefois, ce penchant n'allait pas jusqu'à la confiance, et le manque d'un ministre possédant la faveur du prince, et qui fût l'intermédiaire, le lien, entre la couronne et son conseil, constituait la faiblesse du cabinet vis-à-vis du roi. On avait averti M. de Martignac de la nécessité de cet appui. « Si vous voulez vous assurer l'esprit du roi, lui disait M. Pasquier lors de la formation du ministère, ayez avec vous un homme qui possède sa confiance. » Mais M. de Martignac, redoutant toute influence susceptible de dominer celle qu'il espérait pour lui-même, avait repoussé cette ouverture, et, au mois de janvier 1829, il n'en admettait pas encore la nécessité. Cependant Charles X n'avait pas attendu cette époque pour songer à rompre l'espèce d'isolement où il était placé à l'égard de ses conseillers officiels, et pour chercher à introduire au milieu d'eux un homme dont les convictions et les vues répondissent aux siennes. Or cet homme,

le roi pensait alors l'avoir trouvé dans notre principal agent politique à l'extérieur, le prince Jules de Polignac.

Fils de la duchesse de Polignac, la célèbre favorite de Marie-Antoinette, le prince Jules portait un nom dont l'impopularité peu commune remontait au dernier siècle, et n'avait pas été sans influence sur le triste sort de l'épouse calomniée de Louis XVI. Émigré avec sa mère, dès les premiers jours de la Révolution; entré, à quelques années de là, au service de la Russie, d'où il partit en 1800 pour venir rejoindre en Angleterre le comte d'Artois, qui l'avait vu naître et élever à Versailles; attaché immédiatement à la personne de ce prince, et entraîné par Pichegru dans le complot de Georges Cadoudal; emprisonné pendant *dix ans*, puis replacé en 1814, auprès de la personne du frère de Louis XVIII, en qualité d'aide de camp, M. de Polignac a été l'objet de jugements presque toujours trop absolus[1]. Les hommes politiques dont on interroge attentivement et sans prévention tous les actes n'apparaissent jamais aussi imparfaits ni aussi accomplis que les représentent les passions contemporaines. Un surprenant mélange de qualités et de défauts contraires, les oppositions les plus bizarres dans le caractère comme dans l'esprit, voilà ce qui domine chez le plus grand nombre. De là l'ordinaire infidélité de ces prétendus portraits historiques, qui emprisonnent systématiquement dans une unité de fantaisie les vertus comme les vices des personnages auxquels s'attache la célébrité. Quelques hommes privilégiés échappent seuls à cette loi de

[1] C'est à tort que la plupart des écrivains ont avancé que le prince de Polignac avait été condamné à mort, en 1804, dans le procès de Georges Cadoudal, puis gracié par Napoléon. Les deux frères Armand et Jules de Polignac figurèrent à ce procès; mais l'aîné, Armand, duc de Polignac, fut seul condamné à la peine capitale; c'est lui qui reçut grâce de la vie. Quant à Jules, le plus jeune, à qui le pape octroya, après la Restauration, le titre de prince, il ne fut puni que de *deux ans* de prison; et, loin de recevoir la moindre grâce, il resta, au contraire, détenu arbitrairement pendant *huit années*, après l'expiration de sa peine; il ne dut sa liberté qu'à la chute du régime impérial. Voyez, pour le procès de Georges Cadoudal, tome Ier, page 81.

contradiction et de contrastes. M. de Polignac était loin de posséder une de ces organisations exceptionnelles. Caractère tout à la fois léger et opiniâtre, intelligence étroite et facile aux illusions, il alliait une rare énergie de cœur à une grande faiblesse d'esprit. Bienveillant et facile dans ses rapports privés, généreux, fidèle à sa parole et à ses amis, reconnaissant des bons services et oublieux des mauvais, il était vain, présomptueux, et avait en lui-même une confiance d'autant plus aveugle, qu'elle se trouvait soutenue par des convictions fixes, ardentes, qui portaient jusqu'au fanatisme sa foi politique comme sa foi religieuse : royaliste, il avait bravé l'échafaud pour ses opinions; catholique, il fût monté sur le bûcher pour sa croyance. On ne pouvait dire qu'il fût dépourvu de connaissances; mais, s'il possédait de suffisantes notions sur l'histoire générale de l'Europe, sur la politique et les intérêts des grands Etats, s'il connaissait plusieurs langues, son esprit et sa mémoire, d'un autre côté, s'étaient surtout nourris de la lecture des Évangiles, des Pères de l'Église, des Vies de tous les saints, et il ignorait les faits les plus élémentaires même de notre histoire nationale. Son instruction était tout à la fois d'un homme de cour et d'un homme de cloître [1].

[1] M. de Polignac a publié, en 1845, des *Études historiques, politiques et morales*, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer, et qui sont un curieux témoignage des dispositions de dévotion singulière que son esprit avait contractées dans l'isolement et le silence de sa longue détention. « C'est au Temple et à Vincennes que, vivant dans le malheur et dans la solitude, sans appui, sans avenir, au milieu des plus pénibles et des plus douloureuses privations, il s'accoutuma à chercher une consolation ailleurs que dans ce monde, » a dit M. de Martignac dans la défense qu'il prononça pour M. de Polignac, en 1830, devant la Cour des pairs. Dominé par la foi la plus absolue, la plus aveugle, cet homme politique, à chaque page de ses *Études historiques*, voit, en effet, l'intervention directe de la Divinité dans tous les événements humains. Les faits qu'il cite sont-ils douloureux ou terribles, c'est le Très-Haut qui prévient ou qui frappe. Sont-ils favorables ou glorieux, c'est le Très-Haut qui encourage ou qui récompense. Ses appréciations politiques sont presque toujours appuyées de citations empruntées à l'Ancien Testament ou aux prophètes. Dans maints passages, Napoléon n'est pour lui que « l'instrument de la colère divine contre les rois de l'Europe, dont les coupa-

Enfin, si M. de Polignac, lors de l'ouverture de la session de 1815, au début de sa carrière politique, avait, pour ainsi dire, protesté contre la Charte, en ne consentant à prêter à ce pacte qu'un serment conditionnel [1], sa répugnance pour les nouvelles institutions s'était progressivement affaiblie au spectacle des résultats du régime constitutionnel pour la grandeur et pour la prospérité de l'Angleterre. Représentant de la France auprès de la cour de Londres depuis 1823, il ne s'était pas impunément trouvé en contact, chaque jour, avec les hommes d'Etat de ce pays; et les nombreuses transactions politiques que, pendant six années, il y avait négociées et conclues, lui donnaient, en outre, une habitude des affaires publiques qui rendait injuste la réputation d'incapacité absolue attachée à son nom. Cette opinion d'incurable inaptitude avait été répandue par M. de Villèle et propagée par les amis de cet ancien président du conseil, en vue de neutraliser l'influence que pouvait donner à M. de Polignac sa position d'intimité tout exceptionnelle auprès du roi, position qui rappelait celle de sa mère auprès de Marie-Antoinette, et soulevait contre lui les mêmes rivalités, les mêmes haines de cour et les mêmes calomnies [2]. Dans le but d'éloigner ce péril, M. de

bles encouragements envers les crimes de la France, l'esprit philosophique et les impies avaient justement provoqué l'indignation du Très-Haut. » S'il parle des hommes éminents de la *Constituante* de 1789 et de la *Législative* de 1792, qui sont pour lui une seule et même Assemblée prenant indifféremment ces deux qualifications, il fait observer que « l'enfer aussi a son génie. » Admirateur passionné des Jésuites, plein de foi dans tous les miracles, sa crédulité est également sans bornes pour toutes les exagérations qui caressent ses passions ou ses préjugés : ainsi il n'hésite pas à affirmer que la Convention fit tomber plus de têtes, dans une seule année, que la mort ne pouvait faire de victimes, en France, dans l'espace de vingt-cinq ans, et que Robespierre avait déclaré que, sur les *vingt-quatre* millions d'habitants que renfermait le territoire de la République, il était résolu à en retrancher *neuf*.

[1] Voyez tome III, page 451 (*ouverture de la Chambre de* 1815).

[2] On disait, entre autres choses, que M. de Polignac était fils du roi ; ce bruit n'avait pas le moindre fondement.

Villèle s'était étudié, durant tout le cours de son ministère, à donner à Charles X l'opinion la plus défavorable de l'intelligence et de la capacité politique de notre ambassadeur à Londres. Il y avait réussi avec d'autant plus de facilité, que, dans les années antérieures, lorsque M. de Polignac essayait, devant le roi, d'émettre un avis sur les questions qui occupaient la cour ou le public, souvent Charles X, l'arrêtant par un geste familier, lui disait en riant : « Comment, Jules, toi aussi tu te mêles de politique? Tu n'y entends rien! » Mais, lorsque la chute de M. de Villèle eut placé le portefeuille des affaires étrangères dans les mains de M. de la Ferronnays, M. de Polignac eut auprès du roi un ami qui, loin de le desservir, prit au contraire à tâche de louer ses services et d'en faire valoir le mérite. « Je me fais un plaisir et surtout un devoir de faire apprécier au roi le zèle et l'habileté avec lesquels vous le servez, lui écrivait M. de la Ferronnays, le 27 juin 1828; je ne comprendrais pas que vous en fussiez surpris; ce n'est pas pour vous, mon cher ami, que je manquerais à la règle que je me suis imposée d'être juste envers tous ceux qui, momentanément, se trouvent sous mes ordres. Je le dis avec franchise, en vous faisant valoir comme un de nos meilleurs représentants à l'étranger, je ne fais que rendre hommage à la justice et à la vérité, et c'est avec un grand plaisir que je vois aujourd'hui mon opinion sur votre compte partagée par tous mes collègues [1]. »

M. de la Ferronnays avait une certaine analogie de caractère avec le duc de Richelieu : il se distinguait, comme ce dernier, par une droiture et par une loyauté peu communes, et n'admettait pas que, même en politique, on pût jamais farder sa pensée, ni exprimer des sentiments autres que ceux dont on était pénétré. Les éloges donnés à M. de Polignac par un homme aussi sincère avaient donc trouvé auprès de Charles X

[1] Ce ministre disait de M. de Polignac, dans son intimité : « Il vaut mieux qu'on ne suppose, mais moins qu'il ne le croit. »

un accueil d'autant plus facile, qu'ils flattaient davantage les penchants de son cœur [1]. Or c'était à Londres que, depuis six ans, les ambassadeurs des grandes cours décidaient, en conférence, les difficultés soulevées par les affaires d'Orient, affaires qui demeuraient le péril de l'Europe et le principal embarras de nos relations extérieures. Le négociateur qui y avait discuté et signé, au nom de la France, toutes les transactions relatives à cette question toujours menaçante, devenait dès lors, aux yeux de Charles X, le successeur naturel, nécessaire, de M. de la Ferronnays, à qui l'on avait donné un nouveau congé de trois mois, et dont le portefeuille venait d'être confié, par *intérim*, à M. Portalis. Ce dernier avait à peine pris possession de ses nouvelles fonctions, que le roi le fait appeler et lui dit de mander immédiatement M. de Polignac à Paris pour s'y rencontrer avec M. de Mortemart, notre ambassadeur en Russie, dont on attendait l'arrivée, et pour conférer avec ce dernier sur la lutte alors engagée entre les Russes et les Turcs. M. de Polignac, venu récemment en congé, n'avait quitté Paris, pour retourner à son poste, que depuis quelques jours. Étonné de cet ordre subit, le ministre essaye quelques observations timides. « Eh quoi ! monsieur Portalis, réplique le roi, ne puis-je donc ap-

[1] La lettre suivante, écrite quatre jours après la conclusion du protocole de Londres, qui confiait « à une force militaire française le soin de faire cesser les hostilités en Morée, » pourra donner la mesure du changement survenu, depuis la chute de M. de Villèle, dans les sentiments du roi sur les services de M. de Polignac :

« Saint-Cloud, 23 juillet 1828.

« J'ai voulu, mon cher Jules, me donner le plaisir de vous exprimer moi-même combien je suis satisfait de la manière dont vous avez traité l'affaire aussi délicate qu'importante que j'avais confiée à vos soins.

« Je jouis du succès obtenu, je jouis de la confiance que le roi d'Angleterre et son gouvernement me témoignent, comme roi ; mais, comme homme, je jouis au moins autant que ce soit un ancien ami qui ait traité et conclu d'une façon aussi avantageuse une telle négociation.

« Comptez, pour la vie, mon cher Jules, sur mon ancienne et constante amitié.

« CHARLES. »

peler ici un de mes ambassadeurs sans rencontrer de l'opposition? Écrivez.» La dépêche est envoyée, et M. de Polignac, que ses amis tenaient au courant des moindres incidents de la situation ministérielle, quitte Londres à la hâte après avoir annoncé, par quelques lignes, son départ au duc de Wellington, et laissé entendre aux personnes de l'ambassade qu'il allait recueillir le portefeuille de M. de la Ferronnays. Arrivé à Paris, il se rend sur-le-champ au village d'Auteuil, résidence d'été de M. Portalis, qui répond avec embarras à ses questions, et lui dit que, s'étant borné à lui transmettre la volonté du roi, c'est aux Tuileries qu'il doit aller pour connaître le motif réel de l'ordre auquel il vient d'obéir. A peu d'instants de là, M. de Polignac apprenait de Charles X « qu'il le verrait avec plaisir prendre, dans le cabinet, la place de M. de la Ferronnays. »

M. Portalis avait d'abord gardé sur la dépêche adressée à M. de Polignac un silence que l'arrivée de ce dernier ne permettait plus de prolonger. Pendant que ses collègues, surpris autant que lui-même, s'interrogeaient sur le but et les résultats possibles de ce brusque retour, les journaux de Londres parvenaient à Paris et annonçaient le départ subit de notre ambassadeur, en ajoutant « qu'il emportait l'estime de tous les partis, et que, quel que fût le poste qui lui serait confié, il le remplirait avec honneur, fidélité et talent. » Le poste auquel faisaient allusion les feuilles anglaises était trop clairement désigné par le nouveau congé donné au ministre des affaires étrangères pour laisser le moindre doute sur le but réel du rappel de M. de Polignac. L'opposition de toutes les nuances poussa aussitôt un véritable cri d'alarme. « M. de Polignac, ministre! s'écriaient les journaux; mais n'est-il donc pas l'homme dont M. de Villèle lui-même effrayait la France quand il sentait chanceler son pouvoir? Cette tentative insensée serait, pour nos libertés, plus qu'une menace, car M. de Polignac est quelque chose de plus et de pire que M. de Villèle. » Et, rappelant, à cette occasion, l'hésitation de cet homme politi-

que à prêter serment à la Charte, ainsi que ses liens notoires avec le parti clérical, ils ne se contentaient pas de le signaler comme l'ennemi acharné des institutions constitutionnelles, comme le champion de l'absolutisme, le séide et le chef de la Congrégation; pour eux, notre représentant à Londres était, en outre, l'agent de l'étranger, l'instrument du duc de Wellington. Cependant quelques-uns des ministres ne se montraient pas éloignés d'accepter enfin, dans M. de Polignac, l'appui qui manquait au cabinet auprès de la personne du roi. « Le comte Roy et M. de Martignac eussent alors désiré que j'entrasse au ministère avec eux, » a-t-il dit lui-même[1]; mais les autres ministres, M. Hyde de Neuville surtout, apportaient à cette combinaison une résistance qui, en s'appuyant sur le soulèvement de l'opinion publique, finit par entraîner tous les membres du cabinet, sans exception, à refuser l'entrée du conseil au nouveau collègue que Charles X entendait leur donner. Le roi, à la vérité, ne faisait pas de proposition directe, ouverte; il se bornait à des *insinuations* que ses conseillers affectaient de ne pas entendre, ou qu'ils déclinaient en demandant la succession de M. de la Ferronnays, tantôt pour M. Pasquier ou M. de Mortemart, une autre fois pour M. de Chateaubriand. Aucun de ces noms ne trouvait grâce devant le roi, qui tenait évidemment à la nomination d'un autre candidat, que les ministres, de leur côté, persistaient à ne pas accepter. M. de Polignac répugnait à reprendre la route de Londres, et à y reparaître comme ambassadeur après en être parti avec la conviction d'obtenir un département ministériel. Repoussé comme successeur de M. de la Ferronnays, il essaya d'entrer dans le conseil comme *ministre de la maison du roi*, titre supprimé depuis la retraite du duc de Doudeauville, et remplacé par celui d'*intendant général* donné à M. de la Bouillerie. Des ouvertures furent faites aux ministres pour rétablir ce départe-

[1] *Études historiques, politiques*, etc., du prince de Polignac, page 218.

ment; M. de Martignac et ses collègues proposèrent sur-le-champ de confier à M. de la Ferronnays ce ministère sans fonctions effectives. « Un ministre de ma maison est inutile, répondit alors Charles X; la Bouillerie suffit. »

Pendant que la couronne et ses conseillers luttaient ainsi à l'occasion de M. de Polignac, ce dernier, fort de l'assentiment du roi, cherchait à constituer dans la Chambre des députés un parti assez puissant pour devenir la base et le soutien d'une combinaison ministérielle formée sous son influence. Les amis de la dernière administration n'accusaient de leur défaite que la scission survenue au sein de l'ancien parti monarchique. « Ce sont les divisions des royalistes qui seules ont donné la majorité aux libéraux, » disait-on à la cour et dans tous les salons congréganistes. Effacer ces divisions, rallier et réunir sous un même drapeau les amis de M. de la Bourdonnaie et ceux de M. de Villèle devint le souci et le travail de M. de Polignac. Aidé dans ses efforts par M. Ravez, qui supportait impatiemment la perte de la présidence de la Chambre, et par M. de Montbel, le compatriote et l'ami particulier de M. de Villèle, il réussit d'autant plus facilement à rapprocher les membres de l'extrême droite et ceux de la droite congréganiste, que les uns et les autres, durant la session précédente, s'étaient rencontrés dans une opposition commune aux mesures proposées ou soutenues par le cabinet. Mais les votes des députés de ces deux nuances, bien que semblables, n'étaient alors dirigés par aucune entente; ces deux fractions de l'Assemblée obéissaient isolément à une même pensée de résistance aux ministres : cette fois, elles se concertaient dans un but précis, déterminé, le renversement du ministère.

Si les députés de la droite s'unissaient en vue d'amener la chute de l'administration et de trouver dans cet événement une occasion de ressaisir le pouvoir, l'opinion constitutionnelle, de son côté, se montrait disposée à donner à M. de Martignac et à ses collègues un appui qui aurait enfin pour récompense l'avé-

nement de ses principaux membres à quelques-unes des hautes fonctions politiques du gouvernement. Les négociations que nous avons fait connaître, suspendues pendant deux semaines par l'arrivée de M. de Polignac et par les discussions de cabinet qu'elle avait soulevées, furent reprises. Le ministère convint de laisser vacant le département des affaires étrangères, dont M. Portalis conserverait l'*intérim*, et de confier la direction active du département de la justice à M. Bourdeau, membre du centre gauche, frappé de destitution par le ministère Villèle, et qui reçut, à cet effet, le titre de sous-secrétaire d'État. C'était un pas vers les personnes : l'alliance sur la question des principes devait se réaliser par la présentation d'un projet de loi organique des conseils de commune et de département, rédigé sur les bases les plus libérales, et que les ministres déposeraient dans les premiers jours de la session. La promesse fut tenue; l'ouverture des Chambres eut lieu le 27 janvier avec le cérémonial habituel; le discours prononcé à cette occasion par le roi contenait les passages suivants :

« De nombreux travaux occuperont la session qui s'ouvre aujourd'hui. Un projet grave et important appellera surtout votre sollicitude. Depuis longtemps on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions. Les questions les plus difficiles se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départements une juste part dans la gestion de leurs intérêts; mais elle doit conserver aussi au pouvoir protecteur et modérateur qui appartient à la couronne la plénitude de l'action et de la force dont l'ordre public a besoin. J'ai fait préparer avec soin un projet qui vous sera présenté. J'appelle sur ce projet toutes les méditations de votre sagesse, et j'en confie la discussion à votre amour du bien public et à votre fidélité.

« Chaque jour me révèle davantage l'affection de mes peuples et me rend plus sainte l'obligation que j'ai contractée de consacrer ma vie à leur bonheur. Cette noble tâche, que vous m'aiderez à remplir, messieurs. doit devenir de jour en jour plus facile. »

Confirmation apparente des promesses du précédent paragraphe et des espérances sérieuses, sincères, que l'opinion

libérale, dans son ignorance des récentes luttes entre Charles X et son conseil, plaçait alors dans les intentions du monarque, ces dernières paroles firent éclater dans la salle des applaudissements dont la vivacité fut surtout remarquable sur les bancs où siégeaient les députés et les pairs connus par leur attachement aux principes constitutionnels. Pour la première fois depuis l'origine de ces solennités, tous les journaux de l'ancienne opposition libérale louèrent à l'envi l'esprit et les termes de ce discours, qui embrassait dans son ensemble l'exposé succinct de notre situation politique à l'extérieur et à l'intérieur. Les organes du parti clérical, en revanche, affectant de voir dans cette harangue, non la parole du roi, mais la pensée de ses ministres, en critiquèrent les principales parties avec la plus vive amertume, et déploraient, dans la présentation des projets de loi annoncés, de nouvelles et funestes concessions à l'esprit révolutionnaire

La Chambre des pairs vota, la première, son Adresse en réponse au discours de la couronne. Un incident signala la discussion; M. de Polignac demanda la parole. « Quelques feuilles publiques auxquelles l'homme privé ne daignerait pas répondre, dit-il, parce qu'elles ne peuvent l'atteindre, mais dont l'homme public doit repousser l'attaque, ont, depuis quelques jours, dirigé contre moi leurs plus violentes calomnies. Sans provocation de ma part, sans vérité, sans vraisemblance, sans un seul fait qui leur servît de motif et même de prétexte, elles ont osé me présenter à la France entière comme nourrissant dans mon cœur un secret éloignement pour nos institutions représentatives, qui semblent avoir déjà acquis la sanction du temps et une force d'*autorité imprescriptible* depuis que la main royale qui nous les a données repose glacée dans le tombeau. Si les rédacteurs, quels qu'ils soient, de ces imputations calomnieuses pouvaient pénétrer dans l'intérieur de mon domicile, ils y trouveraient la meilleure de toutes les réfutations et de toutes les réponses : ils m'y verraient entouré des fruits de mes

continuelles et, j'espère, de mes inutiles études, ayant toutes pour objet et pour but la défense, si elle devenait nécessaire, la consolidation de nos institutions actuelles, le désir et le besoin d'en faire hériter nos enfants, et d'imposer à leur bonheur la douce obligation de bénir la mémoire de leurs pères. » Le reste du discours répondait à ce début; la Charte n'avait pas de partisan plus décidé et plus convaincu que l'orateur; ses éloges empruntaient même un caractère particulier de ferveur aux préoccupations habituelles de son esprit. « Pour moi, ajouta-t-il, le pacte solennel sur lequel *nos libertés monarchiques* reposent m'apparaît comme ce *signe céleste*, précurseur du calme et de la sérénité; j'y vois un port assuré contre de nouvelles tempêtes, une terre neutre également inaccessible à d'inutiles regrets et à des souvenirs qui ne seraient pas sans danger. » Cette éclatante profession de foi, faite surtout en vue de l'avenir, fut impuissante à détruire les préventions excitées par le passé de M. de Polignac; il repartit pour Londres le 15 février, en laissant derrière lui le parti clérical et la petite faction ultra-monarchique qui obéissait à M. de la Bourdonnaie complétement unis et réconciliés.

A ce moment, la Chambre des députés se trouvait constituée. La nomination des candidats à la présidence avait constaté, comme l'année précédente, l'entente de la gauche et des deux centres pour une liste commune. Le nombre des votants était de 267 : M. Royer-Collard avait obtenu 175 voix ; MM. Casimir Périer, 155; de Berbis, 146; Sébastiani, 145; et Delalot, 132. MM. de la Bourdonnaie et Ravez, portés par les deux fractions de la droite, n'avaient pu réunir que 90 suffrages. Insuffisantes pour renverser violemment les ministres, ces 90 voix, parfaitement disciplinées, et conduites avec habileté, devaient suffire, comme on le verra, pour arrêter la marche du ministère et le désorganiser. Charles X désigna une seconde fois M. Royer-Collard pour la présidence, et, le 2 février, la Chambre nomma la commission de l'Adresse. Choisis en presque totalité parmi

les députés libéraux, ces commissaires soumirent le résultat de leur travail à l'Assemblée dans la séance du 6. Ce projet d'Adresse, rédigé par M. Étienne, et simple paraphrase du discours de la couronne, ne fut attaqué que par l'opposition royaliste ; les violences des orateurs de ce parti firent le seul intérêt de la discussion. Blâmant la présentation d'un projet de loi sur l'organisation municipale et départementale, M. de Conny, entre autres, disait : « Vainement on s'efforce de croire à un calme trompeur ; pense-t-on fortifier la monarchie en flattant la Révolution, qui devient menaçante à l'instant même où elle cesse de trembler ? Un *changement de dynastie*, comme en Angleterre, ne serait-il pas le résultat plus ou moins éloigné qu'appellent en France les moteurs de révolution ? N'est-ce pas sous Charles Ier que les communes usurpèrent sur le roi et sur les pairs cette autorité qui amena la *révolution* de 1688 ? Et les moteurs de cette révolution ne parlaient-ils pas sans cesse aussi d'une coalition de *papistes*, de *jésuites* et d'*évêques?* » M. de Montbel, après avoir protesté contre les ordonnances du 16 juin, qu'il qualifia « d'actes surpris à la religion du monarque et attentatoires aux droits les plus précieux des citoyens, » s'éleva avec force contre l'expédition de Morée, « entreprise fâcheuse, disait-il, que ne commandaient ni la raison publique, ni les convenances de notre diplomatie, ni les intérêts de la France ; concession déplorable faite à l'esprit de parti, à un enthousiasme factice, et qui ne pouvait être que funeste à notre influence dans le Levant. » La Chambre, malgré ces plaintes, adopta successivement, à une grande majorité, tous les paragraphes de l'Adresse, que le président relut une seconde fois en entier avant de faire procéder au vote définitif sur l'ensemble. Les membres du côté droit étaient demeurés immobiles à leurs places pendant cette lecture ; nombre d'entre eux, quand elle fut achevée, se levèrent et quittèrent l'enceinte ; le reste ne tarda pas à imiter cet exemple, et l'appel nominal n'était pas terminé, que les bancs, dans cette

partie de la salle, se trouvaient complétement déserts. Cette retraite réduisit le nombre des votants à 221; 215 voix adoptèrent l'Adresse, que Charles X reçut le lendemain aux Tuileries.

« Je n'en doute pas, répondit le roi à la députation qui la lui présentait, cette session aura des résultats favorables pour mon peuple, et conséquemment pour moi; car, messieurs, qui dit l'un dit l'autre. »

Le surlendemain, 9 février, M. de Martignac déposa sur le bureau de la Chambre les deux projets de loi annoncés dans le discours de la couronne, le premier sur l'*organisation des communes*, le second sur l'*organisation des conseils d'arrondissement et de département*.

L'organisation communale et départementale alors existante était encore celle de l'Empire, telle que l'avait constituée la loi du 28 floréal an VIII. La Restauration n'y avait rien changé. Les administrés n'intervenaient, en aucun cas, dans la composition des conseils de commune, d'arrondissement et de département; les nominations appartenaient sans partage à l'administration, qui absorbait ainsi en elle seule tous les pouvoirs, tous les droits, et n'avait, pour contrôler ses actes, pour apurer ses comptes, dans chaque localité, que les juges qu'elle-même se donnait. En d'autres termes, le roi nommait les ministres; les ministres nommaient les préfets, puis, sur la présentation de ceux-ci, les conseillers d'arrondissement et de département. Les préfets, à leur tour, sur la proposition des maires qu'eux-mêmes avaient choisis, élisaient les conseillers municipaux. C'était l'autocratie ministérielle exercée dans son action la plus sommaire et la plus énergique à l'égard de l'administration des intérêts matériels et moraux de chaque département et de chaque commune.

Les deux projets de loi mettaient enfin un terme à cette organisation, triste legs du despotisme impérial et que l'ancien régime lui-même n'avait pas connue : partout le principe de

l'élection remplaçait l'action de l'autorité Les choix, pour la composition des différents conseils, cessaient d'appartenir au gouvernement et à ses agents, et devenaient le privilége, pour les conseils communaux, d'une assemblée de *notables* composée des contribuables les plus imposés de la commune, de certains fonctionnaires, de citoyens gradués ou exerçant des professions libérales; pour les conseils d'arrondissement, des contribuables les plus imposés de chaque canton; pour les conseils de département, des plus imposés de chaque arrondissement. Ces *notables* et ces *plus imposés* étaient, à la vérité, peu nombreux : ainsi les *notables*, dans les communes de 500 habitants et au-dessous, ne pouvaient dépasser le nombre de 30, non compris les fonctionnaires, les gradués (docteurs ou licenciés de facultés), les notaires, avoués, officiers en retraite domiciliés dans la commune: ce chiffre s'augmentait de deux électeurs par 100 habitants au-dessus de 500. Voilà pour les conseils municipaux. Quant aux *plus imposés de canton*, chargés d'élire les conseillers d'arrondissement, et aux *plus imposés d'arrondissement* appelés à nommer les conseillers de département, leur nombre était fixé, pour les premiers, à un électeur par 100 habitants; pour les seconds, à un électeur par 1,000 habitants. En adoptant une base électorale aussi restreinte, le ministère espérait échapper à l'accusation de livrer ces différents conseils à l'envahissement de la démocratie. Le côté droit ne lui tint aucun compte de cette timidité; ses membres, dans leur opposition décidée, absolue, aux propositions ministérielles, proclamaient, avec raison, que l'importance de ces projets de loi résidait bien moins dans le nombre des électeurs et dans les conditions de l'électorat que dans le principe même de l'élection. Ce principe, substitué au mode de nomination en vigueur, devait, en effet, amener une véritable révolution administrative. Le changement survenu à la suite des élections de 1827 s'était arrêté au personnel ministériel. Libérale dans ses sphères

supérieures, l'administration demeurait congréganiste dans chaque localité; le parti clérical se tenait retranché dans les conseils municipaux et de département, et c'était de là qu'il imprimait aux affaires, comme aux autorités de la plus petite commune, une direction contraire à celle que suivait le gouvernement lui-même. Or, quelque faible que fût le nombre des électeurs, les nouvelles lois auraient pour inévitable résultat de débusquer de ces dernières positions les hommes de la Congrégation. Le ministère venait donc de tenir ses promesses à la majorité de l'Assemblée; cette majorité, à son tour, donna immédiatement aux ministres un gage de sa résolution à les soutenir même contre les exigences de quelques-uns de ses propres membres.

On sait le résultat de la proposition d'accusation déposée, dans la session précédente, contre le ministère Villèle. Admise en principe, mais ajournée indéfiniment quant à l'instruction des faits, elle était, dans la pensée de la Chambre, moins une arme dont elle entendait faire usage qu'une menace dirigée contre toute tentative que pourraient faire les anciens ministres pour rentrer aux affaires. Son auteur, M. Labbey de Pompières, avait annoncé, dès la séance d'ouverture, l'intention de la reprendre, d'en solliciter et d'en poursuivre l'adoption. Peut-être son opiniâtreté eût-elle cédé aux représentations des membres les plus influents de la gauche, sans les encouragements de quelques-uns de ses amis, esprits absolus, pleins de cette conviction que les Bourbons, attachés invinciblement à leurs préjugés de royauté omnipotente, n'accepteraient jamais sincèrement les choses ni les hommes de la Révolution, et qui ne voyaient dès lors dans toute espérance, dans tout essai de transaction avec leur gouvernement, que le fait d'une confiance aveugle ou la tentative vaine de quelques ambitieux. « Cette proposition est sans motif et sans but en ce moment, leur disait-on. La Chambre la repoussera. Ce n'est pas seulement un échec certain, d'ailleurs, que vous

vous préparez; vous pouvez blesser le roi, embarrasser le ministère dans sa marche, semer la division dans nos rangs, et compromettre le sort de deux lois dont l'adoption serait, pour la France, une véritable conquête politique. — Nous n'avons pas à nous inquiéter de ces résultats, répondaient les amis de M. Labbey de Pompières ; l'opinion publique réclame une satisfaction; notre devoir est de la lui donner. » Puis, faisant allusion aux arrangements concertés entre le cabinet et les principaux membres de l'opposition, ils ajoutaient : « On ne transige pas avec la morale ni avec les questions de principes ; elles passent avant toutes les questions de tactique et de personnes. » — Le 19 février, dix jours après la présentation des deux lois sur l'organisation communale et départementale, M. Eusèbe de Salverte se présentait à la tribune et y développait la proposition suivante :

« La Chambre arrête qu'elle s'occupera sur-le-champ de la discussion du rapport qui lui a été présenté le 21 juillet 1828, sur la proposition d'accuser les membres de l'ancien ministère des crimes de concussion et de trahison. »

M. de Salverte occupa la tribune pendant trois heures ; son discours était écrit; la monotonie de son débit et la longueur de ses développements, qui ne faisaient que reproduire contre l'ancien cabinet les accusations dont la presse et la tribune avaient retenti pendant plusieurs années, fatiguèrent promptement la Chambre ; des conversations s'établirent sur tous les bancs; on cessa d'écouter, et, depuis plus d'une heure, l'orateur lisait sans être entendu, lorsque enfin il arriva au terme de son manuscrit, et regagna sa place. « La proposition est-elle appuyée? demanda le président.

Voix nombreuses, dans toutes les parties de la salle. — Non ! non !

Quelques voix, à gauche. — Oui ! »

M. de Martignac se lève et demande aussitôt la question

préalable. M. de Chauvelin déclare ne pas s'y opposer, mais à condition que ce vote ne sera pas considéré comme un bill d'indemnité. Le président consulte la Chambre sur la proposition du ministre de l'intérieur : la droite et les deux centres se lèvent pour l'adoption; 50 membres, environ, de l'extrême gauche se lèvent contre; le reste de la gauche s'abstient de voter. La Chambre refusait de délibérer sur la proposition de M. de Salverte. M. Labbey de Pompières paraît immédiatement à la tribune. « Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur de faire à la Chambre la proposition suivante :

« La Chambre des députés accuse les membres de l'ancien ministère des crimes de concussion et de trahison. »

« Après ce qui vient de se passer, ajoute l'orateur d'une voix émue, il me serait impossible de développer ma proposition; je craindrais de renouveler le spectacle affligeant que la Chambre vient d'offrir à la France. (Murmures à droite.) Oui, messieurs, très-affligeant, je le répète, et je n'en jugerai pas seul ainsi. Je ne développerai donc pas ma proposition; mais je ne la retire pas; je me borne à l'ajourner. » (Rires à droite.)

Le président fait observer que le droit d'ajournement appartient à la Chambre seule, et que l'auteur d'une proposition ne peut que la retirer ou y persister. M. de Montbel demande la parole; il déclare « qu'il ne prendra pas la défense des ministres attaqués, parce qu'ils sont déjà jugés. — Oui, lui crie-t-on de la gauche, mais pas encore punis! » Plusieurs autres députés discourent après lui sur la position de la question. La plus grande partie de la gauche demeurait inattentive ou silencieuse; cette attitude, improbation évidente de ce débat inutile, inopportun, ne laissait aucun doute sur le résultat du vote ; M. Labbey de Pompières prend une seconde fois la parole.

« Messieurs, dit-il, je suis si profondément, si douloureusement affecté de ce qui se passe dans la Chambre, qu'il m'est

impossible de me livrer au moindre développement. Je retirerai, si l'on veut, ma proposition; mais je la reproduirai au premier jour.

Le président. — La proposition est-elle retirée?

Le général Sébastiani, et plusieurs autres membres de la gauche. — Oui! oui!

M. Labbey de Pompières. — Je la retire. »

Pendant que l'Assemblée donnait au ministère cette nouvelle preuve de ses dispositions à une sincère entente, les deux commissions chargées de l'examen des projets de loi sur l'organisation communale et départementale discutaient avec M. de Martignac, dans l'intérieur de leurs réunions, les principales dispositions de l'organisation proposée. L'accord n'existait pas entre le ministre et les commissaires : ceux-ci s'efforçaient de donner à chacun des droits, à chacune des libertés consenties par la couronne une extension que son représentant repoussait avec énergie, tantôt comme trop favorable aux intérêts populaires, une autre fois comme trop gênante pour le libre exercice de la prérogative royale; M. de Martignac n'admettait, pour ainsi dire, aucun amendement. Ces discussions, présage de plus graves débats, prolongèrent les délibérations des deux commissions jusqu'au 19 mars. Ce jour-là, leurs rapporteurs, après une discussion très-vive sur l'ordre dans lequel l'un et l'autre seraient entendus, et qui fut décidée en faveur du rapporteur de la loi communale, communiquèrent à la Chambre le résultat de leur double travail. Les principaux amendements apportés à la loi communale étaient ceux-ci :

Le projet du gouvernement divisait les communes en communes *rurales* et *urbaines*. Toute commune de 3,000 habitants et au-dessus, ou bien possédant, avec une population moindre, un évêché, une sous-préfecture ou un tribunal de première instance, était une commune *urbaine*; au-dessous de 3,000 habitants, la commune devenait une commune *ru-*

rale[1]. La commission proposait de comprendre au rang des communes *urbaines*, quel que fût le chiffre de leur population, toutes les places de guerre et les chefs-lieux de préfecture comme de sous-préfecture. Le projet ministériel, en second lieu, donnait le nom de *notables* aux habitants appelés à élire le conseil municipal de chaque commune, soit à titre de plus imposés, soit à raison de leurs fonctions ou de leur capacité. « Le mot *notable* a pu ne pas choquer autrefois, sous un régime de *classes* et de *priviléges*, disait la commission; mais que signifie-t-il aujourd'hui, sous l'empire d'une Charte qui proclame tous les Français *égaux* en droit et également admissibles à tous les emplois? Le titre d'*électeur* n'induit aucune supériorité relative; nous proposons donc de substituer ce mot à celui de *notable*. » (Violents murmures à droite; interruption. *A gauche*: Silence! silence!) La commission, d'un autre côté, ne se bornait pas à augmenter le nombre des électeurs dans les communes *rurales* et *urbaines*; elle conférait, en outre, le droit d'élection communale, par une disposition spéciale et précise, à tous les citoyens *âgés de vingt et un ans*, qui payaient 300 francs de contributions directes, c'est-à-dire à tous les électeurs concourant à la nomination des députés. Puis, en même temps que, par cette introduction des électeurs à 300 francs, la commission appelait ainsi l'élément politique à intervenir dans toutes les élections locales, elle en excluait une des catégories

[1] Un état, communiqué à la commission, donnait les résultats suivants sur la répartition de la population par communes; celles-ci étaient au nombre de 38,503, ainsi divisées :

37,121 communes comptaient 1,500 habitants et au-dessous; leur population totale s'élevait à.	24,205,589 h.
1,039 communes comptaient de 1,500 à 5,000 habitants; population totale.	2,627,404
343 communes renfermaient plus de 5,000 habitants et une population totale de.	5,018,552
Total général.	31,851,545 h.

Ce qui donnait, par commune, une population moyenne de 826 habitants.

de fonctionnaires ajoutées à la liste des plus imposés; le gouvernement, parmi ces catégories, plaçait en première ligne les archevêques, les évêques, les curés, les desservants, les présidents de consistoire, et les pasteurs. La commission n'admettait aucun ministre du culte, et motivait cette exclusion moins sur des raisons empruntées aux passions du moment que sur des considérations dont la justesse et la force, démontrées par les faits de cette époque, ont trouvé une nouvelle et éclatante sanction dans les événements de nos jours. « Nous refusons d'admettre aux élections communales les ministres des divers cultes, disait la commission, parce qu'ils ne pourraient que perdre de leur considération personnelle dans ces réunions toutes mondaines. (Violents et longs murmures à droite. *A gauche* : Silence!) Car, de deux choses l'une : ou ils y seraient sans influence, ce qu'on n'a probablement pas désiré pour eux en les y appelant, ou bien cette influence serait trop grande, ce qui deviendrait très-redoutable pour la liberté des élections. D'ailleurs, ils ne pourraient servir les uns sans desservir les autres, et s'exposeraient ainsi infailliblement à des rancunes et à des récriminations. Leur intérêt bien entendu doit donc les tenir à l'écart. Assurément, si un ministre du culte est porté sur la liste des plus imposés, il aura, *comme propriétaire* et *comme citoyen*, un droit qu'il lui sera libre d'invoquer et que la loi n'entend pas lui contester; mais ce que nous n'avons pas voulu admettre, c'est que les ministres d'un culte quelconque fussent appelés uniquement *en vertu de leur caractère sacré*, c'est-à-dire précisément par la raison qui doit les porter à s'abstenir, d'abord, pour satisfaire aux prescriptions de leurs propres lois, qui leur défendent en général de s'immiscer dans les *affaires du siècle*; ensuite, par la raison d'État qui, pour le véritable intérêt du sacerdoce autant que pour la paix publique, commande aujourd'hui plus que jamais de tenir séparés le *civil* et le *spirituel*. » (Bravos prolongés à gauche. Immobilité au banc des ministres.)

Après la lecture du rapport sur la *loi communale* [1], le président appela à la tribune le rapporteur de la commission chargée de l'examen de la *loi départementale*. Cette commission avait apporté plusieurs changements notables au projet du gouvernement; deux de ses amendements devaient surtout exercer une décisive influence sur le sort de la loi : le premier, reproduisant une des dispositions ajoutées au projet de loi communale, appelait également à l'élection des conseils de département tous les contribuables, *âgés de vingt-cinq ans*, qui payaient 300 francs d'impôt direct; le second statuait que ces élections auraient lieu directement par les *assemblées cantonales*, et supprimait les *conseils d'arrondissement*, « rouage administratif inutile, disait la commission, institution dépourvue à ce point d'attributions sérieuses, qu'il était souvent difficile de réunir ses membres en nombre suffisant pour délibérer. »

Cette seconde lecture achevée, une question se présenta : dans quel ordre la Chambre discuterait-elle chacun des deux projets de loi? Le projet d'organisation municipale avait été présenté le premier; son rapport venait également de précéder celui de la loi sur l'organisation départementale; l'ordre méthodique semblait donc exiger que sa discussion eût la priorité sur celle du second projet. Mais un autre intérêt que celui de la logique, une raison de parti, se cachait sous cette question de forme. Le personnel des préfets et la composition des conseils généraux, demeurés les mêmes que sous l'administration congréganiste, excitaient depuis longtemps les plaintes les plus vives; l'adoption de la loi départementale devait inévitablement amener dans cette partie de l'administration les changements tant de fois demandés et si vainement

[1] Ce rapport contenait le détail suivant : « Un conseil municipal, auquel on avait adressé l'*acte additionnel* pendant les Cent-Jours, répondit : « Nous « avons reçu avec plaisir l'acte additionnel, et nous recevrons de même toutes « les autres constitutions qu'il vous plaira de nous envoyer par la suite. »

attendus. Les modifications apportées à cette loi établissaient, d'ailleurs, de graves, de fondamentales dissidences entre le ministère et la gauche; enfin, on était moins éloigné de se rapprocher, de s'entendre sur la loi municipale; ne devait-on pas craindre que, si l'on discutait celle-ci la première, le cabinet, dès qu'elle serait adoptée, ne retirât la seconde? Lors donc que le président annonça qu'il allait consulter la Chambre sur l'ordre de la délibération des deux lois, M. de Salverte se leva.

« Je demande, dit-il, la priorité en faveur de la loi départementale. »

M. Agier combat immédiatement cette proposition, en faisant observer qu'il convient de procéder dans l'ordre le plus naturel, c'est-à-dire du simple au composé, et que les intérêts de la petite famille communale doivent être réglés avant ceux de l'agglomération départementale. « Est-ce par les maires que vous pourrez aboutir aux préfets et les faire changer? » s'écria M. Mauguin en appuyant la demande de M. de Salverte. M. de Martignac et M. Hyde de Neuville insistent vainement pour que la discussion de chaque projet ait lieu dans l'ordre de sa présentation; la droite demande la clôture à grands cris, et le président annonce qu'il va mettre la question aux voix. Le plus profond silence se fait aussitôt dans la salle; on procède au vote : la gauche se lève pour l'adoption de la demande de M. de Salverte; la droite, demeurée silencieuse pendant la discussion, se prononce dans le même sens; tous ses membres, à la grande surprise des spectateurs, sont debout en même temps que les députés libéraux. Le président procède à la contre-épreuve : les deux centres se lèvent seuls; la proposition de priorité en faveur de la loi départementale était adoptée; les amis de MM. de Villèle et de la Bourdonnaie, en se joignant à la gauche, venaient de mettre le ministère en minorité.

Cet accord fortuit, inattendu, n'était pas le résultat d'une

pensée commune : les membres de l'ancienne majorité congréganiste, et, parmi eux, un certain nombre de préfets et d'autres fonctionnaires dépendants des ministres, n'avaient voté contre ceux-ci que pour les frapper, les ébranler et précipiter leur chute ; les députés libéraux voulaient uniquement obtenir la discussion la plus prompte possible d'une loi dont l'adoption renouvellerait immédiatement l'administration départementale, en y appelant des hommes animés de l'esprit nouveau, et dont l'action fortifierait, vis-à-vis du gouvernement, leur propre influence. Cette différence dans le but poursuivi par chacun des deux côtés de la Chambre éclata dans tous les discours de leurs orateurs. Ce fut le 30 mars que s'ouvrit la discussion générale. Unanimes pour repousser le principe de l'élection, les membres de la droite rejetaient le projet ministériel de la manière la plus absolue; ils n'admettaient aucun accommodement. Les députés de la gauche acceptaient, au contraire, le projet dans ses termes généraux, dans son esprit, mais sous le bénéfice de la suppression des conseils d'arrondissement et de l'extension du droit d'élection à tous les citoyens payant 300 francs de contributions directes. Ces deux amendements formaient le point principal de la discussion entre le ministère et la gauche ; ils étaient, pour ainsi dire, le nœud du débat.

« En donnant à l'élection la nomination des conseillers de département, le projet de loi reconnaît la souveraineté du peuple et devient une proposition révolutionnaire, disaient les membres de la droite; c'est en vain que les ministres espèrent lier le monstre qu'ils déchaînent, l'anarchie ; une fois que 40,000 réunions électorales seront organisées en France, les citoyens y discuteront leurs droits, les ambitions s'éveilleront, et les partis pénétreront avec leurs passions dans ces assemblées qui, transformées bientôt en corps délibérants, deviendront autant de foyers de trouble et de discorde. Nous sommes prêts à voter pour les conseils de département des attribu-

tions plus larges; mais nous ne consentirons jamais à abandonner la nomination de leurs membres à l'élection. La Charte violée, la prérogative royale sacrifiée, la souveraineté populaire jetée au sein de la nation sans avantage pour celle-ci; enfin d'effroyables tempêtes léguées à notre avenir, tels seraient les effets du projet de loi.

— Terreurs hypocrites, gémissements factices, odieuses calomnies! répondaient les députés de la gauche. On n'exprime ces fausses alarmes que pour en créer de réelles; on cherche à se venger de l'union de tous les hommes attachés aux institutions constitutionnelles, en rêvant le trouble, en prophétisant la discorde. Des amis ingrats de la royauté ne savent que lui rendre en inquiétudes ce qu'elle ne se lasse pas de leur prodiguer en bienfaits. » Puis, cherchant à justifier l'admission de tous les électeurs politiques au droit d'élire les conseils de département, ils ajoutaient : « Les cotes de contribution foncière s'élevaient, en 1826, au nombre de 10,296,785[1]. Sur ce chiffre immense de propriétaires, le projet ministériel n'appelle aux élections départementales que les 38,000 plus fort imposés, et ne reconnaît qu'à 15,000 environ la capacité d'être élus. Le projet de la commission fait concourir, il est vrai, à ces élections, 157,690 contribuables, parmi lesquels se trouvent compris tous les électeurs à 300 francs; mais il n'admet que 40,000 de ceux-ci au droit d'éligibilité; or le nombre des électeurs qui nomment les députés s'élève à 80,000 (79,154); la moitié de ces derniers sont donc exclus, par la commission elle-même, de la faculté d'être élus membres des conseils de département. Voilà pourtant ce que l'on nomme le débordement de la démocratie! Singulière contradiction! le ministère s'effraye des contribuables à 300 francs, quand il est question de conseils dont le

[1] Les propriétaires payant une cote de 20 francs et au-dessous étaient au nombre de 8,024,987; ceux payant 1,000 francs et au-dessus s'élevaient à 13,447.

poids est si faible dans la balance politique, et il ne les redoute pas quand il s'agit d'un corps comme le nôtre, qui exerce une si haute influence sur les destinées de l'État! »

Le ministère appuyait sa résistance aux amendements de la commission, moins sur l'extension donnée au droit électoral que sur la suppression des conseils d'arrondissement, conseils dont l'opposition disait : « Ils ne votent ni impôts ni dépenses; ils n'arrêtent aucun compte, ne s'occupent que de peu de chose et ne décident rien. — Nous ne saurions cependant donner notre assentiment à leur suppression, répliquaient les ministres, d'abord, parce que nous n'admettons pas que *des lois* puissent être rapportées, au mépris de la prérogative royale, par voie de *simple amendement;* en second lieu, parce que la suppression de ces conseils, prononcée sans une disposition qui les remplace, désorganiserait l'administration et se trouverait en opposition avec la législation existante; car ces conseils, ajoutaient-ils, existent comme élément dans plusieurs lois, notamment dans celle du 10 mars 1818, sur le recrutement de l'armée. »

Les ministres se tenaient dans la vérité des faits en objectant que la suppression des conseils d'arrondissement, outre qu'elle engageait une question de prérogative constitutionnelle, intéressait l'exécution d'un assez grand nombre de dispositions législatives, et qu'on ne pouvait les supprimer sans leur substituer d'autres conseils auxquels leurs attributions seraient confiées. A peu de temps de là, en effet, une révolution donnait le pouvoir aux hommes qui réclamaient cette suppression avec le plus de force; ces hommes, à leur tour, présentaient aux Chambres une loi d'organisation départementale; mais, loin de détruire les conseils d'arrondissement, ils les conservaient, et aujourd'hui encore, après trois révolutions, ces conseils, maintenus par tous les gouvernements qui ont succédé à celui de Charles X, continuent de subsister.

Par une singularité de la position du cabinet, son projet de

loi, combattu par les uns comme une concession exorbitante, par les autres comme une insuffisante satisfaction, n'était défendu que par les ministres eux-mêmes. Vingt orateurs s'étaient déjà succédé à la tribune que, chose étrange! un seul membre, M. Donatien de Sesmaisons, avait osé soutenir le système ministériel. Il est vrai que, à lui seul, M. de Martignac suffisait à cette tâche. L'administration précédente n'avait pas eu de défenseur plus disert et plus élégant que cet homme politique; son talent comme orateur, grandi par la lutte, s'était élevé avec sa position. Rarement un ministre sut déployer un art aussi parfait, une habileté aussi soutenue que le fit M. de Martignac dans la discussion de la loi départementale. Répondant à toutes les objections et à tous les reproches sans froisser aucune opinion; faisant face à tous ses adversaires sans blesser personne, la prodigieuse souplesse de sa parole et les grâces de son esprit étonnaient, charmaient tous les côtés de l'Assemblée, mais sans résultat pour la cause qu'il plaidait. Les convictions étaient faites, et, loin de se modifier par la discussion, ces convictions devenaient plus ardentes, au contraire, et plus opiniâtres, à mesure que la discussion s'avançait. La droite, forte de son organisation et de l'appui du roi, était fermement décidée à précipiter la chute du cabinet, certaine de lui succéder, et déjà prête à se partager l'héritage. « Nous refusons absolument la loi, » disaient ses membres. Les ministres, de leur côté, avertis par le monarque de sa résolution à ne pas aller au delà des concessions inscrites dans le projet présenté en son nom, avaient arrêté de ne rien céder aux exigences de la gauche, espérant fortifier ainsi l'influence qu'ils croyaient posséder sur l'esprit de Charles X. « Le projet tel qu'il est, ou nous retirons la loi, » avaient-ils dit à différentes reprises. Enfin les membres les plus influents du côté gauche, dominés par les souvenirs du voyage d'Alsace, séduits par les paroles gracieuses du roi aux libéraux de cette contrée, par la joie qu'il avait montrée au spectacle des manifestations

populaires, et par ses continuelles déclarations en faveur de la Charte, ces membres, disons-nous, attribuaient à ce prince, pour les doctrines libérales, un penchant plus sincère qu'on ne le supposait, et voyaient dans la résistance des ministres le résultat d'une tactique égoïste plutôt que l'expression de la pensée royale. Dans leurs illusions, ils accusaient M. de Martignac et ses collègues de vouloir s'imposer au roi et à la Chambre, en se plaçant entre celle-ci et la couronne, non comme un lien destiné à unir ces deux pouvoirs, mais comme un obstacle qui les empêchait de se rapprocher, comme une barrière que l'opposition, au besoin, ne devait pas hésiter à briser. « La loi telle que nous l'avons amendée, que les ministres y consentent ou non! » disait, à son tour, cette partie de l'Assemblée.

Telle était la disposition des esprits, lorsque, le 7 avril, après un débat de huit jours, la Chambre ferma la discussion générale, et décida qu'elle procéderait au vote des articles. Le chapitre premier du projet ministériel organisait les conseils d'arrondissement, le deuxième les assemblées cantonales; celles-ci étaient seules maintenues par la commission; son rapporteur, le général Sébastiani, demanda que le premier chapitre ne fût mis en délibération qu'après l'adoption du deuxième. Le président consulte la Chambre sur cette proposition : deux épreuves sont douteuses; on procède au scrutin; la demande de la commission est repoussée à une majorité de 28 voix. Le ministère venait d'obtenir l'avantage; il y vit l'indice d'une victoire plus complète pour la séance du lendemain, 8. Cette séance devait, en effet, décider la question qui divisait si profondément la gauche et le cabinet. La commission avait remplacé les différents articles composant le chapitre premier du projet des ministres par la disposition suivante : « Les conseils d'arrondissement sont supprimés. » Le président annonce qu'il va mettre cet amendement aux voix; un assez grand nombre de députés dispersés dans la salle des conférences ou dans les autres par-

ties du palais, avertis par les huissiers, rentrent précipitamment et reprennent leurs places; la Chambre entière devient attentive; les ministres interrogent avec anxiété le mouvement et l'attitude de l'Assemblée.

A ces mots prononcés par M. Royer-Collard : « Je mets l'amendement aux voix, » toute la gauche se lève; les deux centres et la droite demeurent assis. Le président procède à la contre-épreuve; les centres se lèvent à leur tour; on s'attend à voir le côté droit les imiter; mais ses membres demeurent immobiles.

Le président. — « L'épreuve est douteuse; je vais la recommencer.

Voix à gauche. — Ah! douteuse!

M. de Cambon, montrant la droite. — Invitez donc ces messieurs à voter.

M. Ricart (du Gard). — Il est du devoir de tout député de prendre part à la délibération. »

Les secrétaires se placent à la tribune pour mieux apprécier le vote; le président renouvelle l'épreuve; le résultat est semblable; toute la droite garde la même immobilité.

Le président. — « L'amendement de la commission est adopté. »

Vingt jours auparavant, sur la question de priorité des deux projets, la droite, *en se levant*, avait donné l'avantage à la gauche sur les ministres; cette fois encore, mais par une manœuvre différente, les amis de MM. de Villèle et de la Bourdonnaie, *en restant assis*, venaient de décider de nouveau la défaite du ministère.

L'adoption de l'amendement avait été prononcée au milieu du plus profond silence : les centres semblaient consternés; la droite était radieuse, et plusieurs de ses membres ne tardent pas à se livrer à de bruyants éclats de rire; le côté gauche ne montrait pas moins de joie; une sorte de stupéfaction régnait au banc des ministres. M. de Martignac, les yeux abaissés sur son portefeuille, semblait se recueillir; bientôt il se

tourne vers M. Portalis, échange avec lui quelques mots, puis tous les deux se lèvent, traversent l'hémicycle et sortent de la salle. Cet incident agite vivement l'Assemblée; une foule de députés quittent précipitamment leurs places; les exclamations suivantes se heurtent, se croisent dans différentes parties de la salle : « Où vont-ils? Que signifie ce départ? Est-ce une protestation? Est-ce une retraite? » Plusieurs voix, au centre, font entendre en même temps les mots de « faux calcul, fausse manœuvre, » adressés à la gauche. Bientôt la Chambre entière est debout, et ses membres, divisés en une multitude de petits groupes, parlent et gesticulent avec la plus grande vivacité; un grand nombre entourent le banc des ministres, où sont demeurés MM. Hyde de Neuville, de Caux, de Vatisménil, Roy, Feutrier, et Saint-Cricq, qu'on accable de questions. Tout à coup une partie de ces curieux se séparent, se dispersent, et vont porter dans tous les groupes la nouvelle que MM. de Martignac et Portalis « se sont rendus aux Tuileries pour prendre les ordres du roi. » L'agitation devient plus bruyante; la séance est suspendue de fait, et le président, constamment entouré de membres qui l'interrogent à son tour, renonce pendant quelque temps à obtenir le silence. Enfin, au bout d'une demi-heure, M. Royer-Collard agite vivement la sonnette, et dit :

« En place, messieurs, la séance n'est pas levée; je vais mettre aux voix l'article 2 du projet amendé par la commission.

Voix de la droite. — Mais il n'y a pas de délibération possible; le ministre de l'intérieur, chargé de soutenir la loi, est absent.

Voix au centre. — A demain!

Voix de la gauche. — Non, non, aujourd'hui!

M. de Corcelles. — Oui, oui, votons toute la loi dans cette séance! »

La délibération continue; plusieurs articles étaient déjà vo-

tés, et M. Daunou développait à la tribune un amendement qu'il avait proposé, lorsque la porte de gauche s'ouvre à deux battants et livre passage à MM. de Martignac et Portalis.

Voix confuses. — « Les ministres ! En place ! Silence ! »

MM. Portalis et de Martignac n'avaient, en effet, quitté la salle des séances que pour se rendre aux Tuileries. Arrivés devant le roi, ils lui annoncent la défaite qu'ils viennent de subir ainsi que leur dessein de retirer les deux projets de loi. « Je vous le disais bien, messieurs, répondit Charles X en serrant fortement la main à ses deux ministres : il n'y a aucun moyen de traiter avec ces gens-là. Il est temps de nous arrêter. Je vous remercie de votre résolution. » Revenu à son banc, M. de Martignac ouvre son portefeuille et en retire un papier; puis, lorsque M. Daunou a cessé de parler, il monte précipitamment à la tribune, et donne lecture de l'ordonnance suivante :

« *Charles*, par la grâce de Dieu, etc.

« Les deux projets de loi que nous avons fait présenter à la Chambre des députés, sur l'organisation communale et départementale, sont retirés. »

M. de Martignac n'ajoute pas un seul mot et descend de la tribune : son visage était pâle, ses traits altérés; il quitte immédiatement la salle, et le président lève la séance.

L'alliance de la gauche et du ministère était brisée : l'ancienne opposition libérale perdait ses chances d'arriver au gouvernement; le ministère, à son tour, n'avait plus de majorité; la droite remportait tout l'avantage de la journée.

Ces résultats ne furent pas aperçus d'abord par la masse du public; l'opinion, au dehors de la Chambre, montra, dans les premières heures, moins d'inquiétude que de surprise ou d'irritation. Coup d'État pour les uns, coup de théâtre pour les autres, le retrait des deux lois devint l'occasion d'amers reproches entre l'opposition et le ministère, ou le sujet de moqueries dirigées contre la commission et son rapporteur, le géné-

ral Sébastiani. Impatient de forcer, à la tête de la majorité, ces portes du conseil qu'il voyait à demi ouvertes devant lui; inspiré, excité par quelques-uns de ces ambitieux à courte vue dont les regards, arrêtés sur le succès du moment, ne s'étendent jamais aux faits du lendemain, entre autres par M. Guizot, qu'irritait l'oubli où il était resté lors de la réorganisation du conseil d'État[1], le général Sébastiani avait mis une insistance et une chaleur peu communes à entraîner la gauche à *ne rien céder*. Les amis du cabinet accusaient son opiniâtreté aveugle, tandis que les soutiens de l'ancienne administration, rappelant un mot de l'Empereur sur les opérations de ce général en Espagne, faisaient observer, en raillant, qu'il s'était encore laissé *surprendre*[2]. Les libéraux, de leur côté, reprochaient à M. de Martignac et à ses collègues d'avoir sacrifié à des exigences de cour et aux calculs d'une ambition trompeuse deux lois attendues par la France et dont eux-mêmes avaient proclamé la nécessité. Il y avait eu faute des deux parts. La gauche, exigeante, impérieuse, comme tous les partis longtemps opprimés, avait inhabilement agi, sans doute; moins absolus ou plus patients, ses membres pouvaient prolonger l'existence du cabinet ainsi que la durée de leur influence sur la marche générale du gouvernement. Toutefois, les plaintes de cette partie de la Chambre contre le ministère étaient également fondées. Dominé par les habitudes de sa carrière politique,

[1] Membre du conseil d'État sous le second ministère Richelieu, et remplacé sous le ministère Villèle, M. Guizot n'avait pas été compris dans la réorganisation faite le 12 novembre 1828. Ce fut seulement le 1er mars de cette année (1829) que le ministère, cédant à ses plaintes, le rétablit sur le tableau du conseil, mais seulement en service extraordinaire, c'est-à-dire sans traitement. Bien qu'il ne fût pas encore député, cet homme politique avait eu la principale part dans la rédaction du rapport sur la loi départementale.

[2] « Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise, » avait dit Napoléon à l'occasion des bulletins de ce général sur de prétendues victoires que leurs résultats transformaient chaque fois en défaites. Voyez, sur ce mot et sur une lettre écrite, à ce sujet, par l'Empereur au major général de l'armée d'Espagne, tome III, page 45, *journée du 21 juin*.

M. de Martignac avait pour la cour une faiblesse qui le portait à tenir ses regards tournés vers les Tuileries bien plus que vers le palais Bourbon, et à faire moins de compte d'un reproche de l'opposition que d'un compliment du prince. Peu d'heures après le retrait des deux lois, il se félicitait, au milieu de ses amis privés, « de la confiance qu'il inspirait au roi, et de la force que l'acte qu'il venait d'accomplir lui donnerait auprès du monarque et de son entourage intime. »

M. de Martignac se faisait illusion : il n'avait ni la confiance du roi, qui lui reprochait son abandon de la doctrine royaliste et son récent « libéralisme, » ni celle du parti religieux, qui, lui faisant un crime de son goût pour les arts, des grâces de son esprit, de l'élégance et de la facilité de ses mœurs, voyait en lui un homme léger, sans principes, sans conviction, en un mot, ce qu'on appelle en langage dévot un « libertin. » Quant à la force qu'il pouvait posséder auprès de Charles X, elle prenait uniquement son point d'appui sur la majorité de la Chambre; or, non-seulement M. de Martignac venait de perdre cette force, et le cabinet dont il était le chef cessait, pour ainsi dire, d'avoir sa raison d'être; mais, dans ce moment-là même, la formation d'un ministère dont les membres seraient « les hommes du roi » était une résolution fermement arrêtée dans la pensée de Charles X. Ce prince s'était contenté de *régner* aussi longtemps que M. de Villèle, appuyé sur une Chambre dévouée à la religion et la royauté, avait dirigé l'administration; seize mois s'étaient écoulés depuis la chute de ce ministre, et les continuelles concessions faites à ses faibles successeurs n'avaient eu pour résultat, dans la conviction du roi, que de compromettre les droits de la royauté et de placer la monarchie sur la pente d'une révolution nouvelle ; Charles X se croyait dès lors obligé, pour le salut de sa couronne, d'intervenir d'une manière plus active et plus personnelle qu'il ne l'avait encore fait dans la haute direction politique de l'État, en un mot, de *gouverner*. Un recours suprême au pouvoir dic-

tatorial, même une simple dissolution de la Chambre, étaient des extrémités qui ne se présentaient pas encore à son esprit. Un ministère composé de royalistes énergiques saurait trouver dans l'Assemblée actuelle une suffisante majorité. Des calculs dressés par M. Ravez, à qui sa longue présidence devait donner une connaissance parfaite de la composition de la Chambre et de la force réelle de chaque parti, le faisaient du moins espérer au roi. Toutefois, on ne pouvait songer à opérer un complet changement de système et de personnes au milieu d'une session; il fallait, avant tout, obtenir le budget. La loi de finances une fois votée, les ressources du gouvernement se trouveraient assurées jusqu'au 1er janvier 1831, et la couronne aurait son action parfaitement libre pendant dix-huit mois.

Cette question du budget occupait également les ministres, mais à un autre point de vue. Depuis le mois de janvier, le département des affaires étrangères et celui de la justice n'étaient administrés que par *intérim*. Le cabinet pouvait-il continuer à rester ainsi mutilé? La discussion et le vote des dépenses de ces deux ministères ne souffriraient-ils pas de cette absence de titulaires que ne pouvaient plus justifier les arrangements projetés avec la gauche? Le second congé de trois mois accordé à M. de la Ferronnays allait d'ailleurs expirer, et la santé de ce ministre ne s'était pas améliorée; ses collègues convinrent de lui donner enfin un successeur. Les noms prononcés, lors du dernier voyage de M. de Polignac, furent reproduits : M. Hyde de Neuville soutenait avec chaleur M. de Chateaubriand; M. Pasquier était le candidat de MM. de Martignac et Portalis; M. Roy insistait en faveur de M. de Mortemart. Les ministres ne pouvaient s'entendre. Ils s'en remirent au choix du roi, en ajoutant sur la liste de candidature le nom de M. de Laval-Montmorency, ambassadeur de France à Vienne, homme modéré, mais sans signification et sans antécédents politiques. Ce fut ce dernier nom que Charles X choisit. La nomination fut enregistrée au *Moniteur* du 25 avril. Mais on s'é-

tait trop hâté : averti par ses amis de la situation équivoque, incertaine, du cabinet; effrayé des critiques que sa nomination avait excitées dans les journaux qui préconisaient M. de Chateaubriand, M. de Laval refusa d'accepter. Ce refus rendit le courage aux amis de M. de Chateaubriand; les membres de la réunion Agier insistaient surtout pour sa nomination; elle fut débattue dans un conseil présidé par le roi : M. Portalis s'y montrait le plus opposé. La discussion se prolongeait sans résultat, lorsque Charles X, qui repoussait également ce choix, dit tout à coup : « Pourquoi M. Portalis ne garderait-il pas le portefeuille des affaires étrangères ? Je suis content de ses services, qu'il les continue définitivement. » Mais ce n'était pas ce portefeuille qu'ambitionnait en ce moment le successeur intérimaire de M. de la Ferronnays : la première présidence de la cour de cassation, vacante depuis quelques jours par la mort de M. Henrion de Pansey, position calme, éminente, la plus élevée de la magistrature, convenait mieux à la sécurité de sa fortune. Il le laissa entendre; on consentit à la lui assurer. M. Portalis n'hésita plus. Son acceptation du ministère des affaires étrangères nécessitait la nomination d'un ministre de la justice : une liste de trois noms fut encore présentée au roi. Deux anciens ministres, MM. Molé et Siméon, et le sous-secrétaire d'État, récemment nommé, M. Bourdeau, s'y trouvaient inscrits. Charles X choisit M. Bourdeau. Les actes consacrant ces nominations furent signés le 14 mai, en même temps que l'ordonnance qui donnait, par avance, à M. Portalis la succession de M. de Pansey.

Le soin de Charles X à écarter du conseil tous les hommes qui pouvaient y apporter la force que donnent une haute position politique, l'expérience des Assemblées et la pratique du gouvernement, inquiéta quelques-uns des ministres. « Le roi s'efforce évidemment de nous affaiblir ; nous ne sommes, pour lui, qu'un cabinet de transition, une administration provisoire, » disaient-ils après le choix de M. Bourdeau. M. de Martignac,

en revanche, gardait toutes ses illusions. Il est vrai que ce ministre et ses collègues auraient difficilement découvert, dans leurs rapports directs avec le roi, la trace même d'un désaccord sérieux entre eux et la couronne, tant était grande la bienveillance que leur montrait Charles X, depuis le retrait des deux lois municipale et départementale. On eût dit que, satisfait de la résolution où il était de les remplacer, heureux de l'occasion qu'ils venaient de lui en fournir par leur rupture avec la gauche, content de lui-même, plus à l'aise et plus libre depuis que son parti était arrêté, le roi s'efforçait, par un redoublement d'affabilité et de prévenances, à diminuer, pour eux, l'amertume de la chute. Il n'hésitait plus à complimenter M. de Martignac sur le charme et l'habileté de sa parole, mais sans accorder cependant à son talent de tribune un autre mérite que celui d'un don purement artistique. Si quelque pair ou quelque député le visitaient au sortir d'une séance où le ministre de l'intérieur avait parlé : « Eh bien, leur disait-il, vous avez donc entendu *la Pasta*[1]? » Le sentiment de bien-être qui succédait, chez Charles X, à de longs mois de mécontentement et d'irritation, se faisait sentir jusque dans ses rapports officiels avec le bureau de la Chambre des députés. Dans l'usage, chaque projet de loi adopté par l'Assemblée était porté au roi par le président et les secrétaires de la Chambre. Ces communications, qui avaient habituellement lieu le soir, après le dîner du prince, devinrent plus d'une fois l'occasion d'entretiens où Charles X, dépouillant le rôle officiel de roi, se montrait causeur facile, communicatif, plein de bonhomie et de gaieté[2].

[1] Célèbre cantatrice italienne de l'époque, dont l'admirable voix attirait alors tout Paris.

[2] Ce fut dans une de ces réceptions du bureau de la Chambre qu'eut lieu la conversation suivante, qui fit alors trop de bruit pour être passée sous silence; elle a, d'ailleurs, son intérêt historique. « Monsieur le président, dit Charles X à M. Royer-Collard, à quel chiffre estimez-vous la somme nécessaire à un député pour vivre honorablement à Paris? — A vingt francs par jour, sire. — C'est singulier, réplique le roi, il en est plusieurs auxquels je

Les lois de finances soumises à la Chambre des députés durant la seconde moitié de la session furent au nombre de trois: règlement définitif du budget de 1827, demande de crédits supplémentaires pour 1828, établissement du budget de 1830. La discussion de ces lois importantes offrit un spectacle bizarre. C'était le terrain où, chaque année, le gouvernement et l'opposition se rencontraient pour débattre toutes les questions de notre politique intérieure et extérieure, pour attaquer ou défendre la marche générale et les principaux actes de l'administration, diminuer ou maintenir ses dépenses; la séance du 8 avril avait détruit cette situation : l'opposition était partout, sur les bancs de la droite comme sur ceux de la gauche,

donne mille francs par mois, et qui me demandent aujourd'hui le double pour y prolonger leur séjour. »

Le bureau se composait, outre M. Royer-Collard, de MM. de Lascours, de Châteauneuf, Pas de Beaulieu et de Beaumont, qui, le lendemain, rapportèrent cette conversation à un grand nombre de leurs collègues. Les journaux reproduisirent immédiatement leur récit, que démentit, il est vrai, une note officielle sans signature, contre laquelle aucun des membres qui l'avaient entendu n'osa réclamer.

A peu de jours de là, un devoir semblable amenait de nouveau les mêmes députés devant le roi. Les journaux venaient d'annoncer que le général de la Fayette était indisposé. « Avez-vous des nouvelles de M. de la Fayette? dit Charles X à M. Royer-Collard; comment se porte-t-il? — Beaucoup mieux, sire. — Ah! j'en suis bien aise; c'est un homme que j'aime beaucoup, et qui a rendu à notre famille des services que je n'oublie pas. Nous nous sommes toujours rencontrés, bien que marchant dans une ligne opposée : nous sommes nés dans la même année, nous avons appris à monter à cheval ensemble au manége de Versailles, et il était de mon bureau à l'Assemblée des notables. Je lui porte beaucoup d'intérêt. »

Les membres du bureau étaient dans le plus profond étonnement; revenus à la Chambre, ils rapportèrent également ces paroles, mais elles ne reçurent pas la publicité des journaux. Nous avons dit que ces entretiens avaient lieu, le soir, après le dîner du roi; ils firent accuser sa sobriété. L'imputation n'avait pas le moindre fondement : Charles X était très-sobre, il buvait à peine du vin. Mais, par une particularité de sa constitution, le travail de la digestion, qui se manifeste chez la plupart des hommes, chez les vieillards surtout, par des symptômes de pesanteur et de somnolence, produisait, au contraire, chez ce prince, une sorte de surexcitation que, dans l'ignorance de ses habitudes, des esprits prévenus pouvaient prendre pour le résultat de l'intempérance.

et le gouvernement, privé d'appui, ne se trouvait en quelque sorte nulle part. En d'autres termes, il existait un ministère sans majorité pour le soutenir, et une majorité sans ministère pour la diriger. De là, dans la discussion et dans les votes, une confusion et des contradictions qui avaient pour résultat de donner l'avantage tantôt aux libéraux, tantôt aux amis de MM. de Villèle et de la Bourdonnaie ; un jour aux partisans de la plus sévère économie, le lendemain aux défenseurs de toute prodigalité. Parfois, pourtant, cette majorité si unie et si ferme dans la session précédente, et qui maintenant se divisait, s'éparpillait au hasard de chaque vote, se reformait tout à coup sous l'empire du sentiment politique qui l'avait formée ; on la retrouvait dès qu'il était question de frapper et de flétrir l'ancien ministère. Nous en citerons un exemple.

Il s'agissait des crédits supplémentaires de 1828. Le gouvernement demandait la sanction d'une dépense consacrée, partie à la construction d'une salle à manger dans l'hôtel du ministère de la justice, partie au renouvellement du mobilier de cet hôtel. On reprochait, sur ce dernier point, à M. de Peyronnet, d'avoir disposé, sans en rendre compte, de l'ancien mobilier, notamment d'une tapisserie des Gobelins représentant le *Jugement de Salomon*, et qui, disait-on, avait été exposée dans une vente publique au prix de 1,000 francs, lorsqu'elle en valait 25,000. Quant aux frais de la salle à manger, ils formaient un excédant de dépense ordonnancé par l'ancien ministre de la justice, en dehors et au delà du crédit primitivement alloué. Cet excédant fut surtout l'objet du débat. En principe, la dépense était irrégulière; elle constituait, non pas une concussion, mais un abus qui, en prenant certaines proportions, pouvait dégénérer en dilapidation, et porter dans la fortune de l'État les plus graves désordres. Il était nécessaire d'arrêter les ministres dans cette voie, et de poser une règle de responsabilité sérieuse, disait la commission, qui, dans ce but, proposait d'accorder le crédit demandé, « mais sauf liquidation,

et à la charge par le ministre des finances d'exercer contre le ministre ordonnateur de la dépense telle action en indemnité qu'il appartiendrait. » Cette rédaction ne parut ni assez explicite ni assez impérative à la gauche; un de ses membres, M. Dupin aîné, proposa celle-ci par voie d'amendement : « A la charge par le ministre des finances d'exercer devant les tribunaux une action en indemnité contre l'ancien ministre. » Vainement M. Hyde de Neuville, venant au secours des amis de M. de Peyronnet, fit observer que, s'il existait une irrégularité incontestable, les fonds, du moins, n'avaient pas été détournés par cet ancien ministre à son profit personnel, puisqu'ils étaient représentés par des travaux dont l'État bénéficiait; la Chambre après un débat de plusieurs jours, adopta, le 6 mai, à une majorité de 186 voix contre 144, l'amendement qui ordonnait une poursuite judiciaire contre l'ancien garde des sceaux.

La discussion du budget de 1830, commencée le 30 mai, remplit les deux derniers mois de la session. Prodigues de déclarations libérales adressées à la gauche, les ministres concluaient presque toujours dans le sens des membres de la droite, qui, repoussant toute réduction, votaient avec l'ardeur et l'ensemble d'un parti assuré de son prochain triomphe. Longtemps accueillie comme une forfanterie de vaincus, cette confiance éclatait à toute occasion. M. Viennet laissait-il tomber ces mots de la tribune : « Les défenseurs de l'ancienne monarchie ont trop la conscience de leur faiblesse pour ne pas être convaincus de leur défaite ; » MM. de la Boullaye, de Formont et nombre d'autres membres du côté droit l'interrompaient aussitôt par de bruyants éclats de rires et par ces exclamations : *Ah! leur défaite! vous croyez à leur défaite!* Malgré les efforts de ce côté de l'Assemblée, de notables économies furent apportées dans plusieurs services, et la Chambre, outre le principe de responsabilité pécuniaire posé à l'occasion de M. de Peyronnet, consacra deux autres points qui n'étaient pas sans importance : elle étendit la spécialité

du vote législatif aux différentes sections des chapitres composant le budget de chaque ministère, et décida que tout traité qui emportait un subside ou une dépense tombait nécessairement sous son contrôle. Cependant une vive inquiétude dominait tous ces débats; chaque parti avait le pressentiment d'une prochaine et redoutable crise. Pour les uns, une tempête portant la Révolution dans ses flancs se formait au sein des masses populaires; pour les autres, l'orage s'amassait au-dessus des Chambres, dans les régions de la cour, d'où il éclaterait par un coup d'État. Si dès le début de la session, lors de la discussion de l'Adresse, M. de Conny, par exemple, avait signalé comme le vœu, le but de l'opposition, « un changement de dynastie, une seconde révolution de 1688, » le 11 juillet, au moment où la session allait finir, le général Lamarque disait à son tour : « Mille bruits sinistres circulent dans la capitale et jettent l'alarme dans nos départements, où les agents, les instruments actifs de la dernière administration, sont encore partout debout et menaçants. Là, en présence de ceux qui opprimaient, on craint une nouvelle oppression; là, on croit à la possibilité de ces violations de la Charte, de ces coups d'État (Rumeurs diverses.) dont nous menacent quelques ministres tombés, qui invoquent le chaos pour remonter au pouvoir. Deux cents ans se sont écoulés depuis que, de l'autre côté de la Manche, on parlait aussi de violer la grande Charte, de renvoyer les Chambres, de lever l'impôt par ordonnance. On l'essaya : vous savez quels en furent les résultats. (Violents murmures à droite. Silence à gauche.) Débris échappés à tant de naufrages, nous ne voudrons pas tenter encore une funeste expérience; elle ne nous a que trop appris que les peuples aussi ont leurs *coups d'État*. (Violente interruption à droite.)

Voix nombreuses de ce côté. — A l'ordre! Vous prêchez la révolte! A l'ordre!

Le général Lamarque, avec plus d'énergie. — Je dis que

les peuples aussi ont leurs coups d'Etat (*Nouveaux cris* : A l'ordre!), et que, bouleversant la terre jusque dans ses entrailles, ils ne laissent sur le sol que de sanglantes ruines ! » (Violente agitation.)

Coup d'Etat, révolution de 1688, changement de dynastie, voilà les mots qui ouvrirent et fermèrent cette session promise à tant de travaux, si stérile en réalité, et dont la clôture officielle eut lieu le 31 juillet, après une durée de six mois.

La veille, les journaux avaient annoncé de nouveau l'arrivée de M. de Polignac à Paris, « où l'appelaient, disaient-ils, le soin de sa santé et le besoin de respirer l'air natal. » Ce prétexte maladroit ne pouvait tromper personne. M. de Polignac venait, en effet, d'obéir à une invitation directe de Charles X, qui, rendu à sa liberté d'action par le vote du budget de 1830, et par la séparation de la Chambre, était impatient de se délivrer enfin des ministres impuissants que lui avaient imposés les élections générales de 1827. L'administration Martignac possédait assurément une remarquable réunion de capacités spéciales et d'orateurs de talent ; le dévouement de ses membres à la monarchie était sincère, et tous avaient sérieusement pris à tâche de concilier et de confondre les intérêts de la maison de Bourbon avec l'intérêt national; mais, sans parti dans les Chambres, sans crédit à la cour, sans appui dans l'opinion publique, ce cabinet, depuis sa rupture avec la gauche, avait perdu à ce point le prestige et la force, que les fonctionnaires de tous les ordres, préfets, prélats, magistrats, officiers généraux, pressentant sa chute prochaine, n'obéissaient plus que mollement à son impulsion et à ses instructions, quand ils obéissaient. Ses membres eux-mêmes étaient désunis et découragés. Appelés plus rarement aux Tuileries, ils voyaient leurs demandes, leurs propositions, constamment repoussées par le roi, qui leur objectait chaque fois « qu'ils n'avaient plus de majorité. » Cependant, par cela seul qu'ils tenaient encore le pouvoir, quelques-uns d'entre

eux se résignaient difficilement à le perdre, et ne désespéraient pas de le conserver; dans ce but, ils avaient récemment cherché auprès de la droite un appui que ce côté de la Chambre leur avait refusé. La clôture de la session, en rendant de nouvelles négociations moins urgentes, leur donnait du moins l'espérance de voir leur existence prolongée jusqu'à la prochaine réunion législative, lorsque, cinq jours après la séparation de l'Assemblée et huit jours après l'arrivée de M. de Polignac à Paris, cet ambassadeur fit offrir à M. Roy d'entrer dans une combinaison ministérielle qui n'attendait plus que son acceptation pour se trouver complétement formée. « M. de Martignac reste-t-il avec moi? » demanda le ministre des finances. On lui répondit que non. « En ce cas, répliqua-t-il, je refuse. » Le lendemain, 7 août, M. Roy était mandé à Saint-Cloud ainsi que M. Portalis, et tous les deux y apprenaient, de la bouche de Charles X, l'avénement d'un nouveau ministère. « Vos intentions étaient bonnes, mais vous n'avez pu faire le bien; les concessions où vous m'avez entraîné n'ont pu contenter les partis; vous n'aviez plus de majorité, » leur dit le roi, qui les pria d'annoncer à leurs collègues qu'ils eussent à lui remettre leurs portefeuilles. Le conseil se réunit le jour suivant, 8. La nouvelle n'était pas attendue; quelques ministres en furent frappés comme d'un coup de foudre; d'autres refusèrent, pendant quelques instants, de croire à sa réalité. Obligés pourtant de se rendre à l'évidence, tous partirent pour Saint-Cloud, afin d'y déposer leurs portefeuilles entre les mains de Charles X, qui les accueillit en leur répétant les observations qu'il avait adressées, la veille, à MM. Roy et Portalis; puis, s'animant par degrés au souvenir « des concessions énormes, » disait-il, qu'il avait consenties, il eut des paroles de reproche pour M. de Martignac, d'amertume pour M. de Vatisménil, et de colère pour M. Feutrier. Toutefois, lorsque sa première irritation fut calmée, le roi s'efforça d'adoucir les blessures qu'il venait de faire, en annonçant à ses

conseillers *destitués* que les faveurs en usage pour les ministres *démissionnaires* leur seraient accordées. MM. Portalis, Hyde de Neuville et de Caux furent, en effet, nommés ministres d'État. Les deux derniers reçurent, en outre, un brevet de pension de 12,000 francs, qui fut également accordé à MM. de Martignac, de Vatisménil et de Saint-Cricq. M. de Caux obtint encore la grand'croix de Saint-Louis, et M. de Martignac celle de la Légion d'honneur. M. Roy, que son immense fortune mettait au-dessus d'une grâce pécuniaire, fut créé *cordon bleu*. M. Portalis, pourvu depuis trois mois de la première présidence de la cour de cassation, n'avait plus rien à recevoir; on donnait à M. Bourdeau la première présidence de la cour royale de Limoges[1]. Un seul ministre, M. Feutrier, ne recevait aucune indemnité; son crime, il est vrai, était sans pardon : ce prélat avait préparé et exécuté les mesures dirigées contre la Société de Jésus.

Le soir de cette journée, M. de Martignac nommait les nouveaux ministres devant M. Royer-Collard, qui, d'abord, se montra incrédule; forcé, pourtant, de renoncer à ses doutes, il dit : « Un tel ministère ne se comprend pas; c'est un effet sans cause. Allons, Charles X est toujours le comte d'Artois de 1789! »

Le cabinet dont la composition arrachait cette exclamation à M. Royer-Collard avait été formé le 8 août, et officiellement annoncé le 9 dans le *Moniteur;* il était ainsi composé :

Affaires étrangères, le *prince Jules de Polignac;*

Guerre, le *comte de Bourmont;*

Intérieur, le *comte de la Bourdonnaie;*

Justice, *M. Courvoisier;*

Finances, le *comte de Chabrol;*

Marine, le *vice-amiral de Rigny;*

[1] Cette nomination demeura sans résultat : le magistrat dont M. Bourdeau désirait prendre la place, et que, dans le but de faire le vide, on avait nommé à la cour de cassation, refusa cet avancement et garda sa position

Affaires ecclésiastiques et instruction publique, le *baron de Montbel.*

Jamais, nous le croyons, l'apparition d'un nouveau ministère ne souleva une émotion plus profonde, une inquiétude plus générale, une irritation plus vive. Les plus implacables adversaires de la maison de Bourbon, s'imposant la tâche de précipiter sa chute, en lui infligeant des ministres impopulaires, n'auraient pu choisir, en effet, des noms plus détestés. Ces noms, attachés aux souvenirs les plus tristes, les plus désastreux de nos quarante dernières années, résumaient toutes les douleurs, toutes les hontes de ce passé, l'émigration et ses complots, Waterloo et ses trahisons, la réaction de 1815 et ses fureurs. Le *Journal des Débats*, organe des royalistes du centre droit et défenseur de l'administration de M. de Martignac, était le journal le plus modéré de l'opinion constitutionnelle. Le 10 août, après avoir fait connaître les noms des nouveaux ministres, il publiait les réflexions suivantes :

« Ainsi le voilà encore une fois brisé, ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque! Voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi. Ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment.

« Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne, ce qui avait rallié autour du trône les cœurs de tous les Français, c'était la modération dans l'exercice du pouvoir; la modération! aujourd'hui elle devient impossible. Ceux qui gouvernent maintenant voudraient être modérés, qu'ils ne le pourraient. Les haines que leurs noms éveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être par rendues. Redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être, dans les premiers jours, voudront-ils bégayer les mots de Charte et de liberté : leur maladresse à dire ces mots les trahira; on n'y verra que le langage de la peur ou de l'hypocrisie.

« Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait

la puissance du successeur de Louis XVIII? Qu'ils y pensent bien! la Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paye un milliard à la loi; il ne payerait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales, naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre[1]! Malheureuse France! malheureux roi!

Le fatal assemblage des noms poursuivis par cette plainte éloquente n'était pas l'œuvre exclusive de M. de Polignac, ainsi qu'on l'a pensé. Le cabinet se trouvait à peu près formé lors de l'arrivée de ce ministre à Paris. Le choix de M. de la Bourdonnaie, que la violence de sa parole recommandait auprès du roi, appartenait à Charles X; celui de M. de Bourmont au Dauphin, à qui toute influence était laissée sur les choses de la guerre. Ce prince avait eu à prononcer entre trois candidats : le général d'Ambrugeac, un des généraux qui, dans la Chambre des pairs, discutaient avec le plus de savoir les questions d'organisation militaire; le général du génie Dode de la Brunerie, et M. de Bourmont. Le Dauphin avait repoussé le premier, malgré l'exaltation de son royalisme, comme trop engagé dans certaines questions avec la partie libérale de la Chambre des pairs; le second, comme officier d'arme spéciale. La nomination de M. de Bourmont avait cependant soulevé quelques objections; on témoigna la crainte de le voir attaqué violemment pour sa trahison du 15 juin 1815. « Il sera facile de détourner cet orage, avait répondu Charles X; on déclarera, dans les journaux ministériels, que

[1] Hampden, cousin germain de Cromwell, entra dans la Chambre des communes en 1625. Onze ans plus tard, en 1636, il prit l'initiative du refus d'un impôt dit *taxe de mer*, exigé par Charles I[er]. Traduit pour ce fait devant la Cour du banc du roi, il y fut condamné. Hampden, à quelque temps de là, prenait les armes contre la royauté et déployait une valeur et une habileté peu communes. Il fut tué en 1643, en se battant contre le prince Rupert, dans le comté d'Oxford. Hampden était républicain : son parti le regardait comme un homme remarquable par son courage et sa vertu, les royalistes comme un homme doué d'un grand caractère.

c'est *sur l'ordre du roi* qu'il a passé de l'autre côté. » Le temps, ainsi que le disait M. Royer-Collard, n'avait pas marché pour Charles X; ce prince en était resté, pour toute chose, à la date de 1789. L'intervention de M. de Polignac dans la composition du ministère s'était particularisée par deux faits : il avait insisté pour le maintien de MM. de Martignac et Roy, puis proposé M. de Rigny. M. de la Bourdonnaie, dont l'unique force était à la tribune, et qui entendait occuper le rôle de principal orateur du cabinet, consentait à conserver M. Roy; mais, voyant dans M. de Martignac moins un collègue qu'un rival, il avait déclaré, comme M. Corbière à l'occasion de M. de Chateaubriand, que si ce ministre entrait par une porte, il sortirait par l'autre. M. Roy, ainsi qu'on l'a vu. reçut la proposition de garder son portefeuille ; nous avons dit sa réponse. Le ministère des finances, vacant par son refus, devint le partage de M. de Chabrol, d'abord désigné pour rentrer au ministère de la marine. Ce fut pour ce dernier département que M. de Polignac proposa M. de Rigny. Cet amiral venait de quitter Paris, et, dans la prévision de la chute du dernier cabinet, il avait laissé pour notre représentant à Londres, chef probable de la nouvelle administration, une lettre où il lui disait « que, dans le cas où le roi l'appellerait dans ses conseils, il tenait à l'assurer qu'il aurait la satisfaction la plus vive à y entrer avec lui [1]. » M. de Rigny fut nommé. Mais ce choix n'eut aucune suite : neveu du baron Louis, dont il attendait l'héritage, et sommé par son oncle de ne pas accepter; ébranlé, d'ailleurs, par le soulèvement de l'opinion, M. de Rigny, malgré les vives instances du roi, qui tenait à compter parmi ses nouveaux conseillers un des vainqueurs de Navarin, refusa le portefeuille qu'il avait d'abord sollicité, et qui fut donné quinze jours plus tard, le 23 août, au baron d'Haussez, préfet de la Gironde.

[1] *Études historiques, politiques et morales*, de M. de Polignac.

Nous avons dit que le nouveau ministère se croyait certain d'une majorité où viendraient se réunir et se confondre les membres du côté droit, les députés, toujours assez nombreux, que le manque de fortune, le besoin de positions lucratives pour leur famille ou pour eux-mêmes, placent dans la dépendance habituelle du pouvoir, puis les anciens royalistes qui s'étaient successivement éloignés du gouvernement, sous la longue administration de M. de Villèle. M. Ravez, à l'aide de calculs multipliés, en avait donné l'assurance à Charles X. « La gauche n'a pas la majorité, disait-il ; les centres n'ont pu la donner à M. de Martignac ; cette majorité se trouvera donc en s'appuyant sur la droite. » M. de la Bourdonnaie était aussi affirmatif. La nomination de M. de Chabrol et de M. Courvoisier, ancien membre du parti ministériel sous M. Decazes, avait été faite en vue de ce rapprochement de toutes les nuances royalistes ; elle était une sorte d'avance, un gage offert aux membres actuels des deux centres : on a vu en quels termes l'organe des royalistes dissidents y avait répondu.

Plus de concessions ! le combat est rétabli entre la royauté et la Révolution ! s'écrièrent, à leur tour, les journaux ultra-monarchiques et religieux, voués à la défense du nouveau cabinet. Ce cri de guerre, provocation insensée de sectaires plus fanatiques que les ministres eux-mêmes, trouva la population prête à le relever.

La secousse produite par l'avénement de MM. de Polignac, de Bourmont et de la Bourdonnaie, s'était rapidement étendue dans tout le royaume, sans que nulle part la distance lui fît rien perdre de sa force. M. de la Fayette, peu de jours avant la fin de la session, était allé visiter l'Auvergne, son pays natal [1]. Des réunions de famille ou d'amis, sur lesquelles les journaux étaient restés silencieux, avaient seules marqué son passage à Clermont, à Issoire et à Brioude. Un banquet

[1] M. de la Fayette était né le 6 septembre 1757, à Chavagnac, près de Brioude (Haute-Loire).

lui fut également offert au Puy, ville autrefois soumise à la domination seigneuriale des ancêtres de M. de Polignac; il venait d'y prendre place, quand la nouvelle du changement de ministère se répand dans la salle : soudain la réunion prend un caractère politique; les esprits s'animent; des protestations contre les nouveaux ministres éclatent; des toasts sont portés *A la Charte! A la Chambre des députés, l'espoir de la France!* Le lendemain, le général se met en chemin pour Vizille, où l'attendait une de ses petites-filles, mariée dans ce lieu, devenu célèbre par l'Assemblée d'états qui, en 1788, y donna le signal de la résistance à la royauté. Les démonstrations les plus bruyantes en faveur des institutions que l'on croit menacées, les cris de *Vive la Fayette!* des illuminations faites malgré les autorités, accueillent partout son passage. Arrivé le 16 août à une lieue de Grenoble, il rencontre une députation de cinquante jeunes gens à cheval, qui lui font cortége, au milieu d'un immense concours de spectateurs, jusqu'à l'entrée de cette place forte : là, un ancien maire de la cité le harangue à la tête des principaux habitants et lui présente une couronne de chêne à feuilles d'argent, produit d'une souscription à 50 centimes, « comme un témoignage de la reconnaissance du peuple, et comme l'emblème de la force que les Grenoblois, à son exemple, sauront mettre à soutenir leurs droits et la constitution. » Le soir, la ville était brillamment illuminée, et le général recevait une sérénade à laquelle se mêlaient les cris de *Vive la Fayette! Vive la Charte!* A Vizille, où il se rendit ensuite, M. de la Fayette fut complimenté par le maire alors en fonctions et conduit à la demeure de sa petite-fille au milieu des *vivat* de toute la population, au bruit de salves tirées par deux petites pièces d'artillerie. A Voiron à la Tour du Pin, à Bourgoin et à Vienne, la réception offrit la même solennité et le même enthousiasme : partout des cavalcades se portaient à sa rencontre, partout la foule se pressait sur ses pas, et, dans plusieurs localités, on dressait sur

son chemin, des arcs de triomphe. Mais ce fut à Lyon que ces démonstrations, protestations ardentes contre le nouveau ministère, prirent des proportions qui donnent la mesure du mouvement de l'opinion publique. 500 cavaliers, 8 à 900 jeunes gens à pied, et une longue suite de voitures où se trouvait une calèche à quatre chevaux destinée à M. de la Fayette, l'attendaient à la limite du département et lui firent cortége jusqu'à l'entrée du faubourg de la Guillotière, où on le harangua. Le discours qui lui fut adressé qualifiait les circonstances de *critiques*, et rappelait l'ardeur avec laquelle les Lyonnais avaient défendu, à toutes les époques, la cause de la liberté. « Je donnerais le nom de *critique* au moment où nous sommes, répondit le général, si je n'avais reconnu partout sur mon passage, et si je ne voyais dans cette puissante cité cette fermeté calme et même dédaigneuse d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force, et sera fidèle à ses devoirs. » La foule était immense, et, lorsque M. de la Fayette entra dans Lyon, 50 à 60,000 personnes précédaient ou suivaient sa voiture. Des députations venues de Saint-Étienne, Tarare, Mâcon, Châlons-sur-Saône, et de plusieurs autres villes, pour le complimenter, l'attendaient à l'hôtel où il descendit; les musiciens du Grand-Théâtre, réunis dans la cour, lui donnèrent une sérénade; une foule énorme ne cessa, durant toute la soirée, de stationner devant ses fenêtres, et l'obligea plusieurs fois de se montrer.

Des réceptions, des visites aux établissements publics, et une promenade sur la Saône, qui attira sur les deux rives une partie de la population lyonnaise, remplirent la journée du lendemain 6 septembre. L'événement du 7 fut un banquet offert à M. de la Fayette, au nom de la ville, par 500 de ses plus notables habitants, et auquel assistaient des députés envoyés par les principales cités voisines. Un buste du général, couronné de lauriers, décorait la salle. M. de la Fayette prit la parole à la fin du repas, après un toast porté en son honneur.

« Messieurs, dit-il, je suis heureux et fier que mon passage dans cette grande et patriotique cité ait été pour elle une occasion de plus de manifester sa constante haine de l'oppression, son amour de la véritable liberté, sa détermination de résister à toutes les tentatives de l'incorrigibilité contre-révolutionnaire. (D'unanimes applaudissements interrompent l'orateur pendant plusieurs minutes.) PLUS DE CONCESSIONS! ont dit récemment les journaux officiels de ce parti ; PLUS DE CONCESSIONS! dit à son tour et à plus juste titre le peuple français, qui connaît ses droits et saura les défendre. » Le 8, M. de la Fayette quittait Lyon, escorté jusqu'à deux lieues de la ville par une garde d'honneur.

En même temps que ce voyage d'un simple député devenait ainsi l'occasion des manifestations les plus hostiles contre la pensée qui avait présidé à la formation du cabinet du 8 août ; tandis que, dans leur irritation, les populations décernaient des honneurs presque royaux à l'homme politique qui était alors pour elles la personnification la plus éclatante des principes de 1789, et qu'elles accueillaient par des acclamations enthousiastes ses appels à la résistance, le fils de Charles X parcourait une partie de la Normandie et visitait les travaux du port de Cherbourg. Ce prince trouva, dans les corps officiels, ces respects empressés qui ne manquent jamais aux puissants ; mais le silence se faisait autour de chacun de ses pas ; partout la foule était muette ou absente. Les autorités municipales de Cherbourg eurent la pensée de faire illusion au Dauphin sur le sentiment public, à l'aide d'un bal qui lui serait offert par la bourgeoisie de la ville : une liste de souscription fut ouverte, mais on attendit vainement les souscripteurs ; le plus grand nombre des femmes avaient déclaré qu'elles n'y paraîtraient pas. Dans le même moment, à Paris, la distribution des prix, à la suite du concours général des colléges royaux, présentait un exemple encore plus frappant peut-être de l'émotion et de l'inquiétude qui venaient de pé-

nétrer au sein de toutes les familles de la classe moyenne. On sait la joie bruyante, expansive, qui anime habituellement les nombreux adolescents conviés à cette solennité ; cette fois, les applaudissements prodigués d'ordinaire aux chefs de l'Université ne se firent pas entendre ; un silence glacial accueillit leur entrée ainsi que la lecture des discours d'usage ; une sorte de tristesse régna dans la salle durant la première moitié de la cérémonie ; le bruit et la joie n'éclatèrent que lors de la proclamation des noms des jeunes lauréats.

Des plaintes véhémentes sur l'aveuglement de la couronne, d'énergiques protestations sur l'audace de ses conseillers officiels ou secrets, la démission de M. de Chateaubriand de l'ambassade de Rome, et quelques démissions de conseillers d'État[1], les ovations faites à M. de la Fayette, l'attitude irritée de la population, une sorte de *vide* opéré autour du gouvernement, voilà les principaux faits d'opposition qui s'étaient produits contre les ordonnances du 8 août, lorsque le 12 septembre les journaux publièrent un acte dont les stipulations organisaient le système de résistance légale le plus énergique que puisse opposer une nation aux tentatives inconstitutionnelles de ses gouvernants. Cet acte était ainsi conçu :

« Nous, soussignés, habitants de l'un et de l'autre sexe dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne,

[1] MM. Bertin de Vaux, Alexandre de Laborde, Agier, Villemain, Froidefond de Belisle, Hély d'Oissel et Salvandy, nommés par M. de Martignac, étaient au nombre des membres du conseil d'État qui donnèrent leur démission. On lit, à cette occasion, dans les *Études historiques et politiques* de M. de Polignac : « M. Salvandy vint me voir deux fois après s'être retiré du conseil d'État ; il était facile de s'apercevoir qu'entraîné par les conseils de ses amis politiques il avait agi contre son gré, et qu'il était l'esclave plutôt que le partisan du principe dont il suivait le drapeau. Si l'ambition ne lui eût pas fait perdre patience, il fût devenu plus tard un auxiliaire utile à la monarchie ; une note écrite par lui, et qu'il me remit à sa dernière visite, me confirma dans cette opinion ; mais, craignant de s'être trop avancé, il en appela bientôt à mon honneur pour obtenir la restitution de son manuscrit : je le lui remis ; que m'importait, au moment du combat, de retenir à contre-cœur dans nos rangs un ami faible et irrésolu ? »

« Considérant qu'une poignée de brouillons politiques menace d'essayer l'audacieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la Charte ;

« Considérant que si la Bretagne a pu trouver dans ces garanties la compensation de celles que lui assurait son contrat d'union à la France, il est de son devoir et de son intérêt de conserver le reste de ses libertés et de ses franchises ;

« Considérant que la résistance par la force serait une affreuse extrémité ; qu'elle serait sans motif lorsque les voies restent ouvertes à la résistance légale, et que le moyen le plus certain de faire préférer le recours à l'autorité judiciaire est d'assurer aux opprimés une solidarité fraternelle ;

« Déclarons sous les liens de l'honneur et du droit :

« 1° Souscrire individuellement pour la somme de 10 francs, et, subsidiairement, ceux des soussignés inscrits sur les listes électorales, pour le dixième du montant des contributions qui leur sont attribuées par lesdites listes.

« 2° Cette souscription formera un fonds commun à la Bretagne, destiné à indemniser les souscripteurs des frais qui pourraient rester à leur charge, par suite du refus d'acquitter des contributions publiques illégalement imposées, soit sans le concours libre, régulier et constitutionnel du roi et des deux Chambres constituées en conformité de la Charte et des lois actuelles, soit avec le concours de Chambres formées par un système électoral qui n'aurait pas été voté dans les mêmes formes constitutionnelles.

« 3° Advenant le cas de la proposition soit d'un changement inconstitutionnel dans le système électoral, soit de l'établissement illégal de l'impôt, deux mandataires de chaque arrondissement se réuniront à Pontivy, et, dès qu'ils seront réunis au nombre de vingt, ils pourront nommer parmi les souscripteurs trois procurateurs généraux et un sous-procurateur dans chacun des cinq départements ;

« 4° La mission des procurateurs généraux est de recueillir les souscriptions, de satisfaire aux indemnités en conformité de l'article 2, d'exercer, sur la réquisition de tout souscripteur inquiété par une contribution illégale toutes les poursuites légales contre les exacteurs ; enfin, de porter plainte civile et accusation contre les auteurs, fauteurs et complices de l'assiette et perception de l'impôt illégal. »

Cette organisation du *refus de l'impôt*, arme nouvelle en France dans les luttes des gouvernés contre les gouvernants, saisit vivement les esprits. L'Association qui venait d'en donner

le signal prenait le titre d'*Association bretonne*. Des *Associations parisienne*, *lorraine*, *bourguignonne*, *normande*, s'établirent immédiatement dans le même but, sur les mêmes bases, et obtinrent en peu de temps l'adhésion des principaux députés de l'opposition et d'un nombre assez considérable de citoyens appartenant à toutes les classes, même à l'armée. Pendant quelques semaines, la presse ministérielle n'eut pas assez de railleries contre cette manifestation renouvelée, disaient ses écrivains, de la *fédération* des Cent-Jours [1]. Le gouvernement, plus attentif aux résultats, s'en inquiéta, et, pour arrêter le mouvement, ordonna des poursuites, non contre les associés, mais contre les journaux qui publiaient les actes d'union et provoquaient les citoyens à y adhérer. La diversité des jugements rendus sur ces poursuites indique le trouble et les hésitations que l'avénement du nouveau ministère avait fait naître dans la magistrature elle-même, ainsi que la force qu'avaient acquise, à cette époque, le nouveau droit politique et la légalité constitutionnelle.

Les poursuites reposaient sur trois chefs de prévention : attaque formelle à l'autorité du roi, provocation à la désobéissance aux lois, excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Tous les tribunaux écartèrent les deux premiers griefs, « attendu, disaient-ils, que la provocation au refus de l'impôt, reprochée aux journaux poursuivis, se trouvait subordonnée à des circonstances qui n'existaient pas, et qui, si elles survenaient, en motiveraient la légalité. » Tous furent également d'accord pour déclarer, quant au troisième chef, que, supposer aux ministres la pensée et la volonté de violer la Charte ou les lois, c'était leur faire outrage; mais ils différaient sur la gravité de l'insulte : ainsi les tribunaux de première instance de Metz et de Paris condamnaient à un mois de prison, à 150 et 500 francs d'amende les journaux traduits

[1] Ce fut, en effet, de la Bretagne que partit également le signal de la *fédération* organisée après le retour de l'île d'Elbe. Voyez tome II, page 554.

devant eux, tandis que le tribunal de Rouen, tout en blâmant l'article incriminé, acquittait l'éditeur du journal. Le résultat de l'appel dont ces divers jugements furent frappés offrit de nouvelles contradictions : la cour royale de Metz, annulant le jugement rendu par le tribunal de cette ville, acquitta le journal que ce tribunal avait condamné; la cour de Rouen, annulant à son tour la sentence d'acquittement prononcée en première instance, condamna, au contraire, le journal d'abord acquitté. La cour royale de Paris confirma seule les condamnations évoquées devant elle. Trois faits ressortaient de ces décisions contradictoires : s'associer dans le but de résister à un impôt établi en violation des lois existantes et de la Charte était un fait licite ; refuser le payement d'un tel impôt était un acte légal ; supposer les ministres capables de porter atteinte à la Charte et aux lois constituait un outrage punissable.

Pendant que la magistrature flétrissait ainsi et condamnait à l'avance toute tentative contre la législation politique existante, le ministère, confiant dans son avenir, montrait une assurance et une sécurité qui formaient le plus frappant contraste avec les passions partout soulevées contre lui. Ses membres, au milieu de l'agitation générale, demeuraient dans une sorte d'immobilité, et, si quelques-uns d'entre eux en sortaient, c'était pour donner des preuves nouvelles de ce manque de sens politique qui leur avait fait accepter, dans le même cabinet, la réunion des trois noms les plus impopulaires de la monarchie : ainsi, lorsque leurs circulaires aux fonctionnaires de tous les ordres recommandaient le respect des lois, la tolérance pour les personnes, le calme et la réserve dans les actes; quand eux-mêmes s'abstenaient de destitutions, résistaient aux démissions qui leur étaient offertes, et prenaient pour devise le mot *modération*, ils appelaient à la préfecture de police M. Mangin, ce fougueux procureur général de Poitiers dont la violence et les rigueurs, lors du procès Berton, étaient

encore dans toutes les mémoires; ils rendaient l'activité au général Clouet, déserteur de Waterloo, comme M. de Bourmont; ils replaçaient M. Lourdoueix, l'instrument aveugle de tous les coups frappés par M. Corbière, ainsi que les différents administrateurs sacrifiés aux plaintes de l'opinion par les cabinets précédents, entre autres M. Locard, ce préfet du Cantal dont le zèle avait amené l'arrestation du maréchal Ney. M. de Polignac, le membre influent, l'âme de ce ministère, s'abusait, d'ailleurs, sur la nature et l'énergie des résistances contre lesquelles il aurait à lutter. Dans ses illusions, l'irritation contre ses collègues et lui-même était plus factice que réelle; l'agitation n'existait qu'à la surface, et le cabinet avait à combattre, non pas une opposition formidable comprenant toutes les forces vives de la nation, mais un petit nombre de révolutionnaires que la royauté, par une attitude plus énergique, réduirait facilement à l'impuissance. En outre, son long séjour en Angleterre, soit comme émigré, soit comme ambassadeur, n'avait pas eu pour seul résultat de le familiariser avec la liberté de la presse, et de le rendre assez indifférent aux attaques des journaux; il avait puisé dans ce pays le goût des grandes industries. des puissantes entreprises commerciales, et s'y était épris de l'indépendance laissée aux intérêts de chaque localité. Une royauté forte, une administration plus simplifiée, une prospérité matérielle développée par de larges encouragements, des relations maritimes plus étendues, et une plus grande liberté accordée à l'action des conseils de commune et de département, voilà quelles étaient, pour M. de Polignac, les satisfactions dont la population française de toutes les classes avait surtout besoin, et qui la détourneraient des luttes politiques. Il se mit immédiatement à l'œuvre avec toute l'ardeur d'un esprit que rien ne distrait de la pensée qui le domine. L'organisation intérieure de son département fut le premier objet de ses réformes; il la soumit à un ordre plus régulier, et y opéra des réductions importantes. Puis, en

même temps qu'il faisait achever la rédaction d'un code consulaire, travail important commencé depuis plusieurs années, il ouvrait des négociations commerciales avec la Prusse, la Suède, les États-Unis; il cherchait, pour nos produits, de nouveaux débouchés en Asie, et demandait à nos principaux agents politiques à l'extérieur des rapports détaillés sur les institutions municipales des contrées où ils résidaient. M. de Bourmont, de son côté, préparait une ordonnance qui élevait, dans une proportion assez notable, le taux des retraites pour l'armée. M. de Chabrol s'occupait d'établir, pour 1831, un budget dont les dépenses devaient se trouver inférieures à un milliard. Enfin, le ministre de l'instruction publique prenait des mesures pour étendre successivement à toutes les communes du royaume le bienfait de l'instruction primaire. Un seul ministre, celui de l'intérieur, demeurait étranger à ce mouvement silencieux ou inaperçu de travail et d'affaires; ses bureaux se reposaient.

Placé, depuis 1815, au premier rang des membres du côté droit, M. de la Bourdonnaie n'avait pas occupé la tribune sans éclat. Orateur essentiellement agressif, parfois véhément, souvent irrité, les questions de finance, de guerre, de marine, d'administration intérieure et de politique étrangère, devenaient indifféremment la matière de ses discours; sa voix était toujours prête. On juge trop souvent les hommes politiques, non d'après ce qu'ils font ou ce qu'ils ont fait, mais d'après ce qu'ils disent. En choisissant pour ministre l'orateur dont la parole énergique, impétueuse, plaidait depuis quinze ans en faveur d'une royauté forte, Charles X, dupe de l'erreur commune, espérait trouver dans M. de la Bourdonnaie le bras qui dompterait la Révolution, la tête dont les conceptions consolideraient le trône et assoiraient la monarchie sur des bases assez inébranlables pour défier tous les efforts des partis. Ce prince prenait l'apparence pour la réalité : le chef de l'extrême droite manquait de force, il n'était que violent; la faculté de

parler facilement, l'art de discourir sur toute chose, avaient absorbé, annulé chez lui la faculté d'agir, et il devait offrir, à son tour, l'exemple d'une puissance de tribune incontestable unie à l'impuissance la plus absolue dans la conduite du gouvernement et dans le maniement des affaires publiques. Avant la composition définitive du cabinet, M. de la Bourdonnaie s'était refusé à ce qu'on y conservât M. de Martignac; le cabinet formé, il apporta la même opposition à la nomination d'un président du conseil : un mouvement de rivalité jalouse avait dicté sa résistance au maintien de l'ancien ministre de l'intérieur; un motif de vanité lui faisait repousser le rétablissement de la présidence; son orgueil s'irritait à la pensée de voir un de ses collègues revêtu d'un titre et d'une sorte de suprématie que le sentiment de son insuffisance, d'un autre côté, ne lui permettait pas d'accepter pour lui-même. « Je lui représentai avec force (lors de la formation du ministère) la nécessité de rétablir la présidence du conseil, a dit M. de Polignac; je l'invitai, je le pressai de remplir ce poste; il refusa, déclarant, de plus, qu'il ne ferait pas partie du nouveau cabinet si on devait lui donner un président. Les choses en restèrent là. [1] » Le besoin d'une direction ne tarda cependant pas à se faire sentir, sinon pour le travail intérieur de quelques départements ministériels dont les titulaires consentaient à subir l'impulsion personnelle de M. de Polignac, du moins pour les délibérations où les ministres, réunis entre eux, devaient préparer ou résoudre les questions d'intérêt général, avant de les soumettre au roi. M. de la Bourdonnaie apportait dans ces conseils privés un intraitable esprit d'opposition : critiquant tous les avis, sans en émettre aucun; habile à signaler les inconvénients de toute chose, sans proposer rien à la place, son humeur âcre, taquine, jetait dans les discussions une confusion et un trouble qui forçaient presque toujours ses collègues

[1] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac.

à se séparer sans avoir pris de décision. M. Courvoisier portait habituellement le poids des sorties querelleuses du ministre de l'intérieur. Adversaires dans la Chambre, de 1815 à 1820, à une époque où M. Courvoisier soutenait le système politique de M. Decazes contre M. de la Bourdonnaie et les amis du comte d'Artois, les deux antagonistes se rencontraient dans les conseils du frère de Louis XVIII, sans cependant y être entrés par la même voie. M. Courvoisier s'était rallié aux Jésuites et à leurs doctrines, tandis que M. de la Bourdonnaie, loin de fléchir dans son opposition à la Congrégation, avait non-seulement repoussé l'admission d'un ecclésiastique, quel qu'il fût, dans le ministère, mais exigé que l'instruction publique restât confiée à des mains laïques. Le souvenir de leurs anciennes querelles, et les dissentiments qui ne cessaient maintenant de les diviser, surtout à l'égard des questions religieuses, devenaient, pour le ministre de l'intérieur, contre son collègue de la justice, l'occasion de continuelles allusions et de railleries blessantes que l'autorité d'un président chargé de diriger ces délibérations intérieures pouvait seule modérer. « L'incompatibilité d'humeur et de caractère entre M. de la Bourdonnaie et M. Courvoisier, a dit encore M. de Polignac, amena inopinément la solution de la question de la présidence. Ce dernier m'en parla sérieusement. Je lui fis part de ce qui s'était précédemment passé, à ce sujet, entre le ministre de l'intérieur et moi, et j'obtins qu'il ne soumettrait pas cette question au roi. Peu après, les autres ministres m'entretinrent du même objet, et celui de la marine (M. d'Haussez) me remit, sur ce sujet, un mémoire fort bien rédigé. Je fis à tous la même réponse qu'à M. Courvoisier. Les formes brusques de M. de la Bourdonnaie fatiguaient, il est vrai, ses collègues. D'ailleurs, nous nous étions attendus à trouver en lui l'énergie que réclamait la gravité des circonstances; mais son irrésolution continuelle, qui le faisait flotter entre une confiance trop grande et une réserve excessive,

nous apprit qu'un hardi chef d'avant-garde pouvait n'être pas propre à la défense d'une place assiégée. Sur ces entrefaites, M. Courvoisier, sans m'en avoir prévenu, soumit à tous les ministres, assemblés entre eux pour traiter d'affaires, la proposition de prier le roi de rétablir la présidence du conseil. Cette proposition ayant été appuyée, M. de la Bourdonnaie se leva aussitôt, et, sans vouloir écouter nos observations, alla sur-le-champ porter sa démission au roi [1]. » Heureux de se délivrer d'un fardeau trop lourd pour ses forces, en abritant son impuissance derrière une question d'amour-propre, le ministre de l'intérieur refusa opiniâtrément de revenir sur sa détermination. Une ordonnance du 18 novembre donna son portefeuille à M. de Montbel, que M. de Guernon-Ranville, procureur général à Lyon, remplaça au ministère de l'instruction publique. Le même jour, M. de Polignac devenait président du conseil, tandis que M. de la Bourdonnaie, dont la fortune était considérable, acceptait une pension de 12,000 francs, se résignait à aller ensevelir son échec dans le silence de la Chambre des pairs, et disparaissait soudainement de la scène politique, après trois mois et demi de ministère, sans avoir laissé d'autres traces de son passage dans le gouvernement que deux actes : un règlement sur la boucherie de Paris, rédigé par son prédécesseur, et une circulaire sur les marionnettes [2].

Dans son ignorance des causes vraies de cette modification ministérielle, le public accueillit la retraite de l'ancien adver-

[1] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac.

[2] Cette circulaire contenait le passage suivant : « Il faut que les objets proposés à la curiosité publique n'offrent rien de contraire au respect dû à la religion et aux bonnes mœurs, à la majesté royale et aux convenances; rien qui puisse rappeler le souvenir de Buonaparte et donner une fausse direction à l'opinion. Les autorités se feront donc rendre compte préalablement des explications, parades, chants, dont les spectacles forains tels que marionnettes, ombres chinoises, etc., seraient accompagnés, afin d'exiger la suppression de ce qui pourrait s'y trouver de dangereux pour l'ordre, les mœurs et le gouvernement du roi. »

saire de M. de Villèle et l'avénement de M. de Polignac à la présidence du conseil comme une nouvelle prise de possession du gouvernement par la Congrégation, comme le début d'une nouvelle politique de cour et de sacristie, décidée à ne plus tenir compte même des exigences du système parlementaire. L'inquiétude et l'irritation devinrent plus vives, et deux arrêts rendus par la cour royale de Paris témoignèrent immédiatement de la résistance que la magistrature elle-même était résolue d'opposer aux passions religieuses et ultra-monarchiques dont l'opposition de toutes les nuances accusait les nouveaux conseillers de la couronne.

Le *Courrier français*, rendant compte d'une récente exposition de tableaux, et rappelant à ce sujet les œuvres des grands maîtres, avait dit : « L'immortel tableau de la *Cène*, la *Transfiguration* et la *Communion de saint Jérôme*, resteront encore des chefs-d'œuvre, *même quand les croyances chrétiennes seront complétement abolies*, si la durée des fragiles matières de ces œuvres pouvait atteindre jusque-là. » Le ministère public avait vu dans cette phrase la négation de la perpétuité du christianisme, et, par suite, un délit d'outrage envers la religion de l'État et les autres cultes chrétiens légalement reconnus. Traduit devant le tribunal de police correctionnelle, le rédacteur en chef du journal fut condamné à trois mois de prison et 600 francs d'amende. Il appela de cette décision à la cour royale, qui, le 17 décembre, le déchargea de toute peine et le renvoya de la poursuite, « attendu que si l'opinion émise établissait un manque de croyance, fait malheureux aux yeux des personnes ayant la foi, cependant l'auteur, en prévoyant un événement même impossible, ne s'était pas servi d'expressions, ni permis des réflexions ou allusions injurieuses constituant le délit d'offense ou d'outrage à la religion puni par les lois. » Sept jours plus tard, le 24 décembre, les mêmes magistrats prononçaient un second acquittement qui ne consacrait pas, cette fois, sur les matières

religieuses, une liberté d'appréciation blessante pour les doctrines notoirement ultramontaines du ministère; ils reconnaissaient à la presse, en matière politique, une liberté de discussion qui pouvait aller jusqu'à l'atteinte la plus directe contre la personne même des ministres.

L'article publié par le *Journal des Débats*, en annonçant la nomination des nouveaux ministres, avait été poursuivi[1]. Condamné en première instance, le 26 août précédent, à six mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, *minimum* de la peine, son rédacteur en chef, M. Bertin aîné, avait appelé de cette sentence à la cour royale, en même temps que le ministère public, qui, ne trouvant pas le châtiment proportionné à l'offense, sollicitait de son côté, par un appel *à minima*, une punition beaucoup plus forte. Ce procès, au milieu de l'universelle agitation des esprits, devenait un véritable événement politique. Ce n'était pas le *Journal des Débats*, mais le ministère, qui, pour le public, se trouvait en cause; MM. de Polignac, de la Bourdonnaie et de Bourmont étaient moins les plaignants que les accusés, et de l'arrêt à intervenir allait dépendre leur impunité ou leur condamnation. Une foule nombreuse encombrait, dès le matin, les avenues de la salle d'audience; on s'étouffait aux portes, et, longtemps avant leur ouverture, des personnes munies de billets et introduites dans l'intérieur par des entrées particulières avaient envahi le parquet ainsi que les bancs habituellement réservés aux témoins, aux avocats et aux accusés. Des pairs, des députés et un grand nombre de femmes occupaient des places réservées. M. Bertin prit lui-même la parole; ce publiciste avait longtemps combattu et souffert pour la royauté; il était au nombre des exilés volontaires qui, lors du 20 mars, accompagnèrent Louis XVIII en Belgique, où il fonda le *Moniteur de Gand*. « Je ne sais, dit-il, si ceux qui se croient sans doute

[1] Voyez plus haut cet article, pages 49 et 50.

plus dévoués que moi au petit-fils de Henri IV rendent un grand service à la couronne en amenant devant une cour de justice des cheveux blanchis au service de cette couronne; je ne sais s'il est bien utile que des royalistes qui ont subi la prison pour la royauté la subissent encore par elle. Mais enfin, si mon défenseur, par impossible, n'était pas parvenu à vous faire partager sa conviction et la mienne, j'ose me flatter, messieurs, qu'aucun de vous, aucun de ceux qui m'écoutent, ne pourra croire qu'arrivé au terme prochain d'une pénible carrière, j'aie sciemment voulu offenser, outrager, insulter celui qui fut toujours l'objet de mon respect, de mon amour, j'allais presque dire de mon culte. » La cour se retira immédiatement dans la salle de ses délibérations; elle y resta trois heures. Lorsqu'elle reprit séance, le président prononça un arrêt portant « que si les expressions de l'article incriminé étaient inconvenantes et contraires à la modération qu'on doit apporter dans la discussion des actes du gouvernement, cependant elles ne constituaient pas le double délit d'offense à la personne du roi ni d'attaque à la dignité royale; en conséquence, M. Bertin était déchargé des condamnations prononcées contre lui et renvoyé de la plainte. » Des cris de *Vive le roi!* des bravos, des applaudissements, éclatent aussitôt à plusieurs reprises, se répètent de proche en proche dans les couloirs les plus voisins, et vont bientôt porter au dehors du Palais la nouvelle de cet acquittement.

L'organe du ministère public, pour établir la culpabilité du *Journal des Débats*, avait surtout insisté sur l'immobilité du nouveau ministère. « Il n'a fait encore aucun acte, disait-il; attendez qu'il ait agi pour l'accuser, pour vous déchaîner contre lui. Vous parlez de coups d'État; où sont-ils? » Aucun coup d'Etat n'avait encore eu lieu, sans doute; bien plus, les ministres, en ce moment, ne projetaient aucune mesure inconstitutionnelle, et se défendaient avec indignation d'y songer. Mais, en même temps qu'ils déclaraient dans le *Moni-*

teur « qu'à moins d'avoir perdu le sens commun ils ne sauraient concevoir même l'idée de briser la Charte et de substituer le régime des ordonnances à celui des lois, » les journaux leurs confidents et leurs organes posaient chaque matin à leurs lecteurs des questions comme celles-ci : « Il y a des gens qui parlent de la majorité des Chambres; nous en sommes surpris. Dites-nous, est-il important ou non d'en finir avec la Révolution? Vous dites oui. A la bonne heure! Mais si, par hasard, il n'entrait pas dans l'esprit de la majorité d'une Chambre de penser de la sorte, faudrait-il renoncer à se sauver? Cela serait plaisant. Dès qu'un plan est conçu et qu'il est nécessaire, il faut le suivre jusqu'au bout; c'est ainsi qu'on sauve une société. » D'autres fois ils s'écriaient : « La partie est engagée; il faut qu'on sache ce qu'il y a des deux côtés dans le jeu. Eh bien, de notre côté, c'est la royauté; de l'autre, c'est l'usurpation. Il ne s'agit plus de discussions constitutionnelles, de théories parlementaires; il s'agit du roi, de sa personne et de son droit; il s'agit de la vie de la société. Nous avons à jouer notre dernier coup; ce sera le dernier jeu joué contre la Révolution. L'enjeu est la Monarchie. Mieux vaut périr avec honneur dans six mois que périr misérablement dans deux ans. » Ce n'étaient pas seulement les feuilles ministérielles, d'ailleurs, qui venaient démentir avec cette audace les protestations du cabinet, et confirmer ainsi ces projets de *coups d'État* dont l'existence apparaissait à tous les esprits comme une nécessité fatale, inexorable, de la position prise par la royauté; M. de la Bourdonnaie, peu soucieux de la vérité, pourvu que sa vanité fût sauvée, n'hésitait pas à donner lui-même au soupçon public l'autorité d'une apparente révélation des secrets du conseil; interrogé sur la cause de sa sortie du ministère, il avait répondu par ce mot, qui courut d'un bout de la France à l'autre, au moment où s'ouvrait l'année 1830 : « Il s'agissait de jouer ma tête; j'ai voulu tenir les cartes. »

CHAPITRE II

1830. — Réceptions du 1er de l'an aux Tuileries. Convocation des Chambres. Polémique des journaux. Plan et projets de M. de Polignac pour la session. — Ouverture des Chambres. Discours du roi; incident. Premières opérations de la Chambre des députés. — Adresse de la Chambre des pairs. — *Jeu du roi.* — Projet d'Adresse de la Chambre des députés : sa discussion; son adoption par 221 voix. — Conseil des ministres, le 17 mars; résolutions adoptées. Le roi reçoit l'Adresse; sa réponse. *Prorogation des Chambres.* — Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*; son origine, sa composition, son influence. Banquet des *Vendanges de Bourgogne.* — *Rapport confidentiel* de M. de Polignac à Charles X. — Destitutions. Mandements des évêques. Translation des reliques de saint Vincent de Paul.

Question d'Alger : son origine; son développement; insulte au consul de France; blocus; attaque contre le vaisseau parlementaire la *Provence.* Plan de M. de Polignac pour obtenir satisfaction; discussion dans le conseil; une expédition est résolue. — Choix du commandant de la flotte et du général en chef de l'armée. — Réunion des troupes et de la flotte à Toulon; leur composition et leur force. — Opposition des cours étrangères. Protestation de la cour de Londres. — Revue de la flotte par le Dauphin : départ du corps expéditionnaire.

Dissolution de la Chambre des députés. Retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier. Nomination de MM. de Chantelauze, de Peyronnet et Capelle comme ministres de la justice, de l'intérieur et des travaux publics. — Préparatifs électoraux. *Proclamation du roi.* Mandements des évêques. — Élections de 66 départements.

Expédition d'Alger. Mission de Tahir-Pacha. Coup de vent. Débarquement de l'armée sur la presqu'île de Sidi-Ferruch. Bataille de Staouéli. Chute du château de l'Empereur. Reddition d'Alger.

Te Deum à Notre-Dame. Discours de l'archevêque de Paris au roi. Élections de 20 départements. Résultat général.

1830. — Le 1er janvier, le roi et les membres de sa famille reçurent, selon l'usage, les félicitations de tous les corps constitués. Les compliments adressés, en cette occasion, aux personnes royales n'étaient remarquables que par

les efforts de chaque orateur pour varier les formules adulatrices de ces harangues toujours semblables. La récente attitude prise par la couronne vis-à-vis du pays, et les arrêts rendus par la Cour royale six jours auparavant, donnaient, cette année, un intérêt inaccoutumé aux paroles qui seraient échangées entre le monarque et la magistrature. On semblait s'attendre à quelque éclat : les Tuileries présentaient, du moins, un aspect plus silencieux et plus sévère que de coutume. Lorsque la cour de cassation, celle des comptes, et le conseil de l'instruction publique eurent successivement complimenté Charles X, la Cour royale s'avança. « Sire, dit le premier président Séguier, nos ans recommencent par ce qu'il y a de plus heureux pour des Français, voir le roi. Après des vœux constants pour votre conservation, nous en avons encore un à former, celui que notre cœur parle au vôtre. Le bonheur de le dire à Votre Majesté et l'honneur de nous être approchés d'elle soldent et arrhent chaque année les travaux assidus et les devoirs pénibles des serviteurs fidèles de votre justice. — Magistrats de la cour royale, répondit Charles X, n'oubliez jamais les importants devoirs que vous avez à remplir. Prouvez, pour le bonheur véritable de mes sujets, que vous cherchez à vous rendre dignes des marques de confiance que vous avez reçues de votre roi. » La dureté de ces paroles, allusion évidente aux acquittements récemment prononcés par ces magistrats, leur causa une émotion qui n'était pas encore calmée lorsqu'ils se présentèrent chez la duchesse d'Angoulême; ils s'avancèrent pour s'incliner devant elle; à leur vue, le regard de cette princesse devient irrité, et, d'un geste d'éventail, elle les congédie en leur jetant ce seul mot : *Passez!* « La cour royale, en quittant les Tuileries, ajoutaient plusieurs journaux, s'est rendue chez le duc d'Orléans, qui a fait à cette honorable compagnie l'accueil le plus distingué, et lui a présenté ses nombreux enfants. »

Ces incidents étaient encore le sujet de toutes les conversations quand, le 6, le *Moniteur* publia une ordonnance qui convoquait les Chambres pour le 2 mars. Cet acte, témoignage irrécusable de la résolution où étaient les ministres de ne pas sortir de la voie légale, loin de calmer les esprits, fournit un nouvel aliment aux menaces et aux injures échangées entre les feuilles ministérielles et les journaux de l'opposition. « La Révolution et la Monarchie vont se trouver en présence; il faut que l'une des deux étouffe l'autre, s'écriaient les organes officieux du ministère. Les révolutionnaires menacent la couronne d'un refus de budget; nous les en défions! la France ne peut cesser de vivre. Qu'ils essayent, même par des retranchements de chapitres, d'arrêter les services publics, de suspendre l'administration, et ils verront! Le refus du budget serait un acte de révolte contre l'autorité souveraine: il ne faudrait au roi, en pareil cas, que des baïonnettes, et il n'en manquerait pas!

— La crise actuelle est sans contredit la plus décisive qui se soit encore présentée pour la maison de Bourbon, disaient à leur tour les feuilles de l'opposition. La question de dynastie se trouve posée pour la quatrième fois depuis que les baïonnettes étrangères nous ont imposé cette famille. M. de Polignac a ramené l'orage; le moment où ce ministre va se trouver face à face avec le pays était vivement attendu; car rien de si humiliant pour un grand peuple que d'avoir chaque matin à prévoir ou à déjouer les folies d'un pouvoir à la fois menaçant et méprisé.

— Oui, M. de Polignac se présentera devant la Chambre, répliquaient les écrivains voués à la défense de ce ministre; et une majorité hostile ne l'effraye pas, car cette majorité, qui la composera? Les hommes envoyés par les électeurs à 100 écus, c'est-à-dire par une opinion où domine cet esprit d'indépendance, d'orgueil et d'innovation qui est le propre des intrigants écrivailleurs et populaciers et de la classe des

demi-fortunes [1]. Il ne lui faudra que *vouloir*, pour en triompher; qu'il montre seulement une demi-volonté, et soudain bateleurs, séditieux, sophistes, révolutionnaires, tout disparaîtra. On nous parle de 1688 et de Jacques II, où donc la Révolution trouverait-elle son Guillaume III?

— Les menaces de nos adversaires ne sont que de ridicules fanfaronnades, répondaient les journaux libéraux. Ignorent-ils donc qu'ils n'ont pour eux que des gentillâtres incorrigibles, des terroristes convertis, des parvenus sans honneur, des tartufes sans foi, des traîtres sans patrie, des intrigants de toute espèce, affamés de places et d'appointements, parasites du budget, rebut de tous les partis dont la France a subi tour à tour la puissance désastreuse? »

Ces insultes et ces injures, échangées chaque matin entre les organes des deux partis, acquirent bientôt un tel degré de violence, qu'on pouvait se croire à la veille d'une guerre civile. Une situation aussi tendue effrayait la partie timide de l'opinion royaliste; les hommes qui la représentaient appelaient de tous leurs vœux un changement de cabinet, et, comme en politique les esprits sont toujours disposés à transformer l'événement qu'ils désirent en un fait près de se réaliser, des listes de nouveaux ministres circulaient incessamment dans le public : MM. Roy, de Mortemart et de Martignac se trouvaient tour à tour les chefs de l'administration nouvelle. Ces bruits d'une chute prochaine, et les clameurs qui s'élevaient de toutes parts contre lui laissaient M. de Polignac impassible. Confiant dans les calculs de M. Ravez, dans les assertions de M. de la Bourdonnaie et dans les démarches de MM. Courvoisier et de Chabrol auprès de quelques membres

[1] Un journal de l'opposition rapportait le fait suivant à l'occasion de ce dédain des journaux ministériels pour les électeurs à 100 écus et la classe des demi-fortunes : « Un homme de cour ayant entendu dire que plus de 2,000 billets à 25 francs avaient été retenus pour le bal qui va se donner à l'Opéra au profit des indigents, s'est écrié : « Deux mille billets! ah! mon Dieu, quelle « cohue! Il y aura donc des notaires? »

influents du centre gauche et du centre droit, il se croyait d'autant plus certain d'obtenir une majorité, que nombre de ces officieux alertes, remuants, qui enlacent les hommes en crédit, se vantaient, auprès de lui, de notables conquêtes dans tous les rangs de l'Assemblée. Un de ses amis lui témoignait quelques inquiétudes sur les dispositions de la Chambre. « Soyez sans crainte, lui répondait-il avec la plus imperturbable assurance; tout le monde vient à moi; j'aurai une majorité considérable. »

Le plan du premier ministre pour franchir la session ne manquait pas, d'ailleurs, d'une certaine habileté : le cabinet ne proposerait que des mesures d'intérêt matériel ou d'une incontestable utilité. Ainsi, en même temps que des économies considérables, imitées de celles déjà faites par M. de Polignac dans son département et qui allaient au delà des réductions indiquées par la dernière commission du budget, permettraient de présenter une notable diminution dans les charges de l'État, différents projets de loi, préparés avec soin, étaient destinés à restreindre, au profit des autorités communales et départementales, la centralisation exagérée des affaires administratives; à mettre à la disposition du gouvernement, sans augmentation de la dette publique, les fonds nécessaires à la construction de nouvelles routes et de nouveaux canaux, à l'entretien des voies navigables existantes et de nos places fortes, à l'amélioration de nos ports, au développement et à l'approvisionnement de nos arsenaux maritimes. Ces derniers projets avaient surtout pour but d'imprimer un puissant effort aux travaux d'utilité publique, d'offrir un débouché aux capitaux inactifs ou mal employés, et de détourner vers les grandes entreprises l'activité des esprits. La part était faite aux intérêts matériels; restait celle des besoins moraux. Trompé par la popularité attachée aux luttes de la République et de l'Empire contre l'Europe, et par le sentiment de douleur et de honte que soulevait dans toutes les

classes le souvenir des deux invasions, M. de Polignac croyait les masses avides, sur toutes choses, d'une réhabilitation militaire plus sérieuse que la campagne de 1823. Il espérait contenter ce besoin à l'aide d'une expédition dont nous aurons bientôt à parler, devant laquelle il avait hésité longtemps, et qui, en donnant aux instincts guerriers du pays la satisfaction de victoires remportées, doterait en même temps la France d'une immense et utile conquête. En temps ordinaire, au milieu d'une situation calme où les esprits, dégagés de toute passion de parti, n'auraient pas subordonné tous les intérêts et toutes questions à la question politique, ce plan eût peut-être permis à M. de Polignac de traverser la session. Mais ce ministre et ses collègues devaient se mettre eux-mêmes dans l'impossibilité de présenter à la Chambre un seul des projets de loi qu'ils avaient si laborieusement élaborés. Une provocation inattendue, sans cause, menace insensée de la couronne à la représentation nationale, allait placer ces deux pouvoirs, dès la séance d'ouverture, dans un état d'antagonisme tel, que l'un d'eux, ainsi que le disaient les journaux ministériels, « devait fatalement étouffer l'autre. »

La session s'ouvrit au jour indiqué, le 2 mars, dans la salle des Gardes du Louvre. L'impatience où l'on était de connaître enfin les projets de ce ministère, objet de tant de craintes et de haines; le mystère dont il avait jusqu'alors entouré ses intentions; l'appui ouvert, décidé, que lui prêtait le roi; la lutte que laissaient pressentir les violences des journaux, tout se réunissait pour donner à cette solennité, la dernière du règne de Charles X, l'intérêt d'un événement décisif. Une foule de curieux, avides de connaître les premiers la harangue royale, avaient envahi, dès le matin, toutes les avenues extérieures du palais; à dix heures, toutes les tribunes réservées dans l'intérieur de la salle étaient remplies; à midi et demi, les huissiers de la chambre du roi annoncent la Chambre des pairs, puis la Chambre des députés, dont les membres, plus

nombreux que de coutume, se pressent sur les banquettes disposées pour eux : toute l'enceinte se trouvait pleine; pas une place ne restait vide. A une heure, une salve de vingt et un coups de canon annonce que le roi quittait ses appartements. Peu d'instants après ce signal, Charles X, revêtu d'un riche uniforme d'officier général, entrait, accompagné par son fils le Dauphin et par le duc d'Orléans, qui, l'un et l'autre, étaient en habits de pairs, et décorés du grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit. L'Assemblée se tenait debout et découverte. Arrivé à son trône, le roi, couvert et debout, dit : *Messieurs les pairs, asseyez-vous*. Le chancelier ajouta : *Messieurs les députés, le roi vous permet de vous asseoir*. Charles X se découvre alors, salue l'Assemblée, se couvre de nouveau, s'assoit sur son trône, et commence la lecture de son discours. Après avoir successivement annoncé la fin des hostilités entre la Russie et la Porte, et le choix d'un roi pour la Grèce, il poursuit en ces termes :

« Au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque; mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon; la réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant à l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté ! »

Ce paragraphe, qui annonçait l'envoi d'une expédition armée en Afrique, aurait excité une vive sensation en toute autre circonstance; il fut écouté dans le silence le plus profond. L'annonce de recettes supérieures aux prévisions du dernier budget; celle d'un plan financier qui, à l'aide d'opérations de remboursement ou d'échange, « permettrait de subvenir, sans nouveaux sacrifices et en peu d'années, aux dépenses exigées pour la défense du royaume, pour la prospérité de son agriculture et de son commerce, » laissèrent également la Chambre silencieuse. Enfin, le roi aborda la question que chacun attendait : il parla de son désir « de voir la France heureuse

et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont il avait la ferme volonté de consolider le bienfait; » puis, élevant la voix, il dit :

« La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne; ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

« Pairs de France, députés des départements, ajoute le roi d'un accent encore plus solennel et plus décidé, *je ne doute pas de votre concours* pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux prévoir ici (le roi se reprend et ajoute, en appuyant sur chaque mot) : que *je ne veux pas prévoir*, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Des cris de *Vive le roi!* partis d'un groupe nombreux formé par les députés de la droite, accueillirent ce dernier paragraphe, que Charles X avait fait ajouter au projet préparé par ses ministres, et dont la rédaction appartenait tout entière à M. Courvoisier. Ces acclamations ne pouvaient cependant dérober aux spectateurs attentifs les sentiments fort opposés qui régnaient dans les autres parties de la salle : sur certains bancs dominait la surprise; sur d'autres, la tristesse; ailleurs, une sorte de consternation. Charles X lui-même était dans une agitation visible. Immédiatement après avoir jeté aux deux Chambres les menaçantes paroles qui allaient engager entre elles et lui une lutte dont l'issue serait la chute de sa couronne, il voulut dégager un moment son front du poids de son chapeau; il le souleva; mais, soit maladresse, soit plutôt le trouble résultant d'une émotion presque fébrile, sa main mal assurée laissa échapper la coiffure. Le duc d'Orléans, placé à la gauche du trône, se précipite aussitôt pour ramasser le chapeau tombé, le reprend, et, pliant le genou, le rend au roi, qui rentre

aux Tuileries après les prestations de serments d'usage et au bruit d'une nouvelle salve de vingt et un coups de canon [1].

Le soir de cette journée, les dernières paroles de Charles X occupaient tout Paris et faisaient le sujet de tous les entretiens. Le lendemain, la presse constitutionnelle était unanime pour faire ressortir l'étrange contraste offert par le langage actuel de la royauté, comparé aux déclarations si modérées et si libérales faites par elle à l'ouverture de la session précédente. « Qu'est-il donc survenu en France depuis quatorze mois? s'écriaient tous les journaux de cette opinion. L'anarchie s'est-elle montrée sur quelque point du royaume? Des conspirations contre l'ordre établi ont-elles été découvertes? Quel motif a donc pu décider la couronne à envelopper dans une hypothèse chimérique une de ces vagues menaces qui tombent dans les imaginations alarmées, y fermentent, s'y développent, et paraissent comme l'annonce de quelque redoutable catastrophe? » Le principal organe du cabinet répondait à ces observations par ce laconique commentaire : « *Qui dit roi, dit maître*. Nous rappellerons que Georges III remercia publiquement les soldats qui avaient fait feu sur la populace accourue pour délivrer de sa prison Wilkes, ce membre factieux de la Chambre des communes. »

En congédiant le dernier cabinet, huit jours après la clôture de la session, pour appeler dans ses conseils MM. de Polignac, de Bourmont et de la Bourdonnaie, la couronne avait porté un premier défi à la majorité de la Chambre élective; Charles X venait de faire entendre à cette majorité une nouvelle menace : quelle serait l'attitude de l'Assemblée devant cette double provocation? La réponse ne se fit pas attendre. Toutes les espérances que M. de Polignac avait pu fonder sur les calculs et les promesses de MM. Ravez et de la Bour-

[1] C'est à tort que la plupart des écrivains ont placé avant le discours royal, au moment où Charles X prenait place sur son trône, l'incident du chapeau tombé et rendu. Voyez la rectification du *Constitutionnel* du 6 mars.

donnaie se trouvèrent renversées dès les premières opérations de la Chambre. Le 3 mars, dans l'organisation des bureaux, l'opposition emporta toutes les nominations de présidents et de secrétaires. Le 4, le scrutin s'ouvrit pour la désignation des cinq candidats à la présidence. MM. Royer-Collard, Casimir Périer, Delalot, Sébastiani et Agier, portés par la gauche réunie aux deux centres, obtenaient 225, 190, 188, 184 et 175 voix, tandis que MM. de Chantelauze et de Lascours, portés par le ministère, ne réunissaient que 116 suffrages. Le 5 et le 6, le choix des vice-présidents et des secrétaires offrit le même résultat. Le 8, le roi nomma, pour la troisième fois, M. Royer-Collard à la présidence. En annonçant cette nomination à la Chambre, le doyen d'âge, M. Labbey de Pompières, ajouta que le nouveau président venait de quitter la salle, et ne prendrait possession du fauteuil que dans la séance du lendemain. Ce retard, contraire à l'usage, et qui causa une assez vive surprise sur tous les bancs de l'Assemblée, avait sa cause dans certaines phrases du discours que M. de Pompières devait prononcer en installant son successeur, et que, selon la coutume, il avait communiqué à ce dernier. Parodiant un des passages du discours de la couronne, le doyen d'âge disait, par exemple, « que la Chambre des députés saurait transmettre ses droits intacts à ses successeurs. » Dans la phrase suivante, il témoignait l'espérance que l'Assemblée « saurait, au besoin, renouveler le serment du Jeu de Paume. » M. Royer-Collard avait vainement sollicité de l'opiniâtre vieillard le sacrifice de ces paroles compromettantes. La soirée fut employée en négociations, et MM. de la Fayette, Dupont (de l'Eure) et Benjamin Constant, ayant enfin obtenu la suppression des passages que nous venons de citer, M. Royer-Collard fut installé, le lendemain, 9, par le doyen d'âge, qui se borna à exprimer « sa satisfaction de voir monter au fauteuil présidentiel le citoyen... (Exclamations et rires à droite; interruption prolongée. *Voix confuses* : Le citoyen!

ah! le citoyen! Dites tout de suite le grand citoyen!) dont la science profonde et surtout l'attachement à la Charte constitutionnelle avaient motivé le choix de ses collègues et mérité la confiance du monarque. »

La Chambre se retira dans ses bureaux, immédiatement après cette installation, pour nommer les commissaires chargés de rédiger le projet d'Adresse en réponse au discours du roi. L'ancienne opposition de gauche ne démentit pas, en cette occasion, le remarquable esprit de conduite qui, depuis la chute du ministère Villèle, la dirigeait dans son alliance avec les trente à quarante royalistes dissidents groupés autour de M. Agier, alliance qui faisait sa force, puisqu'elle lui assurait la majorité. Ses membres les plus influents, dans l'intérêt de cette union, n'hésitaient devant aucun sacrifice d'amour-propre. Ainsi, dans toutes les nominations faites par l'Assemblée, les amis de M. Agier, malgré leur petit nombre, n'obtenaient pas seulement une part à peu près égale à celle des membres de la gauche; hors de la Chambre, dans les conférences privées des députés des deux nuances, la gauche leur laissait les honneurs de ces réunions : ils en étaient constamment les présidents et les secrétaires. Cette habile tactique, témoignage d'un véritable esprit politique, et que payait la fidélité la plus soutenue, se retrouva dans la composition de la commission de l'Adresse : MM. de Preissac, Gauthier (de la Gironde), de Sade et le Pelletier d'Aulnay s'y rencontrèrent avec MM. Dupont (de l'Eure), Étienne, Sébastiani, Kératry et Dupin. Le même jour où ces nominations avaient lieu, Charles X recevait l'Adresse de la Chambre des pairs.

On sait que, malgré la nombreuse promotion faite par M. de Villèle, l'opinion de cette Chambre n'avait pas été modifiée; sa majorité demeurait fermement attachée au régime constitutionnel. Ennemis de toute secousse, hostiles à toute violence, blessés et alarmés tout à la fois par le dernier paragraphe du discours royal, la plupart des pairs désiraient concilier,

dans leur réponse, les formes du dévouement le plus respectueux avec un blâme formel de toute tentative inconstitutionnelle La commission, pour atteindre ce but, s'était bornée à paraphraser tous les paragraphes du discours de la couronne, moins le dernier; le projet d'Adresse, à l'égard de ce paragraphe, s'exprimait ainsi :

« Le premier besoin du cœur de Votre Majesté est de voir la France jouir en paix de ses institutions. Elle en jouira, sire. Que pourraient, en effet, des insinuations malveillantes contre la déclaration si expresse de votre volonté de maintenir et de consolider ces institutions? La monarchie en est le fondement; les droits de votre couronne ne sont pas moins chers à votre peuple que ses libertés. Placées sous votre sauvegarde, celles-ci fortifient les liens qui attachent les Français à votre trône et à votre dynastie et les leur rend nécessaires. La France ne veut pas plus de l'anarchie que le roi ne veut du despotisme. »

Il fallait que l'inquiétude fût bien vive dans la Chambre héréditaire pour que sa commission eût le courage de répondre à la phrase menaçante descendue du trône par une protestation aussi solennelle d'attachement à la Charte, pour qu'elle s'enhardît au point de répéter à Charles X, en terminant : « que les droits de sa couronne étaient *inséparables* des libertés nationales. » C'était la première fois, en effet, que les pairs sortaient de la réserve soumise, étudiée, qu'ils apportaient dans toutes leurs communications avec la royauté. Mais tel était le sentiment des ministres eux-mêmes sur la faiblesse de leur situation et sur celle de leurs partisans au sein de ce corps privilégié, que, satisfaits d'échapper à une censure encore plus directe, ils convinrent de laisser voter l'Adresse sans intervenir dans la discussion, même par leurs amis. Un seul membre, M. de Chateaubriand, prit, en effet, la parole sur l'ensemble du projet. Pour cet orateur, le discours de la couronne, loin de dissiper les périls et les ténèbres que la composition du ministère avait répandus sur la France, était, au contraire, la confirmation des bruits de *coups d'État* qui circulaient dans le

public. « Toute révolution venant d'en bas est aujourd'hui impossible, disait-il; mais cette révolution peut venir d'en haut, elle peut sortir d'une administration égarée dans ses systèmes, ignorante de son pays et de son siècle. » Proclamant ensuite la liberté comme la première alliée de la légitimité, comme la première sûreté de l'existence aristocratique de la pairie, il faisait observer que la plus forte garantie des priviléges de celle-ci était dans les priviléges de la Chambre élective, et qu'il fallait être aveugle ou insensé pour supposer que, dans l'état actuel de nos mœurs, une Chambre héréditaire pouvait se maintenir seule au milieu de la nation, et remplacer la représentation nationale. Puis, emporté par une de ces présomptueuses illusions qui sont l'infirmité des poëtes, des orateurs ou des écrivains, dont la vanité est exaltée par la flatterie sans mesure de leurs amis et par les applaudissements publics, il s'écriait : « La suppression de la liberté de la presse et de la liberté de la parole serait le premier acte forcé d'une usurpation monarchique ou républicaine. Il y a une force dont j'oserai me vanter : qu'on mette devant moi une usurpation quelconque, et qu'on me laisse écrire; je ne demande pas un an pour ramener mon roi, ou pour élever mon échafaud! »

Tous les ministres étaient présents à la séance; aucun d'eux ne demanda la parole, et l'Adresse fut votée, séance tenante, à l'unanimité des voix, moins celle de M. de Chateaubriand, qui déposa un billet blanc.

Le lendemain de ce vote, les commissaires nommés par la Chambre des députés commençaient leurs délibérations. Le cabinet, depuis sa formation, n'avait pris aucune mesure politique qui fût de nature à motiver un blâme formel de la Chambre ; les ministres espéraient donc que celle-ci, avant de les condamner, attendrait les propositions qu'ils auraient à lui soumettre. Mais, à défaut d'actes pouvant engager la responsabilité collective du ministère, plusieurs faits récents suf-

fisaient pour maintenir l'Assemblée dans la défiance et dans l'irritation. Ainsi un des membres les plus impopulaires de l'administration de M. de Villèle, M. Syriès de Mayrinhac, que des preuves nombreuses d'une instruction fort négligée avaient longtemps signalé à la raillerie publique, venait d'être appelé à la direction des arts et des lettres. Le ministère, d'un autre côté, ne s'était pas contenté d'assurer, par tous les moyens dont le pouvoir dispose, la nomination au collége électoral de Nantes de M. Dudon, ce soutien si décrié du système flétri par la Chambre dans son Adresse de 1828; il avait, en outre, rayé des cadres de la garde royale un colonel, pair de France, M. Donatien de Sesmaisons, coupable de n'avoir pas voté pour le nouvel élu. Ces actes, toutefois, ne suffisaient pas à motiver une Adresse agressive, et, dans la pensée des amis de M. de Polignac, le langage des commissaires, quelque hostile qu'on pût le supposer, n'irait probablement pas au delà des protestations contenues dans l'Adresse de la Chambre des pairs. Des négociations eurent lieu pour maintenir la commission dans ces limites, et l'on fit à plusieurs de ses membres des avances, auxquelles Charles X lui-même ne dédaigna pas de se prêter. Un *jeu du roi* eut lieu le 14[1]. La réunion était nombreuse; on y voyait une foule de pairs, de députés, de hauts fonctionnaires, de généraux, et tous les dignitaires de la cour. Avant d'ouvrir le jeu, Charles X parcourut tous les salons, adressant des paroles affables, gracieuses, à toutes les personnes placées sur son passage, surtout aux députés de l'opposition ; on le vit s'arrêter assez longtemps, entre autres, devant MM. Étienne, Gauthier (de la Gironde), et Dupin, membres, tous les trois, de la commis-

[1] Louis XVIII et Charles X, veufs l'un et l'autre, ne donnaient pas de fêtes proprement dites ; ils y suppléaient par de grandes réceptions appelées *jeux du roi*. Ces soirées se distinguaient des réceptions ordinaires en ce que plusieurs tables de jeux, auxquelles Louis XVIII ne s'asseyait jamais, mais où Charles X prenait toujours place, étaient dressées dans le dernier salon de réception, qui était habituellement le grand cabinet du roi.

sion de l'Adresse. La présence de ces députés aux Tuileries et la bienveillance marquée dont ils étaient l'objet firent penser aux courtisans que le projet d'Adresse serait moins hostile aux ministres qu'on ne pouvait le craindre. La journée du lendemain, 15 mars, devait les détromper.

L'Adresse ne pouvait se discuter qu'en comité secret. Le président parut au fauteuil à une heure. Rarement la Chambre avait été aussi nombreuse : elle comptait plus de 400 membres. Tous les ministres, moins M. Courvoisier, alors malade, étaient à leur banc. A une heure et demie, le président commence la lecture du projet de la commission. Les différents paragraphes relatifs à notre politique extérieure, à l'expédition contre Alger, à la situation du Trésor et aux projets financiers du gouvernement, furent écoutés dans le plus grand calme. Enfin arriva le passage destiné à répondre aux paroles du roi sur le CONCOURS qu'il attendait des deux Chambres, et sur les *perfides insinuations de la malveillance*, *les coupables manœuvres*, qu'il saurait surmonter. Là se trouvait tout l'intérêt de l'Adresse, et le véritable point du débat. Cette partie du projet était ainsi conçue :

« Au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée, et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause.

« Sire, la Charte que nous devons à votre auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme résolution de consolider le bienfait, consacre, comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir ; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du *concours permanent* des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la *condition indispensable* de la marche régulière des affaires publi-

ques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous condamnent à vous dire QUE CE CONCOURS N'EXISTE PAS.

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration ; votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.

« Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France. »

Une sourde rumeur avait constamment régné sur les bancs de la droite pendant la lecture de ces passages, qui plaçaient la couronne dans l'alternative de renvoyer le ministère ou de dissoudre la Chambre. La communication achevée, une tumultueuse agitation éclata : les ministres semblaient étonnés; les membres du côté droit s'abandonnaient à l'irritation la plus vive; la gauche manifestait sa satisfaction. Le président fit d'abord d'inutiles efforts pour ramener le calme; enfin, une foule de voix ayant demandé à entendre une seconde lecture du projet, M. Royer-Collard le lut de nouveau, et la discussion commença.

MM. de Conny, Agier et Félix Faure occupèrent d'abord la tribune. Leurs discours, simple reproduction des arguments développés dans les journaux du ministère ou de l'opposition depuis la séance d'ouverture, n'obtinrent qu'une attention incomplète; la Chambre devint plus silencieuse quand le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Montbel, demanda la parole, et entreprit de justifier les expressions d'*insinuations perfides* et de *coupables manœuvres*, si vivement reprochées aux conseillers officiels de la couronne. « Chercher à égarer l'opinion publique, comme on le fait chaque jour, par les assertions les plus odieuses; s'efforcer d'entraîner une population fidèle dans une association coupable, nouvelle loi de sus-

pects qui n'est pas seulement dirigée contre les ministres, puisque la supposition d'une ordonnance illégale calomnie une main auguste [1], tels sont, dit-il, les obstacles qu'une malveillance ostensible prépare au gouvernement du roi. » Puis, abordant la question du *refus de concours*, il ajoute : « Sous les formes d'un langage respectueux, on exige du roi la révocation de ses ministres. Mais que deviendrait l'indépendance du pouvoir exécutif, que resterait-il de l'autorité royale, si le roi renonçait ainsi à sa liberté dans le choix de ses agents, et recevait désormais les ministres que lui imposerait la majorité des deux Chambres? En cas de désaccord entre celles-ci, à laquelle des deux devrait-il obéir? Une seule Chambre absorberait donc les deux autres branches du pouvoir législatif, et, par ses ministres, s'emparerait de la puissance exécutive, de l'initiative des lois, et de l'armée? Est-ce là l'esprit de nos institutions? Le roi, messieurs, ne veut pas, ne peut pas accorder la concession aujourd'hui demandée, parce que ses droits sont sacrés, et qu'il doit les transmettre intacts à ses successeurs; parce qu'il a juré de maintenir nos institutions, et qu'il n'a jamais manqué à sa parole.

— Ce n'est pas attaquer la prérogative royale que de signaler les défiances qui règnent dans le pays et d'exprimer le vœu que ces défiances disparaissent, répondit immédiatement Benjamin Constant. Nous ne disons pas au roi que ses ministres doivent se retirer; nous lui disons que l'accord doit régner entre tous les pouvoirs, et qu'il importe de le rétablir. La royauté a dans ses mains une ressource constitutionnelle dont elle peut user : c'est la dissolution. Si de tristes antécédents obligent la Chambre à ne pas se confier aux ministres actuels, la sagesse royale choisira entre ces ministres et les députés. Encore une fois, nous n'attaquons pas la prérogative royale : nous lui demandons uniquement de rétablir l'harmo-

[1] L'Association pour le *refus de l'impôt*.

nie entre les pouvoirs, soit en renvoyant ses conseillers, soit en en appelant à la nation par des élections nouvelles. »

Cette doctrine était rigoureusement conforme à la loi et à la pratique du gouvernement représentatif sainement et sincèrement compris. M. de Guernon-Ranville, le nouveau ministre de l'instruction publique, n'en prit pas moins la parole pour la combattre, pour la qualifier de tyrannique, et pour reprocher aux rédacteurs de l'Adresse, comme M. de Montbel, de vouloir imposer au roi le choix de ses ministres ou l'obliger à renvoyer ceux qu'il aurait choisis. Cette argumentation, ainsi que l'avait fait observer Benjamin Constant, tombait devant le droit de dissolution, qui donnait à la couronne le pouvoir de briser l'Assemblée dont les exigences tendraient à faire violence à sa volonté. Le corps électoral, il est vrai, pouvait réélire une Chambre non moins hostile que la Chambre précédente aux ministres repoussés par celle-ci; dans ce cas, ce n'était plus l'Assemblée dissoute, mais la *France légale* elle-même, qui, consultée par la couronne, lui déclarait que son ministère ne pouvait compter sur le concours du pouvoir électif. La royauté, après cet appel, s'obstinerait-elle à garder ses conseillers? Cette persistance était dans la logique des théories émises par MM. de Montbel et de Guernon-Ranville. En autorisant ces ministres à donner à sa prérogative le droit absolu qu'ils s'efforçaient de lui attribuer, Charles X, évidemment, plaçait cette prérogative au-dessus de tout autre droit, regardait sa volonté comme souveraine, et entendait que, quels que fussent ses choix, les deux Chambres eussent à s'y soumettre et à les accepter. Devait-on croire que le roi fût résolu à pousser jusqu'aux plus extrêmes limites de l'application cette prétention de puissance indépendante et sans réserve? Les derniers mots prononcés par le ministre de l'instruction publique pouvaient le faire supposer. « Appelés, dit-il, au timon des affaires par la volonté du roi, nous ne l'abandonnerons que par les ordres du roi. Nous nous présen-

tons au milieu de vous, la Charte à la main; fidèles aux royales inspirations du père de la patrie, nous marcherons invariablement dans les voies constitutionnelles; ni les outrages ni les menaces ne nous feront dévier de cette ligne que nous tracent l'honneur et le devoir. Si, par faiblesse ou par erreur, nous étions assez malheureux pour conseiller au roi des mesures de nature à compromettre l'indépendance de sa couronne ou les libertés nationales, la réprobation de nos concitoyens et la sévérité des Chambres feraient promptement justice de ces coupables écarts; nous acceptons sans réserve cette responsabilité. »

Bien qu'enveloppées dans une éclatante profession de foi constitutionnelle, que l'événement devait bientôt démentir, ces paroles laissaient apercevoir trop clairement la possibilité d'une lutte avec la royauté pour que la partie la plus timide de la majorité ne fût pas effrayée par cette perspective; les deux centres semblaient hésitants et ébranlés; appelés à un vote immédiat, peut-être eussent-ils consenti à atténuer l'énergie du langage de la commission; mais, plusieurs orateurs s'étant précipités à la tribune pour répondre à M. de Guernon-Ranville, l'impression causée par les paroles de ce ministre s'affaiblit peu à peu sous l'influence des discours que l'Assemblée dut subir : l'assurance revint à la majorité, et ce fut par des rires et des murmures qu'elle accueillit la déclaration d'un membre de la droite, M. de Chantelauze, qui, rappelant avec amertume la fameuse ordonnance du 5 *septembre* 1816 et ses résultats, ne voyait de salut pour la royauté que dans un nouveau 5 septembre, mais un 5 *septembre monarchique*. On demande bientôt la clôture de la discussion générale; la Chambre la prononce après un discours de M. le Pelletier d'Aulnay, adopte ensuite plusieurs paragraphes de l'Adresse, et renvoie la discussion au lendemain.

La séance du 15 s'ouvrit à une heure par un rapport sur l'élection de M. Dudon; sa nomination, ainsi qu'on l'a vu,

avait été signalée par la destitution d'un colonel, pair de France, le comte Donatien de Sesmaisons. Cette violence était l'objet d'un blâme formel de la part du bureau chargé de constater la validité des opérations. M. de Polignac se trouvait au banc des ministres; des explications lui sont demandées en qualité de président du conseil; il se lève et se dirige vers la tribune. « Messieurs, dit-il d'une voix faible et émue, on fait valoir comme nullité de l'élection la destitution dont a été frappé un des membres du collége électoral. (*Voix nombreuses* : Plus haut! plus haut!) Je ferai remarquer qu'il y a dans ce reproche un anachronisme. La destitution dont on parle n'a eu lieu que plusieurs jours *après* l'élection. (Vive interruption; hilarité bruyante.)

Le général Sébastiani. — La belle concession! ne fallait-il pas le destituer *avant?* »

Les rires redoublent; M. de Polignac, déconcerté, balbutie et essaye vainement de prononcer quelques mots. Enfin, après un visible effort sur lui-même, il ajoute : « On a parlé de cette destitution comme d'une nullité de l'élection; c'est à cela que je réponds. (Interruption nouvelle.) Quant à la destitution en elle-même, j'attendrai un autre moment pour en parler.

Voix nombreuses. — C'est le moment! parlez! parlez!

M. de Polignac. — Plus tard je donnerai des explications.

A gauche. — Mais c'est maintenant qu'il faut en donner. »

Le président du conseil ne répond pas; il quitte la tribune et regagne sa place au milieu de l'hilarité de la gauche et du malaise causé sur les bancs de la droite par son impuissance oratoire. Cependant la Chambre valide l'élection, et, à deux heures et demie, elle reprend, en *comité secret*, la discussion du projet d'Adresse. Plusieurs paragraphes sont adoptés sans opposition; mais bientôt le débat s'anime à l'occasion d'un passage où la commission présente « la sécurité de l'avenir comme le fondement le plus solide du crédit et le premier

besoin de l'industrie. » Plusieurs membres de la droite repoussent ces expressions comme impliquant un état de malaise et d'agitation qui n'existe que dans les journaux. « Le commerce est prospère, les capitaux sont abondants, dit, entre autres, M. de Sainte-Marie; représenter le pays comme agité, c'est tromper le roi.

Le marquis de Cordoue. — Lors de l'avénement du précédent cabinet (Martignac), j'ai dit à cette tribune qu'il fallait que le roi sût que ce changement, reçu comme un nouveau bienfait du trône et salué par le cri national de *Vive le roi! vive la Charte!* avait été envisagé par la France reconnaissante comme une *troisième restauration.* Eh bien, aujourd'hui j'ajouterai avec la même franchise, pour que le roi connaisse toute la vérité, qu'à l'étonnement et aux craintes qui se sont manifestés à l'apparition si subite, si peu prévue du ministère actuel, on eût dit qu'il s'agissait pour la France d'une *troisième invasion.*

M. de la Boulaye. — On vient de parler de l'irritation de la France à l'avénement du ministère actuel; mais cette irritation ne s'est manifestée que dans les journaux. (Rires bruyants.) Si elle s'est ensuite étendue, la cause en est uniquement dans l'acharnement que ces journaux ont mis à en parler. Il suffit de dire à un homme, dix jours de suite : « Mon Dieu, que « vous êtes changé! » pour qu'il finisse par se croire malade. (Les rires redoublent.) Eh bien, quand on répète pendant dix jours de suite à un honnête marchand, à un abonné de cabinet de lecture, à un... (Interruption; *cris* : Assez! Assez!) quand on lui dit : « Mon Dieu que vous êtes malheureux! » il finit par en être convaincu. Mais la France ne se laisse point tromper (A gauche : *Non! non!*); elle y voit clair... (*Oui! oui!*); et, si ce ministère que vous repoussez vous présentait de bonnes lois, bien constitutionnelles, et que vous les rejetiez par esprit d'opposition, la France saurait bien vous le reprocher! Avant ce ministère, il en existait un autre qui était composé

d'hommes de bien que vous avez d'abord applaudis. Eh bien, ces hommes, ne les avez-vous pas également poursuivis de vos accusations? N'est-ce pas votre opposition à toutes leurs mesures, et vos exigences, qui les ont mis dans l'impossibilité de gouverner? N'est-ce pas vous qui les avez renversés?

M. Dupin aîné. — On nous demande, au nom des ministres actuels, ce que nous répondrons s'ils ne nous présentent que de bonnes lois, et ce que dira le peuple français si nous les rejetons. La France dira comme nous : *Timeo Danaos et dona ferentes.* Oui, les ministres vinssent-ils à nous, les mains pleines de présents, ils resteraient pour nous *Danaos.* On nous accuse, en outre, d'avoir renvoyé le dernier ministère. Je ne me ferai pas son apologiste; mais je demanderai si, lorsqu'il nous a proposé les deux lois sur la presse et sur les élections, nous ne les avons pas adoptées? Avons-nous contrarié sa marche dans la session de 1828, que je sépare de celle de 1829? Non; et la majorité ne lui a pas manqué pour les deux lois que je viens de citer. Ces lois font le désespoir des hommes qui les repoussaient à cette époque, qui les repoussent encore aujourd'hui, et qui ne cessent de répéter : *Point de concessions !* parce qu'en voulant, disent-ils, de la Charte, ils ne veulent rien de ce qui pourrait la faire marcher. »

MM. Dudon et de la Boëssière demandent à répondre; mais la Chambre clôt le débat, adopte plusieurs paragraphes, et arrive enfin aux passages relatifs au *refus de concours*, passages que nous avons reproduits, et dont le président, sur les réclamations de l'Assemblée, donne encore une fois lecture. Quand cette lecture est achevée, M. Royer-Collard annonce qu'un membre du centre droit, M. de Lorgeril, propose de substituer à cette partie du projet l'amendement suivant :

« Cependant notre honneur, notre conscience, la fidélité que nous vous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de faire connaître à Votre Majesté qu'au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de

vives inquiétudes se sont manifestées à la suite de changements survenus depuis la dernière session. C'est à la haute sagesse de Votre Majesté qu'il appartient de les apprécier et d'y apporter le remède qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la couronne placent dans ses mains augustes les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle, aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France. »

Cet amendement était l'œuvre de M. de Martignac : spectateur silencieux et attristé de la lutte qui s'engageait entre les deux pouvoirs, cet ancien ministre tentait un dernier effort pour les concilier; il essayait de donner satisfaction aux défiances de l'Assemblée sans blesser trop vivement la susceptibilité royale. Mais les passions étaient trop fortement excitées pour que l'un ou l'autre côté de la Chambre pût admettre ce compromis : les amis du cabinet en connaissaient l'origine, et, voyant dans son adoption le retour possible d'un ministère de *concessions*, ils le repoussaient comme plus dangereux que l'Adresse elle-même; l'opposition constitutionnelle n'était pas moins résolue à ne rien céder. « Nos paroles, dit M. Guizot[1], la franchise de nos paroles, voilà, messieurs, le seul avertissement que le pouvoir ait à recevoir de nous, la seule voix qui se puisse élever jusqu'à lui et dissiper ses illusions. Gardons-nous d'en affaiblir la force, gardons-nous d'énerver nos expressions. La vérité a déjà assez de peine à arriver jusqu'au cabinet des rois; ne l'y envoyons point faible et pâle. Je repousse tout amendement. »

Des cris *Aux voix!* s'élèvent; le président consulte l'Assemblée sur la proposition de M. de Lorgeril : 28 ou 30 membres du centre droit se lèvent seuls pour son adoption; le reste de la Chambre se prononce en masse pour le rejet. M. Sosthènes de la Rochefoucauld présente immédiatement une rédaction encore plus affaiblie; son amendement

[1] M. Guizot avait été nommé, le 24 janvier précédent, par le collége de Lisieux (Calvados), sur la recommandation écrite de MM. de la Fayette, Dupont (de l'Eure), Sébastiani, de Broglie et Marchais, ce dernier comme secrétaire et au nom de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

n'est pas même appuyé. Enfin, à six heures et demie, M. Royer-Collard annonce qu'il va faire ouvrir le scrutin sur l'ensemble du projet. La nuit était venue ; la lueur de quelques lampes disséminées sur les bureaux luttait seule contre l'obscurité qui régnait dans la salle. *On n'y voit pas! Votre Adresse est une œuvre de ténèbres!* crie M. de Puymaurin. Tous les députés avaient alors regagné leurs places. L'appel nominal commence ; il se fait lentement, dans le plus grand ordre ; chaque membre se lève à son tour, va déposer sa boule, et revient à son banc. La longueur de l'opération ne décourage la patience d'aucun des assistants ; les ministres eux-mêmes, demeurés dans la salle, suivent le vote avec un intérêt marqué ; dominés par la plus incurable illusion, ils ne désespèrent pas du succès. A sept heures et demie, le président déclare l'appel terminé ; on dépouille le scrutin, son résultat est celui-ci :

Votants, 402 ; boules blanches, pour l'adoption, 221 ; boules noires, contre, 181 ; l'Adresse était adoptée à une majorité de 40 voix. Les 181 députés qui venaient de se prononcer contre le refus absolu de concours n'appartenaient pas tous au ministère ; les 30 voix réunies sur l'amendement Lorgeril faisaient partie de cette minorité ; en les défalquant du nombre des opposants à l'Adresse, le chiffre des membres décidés à soutenir M. de Polignac et ses collègues se trouvait réduit à 151.

L'issue d'une bataille appelée à décider du sort d'un empire n'aurait pas excité dans le public une anxiété plus vive que l'attente du résultat de cette délibération. La nouvelle s'en répandit avec une rapidité prodigieuse : pour l'opinion constitutionnelle, le vote de la Chambre était l'arrêt de mort du ministère ; pour le parti ultra-monarchique et religieux, ce vote était un dernier attentat à la prérogative royale, une déclaration de guerre contre la royauté. « L'Adresse met à nu la pensée et l'audace du parti libéral, disait, le soir même, le

principal organe du cabinet ; ce parti verra si le trône s'abaissera devant lui. — 221 hommes, ayant prêté serment de fidélité au roi, ont sanctionné le *premier manifeste* de la Révolution de 1830, ajoutait, le lendemain, dans une singulière et prophétique prévision, le journal la *Quotidienne*. Une coterie, composée des vieux débris de nos assemblées populaires, des tristes restes des janissaires de Bonaparte, et grossie d'une trentaine de renégats de la monarchie qui ont pris à la remorque la galère de la Révolution, a voulu nous donner le spectacle d'une atteinte portée à la royauté par la souveraineté du peuple. Mais les meneurs de ce parti n'ont à leur disposition que la boule qu'ils ont laissée tomber *hier* dans l'urne ; ils auront à répondre à un roi qu'on n'a pas encore dépouillé de son autorité, et qui, entouré d'une armée dévouée, appuyé sur une pairie fidèle, défendu par l'amour de tout son peuple, demandera compte, avec un front sévère, de sa volonté méconnue, de sa prérogative attaquée, de la Charte violée. » Ces menaces firent naître les bruits les plus alarmants sur les résolutions de Charles X ; mais, pendant qu'on affirmait, à la Bourse et dans les autres lieux publics, qu'il ne recevrait pas l'Adresse, ce prince décidait le contraire en conseil des ministres.

Le roi présidait ces conseils deux fois par semaine, le dimanche et le mercredi ; la séance commençait à une heure et se prolongeait ordinairement jusqu'à quatre. Le 17 mars se trouvait être un jour de conseil. M. de Polignac et ses collègues se rendirent aux Tuileries à l'heure accoutumée. L'initiative, dans ces réunions, était habituellement abandonnée aux ministres, à qui le roi laissait la plus entière liberté dans l'exposition de leurs opinions ; s'il intervenait, c'était lorsque ses conseillers se divisaient, et pour essayer de les accorder. Cette fois, ce fut Charles X qui, le premier, prit la parole. La veille, dans le cercle de son intimité, il avait dit : « Les formes respectueuses de l'Adresse ne sauraient me faire illusion

sur la pensée qui l'a dictée ; ce n'est pas une question de ministère, mais une question de monarchie [1]. » Ses paroles à ses ministres ne furent pas moins absolues ; il leur déclara « que jamais il ne consentirait, par leur renvoi, à se soumettre aux prétentions de la Chambre, prétentions qui ne tendaient à rien de moins qu'à confondre tous les pouvoirs et à réduire la couronne au dernier degré d'avilissement. » M. de Montbel proposa immédiatement la dissolution de l'Assemblée. Cet avis, appuyé par MM. de Bourmont, d'Haussez et de Polignac, fut vivement combattu par MM. de Chabrol, Courvoisier et de Guernon-Ranville. Ce dernier fit observer qu'en prenant ouvertement parti pour son ministère contre la Chambre, et en brisant brusquement celle-ci, au lieu d'essayer de traverser la session, le roi quitterait sa position souveraine, indépendante, pour descendre lui-même dans la lice, et rendre les colléges électoraux les arbitres suprêmes de cette lutte toute nouvelle. Tous les partisans du dernier ministère et les membres de la défection royaliste, disait-il, ne conspiraient pas, d'ailleurs, contre la royauté ; il serait facile d'obtenir, sinon le concours, du moins l'inertie de ces deux fractions de l'Assemblée ; on pourrait atteindre la fin de la session et choisir alors la circonstance que l'on croirait la plus favorable pour dénouer la crise. La prérogative royale se trouverait ainsi maintenue ; la couronne éviterait d'épuiser, dès le premier pas, son action constitutionnelle, et de faire appel aux électeurs dans un moment où le déchaînement des passions et l'irritation des esprits ne permettaient point d'apprécier le résultat de cette mesure.

Appuyées par les ministres de la justice et de la marine, ces considérations furent impuissantes à modifier l'opinion de MM. de Polignac, d'Haussez et de Bourmont ; Charles X, dont

[1] Un journal anglais rapportait, à quelques jours de là, que le roi, faisant allusion au sort de son frère Louis XVI, avait ajouté : « Je lutterai ; j'aime mieux monter à cheval qu'en charrette. »

l'avis entraîna celui du Dauphin, se rangea de leur côté, et la dissolution de la Chambre fut arrêtée. Toutefois, comme il importait de donner aux agents de l'administration le temps de disposer, pour cette dernière bataille, tous leurs moyens d'influence dans chaque circonscription électorale, d'y *préparer,* en un mot, les élections, on convint de se borner, pour l'instant, à proroger la Chambre au 3 septembre suivant.

La question de la présentation de l'Adresse fut ensuite agitée. Le roi devait-il en entendre la lecture? On rappela que Louis XVIII avait refusé de laisser lire devant lui celle de la Chambre de 1821[1]. Son successeur montrerait-il moins de fierté? Un des ministres fit observer que le roi, en paraissant ne pas craindre d'écouter la déclaration de guerre de ses adversaires et de leur faire face, témoignerait peut-être plus de force et de fermeté. Cet avis réunit toutes les voix, et la réponse du prince fut discutée et rédigée séance tenante. Le lendemain, 18, à midi, Charles X, entouré de tous les ministres et des officiers de sa maison, recevait aux Tuileries les membres du bureau de la Chambre, ainsi que la grande députation chargée de les accompagner; quelques membres du côté droit, désignés par le sort pour faire partie de celle-ci, avaient refusé de s'y joindre; un certain nombre de députés du centre, poussés par la curiosité, étaient venus, en revanche, grossir volontairement les rangs du cortége. La contrainte et l'embarras se lisaient sur tous les visages. Arrivé devant le trône, M. Royer-Collard lut l'Adresse : sa voix, grave et ferme au début, faiblit par degrés; elle s'altéra lorsqu'il en vint à la déclaration du *refus de concours*. L'attitude de Charles X, pendant cette lecture, était remarquable de dignité; son calme ne se démentit que lorsqu'il parla; et ce fut d'une voix sensiblement émue qu'il répondit :

« Monsieur, j'ai entendu l'Adresse que vous me présentez.

[1] Voyez tome V, pages 479 et 480.

« J'avais le droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas.

« Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session : ces résolutions sont *immuables*; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

« Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

« La voilà, cette parole royale ! La Monarchie a vaincu; la Révolution cesse d'être. Royalistes, applaudissons-nous ! Le roi ne rendra pas son épée ! » s'écriait le lendemain le principal organe du ministère, au moment où M. de Polignac et ses collègues s'apprêtaient à aller faire connaître aux deux Chambres les « intentions » de Charles X. Cette démarche était attendue. Une foule considérable de curieux, accourus à la Chambre des députés, avaient escaladé une des grilles du palais, renversé les factionnaires, et envahi, dès onze heures du matin, toutes les tribunes de l'Assemblée. A une heure, M. Royer-Collard montait au fauteuil; à une heure et demie, M. de Montbel entrait dans la salle, et remettait au président une proclamation du roi, qui, conformément à la décision arrêtée la veille, *prorogeait la session de* 1830 *au* 3 *septembre suivant*.

« Aux termes de la loi, ajoute M. Royer-Collard, la Chambre prorogée se sépare à l'instant. » Les députés de la droite se lèvent en masse, agitent leurs chapeaux et poussent avec une véhémence extraordinaire le cri de *Vive le roi !* Quelques cris de *Vive la Charte !* se font entendre au côté gauche. — *Vive la Constitution!* s'écrie un spectateur des tribunes en se penchant dans la salle. — *A bas le factieux ! à bas les tribunes!* répondent plusieurs membres du côté droit, qui invoquent l'autorité du président pour faire immédiatement évacuer la tribune d'où l'exclamation était partie. M. Royer-Collard fait observer que son autorité vient de finir avec la séance, et les députés quittent l'enceinte au milieu de l'agitation la plus vive.

Cet événement, rupture éclatante entre la couronne et le pouvoir électif, fut accueilli par les royalistes comme un acte de vigueur qui mettait enfin la royauté hors de tutelle, et par les libéraux comme le début d'une crise dont le résultat ne les laissait pas sans inquiétude. Une prochaine et décisive rencontre allait inévitablement avoir lieu sur le terrain électoral. On s'y prépara des deux parts; et, pendant que les ministres arrêtaient silencieusement les mesures qu'ils croyaient les plus propres à assurer leur triomphe dans cette lutte, l'opposition, de son côté, ralliait ses forces dans des réunions ouvertement organisées par une société politique dont nous devons parler.

On sait qu'en 1827, lorsque M. de Villèle se fut décidé à dissoudre la première Assemblée septennale, ce ministre recourut à la censure pour dérober au public ses préparatifs électoraux. Le besoin d'éclairer l'opinion, de répandre les observations et les nouvelles dont la publication était interdite, donna naissance à une Association de pairs, de députés, d'écrivains et de citoyens notables, qui entreprit, sous le nom de société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, la publication et la distribution, non-seulement de feuilles à la main ou de lettres lithographiées destinées à répandre les *rognures* de la censure, c'est-à-dire les articles et les faits supprimés par celle-ci, mais encore des brochures rédigées par les écrivains politiques de l'opposition, entre autres par Benjamin Constant et M. de Chateaubriand[1]. Formée, à son origine, d'opposants dont le plus grand nombre étaient les adversaires de l'administration congréganiste beaucoup plus que de la Restauration, la Société n'avait pas tardé à accepter le concours d'hommes jeunes, pleins d'ardeur, anciens *Carbonari* pour la plupart, et qui y

[1] Ces publications étaient de nature fort diverse: à côté des brochures des deux publicistes éminents que nous venons de nommer, on voyait des écrits un peu moins sérieux, signés *un jeune pair de France* (M. de Montalivet), et des œuvres badines, telles que des *lettres à la Girafe*, par M. Salvandy.

apportaient des doctrines plus fermes, des idées moins vagues et un but plus déterminé. Ainsi fortifiée, son action acquit plus d'énergie et s'étendit avec rapidité[1]; bientôt chaque ville importante de la province, chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, eurent leur bureau ou *commission* de distribution officieuse et de correspondance directe avec le comité de Paris. L'ordonnance qui prononçait la dissolution de la Chambre élue en 1824 mettait fin à la censure : mais, loin de disparaître avec celle-ci, l'Association puisa, au contraire, dans la subite convocation d'une Assemblée nouvelle, un élan et une activité qu'elle n'avait pas auparavant; son but changea; ses comités de publication, qui, tous, renfermaient des avocats, des avoués ou des notaires, se transformèrent en *commissions consultatives* chargées de diriger les nouvelles nominations, de vérifier les listes électorales, d'y provoquer les radiations ou les additions signalées à leur zèle, d'éclairer les électeurs sur leurs droits, de centraliser, en un mot, dans chaque arrondissement, les efforts de l'opposition. L'intervention de la Société contribua puissamment au résultat des élections de cette époque. M. de Villèle abattu, une scission éclata : les principaux fondateurs de la Société et ses membres les plus timides, voyant dans l'avénement du ministère Martignac la réalisation de leurs vœux, proposèrent de dissoudre l'Association. « Le but se trouvait atteint, disaient-ils; l'opinion avait obtenu la satisfaction qu'elle désirait. — Si le pouvoir adoucit ses formes et prend des instruments moins usés, leur répondait-on, l'esprit qui l'anime n'est pas changé;

[1] La réunion où fut décidée la formation de la Société se tint chez M. Ch. Paravey. M. Guizot la présidait, et M. de Montalivet se trouvait au nombre des assistants; ce fut M. Vitet qui proposa le titre adopté par l'Association. Le premier comité dirigeant eut pour membres : MM. Guizot, Damiron, Desclozeaux, Desloges, Dubois (de la Loire-Inférieure), T. Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Joubert, Lerminier, Marchais, Ch. Paravey, Ch. de Rémusat, Ch. Renouard, Sautelet et Vitet. Ce furent MM. Desloges, Joubert, Marchais et Sautelet qui introduisirent progressivement dans la Société l'élément énergique.

le mal, d'ailleurs, n'est pas au ministère, mais à la cour, et c'est jusque-là qu'il faut aller. » La discussion fut vive; une majorité, composée en presque totalité de membres nouveaux, se prononça pour le maintien; les fondateurs dissidents se retirèrent. Le soudain avénement du ministère du 8 août trouva donc la Société plus homogène dans sa composition, et plus décidée dans ses actes. L'organisation du refus de l'impôt devint aussitôt son mot d'ordre, mot d'autant mieux obéi, que les rangs de l'Association s'étaient successivement ouverts à tous les membres de l'ancienne société secrète des *Carbonari*, aux bonapartistes, comme aux vieux révolutionnaires, qui, voyant dans cette organisation un nouvel instrument de lutte contre les Bourbons, s'étaient empressés de s'y mêler aux libéraux constitutionnels, et d'apporter à l'effort commun toute l'énergie de convictions ardentes ou d'implacables ressentiments. Cependant on n'y conspirait pas, ainsi qu'on l'a prétendu : l'existence de la Société n'avait rien d'occulte, ses actes rien de secret; elle agissait au grand jour. Résister à l'arbitraire ministériel par tous les moyens légaux, diriger la presse et influer sur les élections de manière à conserver la majorité parlementaire, tel avait été et tel restait le principal but de son action. Mais, par cela seul qu'elle était l'opposition organisée; que tous les journaux indépendants recevaient ses communications; qu'elle agissait, à Paris, sur les députés, à l'aide de leurs électeurs; dans les provinces, sur les électeurs, à l'aide de correspondants influents, actifs, placés dans le moindre bourg, présents partout, remuant jusqu'aux couches les plus inertes du sol électoral, et soumis à une impulsion commune, la Société possédait une puissance qui eut une action décisive sur les principaux actes de l'opposition de cette époque, puissance que, dès le lendemain de la prorogation des Chambres, son comité dirigeant résolut d'utiliser pour agiter, pour soutenir l'opinion publique et préparer les esprits à des élections faciles à prévoir. Le comité décida que les

électeurs de chaque département accueilleraient par des banquets et par des fêtes ceux de leurs députés qui avaient voté l'Adresse. Paris donna le signal de ces manifestations [1].

Le 1[er] avril, 750 électeurs et notables citoyens offrirent aux députés de la Seine et aux autres membres de l'opposition domiciliés ou restés à Paris un banquet qui eut lieu au restaurant des *Vendanges de Bourgogne*. Un jardin couvert, dont les arbres formaient des colonnes ornées de guirlandes de fleurs et de verdure, avait été transformé en salle de festin. Des couronnes, au nombre de 221, rappelaient la majorité dont le vote avait déterminé l'adoption de l'Adresse. Au-dessus du fauteuil du président était cette devise : *Hommage à nos députés;* au-dessous de la devise, un large cadre contenait le texte de la Charte. Un orchestre nombreux saluait par une fanfare l'entrée de chaque député. On était convenu de ne faire entendre que ce seul vœu : *Au concours des trois pouvoirs : le roi constitutionnel, la Chambre des pairs, la Chambre des députés!* Lorsque le président, M. Rousseau, ancien maire de Paris, eut porté cet unique toast, qui fut couvert de longs applaudissements, un électeur, M. Odilon Barrot, vice-président du banquet, s'adressant aux députés présents, leur dit : « Vous avez flétri justement une administration déplorable, sous laquelle la France a gémi pendant sept ans; et, lorsque est venu ce ministère qui blesse, outrage tous nos sentiments d'honneur et de nationalité, et qui s'en fait gloire; ce ministère, dont la religion politique est que nous ne vivons, ne respirons, ne jouissons de la liberté que *par concession*, et dont le premier cri a été *Plus de concessions!* vous avez tous

[1] Le comité alors en exercice, et qui existait encore au moment des journées de Juillet, se composait de MM. Guizot, Odilon Barrot, J. Bastide, J. Bernard, Berville, Boinvilliers, Cadet-Gassicourt, Godefroi Cavaignac, Chevallon, de Corcelles fils, de Crusy, Lamy, Lanjuinais, Marchais, E. de Salverte, J. Taschereau et Ch. Thomas. M. Guizot était un des fondateurs restés dans la Société lors de la scission de 1828; cette circonstance avait fait sa récente élection.

répondu au cri d'alarme que la France a poussé, vous avez refusé un *concours* qui eût été une complicité. Messieurs, le moment solennel approche où le corps électoral va sans doute être appelé à prononcer, non entre des personnes, mais entre des systèmes que la nature des choses avait, avant nous, proclamés incompatibles. Dans cette lutte entre une civilisation progressive et une civilisation rétrograde, entre l'égalité et le privilége, entre le règne des lois et celui du bon plaisir ou de la force aveugle, la victoire ne peut être incertaine; la tribune et la presse ont fait leur devoir : nous ferons le nôtre. » Les cris *Nous le jurons!* sortent soudainement de toutes les bouches, et plusieurs salves de bravos accueillent la fin de cette allocution, à laquelle un député de la Seine, le général Matthieu Dumas, répondit, au nom de ses collègues, par un discours qui se terminait ainsi : « La France, messieurs, compte sur votre courage; et nous, à notre tour, confondus dans vos rangs, nous saurons, en imitant votre exemple, rivaliser de zèle et de persévérance pour le salut de notre belle patrie. Que Dieu protége la liberté de la France! » L'étendue de la salle n'avait pas permis aux deux orateurs de se faire entendre de tous les convives; MM. Odilon Barrot et Matthieu Dumas, sur la prière des assistants les plus éloignés, répétèrent leurs discours, et l'assemblée se sépara dans le plus grand ordre. Le lendemain, les journaux ministériels qualifiaient cette réunion d'*orgie de cabaret*, et les convives de *conspirateurs avinés* dont tous les efforts ne parviendraient qu'à exciter la pitié et la risée publiques. Malgré ces injures, des fêtes semblables accueillirent dans la plupart des départements le retour des députés qui avaient voté l'Adresse. La gratitude des électeurs ne s'arrêta pas à ces ovations : une médaille fut frappée en l'honneur des 221, et leurs noms, signalés par tous les journaux de l'opposition comme celui de sauveurs de la patrie, ne cessèrent d'être accueillis par la louange publique que lorsqu'une révolution nouvelle vint faire oublier

leurs services et porter l'encens de la foule aux pieds d'autres libérateurs.

Au même moment où ces démonstrations enflammaient les esprits et semaient partout la colère contre M. de Polignac et les projets de coups d'État que lui prêtaient ses propres journaux, ce ministre remettait à Charles X un *rapport confidentiel*, témoignage curieux des bizarres contradictions que l'on rencontre entre la pensée et les actes de certains hommes publics dont l'intelligence, ouverte et lucide en quelques points, demeure complétement fermée aux faits les plus évidents, et qui seul peut faire comprendre la confiance absolue et la prodigieuse sécurité avec lesquelles le frère de Louis XVIII et ses ministres devaient bientôt se précipiter dans une lutte à outrance contre le pouvoir parlementaire. Ce rapport, rédigé peu de jours après la prorogation des Chambres, et qui porte la date du 14 avril, débutait ainsi :

« Le roi, toujours occupé du bien de ses peuples, et frappé de l'agitation qui semble se perpétuer dans les esprits au milieu des circonstances les plus prospères, a demandé à son conseil un tableau de la situation politique de ses États, avec l'indication des motifs de ce mal, le seul que ses efforts n'aient pu encore détourner de la France. Le président du conseil obéit aux ordres de Sa Majesté.

« L'agitation que le roi a remarquée n'est que trop réelle dans quelques esprits, et diverses circonstances la rendent plus apparente et plus sensible dans les classes de la société et dans les localités qui attirent le plus souvent l'attention de Sa Majesté. Elle existe chez les hommes que leur rang, leurs emplois ou leur genre d'occupations habituelles conduisent à s'occuper des affaires publiques. Elle y a produit, chez quelques-uns, un degré d'exaspération qui deviendrait réellement alarmant si elle avait pénétré dans les masses de la population. Mais la Providence a voulu que celles-ci fussent *complétement désabusées*, et la société offre maintenant le spectacle tout à la fois singulier et rassurant d'une petite fraction épuisant tous les moyens d'action et de séduction sur une immense multitude, sans éveiller un seul instant son attention. Les hommes qui parlent et écrivent avec tant de chaleur sur les affaires publiques s'écoutent et s'observent entre eux pour s'appuyer ou se combattre ; mais le peuple, auquel seul ils s'adressent, ne les entend point, et de-

meure dans cette impassibilité qui exclut également les applaudissements et les murmures.

« A Paris, dans les campagnes comme dans les villes, les masses s'occupent uniquement de leurs intérêts matériels, et, comme tous les intérêts trouvent une garantie complète dans les institutions octroyées par la couronne, on en jouit en paix ; on y rattache les spéculations du présent et les projets pour l'avenir. Le renversement de l'ordre de choses établi par la Restauration, consolidé par le gouvernement royal, bouleverserait toutes les existences. Chacun le sent, chacun se persuade que tous sentent comme lui, et, en dépit des déclamations des journaux, personne ne regarde comme sérieusement possible l'accomplissement de leurs sinistres prédictions.

« La presse quotidienne entretient presque seule l'agitation des esprits ; elle lui donne un caractère bien plus imposant en apparence qu'elle ne peut réellement l'avoir; elle dissimule les étroites limites dans lesquelles le mouvement est circonscrit. Elle fait illusion à quelques-uns sur la nullité des motifs de cette inquiétude. »

M. de Polignac se demande quelles pourraient être, en effet, ces causes d'inquiétudes, et s'il faut les voir dans la crainte du renversement des institutions constitutionnelles, institutions données par la royauté, et que celle-ci a juré de maintenir. Il oppose à cette crainte la fidélité scrupuleuse avec laquelle les lois sont exécutées dans leur lettre comme dans leur esprit; il montre les libertés publiques respectées, les propriétés de toute nature assurées; puis, mettant en parallèle le despotisme de la Convention, celui de l'Empire, leurs prisons d'État et leurs confiscations, avec les garanties qui, sous le gouvernement de Charles X, protégent chaque citoyen dans tous les actes de sa vie publique et privée, il ajoute :

« A ces faits les feuilles publiques, inspirées par la malveillance, n'opposent que des suppositions purement gratuites. Pour affaiblir le gouvernement, elles prêtent aux ministres des intentions coupables que ceux-ci *repoussent avec indignation*. Il faudrait, d'ailleurs, pour leur imputer raisonnablement le projet de renverser *nos* institutions, qu'ils eussent *quelque espoir d'y réussir*. Or personne ne sait mieux que les chefs de l'administration quelles profondes racines ces institutions ont

jetées dans le cœur des Français. L'immense majorité de la nation les regarde, non pas comme un pacte humiliant fait entre la couronne et la Révolution, mais comme l'expression d'un besoin senti, d'une part, par le souverain, de l'autre par ses peuples.

« Les Français ont besoin d'activité, et nos lois leur offrent une carrière dans laquelle cette activité peut s'exercer sans danger et même avec profit pour la chose publique. Les Français éprouvent, d'un côté, un vif attachement *pour l'égalité devant la loi*, de l'autre, *une soif véritable de distinctions*. Nos institutions concilient d'une manière très-habile ce double sentiment, et lui donnent une satisfaction complète. Les hommes les plus influents par leur rang ou par leur fortune attachent un juste prix à la participation que leur qualité de pairs ou de députés leur donne à l'autorité législative ; les propriétaires d'un ordre inférieur trouvent dans l'exercice de moindres prérogatives un contentement d'autant plus vif, qu'il ne leur est pas interdit d'aspirer à une haute position. La sécurité garantie aux intérêts privés, la protection offerte à toutes les industries, remplissent les vœux du peuple. En un mot, ce n'est que dans nos institutions actuelles qu'on trouve le bien, ce n'est que d'elles qu'on attend le mieux. »

Après ces considérations, dont on ne saurait contester la sincérité, puisque, écrites pour Charles X seul, elles devaient demeurer *secrètes*, M. de Polignac passe en revue la situation intérieure et extérieure du royaume, et ne voit partout « que des motifs, non d'inquiétude, mais de sécurité : des institutions fermement établies et à l'abri de toute atteinte; des finances et un commerce florissant [1]; une agriculture et

[1] Le 18 mai suivant, le *Moniteur* publiait un *Rapport au roi* de M. de Chabrol, sorte de compte rendu de l'administration financière de la Restauration, et qui présentait les résultats suivants :

Le budget de 1828, par suite de différentes annulations de crédit, n'offrait qu'un découvert de 3,000,000 ;

Celui de 1829, dont les comptes venaient d'être arrêtés, présentait un excédant de recettes de 4,165,304 francs;

Le budget de 1830, dont l'exercice comprenait déjà quatre mois, faisait prévoir un excédant de recettes de 6,947,000 francs;

Enfin, un aperçu du budget de 1831 terminait ce rapport; les recettes prévues s'élevaient à 986,201,158 francs, et les dépenses à 983,185,597 francs; excédant présumé de recettes, 3,015,561 francs.

Nous devons ajouter qu'un emprunt en 4 pour 100, récemment mis en adjudication par le même ministre, avait été souscrit au-dessus du pair.

une industrie prospères; des armées dévouées; des relations étrangères aussi satisfaisantes que peut le désirer une nation contente de sa grandeur, exempte de projets d'envahissement, mais jalouse de son indépendance et de sa gloire. » Énumérant ensuite les améliorations et les mesures qu'il a préparées pour développer la richesse publique et alimenter l'activité des esprits, mesures que nous avons fait connaître et qui formaient l'objet de plusieurs projets de loi préparés avant la session, M. de Polignac ajoute :

« Mais les plans conçus par Sa Majesté pour consolider le bonheur de ses peuples ont été contrariés par une opposition qui ne devait pas être prévue, puisque rien ne la justifiait. Privé de la possibilité de réaliser ces améliorations en l'absence des Chambres, le ministère *ne peut que persévérer dans les voies légales*, dont il ne s'est pas écarté un seul instant, et laisser à la raison publique le soin de prononcer entre une conduite irréprochable et des imputations purement gratuites. »

Certes, il était difficile d'exprimer des sentiments empreints de plus de respect pour la légalité et pour la Constitution. Mais, en même temps que M. de Polignac repoussait, au nom de ses collègues et au sien, comme une calomnie indigne, l'accusation de vouloir porter la main sur les institutions nouvelles, lui-même, esprit faux, caractère inconséquent, il justifiait cette accusation en admettant la possibilité d'un coup d'État; et, chose bizarre ! il en voyait l'excuse, presque l'innocence, dans l'attachement des Français pour la Charte; il disait : « Cet attachement est si puissant et si solidement établi, que si, par le concours de circonstances encore imprévues et d'événements auxquels la prudence humaine ne pourrait parer, une *déviation* de nos institutions *devenait nécessaire*, cette déviation, fût-elle légère, ne pourrait être que momentanée et ne serait favorablement accueillie qu'autant qu'il deviendrait évident pour la conscience publique qu'elle assurerait, d'une manière immuable pour l'avenir, les bases sur lesquelles repose le système actuel de notre gouvernement. On ne se sou-

mettrait à leur suspension passagère que dans l'espoir d'en assurer la jouissance *à la postérité la plus reculée.* »

Une surface troublée par un mouvement factice et recouvrant un fond parfaitement calme; un petit nombre d'hommes politiques s'agitant dans le vide; quelques écrivains se consumant en efforts stériles pour inquiéter une population inattentive à leurs provocations; une nation complétement désabusée du passé, satisfaite du présent, confiante dans l'avenir, voilà l'état de la France tel que M. de Polignac le voyait dans un moment où sa présence et celle de M. de Bourmont au ministère, où l'attitude du roi devant les Chambres, où les insultes, les provocations, les appels incessants des journaux royalistes à la force et aux coups d'État, ravivaient toutes les craintes, toutes les haines accumulées dans les esprits et dans les cœurs depuis quinze ans, et portaient sur tous les points du territoire la plus formidable agitation que le gouvernement des Bourbons eût encore soulevée contre lui, agitation que les actes politiques du cabinet et les manifestations dévotes de ses partisans n'étaient assurément pas de nature à calmer.

Peu de jours avant la remise de ce document confidentiel à Charles X [1], les 28 mars et 2 avril, différentes ordonnances

[1] Ce rapport, trouvé dans le cabinet de Charles X, aux Tuileries, lors des journées de Juillet 1830, fut déposé plus tard au greffe de la Cour des pairs comme une des pièces du procès alors intenté à M. de Polignac et à ses collègues. Ce ministre oublia, ou, pour dire mieux, ne se soucia point d'en tirer parti pour sa défense; il fut retenu sans doute par la crainte de voir opposer au respect et à l'attachement qu'il y montrait pour la Charte le passage où il prévoyait, comme une mesure qui serait favorablement accueillie, « une *déviation* de nos institutions. » M. de Peyronnet, dans son interrogatoire devant la Cour, invoqua avec chaleur ce document comme une preuve des intentions constitutionnelles qui animaient les signataires des ordonnances. M. de Guernon-Ranville et M. Hennequin en dirent également quelques mots. Ce document est fort étendu; il se trouve reproduit en entier parmi les pièces justificatives d'un ouvrage en deux volumes intitulé *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration*, par M. Boullée, ancien magistrat, travail plein de conscience, riche de faits, de recherches, et auquel nous devons de précieux renseignements.

avaient prononcé la destitution d'un administrateur général et de plusieurs préfets dont on pouvait difficilement suspecter le dévouement à la monarchie; tous avaient les antécédents les plus royalistes : l'un d'eux, M. de Lézardières, avait combattu dans les rangs de l'armée vendéenne lors des Cent-Jours; un autre, M. de Riccé, avait suivi Louis XVIII à Gand. Leur nomination par le ministère Martignac était leur seul crime. Un troisième, M. Feutrier, avait le tort de se trouver le frère du dernier ministre des affaires ecclésiastiques, de ce timide évêque de Beauvais à qui le parti religieux ne pardonnait pas l'interdiction des fonctions de l'enseignement aux Pères de l'ordre de Jésus. Les missionnaires, d'un autre côté, avaient repris leurs courses turbulentes, leurs prédications nomades, et les membres du haut clergé recommencé leurs menaces et leurs injures. Des évêques publiaient des mandements où ils accusaient, tantôt les colléges électoraux « d'avoir vomi dans la Chambre des députés une tourbe de factieux; » tantôt la Chambre des députés elle-même « de vouloir, dans son impudence et dans son audace, dicter des lois au souverain, anéantir ses prérogatives les plus essentielles et renverser les hommes de son choix. » Enfin, la Congrégation était redevenue toute-puissante, et ses directeurs venaient d'organiser, pour le transport de quelques reliques, déposées à Notre-Dame, une cérémonie qui devait rappeler à la population parisienne, étonnée, la pompe des processions faites pour le *jubilé* de 1826. Le cortége avait à traverser une partie de la ville; les rues où il devait passer étaient ornées de tentures et sablées; des guirlandes de feuillages, placées par les soins de la police, paraient les façades des édifices publics et des maisons. Deux reposoirs, magnifiquement décorés, élevés, l'un sur la place de l'Institut, en face le pont des Arts, l'autre devant l'Abbaye-aux-Bois, servaient de stations. Les reliques, objet de cette solennité pieuse, et dont les journaux libéraux contestaient l'authenticité, étaient enfermées dans une haute

et longue châsse d'argent massif, pesant 250 kilogrammes, achetée à l'aide de souscriptions ouvertes parmi les fidèles, et portée par la corporation des forts de la Halle divisés en pelotons qui devaient se relayer. Partie à onze heures du matin de l'église métropolitaine pour la maison des Lazaristes de la rue de Sèvres, où la châsse devait rester, la procession n'arriva au couvent qu'à six heures du soir. Durant sept heures, les Parisiens purent voir se dérouler sur les quais du centre et dans les principales rues du faubourg Saint-Germain les longs replis d'une immense et lente colonne composée de près de 4,000 serviteurs de l'Église, prêtres, séminaristes, frères et élèves des écoles chrétiennes, membres de confréries ou d'ordres religieux, sœurs de charité, chantant des cantiques, et rangés sur deux files qui renfermaient dans leurs intervalles des groupes d'ecclésiastiques ou de frères, portant les croix de chaque paroisse et les bannières de chaque corporation. Derrière la châsse marchaient tous les curés de la capitale, les membres du chapitre royal de Saint-Denis, quinze évêques et archevêques ayant à leur tête l'archevêque de Paris et suivis d'une foule de personnages officiels, pairs, députés, gens de cour, fonctionnaires de tous les ordres, couverts de crachats et de broderies, et dont la voix se mêlait dévotement à la voix des prélats. De forts détachements de cavalerie et d'infanterie fournis par la gendarmerie, la garde royale et la troupe de ligne, formaient l'escorte ; et, de distance en distance, cheminaient lentement des corps de musique militaire dont les airs profanes alternaient avec les chants du clergé. Les reliques, arrivées enfin à leur destination, restèrent exposées, pendant plusieurs jours, à la vénération des fidèles : Charles X et tous les membres de sa famille vinrent y faire publiquement leurs dévotions.

Le 19 avril, six jours avant cette cérémonie d'un autre âge et qui reportait les spectateurs en pleine Espagne, au temps de la plus grande ferveur catholique de ce royaume, M. de

Bourmont avait quitté Paris pour aller prendre, à Toulon, le commandement de l'armée chargée de venger l'insulte dont le roi, dans son discours aux Chambres, avait annoncé « l'éclatante et prochaine réparation. »

Il s'agissait d'une expédition contre Alger. Nos griefs contre cette puissance barbaresque remontaient à 1814. A cette époque, quelques sujets algériens se trouvaient créanciers du gouvernement français. Un jour, le dey intime à notre consul l'ordre de régler sur-le-champ ces créances, dont nous aurons bientôt à parler. Le consul, ayant répondu qu'il ne pouvait le faire sans l'autorisation de son gouvernement, fut immédiatement expulsé. Les événements emportèrent cette offense, et, en 1816, le gouvernement royal, voulant renouer les relations interrompues, nomma un nouveau consul qui ne put entrer en fonctions qu'après avoir remis au dey 100,000 francs à titre de don gratuit. La France ne s'était décidée à ce sacrifice que pour recouvrer, dans la province de Bone, une certaine étendue de côtes acquises des Arabes quatre siècles auparavant, en 1450, moyennant certaines redevances, et dont la possession nous avait été confirmée, en 1518 et en 1692, par les sultans Sélim Ier et Achmet. Ces possessions, désignées sous le nom de *concessions d'Afrique*, étaient la source de bénéfices assez considérables pour nos négociants, à qui elles donnaient le double avantage de commercer avec l'intérieur du pays, et d'exploiter, à titre de droit exclusif, les bancs de corail qui s'étendent sur cette partie du littoral africain. Le dey consentit à nous les restituer en 1817, mais à la condition de voir portée à 60,000 francs la redevance annuelle de 17,000 francs payée jusqu'alors pour le privilége de la pêche du corail. Cette augmentation fut accordée, et la France la subissait depuis deux ans, lorsqu'en 1819 le nouveau dey Husseyn [1] déclara qu'il nous fallait opter entre la cessation immé-

[1] Husseyn avait succédé, en 1818, au dey Ali-Khodja.

diate de notre privilége ou une redevance de 200,000 francs. Notre gouvernement se soumit à cette nouvelle exigence, mais ce fut en pure perte : Husseyn, par un manifeste publié en 1826, accorda à toutes les nations le droit de pêche qui était notre privilége, et dont il continuait à recevoir le prix.

A ces sujets de plainte venait se joindre la violation incessante de traités conclus avec la Porte ou le gouvernement d'Alger lui-même : recherches violentes dans la demeure de nos agents consulaires; droits exigés de nos négociants en dehors ou au delà des tarifs; visites de nos bâtiments en pleine mer; navires français attaqués et pillés par des sujets de la Régence. Bien plus, la Restauration, en 1825, ayant accordé sa protection au pavillon romain, le dey reconnut ce protectorat, prit l'engagement officiel de le respecter, et, dix-huit mois plus tard, malgré cette promesse, il laissait arrêter par ses corsaires deux bâtiments romains, dont il prononçait la confiscation et autorisait la vente; puis, celle-ci opérée, Husseyn en partageait le prix avec les capteurs. Or, pendant que la France poursuivait auprès de lui le redressement de ces nombreux griefs, et demandait, par son consul, des indemnités et des réparations, le dey, de son côté, adressait à notre gouvernement des réclamations dont nous devons dire l'origine.

Des fournitures de grains faites sous le Consulat et l'Empire par deux négociants algériens, les sieurs Bacri et Busnach, constituaient ceux-ci créanciers du trésor français pour un capital qui n'était pas encore fixé lors des événements de 1814 et dont la réclamation avait alors amené le renvoi de notre consul. Les relations une fois rétablies, le dey insista pour la liquidation de cette créance, dont il portait le chiffre à 14 millions. Un fondé de pouvoirs représentait, à Paris, Busnach et Bacri ; le gouvernement nomma des commissaires, et une transaction, conclue le 28 octobre 1819, approuvée ensuite par le roi et par le dey Husseyn, régla définitivement la créance à 7 millions, qui seraient payés par douzièmes, à

compter du 1er mars 1820. Un des articles de cet acte réservait toutefois les droits des Français créanciers de Bacri et de Busnach, et stipulait qu'une somme égale au montant des réclamations faites contre ces derniers serait gardée jusqu'à ce que les tribunaux eussent prononcé sur le mérite de ces demandes. Les réclamations s'élevèrent à 2,500,000 francs. qui furent déposés à la caisse des consignations ; le représentant des deux négociants algériens reçut les 4,500,000 francs restants. Husseyn, créancier personnel de Bacri pour des fournitures de laines, réclama d'abord contre ce payement auquel il ne participait pas, puis contre le dépôt des 2,500,000 francs ; il se plaignit ensuite de la lenteur de nos tribunaux à prononcer sur les oppositions dont cette dernière somme était frappée, prétendit que le gouvernement devait intervenir pour hâter la décision des juges, demanda bientôt que le capital déposé lui fût transmis, se réservant d'apprécier les droits des opposants ; puis il exigea la totalité des 7 millions. Ces prétentions exorbitantes avaient leur principale cause dans les mauvaises relations existant entre le dey et notre consul général, M. Deval, à qui Husseyn imputait, non sans quelque fondement, d'abord la réduction du capital et les retards subis par la liquidation de la créance, ensuite, l'aide donnée, disait-il, à Busnach et à Bacri, alors réfugiés à Livourne, pour qu'ils s'emparassent, sous le nom de créanciers supposés, des fonds restés à la caisse des consignations ; en un mot, il reprochait à notre consul d'agir de telle sorte que lui, Husseyn, fût le seul qui ne pût profiter d'une transaction qu'il avait exigée, ni toucher la moindre part d'une somme dont il était le principal, sinon l'unique créancier. Toutes ses demandes furent repoussées. Ces refus, dans la conviction du dey, étaient le résultat des intrigues et des faux rapports de l'agent que la France, par un sentiment de dignité fausse, avait, en effet, le tort de maintenir auprès de sa personne et de lui imposer ; il crut pouvoir adresser directement ses plaintes,

Charles X, et en appeler à la justice de ce prince dans une lettre à laquelle notre gouvernement fit une réponse qui n'était pas encore parvenue à Alger quand arrivèrent les fêtes du Bairam [1]. La veille, selon l'usage, M. Deval se présenta au palais du dey. Les premiers compliments échangés, le consul renouvelle ses réclamations à l'occasion de la saisie et de la vente des deux bâtiments romains dont nous avons parlé. « Comment, lui dit le dey, tu viens encore me tourmenter pour une affaire qui ne regarde pas la France, quand ton roi ne daigne pas répondre à une lettre que je lui écris pour une affaire qui me concerne ! » M. Deval réplique aussitôt par quelques paroles dont le sens est celui-ci : « Un roi de France ne répond pas à un homme tel que toi. » Le dey ne voyait jamais notre consul sans éprouver une vive irritation ; soit que la réponse de ce dernier empruntât à sa connaissance imparfaite de la langue un caractère plus outrageant qu'il ne l'était peut-être en effet, soit résultat d'une colère longtemps contenue, Husseyn, aux mots qu'il vient d'entendre, ne se possède plus : il se lève de son divan, fait un pas vers M. Deval, et le frappe d'un chasse-mouches en plumes de paon qu'il tenait à la main.

La France demanda pour cet outrage une réparation que le dey refusa de donner. M. Deval reçut l'ordre de cesser tout rapport officiel avec Husseyn, et quitta Alger le 11 juin 1827. Peu de jours après son départ, le bey de Constantine se précipitait sur nos concessions, ruinait nos établissements par le fer et par le feu, détruisait de fond en comble le fort de la Calle, et Husseyn publiait contre la France une déclaration de guerre à laquelle notre gouvernement répondit par un rigoureux blocus du port d'Alger. Cette mesure demeura sans

[1] On lit dans un ouvrage publié en 1835 par M. Shaler, consul des États-Unis à Alger : « La politique suivie par la France, depuis 1815, à Alger, avait un tel caractère de faiblesse, et était conduite d'une manière si scandaleuse, qu'elle ne pouvait inspirer aucun intérêt et encore moins de la confiance. »

résultat : nos vaisseaux ne pouvaient serrer Alger d'assez près pour empêcher l'entrée ni la sortie des petits navires composant la marine militaire ou marchande de cette place. Enfin, après trois ans d'un investissement imparfait, moins nuisible aux Algériens qu'à la France elle-même, à laquelle il coûtait plusieurs bâtiments perdus sur cette côte sans abri, un assez grand nombre de marins, et une dépense de près de 20 millions, le ministère Martignac se vit réduit à l'alternative d'humilier la France devant un chef de pirates, ou de recourir à un mode d'hostilités plus énergique et plus efficace. Des troupes furent réunies dans le Midi ; mais, avant de jeter le pays dans le péril et dans les sacrifices d'une descente en Afrique, le ministère voulut tenter un dernier effort de conciliation, et chargea le capitaine de vaisseau de la Bretonnière, au mois de juillet 1829, d'aller proposer au dey un accommodement, dont les conditions modérées étaient honorables pour les deux gouvernements. Cet officier montait le vaisseau la *Provence*. Arrivé devant Alger sous pavillon parlementaire, il est reçu par le dey le 31 juillet, et lui fait connaître les satisfactions que la France exige. Le chef de la Régence renvoie sa réponse au 2 août. Dans cette seconde audience, tenue en présence du Divan, M. de la Bretonnière renouvelle à Husseyn la proposition d'accommodement dont il est chargé, et lui déclare que le roi de France, en cas de refus, est décidé à faire respecter par la force des armes son droit et la dignité de sa couronne. « J'ai aussi de la poudre et des canons, répond le dey ; nous ne pouvons nous entendre : tu peux te retirer. Le sauf-conduit qui a protégé ton arrivée protégera ta sortie. » Le lendemain, 3 août, à une heure de l'après-midi, la *Provence* appareille. Le vent était très-faible : le navire se meut avec peine, et défile lentement devant les formidables batteries qui protégent du côté de la haute mer l'entrée du port d'Alger. A ce moment, un signal part de la Casbah, résidence du dey ; les batteries font feu, et nombre de boulets at-

teignent la *Provence* dans sa coque, ses vergues et sa mâture. L'équipage demande à grands cris à rendre feu pour feu. M. de la Bretonnière résiste à toutes les instances, et défend de tirer un seul coup : il ne veut pas, en ripostant, donner une activité et une énergie plus grande au feu des Algériens; une vive canonnade, partie de son vaisseau, peut d'ailleurs abattre le léger souffle de vent qui l'aide à s'éloigner des batteries. Le résultat justifia son calcul et récompensa son sang-froid : après avoir essuyé pendant une demi-heure les continuelles décharges de l'artillerie algérienne, la *Provence*, criblée de boulets, se trouva enfin hors de portée.

L'annonce de cette odieuse violation du droit des gens parvint à Paris peu de jours après l'avénement du ministère Polignac. Les journaux de toutes les nuances s'indignèrent de ce nouvel outrage; ceux de l'opposition sommaient le nouveau cabinet d'en tirer la vengeance la plus éclatante. Le silence et l'immobilité du gouvernement devinrent bientôt, pour ces derniers, l'occasion des accusations les plus vives : M. de Polignac et ses collègues, indifférents à l'honneur de la France, disaient-ils, ne lui apportaient que faiblesse et que honte. Cependant les ministres avaient agité plus d'une fois la question algérienne; mais, arrêtés par les embarras qu'ils voyaient surgir de tous les côtés à l'intérieur, ils délibéraient sans prendre aucune décision. Seul, M. de Bourmont proposait résolûment de trancher la difficulté par une expédition armée. M. de Polignac, pour arriver au même résultat, avait conçu un plan particulier. Dans sa conviction, la Turquie était à la veille de se dissoudre; le partage de cet empire pouvait, d'un moment à l'autre, exiger l'emploi de toute notre puissance militaire, et il voulait punir Husseyn sans diminuer nos forces. « Il fallait se tenir prêt pour l'événement, a-t-il dit; je comptais peu sur l'appui des Chambres. Il me fallait donc créer, en dehors d'une majorité passionnée, une influence qui, dans l'occasion, pût tourner à l'avantage de la France. Je jetai les yeux sur

Mohammed-Ali. D'après mon plan, une armée égyptienne partait des rives du Nil à la voix du monarque français, suivait la route qui lui était tracée, et vengeait l'Europe des outrages commis par les Barbaresques. Mohammed augmentait sa puissance, la France se réservait des points militaires sur la côte d'Afrique, et le vice-roi d'Égypte, reconnu, par le fait, *lieutenant du roi de France*, eût, au moment opportun, porté l'influence française, malgré l'Angleterre, jusqu'au sein de l'Asie. Des négociations s'ouvrirent secrètement à Alexandrie[1]; elles eurent un plein succès. Mohammed-Ali termina bientôt ses préparatifs; mais le gouvernement britannique eut vent de cette expédition; il donna l'éveil à la Porte, et celle-ci, mettant en avant son droit de suzeraineté sur les populations barbaresques, enjoignit au vice-roi d'Égypte d'abandonner ses projets d'agression. Mohammed, n'osant encore rompre avec le Sultan, fut obligé de se soumettre. Il me fallut alors changer de plan[2]. » Lors même que le Sultan ne serait pas intervenu, il est douteux que le projet d'instituer Mohammed-Ali *lieutenant du roi* en Afrique se fût complétement réalisé. Cette conception bizarre était une pensée propre à M. de Polignac; il avait agi seul, et, quand il fit connaître la négociation à ses collègues, ceux-ci n'hésitèrent pas à la désapprouver, « comme peu convenable à la dignité de la France[3]. »

Ce plan avorté, on agita de nouveau les moyens de tirer satisfaction du chef de la Régence algérienne. M. de Bourmont renouvela sa proposition, en l'appuyant avec toute la chaleur que pouvait lui donner l'espérance d'y trouver une occasion de racheter, dans l'esprit de l'armée, sa désertion du 15 juin 1815. Mais, effrayés des obstacles que signalaient, dans cette

[1] Par l'entremise de M. Drovetti, notre consul général en Égypte, et du marquis de Livron, général au service de Mohammed-Ali.

[2] *Études historiques et politiques.* — « Les détails relatifs à cette première combinaison, imprimés dans les ouvrages publiés depuis 1830, sont tous erronés. » (Note de M. de Polignac.)

[3] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*

entreprise, tous les officiers généraux de terre et de mer dont ils demandaient l'avis, ses collègues montraient la même hésitation. Enfin M. d'Haussez se rendit; les autres ministres cédèrent un à un; M. de Polignac et le Dauphin restèrent bientôt les seuls opposants. Le duc de Raguse, chargé par M. de Bourmont de vaincre leur résistance, y réussit, et, le 7 *février* (1830), l'expédition fut décidée dans un conseil présidé par Charles X. Les ordres pour la réunion des troupes et pour les préparatifs maritimes nécessaires furent aussitôt transmis dans toutes les garnisons du centre et du Midi, et dans tous les ports. La tâche de la marine était la plus considérable, la plus difficile : Brest, Cherbourg, Rochefort et Toulon, fournirent, en peu de temps, assez de bâtiments de guerre pour composer une des flottes les plus nombreuses que la France eût encore mises à la mer. 400 bâtiments de transport, nolisés en France, en Sardaigne, en Italie et en Espagne, devaient, en outre, recevoir les soldats, les munitions de guerre et de bouche qui ne pourraient trouver place sur les bâtiments de la marine militaire. L'embarquement de l'armée d'expédition et le transport de ses approvisionnements et de son matériel étaient assurés; mais il fallait aborder la côte et débarquer; là se trouvait le péril réel, le nœud de l'entreprise. De nombreux conseils avaient eu lieu, à ce sujet, chez le ministre de la marine. Les officiers généraux que ce ministre avait consultés étaient unanimes pour déclarer « que la côte serait difficilement abordable, et le débarquement presque impossible. » Deux capitaines de vaisseau, MM. Gay de Taradel et Dupetit-Thouars, soutenaient seuls que cette double opération n'offrirait pas une difficulté sérieuse. Leur opinion fut discutée dans une réunion nouvelle où assistait le contre-amiral Roussin. Cet officier général ne s'était pas encore prononcé; on avait fait espérer à M. d'Haussez qu'il se rangerait de l'avis des deux capitaines; il se déclara pour le sentiment des amiraux ses collègues. « J'en suis fâché pour l'amiral

Roussin, dit M. d'Haussez en sortant de ce conseil; car j'avais dans les mains le brevet qui le nommait vice-amiral et lui donnait le commandement de la flotte. » Le ministre ajouta que la résolution du roi était si formellement arrêtée, que, dans le cas où tous les amiraux déclineraient la responsabilité de ce commandement, il le confierait, au besoin, à un officier du grade le plus inférieur, fût-ce à un simple enseigne. Brest avait alors pour préfet maritime un officier que M. de Bourmont n'avait pas cessé de recommander, et dont il vantait justement l'expérience et la résolution. Ce fonctionnaire, que son mérite avait fait arriver de la position de simple matelot au grade d'officier général, était le vice-amiral Duperré. Il voyait également de grands obstacles et un véritable danger dans cette expédition; mais on ne tint aucun compte de ses hésitations; et, sur la demande formelle du ministre de la guerre, Charles X l'investit du commandement de la flotte.

La nomination du commandant en chef de l'expédition ne devait pas offrir moins de difficultés. Les sollicitations étaient nombreuses, instantes; mais, de tous les postulants, le plus pressant était Marmont, qui, lui aussi, cherchait à se réconcilier avec l'opinion de l'armée en attachant son nom à une glorieuse conquête. Nul n'avait étudié avec plus de soin tous les travaux, tous les documents publiés sur la Régence algérienne; son opinion, ainsi qu'on l'a vu, avait entraîné celle du Dauphin et de M. de Polignac, et il invoquait, à l'appui de sa demande, l'expérience que lui donnait, pour une guerre faite en Afrique, sa participation à l'expédition d'Egypte en 1799, les commandements qu'il y avait exercés, les services qu'il y avait rendus. Ces titres étaient sérieux. Malheureusement pour le maréchal, il avait pour concurrent le ministre même de la guerre, qui, pour mettre à couvert sa responsabilité morale, dressa, de concert avec le Dauphin, et mit sous les yeux de Charles X, une liste de neuf candidats où figuraient trois maréchaux, Marmont, Gouvion-Saint-Cyr et le comte Molitor, et

six lieutenants généraux, entre autres les comtes Bordesoulle et Guilleminot. Le ministre n'avait pas osé y placer son nom; mais, sur sa prière, le Dauphin consentit à le proposer directement au roi et lui promit de ne rien épargner pour lui faire confier cette entreprise, dont il n'avait poursuivi l'accomplissement avec autant de chaleur que dans l'espérance de la diriger. Le prince n'était arrêté que par la difficulté de concilier ce commandement avec le titre de ministre de la guerre. « Le service du roi ne peut que gagner à la réunion de ces deux titres, avait répondu le ministre; les préparatifs seront mieux ordonnés; il y aura plus de célérité dans le mouvement et plus d'ensemble dans les opérations. » Charles X montra quelque hésitation; mais l'insistance de son fils, aidée par l'influence de M. de Polignac, que flattait la perspective de diriger par *intérim* le département de la guerre, triomphèrent de l'indécision du roi; M. de Bourmont fut nommé.

Décidée dans des circonstances différentes et dirigée par un autre ministère, cette entreprise eût obtenu la faveur publique; mais les esprits étaient absorbés par une autre préoccupation; les regards se détournaient de toute chose qui ne se rapportait pas à la lutte engagée entre la couronne et la Chambre élective; la question algérienne, en présence de cette lutte, perdait son intérêt et son importance; le choix de M. de Bourmont comme général en chef acheva de discréditer l'expédition. Les journaux qui réclamaient avec le plus de vivacité, au mois d'août précédent, une éclatante réparation de l'attaque dirigée contre la *Provence*, ne virent plus dans l'envoi d'une armée française en Afrique qu'une *diversion* ayant pour but d'égarer l'opinion d'un peuple éminemment accessible au prestige de la gloire, de détourner l'attention publique des atteintes méditées contre les institutions, et de rendre l'armée plus indifférente aux libertés et aux intérêts de la cité. Puis, rappelant la déroute essuyée par Charles-Quint devant Alger en 1541, l'insuccès des attaques successivement dirigées contre

cette place par Louis XIV, l'Espagne et l'Angleterre elle-même, ils n'apercevaient dans l'expédition nouvelle que des obstacles et des désastres. « Le vent du nord-ouest rend tout débarquement impossible, disaient-ils. Or ce vent règne presque constamment dans la saison d'été; la côte, en juillet, sera donc inabordable. Que de temps d'ailleurs pour transborder, des navires de transport sur les bateaux et les chaloupes de débarquement, les hommes, les chevaux, les canons, les munitions, les barils de vin, les tonneaux de viande et le matériel de l'artillerie! Vingt jours au moins sont nécessaires. Qu'adviendra-t-il si le vent du nord-ouest vient à souffler durant l'opération? La côte, en outre, est dépourvue d'eau, et il faudra creuser des puits. Mais M. de Bourmont se croit un Bonaparte; il vaincra le vent et la mer, la chaleur et la soif, la maladie et le soldat numide! »

Pendant que l'opposition s'abandonnait à ces prédictions sinistres, les troupes, les vaisseaux de guerre, se concentraient dans le port de Toulon. Les troupes présentaient un effectif de 37,639 hommes et de 3,853 chevaux, partagés en trois divisions de 9 à 10,000 hommes chacune, commandées par les lieutenants généraux Berthezène, Loverdo et d'Escars. La division Berthezène comptait trois brigades, formées par les 3e, 14e, 20e, 28e et 37e régiments de ligne, 2e et 4e léger, et placées sous les ordres des maréchaux de camp Porct de Morvan, Achard et Clouet. La division Loverdo, forte également de trois brigades commandées par les maréchaux de camp Denis de Damrémont, Munk d'Uzer et Colomb d'Arcine, comprenait les 6e, 15e, 21e, 29e, 48e et 49e de ligne. Les 17e et 34e de ligne, 1er et 9e léger, composant deux brigades commandées par les maréchaux de camp de Berthier et Hurel, formaient la division d'Escars. L'état-major général avait pour chef le lieutenant général Desprez, pour sous-chef le maréchal de camp Tholozé. Le génie et l'artillerie, qui comptait 183 pièces de siége ou de campagne, étaient sous les ordres

des maréchaux de camp Valazé et Lahitte. Enfin l'armée navale, forte de 11 vaisseaux de ligne, 23 frégates, 7 corvettes de guerre, 26 bricks, 26 corvettes de charge, gabares ou bombardes, et de 7 bateaux à vapeur, en tout 103 bâtiments de guerre environ, montés par 27,000 marins, était divisée en trois escadres : *escadre de bataille*, *escadre de débarquement*, *escadre de réserve*.

Un aussi formidable armement excita, non la crainte, mais l'ombrage de quelques puissances maritimes voisines. L'île de Sardaigne n'est séparée que par une traversée de quelques heures de la province de Bone ; l'Espagne avait possédé Oran ; les cabinets de Turin et de Madrid, dans le but d'obtenir quelque établissement sur les parties de la côte algérienne les plus voisines de leurs ports, auraient désiré concourir à l'expédition ; on répondit aux ouvertures de leurs représentants « que la France entendait agir avec ses seules forces, et demeurer maîtresse de tous ses mouvements. » Ferdinand VII parut vivement blessé de ce refus ; mais il n'osa insister. L'Angleterre se montra moins facile. Inquiète déjà du prodigieux progrès de notre marine, elle ne nous voyait pas, sans alarme et sans jalousie, porter en Afrique des forces assez considérables pour nous y créer une vaste et riche colonie dont la position, à peu de distance de Toulon et de Marseille, augmenterait singulièrement notre force dans la Méditerranée. Son ambassadeur à Paris, lord Stuart de Rothsay, fut chargé de demander des explications. « Notre expédition éveillait, dans tout le midi de l'Europe, disait-il, des soupçons et des craintes que semblait justifier la puissance de nos préparatifs, trop considérables, évidemment, s'il ne s'agissait que d'infliger un châtiment ou d'obtenir une simple réparation. » M. de Polignac répondit, au nom de Charles X, « que le gouvernement français n'était guidé par aucune vue d'ambition particulière; que, son pavillon ayant été insulté, il saurait le venger comme il convenait à l'honneur de la nation ;

que, dans le cas où, par suite de la lutte, le gouvernement de de la Régence viendrait à être renversé, le roi s'entendrait volontiers avec ses alliés sur les moyens de substituer à ce gouvernement barbare un nouvel état de choses plus approprié aux progrès de la civilisation et aux véritables intérêts de la chrétienté ; mais qu'à cet égard il n'entendait prendre aucun engagement contraire à sa dignité et aux intérêts de la France. » Des notes conçues dans ce sens furent adressées à toutes les cours et même aux villes hanséatiques[1]. Le ministère anglais revint plusieurs fois à la charge en sollicitant une déclaration plus précise, un engagement plus positif. Son ambassadeur, entre autres démarches, communiqua, un jour, à M. de Polignac, une note qu'il avait ordre de lire à ce dernier, note rédigée dans les termes les plus vifs, et où le débarquement de nos troupes sur la côte algérienne, possession dépendante des États d'un allié, le Sultan, était présenté comme un fait de nature à entraîner un *casus belli*. La lecture achevée, l'ambassadeur demanda quelle réponse il devait transmettre à sa cour. « Répondez, lui dit M. de Polignac, que vous m'avez présenté cette note, et que je ne l'ai pas lue[2]. » Obligé de renoncer à ébranler la résolution de notre gouvernement, le cabinet de Londres fit, auprès de Mahmoud, pour empêcher l'embarquement du corps expéditionnaire, une tentative analogue à celle qu'il avait employée deux ans auparavant auprès de Mohammed-Ali pour arrêter le départ de l'expédition de Morée, tentative qui entraîna le Sultan dans une démarche dont nous aurons à dire plus loin le singulier résultat.

Parti de Paris pour Toulon, le 19 avril, ainsi qu'on l'a vu, M. de Bourmont fut bientôt suivi par le ministre de la marine et par le Dauphin. Ce dernier avait le titre de grand amiral ; il allait inspecter la flotte, et porter aux marins qui la montaient,

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*
[2] Boullée, *Histoire de la dernière année de la Restauration.*

ainsi qu'aux troupes de l'expédition, les encouragements qui sont, aux yeux des princes, l'ordinaire privilége de leur présence. Arrivé à Toulon le 3 mai, il assista, le lendemain, à l'exercice du débarquement, tel qu'il devait être opéré sur la côte d'Afrique. Des bateaux plats et des radeaux d'une construction nouvelle, furent chargés d'artillerie et de soldats de différentes armes, avec leurs bagages et leurs chevaux. La descente fut ordonnée ; les troupes l'effectuèrent avec une facilité extrême. Une fois à terre, les soldats se trouvèrent rangés en bataille et les canons mis en batterie, en moins de six minutes. Une population immense, accourue de plusieurs lieues, assistait à ce simulacre de descente ; les 100 bâtiments de guerre étaient réunis ; l'armée expéditionnaire couvrait les bords de la rade : exaltée par la grandeur du spectacle et par la pensée d'un succès qui exercerait inévitablement sur la prospérité de tous les départements du Midi la plus puissante influence, cette foule fit au Dauphin l'accueil le plus enthousiaste, et ses acclamations, tant que dura cette espèce de *répétition*, ne cessèrent de se mêler aux sons de la musique militaire et aux salves de l'artillerie. Le Dauphin quitta Toulon le 5 mai. Le 11, l'embarquement commença ; le 16, il était terminé, et, le 25, l'armée, retenue durant plusieurs jours au mouillage par des vents contraires, put enfin sortir de la rade et faire voile pour Alger.

Le fils de Charles X rentra à Paris le 15 mai. Son retour était attendu par le ministère pour la signature et la publication de l'ordonnance qui changeait la *prorogation* de la Chambre en *dissolution*, et convoquait le corps électoral à des élections nouvelles. L'adoption définitive de la mesure remontait à trois semaines, au 21 avril, et n'avait pas eu lieu sans débat MM. de Chabrol, Courvoisier et de Guernon-Ranville, reproduisant les objections qu'ils avaient présentées dans le conseil du 17 mars [1], ajoutaient qu'un certain nombre de

[1] Voyez plus haut, page 94.

royalistes opposants, ébranlés par l'attitude résolue de la couronne, étaient décidés à abandonner la gauche, et qu'en adjoignant à ces députés repentants 40 membres environ de la droite, qui n'assistaient jamais aux séances, et dont on exigerait plus d'exactitude, le ministère pourrait compter sur une assez forte majorité, grossie du bénéfice probable des réélections qui ont inévitablement lieu dans le cours de chaque session. Pour rendre cette majorité plus certaine encore et plus considérable, MM. de Chabrol et Courvoisier demandaient l'admission, dans le conseil, d'un ou de deux membres de l'opposition *centre gauche* [1]. Cette demande avait été repoussée sans discussion; les autres considérations étaient demeurées sans résultat; la majorité du conseil avait maintenu sa résolution de dissoudre la Chambre élective. Les impressions que le Dauphin rapportait de son voyage n'étaient pas de nature à modifier cette décision; le prince revenait enivré des acclamations qui l'y avaient accueilli : le lendemain de sa rentrée aux Tuileries, le 16 mai, le roi signait, en conseil, une ordonnance qui déclarait la Chambre des députés dissoute, convoquait les colléges électoraux d'arrondissement pour le 23 juin, les colléges de département pour le 3 juillet, et fixait la réunion des deux Chambres au 3 août suivant [2].

Deux questions avaient été posées dans les réunions où les ministres s'étaient occupés de cette mesure : quel plan politique adopterait le cabinet dans le cas où la nouvelle Assemblée lui serait favorable? que ferait le gouvernement si la majorité revenait, au contraire, aussi ennemie qu'auparavant? On arrêta, dans le premier cas, de présenter à la nouvelle Chambre deux projets de loi qui modifieraient profondément

[1] *Études historiques et politiques,* de M. de Polignac.

[2] Les Chambres étaient convoquées *à Paris;* on lit à ce sujet dans les *Études historiques,* de M. de Polignac : « J'avais proposé à Charles X de convoquer les Chambres *à Orléans.* Quelques obstacles, peut-être aussi l'arrivée prochaine du roi de Naples à Paris, empêchèrent qu'il ne fût donné suite à cette proposition. »

la loi électorale et la loi sur la liberté de la presse. Quant à la seconde hypothèse, la majorité du conseil n'admettait pas qu'il fût utile de la discuter, l'élection d'une Chambre libérale étant une supposition inadmissible. Un membre de la minorité ayant cependant insisté, M. de Polignac se contenta de répondre « que le roi aviserait. » A quelque temps de là, dans le conseil qui suivit la signature de l'ordonnance de dissolution, la question fut posée de nouveau : MM. de Polignac, d'Haussez et de Montbel déclarèrent hardiment que, si les électeurs s'obstinaient à renvoyer une Chambre hostile, la couronne ne devait pas hésiter à faire immédiatement usage du pouvoir dictatorial que lui donnait, « pour la sûreté de l'État, » l'article 14 de la Charte. MM. de Chabrol et de Guernon-Ranville n'admettaient la nécessité d'un recours à ce droit extrême que lorsque tous les moyens légaux de résistance auraient été essayés, épuisés. M. Courvoisier se montrait plus absolu : l'article 14, disait-il, ne pouvait autoriser, en aucun cas, la violation de la législation électorale existante [1]. Il était impossible que le conseil se maintînt ainsi divisé : M. de Polignac le fit nettement entendre à M. Courvoisier, qui, entraînant M. de Chabrol, le décida à l'accompagner le lendemain aux Tuileries pour y porter leurs démissions, que le roi s'empressa d'accepter. Charles X exprima dans les termes les plus affectueux, à M. de Chabrol, le regret qu'il éprouvait de se séparer de lui. « Mais je le conçois, lui dit-il, les choses vont trop vite pour votre caractère. » Parlant ensuite des prochaines élections, et employant une expression qui lui était familière dans l'intimité, ce prince ajouta : « Il en pourra *cuire* aux électeurs si leurs choix sont mauvais ; car je suis bien décidé, s'ils font de la sédition, à ne pas monter *là* comme mon frère ; » et il désignait de la main la place où l'échafaud de Louis XVI s'était dressé, et qu'on apercevait des fenêtres de son cabinet.

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*

Les ministres démissionnaires reçurent l'un et l'autre le titre de ministres d'État avec une pension de 20,000 francs, et M. Courvoisier emporta, de plus, la promesse de la première présidence de la cour des comptes, dont la vacance, par l'âge avancé de son titulaire, M. de Barbé-Marbois, semblait devoir être assez prochaine.

M. de Polignac avait prévu cette retraite des ministres de la justice et des finances dès les premiers débats soulevés dans l'intérieur du conseil pour la ligne de conduite à suivre avec la nouvelle Assemblée; et, dès cette époque, il s'était occupé, de concert avec Charles X, de leur chercher des successeurs. Ces négociations, où le roi et le Dauphin intervenaient personnellement, avaient rencontré quelques difficultés dans les hésitations de M. de Chantelauze, premier président de la cour royale de Grenoble, membre de la Chambre des députés, et qui, dans la discussion de l'Adresse, avait proclamé que la royauté ne pouvait espérer son salut que d'un *cinq septembre monarchique*. Déjà, lors de la première formation du ministère, ce magistrat avait refusé d'en faire partie; cette fois, il ne montrait pas moins de répugnance à y entrer; il ne céda qu'aux instances directes, pressantes, du Dauphin, et après avoir obtenu que M. de Peyronnet, pour qui Charles X et son fils témoignaient alors un certain éloignement, entrerait au conseil avec lui, et aurait le portefeuille de l'intérieur[1]. On n'eut pas à

[1] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac; *Lettres* de M. de Chantelauze et de Charles X à M. de Polignac, des 9 et 14 mai; on lit dans celle de Charles X (14 mai) : « Je vous renvoie, mon cher Jules, la longue lettre de M. de Chantelauze; celle de mon fils disait tout, excepté le fin mot de la chose, c'est qu'il a peur de perdre une position agréable et inamovible pour en prendre une malheureusement trop amovible. Au surplus, je ne change rien à mon projet, et, s'il vous convient toujours, nous le ferons presser (M. de Chantelauze) par Peyronnet. »

Quatre jours après cette lettre, le 18, M. de Chantelauze écrivait à son frère à Montbrison : « Nous avons l'un envers l'autre gardé un long silence, je viens le rompre le premier, car je ne veux pas que tu apprennes par le *Moniteur*, et avec le public, l'événement le plus important, et, je crois, le plus mal-

combattre les mêmes résistances auprès de l'ancien garde des sceaux du ministère Villèle; non-seulement M. de Peyronnet accepta sans hésiter la succession de MM. de la Bourdonnaie, de Martignac et Corbière, mais il consentit à abandonner le travail des prochaines élections à M. Capelle, préfet de Versailles, sorte d'homme d'affaires de Charles X, son agent particulier, pour ainsi dire, dont on vantait la dextérité dans la direction et dans le maniement des opérations électorales, et pour lequel on créait un nouveau département, celui des travaux publics. La pensée d'un recours éventuel au pouvoir dictatorial, enfermée dans l'article 14, venait de décider la retraite de deux ministres : Charles X et M. de Polignac, avant de rendre officiels les nouveaux choix, voulurent connaître les dispositions de MM. de Chantelauze, Capelle et de Peyronnet, dans le cas où ce recours deviendrait indispensable; la question leur fut soumise : tous les trois répondirent que des ordonnances rendues, en vertu de cet article « pour la sûreté de l'État, » leur sembleraient parfaitement constitutionnelles. M. de Peyronnet ajouta que, depuis longtemps, il avait la profonde conviction que l'emploi de mesures extraordinaires, appuyées sur l'article 14, était pour le gouvernement le seul moyen d'échapper à sa ruine.

Ce fut le 19 mai, trois jours après l'ordonnance de dissolution, que ces arrangements, préparés et convenus entre le roi, son fils et M. de Polignac, en dehors et à l'insu du cabinet, reçurent la consécration du *Moniteur* : M. de Chantelauze était nommé ministre de la justice en remplacement de M. Courvoisier; M. de Montbel, ministre de l'intérieur, prenait, aux finances, la place de M. de Chabrol; M. de Peyronnet rempla-

heureux de ma vie : c'est ma nomination comme garde des sceaux. Voilà deux mois que j'oppose une résistance soutenue à mon entrée au conseil. On ne me laisse plus même aujourd'hui mon libre arbitre, et les ordres qui me sont donnés ne me permettent plus que l'obéissance. Je me résigne à ce rôle de victime. Veille sur les élections, car y échouer serait maintenant pour moi une chose honteuse. »

çait, à l'intérieur, M. de Montbel; M. Capelle recevait le titre de ministre des travaux publics.

Cette seconde modification du ministère du 8 août fut accueillie par le parti religieux comme un gage de la décision et de la force que la couronne entendait désormais opposer aux factions, et par l'opinion constitutionnelle comme un significatif retour vers la pensée à laquelle le cabinet Polignac devait son avénement, et dont la retraite de M. de la Bourdonnaie avait pu sembler une déviation. Les liens notoires des trois nouveaux ministres avec la Congrégation, et la position de M. de Polignac dans cette Société, rendaient celle-ci maîtresse encore une fois de l'administration. Cette domination de l'élément congréganiste dans la composition du cabinet n'était cependant pas le fait qui frappait davantage le public; la signification de ce changement, pour la foule, était tout entière dans la nomination de M. de Peyronnet. « Nous sommes des hommes nouveaux, vous ne connaissez pas nos intentions, avaient constamment répété les conseillers de Charles X; attendez nos actes avant de nous accuser. » Ce système de défense n'était plus possible en présence du nouveau ministre de l'intérieur, le membre le plus impopulaire peut-être de l'administration que la Chambre dissoute avait flétrie, et dont le nom, synonyme de puissance du clergé, contre-révolution, violence, réveillait les souvenirs les plus irritants des dix dernières années, et se rattachait aux événements de Colmar et aux exécutions de 1822, aux lois sur le *droit d'aînesse* et sur le *sacrilége*, à la loi de *tendance* sur les journaux, et aux dispositions de cette célèbre *loi de justice et d'amour* qui tendait à supprimer en France, non-seulement la liberté, mais l'usage même de la presse. On ignorait l'espèce d'omnipotence laissée au nouveau ministre des travaux publics, M. Capelle, sur la préparation des élections. Ce travail, opéré dans les bureaux du ministère de l'intérieur, sous le nom de M. de Peyronnet, fit remonter à ce dernier toute la

responsabilité des mesures qui furent immédiatement adoptées pour assurer le succès des élections : la correspondance prit une activité inaccoutumée; non content d'exciter, d'aiguillonner les préfets, M. Capelle ne se montrait ni moins vif ni moins pressant auprès des autres ministres ses collègues, auxquels il indiquait journellement les fonctionnaires timides qu'il fallait encourager, les tièdes qu'on devait avertir, les douteux qu'il était nécessaire de changer de résidence, et ceux dont l'opinion présumée exigeait une destitution qui fût pour toutes les classes d'employés une menace et un exemple.

L'opposition constitutionnelle opposait à ces efforts une action tout aussi énergique : la correspondance du comité dirigeant de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, avec les comités de départements, n'était pas moins active que la correspondance ministérielle : des listes de candidats étaient publiées dans tous les journaux et partout répandues; les *commissions consultatives* gratuites formées dans chaque chef-lieu d'arrondissement électoral pour éclairer, diriger les électeurs libéraux, faire valoir leurs droits et provoquer la radiation des électeurs ministériels indûment inscrits, se mirent en quelque sorte en permanence. Une foule de jeunes gens, groupés autour de chacune d'elles, étaient constamment en campagne, visitant chaque électeur, stimulant son zèle, sollicitant son vote, et disposant à l'avance, pour les censitaires de la campagne, pour les vieillards ou les infirmes, des moyens de transport et de séjour au lieu où devait se faire la nomination. On ne pouvait se diviser sur les candidats; le plus grand nombre se trouvaient désignés par le vote de l'Adresse : *réélire les* 221 était le mot d'ordre transmis à tous les comités; aucun de ces noms, quels que fussent les antécédents politiques du député qui le portait, ne devait être discuté; aucune autre candidature n'était permise dans les colléges d'où ils étaient sortis. Une telle entente, fortifiée par l'excitation des esprits,

ne pouvait laisser aucun doute sur le résultat des opérations : les électeurs appelés à voter étaient les mêmes qui avaient nommé la majorité de la Chambre dissoute; la passion qui les animait, en 1827, contre l'administration de M. de Villèle n'avait évidemment pas été affaiblie par l'avénement de MM. de Polignac et de Bourmont, et par le retour de M. de Peyronnet; leur irritation, exaspérée par les injures, les menaces, les discussions des douze derniers mois, se trouvait, au contraire, plus vive et mieux disciplinée. Toutefois, les journaux ministériels n'en publiaient pas moins la note suivante :

« Les préfets ont envoyé au ministère de l'intérieur le résultat de leurs travaux préparatoires sur les élections. Le dépouillement de ces rapports présente l'assurance d'une majorité royaliste. Elle ne sera que de 40 voix, si on ne compte que les électeurs bien connus par leurs opinions; elle pourra être plus nombreuse si les hommes douteux ont le courage de se soustraire à la domination du comité directeur. Ainsi donc, une majorité de *quarante voix* est assurée au pouvoir. »

Cette certitude d'une majorité de 40 *voix* n'était cependant pas tellement absolue, que Charles X ne crût nécessaire d'intervenir directement auprès des électeurs. On a pu voir dans le *rapport* de M. de Polignac les illusions de ce ministre sur l'état politique et moral du royaume; le roi ne se bornait pas à penser, comme le président du conseil, « que la France, lasse d'agitation, désabusée du passé, s'était réfugiée dans la passion de l'intérêt matériel; » il avait rapporté de son voyage en Alsace la conviction que la royauté était populaire, et qu'il exerçait personnellement sur l'esprit et le cœur des masses une puissance qui rendrait le corps électoral attentif à sa voix et docile à ses exhortations. Confirmé dans ce sentiment par les flatteries des corps publics et par le langage des journaux ministériels, ce prince se laissa entraîner à une démarche qui était un pas de plus vers l'abîme où il devait se précipiter. Le 13 juin, dix jours avant l'ouverture des colléges élec-

toraux d'arrondissement, il adressait à la nation la proclamation suivante :

« Français!

« La dernière Chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais; elle me l'a refusé! Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé; comme roi, j'en ai été *offensé*. J'ai prononcé la dissolution de cette Chambre.

« Français! votre prospérité fait ma gloire; votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon royaume, vous écouterez la voix de votre roi.

« Maintenir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées a été et sera toujours le but de mes efforts.

« Mais, pour atteindre ce but, je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne.

« C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature du gouvernement serait altérée si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives; je trahirais mes serments si je le souffrais.

« A l'abri de ce gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses franchises, son crédit et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres États, et ne peut aspirer qu'à la conservation des avantages dont elle jouit.

« Rassurez-vous donc sur vos droits. Je les confonds avec les miens, et les protégerai avec une égale sollicitude.

« Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon *immuable* résolution. Votre sécurité, vos intérêts, ne seront pas plus compromis que vos libertés : je veille sur les uns comme sur les autres.

« Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos colléges! Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! Qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie!

« C'est un roi qui vous le demande; c'est un père qui vous appelle.

« Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens.

« CHARLES. »

Cette proclamation, rédigée par un des membres du conseil, revue par M. de Peyronnet, et que M. de Polignac contre-signa, plaçait le roi en dehors de toutes les conditions du gouverne-

ment constitutionnel. Dédaignant d'abriter ses résolutions et ses droits derrière la responsabilité de ses ministres, Charles X descendait lui-même dans l'arène électorale, s'y présentait à découvert, y luttait de sa personne, et, dans le cas d'une défaite, se condamnait fatalement à l'alternative d'humilier son sceptre devant l'urne du scrutin ou de briser les lois constitutives du système électoral en vigueur. Tel était l'aveuglement du cabinet et de ses amis, que les journaux royalistes furent unanimes pour signaler cette démarche imprudente comme un acte décisif en faveur de M. de Polignac et de ses collègues. « Voilà un langage qui éclairera le peuple! s'écriaient-ils le lendemain; car on a beau faire, le peuple de France aime la royauté, parce qu'elle est française; le peuple restera royaliste. »

Une autre approbation se joignit aux louanges de la presse ministérielle. Le clergé applaudit à son tour à l'intervention de la royauté et lui apporta son impopulaire appui. Nombre de prélats adressèrent aux fidèles de leurs diocèses, à l'occasion de la proclamation du roi, des lettres pastorales où, blâmant la dernière Chambre des députés « d'avoir refusé son concours aux améliorations qui devaient être proposées au nom du prince, » ils accusaient les membres de cette Assemblée « d'oser disputer au souverain celui de ses droits qui devait être le plus sacré, le choix de ses ministres. » — « Ces hommes, dans une Adresse hypocrite et perfide, flattent l'auguste chef de l'État d'une main, et, de l'autre, tentent de lui arracher son sceptre et sa couronne; voilà qui met le comble à notre indignation, » disait l'archevêque d'Alby, qui, en terminant, « adjurait ses fidèles coopérateurs d'employer toute leur influence pour obtenir de bonnes élections. » L'évêque de Châlons, en transmettant à ses curés la proclamation du roi, ne les sollicitait pas avec moins de force d'assurer le succès de la démarche du monarque. « Vous savez, ajoutait-il, quelle faction lui dispute son autorité, et avec quelle inso-

lence cette faction, qui conspire et trahit manifestement, ose traiter les ministres! » Confondant les intérêts de la religion avec les prétentions de la couronne, tous ces mandements présentaient l'Église honorée ou avilie, selon que la royauté serait triomphante ou vaincue. La pensée qui se cachait sous ces pieuses déclamations fut ouvertement révélée par quelques préfets. « Nous voulons, aux termes de la Constitution, la religion catholique, non pas exclusive, mais *dominante*, et servant de base à l'instruction publique, » disait l'un d'eux aux électeurs qu'il avait réunis en assemblée préparatoire. Ces fonctionnaires faisaient, en outre, intervenir dans leurs circulaires comme dans leurs entretiens l'*immuable* volonté de Charles X « à maintenir son droit, » dociles en cela aux avertissements donnés par le roi lui-même aux présidents des colléges électoraux qui venaient le visiter avant de se rendre à leur poste. Comme tous les hommes sans volonté, que domine une pensée fixe, et qui affectent la force pour dissimuler leur faiblesse, le monarque, dans ces audiences, insistait surtout sur l'inflexibilité de ses résolutions. « Répétez bien aux électeurs, disait-il, que je ne céderai pas. »

« L'agitation que le roi a remarquée n'est que trop réelle, avait dit M. de Polignac dans son rapport confidentiel; différentes circonstances la rendent plus apparente et plus sensible dans les localités qui attirent le plus souvent l'attention de Sa Majesté. » Le président du conseil, dans ce passage, faisait surtout allusion à Paris, à Rouen, à Orléans, et aux chefs-lieux des départements les plus voisins, dont les électeurs appartenaient en immense majorité à l'opposition libérale. Tous les rapports annonçaient que les choix de ces localités présenteraient le même résultat. Dans le but d'éviter que ces colléges n'entraînassent par leur exemple ceux qui auraient à voter le 3 juillet, et pour se donner en même temps une chance d'influer sur leurs choix par les nominations ministérielles qu'il attendait des autres circonscriptions, le cabinet décida

d'en retarder la réunion. Le 18 juin, cinq jours avant l'ouverture des colléges d'arrondissement, une ordonnance motivée « sur le grand nombre de contestations pendantes devant les cours royales de Paris, Rouen, Orléans, Angers, Metz, Pau et Nimes, » prorogea aux 12 et 19 juillet suivants les élections des vingt départements compris dans le ressort de ces cours, et qui, sur 108 députés, en comptaient 76, c'est-à-dire près des huit dixièmes, parmi les votants de l'Adresse. Mais la précaution fut vaine. L'opposition l'emporta dans les élections du 23 juin à une majorité immense : le cabinet, sur 198 députés à élire, n'obtint que 53 nominations. Les ministres espéraient que la balance serait rétablie, le 3 juillet, par les élections des grands colléges ; mais, battus dans nombre de chefs-lieux dont les choix s'étaient portés jusque-là sur des députés ultra-royalistes, ils n'eurent qu'un avantage de quelques nominations. C'était une défaite, puisque l'opposition gardait le considérable bénéfice qu'elle avait obtenu dans les élections d'arrondissement. Le courant d'opinion qui emportait les membres du corps électoral était si prononcé, que M. d'Haussez, l'organisateur des préparatifs maritimes de l'expédition d'Afrique, et dont la position ministérielle faisait toute l'impopularité, fut repoussé dans cinq colléges. Malgré la passion qui animait les électeurs de toutes les classes, les opérations se firent partout, sinon avec calme, du moins dans le plus grand ordre. Quelques colléges du Midi, ceux de Figeac et de Montauban, entre autres, furent seuls le théâtre de déplorables violences dirigées contre les élus de l'opposition. Lorsque la nomination du comte de Preissac, un des 221, se répandit dans la dernière de ces deux villes, la partie la plus ignorante et la plus pauvre de la population, exaltée par le double fanatisme de la religion et de la politique, envahit la salle des élections en proférant des cris de mort contre le nouvel élu, qu'une fuite précipitée put seule dérober à la fureur de cette foule.

L'opposition venait d'obtenir un succès qui dépassait ses espérances : non-seulement tous les votants de l'Adresse, candidats dans les colléges de cette première série de 66 départements, avaient été réélus; mais un certain nombre de députés de la minorité des 181 se trouvaient remplacés par des candidats libéraux. Et pourtant Charles X avait parlé ! Ses résolutions, avait-il dit, seraient *immuables*. Pouvait-il les changer sans déshonneur, quand, sourd à sa voix, le corps électoral, par un insolent défi, lui renvoyait une Chambre plus hostile encore que l'Assemblée qu'il venait de dissoudre, parce qu'elle « l'avait offensé, » et lorsque les mêmes courriers qui lui transmettaient ces nominations ennemies lui apportaient une succession de nouvelles annonçant que ses généraux et son armée venaient de remporter, en Afrique, aux cris de *Vive le roi!* des victoires qui ajoutaient à sa couronne le fleuron d'une vaste et glorieuse conquête?

La flotte chargée du corps expéditionnaire était partie de Toulon, ainsi qu'on l'a vu, le 25 mai; elle avait à peine fait 20 lieues en mer, qu'elle rencontra deux frégates qui se dirigeaient vers les côtes de France, la *Duchesse de Berry*, capitaine Kerdrain, appartenant à la station d'Alger, et la *Neesind-Jeffeth*, frégate turque, montée par Tahir-Pacha, grand amiral de l'empire ottoman. Ce dernier bâtiment naviguait sous l'escorte, ou, pour mieux dire, sous la garde de la frégate française. On sait les démarches faites auprès de notre gouvernement, par le cabinet de Londres, à l'occasion des préparatifs de l'expédition; nous avons dit que, mécontents des réponses de M. de Polignac, les ministres anglais s'étaient hâtés d'agir à Constantinople pour que, en vertu de son droit de suzeraineté, le Sultan contraignît le chef de la Régence algérienne de rendre nos armements inutiles, en donnant à la France toutes les satisfactions qu'elle était en droit d'exiger. Docile à ces incitations, la Porte avait, en effet, envoyé Tahir-Pacha en Afrique, avec la mission d'y provoquer, au nom de

son maître, la déposition, et, au besoin, la mort de Husseyn-Dey, et d'ôter, par des réparations suffisantes, tout prétexte aux hostilités. Cette négociation n'eut pas un succès meilleur que le traité conclu, deux ans auparavant, entre l'amiral Codrington et Mohammed-Ali, pour faire avorter notre expédition de Morée. Informé de la mission de Tahir-Pacha, M. de Polignac fit transmettre à l'escadre de blocus l'ordre de fermer le passage à cet amiral, d'arrêter son bâtiment et de le diriger sur un de nos ports. Cet ordre, comme on vient de le voir, avait été exécuté, et Tahir, après une courte entrevue avec M. de Bourmont, qui lui dit que le roi de France se chargeait du châtiment d'Husseyn, reprit, sous la garde de M. de Kerdrain, le chemin de Toulon, port dans lequel il fut retenu en quarantaine jusqu'au jour où l'on apprit que l'expédition venait d'atteindre son but.

Cependant la flotte avait continué sa route, et, le 29 au soir, elle apercevait la côte d'Alger. Le lendemain, 30, elle n'était plus qu'à 5 ou 6 lieues au nord du cap Caxine, et les équipages se préparaient au débarquement, lorsqu'elle fut assaillie et dispersée par un vent d'est si violent, que l'amiral Duperré, jugeant impossible d'approcher de la côte, et même de se maintenir sous le méridien d'Alger, prit le parti de regagner le large, et de chercher un abri et un point de ralliement sous le vent des îles Baléares, dans la baie de Palma. Il fallut huit jours aux bâtiments des trois escadres et aux transports pour se trouver réunis. Enfin, le 10 juin, la flotte entière étant ralliée et réorganisée, et les vents ayant cessé de se trouver contraires, l'amiral remit à la voile, et le 13, au point du jour, nos bâtiments se retrouvèrent en vue d'Alger. L'amiral Duperré était plébéien ; ses services, qui remontaient aux guerres maritimes de la République, avaient seuls fait son avancement. Demeuré fidèle à son origine, il passait aux yeux de la cour pour un *libéral*, c'est-à-dire pour un homme hostile à la royauté. Son peu d'empressement à accepter le

commandement de la flotte avait augmenté la défiance, et, sans redouter précisément son mauvais vouloir, on avait craint que, dominé par le sentiment politique qu'on lui supposait, il ne s'exagérât les difficultés du débarquement, et que, dépourvu du dévouement qui animait M. de Bourmont pour la gloire de la monarchie, il n'invoquât son titre et son autorité pour opposer au zèle du chef de l'armée des hésitations et une résistance funestes au succès de l'expédition. Pour vaincre toute opposition et empêcher tout conflit, un ordre secret, délibéré en conseil, et dont M. de Bourmont ne devait faire usage qu'en cas de besoin, déférait à ce général le commandement suprême des forces de terre et de mer [1]. Mais le ministre de la guerre n'eut pas à recourir à ce pouvoir : l'amiral Duperré justifia la confiance que l'on avait placée dans son expérience et dans sa résolution. Il s'approcha d'Alger, défila devant ses forts et ses batteries, et, sans quitter la côte de vue, se dirigea sur *Sidi-Feruch*, presqu'île située à 5 lieues à l'ouest de la ville, entre deux baies profondes favorables au mouillage de la flotte. Le sommet de cette pointe de terre était occupé par une tour d'observation et de défense appelée *Torre-Chica*, et à laquelle se trouvait adossée une petite mosquée renfermant le tombeau d'un marabout vénéré dont la presqu'île avait reçu le nom [2]. L'amiral croyait trouver la position protégée par des fortifications ou par des batteries, et les préparatifs d'attaque avaient été disposés dans cette prévision. Mais les Algériens s'étaient bornés à établir en arrière de la presqu'île, sur les hauteurs parallèles à la côte, quatre batteries composées chacune de deux ou trois canons, de quelques obusiers et d'un mortier. Un derviche commis à

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*

[2] Les femmes algériennes qui désiraient des enfants se rendaient en pèlerinage à la mosquée de Sidi-Feruch, où elles restaient plusieurs jours dans des cellules isolées, sous la protection des imans chargés de la garde du tombeau.

la garde de la mosquée, et qui s'enfuit à la vue de nos bâtiments, quelques cavaliers arabes enveloppés dans leurs *bornous* [1], et galopant sur le rivage en examinant curieusement nos vaisseaux, voilà les seuls adversaires aperçus par nos marins sur cette langue de terre choisie pour le débarquement et pour l'établissement provisoire des troupes. La journée se trouvant trop avancée pour commencer la descente, cette opération fut remise au lendemain.

Le 14, à trois heures du matin, de nombreuses embarcations, protégées par les bateaux à vapeur le *Sphynx*, le *Nageur*, le *Rapide*, et remorquant des bateaux plats chargés de troupes, s'avancent silencieusement vers la plage, qu'elles ne tardent pas à atteindre, et les trois brigades de la 1re division (Berthezène) débarquent successivement aux sons d'une musique guerrière, et aux cris de *Vive le roi!* Quelques matelots, suivis d'une compagnie de mineurs, s'élancent aussitôt vers la tour et y arborent le drapeau blanc. A cinq heures, les six régiments composant la division se trouvaient rangés en bataille sur la presqu'île, et une batterie de campagne, montée par l'artillerie, répondait déjà au feu des redoutes établies sur les hauteurs voisines et aux coups de fusil d'une masse considérable d'Arabes embusqués dans les nombreux replis de terrain ou dans les épaisses broussailles qui garnissaient, dans toute son étendue, la base des premières collines. A peu d'instants de là, M. de Bourmont prenait terre à son tour, avec la division Loverdo (2e), et ordonnait à la première brigade du général Berthezène de tourner les redoutes ennemies, qui furent promptement attaquées et enlevées, tandis que les deux autres brigades de la même division, secondées par l'artillerie des bateaux à vapeur, alors embossés de chaque côté de la presqu'île, abordaient à la baïonnette et dispersaient les 12 à 15,000 Arabes dont le feu inquiétait depuis le matin le débar-

[1] Grands manteaux blancs qui recouvrent le corps entier et la tête.

quement et les troupes débarquées. Pendant cette double attaque, la 3e division descendait à terre, et le génie traçait, sous la direction du général Valazé, une ligne de retranchements destinés à fermer la presqu'île du côté de la campagne, et à la convertir en une position assez forte pour devenir le dépôt général de l'armée. Tels furent l'ordre, l'intelligence et la rapidité déployés dans cette difficile opération du débarquement, que, dès midi, les huit brigades d'infanterie et l'artillerie de campagne du corps expéditionnaire se trouvaient déposées sur la presqu'île, et que les troupes de toutes armes s'y établissaient sous des tentes ou des baraques couvertes de branchages, alignées au cordeau, et dont les différentes divisions, pourvues de boutiques et de guinguettes, semblaient, au bout de quelques heures, autant de petites villes pleines de vie et de mouvement. Le général en chef installa son quartier général dans la mosquée du marabout Sidi-Ferruch.

Le terrain que nos soldats avaient devant eux offrait l'aspect de terrasses qui, s'élevant par couches parallèles, étaient recouvertes, sur les premiers plans, de broussailles ou buissons de cactus, d'aloès, de lauriers-roses, de grenadiers, et, sur les plans supérieurs, d'une végétation plus vigoureuse qui semblait se fortifier à mesure qu'elle s'éloignait des bords de la mer. Les journées du 15 et du 16 ne furent signalées que par des feux de tirailleurs engagés sur toute la ligne de nos avant-postes. Des masses d'Arabes se faisaient voir de tous côtés, mais à distance éloignée et hors de l'atteinte des balles de nos soldats. Le 17, l'ennemi montra plus d'audace; son feu se rapprocha et devint plus vif, plus meurtrier. Le 18, on apprit qu'il concentrait la masse de ses forces sur le plateau de Staouëli, à une lieue et demie au delà de notre première ligne, et qu'il se proposait de nous attaquer le lendemain, 19. Fatiguées d'escarmouches où les Arabes, montés sur des chevaux rapides, abrités derrière des replis de terrain ou des broussailles, et armés de longs fusils portant très-juste

et très-loin, avaient sur elles un avantage marqué, nos troupes demandaient à sortir de leurs retranchements et se montraient impatientes de combattre. M. de Bourmont ne voulut pas attendre les Algériens dans la presqu'île : le 18 au soir, il porta la 1re division (Berthezène) à une lieue environ du plateau de Staouëli, sur une ligne qui s'appuyait, d'un côté, à un bois, de l'autre, au rivage de la mer ; la 2e (Loverdo) fut postée et distribuée de manière à pouvoir porter secours à la 1re; la 3e, formant la réserve, resta pour la défense de la presqu'île. Tous les bataillons de la 1re division passèrent la nuit, formés en carré, et couverts, aux avant-postes, par quelques ouvrages en terre et par une ceinture de chevaux de frise et de faisceaux formés de trois lances que tenaient réunis des chaînes et des anneaux en fer.

Défendu par deux redoutes armées de 24 pièces de canon et construites sur deux collines faisant face à nos avant-postes, le plateau où campait l'armée d'Husseyn était séparé de notre première ligne par un terrain fortement accidenté, couvert de broussailles épaisses, coupé de gorges, de ravins et de ruisseaux profondément encaissés. Les forces qui s'y trouvaient rassemblées, composées en grande partie de cavalerie, s'élevaient de 45 à 50,000 hommes, fournis par la ville d'Alger, par les beys de Titery, de Constantine et d'Oran. Ibrahim, aghâ des janissaires algériens et gendre du dey, les commandait en chef. Trompé par l'inaction où se tenait notre armée depuis trois jours dans l'intérieur de la presqu'île, ce général attribuait à l'hésitation et à la peur un repos qui avait uniquement sa cause dans le retard et dans la lenteur inévitables du débarquement de la cavalerie, de l'artillerie de siége et des voitures de transport. En apprenant que nos soldats, au lieu de l'attendre derrière leurs retranchements, sortaient au-devant de lui, Ibrahim se crut certain d'écraser sous les pieds de ses chevaux cette troupe d'hommes à pied que pas un seul détachement de cavalerie n'appuyait. Le 19, dès la pointe

du jour, ses troupes descendent du plateau, divisées en deux colonnes : la première, placée sous ses ordres directs, et formée de 3,000 janissaires, de 5,000 Koulouglis, de 6,000 Maures de la milice d'Alger, de 6,000 Kabyles et des contingents du bey de Titery, se précipite, en poussant de grands cris, sur la première brigade de la division Berthezène. La seconde colonne, commandée par le bey de Constantine, et où se trouvaient les contingents de cette province, ceux de la province d'Oran, 6,000 Kabyles et 1,000 janissaires, se dirige, par une gorge profonde, sur la droite de notre ligne pour tourner et envelopper la 3e brigade de la division Berthezène ainsi que la division Loverdo. Les chevaux de frise et les faisceaux de lances qui couvrent le front des deux premières brigades de la 1re division sont impuissants à arrêter la cavalerie turque; des fantassins, mêlés dans ses rangs, renversent, arrachent ces obstacles, malgré une grêle de balles tirées à bout portant; la plupart périssent; mais des trouées sont faites, les janissaires y pénètrent et viennent planter leurs drapeaux au centre même de nos bivacs. On se bat alors corps à corps, au sabre, à la baïonnette; le terrain se couvre de morts. Le général Bourmont arrive en ce moment sur le champ de bataille; il voit notre première ligne ouverte sur plusieurs points; au lieu de laisser nos bataillons sur la défensive, il donne l'ordre de les plier en colonne serrée et de marcher en avant. La division Loverdo, chargée principalement de ce mouvement, remplit avec ses bataillons les intervalles de la première ligne, tandis que trois régiments de la 3e division sortent du camp de Sidi-Ferruch pour appuyer les deux premières et leur servir, au besoin, de réserve. Nos bataillons s'ébranlent : les deux premières brigades de la division Berthezène repoussent les janissaires de la milice d'Alger, qui se replient en tiraillant; la troisième brigade et la division Loverdo, dirigées sur les contingents de Constantine et d'Oran, les atteignent et les culbutent dans le ravin où ils se sont engagés.

La marche de ces colonnes, qui s'avancent calmes, fermes, compactes, à travers une foule confuse, luttant au hasard, sans direction, sans ordre, et que foudroient les obus et la mitraille vomis sur elle avec une rapidité prodigieuse par plusieurs batteries d'artillerie de nouveau modèle précédant les deux divisions, amène bientôt celles-ci au pied du plateau : nos soldats s'élancent sur les deux redoutes construites en avant du camp arabe et sur leurs batteries, les abordent et les enlèvent.

Jusqu'à ce moment, la retraite des Arabes et des Turcs n'avait été qu'un combat continuel et acharné; mais, à la vue de notre infanterie, qui, maîtresse de leurs redoutes et de leur artillerie, couronne le plateau, ils se troublent, se découragent, se rompent, se dispersent dans toutes les directions, en abandonnant leur camp, leurs tentes, leurs munitions, leurs approvisionnements, et vivement poursuivis par nos soldats l'espace d'une lieue. Le soir, les divisions Berthezène et Loverdo se reposaient sous les tentes occupées le matin par l'ennemi, se nourrissaient avec ses vivres, et les courtisans de l'état-major, plaçant cette bataille au-dessus des immortelles journées des Pyramides et d'Héliopolis, proclamaient la campagne finie, et affirmaient que l'armée n'avait plus qu'à se présenter devant Alger pour en voir tomber les portes. Le général Bourmont venait de se montrer homme de guerre; loin de céder à l'entraînement de son entourage, il annonça la résolution de demeurer provisoirement sur le plateau. La cavalerie, en effet, n'était pas encore débarquée; le convoi chargé des munitions, du matériel et de l'artillerie de siége, contrarié par les vents, n'avait pas même été encore signalé. Décidé à attendre ces forces, le général en chef disposa l'armée ainsi : les deux premières divisions demeurèrent campées sur le champ de bataille qu'elles venaient de conquérir; la troisième, moins un bataillon, fut échelonnée entre Staouëli et la presqu'île, dont on compléta les retranchements, et qui,

transformée en dépôt central des vivres, des munitions et de l'ambulance, fut confiée à la garde du bataillon dont nous venons de parler et de 1,500 marins fournis par les équipages des bâtiments de guerre. Des redoutes, des blockaus, élevés entre Sidi-Feruch et la position occupée par le gros de l'armée, achevèrent d'assurer leur communication.

Les 20, 21, 22 et 23, il n'y eut entre les deux partis que des engagements de tirailleurs où l'ennemi, aidé par la nature du terrain, par ses habitudes de guerre, par la portée et la justesse de son tir, fit un mal considérable à nos avant-postes. Mais, le 24, les Algériens, revenus de leur épouvante, se portèrent au nombre de 20,000 environ sur les positions avancées du camp de Staouëli. La division Berthezène, appuyée par une partie de la division Loverdo, marcha contre eux dans le même ordre, avec la même assurance, la même rapidité et le même succès que dans la journée du 19. L'ennemi ne tint nulle part et fut mené battant, pendant près de deux lieues, par nos régiments, que précédait, pour la première fois, un escadron de chasseurs à cheval, débarqué la veille. Un seul officier, M. Amédée de Bourmont, l'un des quatre fils que le général en chef avait emmenés avec lui, fut mortellement blessé dans cette nouvelle rencontre, qui amena nos têtes de colonnes à Sidi-Kalef, dans la vallée de Backeh-Dereh, où elles s'établirent. Cette nouvelle position, dominée par des hauteurs sur lesquelles les Algériens établirent deux batteries, exposait les troupes chargées de la garder à de brusques attaques et à des surprises qui se prolongèrent depuis le 25 jusqu'au 28, avec des pertes assez notables de notre côté. La division d'Escars (3e), qui venait de remplacer à l'avant-garde la division Berthezène, toujours engagée depuis le débarquement, y eut, en quatre jours, près de 900 hommes mis hors de combat[1]. Enfin, le convoi qui portait la grosse artillerie et

[1] On a cité, entre autres corps, un bataillon du 4e léger, qui, surpris par

les chevaux de train, ayant débarqué la plus grande partie de ce matériel dans la journée du 27, le général de Bourmont, le matin du 28, dirigea les deux divisions Berthezène et d'Escars sur le point culminant du large groupe de montagnes à la base duquel Alger est assise, pendant que la division Loverdo, s'avançant vers une rampe moins élevée, marchait contre un fort assis au-dessus de la ville, et connu sous le nom de *Château de l'Empereur*. Peu d'heures après s'être mis en marche, le général en chef, arrivé sur le plateau supérieur, voyait se déployer à ses pieds et pouvait embrasser du regard le fort vers lequel se dirigeait le général Loverdo, Alger, sa citadelle ou Casbah, la côte et toutes ses batteries. Le soir, la division Loverdo, après avoir surmonté des obstacles sans nombre causés par la nature déchirée du sol, par l'épaisse végétation qui le couvrait et le feu d'innombrables tirailleurs, s'établissait à son tour à quatre ou cinq cents mètres au-dessus du Château de l'Empereur.

Bien que situé sur un mamelon dominé par les rampes où nos trois divisions venaient de prendre position, ce fort, ainsi que nous l'avons dit, commandait lui-même Alger et sa citadelle, résidence du dey. Construit dans le seizième siècle, après le départ de Charles-Quint (1541), sur le lieu même, disait-on, où sa tente avait été dressée, et nommé par les Arabes, à cause de cette circonstance, *Sultanieh-Kalassi* (château du Sultan ou de l'Empereur), il se composait d'une enceinte irrégulière, sorte de carré long, dont les murailles dépourvues de fossés, mais hautes de quarante pieds et larges de dix, étaient flanquées de plusieurs tours carrées servant de bastions. Au centre de cette enceinte s'élevait une tour ronde, plus haute et plus forte encore que les tours carrées, et qui formait un *réduit* entouré de magasins casematés. Les murailles, ainsi que les plates-formes des tours carrées et de la

les Arabes au moment où les soldats nettoyaient leurs armes, fut en grande partie massacré.

grosse tour centrale, étaient armées de 120 canons de gros calibre et de mortiers à bombes. Les plus habiles canonniers du dey et 1,500 janissaires s'étaient jetés dans cette forteresse en jurant de s'ensevelir sous ses ruines.

La reconnaissance des approches et l'investissement se firent dans la journée du lendemain, 30. La tranchée fut ouverte, le soir même, par le général Valazé; le travail, poursuivi avec vigueur, sur une étendue de plus de 1,000 mètres, malgré le feu et les sorties de la garnison, se trouva assez avancé, dès la soirée du 2 juillet, pour qu'on pût commencer la construction de trois batteries de siége destinées à être armées de 26 pièces de gros calibre. L'établissement, ainsi que l'armement de ces batteries, fut achevé dans la nuit suivante, et, le 4 au matin, dès la pointe du jour, au signal d'une fusée volante, les 26 pièces ouvraient contre la forteresse le feu le plus terrible. Les Turcs y répondent avec la plus admirable énergie. Vainement nos boulets de 16 et de 24 foudroient les murailles ainsi que les terre-pleins des batteries, ruinent les embrasures, renversent les pièces, tuent les canonniers, enlèvent les merlons[1] et font crouler de larges pans de murailles; vainement une pluie de bombes et d'obus, tombant dans l'enceinte intérieure, écrasent ou renversent par leur chute, leurs ricochets et leur explosion, les intrépides soldats qui s'y trouvent entassés; ceux qui survivent se succèdent sans relâche sur les murailles et continuent de tirer. Ce ne fut qu'à neuf heures du matin qu'ils cessèrent leur feu : à ce moment, tous les canons des tours et des remparts étaient renversés, les affûts brisés, les canonniers tués ou blessés, les casemates enfoncées; des monceaux de cadavres couvraient littéralement tous les terre-pleins et comblaient le fossé du réduit; les faibles restes de la garnison venaient de se réfugier dans la tour centrale avec la résolution d'y périr.

Husseyn, à cette nouvelle, prend une résolution désespérée;

[1] Partie du parapet comprise entre deux embrasures.

il ne veut pas que la chute du château devienne uniquement fatale à ses héroïques défenseurs; si la forteresse doit tomber, il entend que nos soldats soient écrasés sous ses débris. L'évacuation du fort est ordonnée, et, au moment où nos troupes, voyant toute résistance cesser, s'apprêtent, en effet, à escalader les brèches partout ouvertes, une épouvantable détonation éclate : la grosse tour centrale, ébranlée sur ses fondements, se soulève, s'entr'ouvre, et laisse échapper une épaisse colonne de feu et de fumée qui, s'élevant à près de cinq cents pieds dans les airs, s'élargit, s'étend, couvre d'un sombre voile une partie de l'horizon, et laisse bientôt retomber des pièces d'artillerie, des bombes, des boulets, des poutres, des pierres énormes, des cadavres, qui jonchent le sol à une assez grande distance. Lorsque la lente dispersion ou la chute de toutes les matières pulvérisées par l'explosion eut dissipé le nuage de poussière et de fumée qui enveloppait la forteresse, le regard n'apercevait plus que des ruines : la partie supérieure de la grosse tour centrale avait disparu; les murailles des deux principales faces de l'enceinte étaient abattues, et le reste à demi écroulé. Nos soldats, guidés par le général Hurel, se précipitent vers ces décombres fumants, qu'ils trouvent complétement abandonnés; ils s'y établissent, s'y mettent en défense et élèvent plusieurs batteries destinées à foudroyer la citadelle où réside Husseyn.

Dans la conviction du dey, la forteresse qu'il venait de perdre était assez puissante pour arrêter nos régiments jusqu'à la saison des pluies, et pour le mettre alors à même d'avoir facilement raison de troupes démoralisées par la fatigue et par les privations, abattues par le climat, décimées par la fièvre ou par la dyssenterie. La chute si rapide, si soudaine, de ce château, jeta Husseyn dans le plus profond abattement. La confusion la plus effrayante, d'ailleurs, régnait dans Alger; toute pensée de résistance y était abandonnée; des symptômes de révolte commençaient à s'y manifester; enfin, nos batteries, dressées à

deux cents toises de la place, se montraient prêtes à écraser la citadelle et la ville. A deux heures de l'après-midi, le secrétaire intime du dey se présente aux avant-postes, demandant à traiter. Reçu sur les ruines mêmes du fort de l'Empereur par M. de Bourmont, qu'entourait tout son état-major, il offrit, au nom de son maître, d'acheter la retraite de nos soldats au prix de toutes les satisfactions si longtemps refusées par Husseyn, qui renoncerait, en outre, à toutes ses créances contre la France, rendrait à notre commerce tous ses priviléges, les augmenterait au besoin et payerait les frais de la guerre. Ces propositions furent rejetées : le général en chef exigeait que le dey, ses troupes et la ville, se rendissent *à discrétion*. A peu d'instants de là, le consul général d'Angleterre se présentait à son tour, et offrait sa médiation, que M. de Bourmont refusa d'accepter. « C'était une affaire, disait-il, qu'il entendait arranger lui-même avec le dey. » Deux nouveaux parlementaires succédèrent au consul britannique, un Turc et un Maure nommé Bouderba, qui, ayant habité longtemps Marseille, parlait parfaitement notre langue. Ce dernier fit observer au général en chef que les Turcs voyaient dans les mots « à discrétion » le sacrifice de leurs personnes et de leurs familles, la perte de tous leurs biens, et que, plutôt que de subir cette condition, ils s'enseveliraient sous les ruines de la ville. M. de Bourmont, se relâchant de la rigueur de ses prétentions, se borna à demander la remise d'Alger et de tous ses forts; le dey aurait la vie sauve et pourrait se retirer avec sa famille, sa maison et ses richesses particulières, dans tel lieu qu'il lui plairait; les soldats de la milice turque jouiraient de la même faculté; tous les habitants conserveraient le libre exercice de leur religion; les lois, les mœurs, la propriété, seraient respectées; chacun serait protégé dans son commerce et dans son industrie. Le soir même, ces conditions étaient acceptées et signées par le dey [1].

[1] Avant de partir de Toulon, M. de Bourmont avait fait imprimer, dans

Le 5 juillet au matin, le lendemain de la chute du château de l'Empereur, le vingt et unième jour après le débarquement de notre armée sur la terre d'Afrique, le corps expéditionnaire entrait dans Alger, et ajoutait à notre territoire de vastes possessions dont la conquête, glorieuse pour nos armes, source de richesses dans l'avenir, fournit à nos finances, dès la première heure, des ressources supérieures aux dépenses qu'elle avait occasionnées. Ces dépenses, celles de la marine comme celles du département de la guerre, s'élevaient à la somme de 48,500,000 francs [1]. Un trésor accumulé par les deys depuis plusieurs siècles, et qui fut scrupuleusement inventorié, fit immédiatement rentrer dans les caisses de l'État 48,684,527 francs 94 centimes, non compris une valeur approximative de 11,000,000 de francs représentés par des laines, des denrées de toute nature, trouvées dans les magasins de la Régence, et par 1,542 bouches à feu, dont 677 en

cette ville, une proclamation en langue arabe, destinée à être répandue dans toute la Régence pour engager la population indigène à rester paisible spectatrice de notre lutte contre le dey d'Alger. Cette proclamation, adressée *aux Koulouglis, aux fils de Turcs et aux Arabes habitant le territoire d'Alger*, contenait ces passages :

« Nous, vos amis les Français, nous partons pour Alger; nous allons en chasser les Turcs, vos ennemis et vos tyrans. Nous ne voulons pas prendre la ville et en rester les maîtres. Si vous vous joignez à nous, c'est vous qui y régnerez comme autrefois. Nous vous le garantissons. Nous respecterons votre argent et tous vos biens, et votre religion sainte; car S. M. le roi, bienfaiteur de notre chère patrie, protége toutes les religions. »

Charles X, après avoir lu ce document, écrivit à M. de Polignac :

« *Samedi, 8 juillet.* Vous avez sûrement lu, mon cher Jules, la proclamation adressée aux Arabes. Je désirerais beaucoup qu'elle fût apocryphe, mais je n'ose pas m'en flatter, et la trouve très-mauvaise, tant par les engagements qu'elle contient sur le sort futur d'Alger que par le titre de *sainte* donné à la religion de Mahomet. En tout, elle ressemble trop à la proclamation de Bonaparte en débarquant en Égypte. Répondez-moi un mot à ce sujet.

« Je suis vivement affecté du sort de nos pauvres naufragés, ajoutait-il à l'occasion de deux de nos bricks échoués sur la côte algérienne; il est affreux. Mais il faut se soumettre à la volonté de Dieu, et marcher ferme à l'accomplissement de tous ses devoirs. »

[1] Rapport officiel du 18 septembre 1830.

bronze, qui formaient l'armement d'Alger et de tous les forts dépendant de cette place.

Ce fut le 9 juillet qu'une dépêche télégraphique de Toulon transmit à Paris l'annonce de ce brillant fait d'armes. Affichée à la Bourse pendant que le canon des Invalides l'annonçait à la population, publiée dans les théâtres et célébrée, le soir même, par l'illumination de tous les édifices publics, la nouvelle produisit dans les classes officielles un enthousiasme qui contrastait avec le sentiment de vague inquiétude que l'on pouvait remarquer dans les autres classes, et que dissimulaient assez mal les éloges donnés par les journaux de l'opposition aux troupes du corps expéditionnaire. Dans la pensée des libéraux, la gloire que venait de recueillir l'armée placée sous les ordres de M. de Bourmont devait fatalement réagir sur notre situation intérieure, en encourageant Charles X aux mesures de violence dont la menace, suspendue sur le pays depuis l'avénement du ministère Polignac, était alors l'unique préoccupation de tous les esprits. Le langage et les actes des hommes que l'on devait croire initiés aux projets de la cour n'étaient pas de nature à diminuer ces craintes. C'était le 9 que l'on avait connu la prise d'Alger : le 10, l'archevêque de Paris publiait un mandement pour annoncer « que le lendemain, 11, jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, il serait chanté dans l'église métropolitaine un *Te Deum* auquel assisterait le roi. — Trois semaines, ajoutait-il, ont suffi pour humilier et réduire à la faiblesse d'un enfant ce musulman naguère si superbe ! *Ainsi soient traités partout et toujours les ennemis de notre seigneur et roi; ainsi soient confondus tous ceux qui osent se soulever contre lui !* » Le lendemain, en recevant le monarque à la porte de Notre-Dame, ce prélat lui disait : « Quel sujet plus digne de notre reconnaissance et de notre admiration que celui qui amène aujourd'hui Votre Majesté dans le temple de Dieu et au pied des autels de Marie ! *La main du Tout-Puissant est avec vous, sire.* Que votre

grande âme *s'affermisse de plus en plus ;* votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir *bientôt une nouvelle récompense !* Puisse-t-elle bientôt venir remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces, non moins éclatantes. »

L'archevêque de Paris ne savait rien des délibérations du conseil des ministres ; il parlait en courtisan qui connaît et veut flatter les secrètes passions de son maître ; mais son langage se trouvait en si parfait accord avec les bruits répandus sur les violences projetées par le gouvernement, que ses obscures et dévotes exhortations au roi parurent des allusions directes à des mesures dont il aurait reçu la confidence ; l'impression que ce langage causa fut d'autant plus vive, que, le même jour, un journal ministériel publiait les lignes suivantes :

« La loi qui a ramené les 221 sera changée. Elle le sera avant trois mois, par une loi, ou, au besoin, par une ordonnance ; elle le sera par une Chambre ou par le roi. »

De telles menaces n'étaient pas faites pour laisser aux esprits le loisir de s'arrêter sur les événements d'Alger. L'intérêt de cette guerre s'effaçait devant la lutte électorale, qui, dans ce moment-là même, se trouvait engagée à Paris et dans 19 départements. C'était le jour suivant, 12, que se réunissaient, en effet, les colléges de la série dont les élections avaient été retardées le 18 juin. Les électeurs s'y portèrent en masse. Paris avait huit députés à nommer : les noms des huit candidats de l'opposition sortirent de l'urne à la presque unanimité des voix ; ils réunirent 7,314 suffrages sur 8,845 votants. Les nominations des départements, pour se trouver moins significatives, ne furent cependant pas plus favorables au ministère que celles de la série précédente. Le résultat général des élections des deux séries était celui-ci : députés à élire, 428 ; députés de l'opposition, 270 ; ministériels, 145 ;

les 13 membres restants avaient voté l'amendement Lorge-il, et étaient réclamés par chaque parti. Mais ces nominations devenaient sans objet : la Chambre nouvelle ne devait pas se réunir sous le règne de Charles X ; depuis dix jours, le conseil de ce prince, ainsi que nous avons à le dire, discutait une série de mesures qui devaient ouvrir l'abîme où il allait se voir précipité, lui et sa race.

CHAPITRE III

Conseils tenus à Saint-Cloud, devant le roi, les dimanche 4 et mercredi 7 juillet ; adoption de mesures extralégales ; récit de Charles X. — Réunion chez M. de Broglie. — Le *National*. M. Laffitte ; Benjamin Constant ; les généraux Gérard et Sébastiani ; le général de la Fayette ; le duc d'Orléans. — Situation politique de l'Europe. — Charles X et M. de Polignac. — Force de l'armée : camps de Saint-Omer et de Lunéville ; incident belge. Garnison de Paris. Démarche des chefs royalistes de l'Ouest. — Secret gardé par Charles X et par ses ministres. Conseil du samedi 24 juillet.

DIMANCHE, 25. Saint-Cloud, avant et pendant la messe. Le cabinet du roi. MM. de Vitrolles et de Sémonville. Conseil des ministres ; *signature des ordonnances*. Dîner à Saint-Leu, le duc de Bourbon et le duc d'Orléans.

LUNDI, 26. Les journalistes et les députés. Réunion dans les bureaux du *National*. *Protestation des écrivains*. — Agitation à la Bourse et au Palais-Royal. Sécurité des ministres. Le roi. Marmont à Saint-Cloud et à l'Institut. — Réunion d'électeurs dans les bureaux du *National*. Réunion de députés chez M. de Laborde. — M. de Polignac et Charles X, le soir de cette journée.

Les choix faits, dès le 23 juin, par les colléges d'arrondissement n'avaient laissé aucun doute à Charles X et à ses ministres sur le résultat général des opérations électorales : l'opposition reviendrait évidemment plus forte et plus décidée. L'événement, d'un autre côté, ne prenait pas le cabinet au dépourvu ; ses membres, ainsi qu'on l'a vu dans le précédent chapitre, étaient convenus, dans les conseils des 17 et 18 mai [1], de recourir, en cas de défaite, au pouvoir dictatorial que le prince et ses conseillers persistaient à voir renfermé dans

[1] Voyez plus haut, pages 122, 123 et 124.

l'article 14 de la Charte [1]. On sait que les ministres se réunissaient sous la présidence du roi le dimanche et le mercredi de chaque semaine. Ce fut dans le conseil tenu le *dimanche, 4 juillet*, que M. de Polignac et ses collègues discutèrent devant Charles X et le Dauphin la position que leur faisait le retour certain de l'Assemblée qui leur avait refusé son concours. Le président du conseil et trois de ses collègues offrirent de se retirer : leur démission, disaient-ils, pourrait favoriser quelque nouvelle combinaison ministérielle utile aux intérêts de la monarchie. « Je ne consentirai pas à votre retraite, répondit Charles X; elle n'aurait pas le résultat que vous pouvez en espérer. Quelle que soit la nuance de la majorité où je puisse prendre de nouveaux ministres, ma position sera celle-ci : ou bien vos successeurs voudront maintenir les droits de ma couronne, et, dans ce cas, ils perdront toute influence sur la majorité; ou bien ils demeureront fidèles à leurs doctrines, et ils affaibliront alors, s'ils ne les sacrifient pas, les prérogatives du pouvoir royal. Je dois donc refuser et je refuse votre démission. » Le roi ordonna aux ministres « d'examiner de nouveau si l'article 14 donnait à la couronne le pouvoir de prendre, à elle seule, les mesures qui lui paraîtraient nécessaires à la sûreté du pays [2]. »

La question de principe se trouvait résolue par les discussions précédentes. M. de Polignac et ses collègues, dans les conférences qu'ils eurent entre eux dès le lendemain, n'agitèrent donc que les moyens d'application. Les opinions les plus diverses furent émises : un ministre proposa de convoquer, sous le nom de *grand conseil de France*, et sous la présidence du Dauphin, une assemblée de pairs, de députés et de membres des conseils généraux qui seraient consultés sur les

[1] Les termes de l'article 14, invoqué par les ministres, étaient ceux-ci : « Le roi est chef suprême de l'État... il fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et à la sûreté de l'État. »

[2] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac.

moyens de sortir de la crise où la monarchie se trouvait engagée; un second fut d'avis de remplacer la Chambre des députés par une *assemblée de notables*, composée des propriétaires les plus imposés, en nombre égal à celui des membres de la Chambre dissoute [1]. Il fut, en outre, question d'annuler un certain nombre d'élections, d'ouvrir la session et de la traverser avec les députés maintenus. Tous ces partis furent successivement repoussés comme inefficaces ou impraticables, et l'on convint d'un ensemble de mesures, lequel consistait à substituer au régime électoral existant et à la dernière loi sur la presse une nouvelle législation qui donnât au gouvernement toute influence sur les choix des députés et tout pouvoir sur la publication des journaux. Ces mesures avaient rencontré deux opposants : M. de Peyronnet les acceptait en principe, mais il en contestait l'opportunité; M. de Guernon-Ranville, plus absolu, ne les croyait pas nécessaires. Lors donc que, dans le conseil suivant, le mercredi 7 juillet, les ministres soumirent à Charles X le résultat de leurs délibérations, le ministre de l'instruction publique se hâta de combattre les résolutions de ses collègues. Une atteinte directe, violente, de la majorité de la Chambre élective aux droits de la couronne pouvait seule justifier, disait-il, le recours à des mesures extralégales. Il serait donc sage d'attendre la réunion de cette Assemblée, de tenter une seconde épreuve, et de n'en appeler à l'article 14 que lorsqu'il serait évident, pour la conscience publique, que le gouvernement devenait impossible sans une profonde modification du système électoral. La Chambre, d'ailleurs, considérée dans la majorité de ses membres, était royaliste, ajoutait le ministre, et rien ne prouvait que la plus grande partie des 221, éclairés par la fermeté du roi, alarmés par les progrès de l'esprit d'anarchie, ne reviendraient pas avec des dispositions plus favorables. On ne pou-

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*

vait l'espérer sans doute de l'extrême gauche, la seule partie de l'Assemblée qui fût franchement révolutionnaire; mais, en admettant même que les députés de cette catégorie, en entraînant avec eux un certain nombre de membres royalistes, parvinssent à mutiler le budget et à supprimer les fonds nécessaires à certains services, la couronne pourvoirait facilement à cette suppression par l'emploi des bons royaux. La prérogative royale, du moins, serait sauvée, et le gouvernement aurait une année devant lui pour aviser et pour ramener les esprits. Un refus absolu du budget, disait-il en terminant, pourrait seul légitimer un recours à l'article 14, car, en brisant tous les ressorts de l'administration, en suspendant, pour ainsi dire, le mouvement et la vie dans le gouvernement, ce refus deviendrait un acte de révolte qui donnerait à la couronne, aux yeux du pays tout entier, non-seulement le droit, mais le devoir de puiser dans sa prérogative les moyens de le sauver. Mais ce refus ne pouvait être exprimé que par la Chambre réunie en session : jusque-là, il fallait attendre.

La veille, en sortant de la réunion privée où ses collègues avaient arrêté le principe des mesures qu'il venait de combattre, M. de Guernon-Ranville avait vivement insisté auprès de M. de Peyronnet pour que ce dernier persévérât dans son avis, et le soutînt devant le roi; il espérait donc que le ministre de l'intérieur appuierait les considérations que nous venons d'analyser. Mais l'opinion de Charles X paraissait faite; il était présent, ainsi que son fils; M. de Peyronnet se tut; ce fut le Dauphin qui parla. « Le parti que vous proposez est le plus légal et peut-être le plus sûr, dit-il à M. de Guernon-Ranville, et je serais très-porté à le préférer; mais, puisque la majorité en a adopté un autre, je suis bien forcé de me ranger à son avis. » La discussion, pour les autres ministres, n'alla pas au delà de quelques observations de détail; tous admettaient la légalité et la nécessité des résolutions convenues. Lorsque chacun d'eux eut successivement prononcé quelques

mots, le roi prit la parole à son tour, et dit que, puisque son conseil paraissait d'accord sur le droit que lui donnait l'article 14 de puiser dans son autorité seule les moyens de pourvoir au salut de la monarchie, il ne restait plus à examiner que la question d'opportunité. M. de Polignac affirma que le moment était venu; que de nombreux rapports annonçaient de secrètes réunions au sein de Paris et des projets positifs d'agression contre le gouvernement. « L'esprit de révolution n'a jamais abandonné une partie de la population, ajouta Charles X; il est représenté dans la Chambre par les hommes de la gauche. On feint, messieurs, de n'en vouloir qu'à vous; c'est à la monarchie qu'on en veut. On me dit : *Renvoyez vos ministres, et nous nous entendrons.* Je ne vous renverrai point; d'abord, parce que j'ai pour vous de l'estime et de l'affection, mais aussi parce que, si je cédais à cette exigence, ils me traiteraient comme ils ont traité mon malheureux frère; sa première *reculade* a été le signal de sa perte; je ne veux pas reculer comme lui; je n'ai, sur ce point, que trop d'expérience [1]. » Le roi, à l'appui de son opinion, raconta qu'un Anglais de distinction, appartenant au parti radical, lui avait dévoilé, peu de jours auparavant, les plans de l'opposition de gauche, tels que cet étranger disait les tenir du général Sébastiani. « Le roi est personnellement aimé, aurait dit ce général; mais la dynastie des Bourbons ne convient pas à la France : nous ferons les plus grands efforts pour nous en débarrasser; et, si nous réussissons, nous assurerons à cette famille une existence honorable en pays étranger, à Rome, par exemple [2]. » Cette anecdote parut faire sur les ministres une impression très-vive, et qui n'échappa point au roi; il leur dit « qu'il approuvait les mesures dont ils avaient adopté le principe, et qu'il les engageait à s'occuper sans

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*
[2] BOULLÉE, *Histoire de la dernière année de la Restauration.*

délai des moyens d'application[1]. » M. de Peyronnet, dont l'opposition, restreinte à la question d'opportunité, venait de tomber devant l'attitude et le langage de Charles X, se chargea de préparer l'ordonnance sur le nouveau système électoral; M. de Chantelauze accepta la tâche de rédiger l'ordonnance sur la presse, ainsi que le rapport qui devait précéder et justifier cette double violation du pacte constitutionnel; puis le conseil se sépara.

Les bruits de réunions secrètes et de projets d'agression rapportés par M. de Polignac reposaient sans doute sur quelques-unes de ces banales révélations que les gens de police, moins soucieux de la vérité des faits que de leur vraisemblance, livrent à la crédulité du pouvoir qui les paye. Ces rumeurs n'avaient pas le moindre fondement. La seule organisation politique existante était la société *Aide-toi, le ciel t'aidera;* on sait qu'elle ne conspirait pas. Un certain nombre de ses membres pouvaient désirer le renversement des Bourbons, mais ils n'osaient l'espérer; cet événement, même pour les plus hardis, demeurait le secret d'un avenir encore fort éloigné. Quant aux réunions politiques tenues en dehors de cette Association, une seule eut lieu, vers ce temps, chez un personnage que n'animait assurément pas la passion révolutionnaire, le duc de Broglie, l'un des chefs du parti constitutionnel dans la Chambre des pairs. Elle se tint dans les premiers jours de juillet, lorsque le résultat des élections de la première série ne laissa plus de doute sur la composition de la future Assemblée. Quel parti adopterait l'opposition dans le cas où la couronne, irritée de ce résultat, recourrait à des mesures inconstitutionnelles? Telle fut la question agitée dans le salon de M. de Broglie, où se trouvaient, entre autres, MM. Molé, Sébastiani, Guizot et Odilon Barrot. On y résolut de refuser individuellement l'impôt; d'amener les Chambres

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*

à rejeter le budget, de résister, en un mot, par toutes les voies légales. « Mais, si cette résistance devenait insuffisante, et qu'on eût recours à la force, que faudrait-il faire? » demanda un des assistants. La question excita quelques murmures, et l'on se sépara sans vouloir la discuter.

La généralité des adversaires de la Révolution de juillet ont cité, comme preuve de l'existence d'un complot dont Charles X n'aurait fait que prévenir l'explosion par son recours à l'article 14, la création et la polémique d'un journal fondé par la partie la plus active de l'opinion libérale. Ce journal, intitulé le *National*, ne devait nullement son apparition au duc d'Orléans, à M. de Talleyrand ou à M. Laffitte, ainsi qu'on l'a faussement prétendu; il fut établi à l'aide de sacrifices faits par un grand nombre de libéraux ardents, négociants, médecins, avocats, écrivains, qui, mécontents de la timidité et de la pesanteur des journaux les plus anciens de l'opinion constitutionnelle, voulaient un organe plus vif et moins enchaîné dans les habitudes d'une rédaction souvent étroite, toujours méticuleuse[1]. Dirigé par un jeune publiciste déjà connu par des travaux d'histoire, esprit agile, causeur hardi, écrivain alerte et plein de verve, M. Thiers, que secondaient plusieurs collaborateurs de talent, entre autres MM. Carrel[2] et Mignet, le *National* conquit rapidement l'attention publique par la vivacité et par le mérite exceptionnel de sa rédaction. De fréquents rapprochements entre la restauration des Bourbons et celle des Stuarts, entre la situation de la France sous le gouvernement de Charles X et celle de l'Angleterre sous Charles II et Jacques II; des allusions incessantes à une crise fatale appelée à reproduire chez nous la

[1] Le duc d'Orléans et M. de Talleyrand demeurèrent complétement étrangers à la fondation du *National;* M. Laffitte n'y intervint que pour le prix d'une demi-action. Le premier numéro de ce journal parut le 3 janvier 1830.

[2] M. Carrel était l'officier dont nous avons prononcé le nom à l'occasion de la conjuration de Béfort et de l'expédition d'Espagne.

révolution de 1688; la glorification journalière des résultats de 1789, tels étaient les sujets habituels de ses articles. « Vous êtes dans le faux, lui disaient les journaux ultra-royalistes; la France n'est pas révolutionnaire. — Nous ne sommes pas révolutionnaires non plus; un changement de dynastie n'est pas une révolution, et l'Angleterre était si peu révolutionnaire en 1688, qu'elle mit sur le trône le parent le plus proche de Jacques II, » répondait le *National*, dont le rédacteur en chef résumait ainsi son opinion personnelle : *monarchique*, mais *antidynastique*. Nés de l'entraînement de discussions toutes récentes et des provocations de la presse ministérielle, ces articles eurent, à la vérité, pour résultat d'amener quelques esprits à regarder la substitution d'une branche de la famille royale à l'autre branche comme un remède désirable à la crise intérieure où la France se trouvait engagée. M. Laffitte, entre autres, n'hésitait pas à faire de ce changement et de ses avantages le sujet fréquent des entretiens de son salon. Cette opinion, au reste, remontait déjà à quelques années chez cet homme politique. Recherché, caressé par le duc d'Orléans, qui, non content de l'accueillir dans ses salons, lui faisait parfois visite, séduit, charmé par ces prévenances, M. Laffitte aimait à louer l'instruction peu commune et le libéralisme du premier prince du sang, et trouvait un complaisant écho pour ces éloges dans Benjamin Constant et dans les généraux Gérard et Sébastiani, admis comme lui-même dans la familiarité du Palais-Royal. Mais, si ces députés regrettaient que la France constitutionnelle n'eût point pour roi, au lieu de Charles X, le prince qui les admettait dans une sorte d'intimité, ils exprimaient, non pas une espérance, mais un simple désir, que, jusqu'à la dernière heure, aucun d'eux, comme on le verra, ne devait croire possible de réaliser. Cette pensée de substitution dynastique n'était pas d'ailleurs acceptée par un homme dont l'influence, dans le sens actif du mot, se trouvait autrement puissante que celle des

quatre députés dont nous venons de citer les noms : M. de la Fayette la repoussait. Demeuré l'expression de l'hostilité la plus vive et la plus opiniâtre contre le gouvernement de la Restauration, le général de la Fayette était encore le seul personnage politique qui pût grouper autour de sa personne et de son nom, dans une circonstance et à un moment donnés, toute cette partie jeune, énergique, de la classe moyenne dont il avait dirigé les passions et les colères dans les conjurations de 1821 et de 1822. Or, malgré une alliance de famille avec le duc d'Orléans, le Guillaume II désigné par la situation [1], et son estime pour les vertus domestiques de ce prince, M. de la Fayette conservait les opinions qu'il s'était efforcé de faire prévaloir dans le comité directeur de la Charbonnerie : la chute des Bourbons ne devait ni ne pouvait avoir qu'un résultat, la proclamation de la souveraineté nationale et la convocation d'une Assemblée constituante qui réglerait les destinées du pays en décidant souverainement de la forme du gouvernement et de sa loi politique.

Le duc d'Orléans était également resté ce qu'on l'avait vu en 1814 et en 1815 : caressant la cour et flattant l'opposition; attentif auprès de Charles X, et ouvrant ses salons aux députés libéraux d'une nuance modérée, aux écrivains, aux artistes et aux poëtes de renom que leur indépendance mettait en butte au mauvais vouloir de l'autorité; blâmant la marche du pouvoir sans se départir jamais de la plus grande réserve envers le roi; écoutant avec complaisance les confidences, les pronostics les plus défavorables à la durée du gouvernement, sans donner à ses interlocuteurs d'autres encouragements que cette assurance sans cesse répétée : *Quoi qu'il puisse advenir, je n'émigrerai pas; je ne veux plus quitter la France;* évitant, dans les causeries les plus familières, les plus intimes en apparence, de dépasser, envers les princes ses parents, les li-

[1] La comtesse de Toulouse, mère du duc de Penthièvre, aïeul maternel du duc d'Orléans, était une Noailles, comme madame de la Fayette.

mites des plus sages convenances, mais tolérant, à leur égard, chez les officiers de sa maison, parmi ses aides de camp ou ses serviteurs privés, une hardiesse de langage et une liberté d'opinions qui n'hésitaient devant aucune raillerie. Est-ce à dire pour cela qu'il trompât la cour au profit de vues ambitieuses dont on préparait secrètement autour de lui, et de son aveu tacite, la prochaine réalisation? Père d'une famille nombreuse et possesseur d'une des plus grandes fortunes territoriales de l'Europe, le duc d'Orléans avait trop de risques à courir dans un bouleversement politique pour en envisager sans crainte même la possibilité. Bien que fils de régicide, il était Bourbon : la chute du trône de Louis XVI l'avait condamné, une première fois, à la ruine et à un exil de vingt-deux ans; la chute du trône de Charles X pouvait l'entraîner une seconde fois dans le naufrage de sa race. Le duc de Bordeaux, d'ailleurs, un enfant, le séparait seul de la royauté, et la chance d'y voir arriver, sinon lui-même, du moins un de ses fils, était encore assez belle pour éloigner de son esprit jusqu'à la pensée de hasarder son existence opulente et tranquille, le sort de tous les siens, au jeu incertain et trompeur des révolutions. Le soin qu'il apportait à ménager, à se concilier tous les partis, prenait sa source autant dans son caractère, où manquaient la franchise et l'élévation, que dans la pensée de se réserver une position distincte de celle de ses parents dans les éventualités d'une nouvelle catastrophe dont il avait la prévision confuse, catastrophe qu'il pouvait facilement pressentir tout en la redoutant, car les puissances étrangères elles-mêmes la voyaient venir depuis l'avénement du ministère Polignac, et s'efforçaient de la détourner de Charles X.

Les ambassadeurs des différentes cours, à Paris, ne laissaient pas ignorer à leurs cabinets l'irritation du roi, les desseins de ses conseillers et l'état de l'esprit public. Cette situation inquiétait justement l'Europe; partout des germes de

haine ou de révolte fermentaient : la Pologne était impatiente du joug de la Russie; de menaçants symptômes de mécontentement se manifestaient contre la domination autrichienne en Lombardie, dans les Etats vénitiens, en Hongrie, même en Bohême; la Belgique commençait contre le roi des Pays-Bas une lutte qui allait aboutir à un déchirement; les provinces rhénanes élevaient contre le gouvernement prussien les plaintes les plus vives; l'Italie centrale se préparait à un soulèvement. Dans cette situation, une étincelle révolutionnaire partie de Paris pouvait mettre le continent en feu. « L'opinion de l'empereur est que, si l'on sort de la Charte, on s'expose à une catastrophe, » écrivait à M. de Polignac M. de Mortemart, notre ambassadeur en Russie. « Si le roi veut tenter un coup d'État, il en supportera la responsabilité, avait ajouté Nicolas dans une conversation privée avec le même ambassadeur, Charles X doit se souvenir que les Alliés, dans le traité de Paris, ont garanti la Charte aussi bien que la légitimité des Bourbons. » De son côté, M. de Metternich disait à M. de Rayneval, notre représentant à Vienne : « Vos deux grandes plaies sont la loi électorale et la liberté de la presse: mais je n'en conclus pas qu'il faille les attaquer avec brutalité. Vous ne pouvez arriver que par les Chambres; l'Europe ne peut prêter la main à autre chose : un coup d'Etat perdrait la dynastie. » L'Europe aurait applaudi à la suppression du gouvernement constitutionnel en France, si cet événement avait pu se réaliser; mais Charles X était connu des souverains comme de leurs ministres : le Tzar et M. de Metternich, en insistant pour qu'il respectât la Charte, cédaient au peu de confiance que leur inspiraient l'intelligence et le caractère de ce prince, bien plus qu'à un sentiment favorable pour la Charte elle-même. La violation de ce pacte ne les touchait qu'en un point : ils en craignaient l'insuccès. Charles X n'était pas dupe de la sincérité de ces recommandations; le mauvais état de la santé de M. de Mortemart venait d'obliger

cet ambassadeur à rentrer en France; il communiqua au roi une lettre où la comtesse de Nesselrode lui renouvelait la formelle improbation de Nicolas pour toute tentative qui violerait la Charte. « La Charte ! la Charte ! s'écria Charles X avec humeur; répondez à madame de Nesselrode que je ne songe pas à en sortir, et que j'y suis beaucoup plus attaché que ceux qui en parlent tant ! »

Comme tous les hommes que poursuit une pensée fixe, qu'entraîne et domine une passion, et qui ont besoin de la justifier devant leur propre conscience, Charles X s'était formé une doctrine à l'aide de laquelle il pouvait affirmer, sans mentir à ses convictions, qu'il restait fidèle à la Charte, tout en songeant à en violer quelques dispositions. « L'article 14, disait-il, me donne le droit, m'impose le devoir de faire les ordonnances nécessaires à la sûreté de l'État; cette sûreté est évidemment menacée; les mesures que je vais prendre ont pour but et auront pour résultat le salut de la monarchie; je ne sors donc pas de la Charte en les adoptant, je reste, au contraire, fidèle à sa lettre et à son esprit; j'exécute une de ses dispositions. »

Dévoué aux amis qu'il sut conserver jusque sur le trône, bienfaisant et libéral jusqu'à la prodigalité, facile et bon jusqu'à la faiblesse, Charles X, comme homme privé, était loyal, généreux, incapable de commettre, nous ne dirons pas une cruauté, mais même une injustice. Comme roi, il professait sur l'étendue de sa prérogative et sur les priviléges de sa dignité des opinions qui obscurcissaient en lui, dans une certaine mesure, le sens moral comme le sens politique. Pour ce prince, la Charte était une concession, une grâce de la couronne, qui n'obligeait celle-ci qu'autant que l'on ne tournerait pas contre elle le bienfait, et qu'on n'en abuserait pas pour la dépouiller des droits qu'elle s'était réservés. Toute tentative dans ce but devenait un acte d'ingratitude qui annulait le don, déliait la royauté, et la faisait rentrer dans la plénitude de

son pouvoir primordial. Or la royauté, telle que la comprenait Charles X, était celle que ses ancêtres avaient exercée et que lui-même avait connue à Versailles, alors que le droit omnipotent du souverain ne laissait aux sujets que des obligations et des devoirs. La faiblesse de Louis XVI était, à ses yeux, l'unique cause de ses malheurs, et la Révolution n'aurait pas éclaté, disait-il sans cesse, si son frère avait opposé une résistance virile à toute demande de réforme; ses concessions seules l'avaient conduit à l'échafaud. Charles X avait conservé, malgré les années, la grâce et la frivolité d'esprit, la noblesse et l'élégance de manières qui le rendaient l'idole de la petite cour de Coblentz [1]. Demeuré le type parfait de l'émigré de cette époque, il n'avait rien oublié, rien appris, et mettait une sorte de vanité, presque de l'orgueil, à faire remarquer qu'au milieu de tous les changements opérés dans les choses comme dans les hommes depuis quarante ans, lui, du moins, était resté fidèle à ses principes, et se retrouvait sur le trône, en 1830, avec les mêmes opinions qu'en 1789 [2]. On ne domine pas de tels esprits. Aussi M. de Polignac n'exerçait-il nullement sur Charles X l'influence que l'on a supposée. Ce n'était pas lui, ainsi qu'on l'a vu, mais le roi et

[1] Charles X était doué d'une constitution robuste. Né à Versailles le 9 octobre 1757, il avait, en 1830, soixante-treize ans. Dans la semaine qui précéda la publication des ordonnances, il chassa un jour, à pied, pendant cinq ou six heures, sans se trouver fatigué. A son retour à Saint-Cloud, une dame devant laquelle il parlait de cette chasse le complimenta sur sa vigueur, en ajoutant que bien des jeunes gens n'auraient pu accomplir la même tâche sans une extrême lassitude. « Oui, je le crois, » répondit le roi en riant. Puis, sa pensée se portant sur la lutte où il allait s'engager, il ajouta : « J'ai bien encore la force de donner un bon coup de sabre aux coquins. »

[2] On lit dans la déposition de M. Arago, devant la cour des Pairs, lors du procès des ministres : « Le maréchal (Marmont) me raconta qu'un jour, après le jeu du roi, Charles X parla aux personnes qui l'entouraient des événements de son règne. L'expédition d'Alger n'avait pas encore eu lieu. Ces événements lui paraissaient devoir occuper peu de place dans l'histoire. Il cita deux circonstances de sa vie comme pouvant être remarquées par la postérité : l'une était la résistance qu'il apporta en 1789 aux prétentions du tiers état; l'autre était la création du ministère du 8 août. »

le Dauphin, qui avaient composé le ministère du 8 août. Quant à sa faveur exceptionnelle auprès du monarque, peut-être avait-elle moins sa cause dans une intimité de trente ans que dans une conformité de vues, de sentiments, qui mettait entre le roi et son ministre, sur toutes les questions politiques et religieuses, un accord que Charles X n'avait jamais rencontré, même avec M. de Villèle, et qui le délivrait de ces observations, de ces objections dont les puissants sont toujours blessés, de quelque respect et de quelque soumission d'ailleurs qu'on recouvre la résistance. M. de Polignac avait dans le caractère trop de hauteur et de fierté pour subir le rôle de complaisant servile; cet homme politique obéissait à ses convictions personnelles, et servait ses passions propres, en acceptant de seconder le roi dans cette « déviation de nos institutions, » que, trois mois auparavant (*rapport secret du 14 avril*), il présentait comme une extrémité hors de toute prévision humaine.

L'indifférence absolue des masses pour les questions politiques, et la complète impuissance de la tribune et de la presse à éveiller leur attention, à les détourner de leurs intérêts matériels, étaient, comme on l'a vu, la pensée dominante de ce rapport [1]. Cette conviction exerça une notable influence sur l'adoption des mesures que MM. de Chantelauze et de Peyronnet s'étaient chargés de convertir en ordonnances. Ces mesures se résumaient en une profonde modification du système électoral et dans la suppression de la liberté des journaux. Le peuple, disaient les ministres, est complétement désintéressé dans cette double question : il ne sait pas lire ou ne lit pas, et n'exerce aucun droit politique. Que lui importe, dès lors, que le système électoral soit changé et la liberté des journaux supprimée? En frappant la presse et le corps électoral, on ne le touche pas; on n'atteint que la classe moyenne, classe en-

[1] Voyez le précédent chapitre, page 102 et suivantes.

vieuse de la noblesse et impatiente de toute supériorité sociale, que le peuple jalouse et déteste à son tour, et qu'il verra sans déplaisir dépouiller de priviléges dont elle n'use que pour troubler son repos et satisfaire de misérables intérêts d'ambition et de vanité. Les démonstrations populaires dirigées contre les députés constitutionnels élus dans les colléges de Figeac et de Montauban semblaient la preuve de ces dispositions hostiles des masses contre la bourgeoisie. Vainement M. de Guernon-Ranville faisait observer « que la classe moyenne touchait au peuple par mille points, » ses collègues n'admettaient pas que les mesures qu'ils discutaient pussent rencontrer la moindre opposition autre part que dans les rangs de ces bourgeois taquins, arrogants, raisonneurs, parmi lesquels se recrutaient les 80,000 contribuables composant le corps électoral. La résistance serait-elle sérieuse? Nul ne le supposait. Dans tous les cas, le gouvernement était en mesure de la réprimer; M. de Polignac, chargé de cette tâche comme ministre de la guerre par *intérim*, n'hésitait pas du moins à l'affirmer.

L'effectif de l'armée, alors sur le pied de paix, devait présenter un total de 240,000 hommes; mais le besoin d'économies, motivé par les vives réclamations des Chambres sur l'exagération du budget de la guerre, portait l'administration à délivrer chaque année, dans tous les corps, des congés illimités qui, en diminuant d'un *cinquième* l'effectif des régiments de ligne, d'un *sixième* celui des régiments de la garde royale, retranchaient 50,000 soldats de l'effectif réglementaire. Restait dès lors, au mois de juillet 1830, une force de 190,000 hommes, réduite elle-même à 156,000 hommes par la présence sur la terre d'Afrique des 34,000 soldats du corps expéditionnaire. 156,000 hommes environ, voilà donc le chiffre des troupes qui demeuraient, en réalité, à la disposition du gouvernement pour fournir aux garnisons de nos places frontières, maintenir la tranquillité sur tous les points du territoire, et

faire face aux événements que la politique à outrance du roi pouvait faire éclater au centre et dans toutes les grandes villes de la monarchie. Encore, sur ce nombre, 10,000 hommes avaient été dirigés dans le voisinage de Toulon en vue d'y former un *corps de réserve* pour notre armée d'Afrique, tandis que 14,000 autres soldats environ se trouvaient réunis dans les deux camps de manœuvre établis à Saint-Omer et à Lunéville. Vainement, lorsque la pensée d'un coup d'État prit naissance dans le conseil, M. de Polignac aurait voulu dissoudre ces camps et en appeler à l'avance les troupes dans les garnisons voisines de Paris; un incident politique venait d'immobiliser momentanément ces forces dans leurs cantonnements. « A ce moment, a dit M. de Polignac, une dépêche de Bruxelles m'apprit l'entrée prochaine de 30,000 Prussiens dans le royaume des Pays-Bas. La Belgique était mécontente de son gouvernement; les traités de 1814 l'avaient placée, elle catholique, sous la domination d'un prince protestant, et ce souverain avait froissé, par des mesures imprudentes, les sentiments religieux de ses nouveaux sujets. Effrayé de l'esprit insurrectionnel qui se manifestait dans la population belge, peu rassuré d'ailleurs sur les dispositions de ses troupes, le souverain de ce pays négociait secrètement l'intervention du roi de Prusse [1]. Je l'appris. La présence d'un corps de troupes prussiennes sur les frontières de France pouvait provoquer à elle seule le mouvement révolutionnaire que nous cherchions à comprimer. Il fallait donc la prévenir. Avec la permission du roi, j'enjoignis aussitôt au ministre français résidant à Bruxelles d'exprimer au gouvernement des Pays-Bas le sentiment de mécontentement que nous faisait éprouver ce projet d'intervention de la Prusse, et je l'autorisai à déclarer que, si un seul soldat prussien foulait le territoire belge, les deux camps de Saint-Omer et de Lunéville seraient immédia-

[1] A quelques semaines de là, en effet, les 25 et 26 août, la Belgique se soulevait, chassait les Hollandais, et proclamait son indépendance.

tement levés et se dirigeraient sur Bruxelles à marches forcées. Ces représentations produisirent leur effet; l'intervention n'eut pas lieu; mais, jusqu'au moment où j'en eusse acquis la certitude, je me vis forcé de laisser à Saint-Omer et à Lunéville les troupes qui y campaient [1]. Après tout, les forces qui tenaient garnison dans la capitale, celles qui étaient stationnées dans la banlieue et dans le reste de la 1re division militaire, me semblaient alors suffisantes pour arrêter et comprimer toute tentative d'insurrection qui viendrait à éclater. Telle était mon opinion à cette époque, et certes je la crois fondée, car je dus croire à la fidélité de toutes les troupes sans exception [2]. »

Les forces composant la garnison de Paris, comprises dans la banlieue ou réparties dans le reste de la 1re division, étaient celles-ci :

PARIS. *Garde royale :* 3 régiments d'infanterie, 1er et 3e (garde française), 7e (garde suisse); 2 régiments de cavalerie, cuirassiers et lanciers; 2 batteries d'artillerie, de 6 pièces chacune.

Troupes de ligne : 4 régiments d'infanterie, 5e, 50e, 53e de ligne, 15e léger.

Fusiliers sédentaires : 11 compagnies de 100 hommes chacune.

Gendarmerie : à cheval, 560 hommes; à pied, 900.

BANLIEUE. *Vincennes,* 6 batteries d'artillerie de la garde, de 6 pièces chacune, 1 bataillon d'infanterie du 6e de la garde; *Saint-Denis,* 2 bataillons d'infanterie du 6e; *Courbevoie,* 1 bataillon d'infanterie du 4e de la garde; *Versailles,* 3 bataillons d'infanterie du 2e de la garde, 12 escadrons de cavalerie de la garde.

DÉPARTEMENTS compris dans la 1re division militaire : *Melun,* 6 escadrons de cavalerie de la garde; *Fontainebleau,* 6 autres escadrons de cavalerie de la garde; *Chartres,* 1 régiment de chasseurs à cheval de la ligne; *Orléans,* 1 régiment d'infanterie (suisse) de la garde.

En résumé, et déduction faite de toutes les non-valeurs habituelles, telles que malades, ouvriers d'atelier, etc., les

[1] « Les papiers relatifs à cet incident doivent se trouver aux archives des affaires étrangères. » (Note de M. de Polignac.)

[2] *Études historiques et politiques,* de M. de Polignac.

forces composant la garnison de Paris, non compris le corps des sapeurs-pompiers, ayant un service spécial, s'élevaient à 11,550 hommes présents sous les armes, et à 12 bouches à feu. Les forces casernées dans la banlieue, que quelques heures suffisaient pour amener à Paris, et qui furent en grande partie engagées, montaient à 4,200 hommes avec 36 bouches à feu. Les autres garnisons de la division présentaient un effectif de 3,300 hommes, cavalerie et infanterie.

19,000 hommes, infanterie et cavalerie, et 48 bouches à feu, tel était donc le chiffre des forces existant dans l'étendue de la 1re division, non compris la maison militaire du roi, gardes du corps à cheval (1,000 hommes) et à pied (300 hommes), et le régiment de la gendarmerie d'élite ou des chasses, réparti dans les différentes résidences royales. Sur ce total de 19,000 hommes, les 11,550 hommes de la garnison de Paris, et 2,500 hommes venus de la banlieue, soit 14,000 hommes environ, devaient seuls se trouver engagés d'une manière plus ou moins active [1]. M. de Polignac, ainsi qu'on l'a vu, regardait ces forces comme suffisantes pour arrêter et com-

[1] Un certain nombre d'écrivains, tout en admettant les chiffres de 11 à 12,000 hommes pour la garnison de Paris, et de 4,200 hommes pour les troupes casernées dans la banlieue, ne portent cependant qu'à 5 ou 6,000 hommes le nombre des soldats employés à comprimer l'insurrection. Leur calcul repose sur deux points : en premier lieu, ils ne tiennent aucun compte des bataillons fournis par les garnisons de la banlieue, et qui, sans avoir été engagés aussi fortement que les bataillons de la garnison de Paris, prirent cependant une certaine part à la lutte : en second lieu, ils retranchent des 11 à 12,000 hommes de cette garnison les quatre régiments de ligne, en se fondant sur leur défection ; mais cette défection n'eut ouvertement lieu, pour deux d'entre eux, que le troisième jour, le jeudi, vers les onze heures du matin ; jusque-là, ces quatre régiments obéirent aux ordres de Marmont ; ils aidèrent à la résistance, ainsi qu'on le verra, soit comme troupes de position, soit comme troupes de combat, et chacun d'eux compta des tués et des blessés. Leur intervention dans la lutte, pour avoir été moins sérieuse, moins active que celle de la garde, n'en fut pas moins réelle. Nous croyons donc rester dans la vérité des faits en persistant à évaluer à 14,000 hommes environ le chiffre des soldats appelés à concourir, dans une mesure différente, à la défense de la cause royale. Un assez grand nombre, nous le reconnaissons, ne prirent aucune part aux combats de rue ; mais les compagnies et les bataillons char-

primer toute tentative d'insurrection. Ce n'était nullement la facile répression des émeutes des 19 et 20 novembre 1827 qui lui donnait cette conviction, ainsi qu'on l'a dit; il la puisait dans le souvenir de l'insurrection du 13 vendémiaire an III, le dernier soulèvement sérieux qui eût éclaté dans Paris. La Convention, attaquée par une garde nationale composée de près de 30,000 hommes fort animés, bien armés, organisés depuis longtemps, et conduits par plusieurs généraux, n'avait pour se défendre que *cinq mille hommes* de troupes de ligne. Cependant l'insurrection fut vaincue. Le général Bonaparte, à la vérité, commandait les troupes de la Convention; mais l'absence d'un tel chef, en 1830, se trouvait largement compensée, d'abord par le défaut d'ordre, par le manque d'armes et d'organisation de la population, et par l'incohérence des efforts qu'elle pourrait tenter, ensuite par le nombre et la supériorité des soldats appelés à réprimer le mouvement, soldats d'élite pour la plupart, que leur discipline, leur instruction, leur vigueur et leur solidité rendaient égaux, sinon supérieurs aux meilleures troupes de l'Europe. Mais il était un détail de la lutte de Bonaparte contre la garde nationale parisienne auquel M. de Polignac ne donnait pas une suffisante attention. Outre les 5,000 soldats dont la Convention disposait, cette Assemblée avait accepté l'aide que vinrent lui offrir 15 à 1,600 républicains énergiques, persécutés ou privés de leurs emplois par la réaction thermidorienne comme jacobins ou terroristes, auxquels l'Assemblée fit distribuer des armes, et qui se battirent avec la plus grande vigueur. Ce furent ces auxiliaires *civils*, désignés sous le nom de *patriotes* de 89, qui, en entraînant, en *enlevant* la troupe de ligne par leur audace et par leur exemple, décidèrent le succès de la journée [1]. Ce secours devait manquer à la

gés de garder les positions où le gouvernement avait concentré son action n'en doivent pas moins être comptés comme force présente et agissante.

[1] *Mémoires de Napoléon*, t. III.

royauté; le licenciement de la garde nationale privait même Charles X de l'intervention pacifique, de l'assistance morale de la partie de cette garde que ses intérêts ou ses opinions rendaient hostile à toute tentative de changement politique. Un moment M. de Polignac crut pouvoir donner un autre appui à la cause de son maître. La probabilité d'un coup d'État ressortait si nettement de la position prise par la couronne, que les royalistes de l'Ouest s'inquiétèrent du résultat, et convinrent de se mettre, en cas de lutte, à la disposition du roi. Le comte de la Rochejacquelein fut chargé d'offrir leurs services à M. de Polignac. Les chefs vendéens et bretons s'engageaient à organiser sur-le-champ la population fidèle de leurs contrées et à la tenir prête à soutenir le coup d'État, si le gouvernement consentait : 1° à remplacer le général Despinois, commandant la division militaire de Nantes, par un officier général dont on donnait le nom ; 2° à faire immédiatement occuper Saumur, alors sans garnison et dont le château renfermait un considérable dépôt d'armes, par un régiment qui serait chargé d'empêcher ce dépôt de tomber aux mains des habitants, qu'animaient, disait-on, les sentiments les plus hostiles contre la monarchie. M. de Polignac consentait à diriger sur Saumur le régiment demandé; mais le Dauphin, chargé du personnel de l'armée, résista au remplacement du général Despinois, que recommandait en effet le royalisme le plus éprouvé. « J'eusse désiré que M. de la Rochejacquelein eût passé outre, a dit M. de Polignac; mais, ne pouvant, à mon grand regret, lui révéler les mesures que venait d'arrêter la couronne, le temps s'écoula en pourparlers inutiles, et l'appui que j'avais espéré obtenir échappa de mes mains[1]. » M. de Polignac avait, en outre, formé le projet d'appeler aux environs de Paris toutes les troupes comprises dans l'étendue de la 1re division militaire, de les y

[1] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac.

réunir quelques jours avant la publication des ordonnances, et d'en former un petit camp ; « mais on craignit que ce mouvement de troupes ne donnât quelque indice des projets qu'on avait en vue, a-t-il ajouté; la proposition ne fut pas adoptée[1]. »

Ce secret absolu, auquel le ministère sacrifiait tout préparatif militaire apparent, était, en effet, dans la pensée des ministres, la condition essentielle du succès; ils plaçaient leur confiance dans la soudaineté de la mesure, et dans l'impuissance de l'opposition à organiser une résistance sérieuse en l'absence de toute presse libre et en face des mesures qui seraient prises pour écraser dans son germe la moindre tentative de rébellion. Le roi et les ministres s'étaient engagés, sur l'honneur, au plus profond silence ; tous tenaient leur parole. Le 22 juillet, un officier général, qui venait d'être élu député, se rend à Saint-Cloud pour présenter ses hommages au roi et au Dauphin. Reçu par Charles X, qui le félicite sur sa nomination, il lui dit : « Votre Majesté me permettra-t-elle de lui faire connaître les vœux de mon département ? — Oui, certainement, répond le roi. — Sire, tous les anciens émigrés.... — Ce sont souvent les plus mauvais. — Je ne dis pas non. Mais, enfin, les anciens émigrés, les royalistes constitutionnels, les bonapartistes, tout le monde, sire, désire que Votre Majesté ne sorte pas de la Charte. — Soyez tranquille, je n'y songe pas. » Le général tint le même langage au Dauphin. « Avez-vous vu le roi? répond précipitamment le prince. — Oui, Monseigneur. — Qu'est-ce qu'il vous a dit? — Monseigneur, qu'il n'était pas question de sortir de la Charte. — Eh bien, prenez confiance, puisque le roi vous a dit cela. » Les ministres n'étaient pas moins affirmatifs dans leurs réponses aux questions que l'on ne cessait de leur adresser. Malgré ces assurances, le coup d'État, objet de ces

[1] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac.

préoccupations, n'en était pas moins, pour la masse du public, un fait imminent, attendu, qui agitait toutes les imaginations et défrayait tous les entretiens. Le langage provocateur et insultant des journaux religieux et les confidences de certains hommes de ce parti sur les positives résolutions du roi et de ses conseillers; l'attitude soucieuse de certains personnages tenant au gouvernement ou appartenant à la cour; mille sourdes rumeurs, une inquiétude et un malaise, symptômes de tempêtes, confirmaient les classes moyennes dans l'inébranlable conviction d'une violation prochaine de la Charte, et venaient troubler la sécurité que les classes officielles s'efforçaient de trouver dans les protestations des ministres et dans certaines mesures destinées à éloigner les soupçons. Les Chambres devaient se réunir le 3 août; le ministère ne se bornait pas, en effet, à faire insérer dans ses journaux des notes sur cette solennité et sur les premiers travaux dont l'Assemblée aurait probablement à s'occuper; il devançait, en outre, de quelques jours l'envoi des *lettres closes* adressées à chaque pair et à chaque député pour assister à la séance d'ouverture. Un grand nombre de ces lettres, distribuées le samedi 24 juillet, furent remises aux mains des destinataires au moment même où les ministres arrêtaient, dans une réunion privée, les termes des ordonnances dont le principe avait été convenu, dix-sept jours auparavant, dans le conseil du 7.

Les conférences avaient été fréquentes; elles s'étaient tenues, tantôt en présence du roi et du Dauphin, tantôt et le plus souvent entre les ministres seuls. La nouvelle législation électorale avait surtout arrêté le conseil; on ne s'entendait pas sur les principales dispositions : maintiendrait-on le double vote? l'élection serait-elle directe ou à deux degrés? la propriété, le commerce et l'industrie, auraient-ils une représentation spéciale? quelle part serait faite à chacun de ces grands intérêts? Les séances se passaient en discussions sans résultat; le temps

cependant pressait. Enfin, on se mit d'accord, et il ne restait plus, dans la réunion du samedi, qu'à revoir la rédaction définitive des ordonnances et du rapport destiné à les justifier. Lorsque cette rédaction fut approuvée, un des ministres, s'adressant à M. de Polignac, lui demanda si les précautions militaires étaient prises. Le président du conseil répondit avec une sorte de négligence qu'il pouvait réunir à Paris, en quelques heures, une force de 18,000 hommes, et présenta à l'appui de son assertion une note dont les énonciations parurent contestables à quelques-uns de ses collègues, qui cependant n'insistèrent pas. Le chef chargé de commander cette force se trouvait déjà désigné : gouverneur titulaire de la division militaire de Paris (1re)[1], le duc de Raguse était, en outre, major général de la garde royale; il se trouvait alors de service, et avait, en cette qualité, le commandement supérieur de toute cette garde[2]. Mais, lors même que la direction supérieure des troupes ne lui eût pas été acquise de droit, à ce double titre, on la lui eût donnée par la confiance qu'il inspirait. Au moment de partir pour l'expédition d'Alger, le général Bourmont, discutant avec M. de Polignac les éventualités qui pourraient survenir pendant son absence, lui avait dit à deux reprises différentes : « Si vous éprouvez quelque embarras et que vous ayez à faire agir la troupe, *prenez Marmont; il est compromis; il se battra bien.* » On convint que les lettres de service de ce maréchal seraient signées par le roi en même temps que les ordonnances; puis, lorsque, par un singulier

[1] Chaque division militaire avait un *gouverneur* et un *commandant*. Le gouverneur ne pouvait exercer les fonctions de son titre que lorsque des lettres de service, signées par le roi, lui en donnaient l'autorisation; ces fonctions, dans l'usage, étaient remplies par le commandant.

[2] La garde royale était commandée, *par quartier*, par quatre maréchaux de France ayant le titre de *majors généraux*. Ces maréchaux, en 1830, étaient les ducs de Bellune (Victor), de Tarente (Macdonald), de Reggio (Oudinot, et de Raguse (Marmont). Les régiments de la garde ne pouvaient sortir de leurs casernes, pour un service extraordinaire, que sur l'ordre direct du major général de service.

scrupule, on eut de plus arrêté que ces ordonnances seraient soumises à l'approbation des Chambres futures, à l'ouverture de leur session, le conseil se sépara pour se réunir devant Charles X, à Saint-Cloud, dans la matinée du lendemain, 25.

Dimanche 25 juillet.

DIMANCHE, 25 JUILLET. Le château de Saint-Cloud résidence d'été de Charles X, recevait, chaque dimanche, un certain nombre de visiteurs attirés par le désir de se montrer au roi et de faire leur cour. L'affluence, ce jour-là, ne se trouvait pas plus considérable que de coutume. Au nombre des personnages politiques qu'y avait amenés l'habitude de devoirs contractés envers le prince autant que le sentiment de vague inquiétude qui, depuis un mois, tenait le monde officiel et le public politique en si grande alarme, était un homme dont le rôle avait été influent dans les premiers événements de la Restauration, le baron de Vitrolles. L'avant-veille, dans une longue audience, où il remerciait le roi de lettres patentes spéciales relatant les services particuliers qui justifiaient sa récente promotion à la pairie, M. de Vitrolles avait trouvé Charles X complétement fermé sur les moyens dont il entendait faire usage pour surmonter les difficultés de la situation. Après s'être longuement étendu sur ces embarras, le roi raconta les détails d'un entretien qu'il avait eu quelques mois auparavant avec un membre de l'opposition, M. Humann, député du Bas-Rhin. Sa réception affable et bonne avait paru toucher vivement ce député, qui lui dit : « Je dois à l'accueil que le roi a bien voulu me faire, de lui déclarer que je ne crois pas qu'il puisse maintenir son gouvernement en conservant un système d'élection aussi démocratique que le système actuel, et avec la liberté de la presse telle qu'on l'a faite. — Et c'est Humann qui m'a dit cela ! c'est Humann ! » répéta le roi plusieurs fois. Cette affectation à placer sous l'autorité d'un membre de la gauche le péril où l'attitude de la Chambre élective et la législation sur la presse mettaient son gouverne

ment parut à M. de Vitrolles l'indice de préoccupations qui pouvaient s'accorder avec les bruits en circulation; il voulut, à diverses reprises, amener l'entretien sur la nature et le mérite des mesures réclamées par la circonstance, en développant lui-même un plan de résistance appuyé sur l'organisation des forces royalistes de l'Ouest et du Midi; mais, chaque fois, Charles X détournait la conversation plus qu'il n'avait coutume de le faire, ou demeurait silencieux. C'était sous l'impression des doutes et de l'inquiétude qu'il avait emportés de cette entrevue que M. de Vitrolles arrivait à Saint-Cloud. Il trouva dans le cabinet du roi, servant de salle de conseil, M. de Polignac, tous ses collègues, et dix ou douze autres personnes. La physionomie des ministres et celle du roi lui-même, qui ne tarda pas à paraître pour se rendre à la messe, laissaient apercevoir une certaine préoccupation. Charles X ne s'arrêta que quelques instants; midi sonnait; il se dirigea vers la chapelle, suivi de MM. de Polignac et de Montbel, et des personnes du service. La plupart des ministres demeurèrent dans la salle du conseil; M. de Vitrolles y resta comme eux, et aborda successivement MM. de Chantelauze, Capelle et de Guernon-Ranville ; mais, se bornant, avec les deux premiers, à quelques phrases vagues sur la gravité des circonstances, l'habileté et les précautions que demandait le remède qu'on voudrait y apporter, il fut plus explicite avec le ministre de l'instruction publique. « Je ne vous demande pas votre secret, dit-il à M. de Guernon-Ranville; mais je dois vous avertir que c'est le sort de la monarchie qui se trouve en jeu. Peut-être vous trompez-vous sur la différence des temps. Telle mesure qui vous était facile au commencement du ministère, même il y a six mois, ne serait plus possible dans l'état d'effervescence où se trouve aujourd'hui l'opinion, et aurait inévitablement les plus funestes, les plus incalculables résultats [1]. »

Dimanche 25 juillet.

[1] Boullée, *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration.*

Dimanche 25 juillet.

Six mois auparavant, M. de Vitrolles avait développé à M. de Montbel tout un ensemble de mesures politiques destinées, disait-il, à arrêter la royauté sur la pente révolutionnaire où elle se trouvait entraînée. Dominé par la pensée de « cette différence des temps » qu'il venait d'invoquer contre les projets dont il redoutait la tentative dans la situation actuelle des esprits, et voulant prémunir M. de Montbel contre ses appréciations précédentes, du moins dans ce qu'elles lui semblaient avoir maintenant de trop absolu ou de trop hasardé, il se rendit dans la galerie.

De larges travées mettaient cette galerie en communication avec la chapelle et la tribune du roi. Cent cinquante à deux cents personnes, groupées en face de ces ouvertures, avec l'intention apparente d'y entendre la messe, se tenaient debout, causant à voix presque haute et s'occupant de toute chose, hormis de l'office qui venait de finir, quand M. de Vitrolles arriva et joignit M. de Montbel [1]. Tous les deux se dirigèrent vers la salle du conseil en précédant le roi, que retardaient dans sa marche les témoignages et les paroles de bienveillance qu'il adressait aux différentes personnes rangées sur son passage. « Je n'ai pas l'intention de pénétrer les secrets du conseil, disait M. de Vitrolles au ministre des finances; mais je dois vous prémunir contre les illusions qui environnent toujours les hommes revêtus d'un grand pouvoir. La situation n'est plus aujourd'hui telle que nous pouvions la voir il y a quelques mois; l'opinion est avertie; un acte de vigueur, même légal, trouverait la résistance préparée. Non-seulement vos adversaires se sont comptés, organisés, mais vos amis n'ont

[1] L'intérieur de la cour de Charles X n'avait nullement l'aspect austère, presque monacal, que lui ont prêté quelques écrivains. Saint-Cloud et les Tuileries étaient peut-être dans le royaume les lieux où l'influence du parti clérical se faisait le moins sentir, du moins par les signes extérieurs; aucun prélat, aucun prêtre, n'y jouissait d'un crédit marqué; le confesseur du roi était un prêtre obscur nommé Jocquart, dépourvu de toute espèce d'influence, et qui, jusqu'au dernier jour, resta profondément ignoré.

plus la même confiance dans votre force et dans votre habileté; vous pouvez risquer de vous trouver sans appuis. » M. de Montbel écoutait, ne répondait que par des mots vagues, sans signification précise. Son interlocuteur et lui arrivèrent bientôt dans le grand cabinet. Apercevant alors M. de Peyronnet, M. de Vitrolles quitte M. de Montbel, aborde l'ancien collègue de M. de Villèle, et, lui montrant la table où les ministres allaient prendre place : « Vous allez décider, là, tout à l'heure, le sort de la monarchie, lui dit-il; on m'a plus d'une fois appelé au conseil privé du roi, sans que je l'aie demandé; aujourd'hui je le demanderais. — Mais vous savez mieux que personne que les discussions du conseil privé n'ont jamais servi à rien, » lui répondit M. de Peyronnet. En ce moment, le roi rentrait; tous les assistants se rangèrent immédiatement en demi-cercle, selon l'usage, et, comme il avait coutume de le faire, Charles X, en passant devant chacun d'eux, lui adressa quelques paroles. Sa figure était plus sérieuse qu'auparavant, son visage plus coloré, sa phrase plus courte; au bout de dix minutes, toutes les personnes étrangères sortirent : le roi demeura seul avec ses ministres. Dimanche 25 juillet.

Au nombre des personnages politiques qui venaient de quitter le cabinet royal, était le marquis de Sémonville, grand référendaire à la Chambre des pairs, caractère souple, délié, que tous les pouvoirs, depuis 1789, avaient eu pour courtisan, et qui, échappé à tous les naufrages, avait eu l'art de trouver, dans chaque tempête, un moyen d'augmenter sa fortune. La veille au soir, il était venu visiter M. de Vitrolles, espérant obtenir quelque confidence sur les projets des ministres; ce dernier ne pouvait rien lui apprendre; l'un et l'autre se livrèrent alors à toutes les suppositions que pouvaient leur inspirer moins leurs espérances que leurs appréhensions secrètes; et, combinant les faits, calculant les probabilités, ils s'étaient séparés après avoir décidé que les ministres resteraient dans la Charte; que les Chambres se

Dimanche 25 juillet.

réuniraient le mardi, 3 août; que la lutte s'engagerait devant elles; que le ministère pourrait bien y succomber, mais que, dans tous les cas, l'opposition, composée, comme elle l'était en immense majorité, d'hommes attachés à la monarchie, ne pousserait jamais sa résistance jusqu'au refus de l'impôt, cette dernière raison des assemblées populaires. « Eh bien, nous nous trompions singulièrement hier, dit M. de Vitrolles au grand référendaire en sortant avec lui du cabinet du roi. — Comment cela? répliqua M. de Sémonville, je n'en crois rien. — Comment! Mais, à la préoccupation qui est sur toutes les figures, à l'embarras des ministres à causer entre eux, à leur embarras plus grand de parler avec les autres, ne voyez-vous donc pas qu'ils vont avoir *là* de bien sérieuses délibérations, auxquelles, malheureusement, je ne me fie point? — Mais ils ont, en effet, une délibération bien sérieuse à prendre, c'est le discours de la couronne. Croyez-vous donc que ce soit une chose facile à faire qu'un pareil discours, dans les circonstances où nous sommes? — Ils vont bien faire autre chose! — Ce discours sera bien difficile, » répétait M. de Sémonville, dont le renom de pénétration, de sagacité et de finesse était proverbial parmi le monde officiel de cette époque [1].

Le préfet de police, M. Mangin, se trouvait également au nombre des fonctionnaires venus à Saint-Cloud. Quelques-uns des ministres à qui M. de Vitrolles venait de parler de l'état de fermentation des esprits et de la résistance que rencontrerait toute « mesure de vigueur, » même légale, firent appeler ce magistrat, et, sans l'instruire des résolutions qu'ils

[1] M. de Sémonville appartenait, comme M. de Talleyrand, à cette classe assez nombreuse de gens qui sont leurs propres prôneurs, et qui ont l'art d'amener la foule à répéter les éloges qu'ils font continuellement d'eux-mêmes. Toujours occupé du soin de sa réputation, il mettait sa prétention à persuader qu'il n'ignorait rien, et que personne, dans le monde politique, n'était aussi bien informé que lui. « Vous savez qu'il existe une intrigue depuis hier? lui dit un jour un de ses amis. — Une intrigue! répliqua M. de Sémonville, qui ne savait pas ce dont on voulait lui parler; vous en êtes là? Il y en a trois! »

allaient prendre, lui demandèrent s'il était vrai que l'opinion publique présentât une agitation alarmante. M. Mangin déclara « que, quoi qu'on fît, Paris ne bougerait pas, et qu'il en répondait sur sa tête [1]. » Le conseil s'ouvrit immédiatement. Les différentes *ordonnances* arrêtées dans les réunions précédentes furent lues de nouveau dans leur texte, en présence du roi, ainsi que le *rapport* destiné à les justifier. Cette lecture achevée, M. de Polignac renouvela les assurances qu'il avait déjà données sur les dispositions prises pour assurer l'exécution des actes soumis à l'approbation du conseil; il était en mesure, disait-il, de comprimer sur-le-champ toute tentative de résistance. Le roi recueillit ensuite les avis. Le Dauphin, consulté le premier, donna son adhésion par un simple signe de tête. Les ministres, successivement interrogés dans l'ordre d'importance de leurs départements, approuvèrent également la rédaction définitive de ces actes, sans qu'un seul d'entre eux fît la moindre observation. Le roi s'était interrompu, à différentes reprises, dans cette formalité, pour assurer que les résolutions dont il demandait la sanction n'excédaient pas les limites posées par la Charte à son pouvoir, et qu'il avait la ferme volonté de rentrer dans la lettre du pacte constitutionnel dès que l'effervescence des esprits serait calmée. Quand Charles X eut pris toutes les voix, il s'apprêta à signer; mais, au moment d'apposer son nom au bas des papiers étendus devant lui, le vieux roi s'arrêta, appuya son front sur ses deux mains, et demeura, pendant quelques instants, absorbé dans une sorte de méditation. Puis, relevant avec lenteur sa tête blanchie, et reprenant la plume, il dit : « Plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu qu'il est impossible de faire autrement; » et il signa [2]. Chaque ministre signa après le roi, et chacun d'eux, en posant la plume, se leva, se tourna vers le monar-

Dimanche 25 juillet.

[1] *Bulletin inédit des séances du conseil des ministres.*
[2] *Ibid.*

Dimanche 25 juillet.

que, et s'inclina profondément devant lui. Ce muet et absolu dévouement à ses volontés parut émouvoir assez vivement Charles X. « Messieurs, dit-il à ses conseillers lorsque le sacrifice fut consommé, voilà de graves mesures. Vous pouvez compter sur moi, comme je compte sur vous. C'est désormais, entre nous, à la vie et à la mort [1]. » — « Une ordonnance spéciale mettait le maréchal duc de Raguse en activité de fonctions comme gouverneur de la 1re division militaire, dont il portait déjà le titre, a dit M. de Polignac. Charles X, connaissant le prix que le maréchal attachait à cette marque de confiance, se réserva, avec sa bienveillance ordinaire, le plaisir de la lui annoncer lui-même [2]. »

A peu de moments de là, lorsque les ministres quittaient Saint-Cloud pour revenir à Paris, le duc d'Orléans sortait de Neuilly pour se rendre au château de Saint-Leu, à un dîner que lui offrait le duc de Bourbon. Les personnes invitées étaient assez nombreuses, et l'on remarquait parmi elles sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre, le comte de Lœwenhelm, ministre de Suède, l'ambassadeur de Sardaigne, plusieurs autres membres du corps diplomatique, et M. de Vitrolles. On se promena dans les jardins avant le dîner. Le duc d'Orléans, accourant auprès de M. de Vitrolles, lui prit le bras et l'interrogea sur les faits qu'il pouvait connaître. « Vous

[1] Boullée, *Histoire de la dernière année de la Restauration.*

[2] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac. — Dans une note relative à cette séance du conseil du 25 juillet à Saint-Cloud, cet ancien ministre s'exprime ainsi : « On n'en finirait pas s'il fallait réfuter les récits tragi-comiques que les journaux et même plusieurs auteurs sérieux ont publiés sur la séance où furent signées les ordonnances. Je ne citerai que l'ouvrage le plus répandu de tous. Ce qu'on lit dans le 1er volume, sur cette séance, est faux d'un bout à l'autre. L'auteur termine en mettant dans la bouche d'un des ministres (M. d'Haussez), à l'occasion d'un portrait supposé du comte de Strafford, un propos injurieux et cruel que tout Français eût rougi d'adresser à Charles X. Or j'étais assis près du roi pendant la séance, je ne l'ai pas quitté un instant, je suis sorti le dernier de la salle du conseil, et je déclare ici n'avoir pas entendu une seule des paroles que l'auteur rapporte avec tant d'assurance. »

avez été à Saint-Cloud ce matin? lui demanda-t-il avec une sorte d'anxiété; qu'y avez-vous vu? que pensez-vous? » M. de Vitrolles dépeignit au prince l'aspect du cabinet du roi, et ne lui cacha pas ses craintes sur une détermination qui pourrait amener quelque grave changement. « Mais que voudraient-ils faire? ils ne sauraient se passer des Chambres ni sortir de la Charte! » répondit le duc avec une certaine émotion. Puis, insistant sur les détails que lui avait donnés son interlocuteur, il renouvelait ses questions et multipliait ses conjectures. Après le dîner, il y eut spectacle : on joua deux pièces, l'une sérieuse, l'autre comique; les acteurs étaient des personnes de la société, et, parmi celles-ci, le comte de Lœwenhelm et une Anglaise, Sophie Dawes, déjà marquée du sceau de la plus déplorable célébrité. Entre les deux pièces, le duc d'Orléans revint auprès de M. de Vitrolles, recommençant ses demandes, et répétant sans cesse : « Mais que peuvent-ils vouloir? Que prétendent-ils faire? Ah! mon Dieu! que nous réservent-ils? » Il semblait plus agité qu'auparavant. Bientôt la comédie commença. Pendant qu'à cette heure avancée de la soirée, au château de Saint-Leu, le dernier des Condés, inoffensif vieillard, réservé à une fin tragique et ayant sa cause dans les événements qui se préparaient, s'abandonnait insoucieusement à la gaieté provoquée par de joyeuses scènes[1]; tandis que, d'un autre côté, le prince son hôte, à qui ces événements allaient donner une couronne, inquiet de l'avenir, dominait avec peine son agitation et son trouble, à Paris, le ministre de la justice,

Dimanche 25 juillet.

[1] A un mois de là, le 27 août, le duc de Bourbon était trouvé attaché plutôt que suspendu, par deux cravates en soie, au bouton de l'espagnolette d'une fenêtre peu élevée au-dessus du sol. Ses jambes étaient repliées sous lui; ses genoux touchaient presque à terre. Il devait partir le jour même, pour aller rejoindre Charles X dans son exil; les chevaux de poste étaient retenus: 1,100,000 francs en or avaient été réunis pour le voyage. Un testament fait l'année précédente, qu'il aurait probablement annulé ou modifié une fois arrivé auprès du vieux roi, et dont sa mort assurait la validité, contenait au profit d'une femme qui partageait alors sa demeure, Sophie Dawes, baronne de Feuchères, un legs de 12 à 15 millions.

M. de Chantelauze, faisait appeler à son hôtel M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, lui remettait les ordonnances signées dans la journée, et lui enjoignait de les publier le lendemain. M. Sauvo parcourut ces pièces; il ne put maîtriser un mouvement de vive émotion. « Eh bien? lui demanda M. de Montbel, qui était présent. — Dieu sauve le roi et la France! répondit M. Sauvo. — Nous l'espérons bien, répliquèrent ensemble les deux ministres. — Messieurs, leur dit M. Sauvo en se disposant à sortir, j'ai cinquante-sept ans, j'ai vu toutes les *journées* de la Révolution, et je me retire avec une profonde terreur. »

Lundi 26 juillet

Lundi, 26. — *Les ordonnances.* — Le *Moniteur* parut un peu plus tard que de coutume. Sa partie officielle contenait un *rapport au roi* et *cinq* ordonnances. Le rapport, rédigé par M. de Chantelauze au nom de tous les ministres, qui l'avaient revêtu de leurs signatures, contenait l'exposé de notre situation politique intérieure. Dirigé exclusivement contre la presse, il en signalait tous les inconvénients, tous les abus, et la présentait comme la source de tous nos maux, comme un dissolvant énergique auquel nulle force, nulle institution, nul gouvernement, ne pouvaient résister; comme une école de scandale, de licence et de mensonge qui commençait à altérer profondément les mœurs et le caractère de la nation; comme un objet d'alarme pour tous les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre. « Ces alarmes, disaient les ministres, sont trop réelles pour ne pas être écoutées. La Charte, d'ailleurs, n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique assurément pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions, l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité pu-

blique. Ce qui est étrange d'un autre côté, ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs milliers de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité, et intercepte, en quelque sorte, la lumière entre le gouvernement et le peuple. » Les ministres ne s'occupaient de la question électorale que d'une manière incidente; ils se contentaient de dire à ce sujet : « Il ne faut pas s'abuser, nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif; les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen des journaux et par le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même, la Constitution est ébranlée, et Votre Majesté conserve seule la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases. Nul gouvernement sur la terre, ajoutaient-ils en terminant, ne resterait debout s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, puisqu'il est dans la nature des choses. D'impérieuses nécessités ne permettent plus d'en différer l'exercice, et le moment est venu de recourir à des mesures qui *rentrent dans l'esprit de la Charte*, mais qui sont *en dehors de l'ordre légal*, dont toutes les ressourses ont été inutilement épuisées. » Lundi 26 juillet

Ces mesures formaient l'objet des ordonnances suivantes.

Première ordonnance. « La liberté de la presse périodique est suspendue. Nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y sont traitées, ne pourra pa-

Lundi 26 juillet.

raître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu d'une autorisation qu'en auront obtenue de nous, séparément, les auteurs et l'imprimeur.

« Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

« Nul écrit au-dessous de 20 feuilles d'impression[1] ne pourra paraître qu'avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départements. Tout écrit de plus de 20 feuilles qui ne constituerait pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

« Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou partie de matières politiques.

« Les journaux ou écrits publiés en contravention de ces dispositions seront immédiatement saisis, et les presses et caractères ayant servi à leur impression placés sous scellés ou mis hors de service. »

(Cette ordonnance était contre-signée par tous les ministres.)

Deuxième ordonnance (contre-signée par M. de Peyronnet seul).

« La Chambre des députés des départements est dissoute. »

Troisième ordonnance[2]. « Conformément aux articles 15, 36 et 40 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des députés ne se composera que de députés *de département*[3].

« Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits *personnellement*, en qualité de *propriétaire* ou d'*usufruitier*, au rôle de l'imposition personnelle et mobilière[4].

[1] C'est-à-dire de 320 pages et au-dessous, format in-8°.

[2] Cette ordonnance était précédée du préambule suivant :

« Ayant résolu de prévenir le retour de manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux ;

« Voulant en conséquence réformer, *selon les principes de la Charte constitutionnelle*, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients ;

« Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient, de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sécurité de l'État et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre couronne. A ces causes, » etc.

[3] Ces mots « de département » avaient sans doute pour but de préciser la suppression des nominations directes « par arrondissement, » introduites en 1820 par la loi du double vote.

[4] L'impôt des patentes cessait de faire partie du cens électoral, ce qui éli-

« Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte ; ces députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37[1]. Lundi 26 juillet

« Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et colléges de département. Les premiers se composeront de tous les électeurs domiciliés politiquement dans la circonscription ; les seconds, du quart le plus imposé des électeurs du département.

« Chaque collége d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés de département, et se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats. Ces sections pourront être assemblées dans des lieux différents, en ayant égard, autant que possible, aux convenances des localités et de voisinage ; chacune d'elles élira un candidat et procédera séparément ; leurs présidents seront nommés par les préfets.

« Le collége de département élira les députés ; la moitié de ces députés devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement.

« La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet, en conseil de préfecture. et affichée cinq jours avant la réunion des colléges. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles les préfets n'auront pas fait droit seront jugées par la Chambre des députés en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des colléges.

« Les électeurs voteront par bulletin de liste ; ils écriront leur vote sur le bureau, ou le feront écrire par l'un des scrutateurs.

« Conformément à l'article 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi, dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux. »

(Cette ordonnance était contre-signée par tous les ministres.)

Quatrième ordonnance (contre-signée par M. de Peyronnet seul).

« Les colléges électoraux se réuniront, savoir : les colléges d'arrondissement le 6 septembre prochain, et les colléges de département le 13[2].

« La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du même mois. »

minait un nombre considérable d'électeurs dans les villes. Les délégations de contributions par les mères ou belles-mères à leurs fils ou à leurs gendres cessaient d'être autorisées.

[1] Les députés, aux termes de ces deux articles, étaient au nombre de 258, élus pour *cinq ans*, et de manière que la Chambre fût *renouvelée chaque année* par *cinquième*.

[2] C'est par erreur que le *Moniteur* imprima la date du 18.

Lundi 26 juillet.

Cinquième ordonnance (contre-signée par M. de Chantelauze seul). « MM. Franchet, Delavau, Dudon, de Vaublanc, Forbin des Issarts, de Frenilly, de Castelbajac, Syriès de Mayrinhac, Cornet-d'Incourt, de Conny, de Curzay, et plusieurs autres anciens députés rentrent dans les fonctions actives du conseil d'État. »

La liberté de la presse détruite et la publication des journaux mise à la merci du gouvernement; la suppression facultative de tous les livres, brochures, etc., inférieurs à vingt feuilles d'impression; la Chambre des députés réduite de près de moitié; la masse des patentés exclue des listes électorales, où ne figuraient plus que les représentants de la propriété foncière; les trois quarts des électeurs déchus du vote direct, l'élection devenue le privilége d'un petit nombre de propriétaires les plus imposés de chaque département; le droit d'amendement direct enlevé aux deux Chambres, voilà, en résumé, quel était le résultat des ordonnances publiées par le *Moniteur*. Elles décidaient un autre changement qui donnait raison à l'opposition libérale contre le roi lui-même et « son parti. » Charles X et ses ministres reconnaissaient enfin la faute commise par MM. de Chateaubriand et de Villèle en établissant la septennalité. Cette loi, où le parti ultra-monarchique et religieux avait cru trouver son salut et qui faisait sa perte, disparaissait : le renouvellement *intégral* était supprimé; le renouvellement *partiel*, par une réparation tardive, se trouvait rétabli. Mais tous ces détails devaient échapper aux lecteurs du journal officiel; aucun d'eux n'eut le calme nécessaire pour analyser les *ordonnances;* un seul fait dominait, en effet, leurs dispositions : le défi était jeté; la couronne venait de violer la Charte; le *coup d'État* annoncé depuis si longtemps avait éclaté; le régime constitutionnel se trouvait brisé.

Le *Moniteur* n'était guère adressé qu'aux ministres, à quelques hauts fonctionnaires, aux membres des deux Chambres et aux journaux. Les députés et les journalistes furent donc

informés tout d'abord; se voir, se communiquer leurs impressions, fut le premier besoin de ceux d'entre eux à qui était venue la pensée d'ouvrir la feuille officielle, habituellement fort négligée. La position tout exceptionnelle prise par le *National* dans la presse politique, l'énergie de sa rédaction, la décision qu'elle faisait supposer dans ses rédacteurs, et la situation de ses bureaux à l'angle de la place des Italiens, tout concourait à faire de ce journal le centre où ne tardèrent pas à se diriger la plupart des écrivains des autres feuilles périodiques; quelques-uns, cependant, se rendirent chez M. Dupin aîné, avocat du *Constitutionnel*, en compagnie de MM. Barthe, Mérilhou, Odilon Barrot, et consultèrent ce député sur les moyens de résister au coup d'État. « J'ai bien voulu ouvrir mon cabinet à une consultation purement de droit, dit-il avec brusquerie; je l'aurais tenu fermé si j'avais su qu'il s'agissait d'une consultation politique. — Nous n'avons besoin de consulter personne pour savoir que des ordonnances n'abrogent pas des lois, réplique aussitôt M. Pillet, gérant du *Journal de Paris;* en nous adressant au jurisconsulte, nous avons voulu parler aussi au député. — Je ne suis plus député, » répond M. Dupin en renvoyant les journalistes. Pendant ce temps, quelques-uns des collègues de cet homme de loi, récemment élus, comme lui-même, cherchaient, de leur côté, à se réunir et à se concerter. L'un d'eux, M. Bérard, nommé par le département de Seine-et-Oise, se présenta chez M. Laffitte; mais ce dernier était parti depuis plusieurs jours pour sa terre de Breteuil, dans le département de l'Eure, et un courrier chargé de lui porter la nouvelle des ordonnances venait de lui être expédié. M. Bérard se rendit chez M. Casimir Périer, où se trouvaient déjà MM. Bertin de Vaux, Sébastiani, de Bondy et Auguste de Saint-Aignan, que le même sentiment d'inquiétude venait d'y amener. Tous semblaient frappés de stupeur. « Que devons-nous faire? » se disaient-ils, sans qu'un seul d'entre eux osât ouvrir un avis. M. Bérard prononça le mot de *protes-*

Lundi 26 juillet.

Lundi 26 juillet.

tation. « Nous n'avons pas qualité pour protester, lui fut-il répondu, puisque le moment fixé pour la réunion de la Chambre dont nous faisons partie, et qui vient d'être dissoute, n'est pas encore arrivé. » Un nouveau député, M. Alexandre de Laborde entra et insista pour une résolution, quelle qu'elle fût. L'objection que la Chambre ne serait légalement assemblée que le 3 août fut reproduite. « Nous ne pouvons donc rien, ajouta un des assistants; et, si vous croyez une démonstration nécessaire, c'est aux représentants de Paris, aux élus de la localité, de prendre l'initiative. » M. de Laborde se trouvait le seul député de Paris présent, il répondit qu'il consentait à provoquer une manifestation, et qu'il allait s'occuper sur-le-champ de réunir chez lui ses collègues de la capitale. On se sépara sans rendez-vous indiqué. M. de Laborde sortit avec M. Bérard.

Le chemin suivi par ces deux députés les conduisait dans le voisinage des bureaux du *National;* ils y entrèrent pour demander des nouvelles, et trouvèrent la principale salle de la rédaction remplie d'écrivains qui discutaient tumultueusement et avec la plus grande chaleur sur les moyens de résister. Tous les journaux de l'opposition y étaient représentés, moins le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel;* encore ce dernier y comptait-il quelques rédacteurs qui agissaient en leur nom privé. Les deux députés furent accueillis avec empressement, et l'on déféra à M. de Laborde la présidence de la réunion. Tout le monde était d'accord de protester avec énergie. La protestation serait-elle collective? L'assemblée présentait, comme toutes les réunions, une partie ardente, une autre plus timide. « Il faut laisser à chacun sa liberté, même dans la résistance, disaient les derniers; chacun de nous a son opinion propre, et chaque journal sa nuance particulière. Si la protestation est *une*, au nom de publications si diverses, le gouvernement fera publier qu'elle est l'œuvre du *comité-directeur*, ce qui en atténuera nécessairement l'effet. — Protester

séparément offre un autre péril, répondait-on. Les uns iront plus loin que les autres; on se trouvera divisé tout d'abord, et le gouvernement pourra choisir, pour frapper, ceux dont il redoutera le plus l'influence. Les journaux épargnés pourront, d'ailleurs, se refroidir. D'un autre côté, tous les organes de la presse indépendante, en s'unissant dans une seule protestation, forceront le gouvernement de les attaquer tous à la fois. La presse ne se divisant pas dans ses actes, le public ne se divisera pas dans ses opinions. L'unanimité peut seule assurer le succès de notre résistance. » La parole de M. Thiers était la plus nette, la plus vive. « Des articles, quelque nombreux qu'ils soient, quand leur origine est diverse et leur ton différent, ne sont que des articles et ne constituent pas un acte, ajoutait-il, tandis qu'une seule protestation faite au nom de tous, signée de tous, constitue un acte positif de résistance et une véritable insurrection légale. » La majorité se prononça pour une protestation collective, dont la rédaction, confiée à une commission composée de MM. Thiers, rédacteur en chef du *National*, Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel*, et Châtelain, rédacteur en chef du *Courrier français*, fut remise exclusivement au premier par les deux autres commissaires. Pendant que M. Thiers se livrait à ce travail, séance tenante, les bureaux du *National* étaient envahis par une foule de personnes qui venaient apporter des nouvelles de la situation de Paris. *Le peuple ne bouge pas*, disaient un grand nombre de ces visiteurs avec un accent de découragement, ne songeant pas que la nouvelle n'avait pu arriver encore jusqu'à la classe laborieuse, et que les masses, toujours lentes à comprendre les choses politiques, sont lentes à émouvoir et à ébranler. D'autres, en revanche, racontaient qu'au Palais-Royal, lieu passant, central, — où un grand nombre de cafés et de cabinets de lecture attiraient à chaque heure une foule d'habitués, — des jeunes gens, montés sur des chaises au pied des arbres du jardin, faisaient à haute voix lecture du *Moniteur* à

Lundi 26 juillet.

des groupes de curieux qui, se renouvelant sans cesse, allaient porter dans tous les quartiers la nouvelle du coup d'État. Ces groupes, ajoutait-on, manifestaient une profonde surprise plutôt qu'une vive émotion, et se bornaient à accueillir par des plaisanteries ou par des huées les noms des ministres signataires des ordonnances, noms que le lecteur était presque toujours obligé de répéter. Pendant que ces nouvelles défrayaient les entretiens de la foule réunie dans les bureaux du *National*, M. Thiers achevait de rédiger son projet de protestation, qui était ainsi conçu :

« On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé; le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu; celui de la force est commencé.

« Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles, qu'il suffit de les énoncer.

« La Charte, article 8, dit que les Français, en matière de presse, sont tenus de se conformer aux *lois;* elle ne dit pas aux ordonnances. La Charte, article 35, dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par les *lois;* elle ne dit pas par les ordonnances.

« La couronne elle-même avait reconnu jusqu'ici ces articles. Toutes les fois, en effet, que des circonstances prétendues graves lui ont paru exiger une modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres; elle ne s'est arrogé, à l'égard de ces articles 8 et 35, ni une autorité constituante ni une autorité dictatoriale, qui n'existent nulle part.

« Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennellement reconnu ces mêmes principes. Leurs décisions établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seules statuer.

« Aujourd'hui donc le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir; nous essayerons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée.

« Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons. Lundi 26 juillet.

« Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute; mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le roi peut dissoudre la Chambre des députés; mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre; avant la réunion et la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or nulle part la Charte ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections, elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas. Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

Une discussion assez vive s'engagea après la lecture de ce projet. Les uns trouvaient ses termes trop absolus, d'autres trop affaiblis. Toutefois, comme il était difficile d'allier dans la rédaction d'un tel document plus de fermeté dans le fond avec plus de modération dans la forme, cette rédaction fut adoptée sans subir le moindre changement. Une question s'éleva : la protestation serait-elle revêtue de signatures individuelles ou de la simple mention d'une signature collective? Un certain nombre de voix s'élevèrent pour repousser la signature individuelle. « Les noms des journalistes, disaient-elles, sont ignorés pour la plupart du public, qui ne connaît guère que les titres des journaux et les noms de leurs gérants. Les signatures individuelles des rédacteurs seront donc sans grande autorité; la protestation aurait bien plus de force en paraissant comme l'expression des opinions et des intérêts, non des écrivains, mais des journaux mêmes. — Quelques-uns des journaux au nom desquels nous ferons la protestation peuvent ne pas oser la publier, répliquaient entre autres

Lundi 26 juillet

MM. Thiers, Ch. de Rémusat, Carrel et Mignet; cet inconvénient disparaît si elle est signée par les principaux rédacteurs de chaque journal; il suffit alors qu'un seul l'imprime pour qu'elle produise tout son effet. D'ailleurs, dans un acte aussi grave, ce ne sont pas les gérants seuls qui doivent être compromis, il faut que tous les écrivains résistent en quelque sorte, de leur personne, par leur signature. Leurs noms, dit-on, sont peu ou ne sont pas connus; ce n'est pas ce qui importe : ces noms deviendront autant de têtes offertes au gouvernement, et la protestation, par ce fait seul, acquerra un caractère bien plus grave, bien plus sérieux qu'elle ne l'aurait, dans d'autres conditions, avec les noms les plus illustres. » Ces considérations entraînèrent la majorité; on décida que la protestation serait signée, et 44 écrivains, non moins décidés dans leurs convictions que les 7 ministres qui, la veille, à Saint-Cloud, avaient placé leurs noms auprès de celui de Charles X, n'hésitèrent pas, à leur tour, à dévouer leur personne, à livrer leur vie, dans une courageuse signature, pour la défense des lois que les premiers voulaient briser. Lorsque cette protestation, le premier acte influent, le point de départ de la résistance active, fut signée, MM. Bérard et de Laborde sortirent pour essayer de réunir chez ce dernier le plus grand nombre de députés possible, et les écrivains assemblés au *National* se dispersèrent en partie pour aller porter dans les principaux quartiers de Paris l'énergie qui les animait [1].

Le jardin du Palais-Royal continuait à être envahi par des groupes de curieux avides de nouvelles. Mais c'était à la Bourse que se portait surtout la foule. Longtemps avant l'ouverture des portes, des groupes nombreux stationnaient aux abords de cet édifice, impatients de connaître l'effet des ordonnances sur le cours des effets publics. L'avant-veille, sa-

[1] Les signataires de la protestation étaient MM. Thiers, Carrel, Mignet,

medi, le 5 et le 3 pour 100 avaient fermé, l'un au taux de 105 fr. 50 c., et l'autre, de 79 fr. 10 c. Dès que la cloche placée dans l'intérieur de la salle eut annoncé l'ouverture des opérations, les vendeurs se présentèrent en si grand nombre, que, malgré les achats opérés par les agents de la trésorerie, le 5 et le 3, ouverts, le premier à 103 fr., et le second à 76 fr. 50 c., descendirent, l'un à 101 fr. 50 c., l'autre à 75 fr. 15 c.; c'était, sur le dernier cours de clôture, une baisse de 4 francs. La consternation était sur tous les visages, et l'on pouvait entendre des manufacturiers menacer de fermer leurs fabriques et de renvoyer leurs ouvriers. La foule s'était énormément accrue pendant la durée des opérations; quand elles eurent pris fin, une partie des curieux se dirigea vers le Palais-Royal, théâtre, en ce moment, d'une sorte de conflit entre le public et plusieurs détachements de gendarmes qui s'efforçaient de disperser des attroupements amassés dans la galerie vitrée, devant la boutique d'un marquis de Chabannes, homme exalté, devenu libraire par esprit d'opposition, et qui vendait les écrits les plus hostiles à la cour et aux ministres. La galerie fut évacuée; mais les groupes se reformèrent dans le jardin, d'où la gendarmerie parvint encore à les expulser.

Lundi 26 juillet.

Chambolle, Peysse, Albert Stapfert, Dubochet, Rolle, rédacteurs, et Gauja, gérant du *National;*

Évariste Dumoulin, Cauchois-Lemaire, et Année, rédacteurs du *Constitutionnel;*

Châtelain, Alexis de Jussieu, Avenel, J.-F. Dupont, avocat, Guyet, Moussette, rédacteurs, et Valentin de la Pelouze, gérant du *Courrier français;*

Ch. de Rémusat, B. Dejean, de Guizard, rédacteurs, et P. Leroux, gérant du *Globe;*

J.-J. Baude, Busoni, Barbaroux, Haussmann, Dussard, Senty, A. Billiard, Chalas, rédacteurs, et J. Coste, gérant du *Temps;*

F. Larréguy, rédacteur, et Bert, gérant du *Commerce;*

Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris;*

Auguste Fabre, Ader, rédacteurs de la *Tribune des départements;*

Sarrans jeune, gérant du *Courrier des électeurs;*

Bohain, N. Roqueplan, rédacteurs du *Figaro;*

Vaillant, gérant du *Sylphe.*

Lundi 26 juillet.

Ces groupes, malgré leur animation, n'opposaient qu'une résistance passive. Quelques voix y poussaient les cris de *Vive la Charte! A bas Polignac!* Ils finirent par se disperser, et une partie, formant un fort attroupement, se dirigea vers la place Vendôme et le ministère des affaires étrangères.

Pendant ce temps, les ministres s'occupaient, dans le plus grand calme, des affaires courantes de leurs départements. M. de Polignac, chargé de l'*intérim* de M. de Bourmont, passait une adjudication au ministère de la guerre. Le ministre de l'intérieur répondait au préfet de la Seine, qui, après avoir lu le *Moniteur*, accourait lui demander des instructions, qu'il n'avait aucune direction, aucun ordre à lui donner [1]. Le préfet de police n'était pas moins tranquille; le vicomte de Foucauld, colonel de la gendarmerie de Paris, instruit également par le *Moniteur*, se rend en toute hâte auprès de ce magistrat. « Voilà des mesures qui vont probablement nous donner de la besogne, dit-il à M. Mangin; je suis invité à dîner dans le faubourg Saint-Honoré, je resterai chez moi. — Pourquoi n'iriez-vous pas? lui répond le préfet; il vous suffira de dire où l'on vous trouverait en cas de besoin. — Demain, ajoute le colonel, je dois passer une revue de détail dans les casernes; je ferais peut-être bien de l'ajourner. — Je ne vois pas de motifs pour rien changer aux ordres donnés à ce sujet, » répliqua M. Mangin [2].

La même sécurité existait à Saint-Cloud. Charles X était allé chasser à Rambouillet; mais, soit désir d'éviter qu'on lui parlât des ordonnances, soit besoin de distraction, ce prince, au lieu de partir à neuf heures du matin, selon sa coutume, avait quitté Saint-Cloud à sept heures. Marmont logeait momentanément dans ce palais, comme major général de service; à onze heures du matin, il ignorait encore le coup d'Etat, ce

[1] Déposition de M. de Chabrol devant la Cour des pairs.
[2] Déposition du colonel de Foucauld.

Lundi 26 juillet.

fut son premier aide de camp, le colonel de Komiérowski, qui, informé de la publication des ordonnances par un officier de la garde arrivant de Paris, en donna la première nouvelle au maréchal. Ce dernier envoie immédiatement demander le *Moniteur* au duc de Duras, premier gentilhomme de service, qui lui fait répondre que le seul exemplaire arrivé à Saint-Cloud se trouve dans le cabinet du roi, et qu'il ne peut le lui remettre. Marmont, impatient, part sur-le-champ pour Paris, où il lit enfin le journal officiel. Deux fois, en 1823 et en 1828, ce maréchal avait sollicité deux grands commandements militaires, ceux de l'expédition d'Espagne et de l'expédition de Morée, sans pouvoir les obtenir; on sait ses espérances pour le commandement de l'armée d'Afrique, ainsi que son intervention auprès de M. de Polignac et du Dauphin pour vaincre leur résistance à cette expédition; il avait réussi à les y décider, et cependant cette mission, sur laquelle il comptait, avait été donnée à un officier général, son inférieur en grade, et qui se trouvait encore dans les rangs les plus obscurs de l'armée lorsque lui-même était déjà maréchal de l'Empire. Avait-on donc voulu le retenir à Paris dans le but de le réserver pour la défense des ordonnances? Tous les refus dont il avait à se plaindre devaient-ils avoir pour résultat d'augmenter l'impopularité attachée à son nom, en lui infligeant le principal rôle dans la répression des troubles que ces mesures pourraient exciter? Telles étaient les pensées qui obsédaient l'esprit de Marmont quand il se dirigea vers l'Institut pour y assister à la séance publique hebdomadaire de l'Académie des sciences, dont il était membre, séance dans laquelle M. Arago, son ami depuis longues années, devait lire l'éloge de Fresnel. « Eh bien, dit-il à M. Arago en l'abordant, vous le savez? Les insensés ont poussé les choses à l'extrême! Vous n'avez à vous en affliger, vous, que comme citoyen, comme bon Français; mais combien n'ai-je pas lieu de me plaindre, moi qui, en ma qualité de militaire [illegible]

Lundi 26 juillet.

tuer pour des actes que j'abhorre, et pour des gens qui, depuis longtemps, semblent s'étudier à m'abreuver de dégoûts! »

Tandis que, par un secret pressentiment du rôle que les ordonnances pourraient lui donner à remplir, le duc de Raguse se livrait à ces plaintes dans une des salles de l'Institut, un certain nombre d'électeurs, réunis dans les bureaux du *National*, devenus, dans cette journée, le rendez-vous de tous les opposants, le principal foyer de la résistance, y discutaient, sous la présidence de M. Treilhard d'abord, de M. Mérilhou ensuite, les moyens d'opposer à ces ordonnances la défense la plus énergique. Deux propositions étaient surtout débattues : le refus de l'impôt et la réorganisation de la garde nationale. On discourait depuis longtemps sans parvenir à s'entendre, quand un député, ancien membre de la Vente suprême des *Carbonari*, et conseiller à la cour royale de Paris, le baron de Schonen, prend impétueusement la parole, et, dominé par la plus vive exaltation, s'écrie : « Il n'est plus question de discuter, mais d'agir! Il faut traduire en actes les principes que nous avons proclamés! Nous devons opposer la violence à la violence, et repousser la force par la force! » Ces paroles émeuvent, entraînent la réunion; charmés de rencontrer une telle résolution chez un député, les électeurs applaudissent M. de Schonen avec transport; ils se prononcent tout d'une voix pour le refus de l'impôt, et décident que des commissions instituées dans les douze arrondissements de Paris se mettront immédiatement en devoir de l'organiser. On agite alors la question de la reconstitution de la garde nationale; quelques électeurs font observer que l'ordonnance qui avait dissous cette garde était légale. Cette objection irrite les esprits ardents; ils s'emportent, s'écrient que le coup d'État a détruit toute légalité, et déclarent qu'il faut se mettre en insurrection ouverte. « Je ne demanderais pas mieux, disait M. Thiers; mais on ne s'insurge pas avec rien. Qu'avez-vous

pour vous soutenir? Le peuple ne remue pas. Que ferez-vous contre du canon et des troupes réglées? » La réunion, après de longs débats, décida qu'une députation, conduite par M. Mérilhou, irait s'entendre avec les députés que M. de Schonen avait dit être assemblés en ce moment-là chez M. de Laborde.

Lundi 26 juillet

On a vu que ce dernier et M. Bérard n'avaient quitté les bureaux du *National*, vers le milieu de la journée, que dans le but de convoquer, pour le soir, une réunion de députés. Un assez grand nombre de membres furent avertis que l'on se rencontrerait, à huit heures, chez M. de Laborde; cependant 14 se trouvèrent seuls à ce rendez-vous : c'étaient MM. Bavoux, Bérard, Bernard (de Rennes), Chardel, Daunou, de Laborde, Jacques Lefebvre, Marchal, Mauguin, Persil, Casimir Périer, Vassal, de Schonen et Villemain. La conversation se borna d'abord à des généralités, à de vagues appréciations sur les événements qui se préparaient; enfin, M. Bérard renouvela la proposition d'une *protestation*. Sa demande fut combattue comme intempestive et prématurée. « Nous sommes, d'ailleurs, trop peu nombreux, ajoutait-on, pour adopter une résolution de cette importance. » M. Bérard fit observer qu'il s'agissait uniquement de prendre une initiative qui appartenait naturellement aux députés présents à la réunion, puisque seuls ils n'hésitaient pas à se montrer prêts à remplir tous les devoirs que les circonstances pouvaient leur imposer. « C'est accuser injustement nos collègues absents, répondit M. Casimir Périer; s'ils ne sont pas ici, c'est qu'ils n'auront pu venir. — J'en connais un assez grand nombre qui pourraient s'y trouver, » répliqua M. Bérard en insistant pour une protestation, dont la rédaction serait confiée à une commission de trois membres. Appuyée par MM. de Schonen et Bernard (de Rennes), combattue avec vivacité par MM. Casimir Périer et Villemain, cette demande fut définitivement rejetée, et l'on convint, à défaut d'autre résolution, de se rencontrer le lendemain. Dans

Lundi 26 juillet.

quel lieu se tiendrait la réunion? M. de Laborde proposa l'hôtel de M. Laffitte. M. Bérard fit observer qu'il était difficile d'en disposer en l'absence du propriétaire; « mais, ajouta-t-il en se tournant vers M. Périer, nous avons parmi nous un collègue dont la situation politique n'est pas moins élevée que celle de M. Laffitte, et qui ne refusera sans doute pas de nous recevoir. » Malgré l'embarras et la répugnance visibles que lui causait cette brusque proposition, M. Casimir Périer n'osa refuser son salon. On arrêta de s'y trouver, le lendemain, à trois heures après midi. Au moment où les membres de cette réunion, qui fut le germe, le noyau de la résistance des députés, se séparaient, M. Mérilhou se présenta à la tête de la députation d'électeurs partie des bureaux du *National*. « On s'était trouvé en trop petit nombre pour prendre aucune résolution, leur fut-il répondu, et on ajournait toute chose au lendemain. »

« Le peuple ne remue pas, » avait dit M. Thiers à ces électeurs. Les réunions dans les bureaux du *National*, la protestation qu'on y avait signée, la lecture du *Moniteur* dans le jardin du Palais-Royal, les groupes qui s'y étaient formés, et l'émotion de la Bourse, tels auraient été, en effet, les seuls faits d'agitation de cette journée, si l'attroupement sorti du Palais-Royal aux cris de *Vive la Charte! A bas Polignac!* ne s'était porté à l'hôtel des affaires étrangères, où il arriva alors que le président du conseil y rentrait. Des pierres furent lancées contre la voiture du ministre et les fenêtres de ses bureaux; quelques réverbères voisins furent brisés; mais une charge faite par la gendarmerie composant le poste du ministère ne tarda pas à dissiper l'attroupement. Cet incident ne put troubler le calme de M. de Polignac; informé de la baisse des fonds par le commissaire de police de la Bourse, il lui répondit : « Ce n'est rien; la rente remontera; et, si j'avais des capitaux disponibles, je n'hésiterais pas à en acheter. »

La passion de quelques royalistes et la servilité du public officiel étaient, à la vérité, de nature à maintenir le premier ministre et ses collègues dans la plus complète illusion : non-seulement M. de Polignac reçut dans le courant de la journée de nombreuses félicitations orales ou écrites « sur l'énergique attitude que venait de prendre enfin la royauté; » mais le ministre de l'instruction publique, dont les salons étaient ouverts chaque lundi, les vit envahir, le soir de cette journée par une foule inaccoutumée de solliciteurs et de courtisans, dont bon nombre étaient signalés comme libéraux notoires, et qui vinrent l'accabler de compliments et de flatteries que la fortune, à trois jours de là, devait changer en invectives contre lui, et en imprécations contre le prince dont il était le ministre [1]. Lundi 26 juillet.

Saint-Cloud, durant toute cette journée, était resté paisible.

Le roi ne revint que très-tard de Rambouillet. La chasse avait été mauvaise : le cerf, poursuivi longtemps, s'était dérobé à toute atteinte par d'immenses détours, et l'on avait fini par perdre sa trace. Vainement, dans cette poursuite, le veneur s'efforçait d'attirer l'attention du roi sur les branches brisées qui indiquaient le passage de la bête; Charles X, très-attentif d'ordinaire à ces détails, les écoutait à peine; ses compagnons de chasse eux-mêmes, qui, dans leur ignorance du coup d'État, s'étonnaient de cette préoccupation, tentaient en vain de le distraire. Rentré à Saint-Cloud à onze heures du soir, il trouva Marmont, qui attendait depuis longtemps ses ordres pour la nuit et le lendemain. « Y a-t-il quelque chose de nouveau? demanda-t-il précipitamment au maréchal. — Beaucoup d'inquiétude et d'agitation à Paris, sire, et une

[1] Voici en quels termes M. Courvoisier, dans sa déposition devant la Cour des pairs, s'exprimait sur les partisans du coup d'État : « Quelques hommes probes, mais aveugles, et un plus grand nombre de misérables intrigants poussaient à cette mesure et ne voyaient que là des moyens de salut. »

Lundi 26 juillet.

forte baisse des fonds publics. — De combien sont-ils descendus? dit aussitôt le Dauphin. — De quatre à cinq pour cent, monseigneur. — Ils remonteront, » répliqua le prince. Charles X donna l'*ordre*, et, cette formalité remplie, chacun se retira.

CHAPITRE IV

Mardi, 27. Marmont reçoit ses lettres de service; son installation au Carrousel. — La classe moyenne, la Restauration et la classe laborieuse. Les ouvriers imprimeurs. Ateliers abandonnés ou fermés. Saisie du *National* et du *Temps;* M. Baude. Mandats décernés contre 44 journalistes. Rassemblements au Palais-Royal; charges de cavalerie; premiers coups de feu. — Réunion de députés chez M. Casimir Périer. — Premières barricades. Nouvelles charges de cavalerie. Mise en mouvement des troupes. La troupe de ligne; incident. Réunion chez M. Cadet-Gassicourt. Incendie du corps de garde de la Bourse. Réunion des ministres chez M. de Polignac.

Mercredi, 28. Aspect de Paris le matin. Destruction des armoiries royales. Apparition du *drapeau tricolore. — Lettre de Marmont à Charles X.* Premier plan du maréchal. Mise de Paris en *état de siége.* Mise en mouvement des troupes en quatre colonnes. — Réunion de députés chez M. Audry de Puyraveau; *protestation.* — Marche de la première colonne de Marmont sur l'Hôtel de Ville; de la deuxième, sur le marché des Innocents; du colonel de Plaineselves sur la porte Saint-Denis; de la troisième colonne sur la place de la Bastille; de la quatrième sur les boulevards de la Madeleine et des Capucines. — Caractère de la lutte; faits particuliers. — *Seconde lettre de Marmont à Charles X.* Le maréchal et M. Arago. — Ordre d'arrestation délivré contre six députés. — Entrevue de MM. Laffitte, le général Gérard, Mauguin, le général Lobau et Casimir Périer avec Marmont; leur retour chez M. Bérard; seconde réunion de députés.

Propositions de conciliation portées à Saint-Cloud par M. de Vitrolles; son entretien avec Charles X; son retour à Paris.

Situation des troupes : efforts de Marmont pour dégager le général Quinsonnas; retraite opérée par ce général, par le colonel de Plaineselves et par le général Saint-Chamans. — Nouvelle réunion de députés chez M. Audry de Puyraveau à dix heures du soir. — Saint-Cloud. Le roi et le colonel de Komiérowski. — Manque de vivres. Les soldats et le peuple. — Les blessés des deux partis. — Abandon de l'Hôtel de Ville. Concentration des troupes au Louvre et aux Tuileries.

Mardi, 27. « Par des motifs que j'ignore, a dit M. de Polignac au sujet des lettres de service de Marmont, signées dans le conseil du 25, le roi ne lui en parla que le surlendemain au matin [1]. » Charles X, détourné par les distractions qu'il Mardi 27 juillet.

[1] *Études historiques et politiques*, de M. de Polignac.

Mardi 27 juillet.

était allé chercher à Rambouillet, n'avait probablement pas songé à les remettre à Marmont. Le maréchal, de son côté, ne s'attendait pas à les recevoir. Il avait coutume de passer le mardi de chaque semaine à la campagne d'un de ses amis. Le 27, au matin, il s'apprêtait à s'y rendre, et la voiture qui devait l'y conduire était déjà préparée, quand un valet de pied du roi vint le prévenir que Charles X désirait lui parler après la messe. Marmont attendit, et, l'office terminé, il se rendit auprès du monarque. « Il paraît qu'il y a des troubles à Paris, lui dit le roi; rendez-vous-y, et prenez le commandement des troupes. Si, ce soir, tout est tranquille, vous pourrez revenir à Saint-Cloud. En arrivant, vous passerez chez M. de Polignac. » Le duc de Raguse obéit. Arrivé vers midi à l'hôtel des affaires étrangères, il reçut des mains du président du conseil l'ordonnance qui le chargeait « du commandement supérieur des troupes de la 1re division militaire. » A une heure, Marmont s'installait à l'état-major général de la garde, place du Carrousel. Aucune disposition n'y était faite pour le recevoir; on n'avait rien préparé, rien prévu; les troupes n'étaient pas même consignées dans leurs casernes, et il fallut attendre la rentrée des soldats pour l'appel de quatre heures de l'après-midi, avant de pouvoir leur faire prendre les armes. Les premiers détachements ne furent en état d'agir, comme on le verra, qu'à six heures du soir. La gendarmerie et les soldats de garde, dans les différents postes, se trouvèrent, jusqu'à ce moment avancé de la journée, la seule force employée par l'autorité pour réprimer l'agitation qui commençait à se manifester dans tous les quartiers et à y prendre des proportions que le gouvernement n'avait pas prévues. En effet, ce n'étaient plus seulement des journalistes, des écrivains, frappés dans leurs intérêts ou dans leurs droits, et des électeurs atteints doublement par la privation du vote direct et par la suppression des patentes comme élément du cens électoral, qui, dans les premières heures du mardi, se préparaient à résister; mais la

classe moyenne tout entière, et, à son exemple, à sa suite, les classes laborieuses. Mardi 27 juillet.

La Restauration avait eu son jour de popularité parmi la classe moyenne; c'était au lendemain de la rentrée du comte d'Artois et de Louis XVIII, lorsque le retour de ces princes faisait succéder enfin la paix et des promesses de liberté aux longues et sanglantes guerres et à l'intolérable despotisme de l'Empire. Mais les espérances nées de cet événement furent courtes; les désillusions et le mécontentement étaient promptement venus; et l'irritation, ainsi que les colères qui allaient jeter cette classe dans la lutte, avaient moins leur cause, peut-être, dans les mesures mêmes décidées par les ordonnances que dans la somme des griefs lentement accumulés chez elle contre les Bourbons par quinze ans de provocations et d'offenses : menaces incessantes de retour au vieux régime monarchique; injures à la Révolution et aux générations nouvelles; tentatives maladroites pour la reconstitution d'une aristocratie; priviléges accordés à la grande propriété; rétablissement proposé du droit d'aînesse; indemnité des émigrés; loi sur le sacrilége; influence donnée aux prêtres sur l'éducation, et aux Jésuites sur l'enseignement; intolérance tracassière et dominante du clergé. Les prétentions de la couronne à une action indépendante et souveraine, loin de se modifier, de s'affaiblir par les années, étaient, en outre, devenues plus ouvertes, plus opiniâtres; et, après avoir oscillé de M. de Blacas à M. de Talleyrand, de M. de Richelieu à M. Decazes, de M. de Serre à M. de Villèle, la royauté en était arrivée à se créer des embarras sans solution possible, à se placer dans une position sans issue : M. de Martignac essayait-il de marcher avec la Chambre, il se brisait contre la cour. M. de Polignac, soutenu par la cour, voulait-il s'imposer, il se brisait contre la Chambre. Pour la généralité de la classe moyenne, les ordonnances se présentaient donc comme la tentative désespérée d'un pouvoir à bout de voie, privé des conditions nécessaires de vie

Mardi 27 juillet.

et de durée, et proclamant lui-même, par la violation du pacte constitutionnel, son impuissance à concilier ses passions avec les intérêts et les droits garantis à la masse des citoyens. Pour la partie énergique de cette classe, pour cette foule de jeunes gens qui avaient formé l'élément des conjurations ourdies de 1820 à 1823, les ordonnances, d'un autre côté, devenaient enfin l'occasion si longtemps et si vainement attendue d'une lutte décisive contre un gouvernement que ses préjugés, ses tendances, les déplorables circonstances de son double avénement, et jusqu'aux malheurs subis par ses princes, faisaient l'adversaire fatal, irréconciliable, de la Révolution et de ses résultats. Des considérations d'un ordre moins politique rendaient la classe laborieuse tout aussi hostile à la Restauration. Les anciens soldats de la République et de l'Empire étaient en nombre considérable parmi les ouvriers. Cette partie de la population, saisie uniquement par le côté matériel des faits tels qu'ils lui apparaissaient à travers les passions et les préjugés laissés dans les esprits par les désastres de 1814 et de 1815, et toujours irritée de notre double défaite, ne voyait dans la royauté des Bourbons qu'un pouvoir imposé deux fois par l'ennemi, une sorte de gouvernement étranger institué au profit des anciens nobles et des prêtres. Jusqu'alors, cette classe était restée, sinon indifférente, du moins inactive dans les efforts tentés pour renverser la Restauration. Mais, atteinte directement dans ses intérêts matériels par quelques-unes des dispositions des ordonnances, c'était le gouvernement lui-même qui la soulevait contre lui.

La veille au soir, la journée finie, plusieurs imprimeurs et un certain nombre d'autres industriels dont le travail était alimenté par les journaux, les brochures, les livres de petit format, et par une foule de publications qu'atteignaient les dispositions de l'ordonnance sur la presse, avaient dit à leurs ouvriers : « Il est inutile de revenir demain; nous n'avons plus de travail à vous donner; nous-mêmes nous allons nous

trouver sans pain; il n'y a plus ni imprimerie ni librairie. » On put donc voir circuler dans les rues, dès les premières heures du mardi, un assez grand nombre d'ouvriers, qui, se portant dans tous les ateliers dont les travaux se rattachaient à cette double industrie, sortaient, au bout de quelques instants, en entraînant avec eux les compagnons qu'ils y avaient rencontrés. La nouvelle de la fermeture ou de l'abandon de ces ateliers se répandit avec rapidité; l'exemple devint contagieux. Nombre d'établissements, délaissés par les ouvriers ou fermés par les maîtres eux-mêmes, ne tardèrent pas à verser sur la voie publique une foule inoccupée, toute une population d'hommes irrités, qui, se promenant par petits groupes ou assemblés au coin des rues et devant la porte des marchands de vin, se répandaient en plaintes contre le gouvernement et en menaces contre les ministres, dont les noms ignorés, la veille, de la généralité de la classe laborieuse, commençaient à se trouver dans toutes les bouches. Cette agitation, le trouble qu'elle excite, les cris de *Vive la Charte! A bas les ordonnances! A bas les ministres!* poussés par les individus les plus animés, agitent, inquiètent les citoyens de tous les rangs. Bientôt le mouvement habituel des affaires est suspendu, et les magasins devenus vides, les boutiques rendues désertes, jettent à leur tour dans les rues un nombre considérable de jeunes commis et d'employés auxquels viennent se joindre, vers une heure, la masse des étudiants en droit, en médecine, et des élèves des différentes écoles. Un fait contribuait à généraliser l'agitation : le *National* et le *Temps* avaient seuls publié la protestation des journalistes; mais, tirées à grand nombre, données à tout venant, jetées dans les maisons, dans les boutiques, ces deux feuilles étaient surtout distribuées et répandues par des ouvriers imprimeurs, qui, montant sur les bornes, en faisaient, en outre, la lecture aux habitants de chaque rue ou aux passants. De ces auditeurs, les uns se bornaient à crier *Vive la Charte!* et à former des groupes

Mardi 27 juillet

Mardi 27 juillet.

où ils commentaient avec vivacité la protestation; d'autres, les plus jeunes, les plus robustes, se dirigeaient sur les quartiers du centre, vers le Palais-Royal, les rues Saint-Honoré, Vivienne et Richelieu, points qui leur semblaient devoir être le théâtre des premiers événements, et où la résistance, en effet, avait déjà commencé.

Les ordonnances étaient dirigées en grande partie contre la presse; les journalistes avaient déclaré qu'ils ne s'y soumettraient pas; le préfet de police, dans les premières heures de cette journée, avait donc donné à plusieurs commissaires de police l'ordre de saisir ceux des journaux qui venaient de paraître sans autorisation, et, aux termes des ordonnances, « d'en mettre les presses et les caractères hors de service. » On se présenta d'abord au *National*. Ses rédacteurs ne faillirent pas à leurs déclarations de la veille : MM. Thiers, Carrel, Mignet et Gauja, restés dans les bureaux pour s'opposer à la saisie du journal, en firent fermer les portes. Le commissaire chargé de l'opération ordonne de les enfoncer, et requiert un serrurier pour briser la presse. L'ouvrier arrive; les rédacteurs, les employés du journal, l'entourent. « Vous allez commettre un crime, lui dit-on; vous êtes du quartier, on vous connaît : vous perdrez votre industrie. » Le commissaire de police renouvelle ses ordres; le serrurier, troublé, hésite quelque temps; enfin il se décide, démonte une pièce et se retire. A peu d'heures de là, on replaçait la pièce, et la presse fonctionnait au profit de l'insurrection. La résistance du *Temps* offrit un caractère particulier.

La presse de ce journal, ainsi que ses bureaux, était établie rue de Richelieu, au fond d'une cour dont la porte restait toujours ouverte. Le commissaire de police et ses agents peuvent donc pénétrer sans obstacle dans la cour, et arriver devant les ateliers de travail, qu'ils trouvent fermés. M. Baude, l'un des rédacteurs, se tient à l'entrée de cette partie des bâtiments, et déclare qu'on ne les ouvrira pas. Le commis-

saire ceint son écharpe, donne lecture, à haute voix, de la nouvelle ordonnance sur la presse ainsi que de l'ordre de saisie dont il est porteur, et requiert de nouveau l'ouverture des ateliers de l'imprimerie. « A votre écharpe, répond M. Baude, je vous prenais pour un commissaire de police, et je vous ai écouté jusqu'au bout parce que j'ignorais ce que vous veniez faire. Maintenant que je le sais, je ne vois plus en vous un commissaire, mais un voleur par effraction, et je vous déclare que si vous commettez ce crime, je vous ferai traduire en cour d'assises. Nos presses sont sous la protection de la loi; au nom de la loi, je vous défends d'y toucher. — Prenez garde, réplique le commissaire; agir comme vous le faites, c'est vous mettre en rébellion contre l'autorité. — La loi est supérieure à l'autorité, et c'est vous qui vous mettez en rébellion contre la loi. Ignorez-vous donc qu'elle punit des travaux forcés le voleur par effraction? — Laissez-moi exécuter mes ordres; vous protesterez ensuite; j'insérerai dans mon procès-verbal toutes vos réclamations. — On ne laisse pas verbaliser les voleurs; on ne proteste pas contre les voleurs; on les repousse par la force, et on les traduit devant la cour d'assises. »

Pendant ce colloque, un grand nombre de passants, qui, en apercevant de la rue cette scène étrange, étaient entrés dans la cour, entouraient les interlocuteurs. Cette foule approuvait, encourageait la résistance de M. Baude. Le commissaire, embarrassé, poussé à bout, dit tout à coup au rédacteur du *Temps*. « Savez-vous que je pourrais vous faire arrêter? — J'en serais bien aise, répond ce dernier; il ne manquerait plus que cela! Le Code pénal punit des travaux forcés l'arrestation arbitraire. » Et, ouvrant un Code, il lit à voix lente et haute les articles 341 et 384, qui punissent, en effet, des travaux forcés l'arrestation arbitraire et le vol avec effraction. Quand cette lecture, faite au milieu du plus profond silence, est achevée, la plupart des assistants se découvrent en disant : *Respect à la loi!* Le com-

Mardi 27 juillet. missaire envoie chercher un serrurier; cet homme arrive: M. Baude, toujours placé en travers de la porte, l'interpelle à son tour; aux premiers mots, le commissaire veut l'empêcher de continuer. « Je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous! » lui dit le journaliste, qui, se tournant vers le serrurier, ajoute : « Vous ne savez pas ce qu'on veut vous faire faire; vous croyez que cet homme en écharpe est un commissaire; eh bien, pas du tout; c'est un voleur par effraction, et, en faisant ce qu'il demande, vous deviendriez son complice; vous seriez puni comme lui des travaux forcés. Voici les articles du Code pénal. » Et il relit les articles 341 et 384. « Allez-vous-en! allez-vous-en! » crie-t-on de toutes parts au serrurier, qui, intimidé, interdit, se retire au bruit des applaudissements et des bravos de la foule. Le commissaire requiert plusieurs autres ouvriers qui refusent de venir. Enfin, au bout de quelques heures, le serrurier employé au ferrement des forçats, requis à son tour, se présente, et, plus hardi que ses devanciers, enfonce la porte et met la presse hors d'état de fonctionner [1].

Pendant que les agents de M. Mangin s'efforçaient de détruire ainsi le matériel des journaux qui venaient de publier la protestation, le procureur du roi, M. Billot, s'occupait de faire arrêter les signataires de cet acte. 42 mandats d'amener, délivrés, sur son réquisitoire, par un des juges d'instruction du tribunal de la Seine, furent portés par lui-même à la préfecture de police, pour être mis sur-le-champ à exécution [2]. Mais l'heure était assez avancée; M. Lecrosnier, chef de bureau, chargé par le préfet de faire opérer les arrestations, objecta que, pour les effectuer, il était nécessaire de connaître les adresses des prévenus; que cette recherche, rendue plus difficile par l'état de trouble où se trouvait Paris, demande-

[1] *Chronique de juillet* 1830, par M. L. Rozet.

[2] Les signataires de la protestation n'étaient que 41 ; le quarante-deuxième mandat d'arrestation était décerné contre l'imprimeur du *National*.

rait un peu de temps, et qu'on ne pouvait guère espérer de faire une seule arrestation avant les premières heures du lendemain. M. Billot n'insista pas; mais, le lendemain, le développement pris par l'insurrection suspendit l'exécution des 42 mandats[1], et quelques-uns des écrivains contre lesquels ils étaient lancés, M. Thiers entre autres, à qui la rédaction de la protestation faisait une position spéciale, informés de l'existence de ces ordres et trompés sur la force du soulèvement qui éclatait, allèrent chercher à quelques lieues de Paris un sûr asile contre les atteintes des agents de la police.

Au moment où l'autorité judiciaire et administrative cherchait dans quelques arrestations le moyen de faire triompher le coup d'État, le mouvement de résistance commençait à se prononcer avec une énergie qui ne devait plus permettre de l'arrêter : la population s'ébranlait; l'intervention matérielle des masses allait succéder aux protestations des écrivains; et l'action, changeant de théâtre, abandonnait l'intérieur des bureaux de journaux et des salons de députés, pour se passer dans la rue et sur la place publique. Ce fut vers une heure, lorsque Marmont installait son quartier général au Carrousel, que les nombreux groupes d'ouvriers, de commis et d'étudiants qui, de tous les points de Paris, se dirigeaient vers les quartiers du centre, commencèrent à affluer au Palais-Royal et dans les rues voisines. Cependant le sentiment d'une curiosité inquiète, ardente, plutôt qu'une attitude de provocation et de menace, dominait dans ces groupes, quand une nouvelle, qui s'y répandit avec une rapidité prodigieuse, vint jeter au milieu d'eux la plus vive irritation. L'exécution des ordonnances était confiée, disait-on, au duc de Raguse. Raguse! ce nom que le ressentiment populaire avait transformé en une injure[2], était resté dans toutes les mémoires

[1] Dépositions de MM. Billot et Lecrosnier, devant la Cour des pairs.

[2] Le peuple avait fait un verbe du mot *Raguse;* il disait *raguser* pour tromper, trahir.

Mardi 27 juillet. comme celui de l'homme qui, en 1814, avait précipité la chute de la patrie. Trompée par ces phrases célèbres des proclamations du golfe de Juan : « Soldats! nous n'avons pas été vaincus! Deux hommes sortis de nos rangs ont trahi leurs lauriers, leur prince, leur bienfaiteur. La défection du duc de Castiglione livra Lyon. L'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressources; elle eût trouvé son tombeau dans les contrées qu'elle venait de saccager, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée [1]; » dominée par le souvenir de ces accusations brûlantes, la foule, disons-nous, faisait peser sur Marmont tous les maux, toutes les hontes des deux invasions; pour elle, le duc de Raguse ne pouvait exercer qu'un rôle fatal au pays; les ordonnances, par cela seul qu'il se trouvait chargé de les soutenir, devaient être un malheur national; et plus d'un ancien soldat, dans les journées qui suivirent, en tirant sur les troupes placées sous les ordres de ce maréchal, crut tirer encore sur l'ennemi.

Dans le moment où le nom du duc de Raguse circulait parmi les groupes assemblés aux abords du Palais-Royal, des agents de police et des gendarmes envahissaient le jardin de cette résidence, et en chassaient brutalement des masses de curieux réunis autour d'individus lisant à haute voix le *National* et le *Temps;* l'irritation de ces masses vint s'ajouter à celle de la foule concentrée dans les rues latérales. 100 gendarmes à cheval avaient été dirigés sur ce point par le comte de Wall, commandant la place de Paris; ils reçoivent bientôt l'ordre de dissiper ces attroupements, que grossit à toute minute l'arrivée de nouveaux groupes. Les gendarmes s'ébranlent, se divisent et chargent dans différentes directions. La foule s'enfuit ou s'ouvre devant eux, et, quand ils sont passés, se referme aussi serrée qu'auparavant. Les charges se renouvellent. L'irritation s'accroît. Une vingtaine d'individus, refoulés

[1] Voyez ces proclamations, t. II, pages 210, 211, 212 216 et 217.

par les gendarmes derrière les planches de clôture et les matériaux amassés pour la construction d'une maison située au coin de la galerie de Nemours, en face du café de la Régence, s'arment de pierres qu'ils jettent sur quelques cavaliers stationnés aux extrémités de la place. La garde du palais, composée d'un détachement d'infanterie de la garde royale, sort du poste, déloge de leur position ces assaillants, qui se replient sur la rue Montpensier et se dispersent après avoir jeté de nouveau des pierres à un peloton de gendarmes lancés à leur poursuite, et qui venaient de tourner le Théâtre-Français. Ce côté du palais se trouve momentanément dégagé. En revanche, au côté opposé, la rue du Lycée reste encombrée de curieux. Le détachement d'infanterie, revenu de la maison en construction, se porte vers cette rue pour la faire également évacuer. La foule demeure immobile et compacte; elle oppose à l'ordre de se disperser une résistance toute passive. L'officier, chef du détachement, s'irrite et commande de tirer. Les soldats, ne voyant devant eux que des gens sans armes, hésitent; l'officier s'emporte, saisit le fusil d'un sergent et met cette arme en joue. « Ne tirez pas! capitaine, ne tirez pas! » crient des milliers de voix. L'officier relève son fusil et le rend. Le détachement se retire. Mais de nouvelles pierres, lancées contre les gendarmes, ramènent bientôt cette infanterie à l'entrée de la rue du Lycée. Les soldats reçoivent une seconde fois l'ordre de faire feu et obéissent. Un homme tombe mort; trois autres sont grièvement blessés; tout ce qui les entoure s'enfuit en criant : *Vengeance! Aux armes!* Il pouvait être trois heures. Les premiers coups de feu des trois journées venaient d'être tirés[1].

Cette décharge devint le signal de la mise en mouvement de tous les détachements de gendarmes réunis sur la place et d'un escadron de lanciers qui venait d'y arriver. Divisée en

[1] Déposition de M. Feret devant la Cour des pairs.

Mardi 27 juillet.

pelotons qui parcourent au grand trot ou au galop de leurs chevaux toutes les rues du quartier, cette troupe pousse ses courses jusque sur la place Vendôme, en même temps que, de l'autre côté de cette place, rue Neuve-du-Luxembourg, d'autres gendarmes, formant les postes des ministères de la justice et des affaires étrangères, chargent à leur tour des groupes de jeunes gens alors réunis devant la demeure de M. Casimir Périer.

C'était chez cet homme politique que les députés assemblés la veille dans le salon de M. de Laborde avaient décidé de se rencontrer à trois heures. Trente membres environ assistaient à ce nouveau rendez-vous. Le plus grand nombre étaient en proie à une frayeur qu'ils ne prenaient pas la peine de dissimuler[1]. Ils avaient dû traverser, il est vrai, pour entrer dans la maison, des groupes de jeunes gens, étudiants en droit ou en médecine, élèves des écoles, et commis marchands, qui, jugeant du caractère de M. Casimir Périer d'après l'énergie qu'il déployait à la tribune, venaient, confiants dans sa décision, lui demander une direction et des ordres. Mais, alarmé par cette démarche qui pouvait signaler sa demeure et compromettre sa personne, M. Périer refusait opiniâtrément de les recevoir, et ils stationnaient dans la rue, devant sa porte, à peu de distance des deux postes de gendarmes commis à la garde des hôtels ministériels voisins, et qui s'apprêtaient alors à les disperser. Les membres de la réunion ne faisaient donc autre chose encore qu'échanger entre eux les rumeurs qu'ils avaient pu recueillir depuis le matin, quand soudain leur attention est tout à la fois éveillée par le retentissement du galop de plusieurs pelotons de cavalerie chargeant sous les fenêtres de l'appartement où ils sont réunis, et par les clameurs des jeunes gens que poursuivent et frappent les gendarmes. Vers les quatre heures, le bruit cesse; M. Labbey

[1] *Souvenirs historiques sur la Révolution de* 1830, par S. Bérard.

de Pompières accepte la présidence de la réunion; une sorte d'ordre s'établit, et M. Bérard propose de nouveau la rédaction d'une *protestation*. Cet avis n'est appuyé que par deux ou trois membres; le reste semble craindre de s'engager: on veut encore attendre. A ce moment, M. Villemain arrive, et raconte que, passant devant le ministère des affaires étrangères pour se rendre chez M. Périer, il vient de voir tuer d'un coup de pistolet un gendarme qui menaçait de son sabre un groupe de citoyens paisibles. Cette nouvelle augmente l'émotion; on cesse de débattre la proposition de M. Bérard, qui, s'approchant de M. Villemain, lui dit que l'assemblée n'a pris encore aucun parti et se séparera probablement sans rien faire. « Je ne m'attendais pas, répond ce dernier en promenant son regard sur les figures abattues de ses collègues, à trouver autant de poltrons réunis[1]. » M. Bérard insiste pour que l'on décide positivement si on protestera ou non; il demande la nomination d'un comité de rédaction. La majorité arrête que l'on se retrouvera, le lendemain, à midi, chez M. Audry de Puyraveau, et que là les membres qui voudront préparer à l'avance un projet de protestation pourront le soumettre à l'adoption de leurs collègues. Une autre question est agitée : la veille, comme on l'a vu, M. Mérilhou s'était présenté chez M. de Laborde, au nom d'un grand nombre d'électeurs qui désiraient se mettre en rapport avec les députés; ajourné à la réunion qui se tenait en ce moment, il venait avec M. Boulay (de la Meurthe) offrir de nouveau le dévouement de ses commettants et solliciter une direction. Devait-on recevoir ces délégués? Une partie de la réunion s'y refusait : l'autorité, disaient les opposants, pourrait voir dans cette communication une sorte d'entente, de concert coupables. La majorité, après une discussion assez vive, consent cependant à les admettre; mais les deux commissaires n'entendent

Mardi 27 juillet.

[1] *Souvenirs historiques*, de M. Bérard.

Mardi 27 juillet.

que des paroles vaines : les députés avaient une position délicate, difficile, leur disait-on; il leur était impossible de rien décider encore ni de rien faire ; ce qu'ils pouvaient seulement affirmer, c'est que tous se maintiendraient à la hauteur de leurs devoirs. — L'attitude du plus grand nombre des membres de la réunion n'était pas de nature à inspirer une grande confiance dans cette promesse; le trouble de M. Casimir Périer était surtout remarquable. Engagé dans de vastes entreprises de commerce et de finance que devait fatalement compromettre une commotion, quelle qu'elle fût; placé ainsi entre les devoirs de sa position politique et les intérêts de sa fortune, ce député n'envisageait qu'avec terreur la possibilité d'une révolution. Organisation nerveuse, caractère irritable, l'effroi où le jetaient les redoutables chances de l'avenir donnait à son agitation une violence presque convulsive[1]. La réunion était finie; ses membres se retiraient deux à deux par des issues différentes, et M. Bérard allait sortir à son tour, quand, s'approchant de M. Périer, il lui dit à voix basse : « Si vous n'aviez pas repoussé hier ma proposition de protestation, nous n'aurions pas eu aujourd'hui une réunion aussi insignifiante. — Monsieur! s'écrie aussitôt M. Casimir Périer d'une voix tonnante, entendez-vous me rendre responsable des événements terribles qui semblent se préparer? Cela serait épouvantable! je ne peux pas le supporter[2]! » La pâleur de son visage était extrême. Son interlocuteur, surpris, répond avec quelque vivacité; on s'interpose; M. Bérard sort, et M. Périer se fût bientôt trouvé seul, si M. de Schonen ne fût arrivé. Ce député raconta qu'il quittait la rue Saint-Honoré, qu'on s'y préparait à la lutte; qu'il venait d'y voir des barricades, et

[1] « M. Casimir Périer avait du courage et de la fixité dans les idées, mais sa santé préoccupait trop sa vie, et il soignait trop sa fortune. « Que voulez-« vous faire d'un homme, disait M. Decazes, qui regarde toujours sa langue « dans une glace? » (*Mémoires* de Chateaubriand.)

[2] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

que, personnellement, il avait encouragé ce commencement de résistance. « Vous nous perdez en sortant de la légalité, lui répondit M. Casimir Périer ; vous nous faites perdre une position superbe ! » Mardi 27 juillet

Pendant cette réunion, où un certain nombre de membres de la Chambre les plus résolus n'avaient pas même osé arrêter les bases d'une protestation, des masses considérables de curieux s'étaient, en effet, amassées de nouveau dans les rues voisines du Palais-Royal. Les groupes, dispersés par la décharge du poste du palais, étaient promptement revenus sur leurs pas, et la nouvelle que la troupe venait de faire feu, de tuer ou de blesser plusieurs citoyens, avait, en outre, attiré sur le lieu du sinistre, ainsi qu'il arrive toujours dans la population parisienne, la plus grande partie des mécontents auparavant épars entre la double ligne des boulevards et de la rue Saint-Honoré. La circulation devient bientôt impossible au milieu de ces masses compactes ; trois voitures, chargées de pierres et de briques destinées aux constructions en voie d'exécution près du Palais-Royal, et qui venaient de traverser la place du Carrousel, essayent d'entrer de la rue de Rohan dans la rue Saint-Honoré ; elles sont obligées de s'arrêter en face de la rue de Richelieu ; leur immobilité excite quelques jeunes gens à les renverser en travers de la voie publique, à en former une barricade, et à convertir leur chargement en projectiles qu'ils lancent sur les gendarmes rangés sur la place. Un autre groupe, à quelques pas de là, en face de la rue de l'Échelle, imitant cet exemple, s'empare d'un omnibus et d'une voiture de porteur d'eau, et dresse une seconde barricade. Le commandant de la gendarmerie veut agir ; mais ses cavaliers, arrêtés par la première barricade, sont repoussés à coups de briques et de pierres ; il fait connaître sa position au maréchal, qui donne l'ordre à un peloton de lanciers et à 15 hommes d'infanterie de prendre les barricades à revers. Ce mouvement est exécuté. La foule, après avoir jeté des

Mardi 27 juillet.

pierres aux soldats, se disperse, et les voitures sont relevées et emmenées sans que les deux détachements aient fait usage de leurs armes.

Il était alors cinq heures. Les troupes commençaient à sortir de leurs casernes. Marmont leur fit prendre les positions suivantes : le 7e de la garde (suisse), place Louis XV; le 1er de la garde, boulevard des Capucines, devant le ministère des affaires étrangères, avec 50 lanciers et 2 pièces de canon ; le 3e de la garde avec 150 lanciers, la gendarmerie et 4 pièces de canon, places du Carrousel et du Palais-Royal ; le 5e de ligne, place Vendôme; le 53e sur les boulevards Poissonnière et Saint-Denis ; le 50e avec le 1er de cuirassiers de la garde, place de la Bastille ; le 15e léger au pont Neuf. A six heures, tous ces corps étaient rendus sur leurs positions ; ils avaient l'ordre de communiquer entre eux par de fortes patrouilles, et de parcourir, en outre, par détachements d'un demi-bataillon les rues encombrées d'attroupements ou défendues par des barricades. Ces détachements « devaient marcher avec résolution, en battant la charge, balayant tout ce qu'ils rencontreraient sur leur passage, ne faire feu que dans le cas où l'on tirerait sur eux, et sur les croisées d'où on leur jetterait des pierres [1]. » Le mouvement général s'exécuta vers les sept heures. La troupe rencontra peu de résistance dans les quartiers éloignés des Tuileries et du Palais-Royal ; aucune barricade n'y existait encore ; la foule n'essayait même pas de lutter; elle se bornait à protester par les cris de *Vive la Charte !* ou de *Vive la ligne !* lorsque c'était un détachement de cette arme qui passait. L'irritation des groupes amassés dans le voisinage du Palais-Royal, à l'entour même du quartier général de Marmont, présentait un autre caractère ; des flots de curieux, où les hommes de la classe moyenne se trouvaient en aussi grand nombre que ceux de la classe laborieuse, inondaient,

[1] Ordre écrit du marquis de Choiseul, aide-major général.

littéralement, sur ce point, les places et les rues. Les charges de la gendarmerie, les coups portés par cette troupe, objet d'une animadversion particulière, ceux qu'on s'efforçait de lui rendre, y avaient entretenu une colère qui puisait alors un nouvel aliment dans le mouvement multiplié des détachements et des patrouilles. De nouvelles barricades avaient succédé aux barricades d'abord détruites; elles furent enlevées sans être défendues autrement que par des pierres lancées sur les soldats. Ces pierres volaient de tous les côtés. La troupe montra d'abord le plus grand calme; son attitude était inquiète, étonnée; elle n'obéissait évidemment qu'au sentiment du devoir, et évitait de tirer; ses premières décharges furent faites en l'air; ce n'est qu'assez tard que ses coups devinrent meurtriers. Quatre hommes du peuple tombèrent sous les balles des soldats de la garde, rue Traversière; un étudiant anglais fut tué par un détachement de troupe de ligne, à une des fenêtres de l'hôtel Royal, à l'angle de la rue des Pyramides [1]. Mais vainement les patrouilles se succédaient de demi-heure en demi-heure; elles étaient obligées à des efforts toujours

Mardi 27 juillet.

[1] On lit dans l'*Histoire de la dernière année de la Restauration*, par M. Boullée : « Il n'est pas une relation de la Révolution de juillet qui ne raconte qu'un Anglais fut tué les armes à la main, après avoir tiré sur les troupes royales le *premier coup de fusil* de l'insurrection. M. Lacretelle, dans son *Histoire de la Restauration*, va même jusqu'à faire descendre cet étranger, auquel il donne le nom de *Fox*, du célèbre orateur anglais, partisan exalté de la Révolution. Deux de ses amis, armés comme lui, auraient, ajoute-t-on, succombé à ses côtés. Voici le fait, dépouillé de toute l'enveloppe poétique dont on s'est plu à le revêtir. Un jeune étudiant anglais, nommé *Folks*, et non *Fox*, se trouvant dans la rue Saint-Honoré au moment où un choc entre la troupe et la foule paraissait imminent, alla demander asile au maître de l'hôtel Royal, dont il était personnellement connu; il monta et eut l'imprudence de se mettre à une fenêtre. Les troupes, harcelées par le peuple, commençaient à tirer. Une de leurs premières décharges atteignit le malheureux étudiant, qui périt ainsi victime de sa curiosité. Ses prétendus amis étaient deux garçons de salle de l'hôtel, qui furent légèrement blessés, et qui ont survécu. Tels sont les faits consignés dans une note écrite en anglais par M. Lawson, alors propriétaire de l'hôtel Royal, et qu'il a bien voulu nous communiquer. »

Mardi 27 juillet.

nouveaux : à peine elles avaient passé, que la foule, après s'être ouverte, se refermait derrière elles aussi compacte qu'auparavant. La marche d'un de ces détachements fut marquée, rue Saint-Honoré, par un incident qui témoignait des sympathies que rencontrait la cause populaire dans les régiments de ligne, sympathies que la foule soupçonnait, qu'elle encourageait par ses applaudissements, et qui avaient leur source dans l'infériorité où cette troupe, le peuple de l'armée, se trouvait vis-à-vis des régiments de la garde, pour la solde, l'avancement, la beauté de l'uniforme et la bonté des garnisons. On a vu que le 5e de ligne occupait la place Vendôme; deux de ses compagnies, dirigées sur la place du Palais-Royal pour maintenir les communications, trouvent, au retour, le chemin encombré ; elles n'avancent qu'avec peine ; on les entoure, on les presse ; bientôt elles sont forcées de s'arrêter. L'officier supérieur qui les conduit ordonne de continuer la marche ; les groupes refusent de s'ouvrir ; le commandant menace, personne n'obéit ; il enjoint de tirer. Les soldats apprêtent, puis abaissent leurs armes. Mais soudain, au lieu du mot *Feu!* l'officier inférieur, placé en tête du détachement, fait entendre ce commandement : *Arme, bras!* Les soldats relèvent vivement leurs fusils ; la foule bat des mains, crie *Vive la ligne!* et s'approche des rangs en sollicitant les militaires de lui céder leurs armes. « Prenez garde! dit aux plus hardis l'officier qui venait d'empêcher le feu ; des soldats ne se laissent pas désarmer. Si vous essayez de le faire, nous tirerons sur vous. Nous serons neutres ou ennemis ; choisissez. » Quelques personnes s'interposent et obtiennent de la foule qu'elle respectera ce détachement, qui se remet en marche et regagne sa position.

Les armes, en effet, manquaient, et ce fut seulement à la fin de la soirée, vers les neuf heures, que l'on put voir circuler isolément dans quelques groupes un petit nombre d'individus porteurs de pistolets ou de fusils de chasse, dont ils

semblaient hésiter à faire usage. L'insurrection se préparait, mais elle avait besoin, pour éclater, d'une excitation et d'une aide énergiques. Tel était, du moins, le sentiment qui dominait dans une nombreuse réunion indiquée, quelques heures auparavant, chez M. Cadet-Gassicourt, rue Saint-Honoré, à peu de distance du Palais-Royal, et à laquelle s'étaient rendus les électeurs successivement assemblés au *National*, la veille ou dans le cours de la journée, ainsi qu'un nombre assez considérable d'hommes ardents, décidés à pousser la lutte jusqu'à ses plus extrêmes limites. La discussion y était fort orageuse, les esprits fort animés. Le tumulte de la rue et le retentissement des coups de feu tirés par la troupe jetaient au milieu des assistants une agitation et un désordre que MM. Maurice Duval et Chevallier, de la *Bibliothèque historique*, appelés successivement à la présidence, ne pouvaient que très-imparfaitement dominer. Un certain nombre d'assistants étaient inconnus des amis politiques du maître de la maison. « Nous avons ici des agents de police, des traîtres ! » s'écria-t-on de différents côtés. On répondit que cette introduction de faux frères était un inconvénient inévitable, mais que, dans l'état où se trouvaient les choses, elle ne devait rien empêcher. Toutefois, on convint que, dans le cas où le gouvernement viendrait à traduire devant les tribunaux quelques membres de la réunion, tous les autres demanderaient à être entendus, et soutiendraient hardiment qu'on ne s'était assemblé que pour protester. Cette précaution prise, on arrêta que les douze comités dont la formation avait été décidée la veille dans les bureaux du *National* se constitueraient immédiatement ; qu'ils se mettraient en permanence, centraliseraient et dirigeraient la résistance de leur arrondissement, et que, dans le cas où le mouvement prendrait un caractère plus prononcé, ils pousseraient ouvertement à l'insurrection ; qu'ils réuniraient de la poudre, des balles, des fusils, et s'efforceraient de faire sortir en uniforme et en armes la garde

Mardi 27 juillet. nationale licenciée en 1827. Les membres de ces douze comités, choisis séance tenante, sortirent sur-le-champ pour se rendre dans leurs quartiers. La plupart appartenaient à l'ancienne société secrète des *Carbonari;* au nombre des moyens de lutte discutés en 1822 dans les Ventes et adoptés par elles, était la destruction des réverbères; cette destruction commençait à s'opérer sur quelques points par des jeunes gens que guidait le seul instinct de la défense; les membres des comités, inspirés par leurs souvenirs de la Charbonnerie, allaient la généraliser.

La nuit était venue depuis longtemps; la foule commençait à se disperser, et les groupes, à mesure qu'on s'éloignait de la rue Saint-Honoré et de la place du Palais-Royal, devenaient plus rares; le bruit, les cris, ne se faisaient plus entendre que sur un seul point, la place du palais de la Bourse, autour d'un corps de garde alors en feu, et d'où s'échappaient de longs jets de flammes qui éclairaient de leurs reflets rougeâtres les colonnes du palais et toutes les maisons voisines. Ce corps de garde, construit en planches, était encore occupé, peu d'heures auparavant, par un poste assez nombreux de gendarmes. Quelques individus, portant sur leurs épaules le corps d'un vieillard foulé aux pieds dans une charge de cavalerie, avaient promené ce cadavre dans le quartier, sous la protection d'un fort attroupement poussant le cri de *Vengeance! Aux armes!* Après avoir résisté à un commissaire de police qui s'efforçait de leur faire abandonner leur fardeau, ils avaient fini par vouloir le déposer dans le corps de garde. Les gendarmes, à leur approche, s'étaient barricadés; mais, alarmés par le retentissement des projectiles qui ébranlaient les parois de ce faible abri, et par les menaces d'incendie que proférait la foule, ils n'avaient pas tardé à s'évader. Le feu venait, en effet, d'être mis. Des sapeurs-pompiers accourus pour l'éteindre furent repoussés; plusieurs détachements de la garde et de la ligne, qui se présentèrent à leur tour, accueil-

lis à coups de pierres, se retirèrent également sans avoir fait usage de leurs armes. Activé par les matières qu'y jetait la foule, le feu avait atteint bientôt la plus grande violence, et on pouvait en apercevoir l'éclat sinistre de plusieurs points du boulevard, au moment même où les collègues de M. de Polignac quittaient l'hôtel des affaires étrangères, convaincus que l'opposition au coup d'État avait épuisé ses forces dans la résistance des attroupements alors disparus, et que sa puissance venait de finir avec le tumulte.

Les ministres, dans cette journée, avaient à peine interrompu leurs travaux habituels. M. de Peyronnet était demeuré, comme la veille, sans rapports avec le préfet de police; M. de Polignac était allé, comme de coutume, à Saint-Cloud; l'unique soin qu'ils eussent pris avait été de convenir de se rencontrer, à quatre heures du soir, chez le président du conseil. Lorsque M. de Polignac rentra à son hôtel pour se trouver à ce rendez-vous, sa voiture fut assaillie par une grêle de pierres. Toutefois, cet incident n'aurait laissé aucune trace dans son esprit, si de nombreux rapports transmis par la police dans le cours de la soirée n'avaient présenté la situation sous un aspect plus inquiétant que ne la voyaient ce ministre et ses collègues. Il résultait de ces avis successifs que les ordonnances soulevaient l'opposition la plus vive dans toutes les classes de la population; que plusieurs milliers d'ouvriers, renvoyés de leurs ateliers, se trouveraient, le lendemain, sans travail; que des boutiques d'armuriers venaient d'être enfoncées et pillées; enfin, que, sur un grand nombre de points, on commençait à dépaver les rues et à briser les réverbères. Les ministres, sous l'impression de ces nouvelles, examinèrent s'il ne conviendrait pas de mettre Paris *en état de siége*. Cette décision, qui devait concentrer tous les pouvoirs entre les mains du chef militaire et dégager les conseillers de la couronne comme leurs subordonnés de toute responsabilité dans les événements, fut définitivement adoptée vers les dix heures

Mardi 27 juillet.

du soir. Mais, au moment où le conseil levait la séance, un rapport du duc de Raguse vint annoncer que les attroupements étaient dissipés, la tranquillité rétablie, et que les troupes, libres d'adversaires sur tous les points, rentraient alors dans leurs casernes. On convint de suspendre la mesure, d'attendre au lendemain, et le conseil se sépara [1].

Les forces de la garnison venaient d'être déployées en presque totalité; le peuple, il est vrai, s'était retiré devant elles, mais sans montrer le même découragement que dans les précédentes émeutes; et, si les rues semblaient abandonnées et désertes, la profonde obscurité qu'y faisait régner la destruction des réverbères protégeait un formidable travail de résistance; sur nombre de points on élevait silencieusement des barricades; ailleurs, on cherchait, on préparait des armes, on fabriquait des cartouches. Aussi Charles X était-il moins éloigné de la vérité qu'il ne le pensait, lorsque le soir, après une journée passée dans le plus grand calme, il disait au général Bordesoulle, qui se présentait à la place de Marmont pour prendre l'*ordre* : « Ah ! ah ! vous venez pour le maréchal. Je l'ai envoyé à Paris. Je l'avais autorisé à revenir coucher à Saint-Cloud; mais il a bien fait de rester. »

Mercredi 28 juillet.

Mercredi, 28. Il était à peine cinq heures du matin, que déjà des hommes, des jeunes gens de toutes les classes, commençaient à se rassembler sur les places et dans les principales rues. Nulle part ces groupes, à leur grande surprise, n'apercevaient un soldat. Tous les corps de garde étaient vides. Marmont, ayant appris, la veille au soir, qu'un certain nombre de ces postes, les plus faibles, assaillis par la foule, s'étaient laissé désarmer, avait fait évacuer, dans la nuit, tous les corps de garde que ne protégeait pas le voisinage d'une caserne ou d'une position fortement occupée par la troupe. Cette mesure,

[1] Interrogatoires des ministres devant la Cour des pairs.

commandée par une louable prudence, tourna contre la cause royale : les adversaires de cette cause, libres de leurs mouvements dans la plus grande partie de Paris, purent disposer sans gêne, sans obstacles, tous les préparatifs d'une résistance à outrance. Les groupes, cette fois, présentaient un grand nombre d'individus armés, ceux-ci de vieux fusils ou de fusils de chasse, d'épées, de sabres ou de pistolets, ceux-là de bâtons ferrés, de piques, de pioches, d'instruments ou d'outils en fer. Ces derniers, continuant le travail commencé dans la nuit, dépavent les rues et construisent des barricades, ici, à l'aide de voitures renversées, de planches ou de bois de construction, là, avec des tonneaux remplis de terre, de sable ou de pierres, ailleurs et le plus souvent, à l'aide de pavés entassés à une hauteur de quatre à cinq pieds. Les individus pourvus de sabres ou de pistolets s'imposent une autre tâche : ils entrent dans chaque maison pour y demander aux gardes nationaux licenciés, mais non désarmés en 1827, les fusils demeurés dans leurs mains ; ils se portent chez les armuriers, les débitants de poudre ou de plomb, qui leur livrent, presque toujours sans contrainte, leurs armes et leurs munitions. Pour la première fois depuis trois ans, on voit paraître des gardes nationaux en uniforme ; ils sont encore en petit nombre ; quelques-uns prennent une part active aux préparatifs de résistance; les autres, troublés par ces apprêts, alarmés des résultats, et regrettant que la royauté, par le licenciement des légions, leur ait enlevé les moyens, sinon d'intervenir pour elle, du moins d'opposer leur masse armée aux excès possibles de la lutte qui s'annonce, circulent timidement autour des groupes les plus animés, ou bien assistent, silencieux et tristes, à la construction des barricades. Une particularité augmente bientôt leur étonnement et leur inquiétude.

Les fabricants et les marchands fournisseurs de la cour ou des princes paraient leurs enseignes des armes royales. Un

Mercredi 28 juillet.

de ces tableaux, orné avec le plus grand luxe, attire les moqueries, puis les insultes de quelques enfants, qui en mutilent les détails les plus riches : le bruit se répand aussitôt que l'on détruit les armoiries de la famille régnante et les emblèmes de la royauté; la peur gagne tous les marchands privilégiés; ils abattent ou effacent leurs enseignes; les notaires, les huissiers, à leur exemple, font enlever leurs panonceaux. Au bout de quelques heures, tout ce qui rappelle le règne des Bourbons, écussons, inscriptions, jusqu'au mot *royal* tracé sur les édifices ou les établissements publics, disparaît sans contrainte comme sans opposition. D'un autre côté, le cri poussé la veille dans les attroupements était : *Vive la Charte! A bas les ministres!* on le profère encore; mais d'autres cris s'y mêlent : *Vive la liberté! A bas les Bourbons!* Ce dernier cri et la destruction des emblèmes royaux font connaître les choses dont veut se délivrer la foule qui se lève; que désire-t-elle que demande-t-elle à la place? Les plus hardis, les plus décidés, ne le savent ni ne s'en inquiètent encore. Dans ce moment, ainsi qu'il arrive dans toute révolution qui commence, les insurgés n'obéissent qu'à une seule pensée : combattre; ne poursuivent qu'un seul but : vaincre le pouvoir qui les a provoqués. La question du gouvernement futur occupe si peu leur esprit, que nulle part, pendant cette matinée, on n'aperçoit le moindre signe de ralliement. Cependant quelques hommes obscurs, dont pas un écrit n'a recueilli les noms, s'inspirant de souvenirs et d'espérances demeurées vivaces au sein des masses, allaient donner à l'insurrection le symbole qui lui manquait.

La place de l'Hôtel de Ville était un lieu habituel de réunion populaire. Depuis plusieurs heures, les groupes qui s'y étaient formés dès le matin laissaient flotter le drapeau blanc sur la façade de cet édifice, lorsque quelques individus, que la vue de ce drapeau irrite, proposent de l'abattre. Quelques voix demandent aussitôt qu'on y substitue un autre emblème; la

proposition est accueillie; on se cotise; on achète de l'étoffe, et, sur-le-champ, on fait confectionner le nouveau drapeau dans une des boutiques de la place. Il s'agit de l'arborer : les portes de l'Hôtel de Ville sont fermées; on les enfonce, et, pendant qu'un certain nombre d'insurgés abattent le drapeau blanc et le remplacent par le nouvel étendard que recouvre un large crêpe, d'autres montent dans le beffroi et sonnent le tocsin. Mais le résultat ne satisfait la foule qu'à demi; le drapeau n'est vu que sur la place; le tocsin du beffroi n'est entendu que dans les rues les plus voisines. On confectionne immédiatement un second drapeau, que ses partisans portent à Notre-Dame, dont ils envahissent les tours; parvenus au sommet de celles-ci, ils y arborent le nouvel emblème en offrant ses plis au vent, qui les développe dans leur plus grande étendue. Le gros *bourdon* est ensuite mis en mouvement et sonne le tocsin. Ce formidable signal d'alarme éveille l'attention dans les quartiers du centre de Paris[1]; les regards se dirigent vers les tours de la métropole : le drapeau qu'on y voit flotter n'est pas un drapeau blanc; on doute, on s'interroge; bientôt un cri de joie s'échappe de plusieurs milliers de poitrines; d'anciens soldats se découvrent et s'inclinent; des femmes versent des pleurs. L'étendard qui se déployait au-dessus des tours de l'église métropolitaine, et qu'on pouvait apercevoir de tous les points élevés ou découverts de Paris, ainsi que des hauteurs de Saint-Cloud, était la bannière que la France avait suivie pendant vingt-cinq ans, le glorieux drapeau de la Révolution, le symbole de la France nouvelle, que l'étranger avait abattu aux jours de nos désastres, le drapeau tricolore!

L'apparition de cet emblème et le retentissement sinistre du tocsin, appels ardents à l'insurrection, avaient lieu à quelques pas du Palais de Justice et des deux préfectures, sous les

[1] La cloche dite *Bourdon* de Notre-Dame pèse 26,000 livres (13,000 kilogrammes.)

Mercredi 28 juillet.

yeux, pour ainsi dire, des magistrats chargés de la police administrative, judiciaire et politique, et sans que nulle part un seul de leurs agents osât se montrer. Le préfet, M. de Chabrol, s'était plaint, la veille, de l'insuffisance du poste chargé de garder l'Hôtel de Ville; ce poste se composait de 12 hommes; on le renforça de 4 soldats. Inquiet des rassemblements déjà formés dès sept heures du matin, ce fonctionnaire s'était rendu auprès de M. de Peyronnet et lui avait témoigné la crainte de voir installer une municipalité provisoire, à l'exemple de ce qui s'était passé lors de la conjuration de Mallet. Mais le ministre ne paraissait pas accorder une grande importance à l'agitation; elle finirait par se calmer, disait-il, et, dans la journée, il irait assister au conseil, qui, ce jour-là, devait avoir lieu, comme de coutume, au château de Saint-Cloud. M. de Chabrol revint à l'Hôtel de Ville; le drapeau blanc y flottait encore; les groupes toutefois étaient devenus beaucoup plus nombreux et paraissaient plus animés; il fit retirer du poste les 16 hommes qui le gardaient, ordonna de fermer les portes, et vint s'installer dans la bibliothèque, où il resta jusqu'à la fin de la lutte. Pendant le même temps, M. Mangin, qui, trois jours auparavant, à Saint-Cloud, « répondait sur sa tête que Paris ne bougerait pas, » rédigeait des proclamations aux habitants; une de ces pièces, trouvée, à quelques heures de là, sur son bureau par les insurgés, avertissait la population parisienne « de se mettre en garde contre une foule de bandits et de brigands dont les troubles de la veille avaient signalé la présence dans la capitale. » Ces soins n'étaient pas de nature à troubler l'insurrection dans sa marche : un même esprit, la même intelligence, présidaient à son action sur tous les points et dans tous les quartiers; tels étaient l'accord et la rapidité de ses mouvements, bien que nulle part on ne pût saisir la trace d'une direction ou d'un but arrêté, que déjà elle se trouvait maîtresse de la plus grande partie de Paris, quand la plupart des troupes quittaient à peine leurs casernes.

Marmont avait préparé, la veille, une dépêche où il donnait au roi les mêmes assurances qui avaient décidé les ministres à surseoir à la déclaration de l'état de siége. L'heure avancée n'avait pas permis d'envoyer cette lettre à Saint-Cloud; elle ne partit que le mercredi matin; mais le maréchal y avait ajouté, en *post-scriptum*, « que, d'après les rapports qui lui arrivaient, une vive agitation commençait à se manifester. » Instruit de cette fermentation par les rapports de la police, M. de Polignac, de son côté, s'était rendu de bonne heure à Saint-Cloud, emportant avec lui l'ordonnance qui déclarait Paris en état de siége. Pendant que ce ministre, sans avoir pris le temps d'avertir un seul de ses collègues [1], soumettait cette ordonnance à la signature de Charles X, le duc de Raguse expédiait aux troupes casernées à Saint-Denis, à Ruel, à Versailles, l'ordre de se rendre sur-le-champ à Paris, prenait ses premières dispositions et entendait les rapports d'officiers qu'il avait envoyés sur tous les points. Ces rapports devenaient à chaque minute plus alarmants : non-seulement la résistance s'organisait sur des proportions alarmantes et paraissait devoir être secondée par la population de toutes les classes, à l'aide de pierres, de pavés que l'on montait dans les maisons; mais les attroupements armés déjà réunis sur les principales places et dans les rues n'hésitaient plus à prendre l'initiative de l'attaque. Ainsi un peloton d'infanterie de la garde royale, avant-garde d'un bataillon dirigé vers l'Hôtel de Ville pour éclairer cette partie de Paris, aurait été complétement désarmé ou détruit par les groupes assemblés sur la place, si, accourant aux coups de feu, le bataillon n'avait dégagé ce détachement en laissant lui-même sur le terrain plusieurs hommes tués ou blessés. Marmont écrivit au roi une première lettre qui fut égarée par les deux gendarmes chargés de la porter; une seconde lettre, reproduction de la

Mercredi 28 juillet

[1] Interrogatoires des ministres devant la Cour des pairs.

Mercredi 28 juillet. précédente, et qu'il expédia à Saint-Cloud par un de ses officiers d'ordonnance, était ainsi conçue :

« Mercredi, 9 heures du matin.

« J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte hier à Votre Majesté de la dispersion des groupes qui ont troublé la tranquillité de Paris. Ce matin ils se reforment plus nombreux et plus menaçants. Ce n'est plus une émeute, C'EST UNE RÉVOLUTION. Il est urgent que Votre Majesté prenne des mesures de pacification. L'honneur de la couronne *peut encore être sauvé; demain peut-être il ne serait plus temps*. Je prends pour la journée d'aujourd'hui les mêmes mesures que celles d'hier; les troupes seront prêtes à midi; mais j'attends avec impatience les ordres de Votre Majesté[1]. »

Le désir, l'espoir d'une pacification, exprimés par Marmont dans cette lettre remarquable, lui firent adopter un premier plan qui était purement défensif. Il résolut de concentrer la plus grande partie de ses forces au Louvre, aux Tuileries et aux Champs-Élysées; de garder, avec le reste, le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville, la Palais de Justice, le Panthéon, l'École militaire, puis d'attendre, dans ces positions, le résultat des négociations qui seraient ouvertes. Quelques dispositions furent prises dans cette prévision; mais, vers les onze heures, au lieu de la réponse conciliatrice qu'il sollicitait, ce fut un ordre formel de répression par les armes qu'il reçut du roi. M. de Polignac, ayant fait appeler le maréchal, lui remit l'ordonnance qu'il était allé faire signer à Saint-Cloud, et qui, « considérant qu'une sédition intérieure avait troublé, dans la journée du 27, la tranquillité de Paris, *mettait cette ville* EN ÉTAT DE SIÉGE. » Cet acte changeait la position du duc de Raguse : il n'avait plus d'ordres à demander; toute autorité, tout pouvoir militaire, dans la capitale, se trouvaient concentrés dans ses mains; Charles X et ses conseillers se déchargeaient sur lui seul du soin d'assurer le triomphe de la volonté royale.

[1] Rapport du comte de Bastard à la Cour des pairs (Procès des ministres).

la soumission des habitants et le rétablissement de la tranquillité devenaient son unique devoir. Pouvait-il espérer ce résultat d'une attitude défensive? Il ne le crut pas. Chacun des rapports qu'il continuait à recevoir lui apportait, en effet, une mauvaise nouvelle : dans un quartier, on venait de désarmer les sapeurs-pompiers; dans un autre, les fusiliers sédentaires, ailleurs, on avait envahi une caserne, peu d'instants après le départ du régiment qui l'occupait. L'Imprimerie royale était aux mains du peuple depuis la veille au soir; la manutention des vivres, les poudrières, à leur tour, se trouvaient menacées; partout les barricades se multipliaient, se rapprochaient. Dans ces conditions, attendre l'attaque des habitants au lieu de prendre l'offensive, c'était permettre à la révolte de développer toutes ses forces, de couvrir Paris de barricades, et de finir par enfermer les soldats dans leurs positions. Il voulut donc arrêter l'insurrection en marchant immédiatement sur elle, et en débusquant les insurgés des places, des boulevards, des grandes rues, de tous les centres, en un mot, où viennent aboutir les principales voies de communication, centres dont la possession assure l'occupation militaire de la ville. D'après ses calculs, 15 à 20,000 mécontents avaient pu prendre les armes et se présenteraient devant la troupe; celle-ci était fort inférieure en nombre, sans doute; mais ce désavantage se trouvait largement compensé par la supériorité que devait donner à de valeureux soldats combattant sur les points les plus ouverts de Paris la force de leur organisation et la puissance de la discipline. La ligne d'opération adoptée par le maréchal formait un arc de cercle décrit par les boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille, et ayant pour corde la rue Saint-Honoré jusqu'au marché des Innocents, les quais de la rive droite depuis la place du Châtelet jusqu'à l'Hôtel de Ville, et la rue Saint-Antoine. Les deux rues de Richelieu et Saint-Denis coupaient perpendiculairement cet arc de la base au sommet. Quatre colonnes furent chargées

Mercredi 28 juillet.

de parcourir ces différentes lignes, d'en occuper les intersections, d'en chasser l'insurrection et de la dompter en brisant son action, en isolant ses forces.

La première colonne, placée sous les ordres du général Talon, et formée d'un bataillon du 3e de la garde, de 150 lanciers, de 2 pièces d'artillerie et du 15e léger, alors placé au pont Neuf, reçut l'ordre d'aller occuper la place de l'Hôtel de Ville.

La seconde, commandée par le général Quinsonnas, comprenait 2 bataillons du 3e de la garde, 2 pièces de canon et 30 gendarmes; elle devait nettoyer les rues Saint-Honoré et Saint-Denis, occuper le marché des Innocents, et, de cette position, se tenir en communication avec la ligne des boulevards par la rue Saint-Denis, et avec la ligne des quais par la place du Châtelet.

La troisième, placée sous les ordres du général Saint-Chamans, et forte de 2 bataillons du 1er de la garde, de 2 escadrons de lanciers et de 2 pièces de canon, avait pour mission de suivre la rue de Richelieu et les boulevards, de rallier sur son chemin le 50e de ligne, placé aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, de poursuivre sa route jusqu'à la Bastille, d'y prendre position, d'observer le faubourg Saint-Antoine, et de se tenir en communication avec la brigade amenée place de l'Hôtel de Ville par le général Talon.

Enfin la quatrième colonne, formée par 1 bataillon de la garde, 2 escadrons de grosse cavalerie et 2 pièces d'artillerie, se porterait des Champs-Élysées à la Madeleine, suivrait le boulevard jusqu'à la rue de Richelieu, puis reviendrait à son point de départ.

Un bataillon de la garde du 7e (suisse) fut en outre posté au Palais-Royal; les 5e et 53e de ligne, réunis place Vendôme, sous les ordres du général de Wall, devaient maintenir libres les communications entre cette place et la place des Victoires. La cavalerie appelée de Versailles, l'infanterie arrivant de

Ruel et de Saint-Denis, réunies aux Champs-Élysées, devaient y rester en réserve.

Les ordres donnés aux chefs de ces différentes colonnes étaient ceux-ci : dissiper tous les rassemblements en marchant sur eux hardiment, avec vigueur; enlever et détruire les barricades; n'employer d'abord que la cavalerie, puis l'infanterie, selon l'énergie de la résistance; ne tirer qu'après avoir reçu la fusillade des insurgés; « et, par *fusillade*, répéta Marmont plusieurs fois, j'entends 50 coups de feu au moins. »

Ces quatre colonnes, ainsi que le maréchal l'avait annoncé à Charles X, se mirent en mouvement à midi, à la même heure où, de leur côté, les députés réunis, la veille au soir, chez M. Casimir Périer, se rendaient, ainsi qu'ils en étaient convenus, chez M. Audry de Puyraveau. Ils s'y trouvèrent au nombre de 28 ou 30. Deux membres paraissaient pour la première fois à ces réunions : le général de la Fayette et M. Laffitte, arrivés à Paris, le premier la veille au soir, le second dans la nuit. Un grand nombre de jeunes gens et d'ouvriers en armes, appelés par M. Audry de Puyraveau, stationnaient à la porte et dans la cour, moins pour protéger la réunion que dans le but d'exciter et de soutenir l'énergie de ses membres. Quelque temps s'écoula avant que tous les députés attendus fussent arrivés. La fusillade, à ce moment, s'engageait sur les boulevards les plus proches entre les insurgés et le régiment de ligne que devait y rallier le général Saint-Chamans, fusillade peu nourrie, peu meurtrière, car on se ménageait des deux parts, mais suffisante cependant pour présager l'énergie prochaine de la lutte. M. Mauguin prit la parole le premier. « C'est une révolution que nous avons à conduire, dit-il; je propose la formation d'un gouvernement provisoire, je demande qu'il soit immédiatement établi. — Un gouvernement provisoire ! s'écrient effrayés le général Sébastiani, MM. Charles Dupin et Casimir Périer; y songez-vous? Ce serait sortir de l'ordre légal! Nous devons y rester ! — Ne devrions-nous pas

Mercredi 28 juillet.

plutôt essayer de voir le duc de Raguse, nous efforcer de l'amener à arrêter l'effusion du sang et à consentir à une *trêve* qui permettrait aux députés et aux corps constitués de porter les doléances de la population au pied du trône? ajoute tout à coup le dernier. — Je ne m'oppose pas à l'envoi d'une députation, réplique M. de la Fayette; mais à la condition qu'elle se bornera à ordonner à Marmont, au nom de la loi et sous sa responsabilité personnelle, de faire cesser le feu. » La réunion accueille l'ouverture de M. Périer, et confie à son président, M. Laffitte, le soin de choisir les membres de la députation : il désigne M. Casimir Périer, auteur de la proposition, les généraux Gérard et Lobau, et M. Mauguin. Lui-même en fera partie et portera la parole. Dans quel lieu les commissaires viendront-ils rendre compte de leur démarche? M. Bérard offre sa demeure; on décide de s'y rencontrer à quatre heures du soir. Ce point convenu, M. Guizot, qui venait d'arriver, rappelle que, la veille, chez M. Périer, on avait convié les députés à rédiger un projet de protestation que l'on soumettrait à la réunion qui se tenait en ce moment; il demande à lire un projet qu'il a préparé; cette protestation était ainsi conçue :

« Les soussignés, régulièrement élus à la députation par les colléges d'arrondissement et de département *ci-dessous nommés*, en vertu de l'ordonnance royale du... et conformément à la Charte constitutionnelle et aux lois sur les élections des..., et se trouvant actuellement à Paris;

« Se regardent comme absolument obligés par leur devoir envers le roi et la France de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne, trompant les intentions du monarque, ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la ruine de la liberté de la presse.

« Lesdites mesures sont, aux yeux des soussignés, directement contraires à la Charte constitutionnelle, aux droits constitutionnels de la Chambre des pairs, au droit public des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'État dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

« En conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur ser-

ment au roi et à la Charte constitutionnelle, protestent d'un commun accord, non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence;

« Et, attendu, d'une part, que la Chambre des députés, n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une autre Chambre des députés d'après un mode nouveau et arbitraire est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs, les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les colléges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois.

« Et, si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle contre laquelle ils ne cesseront de protester. »

Pâle imitation de la protestation des journalistes, l'œuvre de M. Guizot n'était pas seulement inférieure à la rédaction de M. Thiers pour la fermeté du fond et la netteté de la forme; elle supposait les ordonnances contraires aux intentions du roi, présentait ce prince comme trompé par ses ministres, et lui adressait des protestations de fidélité dont l'expression excita quelques murmures assez vifs. Mais les dispositions de la majorité de la réunion étaient si indécises et si timides, que les membres les plus irrités de la faiblesse de ce langage, craignant de le voir encore affaiblir si l'on discutait, se hâtèrent d'en demander et d'en voter l'adoption. En outre, les écrivains n'avaient pas hésité devant une désignation individuelle; ce courage manqua aux membres de la réunion. « Aussitôt après la lecture de la protestation, a dit un des membres présents, je demandai qu'elle fût signée; mais, d'une foule de côtés, on s'écria que c'était inutile et qu'il suffisait de mettre: *Suivent les signatures*. J'insistai de la manière la plus forte en rappelant que plusieurs d'entre nous venaient de signaler comme *méprisables* une quantité d'appels au peuple et de placards *anonymes* qui tapissaient les murs de Paris, et en faisant

Mercredi 28 juillet.

remarquer que notre protestation non signée mériterait une aussi fâcheuse qualification. Mes efforts n'obtinrent aucun résultat, et l'on s'empressa de se séparer[1]. »

Une circonstance peut expliquer l'invincible répugnance des membres composant la majorité de cette réunion à donner leur signature, et leur empressement à se retirer : la colonne chargée d'aller prendre position à la place de la Bastille venait d'arriver à la porte Saint-Martin, et y rencontrait une résistance qui la forçait à des feux de mousqueterie et à des décharges d'artillerie dont les détonations arrivaient distinctement dans la demeure de M. Audry de Puyraveau. La marche des différentes colonnes alors en mouvement n'était, en effet, qu'un continuel combat.

La première colonne, parvenue vers midi et demi au pont Neuf, y avait rallié le 15e léger. Le général Talon laisse un bataillon de ce régiment sur ce point, emmène le reste avec

[1] *Souvenirs historiques* de S. Bérard. On lit dans ces *Souvenirs*, au sujet de cette réunion : « C'est là qu'on put surtout apprécier les opinions des députés qui eurent le plus d'influence dans la Révolution de juillet. Les hommes les plus prononcés, ceux dont l'opinion ne s'est jamais démentie, étaient Audry de Puyraveau, Bavoux, Bérard, Bernard (de Rennes), Chardel, Daunou, Duchaffault, Gallot, Labbey de Pompières, la Fayette, Laffitte, Marchal, Mauguin. Ces membres avaient fait le sacrifice de leur vie, et ils étaient prêts à tout tenter pour sauver le pays. Laborde et de Schonen montraient une ardeur au moins égale; mais ils ne doivent pas être placés sur la même ligne parce qu'ils n'y ont pas longtemps persévéré. Bertin de Vaux, Gérard, Guizot, Louis, Méchin, Persil, Auguste Saint-Aignan, Villemain, ne paraissaient guère moins animés; mais quelques jours s'étaient à peine écoulés, que presque tout leur patriotisme était pour ainsi dire évaporé. Les autres députés présents à nos réunions se divisaient encore en deux catégories : dans la première se placent les timides, les insignifiants, ceux qui, effrayés de tout ce qui se passait, n'avaient ni le courage de s'y associer franchement ni l'audace de s'y opposer; que les mesures vigoureuses épouvantaient, qui cherchaient à s'y soustraire, sans oser pourtant se séparer de nous. Je ne comprendrai dans la seconde catégorie que deux députés, parce que seuls ils ont hautement exprimé leur opinion : ce sont Casimir Périer et Sébastiani. J'ignore quel était le fond de leur pensée; mais ce que je sais bien, c'est que tous leurs efforts ont été employés à entraver le mouvement révolutionnaire, et qu'ils l'eussent tout à fait arrêté si cela avait été en leur pouvoir. »

lui, traverse la première moitié du pont Neuf, arrive au marché aux Fleurs, par le quai de l'Horloge, y met en position les soldats du 15e léger, puis détache de ce régiment deux compagnies, qu'il dirige sur le pont au Change, en enjoignant au chef de bataillon qui les commande de tirer sur des groupes assez nombreux stationnés de l'autre côté du fleuve, place du Châtelet; cet officier déclare que ses soldats ne feront usage de leurs armes que lorsqu'on aura fait feu sur eux; le général renouvelle son ordre et reçoit la même réponse. Pendant ce temps la garde faisait ses dispositions pour quitter cette partie des quais, regagner la rive droite de la Seine et arriver sur la place de Grève, alors occupée par cinq ou six mille individus qui, dispersés sur les quais voisins ou placés aux fenêtres de l'Hôtel de Ville et des maisons, commençaient à diriger sur cette troupe un feu que la distance rendait encore peu meurtrier. Deux détachements sont formés : l'un, le plus nombreux, doit s'avancer avec la cavalerie et l'artillerie par le pont Notre-Dame et le quai Pelletier; le second doit traverser le fleuve, un peu plus haut, sur un pont suspendu jeté en face même de la place. Au moment où le premier détachement s'ébranle, une forte colonne d'insurgés, précédée de tambours et ayant à sa tête d'anciens militaires et des jeunes gens des Écoles, débouche de la rue des Arcis sur le pont Notre-Dame; un officier supérieur se porte au-devant d'elle et somme les individus qui la composent de rebrousser chemin. Plusieurs coups de fusil, qui tuent un adjudant, sont la seule réponse à cet ordre. Les lanciers, placés en tête de la troupe, s'écartent aussitôt en criant : *En avant, l'artillerie!* Deux pièces de canon, établies au milieu du pont, font feu; nombre d'insurgés tombent; la garde se met en mouvement, et, malgré une vive fusillade partie des deux côtés du quai et de la rue des Arcis, elle passe le pont, et prend position sur les quais de Gèvres et Pelletier. Le second détachement de la garde, demeuré sur la rive gauche, en face du pont suspendu, veut franchir ce

Mercredi 28 juillet.

Mercredi 28 juillet.

pont à son tour; mais, chaque fois qu'il s'y présente, il est repoussé par des décharges qui partent de la place et des fenêtres de l'Hôtel de Ville. Témoin de l'insuccès de ces tentatives, le général Talon ordonne à la compagnie formant sa tête de colonne sur le quai Pelletier de se porter en avant. Trois fois les soldats arrivent en vue de l'Hôtel de Ville; ils sont repoussés trois fois. Le général se met lui-même à la tête de la troupe : un vigoureux effort le fait enfin arriver sur la place, où il parvient à se maintenir; quelques coups de canon à mitraille achèvent d'en chasser les insurgés, qui se retirent dans les rues voisines; ceux qui sont postés aux fenêtres de l'Hôtel de Ville font retraite par les derrières, et le détachement demeuré sur les quais de la rive gauche franchit enfin le pont suspendu.

Des postes sont immédiatement établis par la troupe au débouché de toutes les rues; des soldats remplacent les insurgés à toutes les ouvertures alors abandonnées de l'Hôtel de Ville; mais c'est vainement que le général Talon veut s'étendre au delà de l'enceinte de la place : dans toutes les directions se dressent des barricades que défend contre les attaques de la troupe un feu continu, infatigable, qui part de tous les coins de rue environnants, des fenêtres, même des toits. Une nouvelle ligne de tirailleurs ne tarde pas d'ailleurs à inquiéter la garde; de nombreux insurgés accourus de tous les quartiers de la rive gauche, postés au delà de la Seine, et abrités par le parapet du quai, ne laissent pas un moment de repos aux soldats du général Talon. Il y a plus : des groupes de combattants, emportés par le plus intrépide courage, se précipitent, à différentes reprises, contre la troupe, ici, par les rues ou par les quais, là, par le pont suspendu. Ce fut dans une tentative faite sur ce passage découvert, exposé de toutes parts aux balles, que tomba un jeune homme tenant un drapeau à la main, et qui s'élança en prononçant le mot d'*Arcole*, comme une invocation à l'acte héroïque qu'il entendait

renouveler. Cependant les soldats commencaient à manquer de cartouches; et, depuis quelque temps, ils retenaient leur feu, quand l'arrivée d'un bataillon suisse vient imprimer à la lutte une vivacité nouvelle. A la vue de cette troupe étrangère, le peuple, dont les rangs ne cessent de grossir, débouche de toutes les rues; les suisses le repoussent, le poursuivent, et enlèvent plusieurs barricades qu'ils sont bientôt forcés d'abandonner. Les morts sont nombreux; les pertes du bataillon suisse, surtout, sont considérables. La troupe, épuisée de fatigue, se borne bientôt à se maintenir sur la place et à s'y défendre contre la masse des tirailleurs qui l'y tiennent enfermée.

La seconde colonne, au marché des Innocents, n'était pas dans une position meilleure : chargée d'occuper ce marché et de rayonner, de ce point, sur la ligne des boulevards et des quais, cette colonne s'était avancée par la rue Saint-Honoré sans y rencontrer d'autres obstacles que quelques barricades dont les défenseurs, se retirant successivement devant elle, ne s'arrêtèrent qu'au marché. Là, commença une résistance qui défia d'abord tous les efforts du général Quinsonnas : non-seulement les insurgés n'hésitaient pas à se présenter résolûment devant la troupe, et à lui rendre feu pour feu; mais de toutes les fenêtres partaient des coups de fusil ou tombaient de lourds ustensiles de ménage, des pierres et des pavés. Le feu nourri de la colonne finit cependant par lui ouvrir l'intérieur du marché; elle s'en rend maîtresse après de grandes pertes des deux parts, et s'y installe. Cette position, parfaitement régulière, était en partie protégée par des galeries couvertes; la défense en parut assez facile au général Quinsonnas, pour détacher vers la porte Saint-Denis un bataillon qui dégagerait la rue de ce nom, et en débusquerait les nombreux insurgés dont le feu ne cessait d'inquiéter sa position. Ce bataillon, commandé par un officier supérieur qui avait fait toutes les campagnes de l'Empire, le colonel de Pleineselves,

Mercredi 28 juillet.

emmenait deux pièces d'artillerie, que les difficultés du passage à travers les barricades et leur inutilité dans une rue souvent étroite, partout tortueuse, et où le tir n'avait qu'une très-courte portée, font presque aussitôt abandonner. Le bataillon continue sa route; mais, à mesure qu'il avance, les obstacles semblent se multiplier : à chaque pas, il doit franchir une barricade et braver la fusillade la plus meurtrière; les balles arrivent de tous les côtés, de face, de flanc, des rues, des fenêtres, même du faîte des maisons. Parvenu près de l'église Saint-Leu, le colonel est mortellement blessé, son cheval tué; il se fait placer sur un brancard, continue de commander le bataillon, et, secondé par l'inébranlable et calme énergie de sa troupe, il parvient enfin à la porte Saint-Denis, où il s'arrête et s'établit pour faire panser ses blessés. « Mes amis, dit-il à ses soldats, que la fatigue, la chaleur et le besoin accablaient, nous mourons de faim et de soif; ce que nous venons de voir nous laisse peu d'espoir de vaincre; n'en remplissons pas moins notre devoir jusqu'au bout! »

Le 50e de ligne devait garder la position où venait d'arriver M. de Pleineselves ; cet officier supérieur croyait y trouver ce régiment : mais un ordre de Marmont venait d'enjoindre au 50e d'aller renforcer la brigade postée à l'Hôtel de Ville. Il y avait longtemps, d'un autre côté, que les soldats conduits par le général Saint-Chamans étaient passés. Cette dernière colonne, après avoir remonté la rue de Richelieu en refoulant devant elle des groupes considérables de curieux qui s'éloignaient ou se réfugiaient dans les rues latérales sans commettre la moindre hostilité, s'était ensuite avancée sur le boulevard, qu'elle suivit jusqu'à la porte Saint-Denis sans essuyer un seul coup de feu. Mais là, des enfants, montés sur la plateforme de cet arc de triomphe, avaient blessé grièvement l'officier commandant le peloton de lanciers formant l'avant-garde. Des groupes nombreux stationnaient aux angles des rues voisines; le général Saint-Chamans s'était contenté de les faire

disperser à l'arme blanche, et avait poursuivi sa route. Arrivé à la porte Saint-Martin, il y fut arrêté par une forte barricade dont les défenseurs déchargèrent leurs armes sur sa tête de colonne; un feu de peloton et deux coups de canon à mitraille suffirent pour les disperser; la colonne passa. Mais, à compter de ce moment, les coups de fusil ne cessèrent plus : nulle part, cependant, ils n'arrêtèrent la troupe. Déployés en ligne sur cette large voie, les soldats se bornaient à répondre aux décharges faites contre eux, sans suspendre pour ainsi dire leur marche; ils avançaient calmes, fermes, d'un mouvement toujours égal et l'arme au bras, avec une régularité que l'on eût remarquée dans le défilé d'une revue. Si quelques balles d'insurgés font des vides dans un rang, le rang se resserre et le vide est rempli sans que les compagnons des soldats tombés ralentissent leur pas, sans qu'on aperçoive le moindre flottement dans la mouvante ligne de fers aigus formée par leurs hautes et droites baïonnettes. L'attitude de cette robuste et magnifique troupe n'offre ni abattement ni colère; une expression de profonde tristesse est seule empreinte sur ces mâles visages. Obligés de recevoir et de donner la mort pour soutenir des mesures qui leur sont inconnues et qu'ils n'auraient pu comprendre, pour des passions qu'ils ne partagent pas, ils obéissent, sans crainte comme sans ardeur, à cette loi de pesante servitude dont l'observation, pour une troupe sous les armes, prend les noms d'honneur militaire et de sentiment du devoir.

Mercredi 28 juillet.

La place de la Bastille, quand la colonne y arriva, était couverte d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants que le général Saint-Chamans, devançant la troupe, aborda en les engageant à rentrer dans leurs demeures. « Qu'y ferions-nous? répondirent quelques femmes; nous sommes sans ouvrage et sans pain. » Le général distribue tout l'argent qu'il a sur lui; quelques cris de *Vive le roi!* se font entendre; mais ils sont immédiatement couverts par un cri formidable de *Vive la*

Mercredi 28 juillet.

Charte! A bas les ministres! qui sort de tous les groupes environnants. Le général ordonne d'éloigner, de dissiper cette foule, qui reflue vers les rues voisines et laisse alors à découvert plusieurs barricades dressées à l'entrée de la rue Saint-Antoine et de la place de Birague. Une fusillade, partie presque aussitôt des fenêtres de cette place, blesse plusieurs soldats ainsi qu'un officier supérieur, et devient le signal de nombreuses décharges dirigées sur la troupe, des angles de toutes les rues voisines, et auxquelles la garde répond par des feux de deux rangs. Deux détachements sont en même temps formés, et reçoivent l'ordre, l'un, de se porter en reconnaissance vers l'Hôtel de Ville par la rue Saint-Antoine; le second, de se diriger sur la barrière du Trône par la rue du faubourg. Ce dernier détachement, composé d'infanterie, se met en marche et arrive péniblement à la barrière après avoir renversé cinq barricades qu'il trouve reconstruites lors de son retour, et qu'il est obligé de détruire pour regagner la place de la Bastille. L'autre détachement, composé de cavalerie, lanciers, cuirassiers et gendarmes, n'avait pu accomplir sa tâche : la rue Saint-Antoine, moins large que la rue du faubourg, était défendue par des barricades plus nombreuses; le détachement n'hésita cependant pas à s'y engager; mais des tuiles, des pavés, des bûches, des meubles, des bouteilles cassées, qui, tombant de toutes les fenêtres et de tous les toits, blessent ou tuent les hommes, embarrassent ou estropient les chevaux, arrêtent bientôt cette cavalerie et l'obligent à rétrograder en laissant sur le terrain un assez grand nombre de morts ou de blessés. D'un autre côté, ce n'est plus seulement sa communication avec l'Hôtel de Ville que le général Saint-Chamans voit fermée : aucune force ne pourrait maintenant lui ouvrir la ligne des boulevards qu'il vient de traverser. Plusieurs rangées d'arbres séculaires ombrageaient cette grande voie publique; à mesure que sa colonne avait avancé, ces arbres énormes, attaqués par la scie et par la cognée, étaient tombés derrière elle, et for-

maient sur toute l'étendue du boulevard comprise entre le faubourg Saint-Antoine et le quartier des Italiens plusieurs centaines de barricades armées, dans toutes les directions, de longues et fortes branches qui les rendaient infranchissables, même pour l'infanterie[1]. Mercredi 28 juillet.

La quatrième colonne, chargée d'opérer entre les Champs-Élysées et la rue de Richelieu, accomplit sa mission sans rencontrer d'obstacles sérieux. Deux incidents signalèrent seuls sa marche. La compagnie d'avant-garde, en passant devant l'église de la Madeleine, dont on achevait la construction, reçut une décharge de coups de fusil et de pistolet faite par un groupe assez considérable d'ouvriers, qui se retirèrent dans l'église immédiatement après avoir tiré; poursuivis jusque sur les échafaudages intérieurs de l'édifice, où ils cherchaient un refuge et qu'on menaça d'incendier s'ils ne se rendaient pas, ils se livrèrent, furent enfermés dans l'église, puis délivrés au bout de deux heures par un détachement d'insurgés. Au retour de la colonne, son chef, le général Saint-Hilaire, apprenant qu'un assez grand nombre de gardes nationaux en uniforme et en armes occupaient la mairie du premier arrondissement, y envoya quelques soldats avec l'ordre de la faire évacuer. « Nous sommes ici pour maintenir l'ordre et protéger les propriétés, s'écriaient les gardes nationaux en refusant de se retirer. — Nous ne venons pas dans un autre but, » répondait le chef du détachement en raillant les gardes nationaux et en les poussant de force hors du poste, sans songer

[1] Une circonstance particulière aida puissamment à généraliser cet abatage et à lui imprimer une grande rapidité : nombre de propriétaires du boulevard se plaignaient de ce que ces arbres, par la grosseur de leurs troncs et de leurs branches, par l'étendue et l'épaisseur de leur feuillage, gênaient la vue de leurs boutiques ou donnaient de l'humidité à leurs appartements; les insurgés ne songeaient à en abattre qu'un très-petit nombre; mais les propriétaires mirent l'occasion à profit pour se débarrasser de tous ceux qui nuisaient à leurs maisons. Aussi, parmi les individus qui se livraient à cette destruction inutile, la classe des portiers et des concierges était-elle la plus nombreuse et la plus acharnée.

Mercredi 28 juillet.

que ces propriétaires et ces marchands armés qu'il chassait de cette mairie, de même que les soldats qu'il allait y laisser inactifs, étaient une double force perdue pour la cause qu'il défendait.

Aucune direction supérieure ne présidait à cette lutte, du côté de la population. Le soulèvement, partout où apparaissait la troupe, était, pour ainsi dire, spontané. Un admirable instinct de défense inspirait aux habitants de chaque rue le même système de combat; partout, sans s'être concertés, on les voyait employer une tactique semblable; et les efforts, pour être individuels, isolés, n'en présentaient pas moins un ensemble qu'aurait pu difficilement leur donner l'organisation la mieux conçue. Les armes, sans être nombreuses, ne manquaient cependant pas : les anciens gardes nationaux, on le sait, avaient conservé leurs fusils; mais ces armes n'eussent peut-être pas suffi aux nécessités de la lutte si on n'y eût pas ajouté les armes de chasse, les fusils enlevés, la veille au soir, dans les différents postes, ceux donnés par le désarmement des sapeurs-pompiers et des vétérans, et par l'envahissement de plusieurs casernes. Quant aux munitions, poudre et plomb, trouvées chez les marchands ou que les particuliers possédaient, elles furent promptement épuisées : sur certains points on remplaça les balles de plomb par les billes de marbre qui servent aux jeux des enfants, par des clous, des boutons, même par des caractères d'imprimerie. Mais la pénurie ne tarda pas à cesser. La lutte ne s'était vivement engagée sur les principaux points que vers midi et demi. A trois heures, la poudrière située dans le faubourg Saint-Marceau, près de la Salpêtrière, fournit d'amples ressources. Cet établissement, gardé par un faible détachement de 16 à 20 hommes, était tombé, dans la matinée, aux mains du peuple du quartier. De nombreux barils avaient aussitôt été transportés sur différents points de la rive gauche, entre autres dans la cour des Gobelins, place Maubert, place de l'Odéon et passage

Dauphine, où s'établirent des ateliers publics pour la fabrication des cartouches. Des femmes, assises sur les portes, broyaient sur des pierres la poudre à canon pour la convertir en poudre à fusil; près d'elles, on fondait des balles avec le plomb qu'une foule d'individus allaient partout ramasser; des masses de papiers tombaient des fenêtres voisines, et, quand les cartouches étaient faites, on ne se bornait pas à les donner à tout venant; des femmes, des jeunes filles en remplissaient leurs tabliers et allaient les distribuer sur les quais voisins de l'Hôtel de Ville.

Aucun combat n'était encore engagé sur la rive gauche de la Seine; le 15e léger, demeuré posté au pont Neuf et sur le marché aux Fleurs, était le seul régiment qui occupât une position militaire de ce côté de Paris; mais ses soldats restaient l'arme au pied, et gardaient une sorte de neutralité que le peuple n'avait garde de rompre, car ils n'apportaient aucun obstacle aux mouvements de la population. Les quartiers de la rive gauche, durant cette journée, ne furent le théâtre d'aucune lutte; ils fournirent de nombreux auxiliaires aux combattants de la rive droite; mais ils furent surtout, pour ceux-ci, l'arsenal qui les approvisionnait. Jamais, d'ailleurs, une arme ne se reposait. Si le possesseur d'un fusil, soit fatigue, soit maladresse, cessait d'en faire usage, trente mains s'avançaient aussitôt pour le demander. Un élève de l'Ecole polytechnique, M. Charras, hérite sur le quai, en face de l'Hôtel de Ville, du fusil d'un ouvrier tué d'une balle en pleine poitrine; il n'a pas de cartouches : un enfant de quinze ans, qui en portait un paquet, voit son embarras. « Je vous les donnerai, lui dit-il, mais à condition que vous me prêterez votre fusil *pour que je tire ma part.* » L'offre fut acceptée et le fusil rendu. Cette condition de restitution immédiate n'était pas toujours imposée, souvent on laissait les armes aux mains de ceux à qui elles étaient prêtées, et, plusieurs jours, plusieurs semaines après les événements, plus d'un individu, dont tous les dehors an-

Mercredi 28 juillet. nonçaient la misère, rapporta fidèlement le fusil ainsi confié.

Les écrivains, les jeunes gens, anciens *Carbonari*, mêlés à l'insurrection, ne négligeaient, au reste, aucun moyen d'encourager et de soutenir l'énergie morale des combattants; on avait fait circuler dès le matin, dans les groupes, le bruit que Charles X s'était enfui, et qu'un nouveau gouvernement venait de succéder au sien. Pour donner une apparence de réalité à cette fable, de nombreux placards imprimés en gros caractères et affichés sur les murs vers le milieu de la journée annonçaient que MM. de la Fayette, le général Gérard et le duc de Choiseul étaient membres du pouvoir nouveau. On s'efforçait d'agir en même temps sur la troupe et sur ses chefs, en faisant circuler ou en jetant sur son passage de petits imprimés dans lesquels on lisait « que la patrie tenait un bâton de maréchal à la disposition du premier colonel qui ferait cause commune avec le peuple. » Mais le fait qui contribuait le plus puissamment à maintenir l'enthousiasme des combattants était l'unanimité de la résistance; la population tout entière prenait part à la lutte, soit d'une manière active, soit passivement. Le combattant homme du peuple avait pour lui tous les habitants; les portes de toutes les maisons s'ouvraient pour le recevoir et le protéger; les soldats, au contraire, ne rencontraient partout que des ennemis, en face, en arrière, sur les côtés, au-dessus, même au-dessous d'eux, car on tirait par les soupiraux des caves. Il n'était pas jusqu'à l'intensité d'une chaleur tout exceptionnelle qui ne fût pour la troupe un désavantage marqué : emprisonnés dans des habits de drap que resserraient encore les épaisses buffleteries de leur équipement, chargés, en outre, d'un sac pesant et d'une haute et lourde coiffure, obligés, enfin, de conserver constamment leur rang, les soldats éprouvaient le double tourment d'une lassitude sans repos et d'une soif brûlante qu'ils ne pouvaient étancher, tandis que leurs adversaires, vêtus de blouses ou d'habits amples et légers, souvent même les bras nus, se bat-

taient sans fatigue, se reposaient quand il leur plaisait, et trouvaient partout des rafraîchissements [1]. Toute chose était donc découragement pour les premiers et encouragement pour les seconds. Applaudis par les femmes aux croisées, salués par les bravos des simples curieux, ne voyant autour d'eux que des visages amis, les insurgés conservaient au milieu de la lutte toute l'insouciance et la gaieté du caractère national : des jeux de mots se mêlaient aux cris de combat, de bruyants éclats de rire au bruit de la mousqueterie, et l'on put voir un groupe de jeunes gens marcher contre la troupe précédés d'un violon.

Mercredi 28 juillet.

Quand une révolution éclate, les faits qui la décident n'en sont jamais que le motif occasionnel; elle a ses racines, sa raison d'être, dans les faits antérieurs; ce n'est pas le présent que l'on songe à punir, mais le passé. Les condamnés, les proscrits, les persécutés de toutes les époques, les anciens militaires de l'Empire, officiers ou soldats, encore si nombreux à ce moment, et dont la Restauration ou ses agents avaient brisé la carrière; en un mot, la masse innombrable d'individus qui, depuis 1814 et 1815, avaient pu souffrir dans leurs sentiments, dans leur fortune, dans leur personne, soit du rétablissement de la royauté, soit des mesures impolitiques de ses ministres et de ses fonctionnaires, venaient de se jeter désespérément dans cette lutte, devenue le rendez-vous suprême de tous les mécontentements, de toutes les colères accumulés depuis quinze ans contre les Bourbons. Le colonel Barbier-Dufaï, traité si cruellement en 1822, se faisait remarquer parmi les plus actifs et les plus intrépides [2]. Un ancien *Carbonaro* entre dans un atelier où plusieurs ouvriers demeu-

[1] Le thermomètre, pendant les *journées de Juillet*, marqua une chaleur à peu près constante de 28 degrés Réaumur, soit 35 degrés centigrades. La température *moyenne* de Rio de Janeiro n'est, à l'échelle centigrade, que de 23° 1, et celle du Sénégal de 24° 6.

[2] Voyez tome VI, page 188.

Mercredi 28 juillet.

raient inoccupés. « Quoi! leur crie-t-il, vous restez ici quand vos frères se battent! — Et pourquoi nous battrions-nous? répond avec calme un ouvrier assez âgé. — Pour renverser, chasser les Bourbons! — Voilà bien des fois qu'on nous promet leur chute, et ils sont encore là. — Mais aujourd'hui c'est sérieux : vous n'entendez donc pas la fusillade et le canon? — Ah! c'est sérieux! » répète à plusieurs reprises l'ouvrier, dont les traits s'animent par degrés. Bientôt il se lève, et, gesticulant avec véhémence, il s'écrie : « Je suis un soldat de Waterloo! Leurs cours prévôtales m'ont condamné aux galères pour avoir crié *Vive l'Empereur!* Voilà bien longtemps que j'attends! Enfin, nous allons donc régler notre compte! » Il sort en entraînant ses camarades, et, à peu de temps de là, il se faisait tuer sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le général Talon, épuisant les cartouches de ses soldats à se maintenir sur cette place; le général Saint-Chamans, stationnant sur la place de la Bastille sans pouvoir communiquer avec l'Hôtel de Ville ni reprendre la ligne des boulevards; le bataillon du colonel de Pleineselves, également coupé de toutes ses communications, à la porte Saint-Denis; le général Quinsonnas emprisonné, pour ainsi dire, par l'insurrection sur le marché des Innocents, voilà quelle était la position des colonnes de Marmont vers les deux heures et demie, lorsque ce maréchal, qui ne connaissait encore qu'une partie de ces faits, dictait pour Charles X, à son aide de camp, M. de Guise, la lettre suivante :

« J'ai mis en mouvement mes différentes colonnes à l'heure indiquée. Le général Talon est à la place de Grève. J'ai une communication assurée avec lui par un bataillon qui occupe le débouché du pont Neuf. Le général Saint-Chamans marche par les boulevards pour s'établir place de la Bastille. Le général de Wall, parti de la place Vendôme, occupe avec ses troupes la place des Victoires. Malgré tout cela, tout l'espace entre lui et moi est rempli de groupes insurgés, et nous ne pouvons communiquer que par la place Vendôme.

« Le général Quinsonnas est arrivé au marché des Innocents; mais,

après avoir tourné et détruit plusieurs barricades, et refoulé dans la rue Saint-Denis tout ce qui s'opposait à sa marche, de nouveaux groupes se sont reformés derrière lui, et je ne puis avoir de ses nouvelles que par des officiers déguisés. Mercredi 28 juillet

« Dans la marche des troupes, partout les groupes se sont dispersés à leur approche; mais, dans presque toutes les rues, des coups de fusil sont partis des fenêtres de toutes les maisons; les troupes assaillies ont riposté, et leur marche partout n'a été qu'un combat.

« Les troupes ne sauraient courir le risque d'être forcées dans leurs positions; mais je ne dois pas vous cacher que la situation devient de plus en plus grave. »

Marmont en était là de sa dépêche, lorsqu'un de ses aides de camp annonce et introduit M. Arago. Ce savant illustre avait reçu, le matin, d'une amie du duc de Raguse, une lettre où cette dame le conjurait d'aller trouver le maréchal, et d'employer l'empire qu'il pouvait avoir sur son esprit pour l'amener à prendre une résolution utile aux intérêts de son honneur et au salut du pays. M. Arago, prenant avec lui son fils aîné, encore adolescent, se rendit aux Tuileries. « En entrant dans le premier salon, a-t-il dit, j'aperçus des employés des affaires étrangères et même des rédacteurs de journaux [1]. Un grand

[1] Entre autres, des rédacteurs de la *Quotidienne*. Le matin même, ce journal publiait les lignes suivantes : « Le parti révolutionnaire voudrait pousser les choses à l'extrême. Chose étonnante! des hommes à écus, des banquiers et des industriels, dont toute la politique devrait être dans leur caisse, ne craignent pas de se jouer avec les passions populaires et de chercher un appui dans le mécontentement qu'ils ont d'abord excité. En voilà qui, aujourd'hui, ferment leurs ateliers, qui jettent sur le pavé de Paris une multitude d'ouvriers que leur état ne devrait pas mêler aux tumultes. Ces grands amis du peuple voudraient affamer le peuple, et leur espérance est que leur propre injustice excitera contre le roi ces malheureux privés de travail. C'est ici une machination infernale. Mais ce qui mérite véritablement l'attention, c'est l'hostilité publique et manifeste de ces hommes d'argent. Qu'ils y songent bien : ce sont eux qui commencent l'attaque. Ils n'ont pas ce qu'il faut pour la conduire à son dernier terme; il faut avoir tous les jours une multitude à faire écraser par les chevaux des gendarmes. Des crimes, des révoltes, des émeutes, tout cela ne tue pas une monarchie qui a un gouvernement bien réglé, des ministres résolus, et une armée fidèle. Que les banquiers donc qui suspendent leurs affaires en haine du roi, que les industriels qui ferment leurs ateliers, que les fabricants qui ferment leurs usines, que tous ces hommes

Mercredi 28 juillet.

que ni lui ni ses collègues ne délibéraient ; il y avait des ministres, a-t-il dit, mais il n'existait pas de ministère ; tous les pouvoirs se trouvaient entre les mains du duc de Raguse. Cette assertion est inexacte : M. de Polignac et ses collègues ne restaient pas en permanence aux Tuileries dans le seul but de demander ou de recevoir des nouvelles, occupation trop frivole dans un pareil moment ; ils y arrêtaient certaines résolutions dont l'exécution était confiée et la responsabilité laissée au duc de Raguse, pour qui les conseillers de la couronne, ainsi réunis, demeuraient l'autorité politique supérieure, constituaient le *gouvernement*. Deux de ces résolutions eurent pour objet, la première, la formation d'un conseil de guerre dont les membres, immédiatement désignés, devaient siéger aux Tuileries, pour y prononcer sur le sort des insurgés pris les armes à la main ; la seconde, l'arrestation des hommes politiques signalés, autour des ministres, comme les chefs probables de l'insurrection. Une liste de douze noms, réduite ensuite à sept, fut remise par M. de Polignac au duc de Raguse, qui écrivit l'ordre suivant :

Le maréchal de France duc de Raguse, commandant général de toutes les troupes à Paris, ordonne de faire les arrestations suivantes : *M. Laffitte*, le général *Gérard*. *M. Mauguin*, le général *la Fayette*, *MM. Audry de Puyraveau*, *Eusèbe de Salverte* et *Marchais*[1]. »

Marmont, après avoir tracé et signé cet ordre, le remet au colonel de gendarmerie de Foucault, qu'il charge de l'exécution. Cet officier prend dans un almanach du commerce l'adresse des sept personnes dont on vient de lire les noms et se rend au ministère de la justice, accompagné d'un adjudant-major et d'un trompette, pour faire expédier dans les bureaux de cette administration autant d'extraits qu'il y a de per-

[1] M. Marchais était le membre le plus actif de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera;* il dirigeait et signait toute la correspondance de la Société, sous le titre de secrétaire.

sonnes à arrêter. A peine a-t-il quitté les Tuileries, que l'on annonce à Marmont que MM. Laffitte, le général Gérard, Mauguin, le comte de Lobau et Casimir Périer, viennent d'arriver au Carrousel et demandent à conférer avec lui. La loyauté du maréchal se révolte à la pensée de voir les trois premiers de ces députés victimes de leur confiance dans son honneur; il appelle son premier aide de camp. « Que l'on coure à la recherche du colonel Foucault! lui crie-t-il; qu'on lui retire l'ordre que je lui ai donné il y a un instant! Envoyez un, deux, trois officiers; allez-y vous-même, s'il le faut! » Un aide de camp part, et ramène bientôt le colonel de gendarmerie. L'ordre est remis à Marmont, qui le déchire; les cinq députés sont introduits [1]. « Il était seul, a dit M. Laffitte. Je lui peignis en termes énergiques l'état affreux de la capitale, les dangers qui en résultaient pour le pays et pour le trône lui-même. Le duc de Raguse m'écouta avec un sentiment bien prononcé de bienveillance et aussi avec un sentiment non moins prononcé de ce qu'il regardait comme son devoir d'obéir aux ordres qu'il avait reçus. Il s'établit entre lui et moi une discussion à ce sujet. Le duc de Raguse me dit que ses ordres étaient positifs et que l'honneur l'obligeait à les exécuter. Il croyait que le seul moyen de s'entendre et d'arrêter l'effusion du sang était d'obtenir d'abord de la population de Paris l'obéissance aux ordres de l'autorité. Je lui dis que, lorsque tous les droits du pays avaient été violés, il ne fallait pas s'attendre à cette obéissance; que nous ne pouvions exercer quelque influence sur les masses qu'en annonçant, pour première condition, le changement du ministère et le retrait des ordonnances. Le duc de Raguse montra les sentiments les plus honorables en nous parlant de la difficulté de sa position, de ce qu'il regardait comme une *fatalité* de sa vie; il nous dit qu'il partageait nos sentiments, mais qu'il était enchaîné par le devoir. Je lui

[1] Dépositions des colonels de Komierowski et de Foucault.

Mercredi 28 juillet.

demandai s'il n'avait pas un moyen certain et prompt de faire connaître au roi l'état des choses et notre démarche. Il répondit qu'il s'en chargeait avec empressement et qu'il en désirait le succès de tout son cœur. Mais il ne nous dissimula pas qu'il n'en espérait rien[1]. »

Dans le cours de cet entretien, et quand il se plaignait avec le plus d'amertume des tristes devoirs que lui imposait son honneur de soldat, Marmont interpella le général Gérard et le comte de Lobau de déclarer si, à sa place, ils n'agiraient pas comme lui. Ces deux généraux gardèrent le silence. En revanche, lorsque le maréchal eut répondu à la dernière demande du chef de la députation qu'il « n'attendait rien » de la communication qu'il ferait au roi de cette démarche, M. Laffitte répliqua : « En ce cas, je suis décidé à me jeter corps et biens dans le mouvement. » A ce moment, un officier entre, et dit à Marmont quelques mots à voix basse. « Auriez-vous de la répugnance à voir M. de Polignac? » demande le maréchal aux députés. « Nous répondîmes que non, a ajouté M. Laffitte. Le duc de Raguse nous quitta pour passer dans une pièce voisine, et, au bout de quelques minutes, il revint nous dire qu'il avait fait part de nos propositions au prince de Polignac; qu'il lui avait fidèlement rapporté notre conversation, et que M. de Polignac lui avait répondu qu'une entrevue avec lui était inutile. En conséquence, nous nous retirâmes[2]. »

Pendant l'entretien des députés avec Marmont, M. Arago était resté dans un salon voisin. « Je liai conversation avec M. Delarue, un des aides de camp du maréchal, a-t-il dit; je le

[1] Déposition de M. Laffitte.

[2] Déposition de M. Laffitte. — Voici à ce sujet la déclaration de M. de Polignac devant la Cour des pairs : « Nous ne savions pas exactement toute la gravité des circonstances; nous ne savions quel parti prendre; nous espérions toujours que tout se calmerait. » Peu d'instants auparavant, un fervent royaliste, M. Ferdinand de Berthier, avait rapporté à M. de Polignac qu'il venait de parcourir les principaux quartiers de Paris, et que tout allait pour le mieux en faveur de la cause royale.

priai d'annoncer au duc de Raguse que je le reverrais le lendemain, si c'était possible, c'est-à-dire si les troupes n'avaient pas passé tout à fait du côté du peuple. Ces paroles firent une très-vive impression sur M. Delarue; il me dit qu'on n'avait reçu aucun renseignement qui apprît rien de semblable. Je répondis qu'en parcourant différents quartiers j'avais vu les troupes fraterniser avec le peuple. — Mais cette nouvelle est très-importante, me dit-il, il faut la communiquer à M. de Polignac! » Je refusai de voir ce ministre, voulant me réserver le droit, en rentrant dans les flots du peuple, d'affirmer que j'ignorais que les ministres fussent aux Tuileries et que je leur avais parlé. M. Delarue tenait tellement à communiquer cette circonstance à M. de Polignac, qu'il me demanda la permission de la lui faire connaître. Il revint un moment après, la figure toute décomposée, et s'écria en m'abordant : « Nous sommes perdus! notre premier ministre n'entend pas même le français. Lorsque je lui ai dit que la troupe fraternisait avec le peuple, il m'a répondu : *Eh bien, il faut tirer aussi sur la troupe*[1] *!* »

Pendant ce temps, Marmont, ainsi qu'il l'avait promis aux députés, terminait sa lettre à Charles X par les lignes suivantes :

« A l'instant où j'allais fermer ma lettre, se sont présentés chez moi MM. Casimir Périer, Laffitte, Mauguin, le général Gérard et le général Lobau. Ils m'ont dit qu'ils venaient me demander de faire cesser le feu. Je leur ai répondu que je leur faisais la même prière; mais ils mettent pour condition à leur coopération la promesse du rapport des ordonnances. Je leur ai répondu que, n'ayant aucun pouvoir politique, je ne pouvais prendre aucun engagement à cet égard. Après une assez longue conversation, ils se sont bornés à me demander de rendre compte de leur démarche à Votre Majesté. Je pense qu'il est urgent que Votre Majesté profite *sans retard* des ouvertures qui lui sont faites[2]. »

Le maréchal remit cette dépêche au colonel de Komiérowski.

[1] Déposition de M. Arago.
[2] Rapport du comte de Bastard à la Cour des pairs.

Mercredi 28 juillet.

demandai s'il n'avait pas un moyen certain et prompt de faire connaître au roi l'état des choses et notre démarche. Il répondit qu'il s'en chargeait avec empressement et qu'il en désirait le succès de tout son cœur. Mais il ne nous dissimula pas qu'il n'en espérait rien[1]. »

Dans le cours de cet entretien, et quand il se plaignait avec le plus d'amertume des tristes devoirs que lui imposait son honneur de soldat, Marmont interpella le général Gérard et le comte de Lobau de déclarer si, à sa place, ils n'agiraient pas comme lui. Ces deux généraux gardèrent le silence. En revanche, lorsque le maréchal eut répondu à la dernière demande du chef de la députation qu'il « n'attendait rien » de la communication qu'il ferait au roi de cette démarche, M. Laffitte répliqua : « En ce cas, je suis décidé à me jeter corps et biens dans le mouvement. » A ce moment, un officier entre, et dit à Marmont quelques mots à voix basse. « Auriez-vous de la répugnance à voir M. de Polignac? » demande le maréchal aux députés. « Nous répondîmes que non, a ajouté M. Laffitte. Le duc de Raguse nous quitta pour passer dans une pièce voisine, et, au bout de quelques minutes, il revint nous dire qu'il avait fait part de nos propositions au prince de Polignac; qu'il lui avait fidèlement rapporté notre conversation, et que M. de Polignac lui avait répondu qu'une entrevue avec lui était inutile. En conséquence, nous nous retirâmes[2]. »

Pendant l'entretien des députés avec Marmont, M. Arago était resté dans un salon voisin. « Je liai conversation avec M. Delarue, un des aides de camp du maréchal, a-t-il dit; je le

[1] Déposition de M. Laffitte.

[2] Déposition de M. Laffitte. — Voici à ce sujet la déclaration de M. de Polignac devant la Cour des pairs : « Nous ne savions pas exactement toute la gravité des circonstances; nous ne savions quel parti prendre; nous espérions toujours que tout se calmerait. » Peu d'instants auparavant, un fervent royaliste, M. Ferdinand de Berthier, avait rapporté à M. de Polignac qu'il venait de parcourir les principaux quartiers de Paris, et que tout allait pour le mieux en faveur de la cause royale.

priai d'annoncer au duc de Raguse que je le reverrais le lendemain, si c'était possible, c'est-à-dire si les troupes n'avaient pas passé tout à fait du côté du peuple. Ces paroles firent une très-vive impression sur M. Delarue; il me dit qu'on n'avait reçu aucun renseignement qui apprît rien de semblable. Je répondis qu'en parcourant différents quartiers j'avais vu les troupes fraterniser avec le peuple. — Mais cette nouvelle est très-importante, me dit-il, il faut la communiquer à M. de Polignac! » Je refusai de voir ce ministre, voulant me réserver le droit, en rentrant dans les flots du peuple, d'affirmer que j'ignorais que les ministres fussent aux Tuileries et que je leur avais parlé. M. Delarue tenait tellement à communiquer cette circonstance à M. de Polignac, qu'il me demanda la permission de la lui faire connaître. Il revint un moment après, la figure toute décomposée, et s'écria en m'abordant : « Nous sommes perdus! notre premier ministre n'entend pas même le français. Lorsque je lui ai dit que la troupe fraternisait avec le peuple, il m'a répondu : *Eh bien, il faut tirer aussi sur la troupe*[1] *!* »

Pendant ce temps, Marmont, ainsi qu'il l'avait promis aux députés, terminait sa lettre à Charles X par les lignes suivantes :

« A l'instant où j'allais fermer ma lettre, se sont présentés chez moi MM. Casimir Périer, Laffitte, Mauguin, le général Gérard et le général Lobau. Ils m'ont dit qu'ils venaient me demander de faire cesser le feu. Je leur ai répondu que je leur faisais la même prière; mais ils mettent pour condition à leur coopération la promesse du rapport des ordonnances. Je leur ai répondu que, n'ayant aucun pouvoir politique, je ne pouvais prendre aucun engagement à cet égard. Après une assez longue conversation, ils se sont bornés à me demander de rendre compte de leur démarche à Votre Majesté. Je pense qu'il est urgent que Votre Majesté profite *sans retard* des ouvertures qui lui sont faites[2]. »

Le maréchal remit cette dépêche au colonel de Komiérowski.

[1] Déposition de M. Arago.

[2] Rapport du comte de Bastard à la Cour des pairs.

Mercredi 28 juillet.

« Vous allez faire la plus grande diligence, dit-il à son premier aide de camp; vous verrez le roi, vous ajouterez de vive voix aux faits que contient ma lettre tous les détails que vous connaissez et qui peuvent donner à Sa Majesté une connaissance exacte de la situation. Vous insisterez pour une réponse précise. » Lorsque les députés étaient arrivés auprès de Marmont, un officier du Dauphin, qui se trouvait depuis quelque temps dans la pièce où M. de Polignac et ses collègues se tenaient réunis, était immédiatement parti pour Saint-Cloud. Au moment où l'aide de camp du duc de Raguse s'apprêtait à quitter le Carrousel, un courrier, porteur d'une lettre de M. de Polignac à Charles X, montait également à cheval, et devait, à son tour, devancer cet officier à la résidence royale.

Cependant les députés qui s'étaient rencontrés chez M. Audry de Puyraveau s'assemblaient, ainsi qu'ils en étaient convenus, dans la demeure de M. Bérard, et, à quatre heures, les cinq commissaires venaient y rendre compte de leur démarche auprès du duc de Raguse. Cette communication était à peine terminée, que M. Coste, gérant du *Temps*, à qui l'on avait remis la protestation rédigée par M. Guizot, pour la faire imprimer et afficher, en apporta une *épreuve*, et déclara qu'il ne la ferait pas *tirer* et ne la publierait pas si elle ne portait pas de signatures. La discussion du matin se renouvela; la généralité des députés présents persistaient à ne vouloir pas laisser figurer leurs noms au bas de cet acte; M. Bérard s'emporta: deux de ses collègues et lui-même, disait-il, étaient prêts à signer au nom de tous. Un moyen terme fut alors proposé. « Ne donnons pas de signatures, dirent quelques membres; mais dressons une liste de noms que l'on imprimera à la suite de la protestation, en les faisant précéder de la mention : *Étaient présents*[1]. » Cet expédient permettait de nier, au besoin, toute participation matérielle à cette déclaration collec-

[1] *Souvenirs historiques* de S. Bérard.

tive; il parut encore trop dangereux à quelques membres, qui ne consentirent à une désignation nominale qu'à la condition d'en voir le péril et la responsabilité étendus à tous ceux de leurs collègues, présents à Paris ou dans les environs, dont on pouvait espérer l'adhésion. « C'est cela! s'écria ironiquement M. Laffitte; si nous sommes vaincus, personne n'aura signé; si nous sommes vainqueurs, tout le monde aura donné sa signature ou adhéré! » Les députés présents étaient au nombre de 41; on fit une liste de 63 noms; celui de M. Dupin aîné était du nombre; mais M. Mauguin l'effaça, en faisant observer que le maintenir était s'exposer, de la part de M. Dupin, à quelque réclamation fâcheuse[1]. Cette question décidée, on convint de se réunir une troisième fois, à dix heures du soir. M. Bérard offrit de recevoir de nouveau ses collègues; mais on objecta que le nombreux concours de personnes qui venait d'avoir lieu dans sa demeure avait dû la signaler; celle de M. Audry de Puyraveau, où l'on s'était déjà rencontré le matin, fut désignée pour ce troisième rendez-vous. Plusieurs fois, pendant cette réunion, des combattants s'étaient présentés, demandant une direction et des chefs, et, chaque fois, ils n'avaient reçu que des réponses évasives. « Au moment où Sébastiani, Gérard et Lobau se retiraient, a dit M. Bérard, ils furent traités durement par des jeunes gens qui se trouvaient dans ma cour, et qui leur reprochaient de manquer à la fois de courage et de patriotisme. Il faut avouer qu'en effet l'heure du dévouement n'avait pas encore sonné pour un grand nombre de nos collègues, et que, pour quelques-uns, cette heure a été bien tardive. Il y avait surtout dans la conduite de Périer des mystères que le temps seul pourra dévoiler, et que le défaut de courage n'explique pas même suffisamment[2]. » — Le doute profond où étaient quelques députés sur le succès de l'insurrection ne motivait

Mercredi 28 juillet

[1] *Souvenirs historiques* de S. Bérard.
[2] *Ibid.*

Mercredi 28 juillet.

pas seul, en effet, la résistance qu'ils opposaient aux efforts tentés pour les entraîner dans le mouvement : non-seulement ces députés ne voyaient pas encore la chute de Charles X comme un événement probable, possible même ; mais, à l'heure précisément où les ministres, aux Tuileries, décidaient l'arrestation du général Gérard, le roi recevait à Saint-Cloud des ouvertures de rapprochement inspirées, encouragées par M. Casimir Périer, et dans lesquelles le nom du général Gérard était surtout prononcé.

La veille au soir, un médecin qui avait d'étroites relations avec ce général, le docteur Thibaut, était venu prier M. de Vitrolles de faire auprès de Charles X une démarche conciliatrice. Cette tentative, disait-il, était sollicitée par le général Gérard et par plusieurs de ses amis politiques, qui, se défiant des ministres, recouraient à l'influence que M. de Vitrolles avait pu conserver sur l'esprit du roi, pour obtenir directement de ce dernier qu'il donnât l'ordre de suspendre le combat, et qu'il consentît à écouter les plaintes de la population. « Le général Gérard, ajoutait le docteur Thibaut, ne prendrait aucune part à une insurrection populaire, mais il n'hésiterait pas, dans un intérêt d'ordre public, à accepter le commandement des troupes qui refuseraient de soutenir les ordonnances. » M. de Vitrolles promit de faire la démarche, et, le lendemain mercredi, vers une heure, il se rendit à Saint-Cloud. Le roi conférait, en ce moment, avec l'intendant de sa liste civile. Cet entretien d'affaires, sans importance sérieuse, se prolongea longtemps ; enfin, à deux heures et demie, M. de la Bouillerie quitta le cabinet de Charles X, et M. de Vitrolles put entrer. Le roi paraissait dans la sécurité la plus absolue ; il répondit à la proposition d'arrêter l'effusion du sang : « Je suis dans mon droit. Les ordonnances peuvent ne pas être *légales ;* mais l'article 14 les rend *constitutionnelles*, et j'ai dans mes armes la même confiance que dans mon droit. » Puis, trompé sans doute par le récit de cet officier du Dau-

phin, qui, ayant quitté M. de Polignac lorsque trois des membres de la Chambre compris dans l'ordre d'arrestation confié à M. de Foucault arrivaient au Carrousel, était parti de Paris avec la conviction que ces députés venaient d'être arrêtés, Charles X ajouta : « D'ailleurs, les chefs du mouvement doivent être maintenant entre les mains de l'autorité militaire, et l'on vient de nommer un conseil de guerre qui siégera aux Tuileries et fera justice sommaire des insurgés pris les armes à la main. » En ce moment, le bruit lointain de décharges d'artillerie se faisait distinctement entendre ; ces détonations encourageaient la persistance de M. de Vitrolles. « Mais la révolte n'est pas encore vaincue, disait-il, et le roi me permettra d'insister sur les avantages que, à tout événement, il y aurait à ne pas fermer la porte aux communications, même aux négociations avec les hommes que l'on peut regarder comme les chefs du mouvement. Céder quelquefois aux circonstances, pour se mettre mieux en mesure de les dominer plus tard, est une politique que Richelieu lui-même a recommandée. — Un tel rôle serait au-dessous de ma dignité, répondait le roi ; je ne veux ni ne dois traiter avec des sujets en révolte. Qu'ils déposent les armes ; ils connaissent assez ma bonté pour être sûrs du pardon le plus généreux. » L'arrestation des chefs de l'insurrection, la formation d'un conseil de guerre aux Tuileries, étaient des faits nouveaux pour M. de Vitrolles, qui ne connaissait que les faits de la veille et de la matinée ; le roi, d'un autre côté, se montrait si pleinement rassuré, et semblait si confiant dans l'issue de la lutte, que, arrivé sous l'impression d'un grave péril, M. de Vitrolles se sentit bientôt moins alarmé ; son insistance au sujet des négociations proposées devint moins vive. Au moment de quitter le roi, ce dernier l'interpella. « Je n'ai qu'une chose à vous demander, lui dit-il. Croyez-vous qu'il conviendrait mieux que je fusse dans ce moment-ci à Paris ? — J'aurais applaudi à cette résolution, répondit M. de Vitrolles,

Mercredi 28 juillet.


avant de connaître l'existence du conseil de guerre qui siége aux Tuileries; mais je ne crois pas que le roi puisse s'y rendre quand un conseil de cette nature y prononce des jugements nécessairement suivis d'exécutions; le roi s'appelle Charles X; je craindrais un rapprochement trop facile entre son nom et celui de son prédécesseur, Charles IX. — Vous avez raison, » répondit le roi.

Revenu à Paris vers les six heures du soir, M. de Vitrolles put se rendre compte des illusions où l'on entretenait son maître; il vit le Louvre et les Tuileries littéralement entourés par une ligne de feux de mousqueterie; on se battait partout : l'insurrection, loin de faiblir, semblait avoir acquis de nouvelles forces; des quartiers et des rues qu'il avait laissés au pouvoir de la troupe étaient au pouvoir des insurgés. Il écrivit immédiatement à M. de Polignac : « Je quitte notre maître; il est dans l'erreur sur l'état réel des choses. Cette situation ne saurait se prolonger sans le plus grand péril. Si vous n'êtes pas certain de terminer la lutte dans les vingt-quatre heures, prenez en main les négociations qu'on m'a proposées et que je suis prêt à vous remettre. » Quelques détails sommaires sur les propositions du docteur Thibaut terminaient cette lettre, qui ne put arriver à M. de Polignac qu'à l'aide d'une escorte et après deux tentatives infructueuses; ce ministre la laissa sans réponse. Le docteur Thibaut avait impatiemment attendu le retour de M. de Vitrolles. « J'ai trouvé le roi très-ferme, très-décidé, lui dit ce dernier; il ne peut traiter avec des sujets en armes; qu'ils rentrent dans le devoir, ils peuvent se fier à sa clémence. » Le soir, après avoir fait connaître cette réponse à ses commettants, le docteur revint, et sollicita M. de Vitrolles de se rendre de nouveau auprès de Charles X, qui, mieux éclairé sur l'état des choses, se montrerait certainement plus facile à un accommodement. « On est disposé à toutes les démarches nécessaires pour ménager la dignité royale, disait-il, et, s'il en était besoin, les grands corps de

l'administration et de la magistrature, le conseil général de la Seine, la Cour de cassation et la Cour royale, en robes rouges, se rendraient à Saint-Cloud; la couronne ne paraîtrait pas subir une nécessité; elle ne semblerait céder qu'à des prières.» Puis il ajouta : « Dans mon opinion personnelle, les choses sont plus avancées que ne le pensent mes amis, et que vous-même ne pouvez le supposer. Je ne regarde pas comme impossible que la déchéance du roi soit prononcée demain. » M. de Vitrolles consentit à se prêter à une seconde démarche, mais après avoir revu M. Thibaut, et connu les paroles que les amis politiques du docteur désiraient qu'il portât au roi. Mercredi 28 juillet.

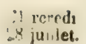
Paris, en ce moment, était tout entier en armes : chaque quartier, hérissé de barricades, demeurait, pour ainsi dire, étranger au quartier voisin. De là, les rumeurs les plus fausses, les versions les plus contradictoires : sur un point, on regardait la défaite comme certaine; ailleurs, le triomphe semblait assuré. Le sentiment de la peur et celui de l'espérance, surexcités par l'ébranlement physique et moral que jetaient dans toutes les organisations les détonations de la mousqueterie, de l'artillerie et le tintement des cloches de toutes les églises sonnant le tocsin, portaient jusqu'à leurs plus extrêmes limites le découragement ou l'exaltation. Le fait réel, c'est que, vers les six heures du soir, lorsque M. de Vitrolles revenait de Saint-Cloud, l'insurrection était la plus forte sur tous les points, et qu'une seule des colonnes sorties, à midi, des Tuileries, se maintenait encore sur la position que lui avait assignée Marmont.

C'était vers les deux heures que, dans son impatience fiévreuse, le duc de Raguse avait jeté ce mot à l'aide de camp du général Quinsonnas demandant du renfort : « Je n'en ai pas à vous donner! que votre général s'en tire comme il pourra! » Peu de moments après, le maréchal faisait cependant transmettre au bataillon du 15e léger, demeuré au pont Neuf, l'ordre de se porter au marché des Innocents. Cette

Mercredi 28 juillet.

troupe gardait sa position sans être inquiétée par les insurgés placés à des barricades échelonnées en face d'elle, rue de la Monnaie et rue des Prouvaires. Ces rues, en grande partie dépavées, conduisaient à la position du général Quinsonnas. Lorsque le colonel du 15e, suivi de la moitié de son bataillon, se présente devant la première barricade, il somme ses défenseurs de le laisser passer. Ceux-ci refusent, interpellent les soldats, les engagent à venir de leur côté; quelques-uns même franchissent la barricade, abordent les carabiniers placés en tête de la colonne, et s'efforcent de les entraîner. Le colonel recourt aux remontrances, aux ordres, aux menaces; on n'en tient aucun compte; il annonce qu'il va faire tirer. Les insurgés repassent la barricade et attendent. Les soldats apprêtent leurs armes et les mettent en joue; mais, au lieu de faire entendre le commandement de *Feu !* le colonel ordonne de mettre l'arme au bras et de marcher. La troupe s'avance; tous les ménagements de son chef ont été vains; quand elle n'est plus qu'à quelques pas des insurgés, ceux-ci tirent; les soldats ripostent, enlèvent la barricade et poursuivent leur chemin. Des décharges les accueillent alors de tous les côtés; les barricades qu'ils laissent derrière eux sont immédiatement reformées; bientôt le colonel a son cheval tué et le chef de bataillon est blessé. Cependant la troupe arrive au marché des Prouvaires; mais la fusillade, sur ce point, devient si meurtrière, qu'en quelques minutes neuf hommes de la compagnie de carabiniers sont mis hors de combat. Le colonel arrête sa troupe : persister à la conduire plus loin, c'est vouloir la sacrifier en pure perte, car elle est évidemment trop faible pour dégager les soldats enfermés dans le marché des Innocents. Cet officier supérieur ramène sa petite colonne en arrière de la dernière barricade qu'elle a renversée; le feu cesse aussitôt, et les soldats du 15e retournent à la position qu'ils ont quittée, sans que leur retraite soit inquiétée par un seul coup de fusil.

En même temps que Marmont envoyait au 15e léger l'ordre de se porter au secours du général Quinsonnas, il dirigeait sur le pont Neuf le colonel de Maillardoz, avec un bataillon suisse de la garde et deux pièces d'artillerie. Informé de l'insuccès de la tentative que nous venons de raconter, le maréchal chargea l'officier d'état-major de Puibusque d'enjoindre au colonel de Maillardoz de laisser ses deux pièces au colonel du 15e, et de se porter à son tour au marché des Innocents. Lorsque cette communication eut été faite à haute voix, M. de Puibusque se pencha vers M. de Maillardoz et ajouta à voix basse : « Le maréchal m'a chargé de vous dire d'arriver coûte que coûte, et que ce sera difficile. » Les Suisses se mettent en mouvement; ils entrent dans la rue de la Monnaie, remontent la rue des Prouvaires, passent devant le marché de ce nom et atteignent la pointe Saint-Eustache. Leur marche n'est qu'un combat : assaillis par un feu de mousqueterie continu, par des pavés, des meubles qui tombent de toutes les fenêtres, ils répondent par des décharges qui se succèdent sans interruption. Toutefois ces balles, ces projectiles de toute nature qui leur viennent de face, de flanc, des toits, des fenêtres, des portes, lancés par des ennemis invisibles, les étonnent et les troublent; parvenus à la pointe Saint-Eustache, ils n'avaient plus qu'à se rabattre sur la droite pour arriver sur la position du général Quinsonnas; mais, au lieu de prendre cette direction, leur tête de colonne s'avance droit devant elle, toujours combattant, et s'engage dans la rue Montorgueil. Ce n'est qu'à la hauteur de la rue Mandar que M. Maillardoz s'aperçoit que sa marche loin de le rapprocher du marché des Innocents, l'en éloigne; il s'arrête et se décide à entrer dans la rue Mandar, que défendent, à chacune de ses extrémités, deux barricades confiées à la garde d'une personne de sa connaissance intime. Une lutte s'engage entre les deux chefs, dès l'entrée de la rue; les Suisses, se voyant partout enveloppés, se jettent sur la première barricade, l'enlèvent, franchissent également la se-



conde, malgré la résistance la plus vigoureuse, entrent dans la rue Montmartre, descendent vers la pointe Saint-Eustache qu'ils atteignent une seconde fois, et arrivent enfin au marché des Innocents, après avoir eu le cinquième de leur effectif mis hors de combat. Ils étaient partis du pont Neuf au nombre d'environ 500; 97 officiers et soldats venaient d'être tués ou blessés. Un lieutenant, un sergent et 8 à 10 grenadiers étaient restés rue Mandar, sur la barricade voisine de la rue Montorgueil; un capitaine était tombé, percé de sept balles, au coin de la rue Montmartre. Ce secours sauvait le général Quinsonnas. Les soldats qui lui restaient avaient épuisé leurs cartouches; les Suisses partagent avec eux celles qu'ils possèdent encore, et, après quelques minutes de repos, ils prennent la tête de la colonne et se mettent en devoir de regagner les quais. « Je dois vous avertir que ce sera dur, » dit le général au colonel Maillardoz. A peine, en effet, le bataillon conduit par ce dernier a-t-il fait quelques pas dans la rue Saint-Denis, qu'il est accueilli par d'effroyables décharges. Les Suisses n'en sont pas ébranlés; ils avancent intrépidement sur plusieurs barricades qu'ils détruisent pour livrer passage à la cavalerie ainsi qu'à l'artillerie, et, après de nouvelles et de notables pertes, ils débouchent enfin sur la place du Châtelet, que le général Quinsonnas ne tarde pas à quitter pour venir prendre position sur le quai de l'Ecole, à quelques pas du Louvre.

La petite colonne que ce général avait détachée vers la porte Saint-Denis, sous le commandement du colonel de Pleineselves, venait, à son tour, d'être sauvée par son chef mourant. Cet officier ne pouvait revenir sur ses pas; la ligne des boulevards lui était également fermée par les barricades infranchissables que formaient, de chaque côté, les arbres abattus en travers de cette grande voie; il donna l'ordre de remonter la rue du Faubourg-Saint-Denis, franchit la barrière de ce nom, s'engagea sur la ligne des boulevards extérieurs qui enceignent, au nord de Paris, le mur de l'octroi, et, rentrant

par le faubourg du Roule, il s'arrêta aux Champs-Élysées. Mercredi 28 juillet.

Un mouvement semblable permit au général Saint-Chamans de ramener aux Tuileries la colonne sous ses ordres. Ses deux tentatives dans la rue Saint-Antoine et dans la rue du faubourg, loin d'ébranler la résistance des habitants, l'avaient au contraire exaltée; le nombre des combattants s'était, pour ainsi dire, décuplé. Contraint de renoncer à communiquer avec le général Talon, hors d'état de revenir sur ses pas, menacé de se trouver bientôt sans munitions sur une position partout découverte, que d'innombrables tirailleurs entourent, et qui oblige ses soldats à un feu continuel, ce général descend vers la Seine en suivant les bords du canal de la Bastille, traverse le fleuve sur le pont d'Austerlitz, tourne le Jardin des Plantes ainsi que les quartiers placés au sud de Paris, gagne le boulevard des Invalides et le pont Louis XV, et, après une marche lente, pénible, il entre enfin aux Tuileries avec ses bataillons épuisés de fatigue et de faim.

Depuis longtemps l'Hôtel de Ville restait donc le seul point de l'intérieur de Paris où un des détachements sortis, à midi, du Carrousel, se maintenait encore, lorsqu'à dix heures du soir, M. Audry de Puyraveau vit arriver quelques-uns des députés qui étaient convenus de se trouver encore une fois dans sa demeure. « Nous étions bien peu nombreux, a dit M. Bérard, et l'aspect de notre petite réunion était bien sombre. Le matin, dans le même lieu, et ensuite chez moi, nous étions de 30 à 40. En ce moment, nous nous trouvions à peine 10. Quelques-uns semblaient chercher à s'effacer et à disparaître d'une scène que tout indiquait pouvoir être prochainement sanglante pour ceux qui y auraient figuré[1]. » MM. de la Fayette, Laffitte, Audry de Puyraveau, de Laborde et Mauguin ayant, en effet, déclaré qu'il fallait seconder les efforts du peuple, s'associer à ses périls et adopter son étendard, le général Sé-

[1] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

Mercredi 28 juillet.

bastiani s'était immédiatement levé en s'écriant avec une sorte de violence que, pour son compte, il déclarait ne pouvoir prendre la moindre part à de semblables discussions, et que le seul drapeau national était toujours pour lui le drapeau blanc. Puis, s'adressant à M. Méchin, dont l'attitude était accablée, il lui dit brusquement : « Venez-vous ? » Et ils sortirent. Une fois encore, on se sépara sans rien conclure, mais en convenant de se retrouver le lendemain, à six heures du matin, chez M. Laffitte.

Si la généralité des hommes politiques, à qui l'héroïsme de la population parisienne allait donner le pouvoir et la fortune, étaient tremblants et terrifiés, Charles X, dont le trône s'écroulait, continuait à montrer la même confiance. Saint-Cloud avait conservé sa physionomie habituelle ; le cérémonial et l'étiquette n'y étaient pas changés ; le soir, à l'heure accoutumée, le roi s'était assis à sa table de whist, en face du duc de Duras, premier gentilhomme de service ; on l'entendit se plaindre, mais c'était des distractions de son partenaire, que les événements troublaient plus qu'il n'osait le montrer. « Vous n'êtes pas à votre jeu, » lui dit le roi plusieurs fois. Le monarque, à la vérité, ne croyait pas avoir lieu d'être inquiet; ses illusions sur l'état de Paris étaient entretenues par M. de Polignac, que trompait, à son tour, la passion de royalistes ardents qui auraient cru se rendre complices d'une lâcheté ou commettre une trahison en admettant que la garde pouvait ne pas être la plus forte; pour eux, la marche de ses bataillons, d'une extrémité de Paris à l'autre, prouvait qu'ils renversaient tous les obstacles, et que, partout où ils se présentaient, la rébellion reculait. Les renseignements donnés de vive voix par le colonel de Komiérowski et les derniers mots de la lettre de Marmont avaient été impuissants à ébranler la confiance de Charles X : dans la pensée du roi, cinq députés libéraux ne seraient pas venus solliciter du maréchal une suspension d'armes, et d'autres hommes de ce parti n'auraient pas

prié M. de Vitrolles de lui faire directement la même demande, s'ils avaient accordé la moindre puissance à la révolte. Témoignage irrécusable de découragement et de peur, cette double démarche donnait évidemment raison aux assurances de M. de Polignac contre les craintes de Marmont; ce dernier, aux yeux du roi, jugeait mal sa position et s'en exagérait les difficultés. La réception qu'avait faite Charles X au premier aide de camp du maréchal s'était ressentie de cette conviction; cet officier supérieur l'a racontée en ces termes : « Introduit dans le cabinet du roi, je lui remis la dépêche du maréchal, et je lui rendis compte verbalement de l'état des choses, en lui disant qu'il exigeait une prompte détermination. Je lui exposai que ce n'était pas seulement la populace de Paris, mais la population tout entière qui s'était soulevée, et que j'avais pu en juger par moi-même en passant à Passy, où des coups de fusil avaient été tirés contre moi, non par la populace, mais par des gens d'une classe plus élevée. Le roi répondit qu'il lirait la dépêche, et je me retirai pour attendre ses ordres. Voyant qu'ils n'arrivaient pas, je priai M. le duc de Duras d'aller chez le roi pour les demander, mais il me répondit que, d'après l'étiquette, il lui était impossible d'y entrer. Je fus enfin rappelé dans le cabinet du roi, qui ne me remit aucune dépêche écrite, mais me chargea seulement de dire au maréchal *de tenir bien, de réunir ses forces au Carrousel et à la place Louis XV, et d'agir avec des masses;* il me répéta même deux fois ce dernier mot. Madame la duchesse de Berry et M. le Dauphin étaient alors dans le cabinet du roi; mais ils ne dirent rien[1]. »

A différentes reprises, et lorsque le colonel appuyait sur des détails qui tendaient à démontrer que l'insurrection était sérieuse, Charles X l'avait interrompu en lui disant : *Abrégez.* Peu d'instants après son départ, un royaliste décidé, le géné-

[1] Déposition du colonel de Komiérowski devant la Cour des pairs.

Mercredi 28 juillet.

ral Vincent, arrive jusqu'au roi, malgré le premier gentilhomme de service, lui dit qu'il vient de parcourir Paris, et que la cause royale court les plus grands périls si les ordonnances ne sont pas immédiatement rapportées; il reçoit également cette réponse : « Mon cher, vous êtes un bon général, mais vous n'entendez rien à ces choses-là. » — Dans ce moment, M. de Polignac, toujours réuni à ses collègues, prenait aux Tuileries, comme ministre de la guerre par *intérim*, différentes mesures demandées par Marmont : il faisait expédier à toutes les compagnies de gardes du corps l'avis de se tenir prêtes à se réunir à Saint-Cloud, et aux élèves de l'école de Saint-Cyr l'ordre de se rendre à cette résidence avec leurs pièces; les régiments de la garde tenant garnison à Beauvais, à Orléans, à Rouen, à Caen, étaient appelés à Paris; les deux camps de Lunéville et de Saint-Omer étaient levés, et l'on enjoignait aux troupes qui les composaient de se diriger à marches forcées sur la capitale. En même temps que Marmont pressait l'expédition de ces différents ordres, simples mesures de précaution dans la pensée des ministres, ce maréchal s'efforçait de procurer des vivres aux bataillons successivement ramenés aux Tuileries et place Louis XV, et d'assurer les premiers soins à leurs blessés. La troupe n'avait pas mangé depuis le matin. Elle était, en outre, sans communication possible avec ses casernes. On ne pouvait espérer aucune ressource de la manutention des vivres : cet établissement était, depuis midi, aux mains des Parisiens. Le maréchal envoya demander du pain à l'hôtel des Invalides et chez tous les boulangers établis dans le rayon des positions encore occupées par la troupe; on n'obtint que des quantités fort insuffisantes; deux ou trois bataillons reçurent seuls un quart de ration; le reste dut attendre au lendemain, et se contenter d'une distribution de vin faite avec les provisions du château. Durant la marche des colonnes, et dans le but de soutenir leur énergie morale, on avait répandu le bruit que, une fois

arrivées aux Tuileries, elles ne manqueraient de rien ; Charles X et son fils, ajoutait-on, les y attendaient. Elles trouvèrent le palais désert. « Le roi et le Dauphin renoncent-ils donc à se défendre? nous abandonnent-ils? » se disaient avec inquiétude les soldats, que cette espérance trompée irrita, et qui n'admettaient pas que les princes pour lesquels ils risquaient leur vie se tinssent enfermés et invisibles dans un château de plaisance, à deux lieues du théâtre du combat.

Les colonnes avaient pu ramener une partie de leurs blessés : Marmont fit établir pour eux deux ambulances provisoires, l'une dans les dépendances mêmes des bureaux de son état-major, la seconde sous les galeries ouvertes du rez-de-chaussée des Tuileries, qui font face au jardin. Quant aux blessés restés au pouvoir de la population, ils trouvaient dans leurs adversaires les attentions et les services les plus empressés. Portés dans des maisons particulières, dont le rez-de-chaussée et les cours étaient transformés en ambulances pour les combattants parisiens, ils recevaient les mêmes secours que ceux-ci. Toute distinction de parti disparaissait sur ces théâtres de la souffrance ; il y régnait un sentiment de fraternité pieuse qui s'étendait aux Suisses eux-mêmes. Les mêmes mains qui avaient fait les blessures s'efforçaient de les soulager. Un ouvrier, qui venait de se battre et s'apprêtait à recommencer, s'approche du chirurgien qui pansait un de ses camarades : « Ne vous occupez pas de lui, dit-il à l'homme de l'art, il peut attendre ; songez plutôt à ce malheureux qui va périr si on ne le panse pas sur-le-champ ; » et il lui montre un Suisse dont le sang s'échappait à flots [1]. Un certain nombre de ces soldats étrangers avaient été recueillis dans une maison voisine du pont Neuf, lorsque le bataillon du colonel de Maillardoz s'était engagé dans la rue de la Monnaie pour aller au secours du général Quinsonnas ; au retour, le colonel voulut reprendre ses

[1] *Chronique de juillet* 1830, par M. L. Rozet.

Mercredi 28 juillet.

blessés ; ceux-ci refusèrent de le suivre. « Nulle part, disaient-ils, ils ne seraient aussi bien soignés. » Dans les hôpitaux civils, où des soldats et des citoyens étaient amenés en voiture par des conducteurs improvisés qui traversaient les postes de la troupe comme ceux des insurgés, sans autre sauvegarde qu'un *laissez passer* signé de noms inconnus, les blessés des deux partis se trouvaient également réunis dans les mêmes salles. Ces hommes, qui échangaient des balles peu de moments auparavant, se retrouvaient sans haine, sans colère, étendus l'un auprès de l'autre, confondus dans les mêmes soins. Étrange lutte, où la voix de l'humanité était écoutée, même en plein combat ! Des artilleurs, sur la place de l'Hôtel de Ville, reçoivent l'ordre d'abattre une large cheminée servant d'abri à deux insurgés qui dirigeaient sur la troupe un feu continuel; ils pointent leur pièce; mais, avant de tirer, ils font signe aux deux Parisiens de quitter leur poste, et ne renversent la cheminée que lorsque ceux-ci ont disparu. Le chef d'un des bataillons de la colonne Saint-Chamans est ajusté presque à bout portant, à la tête de sa troupe, par un marchand embusqué derrière un arbre du boulevard ; atteint légèrement, il reproche à cet homme sa maladresse, et le reconduit avec le plus grand sang-froid à sa boutique restée à demi ouverte. Un autre officier de la garde, le capitaine Kanmann, est frappé à la tête d'un coup de barre de fer, par un ouvrier qui vient de s'élancer sur lui : il se place entre ses soldats et son agresseur, et relève avec son épée les fusils qui mettaient en joue ce dernier. La justice de la cause populaire paralysait, à la vérité, plus d'un courage, retenait plus d'un bras ; elle était comprise dans les rangs mêmes les plus inférieurs de la troupe. M. de Bayeux, avocat général, reçoit vers midi communication de l'ordonnance qui met Paris en état de siége; il se rend au Palais de Justice et n'y trouve que les gendarmes et les soldats de ligne commandés pour le service de la cour d'assises; le maréchal des logis commandant les gendarmes s'approche

et lui dit : « Avouez, monsieur l'avocat général, qu'il est dur de tuer les autres et de se faire tuer pour une pareille cause. Car, enfin, ce sont nos droits qu'on nous enlève ! — C'est possible, réplique aussitôt un soldat de ligne ; mais on ne peut pourtant pas voir tirer sur ses camarades sans les défendre. — Tes camarades ! s'écrie le sergent commandant le peloton. Mais, pour les défendre, sur qui tireras-tu, malheureux ? sur tes frères[1] ! » Ces considérations échappaient sans doute au plus grand nombre des soldats ; mais ils répugnaient à cette lutte qu'ils ne comprenaient pas, et ne tiraient sur la population que par l'habitude de cette obéissance qui est la servitude du devoir. Un grenadier, dont les services remontaient à l'Empire, est frappé d'une balle en pleine poitrine, près le Palais-Royal. « Mon Dieu ! s'écrie-t-il en s'affaissant, ils me tuent ! j'étais pourtant *un bon Français !* »

Mercredi 28 juillet.

Les instructions apportées par le colonel de Komiérowski ne permettaient pas de laisser le général Talon à l'Hôtel de Ville ; un officier déguisé lui apporta l'ordre d'abandonner cette position. A ce moment, la nuit tombait. On sait que les cartouches auraient manqué à cette colonne vers les deux heures, sans l'arrivée d'un bataillon suisse ; cette troupe, à son tour, n'avait pas tardé à épuiser complétement les siennes, et la résistance allait devenir impossible quand le 50e de ligne, d'abord posté sur les boulevards Saint-Denis et Saint-Martin, était venu rejoindre le général Talon. Ce régiment montrait une grande répugnance à faire usage de ses armes ; il donna ses cartouches ; mais celles-ci, quand vint l'ordre de retraite, se trouvaient également presque épuisées. Dans cette position, et lorsque les quais, ainsi que toutes les rues qui y aboutissent, étaient encore encombrés de combattants, une retraite pouvait devenir fatale. Le général Talon résolut d'attendre. Toutefois, les soldats cessent leur feu ; une espèce de suspension

[1] *Chronique de juillet,* de M. L. Rozet.

Mercredi 28 juillet. d'armes, commandée des deux parts par la lassitude et par le besoin, s'établit; la troupe laisse librement sortir des maisons les plus voisines de la place un assez grand nombre d'individus qui n'avaient pas cessé de tirer sur elle; d'autres habitants du quartier, qui n'avaient quitté leurs demeures que pour mieux combattre, peuvent également y rentrer; quelques boutiques s'ouvrent; les soldats s'y mêlent à des insurgés et y achètent du vin, leur premier aliment depuis midi. Les heures, pendant ce temps, s'écoulent; les ténèbres s'épaississent; le silence se fait; les rues deviennent désertes; bientôt on n'entend plus qu'un bruit confus, composé de mille bruits, sorte de murmure immense qui est le retentissement sourd, lointain, des préparatifs faits dans tous les quartiers pour la lutte du lendemain, et que domine le son aigu, infatigable, du tocsin, tintant le glas de la monarchie. Enfin, à minuit, la colonne se forme; le peu de cartouches qui restent dans les gibernes sont réunies et données à l'avant-garde; les blessés sont placés sur les épaules des soldats les plus robustes; on se met en marche. Une barricade fermait le quai Pelletier; on la détruit pour livrer passage à la cavalerie et à l'artillerie. Le bruit causé par ce travail provoque quelques coups de fusil tirés par des insurgés bivaquant sur les quais de la rive gauche. Le général Talon défend d'y répondre; la colonne poursuit sa route par le pont Notre-Dame, le marché aux Fleurs, le quai de l'Horloge, le pont Neuf; elle y rallie les bataillons du 15ᵉ léger, qu'elle y trouve, l'arme toujours au pied, sur les mêmes positions où elle les a laissés le matin. Quelques officiers de la garde s'irritent à cette vue; des paroles injurieuses pour la troupe de ligne leur échappent; mais la colonne marche toujours, et, à une heure, elle atteint enfin les premiers postes de Marmont.

Le peuple avait abandonné l'Hôtel de Ville lorsque la garde s'était emparée de la place de ce nom; il reprit possession de cet édifice immédiatement après le départ du général Ta-

lon[1]. Le retour de la colonne confiée à ce général, qui venait de ramener également le 15e léger et le 50e de ligne, complétait le mouvement de concentration ordonné par Charles X ; toutes les troupes se trouvaient réunies sous la main du duc de Raguse ; ce dernier l'annonça à M. de Polignac, en lui faisant connaître les dispositions qu'il avait déjà préparées pour le lendemain : « Le maréchal, a dit ce ministre, me dit et m'engagea d'écrire au roi (ce que je fis immédiatement) que la position qu'il occupait était inexpugnable, et qu'il pourrait y tenir trois semaines [2]. » Mercredi 28 juillet.

[1] L'Hôtel de Ville ne fut ni pris ni repris, dans l'acception militaire du mot ; il appartenait à qui possédait la place ; ce fut cette dernière position que l'on se disputa, et c'est sur la place et aux abords que se livrèrent les luttes que nous n'avons pu qu'indiquer.

[2] *Souvenirs historiques et politiques*, de M. de Polignac.

CHAPITRE V

Jeudi, 29 juillet. Position défensive prise par le duc de Raguse; disposition de ses forces. Préparatifs des Parisiens. — Les ministres aux Tuileries. *Proclamation* de Marmont; il offre une suspension d'armes. Arrivée de MM. de Sémonville et d'Argout au Carrousel; leur entrevue avec M. de Polignac; ils sollicitent le maréchal de faire arrêter les ministres. Leur départ pour Saint-Cloud; ils sont suivis par M. de Polignac et ses collègues. — Marmont au Carrousel. Le Louvre. Les combattants du pont des Arts. Nouvelles tentatives d'armistice. — Défection des 5e et 53e de ligne. *Terreur panique des Suisses.* Abandon du Louvre et des Tuileries. Retraite des troupes hors de Paris. Ordre de retraite adressé par le Dauphin à Marmont. — Les insurgés de la rive gauche : les élèves de l'École polytechnique; attaque et prise de la caserne de Babylone. — *Caractère de la lutte.* — Pillage des Tuileries; dévastation de l'Archevêché.

Hôtel Laffitte. Réunion des membres de la Chambre; séance. M. de la Fayette accepte le commandement en chef de la garde nationale. Arrivée des officiers du 53e. *Terreur panique des députés.* Nomination d'une commission municipale parisienne.

Hôtel de Ville. Le général Dubourg; arrivée du général de la Fayette. M. Baude; arrivée de la commission municipale.

Saint-Cloud. Arrivée de MM. de Sémonville, d'Argout et des ministres. Entrevue de M. de Sémonville et du roi. Décisions prises par le conseil. Arrivée de M. de Vitrolles; ses propositions. Indécision et inertie de Charles X et de ses ministres. Arrivée de Marmont. Revue passée par le Dauphin. L'école militaire de Saint-Cyr. Nomination de M. de Mortemart comme premier ministre. Mission de MM. de Sémonville, de Vitrolles et d'Argout à Paris.

Conférence à l'Hôtel de Ville entre les envoyés de Charles X et les membres de la commission municipale. — M. d'Argout à l'hôtel Laffitte; discussion entre les députés.

Jeudi 29 juillet.

Jeudi, 29 juillet. — La position défensive qu'avait prise le duc de Raguse à la suite du mouvement de concentration ordonné par Charles X comprenait le Louvre, les Tuileries et les Champs-Élysées. Elle présentait la forme d'un immense quadrilatère fort allongé qui s'étendait depuis le Louvre jusqu'au bois de Boulogne, ou, plus exactement, jusqu'à Saint-Cloud.

Un des côtés était formé par la Seine, qui lui servait, pour ainsi dire, de fossé; l'autre côté, celui de droite, se trouvait délimité par la rue Saint-Honoré et par la rue du faubourg de ce nom, grandes voies faciles à défendre, et qui ne présentaient que deux ouvertures : la place Vendôme et le boulevard de la Madeleine. Au centre, existaient de larges espaces, le Carrousel, la cour et le jardin des Tuileries, la place Louis XV, les Champs-Élysées, où les troupes avaient la pleine liberté de leurs mouvements. « Cette position est inexpugnable; j'y tiendrais trois semaines, » avait dit Marmont, la veille au soir. C'était une conviction ancienne chez le duc de Raguse : quinze ans auparavant, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il insistait déjà pour que Louis XVIII, rassemblant autour de lui tous les corps demeurés fidèles, attendît de pied ferme, dans cette position, l'entrée de l'Empereur dans Paris[1]. La distribution qu'il fit de ses forces fut celle-ci : au Louvre, deux bataillons suisses commandés par les colonels de Salis et de Maillardoz; place du Carrousel, un autre bataillon suisse et deux bataillons de la garde française ayant de forts détachements au Palais-Royal et dans les maisons formant les angles des différentes rues qui, du Carrousel, débouchent dans la rue Saint-Honoré; dans le jardin des Tuileries, un quatrième bataillon suisse venu de Ruel, la veille au soir, trois bataillons de la garde française, le 50e de ligne et le 15e léger; sur la place Vendôme, le 5e et le 53e de ligne avec la gendarmerie à pied et à cheval; place Louis XV et boulevard de la Madeleine, les 1er et 2e de la garde; enfin, aux Champs-Elysées, deux bataillons de la garde et un régiment de chasseurs à cheval appelé de Versailles dans la nuit, et présentant une force de 12 à 1,500 hommes d'infanterie et de 5 à 600 chevaux, force qui pouvait compenser les pertes faites dans les deux journées précédentes.

Jeudi 29 juillet.

[1] Voyez t. II, p. 258 et 259.

Jeudi 29 juillet.

La population, à son tour, n'était pas demeurée inactive : maîtresse de la plus grande partie de la ville, par la retraite des troupes royales et par leur réunion au Louvre et aux Tuileries, elle avait employé la nuit à généraliser et à compléter son système de défense. Toutes les rues, même les moins passantes, les moins exposées à l'action de la troupe, étaient armées de barricades qui tenaient Marmont littéralement enfermé sur trois faces de sa position; les derrières de ce maréchal restaient seuls libres. D'un autre côté, malgré le calme et la fermeté apparente que lui donnaient sa forte discipline et son dévouement au devoir, la troupe était profondément abattue. Décimée par les combats de la veille, affaiblie par la fatigue et par le besoin, elle cherchait vainement autour d'elle les encouragements que, dans les luttes politiques, les partis prodiguent d'ordinaire aux braves gens qui se sacrifient pour eux. Non-seulement aucun concours, aucun témoignage de sympathie, n'étaient venus révéler à la garde et à la ligne, dans les deux journées précédentes, que la cause défendue par elles avait des partisans, des appuis ailleurs que dans leurs rangs; mais, le matin même de cette journée, quand tout annonçait une crise suprême, elles auraient vainement attendu l'aide de quelques royalistes armés. La Convention, attaquée par les sections, avait trouvé dans les rangs des républicains 1,500 défenseurs volontaires; la royauté n'en eut pas un seul. Ce parti monarchique et religieux, si arrogant et si provocateur dans ses discours et dans ses journaux, avait complétement disparu; et, si les soldats tombés pour sa cause avaient rencontré des soins et des secours, c'était parmi ses adversaires. « Ce n'est donc pas une simple émeute? demandait M. de Peyronnet, vers les huit heures du matin, à M. de Bayeux, avocat général à la Cour royale. — C'est une véritable révolution qui ne vous laisse aucune ressource, répondit ce magistrat, car je ne vous vois aucun appui. — Ah! vous avez bien raison, monsieur l'avocat général, réplique aussitôt

M. d'Haussez à M. de Bayeux, qu'il entraîne vers une fenêtre; car vous voyez là nos seuls défenseurs, ajouta-t-il en montrant les soldats de la garde rangés sur le Carrousel; et voilà vingt-quatre heures qu'ils n'ont rien mangé, et que leurs chevaux n'ont pas eu de fourrage! »

Jeudi 29 juillet.

Les ministres avaient couché aux Tuileries et continuaient à demeurer réunis auprès de Marmont. L'insuccès des mouvements opérés la veille commençait à les inquiéter; ils en accusaient avec amertume la mollesse des manœuvres ordonnées par le maréchal, qui ne déployait, disaient-ils, aucune vigueur, et ils cherchaient dans certaines mesures, telles, par exemple, que la convocation de la Cour royale aux Tuileries, un moyen de jeter le trouble et la peur au sein de l'insurrection. La présence de M. de Bayeux dans les appartements du maréchal se rattachait à cette convocation. « Lorsque j'arrivai, a-t-il dit, ces messieurs (les ministres) me parurent fort empressés d'avoir des nouvelles de l'état de la ville. Je leur répondis que, hors ce qui les environnait, tout était calme et dans l'ordre le plus admirable; que les propriétés étaient respectées, que tout soldat fait prisonnier était traité comme un ami, et que l'on n'avait pas même pillé leurs hôtels. M. de Peyronnet me dit : — Ce sont sans doute les *fédérés*[1], qui ont conservé leur ancienne organisation? — Non, lui dis-je, c'est la population tout entière qui se soulève; les femmes montent des pavés dans leurs chambres pour les jeter sur la tête des soldats, pendant que leurs maris se font tuer dans les rues. Les habitants des campagnes accourent armés de fourches et de faux; le soulèvement est universel, et toute tentative pour le comprimer complétement inutile[2]. »

« Il est urgent que Votre Majesté prenne des moyens de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être

[1] Des *Cent-Jours*.
[2] Déposition de M. de Bayeux devant la Cour des pairs.

Jeudi 29 juillet. sauvé. Demain, peut-être, il ne serait plus temps, » avait écrit Marmont à Charles X, la veille, à neuf heures du matin. Cette conviction n'avait pas abandonné le maréchal; mais elle devint encore plus forte après une visite qu'il fit sur toute la ligne de ses avant-postes. Résolu à tout tenter pour décider le roi à des mesures conciliatrices, il mit à exécution une pensée qu'il avait eue dès la veille au soir[1], et fit enjoindre à tous les maires de Paris de se rendre à son quartier général. Marmont connaissait l'ordre qui venait de convoquer la Cour royale aux Tuileries : il espérait que la réunion de cette cour et celle du corps municipal dans ce palais pourrait devenir l'occasion d'une solennelle démarche à laquelle Charles X ne résisterait pas. Pour en faciliter le succès, il résolut d'offrir à la population la suspension d'armes que M. Laffitte et ses collègues étaient venus solliciter : le maréchal avait pu la refuser lorsque ses troupes, marchant sur l'insurrection, se trouvaient en plein combat; maintenant que ses soldats se tenaient concentrés dans une position exclusivement défensive, cette concession devenait sans péril, et, dans ce but, il écrivit la proclamation suivante :

« Parisiens!

« La journée d'hier a fait répandre bien des larmes; il n'y a eu que trop de sang versé. Par humanité, je consens à suspendre les hostilités, dans l'espérance que les bons citoyens se retireront chez eux et reprendront leurs affaires; je les en conjure avec instance.

« Au quartier général de Paris, le 29 juillet 1830.

« *Le maréchal duc* DE RAGUSE. »

Il n'existait aucun moyen de faire imprimer cette adresse. Pendant que de nombreux sous-officiers en faisaient à la main des copies, un fabricant de bronze de la rue Vivienne, M. Galle, abordait Marmont. « Monsieur le maréchal, lui dit-

[1] Déposition du baron de Glandevès.

il, vos soldats tirent, du haut de quelques fenêtres de la rue Saint-Honoré, sur des citoyens inoffensifs; ne pouvez-vous donc faire cesser de telles atrocités? — Vous m'insultez, monsieur, réplique vivement Marmont, en m'imputant de pareils ordres. Je viens précisément d'ordonner aux troupes de ne faire feu que pour se défendre. Une proclamation va en instruire le peuple de Paris. — Comment, monsieur le maréchal, ajoute M. Galle, l'autorité municipale ne s'est-elle pas encore montrée? » Marmont répond qu'il vient de convoquer les maires aux Tuileries. « Mais, d'ici à ce qu'ils puissent se trouver réunis, il peut arriver de grands malheurs, réplique M. Galle; une démarche de vous auprès du roi serait bien plus utile, monsieur le maréchal. — Je ne peux rien, ma visite serait sans résultat, répond avec accablement le duc de Raguse; le roi sait tout ce qui se passe : M. de Polignac et moi l'en avons instruit; sa volonté est immuable. Si vous pouviez réunir une députation de la *bourgeoisie*, ajouta-t-il en appuyant sur ce dernier mot, qu'il répéta, peut-être lui accorderait-il ce qu'il me refuserait à coup sûr[1]. » Jeudi 29 juillet.

La proclamation du duc de Raguse ne pouvait produire aucun résultat : non-seulement tous les moyens de la faire afficher manquaient, mais l'insurrection formait autour des positions du maréchal une barrière que ni ses paroles ni ses promesses ne pouvaient franchir. Vainement les soldats placés aux avant-postes reçurent l'ordre de la distribuer autour d'eux, et une cinquantaine d'insurgés prisonniers furent mis en liberté sous la seule condition de la répandre; la publicité de cet acte ne put dépasser les limites du Louvre et des Tuileries. Aussi, pendant que, dans l'enceinte de ces deux palais, Marmont proclamait une suspension d'armes, au dehors tout se préparait pour une lutte décisive. Les quartiers de la rive gauche, qui, la veille, n'étaient intervenus contre

[1] Déposition de M. Galle devant la Cour des pairs.

Jeudi 29 juillet. la cause royale que par les auxiliaires qu'ils avaient fournis aux combattants de la rive droite, s'ébranlaient, se levaient à leur tour; des colonnes de jeunes gens et d'ouvriers s'organisaient, place de l'Odéon, sous la direction de quelques élèves de l'École polytechnique, et s'apprêtaient à emporter les postes et les casernes du faubourg Saint-Germain où pouvaient encore rester des soldats. Ce mouvement commençait à s'opérer au midi de la Seine, lorsque depuis longtemps les insurgés des populeux quartiers assis au nord du fleuve avaient déjà pris l'initiative de l'attaque contre le Louvre et les Tuileries, et que, dans leur ignorance de l'armistice déclaré par le maréchal, ou bien indifférents à cette concession tardive, ils y répondaient par la fusillade la plus nourrie contre tous ses postes. Le duc de Raguse n'avait pas consulté les ministres sur sa proclamation *aux Parisiens;* elle était un acte de propre mouvement que la cessation immédiate du combat pouvait seule amnistier. Son inutilité, attestée par les coups de feu qui continuaient à retentir autour du Louvre et du Carrousel, le plongeait donc dans un malaise et dans une agitation difficiles à décrire, quand arrivèrent à son quartier général deux pairs de France, M. de Sémonville, grand référendaire, et M. d'Argout, qui, voyant dans le renversement de la royauté la disparition du corps politique auquel ils appartenaient, et leur propre ruine, venaient essayer de conjurer les événements.

« Arrivés à l'état-major, a dit M. de Sémonville, nous trouvâmes le maréchal dans un désespoir visible, et nous fûmes reçus de lui comme des libérateurs. Notre première démarche fut de lui demander où étaient les ministres; il me répondit qu'ils étaient dans une pièce voisine, assemblés *en conseil*. Je demande à parler à M. de Polignac; le maréchal entre dans la pièce pour l'avertir, et, un instant après, M. de Polignac en sort d'un air calme, et m'aborde avec la politesse que chacun lui connaît. J'insistai vivement pour qu'il retirât les ordon-

nances et brisât le ministère. L'élévation de ma voix amena dans la pièce où nous nous trouvions plusieurs officiers généraux et les autres ministres; alors la discussion, je pourrais même dire la dispute, devint générale. On pria les généraux de se retirer.

« Il me serait impossible de rendre un compte exact de ce qui se dit alors : nous étions très-échauffés, les paroles se croisaient incessamment, chacun poursuivait son idée; je n'entendais pas même les réponses de M. de Polignac. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il restait calme, et qu'il se bornait à se retrancher derrière l'autorité du roi. Voilà la seule impression qui me soit restée de ce qui s'est passé dans ce moment. Les autres ministres gardaient le silence; ils ne paraissaient pas partager sa sécurité, mais ils craignaient de le manifester, et semblaient être sous la domination d'un pouvoir supérieur. M. de Polignac demanda à se retirer pour en délibérer, alléguant toujours la nécessité d'en référer au roi.

« Quand M. de Polignac fut parti, M. d'Argout et moi, restés seuls avec le maréchal, essayâmes de profiter de son émotion pour le déterminer à mettre fin aux catastrophes qui ensanglantaient la capitale; il se renfermait constamment dans la rigueur de ses ordres. Deux fois, pendant que nous étions avec lui, on vint lui demander l'ordre de tirer à mitraille pour repousser des attaques dangereuses, et deux fois nous le vîmes en proie à un mouvement convulsif d'horreur; nous essayons de profiter de cette disposition, et nous le supplions d'arrêter les ministres. Notre collègue, le baron de Glandevès[1], offre de consacrer son épée à ce noble usage; M. d'Argout se chargeait de faire connaître la nouvelle à la population, et d'obtenir un armistice. Le maréchal allait porter à Saint-Cloud sa tête, et me permettait de l'accompagner; déjà il se levait pour exécuter cette résolution, lorsque la salle du conseil s'ouvre, et

[1] M. de Glandevès était gouverneur des Tuileries

Jeudi 29 juillet.

M. de Peyronnet vient se placer derrière moi en me disant : *Quoi ! vous n'êtes pas encore parti*[1] *!* »

La présence subite du ministre de l'intérieur et le mot qu'il vient de prononcer déconcertent Marmont et les deux pairs; on décide que ceux-ci se rendront immédiatement auprès de Charles X, et le maréchal, sur le même papier où il allait écrire l'ordre d'arrestation des ministres, trace, pour le roi, quelques lignes « dépourvues de toutes formules de respect[2] » et dans lesquelles il insiste avec force pour l'acceptation des propositions que les deux pairs vont lui porter. Ceux-ci montent dans une voiture que leur a fait préparer M. de Glandevès, et ils traversaient au galop le jardin des Tuileries, lorsque le cheval du postillon heurte un homme qui marchait rapidement dans la grande allée; cet individu se retourne, et, montrant, d'une main, la direction de Saint-Cloud, de l'autre, un cavalier et une voiture qui les suivaient, il crie à MM. de Sémonville et d'Argout : *Allez vite!* Cet homme était M. de Peyronnet, le cavalier M. de Polignac, qui, inquiet des dispositions manifestées par Marmont, et mécontent de sa proclamation aux Parisiens, voulait, avant l'arrivée de MM. d'Argout et de Sémonville, entretenir le roi de la situation où il voyait les choses. La voiture dont il était accompagné renfermait les autres ministres.

Marmont demeurait seul. Convaincu que Charles X céderait aux instances des deux pairs, et que ce prince révoquerait les ordonnances et renverrait les ministres; voyant dans ces deux faits une satisfaction suffisante pour décider la population à poser les armes, et croyant dès lors n'avoir plus qu'à attendre les ordres de pacification qui lui arriveraient de Saint-Cloud, il enjoignit de nouveau à toutes les troupes de se borner à tenir dans leurs positions. Mais, en même temps qu'il disposait ainsi toute chose pour une issue conciliatrice, et que les insurgés

[1] Déposition de M. de Sémonville devant la Cour des pairs.
[2] *Ibid.*

placés devant ses postes semblaient eux-mêmes se borner à un rôle de simple observation, des colonnes formées dans des quartiers éloignés venaient fréquemment ranimer la lutte et lui donner une vigueur qui obligeait les soldats à la défense la plus meurtrière. Le Louvre, malgré sa force, était surtout l'objet de ces attaques sans cesse renouvelées et sans cesse suspendues. Des deux bataillons suisses chargés de garder cette position, l'un, placé sous la colonnade et aux fenêtres du palais, dirigeait des feux plongeants sur les assaillants assez hardis pour s'avancer à découvert et sur les tirailleurs placés aux angles des rues voisines, sous le porche de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, sur les terrasses et les toits de cet édifice, aux fenêtres ou sous les portes de quelques maisons. Le second se tenait en armes dans la cour, et une de ses compagnies, postée sous le guichet ouvert en face de l'Institut, avec deux bouches à feu, tirait sur le quai de la rive gauche des coups de fusil et quelques coups de canon destinés à contenir des groupes de combattants qui menaçaient de franchir le pont des Arts. Ces combattants comptaient parmi eux un certain nombre d'anciens *Carbonari*, entre autres MM. J. Bastide, C. Thomas, Godefroy Cavaignac, Guinard, Quinette, Boinvilliers et Joubert. Ce dernier, dont la demeure, passage Dauphine, était alors transformée en un atelier de munitions, où des soldats suisses capturés la veille fabriquaient des cartouches, était allé visiter avec quelques-uns de ses amis les abords du Louvre, en face de l'église; les insurgés et la troupe, lorsqu'ils y étaient arrivés, observaient une sorte d'armistice tacite; le feu, du moins, se trouvait suspendu. « On ne saurait emporter une pareille forteresse, se disaient-ils au retour; il faudrait que la troupe sortît de ses positions et prît l'offensive. — Je ne vois qu'un moyen de l'y contraindre et de faire évacuer les Tuileries, ajoutait M. Joubert, c'est de prolonger l'attaque jusqu'à la hauteur de la place Louis XV, et de nous emparer de la Chambre des députés. Une fois maîtres de ce

Jeudi 29 juillet.

Jeudi 29 juillet.

palais, nous dominons le pont, et nos balles, en labourant la place, mettront nos adversaires dans une position étrangement critique. » Quelques combattants accueillent cet avis, et M. Joubert, un drapeau tricolore à la main, MM. C. Thomas, Guinard et Boinvilliers, entraînant avec eux un certain nombre d'hommes armés, suivent le quai Malaquais, le quai Voltaire, et arrivent au pont Royal, où ils trouvent un essai de barricade servant de point de mire au tir de quelques soldats suisses postés dans le pavillon de Flore, aux fenêtres mêmes des appartements du roi. Le petit nombre de ces soldats fait supposer aux nouveaux venus qu'une tentative hardie contre cette partie du château présente des chances de réussite ; MM. Thomas et Joubert s'avancent jusqu'au milieu du pont ; le premier se loge dans une guérite placée au point culminant de cette construction, et rend aux Suisses feu pour feu ; le second, son drapeau toujours à la main et sans autre arme qu'un sabre, essaye vainement d'entraîner vers les Tuileries les combattants groupés à l'entrée de la rue du Bac ; ceux-ci hésitent à franchir, sous le feu croisé des Suisses postés au pavillon de Flore et de quelques gardes du corps embusqués aux fenêtres de la caserne du quai d'Orsay, le passage découvert qui les sépare du château. MM. Joubert et Thomas, après avoir longtemps attendu, se décident à quitter leur position et reviennent se placer à l'entrée du pont Royal.

Pendant ce temps, Marmont, sur le Carrousel, s'efforçait d'amener une sérieuse suspension d'armes. Quatre membres du corps municipal avaient seuls répondu à son appel : MM. Petit, maire du 2e arrondissement ; Hutteau d'Origny, maire du 10e ; Duvivier, son adjoint, et Delagonde, adjoint du 11e. Quelques commissaires de police étaient également venus. Le maréchal leur annonce qu'il vient de donner aux soldats l'ordre de cesser le feu ; il les prie de se rendre aux avant-postes pour y faire connaître les nouvelles pacifiques qu'il attend de Saint-Cloud et obtenir de la population que,

jusque-là, elle s'abstienne, à son tour, de tirer contre la troupe. Ces différents fonctionnaires, ceignant leurs écharpes, n'hésitent pas à braver les balles qui sifflent de tous les côtés, pour porter des paroles de paix aux groupes les plus proches. La nouvelle de cette pacification prochaine, sur les points où MM. Hutteau d'Origny et Delagonde ont pu se rendre, est accueillie aux cris de *Vive le roi! Vive la Charte!* On s'apprête à fraterniser. Mais tout à coup une immense clameur qui s'élève du côté du Louvre arrête ces dispositions conciliatrices et donne une autre direction aux esprits; le feu reprend partout avec force : un de ces incidents qui sont communs dans les révolutions et suffisent à changer les destins d'une journée venait de renverser toutes les espérances de Marmont.

Jeudi 29 juillet

Nous avons dit que les 5e et 53e de ligne occupaient la place Vendôme. Ces deux régiments, dont l'attitude n'offrait rien d'hostile, s'étaient vus entourés de bonne heure par une masse de curieux qui, s'approchant progressivement des premiers rangs, n'avaient pas tardé à entrer en communication avec un certain nombre d'officiers inférieurs et de soldats. Ceux-ci n'accueillirent d'abord que par le silence les exhortations et les prières que leur adressait la foule pour les décider à se retirer de la lutte. Enfin quelques soldats ôtent les baïonnettes de leurs fusils et déclarent que, dans aucun cas, ils ne tireront contre leurs concitoyens. Le corps des officiers, moins le colonel, le lieutenant-colonel et les chefs de bataillon, se réunit, et décide d'envoyer chez M. Laffitte, où, disait-on, siégeaient les députés, un sous-officier chargé d'annoncer au général Gérard « que le 53e faisait et avait toujours fait cause commune avec le peuple, et que ce général pouvait disposer du régiment[1]. » La mission est confiée au sergent Richemond. Ce sous-officier part, accompagné de plusieurs citoyens, et communique l'offre de ses chefs au général Gérard, qui déclare

[1] Lettre de M. Gillant, capitaine de grenadiers au 53e.

Jeudi 29 juillet. être prêt à prendre le commandement du régiment, et quitte aussitôt ses collègues pour se rendre place Vendôme. Mais il est en habit de ville; ce manque d'uniforme l'inquiète; et, rencontrant sur le boulevard le colonel Heymès, il prie cet officier supérieur de le suppléer, puis rentre à l'hôtel Laffitte. Le colonel Heymès se trouvait également en habit bourgeois; arrivé au marché Saint-Honoré, il aperçoit M. Eugène Laffitte, frère du député, qui, revêtu de son uniforme de capitaine des grenadiers du 1er bataillon de la 2e légion, réunissait les gardes nationaux de son ancienne compagnie; il lui fait part de sa mission et le prie de le seconder. M. Laffitte se met en marche à la tête des grenadiers qu'il a déjà rassemblés, arrive devant le 53e, fait appeler le colonel, se nomme, et, après une discussion assez vive, dans laquelle il est soutenu par quelques officiers, obtient que le régiment se rendra chez son frère aux conditions suivantes : « Le régiment ne se battra pas contre les autres troupes; ses insignes seront respectés; tous les soldats garderont leurs armes. » Ces points convenus, M. Laffitte et ses gardes nationaux prennent la tête du 53e et se dirigent vers le boulevard; le 5e, entraîné par l'exemple, suit le mouvement; la place Vendôme était abandonnée par les deux régiments qui la protégeaient; la droite du duc de Raguse se trouvait à découvert.

Instruit de cette défection par le général de Wall, et craignant pour la fidélité du 15e léger et du 50e de ligne, placés aux Tuileries, Marmont enjoint à ces deux régiments de se retirer aux Champs-Élysées, et envoie en toute hâte à l'un des deux bataillons suisses qui défendent le Louvre l'ordre de se porter sur-le-champ rue de Rivoli, et de barrer la rue de Castiglione. Le bataillon stationné dans la cour, et que commandait le colonel de Maillardoz, se met aussitôt en marche; M. de Salis, chef du second bataillon, alarmé de ce départ, charge son collègue de solliciter du maréchal un bataillon français de renfort. « Mes soldats sont démoralisés, lui dit-il; les souve-

nirs du 10 août les tourmentent, les obsèdent. » M. de Maillardoz rencontre Marmont à l'entrée de la rue du Carrousel et lui transmet cette demande. « Comment! s'écrie le maréchal, M. de Salis se laisserait forcer dans le Louvre! Mais ne sait-il donc pas que c'est une forteresse? — Je ne pense pas qu'il y soit forcé, réplique le colonel; mais un renfort en hommes et en munitions n'en est pas moins désirable. » Marmont venait d'expédier à Saint-Cloud une dépêche où, annonçant à Charles X la défection des 5e et 53e de ligne, il présentait cet événement comme étant de nature à compromettre sa position et à rendre une plus longue défense difficile; le maréchal, en finissant, demandait avec instance les « ordres du roi. » Persuadé qu'un ordre de retraite sera la réponse de Charles X à cette communication, il fait dire verbalement à M. de Salis de tenir ses hommes bien réunis, de se concentrer; puis il se porte, de sa personne, vers la rue de Richelieu, où venait d'arriver une nouvelle colonne de combattants qui dirigeaient le feu le plus vif contre une pièce d'artillerie pointée en face d'eux, rue de Rohan, et dont le commandant faisait demander l'autorisation de tirer. A la vue du maréchal, le feu redouble. Marmont, apercevant quelques femmes dans la direction du tir de la pièce, et voyant d'ailleurs que le peuple ne songe pas à dépasser l'angle de la rue des Boucheries, défend aux artilleurs de tirer, et ordonne à un de ses aides de camp, le chef d'escadron Delarue, de se rendre par les rues latérales jusqu'au rassemblement, d'annoncer aux citoyens qui le composent que l'on est en voie de négociation, et que leur persistance à continuer le feu devient sans but et fait d'inutiles victimes. Pendant que le maréchal attend le résultat de cette démarche, M. de Salis, au Louvre, exécutait l'ordre de concentration qui venait de lui être transmis, mais en lui donnant un sens que le duc de Raguse n'y attachait pas. Dans la prévision d'un ordre de retraite qui lui viendrait de Saint-Cloud, Marmont avait entendu recommander à cet officier de ne pas éparpiller

Jeudi 29 juillet.

Jeudi 29 juillet. ses soldats, et de les disposer dans les différentes parties du palais de manière à pouvoir les réunir en quelques instants. M. de Salis n'était pas moins déconcerté que les hommes sous ses ordres; comme eux il était brisé par la fatigue et par le besoin; la défection des deux régiments, cause du subit départ du premier bataillon, achevait de lui ôter le sang-froid. Dans son trouble, il comprend la recommandation du duc de Raguse comme un ordre de réunion absolue; tous les détachements placés aux fenêtres des différents appartements et sous la colonnade sont appelés dans la cour.

Peu d'instants auparavant, environ 300 insurgés, amenés du quartier du Temple et de la place des Victoires par un banquier, M. Michel Goudchaux, et un élève de l'École polytechnique, M. Vincent, s'étaient intrépidement avancés vers la porte principale; 50 environ étaient tombés avec M. Goudchaux; le reste, retiré dans les rues voisines, venait de discontinuer le combat. La suspension du feu de cette colonne, rapprochée de l'ordre qui les appelle dans la cour du palais, fait penser aux officiers et aux soldats que les bruits d'armistice qui courent dans leurs rangs depuis le matin vont enfin se réaliser; ils voient la fin de leurs maux. Mais, tandis qu'ils se livrent à cette espérance, un enfant, que la cessation momentanée des coups de fusil et la disparition des défenseurs de la colonnade enhardissent, s'approche d'une trémie qui descendait de cette colonnade sur le sol extérieur par un pan très-incliné, et, par cette voie, monte et arrive jusqu'aux galeries que les Suisses viennent d'abandonner[1]. Il entre dans les appartements et se montre aux soldats; à sa vue, un cri s'élève au milieu de cette troupe accablée : « Le peuple est dans le Louvre ! » Une indicible terreur s'empare subitement du bataillon; les officiers comme les soldats se

[1] Une *trémie* est une longue auge en bois qui sert aux maçons à faire glisser, des parties supérieures d'un bâtiment sur le sol inférieur, les débris de pierre et les gravois.

précipitent en désordre vers le guichet qui conduit au Carrousel, et se dirigent pêle-mêle vers les Tuileries. Les combattants embusqués en face de la colonnade, n'apercevant plus d'adversaires, s'élancent de leur côté vers les grilles d'entrée, et menacent de les rompre, de les abattre, si on ne leur en livre pas immédiatement les clefs. Abandonnés à eux-mêmes dans ce palais sans défenseurs, et jugeant toute résistance inutile, les gardiens se décident à ouvrir les grilles. La foule envahit les guichets; quelques combattants se jettent à la poursuite du bataillon suisse; le plus grand nombre montent dans les appartements, dans les galeries, dont ils forcent les portes en faisant sauter les serrures à coups de fusil et de pistolet, et pénètrent, puis se répandent dans la longue galerie de tableaux, d'où ils tirent sur la rue du Musée et sur la place du Carrousel. Ces coups de feu, qui se prolongent jusque sur la cour des Tuileries, achèvent de déconcerter les bataillons postés sur ce point et que la vue des Suisses continuant de fuir a déjà mis en alarme. Plus de doute : les Parisiens sont maîtres du palais et vont fermer toute retraite. Une terreur panique saisit les soldats; tous les corps s'ébranlent, toutes les armes se mêlent; chacun se hâte et se précipite en tumulte vers l'arc de triomphe élevé devant la grille d'entrée du château. Marmont, en ce moment, se tenait pied à terre auprès de la pièce d'artillerie de la rue de Rohan, attendant le résultat des paroles qu'il a fait porter aux insurgés placés devant lui; il n'a que le temps de monter à cheval et de se jeter sur la place du Carrousel, au milieu de ses soldats éperdus; 60 environ se rallient à sa voix, et, sur son ordre, tirent au hasard dans la direction du Louvre et de la rue de Chartres pour contenir le petit nombre de combattants qui se sont avancés à la suite du bataillon de M. de Salis[1]. Le maréchal fait transmettre à tous ses détachements l'ordre de battre

[1] C'est par une de ces décharges que fut tué un jeune professeur, rédacteur du *Globe*, M. G. Farcy, dont l'inscription funéraire se voyait, place du

Jeudi 29 juillet

en retraite; il se rend dans la rue de Rivoli pour en presser lui-même l'exécution, et rentre par cette rue dans le jardin des Tuileries, où il s'efforce de reformer les Suisses. Deux coups de canon sont dirigés vers l'ouverture du pavillon central des Tuileries, pour arrêter la poursuite possible des Parisiens; mais aucun homme armé ne se montre, et une partie des soldats, retenus par les portes de sortie dont l'ouverture se trouve trop étroite pour la foule des fuyards qui s'en disputent le passage, reprennent leurs rangs et franchissent, dans une sorte d'ordre, la grille du pont Tournant.

La vue des soldats suisses sautant de l'intérieur du palais sur le sol du jardin par les fenêtres du rez-de-chaussée, ou fuyant vers la place Louis XV, avait bientôt révélé cette fuite aux combattants demeurés sur la rive gauche de la Seine, à l'entrée du pont Royal. MM. Joubert, Ch. Thomas et Guinard, suivis par un certain nombre de leurs compagnons, s'élancent aussitôt vers le guichet placé près du pavillon de Flore; la grille n'était pas fermée, la cour se trouvait déserte; ils longent les appartements du rez-de-chaussée, arrivent sous la voûte centrale, montent dans la salle des Maréchaux, puis au haut du pavillon de l'Horloge, où ils plantent le drapeau porté par M. Joubert, et dont les couleurs se dessinent sur le faîte du palais lorsque les derniers détachements de Marmont ne sont pas encore sortis du jardin. M. Joubert et ses deux amis n'avaient rencontré personne dans les escaliers ni dans les salles; partout régnait la solitude la plus absolue; deux ou trois hommes armés, débouchant de la rue du Louvre, se montraient seuls sur la place du Carrousel lorsqu'ils étaient entrés dans la cour du château. Quand ils descendirent, une foule de combattants et de curieux, accourant dans toutes les directions, commençaient à inonder les différentes parties de la résidence royale.

Carrousel, sur un des côtés de l'*hôtel de Nantes*, au lieu même où il était tombé.

En même temps que le drapeau tricolore reparaissait, après un intervalle de quinze ans, sur le sommet des Tuileries, les troupes qui venaient de s'enfuir du Louvre et de la place du Carrousel se réunissaient aux régiments de la ligne et de la garde stationnés boulevard de la Madeleine, place Louis XV et aux Champs-Élysées, remontaient la grande avenue de ce nom et se retiraient sur le bois de Boulogne, partie par la barrière de l'Étoile, partie par la rue de Chaillot. Les habitants de cette rue, un certain nombre d'insurgés embusqués derrière une barricade construite à l'entrée de l'avenue de Marigny, et la population de Passy inquiétèrent seuls cette retraite, qui eut encore ses victimes. Arrivé à la barrière de l'Étoile, Marmont s'arrêta, prit position, et fit occuper la tête du faubourg du Roule, où ses soldats ne purent s'établir qu'à la suite d'un engagement assez vif. Un quart d'heure après avoir franchi la barrière, le maréchal recevait des mains d'un officier du Dauphin la dépêche suivante, qui ordonnait l'abandon de Paris : Jeudi 29 juillet

« Mon cousin, le roi m'ayant donné le commandement en chef de ses troupes, je vous donne l'ordre de vous retirer avec toutes les troupes sur Saint-Cloud. Vous y servirez sous mes ordres. Je vous charge en même temps de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Saint-Cloud toutes les valeurs du trésor royal, suivant l'arrêté que vient de prendre le ministre des finances. Vous voudrez bien prévenir immédiatement les troupes qu'elles ont passé sous mon commandement.

« De mon quartier général de Saint-Cloud, le 29 juillet 1830.

« Louis-Antoine.

« Pour le Dauphin,

« Le major général baron *Gressot.* »

Cet ordre de retraite, décidé après l'arrivée des ministres à Saint-Cloud, arrivait une heure trop tard. Reçu par le maréchal avant la défection des 5e et 53e de ligne, il aurait épargné aux troupes royales la douleur d'une déroute, et à

Jeudi 29 juillet.

Marmont, qui n'avait pas eu le temps même de rentrer à l'état-major et d'en enlever des sommes assez importantes destinées à des gratifications pour la troupe, le regret d'abandonner un certain nombre de braves gens postés dans plusieurs maisons de la rue Saint-Honoré, et qui s'y trouvèrent cernés avant d'avoir pu rejoindre leurs camarades. Un de ces détachements, appartenant au 6e de la garde et commandé par le lieutenant Ferriet, se fit cependant jour à travers les insurgés et put se retirer, toujours combattant, vers les Champs-Élysées; il comptait 50 soldats au départ : 22 seulement rejoignirent le 6e; le reste avait succombé. Une compagnie du 3e, forte de 60 hommes commandés par le capitaine Menuisier, occupait la maison d'un chapelier située à l'angle des rues Rohan et Saint-Honoré. Attaqués sur deux faces de leur position par un feu qui ne se ralentissait pas, les soldats y répondaient avec une inépuisable vigueur. Durant une heure et demie, assiégeants et assiégés déployèrent un égal courage : ceux-ci repoussaient toute composition, ceux-là ne connaissaient aucun découragement. Deux jeunes gens combattaient côte à côte; l'un d'eux est mortellement frappé; l'autre, qui rechargeait son arme, continue en disant aux compagnons placés près de lui : « Si je suis tué, vous relèverez ce malheureux, n'est-ce pas? c'est mon frère. » A la fin, la maison est emportée; les soldats qui ont survécu à la lutte continuent à se défendre dans l'intérieur, et succombent, la plupart, dans un dernier et suprême combat. Quelques-uns sont sauvés par l'humanité des vainqueurs; un officier, frappé de trois balles, veut s'échapper et se laisse tomber du troisième étage sur un toit en saillie, placé à vingt pieds au-dessous de la fenêtre qu'il a quittée; des combattants montent jusqu'à lui, le relèvent et le transportent à l'hôpital du Gros-Caillou; il y guérit de ses blessures.

Cette lutte aurait été le dernier épisode de l'insurrection sans une attaque dirigée par les combattants de la rive gau-

che de la Seine contre la caserne occupée par les Suisses, rue de Babylone. La plus grande partie des insurgés de cette partie de Paris, réunis place de l'Odéon, s'y étaient formés assez tard, ainsi qu'on l'a vu, en différentes colonnes, sous la direction d'un certain nombre d'élèves de l'Ecole polytechnique[1]. Deux détachements, conduits par les élèves Baduel et Lothon, étaient descendus vers le pont Neuf pour se joindre aux assaillants du Louvre et des Tuileries, et avaient pris part aux dernières attaques contre ces positions : un coup de mitraille avait renversé le jeune Baduel sur la place du Carrousel; M. Lothon, frappé, à son tour, d'une balle à la tête, place du Palais-Royal, était tombé évanoui. Une troi-

[1] La part prise par les élèves de l'École polytechnique à la défense de Paris en 1814 avait rendu cette école très-populaire. Le mardi 27, un élève, renvoyé six mois auparavant pour avoir chanté la *Marseillaise* dans un banquet, M. Charras, fit parvenir à un de ses camarades les journaux qui avaient paru dans la matinée, en l'engageant à pousser l'École au mouvement. Déjà une certaine fermentation existait donc parmi les élèves, lorsque, vers les six heures de soir, le sourd retentissement des feux de peloton tirés sur l'autre rive de la Seine vint porter au plus haut degré l'agitation des esprits. Les études sont interrompues, et, malgré les remontrances des officiers et les menaces de l'inspecteur général, M. Binet, zélé congréganiste, ils se réunissent dans les salles de billard et décident d'envoyer quatre d'entre eux, MM. Lothon, Berthelin, Pinsonnière et Tourneux, chez MM. Laffitte et Casimir Périer, pour leur déclarer que l'École était prête à seconder leurs efforts, et, s'il le fallait, à se jeter dans l'insurrection. Ces quatre jeunes gens forcent la consigne, se rendent chez M. Charras, et, de là, chez M. Laffitte, qui venait d'arriver et ne put les recevoir. Le lendemain, mercredi 28, tous les cinq se présentent chez M. de la Fayette, qui leur répond : « Recommandez à vos camarades de se tenir tranquilles. » Dans le moment où la députation recevait cette réponse, l'École était licenciée pour son insubordination de la veille, les élèves la quittaient et se répandaient dans Paris. Deux cent cinquante environ appartenaient à l'opinion libérale; mais, le plus grand nombre ayant été retenus dans leurs familles ou par leurs correspondants, cinquante à soixante au plus se joignirent isolément aux insurgés et prirent seuls une part personnelle aux combats de la rue. La lutte finie, ces jeunes gens eurent un véritable rôle politique : la généralité d'entre eux se mit à la disposition de la commission municipale. Au milieu du désordre qui régnait, leur uniforme connu, aimé de tous, leur donnait une sorte de caractère officiel qui les rendit, soit à titre d'aides de camp, de chargés de missions, soit de délégués, les agents les plus actifs et les plus utiles du pouvoir qui s'organisait.

Jeudi 29 juillet. sième colonne, forte de plusieurs centaines d'hommes et dirigée par les élèves Charras, Vanneau, Lacroix et d'Ouvrier, avait ensuite marché contre la caserne de la rue de Babylone. Ces jeunes gens ignoraient la position précise de cet édifice, et ils s'avançaient, pour ainsi dire, au hasard, quand une soudaine décharge, qui leur tue trois hommes et met en fuite leurs tambours, les avertit de son voisinage. 150 soldats environ, simples recrues pour la plupart, mais commandés par un homme ferme, déterminé, le major Dufay, qui, depuis trente ans, se trouvait au service de la France, gardaient cette caserne. Toutes les fenêtres ouvertes sur la rue étaient matelassées. Les Suisses, ainsi abrités, soutiennent un véritable siége; on se bat des deux parts avec le courage le plus intrépide : en quelques instants, l'élève Vanneau est tué; ses camarades d'Ouvrier et Lacroix sont grièvement blessés, l'étudiant Montz tombe mortellement frappé. Enfin, au bout d'une heure de lutte acharnée, les assaillants se décident à envoyer aux assiégés un parlementaire, que le major Dufay refuse de recevoir. Le feu recommence et fait de nouvelles victimes. Comment vaincre cette résistance furieuse? Les insurgés avaient amené avec eux un canon en fer enlevé au musée d'artillerie; ils veulent utiliser cette pièce, mais son état défectueux les oblige d'y renoncer. Quelques voix proposent d'incendier la porte de la caserne. On amène de la paille, on l'entasse dans une charrette que des sapeurs-pompiers, entrés dans les rangs des insurgés, approchent de la porte, et on y met le feu. La flamme s'élève; mais bientôt la porte s'ouvre et livre passage à douze ou quinze grenadiers qui, se précipitant la baïonnette en avant, s'élancent et fuient vers l'avenue de Breteuil. On ne songe pas à les poursuivre; c'est dans la caserne qu'on s'efforce d'entrer. Enfin le peuple y pénètre : un certain nombre de soldats, rangés autour du major, refusent de poser les armes et succombent avec leur chef; le reste s'échappe par les derrières ou se rend

prisonnier. Deux grenadiers, entre autres, sont emmenés par quelques citoyens qui veulent les sauver; mais, à peine dans la rue, ils sont assaillis par un ouvrier furieux qui s'écrie : « Ils viennent de tuer mon fils! il faut qu'à mon tour j'en tue au moins un! » On lui représente qu'un ennemi vaincu, dépouillé de ses armes, est sacré; que le meurtre d'un seul prisonnier déshonorerait la victoire du peuple, et que le fils qu'il a perdu a probablement fait aussi des victimes. L'ouvrier se calme, se joint aux défenseurs des deux soldats, et, chaque fois que, dans la route, le cri de *Mort aux Suisses!* se fait entendre, il se place devant les prisonniers en étendant les bras, et défend leur vie en opposant aux imprécations des groupes les raisons auxquelles lui-même a cédé. Chaque fois, en revanche, que le péril est passé, sa douleur reprend le dessus; il se tourne vers les Suisses, leur reproche la mort de son fils et les accable de coups et d'injures. Ce malheureux ne quitta l'escorte que lorsque les prisonniers furent en sûreté. Jeudi 29 juillet.

Trente-huit ans auparavant, au 10 août, tout passant signalé comme un Suisse déguisé était voué à une mort certaine. Grâce au progrès de l'éducation générale et à l'adoucissement des mœurs, ces scènes, en 1830, ne se reproduisirent pas. Loin de là : on ne se bornait pas à respecter le soldat qui se rendait; on le relevait, même en plein combat, s'il était tombé; on lui donnait à manger, s'il avait faim; on lui facilitait les moyens de rejoindre son corps ou de rentrer dans sa famille. Il n'y avait pas de prisonniers dans le sens ordinaire du mot : un assez grand nombre de Suisses et de gendarmes, demeurés oubliés ou cachés, soit au Palais-Royal, soit dans certaines parties des Tuileries et du ministère des affaires étrangères, recouvrèrent leur liberté, dès que les combattants auxquels ils avaient rendu les armes furent parvenus à leur procurer des coiffures et des vêtements qui, en leur permettant de se confondre dans la foule, les mettaient à l'abri de

Jeudi 29 juillet. toute insulte. Jamais peuple, dans une révolution, ne montra plus de courage, de dévouement et de modération dans le combat, plus de générosité dans la victoire. Pendant deux jours, on put voir nombre de pauvres gens presque sans habits, ruisselants de sueur, noirs de poudre, haletants de soif, épuisés par la faim, refuser l'argent qu'on leur offrait, n'accepter que du vin trempé d'eau et du pain, et, après un court repos, ne demander d'autre récompense de leurs fatigues que des munitions et des armes pour retourner à la bataille. Loin de tirer vanité des périls qu'ils bravaient, ils respectaient la neutralité des curieux, les avertissaient du danger, et n'hésitaient pas, au milieu du feu le plus vif, de se charger seuls du soin de secourir les blessés mêmes de leurs adversaires. Pures dans leur cause, héroïques dans leurs faits, ces *journées*, dont la population parisienne a pu se montrer fière à bon droit, et que, à juste titre, elle a nommées *glorieuses*, offrirent un rare spectacle de vertu politique et de moralité. Ce n'étaient pas des passions brutales, des appétits bas et cupides, qui venaient de mettre les armes aux mains de la classe laborieuse; cette classe, maîtresse de la ville, entrée de vive force dans une foule d'établissements et de dépôts publics où se trouvaient de grandes richesses, ne se borna pas à les respecter, elle les protégea. 10 à 12 millions renfermés dans les caisses de l'Hôtel de Ville, un million laissé par M. Mangin dans la caisse des fonds secrets de la préfecture de police, furent retrouvés intacts après quinze à dix-huit heures du plus complet abandon. L'avocat général de Bayeux, rentré au Palais de Justice après sa visite aux Tuileries, est abordé par un groupe d'ouvriers qui lui demandent les fusils déposés au greffe. « Ces armes ne valent rien, leur dit-il; elles proviennent d'individus condamnés pour contravention et qui ne remettent jamais que des fusils hors de service. Vous les livrer serait donc violer un dépôt public sans aucun avantage pour vous. — Nous savons qu'il existe au greffe des matières

d'or et d'argent représentant une somme considérable et saisies pour défaut de marque de garantie, répondirent les ouvriers; nous les garderons avec vos mauvais fusils; ces armes suffiront pour intimider les malfaiteurs. » Les armes furent remises; des sentinelles furent posées; aucun objet ne fut soustrait du greffe [1]. Des circonstances particulières amenèrent un commencement de pillage aux Tuileries ainsi que la dévastation de l'Archevêché.

Ce dernier édifice n'avait ni poste ni garnison; il demeura respecté le mardi et le mercredi; mais le jeudi matin, un bruit absurde se répand dans les quartiers qui l'avoisinent : on raconte que, la veille au soir, M. de Quélen, ses chanoines et un assez grand nombre de *Jésuites*, ont été vus tirant sur le peuple, des fenêtres du palais archiépiscopal. Aidée par les haines que le clergé avait soulevées contre lui, cette fable grossière trouve d'autant plus facilement créance que, par sa récente allocution à Charles X, lors du *Te Deum* pour la prise d'Alger, M. de Quélen, alors retiré à sa maison d'été de Conflans, s'était donné l'apparence de provoquer au coup d'État. Une masse énorme d'hommes, de femmes et d'enfants, se portent sur l'Archevêché, envahissent ce palais et le dévastent. On ne dérobait pas, on détruisait. Tout le mobilier fut brisé, jeté par les fenêtres ou dans la Seine, et pendant plusieurs heures on put voir le fleuve charrier des débris de meubles, du linge, des chasubles, des tentures, des tableaux, des livres de haut prix, que la foule n'aurait pas permis d'emporter.

Quant aux Tuileries, leur pillage partiel eut sa cause dans un de ces accidents qui sont inséparables des troubles publics. La veille, les détenus de toutes les prisons avaient essayé de profiter du tumulte et du désordre pour recouvrer leur liberté; mais, partout, les soldats de garde, soutenus par la popula-

[1] Déposition de M. de Bayeux devant la Cour des pairs.

Jeudi 29 juillet.

tion armée du voisinage, étaient parvenus à les contenir. Les détenus de Sainte-Pélagie auraient cependant réussi à forcer les portes, si les prisonniers pour dette, que l'on ne pouvait songer à retenir, n'avaient pas prêté main-forte à la troupe. Les efforts des détenus assez nombreux qui attendaient à la Conciergerie leur prochaine comparution en police correctionnelle ou en cour d'assises avaient également échoué devant la fermeté de la troupe et des gardiens; mais, aidés, le jeudi matin, par des complices du dehors, ils parvinrent à forcer les portes au moment où l'abandon du Louvre et des Tuileries y faisait accourir toute la population armée des quartiers voisins. Les employés attachés aux différents musées du Louvre étaient restés dans ce palais; ils sollicitèrent un certain nombre d'ouvriers armés de les aider à conserver ses richesses; ces braves gens n'hésitèrent pas: ils se placèrent à toutes les portes, dans les salles, dans les galeries, et rendirent tout dommage impossible [1]. Les Tuileries, complétement délaissées de leurs surveillants, devenaient une proie plus facile. Pendant une heure, les évadés de la Conciergerie purent s'y livrer à leurs habitudes de rapine et à leurs instincts de destruction. Mais, révoltés de ce désordre, quelques combattants en appellent bientôt à la probité de la foule armée répandue dans le château; à l'instant même, des factionnaires en haillons s'installent aux portes de tous les appartements; ils y laissent librement entrer; mais chaque visiteur, soigneusement fouillé en sortant, est obligé de laisser les objets mêmes les plus futiles qu'il croyait pouvoir emporter comme un souvenir de l'événement. Un individu résistait à cette visite; il est trouvé nanti de matières précieuses, et signalé comme

[1] Un ouvrier pompier en bois, nommé Müller, rendit à cette occasion les plus grands services. Installé un des premiers comme factionnaire, il veilla sur les objets qui lui étaient confiés pendant quarante-huit heures consécutives. A quelques jours de là, Müller, sans travail et sans pain, venait tendre la main à un des conservateurs du Musée.

voleur de profession; on l'amène dans la cour et on le fusille. Jeudi 29 juillet.
Le soir, des combattants brisés de besoin et de fatigue, et qui, le lendemain, devaient se trouver sans pain, venaient déposer à l'Hôtel de Ville des caisses renfermant l'argenterie du château, les ornements les plus précieux de la chapelle, une cassette en bronze damasquiné, remplie d'or, trouvée dans les appartements de la duchesse de Berry, et une foule d'autres objets dont la possession leur eût donné l'opulence.

Pendant qu'aux Tuileries une foule confuse, bruyante, promenait des regards étonnés dans les salles de cette résidence où le peuple en armes remplaçait la royauté, à l'hôtel Laffitte, les députés, surpris et presque effrayés par cette victoire, cherchaient les moyens d'en régulariser le désordre et de la modérer.

On a vu que les huit ou dix membres de la Chambre qui s'étaient réunis, la veille au soir, chez M. Audry de Puyraveau avaient décidé de se retrouver chez M. Laffitte, le lendemain jeudi, à six heures du matin. Les doutes de la généralité de leurs collègues sur le triomphe de l'insurrection ne s'étaient pas affaiblis pendant la nuit; loin de là : tous, à l'exception de quatre ou cinq peut-être, voyaient, dans la concentration des troupes royales et dans l'impuissance du peuple contre les positions qu'elles gardaient, le signe d'une force que l'arrivée de nouveaux régiments rendrait supérieure, irrésistible, sinon dans cette journée, du moins dans celle du lendemain. Déjà même un certain nombre d'hommes politiques, pairs ou députés, craignant de se voir compromis vis-à-vis du roi par les démarches qu'ils avaient pu faire ou qu'on avait pu leur prêter, s'inquiétaient des moyens de s'en justifier. Ainsi M. de Choiseul, effrayé de l'inscription de son nom sur une liste de gouvernement provisoire, prenait à témoin de son innocence tous ses amis, tous ses visiteurs, se plaignait avec amertume d'avoir été mis sur cette liste en compagnie de M. de la Fayette; puis, le lendemain, lorsque la victoire était

Jeudi 29 juillet. décidée et la parole rendue aux journaux, se glorifiait de n'avoir pas réclamé, pendant le combat, contre cette désignation mensongère. D'autres, comme M. Dupin, avaient des vœux et du dévouement pour chaque parti, selon que l'un ou l'autre paraissait l'emporter. Le chevalier de Panat annonce devant lui que partout la troupe est la plus forte. « Ah! la troupe l'emporte sur tous les points, s'écrie-t-il; c'est, ma foi, bien heureux! » A quelques instants de là, un ancien officier, M. Degousée, lui apprend que la victoire se décide en faveur du peuple, et le sollicite de signer, pour le général Pajol, l'autorisation de prendre le commandement de la garde nationale; M. Dupin n'hésite pas à tracer ces lignes : « Les députés réunis à Paris autorisent le général Pajol à prendre le commandement des milices parisiennes. — Les milices! s'écrie M. Degousée, surpris; pourquoi ce mot? — Parce que la garde nationale a été légalement licenciée, » répond M. Dupin, dont l'esprit revenait au doute.

La nécessité de pourvoir au commandement de cette garde préoccupait, depuis le matin, un assez grand nombre de citoyens. M. Audry de Puyraveau, entre autres, était allé de bonne heure chez M. de la Fayette pour l'engager à s'en saisir; des gardes nationaux, venus de différents quartiers à l'hôtel Laffitte, avaient adressé à ce général la même prière. « Je serais heureux d'accepter, répondait M. de la Fayette, mais je ne saurais le faire sans l'assentiment de mes collègues. » Ceux-ci, vers les neuf heures, n'étaient encore qu'au nombre de 8 ou 10 chez M. Laffitte; vers les onze heures et demie, on en comptait 20 à 25, qui demeuraient confondus avec la foule des curieux et des visiteurs qui encombraient l'hôtel de ce député. La désignation de cet hôtel comme le lieu qui devait réunir les membres de la Chambre en avait fait une sorte de centre où venaient tous les renseignements, où arrivaient toutes les nouvelles; il devenait, par ce seul fait, le *quartier général politique* de l'insurrection, et

c'était cette circonstance qui y avait amené le sous-officier du 53e dont nous avons dit la démarche. La proposition de soumission apportée par ce militaire agita singulièrement les députés présents, et fut pour eux la première révélation du succès promis aux insurgés, le premier indice d'un changement possible dans la fortune de la royauté; elle les enhardit, et, sur la proposition de M. Laffitte, ils consentirent à tenir dans le grand salon de l'hôtel une sorte de séance, où ne fut admise qu'une seule personne étrangère à la Chambre, M. Denis Lagarde, secrétaire-rédacteur titulaire de l'assemblée, qui fut chargé de rédiger le procès-verbal de la délibération. Jeudi 29 juillet.

La réunion s'ouvrit à midi, sous la présidence de M. Laffitte. Le procès-verbal constate la présence de 30 membres[1]. M. Laffitte prit la parole. « Il est indispensable, dit-il, que nous prenions la direction des affaires, non sous le titre de gouvernement provisoire, mais avec notre caractère de députés. Si nous ne donnions pas une direction régulière au mouvement de la population, il serait possible que le découragement s'emparât des esprits, que le désordre surgît de toutes parts, que des incendies mêmes vinssent à éclater dans la ville. Il faut, d'ailleurs, que les régiments disposés à venir à nous sachent à qui s'adresser. En un mot, une direction est appelée par tout le monde et commandée impérieusement par les circonstances. J'appelle, sur ce point, toute votre attention. »

A ce moment, ajoute le procès-verbal, M. le général de la Fayette est introduit, et adresse à ses collègues l'allocution suivante : « La volonté d'un grand nombre de citoyens est que j'accepte, non comme député, mais comme individu, le

[1] Les procès-verbaux officiels des *réunions* de députés tenues chez M. Laffitte et dans l'enceinte de la Chambre sont au nombre de cinq; le dernier rend compte de la délibération qui eut lieu dans le palais de l'Assemblée, le dimanche 1er août.

Jeudi 29 juillet. commandement de la garde nationale. Un vieux nom de 89 peut être de quelque utilité dans les graves circonstances où nous sommes. Attaqués de toutes parts, nous devons nous défendre... »

Un officier de la garde nationale entre brusquement dans la salle, interrompt le général pour annoncer que le peuple est maître du Louvre. Cette nouvelle produit une vive impression ; bien des fronts, soucieux jusque-là, commencent à s'éclaircir. Lorsque l'émotion est calmée et l'officier sorti, M. de la Fayette poursuit en ces termes :

« On m'invite à me charger d'organiser la défense. Il serait étrange et même inconvenant que ceux surtout qui ont donné de vieux gages de dévouement à la cause nationale refusassent de répondre à l'appel qui leur est adressé. Des instructions, des ordres, me sont demandés de tous les côtés. On attend mes réponses. Croyez-vous qu'en présence des dangers qui nous menacent l'immobilité convienne à ma vie passée et à ma vie présente? Non, ma conduite sera, à soixante-treize ans, ce qu'elle a été à trente-deux. Il importe, je le sens, que la Chambre se réserve en qualité de Chambre; mais le devoir me prescrit, à moi, citoyen, de répondre à la confiance publique, et de me dévouer à la défense commune.

M. Guizot. — Il est impossible que l'honorable général ne se rende pas au vœu de ses concitoyens. La sécurité de Paris dépend de sa détermination. Nous aussi, nous avons des devoirs à remplir. Il est urgent que nous établissions, non pas un gouvernement provisoire, mais une autorité publique qui, sous une forme *municipale*, s'occupe du rétablissement, du maintien de l'ordre.

M. Mauguin. — Nous nous occuperons tous, sans titre, de la situation des affaires actuelles.

M. Bertin de Vaux. — J'adhère complétement à la proposition de M. Guizot. Il importe de régulariser au plus vite le mouvement de la capitale. Si nous ne pouvons retrouver le

vertueux maire de Paris en 1789[1], applaudissons-nous, du moins, d'avoir reconquis l'illustre chef de la garde nationale.» Jeudi 29 juillet

La pensée de M. Laffitte commençait à se fixer sur un but qu'il devait atteindre : comprenant la puissance que le commandement de cette garde devait donner à M. de la Fayette, dont il connaissait les opinions, il parut ne pas comprendre les propositions de MM. Guizot et Bertin, et dit :

« Je crois apercevoir dans toutes les opinions émises le vœu unanime de voir former une commission municipale parisienne qui veillera à la défense, à l'approvisionnement et à la sécurité de la capitale. Je vais mettre cette proposition aux voix. »

L'assemblée décide à l'unanimité la formation d'une commission municipale de cinq membres que plusieurs députés invitent aussitôt M. de la Fayette à désigner. Ce général s'y refuse. « Pour mieux établir l'échafaudage d'un gouvernement provisoire, dit-il, il importe que cette commission soit nommée par la Chambre. — Mais ce n'est pas comme Chambre que nous agissons, réplique avec la plus grande vivacité M. Villemain, c'est comme réunion de députés! » Un assez grand nombre de membres semblent craindre d'engager leur responsabilité en procédant même à la nomination d'une commission municipale; l'un d'eux propose d'en abandonner le choix à M. Laffitte, qui refuse à son tour de s'en charger, et demande que la réunion procède à cette nomination par la voie du scrutin. M. Mauguin appuie cette proposition. Mais, en ce moment, le bruit qui n'a pas cessé de régner dans les autres salles et dans la cour de cet hôtel, où, depuis le matin, se presse, s'agite une foule énorme et sans cesse renouvelée de curieux de tous les rangs, de combattants, d'ouvriers, de soldats, devient un véritable tumulte. « En présence de l'agitation qui règne au dehors, ce qui importe, s'écrie M. Bertin

[1] Bailly.

Jeudi 29 juillet. de Vaux, c'est que le général la Fayette aille se montrer aux citoyens! »

Ces paroles ne permettent plus l'hésitation; M. Laffitte annonce « que le général la Fayette accepte le commandement de la garde nationale qui vient de lui être déféré par de notables citoyens réunis dans l'intérêt de la défense de la capitale. — Et le commandement des troupes? » dit aussitôt un membre, qui, se faisant l'organe de plusieurs de ses collègues, veut opposer une sorte de contre-poids au pouvoir que M. de la Fayette allait puiser dans son nouveau titre. La réunion décide que ce commandement appartiendra au général Gérard. Esprit modéré, caractère probe, cœur loyal, presque candide, dont les hésitations avaient leur source dans son honnêteté même et dans une grande défiance de ses propres forces, mais qui, une fois engagé, montrait une ferme et rare fidélité à la parole donnée, le général Gérard ne se méprit pas sur le motif qui venait de décider sa nomination au *commandement des opérations actives;* il ne voulut pas se faire le complice de la pensée blessante qui avait inspiré cette décision, et, se tournant vers M. de la Fayette, il répondit « qu'il était heureux de se voir appelé à servir sous les ordres de son vénérable collègue. » Tous les deux sortent. A peine ont-ils quitté la salle, que l'on annonce que les officiers du 53e sollicitent l'honneur d'être admis auprès des députés. Ces officiers, précédés du colonel et du lieutenant-colonel, sont immédiatement introduits. Le colonel déclare, au nom de son régiment, « que, profondément affligés des scènes dont Paris a été le théâtre, ils viennent offrir le secours de leurs bras pour le rétablissement de l'ordre; mais que l'honneur leur prescrit de stipuler qu'ils ne combattront pas contre leurs compagnons d'armes. — Vous n'aurez à subir aucune condition injurieuse pour votre honneur, répond M. Laffitte, et je me fais, envers vous, l'interprète de la reconnaissance nationale. » Cette démarche, qui donnait aux députés une force

militaire pour les protéger, des soldats pour les défendre, rend l'assurance aux plus timides; la réunion devient plus animée, chacun se félicite. Tout à coup des feux de peloton, qui semblent tirés à la porte même de l'hôtel, éclatent : la parole s'arrête sur toutes les lèvres; la pâleur est sur tous les visages; une voix fait entendre ces mots : « Nous sommes trahis! on vient nous arrêter! » Aussitôt chacun se lève et se précipite vers toutes les issues du salon. Le mouvement de terreur qui, dans ce moment-là même, emportait les Suisses à travers la cour et le jardin des Tuileries pousse les députés vers la cour et le jardin de l'hôtel Laffitte; les uns s'échappent par les portes, d'autres s'élancent par les fenêtres; ceux-ci s'efforcent de gagner la rue de Provence par les derrières; ceux-là cherchent un refuge dans les lieux les plus retirés des appartements; deux membres, éperdus, se blottissent dans une écurie. M. Laffitte, souffrant d'une récente foulure, est retenu dans son fauteuil; il reste seul avec un de ses neveux. « Quand on se mêle de politique en temps de révolution, il faudrait avoir au moins la liberté de ses jambes, » dit-il en riant et en montrant son pied malade.

Les 5e et 53e de ligne, en abandonnant la place Vendôme, avaient provoqué la terreur panique des soldats suisses; celle des députés avait sa cause dans le même fait : les coups de fusil qui venaient de se faire entendre étaient tirés par le 5e de ligne, qui, arrivé devant l'hôtel, déchargeait ses armes en l'air pour rassurer sur ses intentions la foule dont la rue se trouvait encombrée[1].

Un temps assez long s'écoula avant que, remis de leur épouvante, les députés se fussent réunis de nouveau dans le

[1] Voici en quels termes le procès-verbal de la réunion rapporte cet incident : « Après la sortie de MM. les officiers du 53e, la séance est interrompue quelque temps par des coups de fusil tirés au dehors et par toutes les apparences extérieures d'une alerte. Au milieu du désordre que cause cette méprise, le président reste immobile et calme sur le fauteuil où l'enchaînent de vives souffrances. »

Jeudi 29 juillet.

salon de M. Laffitte. La nouvelle de l'abandon des Tuileries, celle de la retraite des troupes royales vers le bois de Boulogne, et l'annonce de la complète délivrance de Paris étaient arrivées dans cet intervalle. La réunion, sous l'impression de ces faits, n'hésita plus à procéder enfin à la nomination des membres de cette commission municipale dont elle avait voulu laisser successivement la désignation à MM. de la Fayette et Laffitte. Un scrutin fut ouvert : MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau et A. Odier obtinrent la majorité des suffrages. Mais, le général Gérard ayant fait observer qu'il ne pourrait concilier ses devoirs de commissaire avec ceux de commandant des opérations actives, et M. Odier ayant décliné, par modestie, la mission que lui donnaient ses collègues, ils furent remplacés par MM. de Schonen et Audry de Puyraveau, qui avaient obtenu le plus de voix après eux. La commission reçut, en outre, l'autorisation de s'adjoindre d'autres membres; elle en fit immédiatement usage en nommant M. Mauguin. Ce choix termina la séance. Les députés se séparèrent après être convenus de s'assembler à huit heures du soir. Les membres composant la commission municipale se mirent en chemin pour l'Hôtel de Ville.

On sait que le peuple avait repris possession de cet édifice la veille, à minuit, après le départ du général Talon. Aucune autorité ne s'y était installée dans les premiers moments de la matinée. Ce fut seulement vers les onze heures qu'un groupe assez considérable d'individus, partis de la place de la Bourse, s'y présenta, escortant un officier revêtu d'un habit de général loué chez un fripier, et d'épaulettes empruntées au costumier du théâtre de l'Opéra-Comique, et autour duquel retentissaient les cris de *Vive le général Dubourg!* Tour à tour employé dans la marine et dans l'armée de terre, ce général improvisé avait eu la carrière la plus aventureuse. Laissé par l'Empire dans les rangs inférieurs de l'armée, il s'était aussitôt donné aux Bourbons, avait accompagné

Louis XVIII à Gand, et, au retour, s'était signalé en faisant arborer le drapeau blanc à de petites villes sans défense ou à des bourgades ouvertes. Ce zèle lui valut, dans les nouvelles troupes royales, un grade d'officier supérieur, qu'il ne put garder. Rencontré, vers les dix heures du matin, sur la place de la Bourse, par M. Évariste Dumoulin, rédacteur du *Constitutionnel*, qui s'irritait de ne voir aucun général de l'ancienne armée se mettre à la tête du peuple, il avait accepté de cet écrivain le rôle d'officier général, et venait s'établir à l'Hôtel de Ville. On n'est chef militaire qu'à la condition de donner des ordres : M. Dubourg ordonna de descendre le drapeau tricolore arboré sur la façade de l'Hôtel de Ville et d'y substituer un drapeau noir. Cet acte fut le fait le plus saillant de son commandement, qui, au bout d'une heure ou deux, trouva son terme dans l'arrivée du général de la Fayette.

Jeudi 29 juillet.

Parti de l'hôtel Laffitte en compagnie de M. Audry de Puyraveau et du colonel Carbonnel, M. de la Fayette, à ce moment de la journée, était loin de regarder le triomphe de la cause populaire comme assuré. Dans sa conviction, l'organisation de la défense était sa principale tâche, ainsi qu'il l'avait dit à ses collègues; et si, le matin, sur la place de l'Odéon, nombre de jeunes gens, se disposant au combat, avaient blâmé comme une démonstration prématurée, téméraire, le déploiement d'un drapeau tricolore à la tête de leur colonne, lui-même, apercevant sur son chemin, rue Saint-Marc, un jeune homme, M. Etienne Arago, qui portait à son chapeau une cocarde tricolore, lui fit dire de l'ôter. « Pas encore, mon ami, pas encore! » ajoutait-il avec un signe de la main. A mesure cependant qu'il avançait, et qu'un plus grand nombre de citoyens grossissaient son cortége, aux cris de *Vive la Fayette!* les rubans et les cocardes aux trois couleurs se multipliaient. Dans la rue aux Fers, en face du marché des Innocents, où se trouvaient de considérables magasins de mercerie, une véritable pluie de rubans tricolores, tombés des mêmes fenêtres

Jeudi 29 juillet.

d'où, la veille, des balles, des pavés, étaient lancés contre les Suisses, inonde le général et son escorte. De bruyants et longs applaudissements accueillent cette manifestation; M. de la Fayette place un de ces rubans à sa boutonnière; chacun l'imite; il continue son chemin et arrive bientôt sur la place de l'Hôtel de Ville, où sa venue est saluée par un immense cri de joie et par plusieurs décharges de mousqueterie. Reçu, au haut du perron, par le général Dubourg, qui le précède en disant : « A tout seigneur, tout honneur; » conduit, porté, en quelque sorte, dans l'intérieur de l'édifice par une foule enthousiaste, enivrée, qui prétend guider ses pas, et dont il s'efforce vainement de modérer le zèle en répétant sans cesse : « Laissez, laissez, je connais l'Hôtel de Ville mieux que vous, » il s'installe enfin. De tous les points lui arrivent aussitôt des communications et des nouvelles; de toutes parts on lui demande des instructions et des ordres. L'Hôtel de Ville, par le fait seul de sa présence, devient immédiatement le centre où aboutit toute l'action insurrectionnelle; et une fiction hardie, créée dans ce lieu, depuis quelques heures, par un écrivain dont nous avons déjà prononcé le nom, passe sur-le-champ à l'état de réalité.

M. Baude, rédacteur du *Temps*, avait employé une partie de la matinée à parcourir les quartiers les plus populeux. La désorganisation et l'incertitude étaient partout : dans le quartier Saint-Antoine, les soldats de ligne, revenus à la caserne de l'*Ave-Maria*, jetaient au peuple leurs cartouches, leurs gibernes et leurs fusils; les cavaliers de la caserne des *Célestins* ouvraient leurs portes à la foule en disant : « Faites ce que vous voudrez. Si le roi et le Dauphin étaient venus se mettre à notre tête, nous nous serions énergiquement battus. Mais nous n'irons pas massacrer nos concitoyens dans le seul but de faire plaisir à des princes qui nous délaissent et s'abandonnent. » Place Royale, 50 à 60 gardes nationaux en uniforme et en armes demeuraient inactifs; M. Baude les en-

gage à se porter à l'Hôtel de Ville. « Qu'irions-nous y faire, lui répondirent-ils; si nous pouvions espérer d'y trouver des chefs, des ordres, un gouvernement, à la bonne heure! » La pensée de leur donner la direction qu'ils demandent vient aussitôt à M. Baude; il se rend à la préfecture, mande devant lui les gardiens, les garçons de bureau et les employés qui s'y trouvent; leur annonce qu'il représente et devance le *gouvernement provisoire;* leur commande de se livrer à leurs travaux habituels, et déclare que toute chose doit rentrer dans l'ordre accoutumé. Poussant la fiction plus loin, il dicte des proclamations, prend des arrêtés, fait des nominations au nom du gouvernement prétendu, contre-signe hardiment ces différents actes, en ordonne l'impression chez l'imprimeur de la préfecture, et les fait afficher. Le général Dubourg l'avait précédé de quelques instants à l'Hôtel de Ville, et s'était vu immédiatement entouré par une foule de courtisans, de flatteurs, qui ne tardèrent pas à le quitter pour se précipiter vers M. Baude, et solliciter, par son entremise, les faveurs du gouvernement idéal qu'il disait représenter, gouvernement dont l'existence empruntait une apparence de réalité à la formation, annoncée dans les placards affichés la veille, d'un nouveau pouvoir composé de MM. de la Fayette, Gérard et le duc de Choiseul[1]. L'arrivée de M. de la Fayette avait été le terme de la fortune du général Dubourg; la venue des cinq députés formant la *commission municipale* marqua la fin du rôle tout-puissant de M. Baude, qui accepta les fonctions de secrétaire de cette commission. Une proclamation où ils faisaient connaître *aux Parisiens* leur nomination « par les députés présents à Paris » fut le premier acte des commissaires.

Jeudi 29 juillet.

[1] On lit dans l'*Histoire de dix ans* de M. L. Blanc : « M. de Montalivet, qui était absent de Paris pendant la lutte, vint à son tour à l'Hôtel de Ville faire connaître ses espérances à M. Baude. Il réclamait la direction des ponts et chaussées, déclarant toutefois que, si M. Baude se l'était réservée, il la lui abandonnerait volontiers. »

Jeudi 29 juillet.

Deux proclamations dans lesquelles M. de la Fayette annonçait, d'abord, sa nomination au commandement en chef de la garde nationale de Paris, ensuite, la réorganisation immédiate de cette garde, inaugurèrent le pouvoir de ce général, qui, peu d'instants après son arrivée, avait, en outre, fait amener le drapeau noir du général Dubourg et réarborer le drapeau tricolore.

Par une singulière coïncidence, les deux hommes en qui se personnifiaient les principes et les pouvoirs en ce moment en lutte étaient deux vieillards de soixante-treize ans, nés la même année, et qui, à quarante ans de date, se retrouvaient en présence, sans que ni l'un ni l'autre eussent faibli un seul jour dans les opinions qui, au dernier siècle, les avaient faits adversaires. De même qu'en 1789, la querelle était encore entre la Révolution et la contre-révolution, représentées par le marquis de la Fayette et par le comte d'Artois. Mais, pendant que, au sein du même édifice qui avait été le berceau, le premier quartier général de la Révolution, M. de la Fayette en reconstituait la force armée et en relevait l'emblème, Charles X, à son palais de Saint-Cloud, consumait dans l'incertitude et dans une résistance aveugle, inerte, les courts instants encore laissés par la fortune au salut de sa couronne et de sa maison.

MM. de Sémonville et d'Argout étaient arrivés à la résidence royale en même temps que M. de Polignac et ses collègues. « L'entrée simultanée de plusieurs voitures dans la cour du château attira une grande quantité de curieux, de gardes et d'officiers de toutes armes, a dit M. de Sémonville. Il nous était facile, au milieu de cette foule, de barrer le passage à M. de Polignac. Je l'abordai, et je lui dis que je ne prétendais pas à l'honneur de faire révoquer les ordonnances et changer le ministère; que cet honneur lui appartenait encore, et que nous le laissions en conséquence monter chez le roi, mais qu'il n'oubliât pas que les moments étaient pressants. M. de Polignac

ne répondit rien, et passa avec sa politesse ordinaire. M. d'Argout et moi nous entrâmes, pour attendre, chez M. le duc de Luxembourg. Presque tout le château s'y rassembla en un instant. Nous nous vîmes entourés de MM. de Mortemart, de Duras, et de beaucoup d'autres personnes impatientes de savoir ce qui se passait à Paris. Je n'avais pas encore commencé à leur parler, lorsqu'un huissier du cabinet vint me prier de monter chez le roi. Je montai rapidement les escaliers, et je trouvai M. de Polignac en dehors de la porte extérieure du cabinet de Sa Majesté; je lui exprimai ma surprise d'être appelé si promptement, et avant que le conseil eût eu le temps de délibérer et même de s'assembler. « Vous savez, monsieur, « me répondit-il, quel devoir vous croyez remplir en venant « ici, dans les circonstances où nous nous trouvons. J'ai dit « au roi que vous étiez là; vous m'accusez; c'est à vous de « parler le premier. » Après ces paroles, il ouvrit la porte, m'introduisit dans le cabinet, et la referma sur moi [1]. » Jeudi 29 juillet.

Charles X accueillit le grand référendaire avec une certaine brusquerie qui s'adoucit cependant par degrés; il traita d'exagérées toutes les nouvelles que son interlocuteur essaya de lui donner sur la situation de Paris, et, comme il avait fait la veille avec M. de Vitrolles, entreprit de le rassurer sur le résultat de la lutte. Toutes les mesures étaient prises, disait-il, pour étouffer l'insurrection, qui s'userait, d'ailleurs, d'elle-même, faute de chefs et de moyens pour remplacer ses pertes en hommes et en munitions. « Je crois, et j'ai toujours cru que la résolution du roi était personnelle, ancienne, profonde, méditée, a ajouté M. de Sémonville, et qu'elle était le résultat d'un système tout à la fois politique et religieux. Si j'avais pu concevoir quelques doutes à cet égard, ils auraient été entièrement dissipés par ce douloureux entretien. Chaque fois que je me suis approché de son système pour essayer de le com-

[1] Déposition de M. de Sémonville devant la Cour des pairs.

Jendi 29 juillet. battre, j'ai été repoussé avec une inébranlable fermeté; il détournait les yeux des troubles de Paris, qu'il croyait exagérés dans ma bouche; il refusait d'apercevoir l'orage qui grondait sur sa tête et sur sa dynastie. »

Charles X, dans le cours de cet entretien, faisait intervenir fréquemment le nom de son frère Louis XVI, que ses concessions seules, disait-il, avaient fait monter à l'échafaud, et il ne voulait pas y monter comme lui. « Ce n'est pas que je craigne la mort, ajoutait le roi; quand on est toujours prêt à paraître devant Dieu, on ne craint pas la mort. — Mais la Dauphine, sire ! Songez aux dangers qu'on pourra courir lorsque la nouvelle des désordres de Paris arrivera dans les communes qu'elle devra traverser. — Madame la Dauphine est comme moi, toujours préparée à la mort. — Mais, sire, la Dauphine n'est pas seule menacée; demain, à midi, il n'y aura plus ni roi, ni Dauphin, ni duc de Bordeaux ! — Vous nous accorderez bien jusqu'à une heure ! » répliqua Charles X d'un accent blessé[1]. « Enfin, après avoir tout tenté, a dit encore M. de Sémonville, j'osai le rendre responsable du sort qu'il pouvait réserver à la Dauphine. Je m'efforçai de lui faire entendre qu'il devait la garantir du seul malheur qu'elle n'eût peut-être pas encore éprouvé dans le cours d'une vie écoulée dans les larmes. Celles du roi ont aussitôt jailli de ses yeux; sa fermeté a disparu; sa résolution a changé; sa tête est tombée sur sa poitrine. Il me dit d'une voix basse, mais très-émue : « Je vais dire à mon fils d'écrire, et j'assemblerai le con-« seil[2]. »

Le conseil fut en effet réuni, et décida immédiatement la nomination du Dauphin au commandement supérieur des troupes; puis, à quelques instants de là, après la réception de la dernière dépêche de Marmont, l'évacuation de Paris par

[1] *Chronique de juillet* 1830, par M. L. Rozet.
[2] Déposition de M. de Sémonville.

l'armée. On connaît la lettre adressée par le fils de Charles X à Marmont, pour lui notifier ces deux décisions; quand elles furent prises, le conseil aborda les demandes faites par M. de Sémonville. Rapporterait-on les ordonnances, et le cabinet serait-il changé? Roi, Dauphin et ministres, tous, dans un tel parti, ne voyaient que péril et que honte. « Transiger avec la révolte, ce serait abdiquer, répétait sans cesse Charles X. — La main qui signerait de pareilles concessions serait à jamais frappée d'impuissance, ajoutait M. de Polignac. — En supposant que, même à ce prix, les révoltés consentissent à poser les armes, disaient d'autres ministres, la chute du trône ne serait que retardée; on l'obligerait bientôt à d'autres sacrifices qui aboutiraient fatalement à une catastrophe. » Refuser était facile sans doute; mais, si l'on ne concédait rien à l'insurrection, il fallait du moins pouvoir la dompter. Or tous les efforts tentés par la troupe, depuis deux jours, pour y parvenir, avaient échoué. Où prendre, d'ailleurs, de nouveaux ministres? Quels seraient les hommes dont les principes et le caractère pourraient donner satisfaction tout à la fois aux passions de la population insurgée et aux intérêts de la royauté? MM. de Sémonville et d'Argout n'avaient prononcé aucun nom. Ces deux pairs étaient venus sans autre préoccupation, en effet, que d'obtenir le retrait des ordonnances, ainsi que la chute du ministère, et l'un et l'autre attendaient encore la communication même la plus légère sur ces deux points, lorsque, vers une heure et demie, ils furent rejoints par M. de Vitrolles. Jeudi 29 juillet.

Le docteur Thibaut était convenu de revoir cet homme politique le jeudi, de bonne heure; il le rejoignit, en effet, à ce moment peu avancé de la matinée où M. de Polignac n'admettait pas encore la possibilité d'une défaite, ni les députés de l'opposition la possibilité d'un succès. Ses instances pour une nouvelle démarche de M. de Vitrolles à Saint-Cloud furent aussi vives que la veille. On désirait un arrangement avec ar-

Jeudi 29 juillet

deur, lui disait-il; et l'on regarderait comme une satisfaction suffisante la formation d'un ministère dont le duc de Mortemart serait le chef, et dans lequel le général Gérard entrerait comme ministre de la guerre; ces deux personnages choisiraient leurs collègues; M. Casimir Périer serait probablement du nombre; son admission n'était cependant pas exigée impérieusement.

Des barricades partout dressées empêchaient la circulation des voitures; des insurgés postés à toutes les barrières en interdisaient la sortie, selon leur caprice, aux habitants de Paris. Obligé, par tous ces obstacles, de faire une partie du trajet à pied, et condamné à de longs détours, M. de Vitrolles ne put atteindre Saint-Cloud que fort longtemps après avoir quitté le docteur Thibaut. Informé de l'arrivée des ministres et de celle de MM. de Sémonville et d'Argout; averti de la démarche que ces derniers étaient venus tenter et sur laquelle on délibérait; ne pouvant, dès lors, voir le roi, M. de Vitrolles fit demander M. de Polignac, qui s'empressa de quitter le conseil. Ce ministre semblait inquiet, son visage était abattu. M. de Vitrolles lui remit un petit papier où se trouvaient inscrits les noms des deux personnages que les chefs de l'insurrection, disait-il, désiraient voir chargés de former l'administration nouvelle, et lui fit connaître les formes respectueuses dont on entendait entourer les concessions royales. « Eh bien, nous allons délibérer sur cette proposition, » dit le premier ministre à M. de Vitrolles, qui, se rendant alors auprès de MM. Sémonville et d'Argout, se résigna, comme eux, à attendre. Ils seraient restés pendant de longues heures dans la plus complète ignorance de ce qui se passait au conseil, si, à diverses reprises, M. de Polignac, qui affectait de n'adresser la parole qu'à M. de Vitrolles, n'était venu faire connaître la cause des retards apportés à toute décision : d'abord, il annonça que le roi ne voulait prendre aucun parti sans l'assentiment exprès du Dauphin; ce dernier, disait le président du

conseil, à un autre moment, refusait de se prononcer, affirmant qu'on exagérait le mauvais état des choses à Paris; plus tard, ce prince manifestait l'intention de monter à cheval et d'aller s'assurer par lui-même de la vérité des faits. A ce moment où chaque seconde était une année, chaque minute un siècle, Charles X, son fils, les ministres, semblaient tous frappés d'immobilité; on eût dit qu'ils se confiaient dans quelque retour subit de la fortune. Cependant les heures s'écoulaient, et les nouvelles arrivaient toujours plus inquiétantes. Ce fut le général de Coetlosquet qui, le premier, annonça l'abandon du Louvre. « Ce palais, disait-il, avait été enlevé par le peuple, qui était ensuite entré dans les Tuileries par la grande galerie des tableaux. Rien n'avait pu arrêter la déroute, ajoutait-il; lui-même ne s'était échappé qu'avec peine. » On aurait vainement voulu douter de cette nouvelle accablante, car bientôt Marmont parut à son tour, et, traversant rapidement le salon où se trouvaient MM. de Vitrolles, de Sémonville et d'Argout, leur jeta ces mots : « Une terreur panique! Un bataillon suisse qui a perdu la tête dans un mouvement qui lui était ordonné! » Le maréchal se rendait auprès du roi. « Sire, lui dit-il en l'abordant, c'est une bataille perdue! Une balle, dirigée contre moi, a tué, à mes côtés, le cheval d'un de mes officiers. Je regrette qu'elle ne m'ait pas traversé la tête; la mort serait préférable pour moi au triste spectacle dont je viens d'être témoin. » Charles X répondit au duc de Raguse avec la plus grande bonté, et entendit, sans manifester la moindre impatience, tous les détails que lui donna le maréchal, même ses observations sur la nécessité d'un prompt arrangement. Marmont était arrivé, accompagné d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, et de lanciers d'escorte, dont les visages pâlis par la fatigue et ruisselants de sueur, les cheveux et la barbe incultes, les vêtements couverts de poussière, contrastaient avec la tenue de cour des personnes du service. Ces officiers et ces soldats n'avaient

Jeudi 29 juillet.

vécu depuis la veille au matin, comme le maréchal lui-même, que de pain trempé dans du vin; ils n'en restèrent pas moins dans une sorte d'isolement qui se prolongea jusqu'au moment où l'on connut la réception amicale faite par le roi au duc de Raguse. Des rafraîchissements leur furent alors envoyés par le premier maître d'hôtel : à la vue des carafes d'orangeade, d'orgeat, et des sucreries qui leur étaient offertes, quelques officiers ne purent retenir leur mécontentement. « Croyez-vous donc que nous revenions du bal? s'écria le colonel de Komiérowski. Donnez-nous plutôt un morceau de viande et un verre de vin. »

Le conseil continuait à tenir séance, mais toujours sans décider rien; M. de Polignac vint trouver de nouveau M. de Vitrolles. « Avant de consentir à la proposition que vous avez apportée, lui dit-il, le Dauphin veut juger par lui-même de ce qu'on peut encore faire avec la garde et les autres troupes. » Ce prince, en effet, ne tarda pas à quitter le château : il rencontra les premiers détachements au village de Boulogne, et passa devant eux sans trouver un seul mot à leur adresser; ses traits ne marquaient ni inquiétude ni tristesse; ils n'exprimaient rien. Arrivé près d'Auteuil, il est abordé par le maire et l'adjoint de cette commune, qui le prient de faire révoquer les ordonnances. Le Dauphin ne paraît pas entendre, et porte son attention sur un objet éloigné. Les deux fonctionnaires insistent; le prince, au lieu de leur répondre, adresse quelques paroles insignifiantes au colonel du 15e léger. Au retour, il passe devant le front du 6e d'infanterie de la garde, et, s'adressant au colonel Revel : « Combien avez-vous perdu d'hommes? lui dit-il. — Beaucoup, monseigneur, répond cet officier, dont les yeux laissent échapper de grosses larmes. — Il vous en reste encore pas mal, vous en avez encore bien assez, » répond le prince en promenant son œil sans regard sur la ligne des soldats. Pendant cette triste revue, où le fils de Charles X donnait aux troupes, au lieu d'encouragements, le

triste spectacle de sa nullité, le bataillon des élèves de l'École de Saint-Cyr arrivait à la résidence royale, avec son artillerie. Charles X, comme tous les esprits faibles, attachait une grande importance aux petites choses : il vit une force pour la monarchie croulante dans l'arrivée de ces adolescents, et se porta à leur rencontre. La duchesse de Berry et ses deux enfants l'accompagnaient. La sœur du duc de Bordeaux, jeune fille de onze ans, s'avança sur le front du bataillon, en tenant par la main son frère, encore moins âgé qu'elle. « Ah! messieurs, dit-elle aux élèves, je vous en prie, défendez bien mon frère! » Des cris éclatants de *Vive le roi!* accueillirent cette innocente prière; ils furent le seul bénéfice de cette scène enfantine, qui échappa au plus grand nombre des hôtes de la résidence royale. Tous, en ce moment, n'avaient, en effet, qu'une préoccupation : les nouvelles de Paris et le résultat de la revue que le Dauphin était aller passer. Les ministres avaient suspendu leurs inutiles conversations au conseil, et plusieurs d'entre eux faisaient de courtes apparitions dans le salon où MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles continuaient d'attendre. M. de Peyronnet, entre autres, y parut. « Vous êtes bien longtemps à vous décider; vous perdez bien du temps, lui disaient les deux premiers. — La déchéance du roi peut être prononcée demain matin, ajoutait M. de Vitrolles. — Ah! la déchéance! Je voudrais bien voir pareille chose! cela nous mettrait dans une bien belle position! » s'écriait M. de Peyronnet, dans la pensée qu'un tel acte soulèverait au sein de la population une indignation si unanime et si forte, que Paris tout entier reviendrait aux pieds de Charles X. Enfin, le fils du roi parut, et déclara ne plus s'opposer à la formation d'un nouveau cabinet, dont la composition définitive appartiendrait à M. de Mortemart et où le général Gérard serait ministre de la guerre. Jeudi 29 juillet.

M. de Mortemart était capitaine de la compagnie des gardes du corps ordinaires à pied, dite les *Cent-Suisses*. Atteint d'une

Jeudi 29 juillet

fièvre qu'il avait rapportée de son récent séjour en Russie comme ambassadeur, il se rendait aux eaux lorsque la publication des ordonnances l'arrêta en chemin. Il revint remplir les devoirs de sa charge. En passant la veille (mercredi) à Versailles, sa voiture avait été assaillie par la population soulevée; des pierres avaient blessé assez grièvement une personne placée près de lui dans sa voiture, ainsi que son domestique. Aussitôt arrivé à Saint-Cloud, il demanda à voir le roi, qui ne le reçut que le lendemain. M. de Mortemart entretint Charles X du soulèvement de Versailles et de la situation de Paris; il le supplia de prendre de nouvelles mesures, disant que l'existence même du trône lui semblait fortement compromise. « Vous êtes né dans la Révolution, lui répondit le roi en souriant, vous voyez les choses d'après les nouvelles idées, et le moindre bruit vous étonne. Quant à moi, je n'ai pas oublié comment les choses se sont passées il y a quarante ans; je ne veux pas, comme mon frère, monter en charrette; je veux monter à cheval. — Je crains, sire, que nous n'y soyez bientôt obligé. — Nous verrons, nous verrons, » lui dit le roi en le congédiant. Le Dauphin était présent; il avait gardé le silence; mais les sentiments que venait d'exprimer M. de Mortemart, auquel il reprochait une sorte de *libéralisme* dans ses votes à la Chambre des pairs, n'avaient pas laissé d'influer sur sa résistance obstinée à la proposition d'en faire le chef d'un nouveau cabinet. Lorsque M. de Mortemart apprit sa nomination de la bouche du roi, sa première réponse fut un refus formel. « Je ne saurais accepter, disait-il; je ne suis pas en état d'être président du conseil. Je suis un soldat, et non pas un homme politique. Un tel fardeau est au-dessus de mes forces. » Quelques heures auparavant, en répondant à ses observations sur la nécessité de rapporter les ordonnances, Charles X lui avait dit: « Je ne reculerai pas; je monterai à cheval. » Passant subitement de la confiance la plus excessive au plus extrême abattement, ce

Jeudi 29 juillet.

prince ne se borne pas à reculer jusqu'à la concession d'un ministère libéral; dans son empressement à en hâter la formation, il descend, pour vaincre la résistance de M. de Mortemart, jusqu'à la prière. « Eh quoi! lui dit-il, vous refusez de concourir à des mesures qui peuvent sauver ma couronne, peut-être même ma vie et celle de ma famille? Je comptais plus sur votre dévouement. — Si c'est cela que me demande Sa Majesté... — Oui, c'est cela même, » répliqua vivement le roi. M. de Mortemart se rendit, et Charles X vint annoncer son acceptation au conseil, en ajoutant : « Il a bien des torts à se reprocher; mais il subit une terrible punition en se trouvant désigné pour présider un conseil formé par mes ennemis[1]. » M. de Polignac appela M. de Vitrolles dans une pièce particulière, et lui dit que le roi le chargeait de se rendre sur-le-champ à Paris, pour y annoncer le changement de ministère, faire connaître au général Gérard sa nomination au département de la guerre, et lui transmettre confidentiellement des recommandations que, dans leurs illusions incurables, le roi et ses conseillers croyaient pouvoir adresser au nouveau ministre. Lorsque cette nomination avait été décidée en conseil, le Dauphin s'était écrié : « En voilà un qui ne me laissera probablement plus grand'chose à faire au ministère de la guerre! » M. de Vitrolles devait prier le général Gérard « de laisser le *personnel* au Dauphin; et, dans tous les cas, de ménager la transition. » Quand il eut pris note de ces instructions, M. de Vitrolles demanda que MM. de Sémonville et d'Argout lui fussent adjoints pour sa mission; M. de Polignac opposa d'abord à cette demande le refus le plus absolu; mais, obligé de céder à l'insistance de son interlocuteur, qui déclara ne pouvoir pas partir sans ces deux collègues, le ministre les fit entrer et leur annonça la négociation dont ils allaient être

[1] M. de Mortemart recevait dans son salon une trentaine de pairs qui, dans plusieurs occasions, avaient voté contre M. de Villèle et appuyé le ministère Martignac.

Jeudi 29 juillet.

chargés. « Nous ne pouvons l'accepter, répondirent à leur tour MM. d'Argout et de Sémonville, qu'à la condition d'entendre les paroles du roi et de recevoir directement les ordres de Sa Majesté. » Tous les deux se rendent avec M. de Vitrolles dans le cabinet royal; ils trouvent Charles X debout, au fond de la pièce; en les apercevant, le roi s'avance au-devant d'eux; son visage était calme et résigné. « Messieurs, leur dit-il d'une voix lente, mais où perçait une certaine contrainte, vous allez vous rendre à Paris; faites tout ce qui sera nécessaire pour arrêter l'effusion du sang. » Puis, après un moment de silence, il ajoute, avec un accent et un geste irrités : « Voulez-vous que je vous le dise? Eh bien, de tout cela il ne sortira rien de bon ni pour la France ni pour la monarchie. »

Par une inconséquence bizarre, le chef du nouveau cabinet que Charles X consentait à former dans le but de désarmer l'insurrection se trouvait à Saint-Cloud, et ce prince, au lieu de lui laisser le soin d'agir immédiatement dans l'intérêt de sa couronne, le retenait auprès de lui et se bornait à envoyer aux insurgés des intermédiaires dont nul écrit, nulle pièce, ne certifiaient la mission. A la vérité, aucun acte n'était encore dressé; le roi retardait tout engagement, toute signature, espérant sans doute, dans le secret de son cœur, que durant la nuit quelque événement inattendu lui épargnerait la douleur de subir l'odieuse concession que la nécessité lui arrachait.

Il était cinq heures du soir lorsque MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles purent quitter enfin Saint-Cloud. Tous les trois étaient convaincus que leur mission aboutirait à un arrangement fatal à la dignité royale, sans doute, mais favorable, du moins, au maintien de la royauté. Ils franchirent assez facilement la barrière de l'Etoile, et entrèrent dans les Champs-Élysées; mais, arrivés à la hauteur de la rue de Chaillot, ils sont arrêtés par des insurgés installés dans un corps de garde placé à l'angle de cette rue. Ils annoncent la chute du

ministère, l'avénement d'un cabinet nouveau, et demandent si l'on croit qu'ils trouveront le général Gérard chez M. Laffitte. « Vous le trouverez à l'Hôtel de Ville, au *gouvernement provisoire*, leur est-il répondu. — Au gouvernement provisoire! déjà? s'écrie M. de Sémonville stupéfait. — Eh bien, allons à ce gouvernement, dit M. de Vitrolles, et pressons-nous! » La marche de la voiture de chasse où ils étaient montés ne rencontra pas de grands obstacles jusqu'au quai du Louvre; mais, à partir de ce point, de nombreuses barricades les arrêtèrent à chaque pas. Courtisan de toute puissance, qu'elle siégeât sur un trône ou dans la rue, M. de Sémonville, à chacune de ces haltes, croyant flatter la foule, lui annonçait la chute du ministère avec force jurements. Ses auditeurs demeuraient assez indifférents à cette nouvelle; ils y répondaient en déchargeant leurs armes, en poussant les cris de *Vive la Charte! Vive la liberté!* et les plus robustes, émus de pitié à la vue de la faiblesse et de l'âge avancé du grand référendaire, soulevaient la voiture avec leurs épaules et l'aidaient à franchir l'obstacle. Ce fut vers les huit heures que les trois négociateurs arrivèrent à l'Hôtel de Ville. La commission municipale les reçut immédiatement; tous ses membres étaient présents, ainsi que le général la Fayette, que l'on avait averti. Benjamin Constant, bien qu'étranger à la commission, et qui jusque-là s'était abstenu de paraître aux réunions de ses collègues, était lui-même assis en arrière de M. Casimir Périer. Ce dernier s'était levé pour venir au-devant des envoyés de Saint-Cloud. En apercevant M. de Vitrolles, il ne put retenir un mouvement d'inquiétude et de surprise. « M. de Vitrolles ici! dit-il en se penchant à l'oreille de M. d'Argout. Nous croit-il donc assez forts pour le sauver? » M. de Sémonville s'était empressé d'aller à M. de la Fayette, de lui serrer les mains, et de lui rappeler que, quarante ans auparavant, l'un et l'autre s'étaient rencontrés dans le même Hôtel de Ville, au milieu de circonstances à peu près semblables. Le général

ne répondit pas un seul mot; le grand référendaire prit la parole. « Nous venons apporter la paix, dit-il; le roi consent à changer son ministère; il révoquera les ordonnances. La cause qui a provoqué la collision entre le trône et le peuple ne subsistant plus, la collision elle-même doit cesser. » Ces nouvelles furent écoutées dans le plus profond silence et sans exciter le moindre signe de répugnance ou de sympathie. Seul, M. de Schonen s'éleva avec une sorte d'emportement sur l'emploi qu'on avait fait des troupes dans les trois dernières journées. « Vous vouliez donc nous faire assassiner tous, faire égorger tout Paris? » disait-il à M. de Vitrolles. M. Mauguin arrêta ces plaintes en faisant observer à M. de Schonen que le devoir de la commission était d'entendre et d'écouter les négociateurs. « Il est bien extraordinaire, dit à ces derniers M. Casimir Périer, que vous ne puissiez nous remettre aucune preuve officielle de votre mission; comment ne nous apportez-vous rien, pas même un mot du roi? — Lorsque nous sommes partis de Saint-Cloud, répond aussitôt M. de Vitrolles, nous ignorions qu'il existait un gouvernement provisoire; nous ne nous attendions à traiter qu'avec un général placé à la tête de l'insurrection, et pour lequel j'avais même, de la part du roi, des ordres particuliers. — Nous ne demanderions pas mieux que d'accepter un arrangement qui terminerait le différend et ramènerait la tranquillité, reprit M. Casimir Périer. Mais vous vous méprenez sur notre position. Nous ne sommes ni assez forts ni revêtus d'une autorité suffisante pour faire adopter vos propositions. Nous ne pouvons rien prendre sur nous; nous ne sommes les maîtres de rien. » Ce député parlait seul au nom de la commission; ses collègues et M. de la Fayette continuaient à garder le silence le plus absolu, écoutant les questions et les observations de M. Périer ainsi que les réponses des envoyés de Charles X sans montrer de dispositions favorables ou hostiles. Leur attitude était celle d'hommes que les événements ont surpris, qui sont

encore sans parti arrêté, et qui attendent. — « Le peuple avait-il versé son sang pour un simple changement de ministres? ont dit, en parlant de cette entrevue, les membres de la commission municipale. Consentirait-il à revoir sur le trône un prince irrité de son humiliation, et qui reprendrait la ruse en attendant qu'il pût de nouveau essayer la force? La commission ne voulut pas décider sur-le-champ ces graves questions; il était de la prudence *de ménager encore* un parti à qui le désespoir pouvait révéler ses forces. Elle renvoya à la réunion des députés les commissaires de Saint-Cloud, qui, du reste, n'avaient aucune pièce écrite, aucune preuve officielle de leur mission [1]. »

Renvoyés par la commission municipale à la réunion des députés, les trois négociateurs avaient besoin d'un *laissez passer* pour arriver à l'hôtel Laffitte. Ce fut M. Casimir Périer qui le leur donna. La conférence terminée, M. de la Fayette s'approcha de M. de Sémonville, et, prenant la parole pour la première fois, il lui dit en souriant et en étendant la main dans la direction de Saint-Cloud : « Eh bien, prend-on la cocarde tricolore là-haut? — Pas encore; c'est une grosse affaire. — Qu'ils s'épargnent le souci d'y songer; l'affaire est faite. » Les forces de M. de Sémonville étaient à bout; il rentra au Luxembourg. MM. de Vitrolles et d'Argout prirent le chemin de l'hôtel Laffitte. Le premier habitait en face de cet hôtel; il n'y suivit point M. d'Argout, qui convint de venir le rejoindre après sa conférence avec les députés.

[1] *Rapport de la commission municipale au roi.* — C'est dans cette conférence que la généralité des écrivains ont placé ces mots : *Il est trop tard*, adressés, ont-ils dit, aux envoyés de Charles X, par un des membres de la commission. Ces mots ne furent pas prononcés dans cette entrevue; ils ne pouvaient pas l'être, ainsi que le prouve le rapport même des commissaires. Ce fut seulement le lendemain, vendredi, ainsi qu'on le verra, lorsque les événements avaient déjà marché, que, sans se concerter, différentes personnes, dominées par un même sentiment de la situation, repoussèrent simultanément, par ces paroles, les demandes de M. de Sussy.

Jeudi 29 juillet.

Il était alors près de minuit. Les députés, réunis en assez grand nombre dans le principal salon de M. Laffitte, étaient encore en séance et discutaient sur l'étendue des pouvoirs de la commission municipale lorsque M. d'Argout, introduit au sein de leur réunion, annonça le changement du ministère et le retrait nécessaire des ordonnances. « Cette communication est-elle officielle? lui dit le président, M. Laffitte. Après les événements dont Paris vient d'être le théâtre, la défiance est naturelle et légitime. Je demanderai, en outre, à M. d'Argout si la réunion des Chambres aura lieu le 3 août. — La date de leur convocation n'a pas été précisée, mais elle sera prochaine, » répondit M. d'Argout, qui, après avoir fortement insisté sur la nécessité de conserver Charles X, si l'on ne voulait pas attirer sur la France toutes les forces de l'Europe, se retira et vint rejoindre M. de Vitrolles. La séance fut immédiatement levée, et la communication que l'on venait d'entendre devint l'objet de vifs débats auxquels prenaient part nombre de citoyens étrangers à la Chambre; on ne discutait pas seulement dans le principal salon de l'hôtel, mais dans les autres pièces, dans le jardin, dans la cour, jusque sous la porte de la rue. Les concessions annoncées par M. d'Argout étaient-elles suffisantes? La généralité des députés n'hésitait pas à le penser; quelques-uns même déclaraient qu'elles dépassaient toute attente. « La victoire remportée par le peuple dans cette journée était un succès inespéré qui, le lendemain, pouvait se changer en défaite, disaient-ils; on devait donc se hâter d'accepter les conditions offertes par la couronne. Les esprits, d'ailleurs, n'étaient pas préparés à un changement de dynastie, et l'on risquerait de tout perdre en voulant trop exiger. Subissons donc encore les Bourbons, ajoutaient ces députés; leur joug sera de courte durée; au bout de quelques mois, ils seront ou complétement soumis ou renversés. » Soutenu par le poëte Béranger, par MM. Thiers et Mignet, rentrés depuis une heure à peine de la campagne

où ils s'étaient réfugiés, M. Laffitte répondait que le peuple, encouragé par sa victoire, se battrait encore mieux le lendemain; que Paris, couvert et défendu comme il était maintenant par plusieurs milliers de barricades, pouvait défier une armée de 100,000 hommes. « La révolution est commencée, disaient-ils; il faut l'achever et substituer à une dynastie incorrigible et usée une dynastie nouvelle et plus libérale; Charles X ne peut rentrer dans Paris couvert du sang des Parisiens. » Ces considérations effrayaient les partisans d'une transaction au lieu de les ramener. Prêter les mains à une révolution! aucun d'eux n'en avait encore la pensée. Une circonstance contribuait à les entretenir dans cette disposition : ils attendaient M. de Mortemart. M. de Forbin-Janson, beau-frère de ce ministre, s'était, en effet, présenté à la réunion, vers les huit heures du soir, et avait demandé pour le nouveau chef du cabinet un *sauf-conduit* que M. Laffitte s'était empressé de délivrer. « Mon beau-frère et moi, nous serons ici avant onze heures, » avait dit M. de Janson. Jeudi 29 juillet

Si M. de Mortemart était venu en personne à l'Hôtel de Ville, au lieu d'y être représenté par des négociateurs sans caractère officiel, il n'aurait pu sauver la couronne de Charles X, sans doute; aucune force, aucune puissance, nous le croyons, ne pouvait, le jeudi soir, enlever à la révolution victorieuse dans Paris le bénéfice de la chute de ce prince et du système qui se personnifiait en lui. Mais, à ce moment, où aucun nom n'était encore publiquement prononcé ni aucun engagement pris, où la royauté paraissait encore maîtresse de troupes nombreuses et fidèles, les membres de la commission municipale auraient probablement accepté le maintien de la dynastie dans la personne du duc de Bordeaux. « Charles X disposait de forces encore considérables, a dit un des membres de cette commission, M. Mauguin; aux troupes qui l'entouraient allaient se joindre quarante pièces d'artillerie sorties de Vincennes, un régiment suisse qui arrivait d'Orléans

Jeudi 29 juillet. et le camp de Saint-Omer, qui était appelé. Nous craignions une attaque. On se trompe, et l'on juge d'après les événements quand on croit que Charles X était à bout de ressources le 29 juillet; la faiblesse de son caractère et l'incapacité de ses conseillers ont été pour beaucoup dans le changement de sa fortune[1]. » Les députés réunis chez M. Laffitte se seraient montrés encore plus faciles. De tous les membres de la Chambre, le général Sébastiani était, après M. Laffitte, celui qui avait les relations les plus anciennes et les plus intimes avec le duc d'Orléans; personne, cependant, ne repoussait avec plus de force la pensée de décliner les conditions offertes par Charles X. « Mais ces propositions sont superbes! Il faut accepter cela! s'écriait-il sans cesse. — Que faites-vous donc du sang versé? répliquait Béranger. — Eh bien, répondait le général avec l'emphase habituelle de son langage, les Bourbons le payeront en restant, pendant un an, sous les Fourches Caudines! »

« Nous attendrons M. de Mortemart jusqu'à minuit, » avaient dit les députés à M. de Forbin-Janson. Ils attendirent jusqu'à une heure et demie du matin; mais M. de Mortemart ne voulait quitter Saint-Cloud qu'après le retour des trois négociateurs; il ne parut pas. Les députés quittèrent l'hôtel Laffitte après être convenus de s'y retrouver, le lendemain vendredi, dans les premières heures de la matinée[2].

[1] Lettre de M. Mauguin.
[2] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

CHAPITRE VI

Vendredi, 30. Les rédacteurs du *National:* première *proclamation* en faveur du duc d'Orléans. M. Laffitte et le général Sébastiani. Départ de M. Thiers pour Neuilly.

MM. de Mortemart, de Vitrolles et d'Argout à Saint-Cloud; ils proposent la révocation des ordonnances. Résistance de Charles X; il signe.

Réunion des députés à l'hôtel Laffitte; séance. — M. Bérard et M. de Mortemart. La *République*. Discussions dans les rues.

Réunion des députés au palais de la Chambre. Séance; décision relative à M. de Mortemart. M. Thiers à Neuilly; la duchesse d'Orléans; la princesse Adélaïde. Résultat de cette démarche et son effet sur la réunion des députés. Envoi d'une députation à la Chambre des pairs. — M. de Mortemart au Luxembourg: MM. de Chateaubriand et de Broglie. — M. de Sussy présente les nouvelles ordonnances à la Chambre des députés; M. Laffitte refuse de les recevoir. Communication faite par M. Odilon Barrot. Mot de Benjamin Constant. Indécision de la Chambre. Retour des commissaires envoyés à la Chambre des pairs: *Message* adressé au duc d'Orléans. Fin de la séance.

Hôtel de Ville. M. de la Fayette; députations; Adresse de la *réunion Lointier*. Arrivée de M. de Sussy; son entrevue avec M. de la Fayette et avec la commission municipale. Lettre de M. de la Fayette à M. de Mortemart.

Saint-Cloud. Confusion et désordre dans l'armée, désertions; le 50e de ligne. Marmont conseille à Charles X de se retirer derrière la Loire. Rôle de ce maréchal dans les événements. Il adresse un *ordre du jour* aux troupes. Scène entre lui et le Dauphin; il se démet de son commandement.

Les députés le soir de cette journée. Abandon de l'hôtel Laffitte.

Vendredi, 30. — Bien des fables ont été publiées sur la nuit du 29 au 30 juillet. On a parlé de conciliabules où les événements de la journée suivante auraient été discutés, préparés, et dans lesquels chaque acteur aurait reçu et disposé son rôle. Pas un des députés ou des écrivains dont on a prononcé le nom à ce sujet ne veilla durant cette nuit. Les forces humaines ont leurs limites : chacun, après des journées aussi remplies, Vendredi 30 juillet.

Vendredi 30 juillet. avait besoin de repos, et chacun se reposa. La royauté d duc d'Orléans ne sortit pas d'un concert nocturne, clandestin, entre quelques hommes politiques; elle fut le produit des événements, le résultat d'une situation. M. Laffitte, le partisan le plus ancien, le plus décidé, et bientôt le plus influent de ce prince, flottait encore dans de tels doutes, le matin de cette journée, qu'à six heures il faisait appeler M. de Laborde, et que, dans son ignorance de la position de ce député, nommé, la veille, préfet de la Seine, après un roulement de tambours, par un des éphémères dictateurs de l'Hôtel de Ville, il lui demanda s'il consentirait à accepter les fonctions de major général de la garde nationale. « Les choses sont arrangées, lui disait-il; le duc de Mortemart est président du conseil, Gérard et Périer sont ministres. » M. de Laborde ne put retenir un mouvement de surprise; M. Laffitte ajouta : « J'aurais désiré autre chose; mais, que voulez-vous? tout paraît décidé. » Les journaux, rédigés la veille au soir et imprimés dans la nuit, ne renfermaient pas, de leur côté, un seul mot qui pût faire encore pressentir la chute de Charles X ni l'avénement d'une nouvelle dynastie. Le *National* lui-même se bornait à féliciter la population sur son héroïsme, à l'exhorter à la persistance, et à publier un court résumé des faits de la journée: sa phrase la plus hardie était celle-ci : « Il ne nous appartient pas d'aller au-devant de ce que pourront décider les représentants *légaux* du pays. Mais le retour aux anciennes couleurs est le *vœu* unanime des citoyens; ce vœu sera entendu. C'est le peuple qui a tout fait depuis trois jours; c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte. » Les rédacteurs de ce journal n'avaient cependant pas abandonné la pensée « d'achever la révolution. » Loin de là, tous se trouvaient debout, de bonne heure, décidés à tenter toutes les chances pour arriver à ce résultat. Dans ce but, ils résolurent de peser sur la situation à l'aide d'une proposition bardie, ouverte, qui, en attirant l'attention publique, en pé-

nétrant dans les esprits, pourrait faire naître et décider un courant d'opinion assez fort pour entraîner les députés eux-mêmes dans la voie où ils voulaient faire entrer le mouvement. Vers les six heures du matin, MM. Thiers et Mignet, unis à quelques autres écrivains, rédigèrent des adresses, des proclamations vives, courtes, qu'ils firent immédiatement distribuer et afficher en nombre considérable, et que, dès huit heures, on répandait aux portes de l'hôtel Laffitte, sur la place de la Bourse et dans les rues voisines. Ces placards étaient tous conçus dans le même esprit et rédigés presque dans les mêmes termes; on pourra juger de leur contenu par la pièce suivante : Vendredi 30 juillet.

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple.

« La république nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores, le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

« Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue et entendue.

« C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

Cette proclamation était rédigée avec une rare habileté : d'abord, la répétition du nom du duc d'Orléans à chaque ligne servait à graver dans l'esprit de chaque lecteur ce nom, encore peu connu de la foule, et que, la veille, M. Laffitte et un petit nombre d'autres hommes politiques prononçaient seuls à voix basse; en second lieu, ses rédacteurs, en invoquant, en faveur du prince, le souvenir de Jemmapes, la première bataille de la Révolution, en plaçant sa candidature sous la double protection du drapeau tricolore et du principe de la souveraineté nationale, éveillaient, caressaient des sentiments alors tout-puissants dans les masses. Quant à l'adhé-

Vendredi 30 juillet.

sion donnée par le duc d'Orléans à la cause pour laquelle le peuple venait de prendre les armes, cette assertion n'était qu'une fiction audacieuse. Non-seulement M. Laffitte lui-même ignorait si ce prince se trouvait ou non à Neuilly, mais il ne savait rien de l'impression que les événements avaient pu produire sur son esprit. *Quoi qu'il arrive, je suis décidé à ne pas quitter la France, à ne plus émigrer*, lui avait souvent dit le duc d'Orléans. Ces paroles annonçaient, chez le chef de la branche cadette de Bourbon, la résolution de séparer au besoin sa fortune du sort de la branche aînée de sa race. Était-il encore dans ces dispositions? La veille, pour s'en assurer, M. Laffitte avait prié M. Oudart, secrétaire de la duchesse, de se rendre à Neuilly, et de lui rapporter des nouvelles du duc et de sa famille. Des remercîments et la vague expression des inquiétudes que lui causaient les événements avaient été la seule réponse du prince. Aussi, lorsque, le matin de cette journée, Béranger, montrant à M. Laffitte un des placards distribués en faveur de la candidature du duc d'Orléans, lui dit : « Je n'ai rencontré sur mon chemin que des gens qui prononcent le nom de votre prince; ce nom est sur tous les murs, il sera bientôt dans toutes les bouches; savez-vous, du moins, où il se trouve? — Hier, il n'avait pas encore quitté Neuilly, mais j'ignore complétement s'il y est resté, avait répondu M. Laffitte. — Et vous? ajouta Béranger en s'adressant au général Sébastiani. — Je n'en sais pas plus que M. Laffitte, dit à son tour ce général. — Il faudrait cependant savoir où l'envoyer chercher si on en a besoin, » réplique Béranger, qui fait aussitôt donner à M. Édouard de Rigny, neveu de l'abbé Louis, la mission d'aller à la résidence du duc. Informé de ce message, M. Thiers accourt, et se plaint vivement de ce qu'on n'ait pas songé à le lui confier; il obtient de M. Laffitte quelques mots de recommandation, du général Sébastiani une simple signature, et part à son tour pour Neuilly, en compagnie de M. Scheffer.

En ce moment, les députés commençaient à arriver chez M. Laffitte, espérant y recevoir enfin les communications de M. de Mortemart, ce nouveau premier ministre que, la veille au soir, ils avaient si longtemps, si vainement attendu, et qui, à cette heure-là même, se dirigeait vers Paris, accompagné de M. d'Argout. Vendredi 30 juillet.

Ce dernier, en quittant l'hôtel Laffitte, était venu rejoindre M. de Vitrolles, et tous les deux avaient décidé de retourner sur-le-champ à Saint-Cloud. Retardés à chaque pas, dans Paris, puis à la barrière, par des barricades ou des postes d'insurgés qu'ils parvinrent à franchir à l'aide de MM. Charles Laffitte et Savalette, que M. Laffitte leur avait donnés comme sauvegarde, et, dans le bois de Boulogne, par des postes de la garde royale, ils n'arrivèrent à Saint-Cloud qu'à une heure et demie du matin. Le silence le plus profond régnait dans ce château : tout était fermé, toutes les lumières éteintes. Roi, ministres, généraux, courtisans, simples serviteurs, jusqu'au dernier homme de service, semblaient plongés dans le sommeil; tout reposait. M. de Mortemart lui-même dormait, attendant toujours le retour de MM. de Vitrolles et d'Argout, qui le font réveiller; il écoute leur récit; une discussion s'engage sur ce qu'il convient de faire. On décide que trois mesures sont indispensables : le rappel des ordonnances, le rétablissement de la garde nationale et la convocation des Chambres pour le mardi suivant. Après un repos d'une heure et demie à deux heures, MM. de Vitrolles et d'Argout installent avec deux tables, dans le salon du premier maître d'hôtel, une espèce de bureau où se placent MM. de Langsdorf, que M. de Vitrolles avait amené, et Mazas, secrétaire de la compagnie des gardes dont M. de Mortemart était capitaine; ils dictent à ces deux secrétaires improvisés les trois ordonnances dont la rédaction avait été convenue, ainsi que les actes qui consacrent la nomination de M. de Mortemart comme président du conseil et celles du général Gérard et de M. Casimir Périer

Vendredi 30 juillet.

comme ministres de la guerre et des finances; puis, lorsque toutes ces pièces ont été relues et collationnées, M. de Vitrolles les plie et les remet à M. de Mortemart. « A présent, mon cher duc, lui dit-il, c'est à vous de les faire signer par le roi. » Cette mission paraît effrayer le nouveau premier ministre. « Comment voulez-vous que j'obtienne une pareille chose du roi, si on ne vient pas à mon secours? dit-il à M. de Vitrolles. — Je ne refuserai jamais de soutenir ce que j'ai conseillé, répond ce dernier; mais c'est à vous seul à faire réveiller le roi. » M. de Mortemart se dirige vers l'appartement royal; des factionnaires l'arrêtent à toutes les portes. Impatient de ces obstacles, il se fait conduire chez le premier valet de chambre de service, et le décide à réveiller Charles X et à l'introduire auprès de lui.

Le roi avait consenti à changer ses ministres; mais il espérait ne pas aller au delà de cette concession; du moins, il entendait se réserver le droit de discuter avec son nouveau conseil les sacrifices que pourraient encore exiger les circonstances, et ne les accorder, dans tous les cas, que les moins étendus possible. Il n'était donc pas préparé à la communication de M. de Mortemart. La brusque proposition de signer sur-le-champ les ordonnances préparées par ce ministre le jeta dans le plus profond étonnement; bientôt sa surprise se changea en irritation. M. de Mortemart s'abrita derrière MM. de Vitrolles et d'Argout : tous les deux arrivaient de Paris, disait-il, et jugeaient ces actes absolument nécessaires. Il proposa au roi de les entendre. Charles X refusa de faire venir M. d'Argout, qu'il connaissait à peine, et demanda M. de Vitrolles. Ce dernier entra et raconta tous les détails de sa mission, en appuyant sur les faits qui pouvaient expliquer et justifier la nécessité des différents actes soumis à la sanction royale. Mais, chaque fois que, dans le cours de son récit, il faisait ressortir cette nécessité, Charles X repoussait les considérations de son interlocuteur par quelques mots ou par des

gestes marqués de dénégation. Le rétablissement de la garde nationale rencontrait surtout en lui une opposition si décidée, que M. de Vitrolles lui dit : « Que Votre Majesté veuille bien considérer qu'il n'existe plus un seul soldat du roi dans Paris. Cette capitale ne peut cependant demeurer sans une force publique qui la protége contre les désordres dont elle est menacée. La garde nationale dissoute se reforme d'elle-même, par la seule force des choses, et s'imprègne ainsi de l'esprit d'insurrection. Si elle n'est pas rétablie aujourd'hui par les ordres du roi, elle le sera demain sous les ordres de M. de la Fayette. »

Ces explications arrivaient successivement sur l'esprit du roi comme autant de coups de massue. Cependant il ne se rendait pas ; sa résistance se manifestait par de brusques mouvements de refus, des paroles entrecoupées, plutôt que par des raisonnements suivis. « Sire, lui dit enfin M. de Vitrolles, je prie Votre Majesté de me pardonner, mais je dois lui dire qu'elle ne connaît pas, qu'elle paraît ne pas comprendre la situation réelle des choses. Cette situation est telle, sire, qu'il faudra regarder comme un miracle si M. de Mortemart, qu'elle vient de nommer président de son conseil, peut demain s'installer dans un ministère, y expédier les affaires et contresigner une ordonnance du roi. Je le répète, sire, ce sera un miracle. » Ces paroles parurent faire l'impression la plus vive sur Charles X, en ce moment assis sur son lit ; sa tête s'abaissa sur sa poitrine ; il ne répondit rien. M. de Vitrolles, voyant un acquiescement dans ce silence, invita M. de Mortemart à présenter les ordonnances à la signature du prince ; ce premier ministre les avait oubliées ; il sort pour aller les chercher et les rapporte au bout de quelques minutes. M. de Vitrolles offre à Charles X de lui en donner lecture ; le roi refuse avec un geste d'impatience, et les signe sans y jeter même les yeux.

Il était huit heures du matin lorsque M. de Mortemart, ac-

Vendredi 30 juillet.

compagné de M. d'Argout et de M. Mazas, put enfin quitter Saint-Cloud. Bien des heures avaient été perdues pour le salut de la cause royale. Une grande célérité pouvait cependant lui réserver encore quelques chances. Une heure suffisait à M. de Mortemart pour atteindre les murs de Paris. Mais, au bois de Boulogne, des soldats lui barrent le chemin. Le Dauphin, dans son opposition obstinée à toute concession, venait de faire défendre d'ouvrir le passage à quiconque irait de Saint-Cloud à Paris. M. de Mortemart veut insister et faire valoir son grade, sa mission et son titre; on le menace de coups de crosse; un capitaine, accouru au bruit, le reconnaît, excuse ses soldats, et lui conseille de tourner le bois, et de gagner, par la route de Versailles, les villages d'Auteuil et de Passy. M. de Janson, beau-frère du duc, habitait Auteuil; le premier ministre et M. d'Argout se rendent chez lui, et s'y arrêtent pour déjeuner.

Pendant que le nouveau président du conseil de Charles X perdait le temps à cette halte, les députés réunis à l'hôtel Laffitte y tenaient séance sous la présidence de M. Bérard. Les opinions s'étaient déjà modifiées depuis la veille au soir. Effrayés des cris : *A bas les Bourbons! Plus de Bourbons!* proférés en ce moment avec force dans le voisinage de l'hôtel par des jeunes gens que l'on venait d'informer de la démarche faite, la veille au soir, par M. d'Argout, ou qui repoussaient les efforts tentés en faveur du duc d'Orléans, un certain nombre de membres commençaient à désespérer de pouvoir faire accepter à la population armée toute transaction avec Charles X. D'autres, que préoccupait surtout le besoin d'arrêter promptement le trouble et le désordre publics, étaient tout prêts à accueillir, dans l'avénement du duc d'Orléans, un moyen de contenir, de fixer la révolution, sans faire violence aux sentiments qui venaient de la décider. « Benjamin Delessert, Odier, J. Lefebvre, Vassal, et d'autres députés, a dit M. Bérard, étaient entrés, tenant à la main une pièce que

l'on avait affichée et dont ils donnèrent lecture [1]. Cette pièce, dirent-ils, exprime les vœux de la majorité des Français et de tous les amis du pays; il n'y a qu'à la mettre aux voix et à proclamer en même temps la déchéance de Charles X et l'avénement du duc d'Orléans. En ma qualité de président, je m'opposai formellement à ce genre de délibération. — C'est avec examen et maturité, dis-je, que de pareilles matières doivent être traitées. Défendons-nous d'un enthousiasme irréfléchi et sujet au repentir. J'incline à penser que le choix proposé est celui qui nous convient le mieux; mais il ne peut être adopté qu'après une discussion approfondie. Ces raisons touchèrent la réunion, et on n'insista pas pour une décision immédiate.

« Quelques membres proposèrent alors de nommer provisoirement le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, sauf à statuer plus tard ce qu'il appartiendrait. Cette proposition réunit beaucoup de suffrages; mais je crus devoir encore refuser de la mettre aux voix, jusqu'à ce qu'elle eût été délibérée dans une réunion convoquée *ad hoc*. Pendant cette discussion, un homme revêtu d'un habit de général et tenant une cravache à la main se présenta dans l'assemblée On me dit que c'était le général Dubourg. Je lui fis remarquer que les députés seuls avaient le droit d'entrer dans notre réunion, et je l'invitai à se retirer. Il voulut insister; mais, à défaut de sonnette, ma voix ne cessa pas de couvrir la sienne et de l'empêcher de parler. Voyant qu'il ne se retirait pas, je lui demandai s'il voulait m'obliger à requérir la garde nationale pour le faire sortir; il essaya encore de parler, mais, enfin, il sortit.

[1] Cette pièce était celle que nous avons reproduite plus haut; toutefois on avait fait subir à son avant-dernière phrase l variante que voici : « Le duc d'Orléans ne se prononce pas; il attend notre vœu; proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte, comme nous l'avons toujours entendue et voulue. » Ce changement de rédaction fut sans doute opéré au moment où M. Thiers allait partir pour Neuilly.

Vendredi 30 juillet.

« Je venais d'apprendre par Bondy [1] que le local de la Chambre des députés était à notre disposition. Il me sembla que le moment était venu de donner à nos discussions une solennité qu'excluait jusqu'à un certain point notre réunion dans une maison particulière. Je proposai donc à nos collègues de se réunir à l'avenir dans le local ordinaire de nos séances, ce qui fut adopté. Je demandai ensuite quand la première réunion devrait avoir lieu, et il fut convenu que ce serait le jour même entre onze heures et midi [2]. »

M. Bérard, au sortir de cette séance, se disposait à rentrer chez lui, lorsque, devant sa demeure, il rencontre le duc de Mortemart, son beau-frère M. de Janson, et M. d'Argout, qui, après d'immenses détours, auxquels ils s'étaient condamnés pour éviter plusieurs barrières où ils se croyaient attendus, avaient pénétré dans Paris par une brèche ouverte dans le mur de l'octroi, et se rendaient à la réunion des députés. « Je leur dis que la réunion venait de se séparer et s'était ajournée à midi à la Chambre, et que, par conséquent, ils ne trouveraient personne chez Laffitte, a ajouté M. Bérard; je les invitai à se reposer chez moi, ce qu'ils acceptèrent, et je m'empressai de leur faire connaître le véritable état des choses. — Hier, leur dis-je, j'étais d'avis que l'on gardât Charles X pour éviter les dangers qu'entraîne toujours un changement; déjà la chose était difficile; aujourd'hui elle est impossible. Charles X a cessé de régner. Aucune puissance humaine ne peut faire rentrer ni lui ni personne de sa branche dans Paris. — Mais je viens avec de complètes satisfactions pour le peuple, me dit M. de Mortemart en me montrant différentes ordonnances et en ajoutant qu'il avait un blanc seing du roi, destiné à inscrire les conditions qu'on voudrait lui imposer et qu'il déclarait accepter d'avance.—Il est trop tard, lui dis-je; le moment où un traité était possible est passé. D'Argout, prenant la

[1] Questeur de l'Assemblée.
[2] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

parole, insista sur les droits de Charles X, et menaça de nouveau des étrangers. Je ne pris pas la peine de lui répondre. M. de Mortemart était confondu. Il ne comprenait pas qu'avec des concessions aussi étendues que celles dont il était porteur il n'y eût pas moyen de s'entendre. Je lui expliquai alors qu'il ne s'agissait plus, ainsi qu'il semblait le croire, de savoir qui serait roi, de Charles X ou du duc d'Orléans, mais bien de savoir qui aurait l'assentiment du peuple, de ce dernier ou de la République. Je lui montrai celle-ci grandissant d'heure en heure et prête à nous envahir, et le seul moyen d'y échapper, lui dis-je, est d'adopter le duc d'Orléans pour roi. Encore est-il à craindre, ajoutai-je en terminant, que, pour lui de même que pour Charles X, il ne soit déjà bien tard. En me séparant de M. de Mortemart, je l'engageai à accomplir sa mission auprès de la réunion des députés, et à se rendre, à cet effet, à la Chambre entre midi et une heure, ce qu'il me promit de faire [1]. »

En présentant l'opinion républicaine comme ayant pris en quelques heures des forces assez grandes pour se trouver déjà en mesure de disputer la place au duc d'Orléans, M. Bérard se faisait le complaisant écho d'exagérations habilement calculées par les partisans de ce prince; spéculant sur les terribles souvenirs laissés dans les esprits par la dictature conventionnelle, ils s'efforçaient de triompher des hésitations de nombre de députés ou d'hommes timides en leur disant : « Si le duc d'Orléans n'est pas proclamé immédiatement, ce soir nous serons en République. » Et, pour fortifier la menace, non seulement ils grandissaient outre mesure la puissance de l'opposition que rencontrait, en effet, parmi les combattants les plus énergiques la substitution immédiate, sans garanties préalables, d'un Bourbon à un autre Bourbon; mais ils donnaient aux membres de cette opposition un nom que ces derniers ne

[1] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

prenaient pas encore. L'opinion républicaine n'existait qu'en germe, pour ainsi dire, sous la Restauration; elle se trouvait, à la vérité, au fond des principes invoqués par les nouveaux opposants; mais elle ne devint une doctrine, elle ne forma un parti, dans le sens politique de l'expression, et n'arbora ouvertement son drapeau qu'après l'avénement du duc d'Orléans. Jusque-là le mot de *République* ne fut pas officiellement prononcé; du moins, on le chercherait vainement dans une seule des protestations ou des proclamations présentées, soit à la commission municipale, soit à la Chambre des députés, ou adressées à la population.

L'opposition que rencontrait, dès la première heure, la proposition d'élever au trône le duc d'Orléans, et qui devait poursuivre ce prince jusqu'au jour de sa chute, prenait son principe dans les doctrines adoptées par cette partie de la Charbonnerie dont les membres avaient accepté la direction de M. de la Fayette. On n'a pas oublié que, dans l'opinion de cet homme politique, une révolution devait avoir pour premier résultat de rendre à la nation sa souveraineté et de lui restituer le droit de disposer de la nature et de la forme de son gouvernement. En apprenant que l'on proposait de remplacer Charles X par le duc d'Orléans sans consulter le pays, sans le concours d'une Assemblée constituante, et que la majorité des députés se montrait disposée à adopter cette combinaison, une foule de jeunes gens ardents, décidés, et parmi eux les combattants les plus intelligents et les plus intrépides, s'irritèrent de cette précipitation et convinrent de se réunir chez le restaurateur *Lointier;* on y déciderait les mesures à prendre pour empêcher une telle usurpation et pour garantir au peuple les bénéfices politiques qu'il avait droit d'attendre d'une révolution qui était surtout son ouvrage. Pour ces opposants, la question du gouvernement de Charles X se trouvait résolue; ce gouvernement était brisé, il n'existait plus; les résultats de la victoire restaient seuls à débattre et à consacrer. Un

certain nombre, sous l'impression de cette colère, se répandirent sur les places et dans les rues : ici, haranguant la foule; ailleurs, arrachant ou déchirant les proclamations et les adresses partout affichées ou distribuées en faveur du duc d'Orléans.

Vendredi 30 juillet.

La candidature de ce prince, d'un autre côté, était vivement soutenue par des habitants de tout rang et de tout âge qui, descendus sur la voie publique, formaient à chaque pas des groupes où les femmes comme les hommes, les enfants comme les vieillards, discutaient avec chaleur sur les événements. Composée en immense majorité de cette partie de la population qui, étrangère par ses habitudes aux luttes politiques, assiste aux changements qu'elles amènent sans y prendre une part matérielle, les approuve ou les blâme selon qu'ils respectent ou qu'ils blessent ses besoins ou ses préjugés; que guident des instincts plutôt que des doctrines, et qui, sans exercer une action directe sur les révolutions, les prépare cependant et influe sur leurs résultats par la puissance de ce sentiment du plus grand nombre dont la manifestation constitue la conscience ou, pour dire mieux, l'opinion publique; cette foule, disons-nous, en apparence inerte et dont les esprits actifs ne tiennent jamais assez compte, se demandait quel gouvernement remplacerait celui des Bourbons. Elle applaudissait à leur renversement ; elle avait appelé, aidé la révolution de tous ses vœux, et lui faisait avec joie, depuis quatre jours, le sacrifice de ses intérêts et de son repos. Mais elle commençait à s'effrayer à la pensée de voir se prolonger l'interruption des transactions et du mouvement d'affaires, qui sont la vie matérielle des grandes cités. Les petits industriels, les marchands, les employés, les gens de peine, qui attendent de leur profession ou de leur travail l'existence de chaque jour, impatients de retrouver ces ressources, accueillaient donc avec une sorte d'avidité la perspective d'un arrangement qui replacerait immédiatement les choses dans la

Vendredi 30 juillet. situation où elles étaient le dimanche précédent. La veille, le nom du duc d'Orléans était à peine connu de cette multitude; le matin, vers les dix heures, elle commençait seulement à commenter les nombreux placards qui louaient le patriotisme du chef de la branche cadette de Bourbon et son amour de la liberté; vers midi le nom de ce prince se trouvait dans toutes les bouches, et les espérances d'ordre et de sécurité attachées à son avénement immédiat lui donnaient, dans chaque groupe, des partisans presque fanatiques.

Nombre de députés, sans se laisser entraîner par le même mouvement, n'échappaient cependant pas à son influence : douze ou quinze heures auparavant, ils auraient accepté le duc de Bordeaux et la régence de sa mère; le matin, la royauté de ce jeune prince, avec le duc d'Orléans pour régent, aurait été adoptée par acclamation. A midi, lorsque, pour se conformer à la décision prise le matin à l'hôtel Laffitte, ces membres se réunissaient dans le palais Bourbon, ils n'abandonnaient pas encore la dynastie de Charles X, mais leur pensée commençait à s'arrêter sérieusement sur la nécessité d'obéir au courant d'opinion qui emportait la généralité de la classe moyenne vers une combinaison politique où cette classe voyait le terme immédiat de la crise, ainsi que le double avantage de ne pas transporter la couronne dans une famille nouvelle, et de consacrer cependant la révolution par l'avénement d'une nouvelle dynastie. La séance fut ouverte à midi et demi dans le local habituel des délibérations. M. Laffitte, arrivé en chaise à porteurs, présidait. Un seul membre, M. Hyde de Neuville, siégeait, triste et préoccupé, sur les bancs de la droite. M. Bérard prit la parole le premier : il fit connaître à la Chambre sa rencontre avec MM. de Mortemart, d'Argout et de Janson, les communications qu'il en avaient reçues, ainsi que l'intention manifestée par le nouveau premier ministre de se présenter devant l'Assemblée. « Recevrons-nous, oui ou non, M. de Mortemart? »

demande aussitôt M. de Salverte. M. Laffitte évite de poser cette question. « Avant toute chose, dit-il, nous devons entendre les renseignements que M. le général Gérard peut avoir à nous donner.

Le général Sébastiani. — Si M. le duc de Mortemart se présente, nous devons le recevoir. Je ne doute pas que la réunion ne consente à l'admettre.

M. Mauguin. — Je demande que la discussion sur ce point soit ajournée; nous n'avons rien d'officiel sur M. de Mortemart; quand il se fera annoncer ici, nous examinerons ce qu'il conviendra de faire.

Le général Sébastiani. — Tout ce que vous pouvez avoir d'officiel, vous l'avez; c'est de la bouche même d'un de vos collègues que vous tenez la demande faite par M. de Mortemart d'être admis devant vous. Pourquoi le faire attendre? Pourquoi, du moins, ne pas discuter si vous l'admettrez ou non?

M. Mauguin. — Si M. de Mortemart était présent, je demanderais qu'il fût entendu. Mais, dans un moment où les minutes brûlent, nous ne pouvons pas dépendre du bon plaisir de M. de Mortemart. Je persiste à demander l'ajournement. »

Cette proposition n'est pas adoptée, et la Chambre décide « qu'en attendant M. de Mortemart, elle s'occupera de la chose publique [1]. » Une sorte de débat privé s'engage ensuite sur les formes qui seront observées pour l'admission du nouveau premier ministre; on arrête que les questeurs iront le recevoir dans un des salons du palais, où des huissiers viendront le prendre pour l'introduire au sein de la réunion. Ce point d'étiquette convenu, la discussion s'ouvre sur la nature et l'étendue des pouvoirs de la *commission municipale*. Telles sont les espérances attachées à la venue de M. de Mortemart, même par les députés qui, peu d'instants auparavant, chez

[1] Procès-verbal de la séance.

Vendredi 30 juillet.

M. Laffitte, demandaient la mise aux voix de la déchéance de Charles X, que l'un de ces derniers, M. J. Lefebvre, repoussant les observations d'un journaliste sur la convenance de substituer le chef de la branche cadette de Bourbon au chef de la branche aînée, s'écrie : « Il faut être fou pour songer au duc d'Orléans [1] ! » Mais vainement les députés se succèdent à la tribune; les heures s'écoulent, et M. de Mortemart ne paraît pas. L'impatience, le découragement, se glissent peu à peu sur tous les bancs, et la séance se trouvait interrompue, lorsqu'on annonce que M. Thiers vient d'arriver du château de Neuilly avec d'importantes nouvelles.

Cet écrivain et M. Scheffer avaient été reçus par la duchesse d'Orléans, qui leur apprit que son époux n'était pas au château. « Toutefois, ajouta-t-elle, il connaîtra votre message; je lui ferai tenir fidèlement vos paroles; je suis prête à vous écouter. — La royauté de Charles X vient de tomber, lui dit M. Thiers. Nous ne voulons plus de ce roi, parce que nous voulons la monarchie représentative, et qu'il s'est déclaré incompatible avec elle. Il nous faut une dynastie nouvelle qui, nous devant la couronne, se résignera au rôle que lui assigne le système représentatif. » Les traits de la duchesse, à mesure que M. Thiers avait parlé, s'étaient empreints de la plus douloureuse surprise; elle répondit à l'ouverture qu'elle venait d'entendre par un chaleureux éloge de Charles X; puis, s'adressant à M. Scheffer : « Comment vous êtes-vous associé à une pareille démarche? lui dit-elle. Que monsieur l'ait faite, ajouta-t-elle en désignant M. Thiers, je le conçois; il nous connaît peu. Mais vous qui, admis auprès de nous, avez pu apprécier nos sentiments! Ah! nous ne vous pardonnerons jamais cela. » Les deux envoyés demeuraient interdits; à ce moment, madame Adélaïde, sœur du duc d'Orléans, entra. Une éducation presque virile et les nombreuses vicissitudes d'une lon-

[1] Lettre de M. Laffitte.

gue émigration avaient donné au caractère de cette princesse une remarquable énergie; informée du but de cette visite, elle manifesta tout d'abord un vif sentiment de crainte pour son frère. « Qu'on fasse de lui un président, un garde national, tout ce qu'on voudra, s'écria-t-elle, mais qu'on n'en fasse pas un émigré! » Toutefois, recouvrant bientôt le sang-froid, elle discuta, non pas le côté moral de la question qui se trouvait posée, mais ses inconvénients politiques et ses périls. « Notre famille, dit-elle, partage tous les sentiments des Parisiens; elle a toujours été avec eux dans l'opposition. Mais se hâter de changer de dynastie, ce serait peut-être donner à la révolution le caractère d'une révolution de palais. L'Europe pourrait croire que Charles X n'est tombé victime que d'une intrigue du duc d'Orléans, quand c'est l'opinion publique seule qui l'a renversé; et, si aux troupes qui entourent le roi, aux ressources qu'il peut trouver dans les populations de l'Ouest, il fallait ajouter les armées de l'Europe, la cause de la liberté serait perdue.

Vendredi 30 juillet.

— Tout le monde saura bien que vous n'avez pas recherché la couronne, réplique M. Thiers; elle est assez périlleuse aujourd'hui pour qu'on ne l'ambitionne pas. Nous sommes unanimes pour repousser Charles X; mais il y en a qui s'accommoderaient encore du duc de Bordeaux pour s'épargner les difficultés d'un changement de dynastie; d'autres, fidèles au souvenir de Napoléon, peuvent songer au duc de Reischtadt; d'autres, enfin, iraient droit à la république. Tout est possible à l'heure où je parle; il y a table rase : le trône est au premier occupant. Il existe en faveur du duc d'Orléans plus de convenances politiques que pour aucun autre. Cependant l'hésitation peut lui faire perdre en un jour tous ses avantages. Quant à l'Europe, ce serait une grande erreur de croire que l'avénement du duc d'Orléans nous l'aliénerait. Bien au contraire, cette mesure nous la conciliera; et, si elle voit que nous nous arrêtons à la monarchie, et que nous n'allons pas

Vendredi 30 juillet.

tenter une nouvelle expérience de la République, elle se gardera bien d'allumer, à ses propres périls, une guerre générale. Décidez-vous donc; que M. le duc d'Orléans se décide. Il ne faut pas laisser flotter les destinées de la France. »

La duchesse d'Orléans et sa belle-sœur avaient écouté M. Thiers sans l'interrompre : aux derniers mots, la princesse Adélaïde se lève et répond sans hésiter : « Si vous croyez que l'adhésion de notre famille peut être utile à la révolution, nous la donnons volontiers. Une femme n'est rien, on peut la compromettre. Je suis prête à me rendre à Paris; j'y deviendrai ce que Dieu voudra. Je suis Parisienne, ajouta-t-elle en souriant; je partagerai la destinée des Parisiens. Je n'exige qu'une chose, c'est que M. Laffitte ou le général Sébastiani vienne me chercher. — Madame, lui dit aussitôt M. Thiers, vous placez aujourd'hui la couronne dans votre famille[1]. »

On convint que le duc d'Orléans serait immédiatement informé de cette démarche, et M. Thiers, revenu à Paris, se rendit au palais Bourbon. Quand il arriva, le plus grand nombre des députés, las d'attendre M. de Mortemart, se montraient irrités de l'incertitude inquiète où son absence prolongée les laissait, et semblaient prêts à délaisser un pouvoir qui s'abandonnait lui-même. En apprenant que la famille du premier prince du sang approuve la résistance de la population parisienne; que son chef paraît disposé à faire cause commune avec celle-ci, et que, en attendant son arrivée, la princesse Adélaïde offre de venir garantir, par sa présence, l'adhésion de son frère à la révolution, les membres les plus abattus reprennent courage; les convictions se décident; et les députés qui, peu d'heures auparavant, chez M. Laffitte, proposaient déjà de proclamer la déchéance de Charles X ainsi que l'avénement du duc d'Orléans, et dont l'ardeur était su-

[1] *Chronique de juillet* 1830, de M. L. Rozet.

bitement tombée devant l'annonce de l'arrivée de M. de Mortemart, discutent de nouveau la convenance de ces mesures. Le général Sébastiani lui-même, si décidé, au début de la séance, à accueillir le nouveau premier ministre, devient un des plus empressés à plaider en faveur d'un changement de dynastie. M. Laffitte et Benjamin Constant se joignent à lui pour vaincre toutes les résistances; tous les trois montrent la République prête à s'emparer de vive force de tous les pouvoirs, la guerre civile à déchirer le royaume, l'anarchie à le couvrir de ruines. Les plus timides se rendent un à un, et l'on décide enfin d'envoyer à la Chambre des pairs une commission de cinq membres, « pour arrêter, de concert avec cette Assemblée, une invitation au duc d'Orléans de se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. » Cette commission nommée au scrutin et composée de MM. Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Benjamin Delessert et Hyde de Neuville, se rend immédiatement au Luxembourg, où elle trouve M. de Mortemart installé et s'essayant aux fonctions de premier ministre.

Vendredi 30 juillet.

M. de Mortemart n'était pas un homme politique; il l'avait dit à Charles X, et sa résistance à prendre le fardeau que le roi lui avait imposé puisait sa source dans un juste sentiment de son insuffisance et de sa faiblesse. Les circonstances étaient beaucoup trop fortes pour son esprit sans initiative et son caractère sans décision. La moindre intelligence de la situation l'eût conduit immédiatement au palais Bourbon pour y attendre la réunion annoncée par M. Bérard : des deux branches du pouvoir législatif, la Chambre des députés était la seule en ce moment qui fût influente; en se concertant avec cette Assemblée, M. de Mortemart pouvait toute chose; sans elle, il ne pouvait rien. La Chambre des pairs, loin d'être en position de lui donner secours, avait besoin, au contraire, d'appui pour elle-même, car l'abolition de ses priviléges, comme corps politique, était une des satisfac-

Vendredi 30 juillet.

tions exigées par l'insurrection victorieuse. Ce fut cependant vers cette dernière Assemblée que M. de Mortemart dirigea ses pas. Les barricades partout dressées l'avaient obligé de faire à pied le double trajet qu'il venait de parcourir. Déjà malade, la lassitude et la chaleur achevèrent d'épuiser ses forces; il tomba en faiblesse en traversant le marché Saint-Germain, et l'aide de deux personnes lui fut nécessaire pour arriver jusqu'au palais où il croyait pouvoir planter le drapeau de la monarchie. Les pairs qu'il y rencontra étaient peu nombreux, et tous en proie au plus grand trouble. M. de Chateaubriand ne tarda pas à paraître. Reconnu sur la route par quelques jeunes gens qui l'avaient salué d'acclamations enthousiastes, il venait d'entrer dans la cour aux cris de *Vive le défenseur de la liberté de la presse!* Ses collègues s'empressent de l'interroger, de lui demander son sentiment sur la situation; il ne répond pas, s'assied, et demeure comme absorbé dans une méditation profonde. Une discussion s'engage devant lui sur les moyens de sauver la royauté; tout à coup il s'éveille. « Eh! messieurs, dit-il à ses collègues, de quoi vous occupez-vous donc là? songez plutôt à sauver la liberté de la presse! — Mais la légitimité, monsieur? réplique un pair. — La légitimité? elle me touche plus que personne; mais, avant tout, sauvons la liberté de la presse! » Puis, s'exaltant au souvenir de ses triomphes comme écrivain, il ajoute : « Si vous sauvez la liberté de la presse et que la légitimité soit renversée, je ne vous demande qu'une plume et deux mois pour relever le trône[1]! » Ses collègues ne conservaient pas davantage leur sang-froid. Un pair réclame en faveur du maintien de la légitimité; M. de Broglie fait observer qu'il vient de parcourir la ville; que Paris est sur un volcan; que les bourgeois ne peuvent plus retenir leurs ouvriers, et que, si le nom de Charles X est seulement prononcé, on cou-

[1] Mazas, *Mission de M. de Mortemart.*

pera la gorge à tous les pairs, et que l'on démolira le Luxembourg comme on avait fait de la Bastille[1]. Cependant, pour M. de Mortemart, il y avait nécessité d'agir; mais il se plaint de son talon écorché par sa botte, dans la longue marche qu'il a faite le matin[2]; ses collègues lui conseillent alors de s'établir au milieu d'eux, et d'y déployer, le plus ostensiblement possible, le caractère dont il est revêtu. Docile à cet avis, le premier ministre, pendant que la Chambre des députés consume les heures à l'attendre, prononce la levée de l'état de siége, cherche à ouvrir quelques relations avec le corps diplomatique, et dicte pour les cours de justice l'ordre de rouvrir leurs audiences. Il transmet en même temps au *Moniteur* les nouvelles ordonnances, avec injonction de les publier sur-le-champ; le rédacteur en chef de cette feuille répond qu'il ne peut le faire, si ces actes ne sont pas revêtus du *visa* de la commission municipale ou de la Chambre des députés. D'autres imprimeurs refusent également de lui prêter leurs presses. Ne pouvant faire connaître les ordonnances au public, M. de Mortemart songe enfin à les communiquer à la Chambre des députés et à la commission municipale; mais ses collègues, comme s'ils craignaient de compromettre leur propre existence en laissant le premier ministre sortir de leur palais, objectent sa lassitude, son écorchure au talon, et décident l'un d'eux, M. de Sussy, à porter ces pièces au palais Bourbon et à l'Hôtel de Ville. M. de Sussy part, se croise en chemin avec les cinq commissaires envoyés au Luxembourg pour se concerter avec ses collègues sur la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume, et arrive à la Chambre des députés. Admis au sein de la réunion, il est invité à monter à la tribune, et, là, donne lecture des différents actes qui rapportent les ordonnances du 25, nomment trois nouveaux ministres et convoquent les Chambres pour le

Vendredi 30 juillet

[1] *Mémoires* de M. de Chateaubriand.
[2] *Ibid.*

Vendredi 30 juillet.

3 août. Cette communication achevée, M. de Sussy tend les ordonnances à M. Laffitte. La circonstance se trouvait décisive : accepter ces actes, c'était considérer Charles X comme ayant encore la pleine possession du pouvoir royal, reconnaître ses volontés, ses ordres, et ôter toute chance à l'élévation du duc d'Orléans. Une sourde agitation se manifeste dans l'Assemblée; les députés, inquiets, indécis, sont attentifs à tous les mouvements de leur président, qui repousse les ordonnances et refuse obstinément de les laisser déposer sur son bureau. « Je n'ai ni le droit ni le pouvoir de les accepter, disait-il à M. de Sussy; je ne suis pas président; la Chambre n'est pas assemblée; ceci n'est pas une séance, mais une réunion privée de quelques députés. Portez ces ordonnances, si vous le voulez, à la commission municipale. » M. de Sussy veut insister; mais, après un dernier et catégorique refus, il se résigne et sort. Peut-être va-t-il retourner au Luxembourg et décider M. de Mortemart à se présenter enfin lui-même. Or qui pouvait dire le résultat de l'intervention personnelle de ce premier ministre, si impatiemment, si longtemps espéré, et que, il y a peu d'instants, la Chambre attendait encore? Sa présence peut ranimer et raffermir les fidélités défaillantes. « Je n'ai jamais douté que si M. de Mortemart se fût présenté, les événements n'eussent pris une direction différente, » a dit un des députés présents à cette séance[1]. M. Laffitte, voulant précipiter l'événement, donne au secrétaire rédacteur, M. Denis Lagarde, l'ordre de monter sur-le-champ à cheval, de se rendre en toute hâte au Luxembourg et d'annoncer aux députés commissaires « que la réunion les attend et les prie de revenir à l'instant même[2]. »

A peu de moments de là, M. Odilon Barrot se présentait en costume d'officier de la garde nationale, annonçant qu'il était chargé d'une lettre du général la Fayette pour la Chambre.

[1] Lettre de M. Mauguin.

[2] Procès-verbal de la séance.

Dans cette lettre, écrite sous l'impression de rumeurs dont nous parlerons plus loin, le général « protestait contre la précipitation qu'on paraissait vouloir mettre à disposer de la couronne en faveur du duc d'Orléans; il demandait que l'on stipulât auparavant des garanties pour la nation, et que la couronne ne fût décernée que sous la condition expresse de respecter et de défendre ces garanties. » M. de la Fayette ajoutait « que M. Odilon Barrot, secrétaire de la commission municipale et son ami, était chargé de développer ses intentions. » Ce dernier monte en effet à la tribune, et insiste sur ce point, que si la Charte de 1814 avait été une concession de la couronne, aujourd'hui c'était la couronne qui devait être, au contraire, une concession de la souveraineté nationale.

Aucune discussion ne s'engage sur cette communication. Une sorte de mécontentement sourd, de malaise, régnait dans la réunion depuis le départ de M. de Sussy, et nombre de députés se demandaient si M. Laffitte n'avait pas eu tort de repousser les nouvelles ordonnances. Cependant, par cela seul que la communication de M. de la Fayette démontrait que, à l'Hôtel de Ville, centre actif, armé, de la Révolution, la chute de Charles X était considérée comme un fait accompli, consommé, la lettre de ce général vint en aide aux députés qui, n'admettant pas qu'un accommodement fût encore possible avec le roi, désiraient voir la Chambre se prononcer contre sa dynastie. M. Labbey de Pompières demanda la parole.

« Vous l'avez entendu, dit-il; on se croit encore roi à Saint-Cloud. On vous ajourne au 3 août. On veut gagner du temps parce qu'on attend des troupes. Usons de nos droits, messieurs; déclarons-nous, dès aujourd'hui, les députés de la France.

Un membre. — Attendons, au moins, le retour de nos commissaires.

Benjamin Constant. — Nous savons d'avance ce que dira la Chambre des pairs. Elle acceptera purement et simplement la

Vendredi 30 juillet. révocation des ordonnances. Quant à moi, sans me prononcer positivement sur la question de dynastie, je dirai qu'il serait trop commode pour un roi de faire mitrailler son peuple, et d'en être quitte pour dire ensuite : *Il n'y a rien de fait.* Qu'il nous rende d'abord les dix mille citoyens égorgés par ses satellites[1].

— L'état où se trouve Paris ne peut se prolonger; les barricades rendent toute circulation impossible; la stagnation des eaux peut devenir un foyer d'infection; les séditions peuvent éclater, les partis se former; il nous faut un gouvernement dans la journée, avant la nuit, tout à l'heure, à l'instant même, ajoutent successivement plusieurs autres membres.

— Je déclare que si vous ne décidez rien aujourd'hui, je ne reviens pas demain! » s'écrie à son tour M. Kératry.

Ces considérations, ces instances, sont impuissantes à faire sortir la majorité de son indécision et de son inertie. Enfin, les cinq commissaires envoyés au Luxembourg reparaissent dans la salle; le plus profond silence se fait; le général Sébastiani prend la parole.

« Nous avons rencontré chez MM. les pairs, dit-il, une grande affinité d'opinions et de sentiments. M. de Mortemart était présent; il s'est fait remarquer par la noblesse et la pureté de ses intentions; il est impossible de mieux se dépouiller de sa situation personnelle pour entrer dans l'examen des moyens propres à assurer la liberté et la paix. Nous avons fait sentir que, de toutes les mesures, la plus indispensable, la plus urgente, était la réunion des Chambres, mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec le *chef* que les derniers événements ont

[1] On ne connaissait pas encore le chiffre exact des pertes subies par le peuple. D'après des relevés faits avec une certitude irrécusable, cette perte s'élevait à 788 citoyens tués et 4,500 blessés.

Les pertes de la troupe, en officiers et soldats, furent bien moins considérables : elle n'eut que 163 morts et 578 blessés.

Total général : Citoyens tués ou blessés, 5,288; troupes royales, 741.

placé dans une situation si fâcheuse. Nous avons cherché une solution; la réunion des pairs l'a trouvée, comme nous, dans une invitation au duc d'Orléans de se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. » Vendredi 30 juillet.

Cet assentiment de la Chambre des pairs et de M. de Mortemart lui-même à une démarche qui pouvait offrir à la réunion un moyen d'abriter ses incertitudes et ses peurs sous la protection d'un prince dévoué comme elle-même à l'ordre et à la monarchie, fit éclater la satisfaction la plus vive. Le cri *Aux voix!* sort de toutes les bouches, et l'Assemblée, sur la proposition de M. Laffitte, déclare à l'unanimité, moins trois voix, « qu'elle ne reconnaît d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix que d'appeler M. le duc d'Orléans aux fonctions de lieutenant général du royaume[1]. » Le général Sébastiani et Benjamin Constant sont chargés de rédiger le message qui doit annoncer cette décision au premier prince du sang; Benjamin Constant présente la rédaction suivante :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a, de plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. »

Quelques réclamations s'élèvent sur la timidité, presque l'humilité de ce langage, dont la plus grande hardiesse est *un vœu* pour le maintien des couleurs nationales. MM. de Corcelles et Labbey de Pompières, entre autres, demandent que la Chambre stipule et précise quelques garanties. « C'est au cri de *Vive la Charte!* que la population a combattu et triomphé, répond M. de Bertin de Vaux; la Charte ne saurait être

[1] Le procès-verbal de la séance ne cite pas les noms de ces trois opposants, qui étaient MM. Villemain, Lepelletier d'Aulnay et Hély d'Oissel.

Vendredi 30 juillet. mise en question. — Partout, j'ai également entendu le cri de *Vive la Charte!* ajoute Benjamin Constant. La Charte est universellement voulue. » Une discussion s'engage; mais M. Laffitte l'arrête, en proposant aux membres présents de signer le message. Plusieurs députés se récrient avec force. « Les signatures sont indispensables, dit M. E. de Salverte, que MM. Benjamin Delessert et Bérard s'empressent d'appuyer. — Que l'on mette en tête de l'acte les noms des membres présents, et l'on n'aura pas de signatures à donner, dit à son tour M. Kératry. — La déclaration, sans signatures, n'aura aucun caractère d'authenticité, réplique M. Laffitte. — Dans l'intérêt de mes collègues, s'écrie M. de Lameth, je m'oppose aux signatures. Les faits de la Révolution m'en ont trop appris le danger. — C'est précisément à cause de ce danger que nous devons signer, » répond M. de Corcelles.

M. Laffitte met la question aux voix; la réunion décide que l'on signera le message, et qu'une commission de douze membres sera chargée de le porter au duc d'Orléans. « Je déclare, dit aussitôt M. Villemain, que je ne me reconnais pas le droit de changer une dynastie. — Eh ! qui vous parle de changement de dynastie? répond le général Sébastiani avec une extrême vivacité; cette question est étrangère à l'acte que la réunion vient de voter! » La protestation de M. Villemain, bientôt ministre de la dynastie nouvelle, demeure sans écho; le président tire de l'urne les noms des douze membres de la commission; ces membres sortent et se rendent immédiatement au Palais-Royal. Il est six heures du soir; la séance avait été ouverte à midi et demi; les députés ajournent leur réunion au lendemain et se séparent.

Pendant que M. de Mortemart, à la Chambre des pairs, laissait échapper de sa main défaillante le drapeau de la branche aînée de Bourbon, et que M. Laffitte, à la Chambre des députés, préparait l'avénement de la branche cadette, M. de la Fayette, à l'Hôtel de Ville, s'efforçait de contenir les passions d'une foule

de combattants qui ne paraissaient nullement disposés à se contenter même d'un changement de dynastie. De nombreuses députations se succédaient auprès de ce général : les unes le sollicitant de proclamer sur-le-champ un gouvernement populaire dont il serait le dictateur; d'autres le menaçant, s'il ne déférait pas à ce vœu, de voir tomber sa popularité. « La popularité est un trésor précieux pour mon cœur, disait-il à celles-ci; mais, comme tous les trésors, il faut savoir le dépenser dans l'intérêt du pays. — Il ne m'appartient pas, répondait-il à celles-là, de constituer le gouvernement; c'est à la France elle-même ou à ses représentants à prendre cette responsabilité. » La résolution de repousser tout arrangement avec les Bourbons et de n'admettre un gouvernement nouveau qu'à la condition de lui imposer de fortes garanties en faveur de la liberté éclatait dans toutes les Adresses de ces députations, dont les membres, presque toujours armés, grossissaient incessamment la foule qui encombrait les salles, les couloirs, les escaliers et les cours de l'Hôtel de Ville. Cette foule se montrait bruyante, agitée, mais sans colère, lorsque, vers les trois heures, le bruit se répandit dans ses rangs que la Chambre des députés s'occupait de nommer un nouveau roi. Cette nouvelle souleva de telles clameurs, que M. de la Fayette crut devoir mettre ses collègues en garde contre le péril d'une trop grande précipitation à donner un successeur à Charles X, et leur écrivit la lettre dont nous avons rapporté la substance, et qu'il confia à M. Odilon Barrot. A peu de moments de là, le général recevait une nouvelle Adresse apportée par une députation de la *réunion Lointier*. Vendredi 30 juillet.

Cette réunion avait été fort nombreuse. Le plus grand nombre des jeunes gens qui, dans la Charbonnerie, obéissaient à la direction de M. de la Fayette, s'y étaient rendus. La chaleur de leurs convictions, la part influente qu'ils venaient de prendre à la lutte armée, ne faisaient pas, en ce moment, leur seule force; ils formaient, pour ainsi dire, le parti politique de l'in-

Vendredi 30 juillet

surrection et empruntaient une véritable importance à leur action sur les combattants encore en armes, à leur énergie, et à la position même de M. de la Fayette, leur guide, leur drapeau dans les luttes soutenues contre la Restauration. Pour le plus grand nombre d'entre eux, permettre à une Chambre nommée sous l'empire de la loi du double vote d'appeler le duc d'Orléans soit à la lieutenance générale, soit au trône, sans consulter la nation, c'était se rendre complice d'une usurpation véritable, et vouloir dérober au peuple, par une intrigue, le prix de sa coûteuse victoire. D'autres objectaient que convoquer une Assemblée nouvelle et laisser flotter jusque-là la question du chef du gouvernement, c'était courir le risque de voir éclater la guerre civile, peut-être la guerre étrangère, et, dans tous les cas, rouvrir les chances à Charles X. Les premiers se montraient plus fidèles à la doctrine de la souveraineté nationale; les seconds, plus attentifs aux besoins de la situation et au mouvement de l'opinion publique. La question de principe dominait le sentiment de ceux-là; la nécessité politique éclairait la raison de ceux-ci. La lutte fut vive, la discussion ardente. Enfin, on décida qu'une commission serait chargée de porter au général de la Fayette et à la commission municipale l'Adresse suivante :

« Le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang. Le plus précieux de ces droits est de choisir librement son gouvernement. La reconnaissance due aux braves citoyens qui ont repoussé des soldats égarés par des ordres sacriléges impose le devoir de les soustraire eux-mêmes à toute influence qui pourrait égarer leur opinion et refroidir demain leur zèle pour la véritable cause, la liberté. Il faut donc empêcher qu'aucune proclamation ne soit faite qui, déjà, désigne un chef lorsque la forme même du gouvernement ne peut être déterminée.

« Il existe une représentation *provisoire* de la nation. Qu'elle reste en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français ait pu être connu.

« Dans toutes les circonstances, ce vœu a pu être consulté. Ne faisons point aujourd'hui un pas rétrograde dans la carrière que quarante ans de sacrifices et de gloire nous ont ouverte, et que les immortelles jour-

nées des 27, 28 et 29 juillet ont immensément agrandie. Que la représentation *provisoire* s'occupe de suite des moyens de consulter ces vœux : toute autre mesure serait intempestive et coupable. Vendredi 30 juillet.

« Le 5 juillet 1815, la Chambre des représentants, sous le feu des étrangers, en présence des baïonnettes ennemies, a proclamé des principes conservateurs des droits des citoyens, et a protesté contre tout acte qui imposerait à la France un gouvernement et des institutions qui ne sympathiseraient pas avec ses vœux et ses intérêts.

« Ce sont ces principes qu'il faut adopter aujourd'hui. Qu'ils nous servent de ralliement. La Chambre de 1815 les a légués à un avenir qui nous appartient. Recueillons cet héritage, et sachons le faire tourner au profit de la liberté. »

La députation chargée de porter cette Adresse à l'Hôtel de Ville comptait, entre autres membres, MM. Guinard, J. Bastide, Poubelle, Ch. Hingray, Ch. Teste, Trélat et Hubert; admis auprès de M. de la Fayette, l'un d'eux, M. Hubert, lit l'Adresse, à laquelle il ajoute une courte allocution que termine une pressante invitation au général de prendre la dictature. M. de la Fayette ne répond directement ni à cette ouverture ni au contenu de l'Adresse elle-même; il parle des États-Unis, de la première Révolution, et de son rôle dans les événements de cette époque; bientôt l'entrevue dégénère en un entretien familier, presque frivole, et la conversation commençait à tomber, lorsqu'un huissier annonce au général qu'un pair de France désire lui parler. « Eh bien, qu'il entre, répond M. de la Fayette. — Mais il désire un entretien particulier. — Je suis ici au milieu de mes amis, ils peuvent tout entendre. » L'huissier sort; M. de Sussy se présente.

Ce pair, en quittant la Chambre des députés, avait pris le chemin de l'Hôtel de Ville, espérant y rencontrer une autorité qui consentirait à recevoir les actes que M. Laffitte avait refusé d'accepter. Il n'était arrivé qu'avec peine dans les appartements : la place, le perron, les escaliers, se trouvaient encombrés de gens en armes qui accueillaient ses questions

Vendredi 30 juillet. sur le lieu où se tenait M. de la Fayette en demandant « ce qu'il lui voulait. » Entré dans la pièce où le général causait avec les membres de la *réunion Lointier*, au milieu d'un nombre assez considérable de jeunes gens et d'ouvriers armés, M. de Sussy annonce qu'il est chargé d'un message. « Vous pouvez le faire connaître, lui dit M. de la Fayette. Ces messieurs, ajoute-t-il en désignant de la main les commissaires de la *réunion Lointier*, sont tous mes amis; je n'ai rien de caché pour eux. » M. de Sussy présente les ordonnances au général, qui les prend, les étale devant lui, et y jette les yeux. « Que voulez-vous que nous fassions de cela? dit-il à l'envoyé de M. de Mortemart. — Mais donner la plus grande publicité possible à ces actes, répond ce dernier, qui ajoute en s'adressant à la foule : Ce sont des ordonnances qui révoquent celles du 25. » A ces mots, des cris violents s'élèvent; ces exclamations partent et se croisent de tous les côtés : « Un pair de France, arrivant de Saint-Cloud, ose se présenter ici! Il a l'audace de nous signifier les volontés d'un roi renversé! Charles X n'existe plus! les Bourbons ont cessé de régner! à bas les Bourbons! — Mes amis, dit M. de la Fayette en élevant la voix, sans rien perdre de son calme, monsieur ne vient pas de Saint-Cloud, mais du Luxembourg; il m'est envoyé par un de mes parents, M. de Mortemart. » Le tumulte s'apaise; mais bientôt la lecture des ordonnances, faite par quelques assistants qui les ont prises sur le bureau, renouvelle les clameurs contre Charles X et sa famille. « Vous le voyez, dit en souriant le général à M. de Sussy; c'est fini des Bourbons; il faut vous résigner. Charles X a pris vraiment trop de peine en signant ces actes; nous avons rapporté nous-mêmes les ordonnances dans les trois dernières journées. Quant au nouveau ministère, je n'ai rien, ni ne veux avoir rien à faire avec lui. Il est trop tard. » M. de Sussy prie le général de lui donner, du moins, un accusé de réception des ordonnances du 29, et insiste pour qu'il les fasse insérer au

Moniteur. « Cela ne dépend pas de moi, répond M. de la Fayette; c'est l'affaire de la commission municipale. » Et, apercevant un des membres de cette commission, le comte de Lobau, qui venait d'entrer, attiré par le tumulte, il le prie de conduire M. de Sussy auprès de ses collègues. Le général Lobau sort; les membres de la députation de la *réunion Lointier* et M. de Sussy quittent la salle après lui; tous s'engagent dans différents couloirs. Le comte de Lobau, en descendant un escalier, entend marcher derrière lui; croyant que c'est l'envoyé de M. de Mortemart, il dit sans se détourner : « Vous venez au nom de S. M. Charles X, monsieur le comte? — Non, monsieur le général, répond avec force la personne qui le suivait, et qui était M. Poubelle, je viens au nom du peuple! » Le général hâte le pas, et rejoint ses collègues. Presque aussitôt M. de Sussy paraît et présente ses ordonnances à M. Audry de Puyraveau, qui les prend, en fait lecture à haute voix, et les tend ensuite à M. de Sussy en lui disant : « La commission ne peut ni les recevoir ni en ordonner la publication : elles arrivent trois jours trop tard. — Je n'ai besoin que d'un mot qui en constate le dépôt entre vos mains, répond M. de Sussy en refusant de reprendre les pièces. — Vous les remporterez, réplique M. Audry de Puyraveau avec animation et en tendant toujours les ordonnances à M. de Sussy; nous n'en voulons pas. Ce n'est pas pour recevoir de pareils actes que la commission est réunie à l'Hôtel de Ville, et encore moins pour les publier, puisque ce serait les reconnaître. — En les lisant à la commission, vous vous en êtes chargé, dit à son tour M. de Sussy; ma mission est remplie; ces pièces ne m'appartiennent plus; je n'ai plus qu'à justifier de leur dépôt. — Je vous répète, monsieur, s'écrie M. Audry de Puyraveau en se levant et en gesticulant avec véhémence, que nous n'avons rien à faire avec Charles X ni avec ses envoyés, et que vous ne sortirez pas d'ici sans remporter vos papiers! »

Le comte de Lobau intervient. « Le général la Fayette seul

Vendredi 30 juillet. peut vous donner le reçu que vous demandez, » dit-il à M. de Sussy. Les membres de la députation *Lointier* étaient successivement entrés pendant cette scène. M. Hubert demande à lire l'Adresse de la réunion; M. de Sussy veut se retirer; mais les membres de la députation s'y opposent : ils exigent qu'il entende l'expression des sentiments du peuple, afin de les rapporter, disent-ils, à ceux qui l'envoient. M. de Sussy n'ose résister, et M. Hubert lit d'une voix forte le document que nous avons reproduit. M. Odilon Barrot, alors revenu de la Chambre des députés, répond, au nom de la commission [1], et M. de Sussy peut enfin retourner auprès de M. de la Fayette, que, cette fois, il trouve seul dans son cabinet, et qui consent, sur ses vives instances, à rendre à M. de Mortemart le service de lui adresser la lettre suivante :

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec les sentiments que votre caractère personnel m'inspire depuis longtemps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire. J'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressiez à beaucoup de personnes qui m'entouraient. J'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission, alors peu nombreuse, qui se trouvait à l'Hôtel de Ville. Je remettrai au général Gérard, aussitôt que je le verrai, les papiers dont il m'a chargé. Mais les devoirs qui me tiennent ici rendent impossible pour moi d'aller vous chercher; si vous veniez à l'Hôtel de Ville, j'aurais l'honneur de vous y recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collègues.

« Agréez l'assurance de ma haute considération.

« LA FAYETTE.

« Hôtel de Ville, 30 juillet 1830. »

Ce fut à sept heures du soir que M. de Sussy put remettre enfin à M. de Mortemart cette lettre, dont les termes obscurs,

[1] On lit dans l'*Histoire de dix ans*, de M. L. Blanc : « Ce fut lui (M. Barrot) qui, dans cette occasion, prononça ces mots, attribués depuis à M. de la Fayette : « Le duc d'Orléans est la meilleure des Républiques. »

embarrassés, suffisaient cependant pour sauver le nouveau premier ministre de la position fausse, presque ridicule, que lui faisait son immobilité à la Chambre des pairs ; elle lui donnait du moins le droit d'affirmer qu'il avait rempli sa mission, autant qu'il était en lui, puisque les nouvelles ordonnances se trouvaient notifiées à la commission municipale ainsi qu'au général de la Fayette, et que ce dernier s'était chargé de transmettre au général Gérard l'acte de sa nomination. « Vous m'avez sauvé plus que la vie, dit-il à M. de Sussy, vous m'avez sauvé l'honneur [1] ! »

Vendredi 30 juillet.

Pendant ce temps, le désordre et la confusion régnaient à Saint-Cloud. Un régiment d'infanterie de la garde y était arrivé de Normandie dans la matinée ; mais, au milieu de la désorganisation qui régnait dans tous les services, ce renfort devenait, pour ainsi dire, un embarras de plus. Les troupes, placées d'une manière confuse, continuaient à manquer de vivres, les habitants refusaient de leur en fournir à aucun prix ; c'est à peine si la plupart des soldats recevaient d'insuffisantes rations de pain. Le duc de Raguse voulut entretenir le Dauphin de ces faits ; le prince ne lui prêta aucune attention ; il ne se montrait préoccupé que du rappel des ordonnances et de la nomination de nouveaux ministres, mesures dont il se plaignait avec amertume. « Au reste, disait-il au maréchal en le congédiant, le roi est le maître ; mais je ne saurais l'approuver. » En ce moment, des groupes d'insurgés commençaient à se montrer sur toutes les hauteurs qui environnent et dominent Saint-Cloud. Des voitures où flottaient de petits drapeaux tricolores sillonnaient, par le pont de Sèvres, la route de Paris à Versailles. Cette ville, placée sur les derrières de l'armée royale, s'était déclarée, dès la veille, pour l'insurrection. A la première nouvelle de cet événement, le général Vincent avait offert de ramener Versailles dans le de

[1] *Chronique*, de Rozet.

Vendredi 30 juillet

voir. Le Dauphin mit à sa disposition deux compagnies de gardes du corps et d'autres détachements de cavalerie formant un total de 12 à 1,500 chevaux. Ce général était arrivé jusqu'aux grilles d'entrée; mais, les trouvant fermées, et voyant s'amasser derrière lui plusieurs attroupements de villageois armés qui pouvaient couper sa retraite, il s'était hâté de revenir à Saint-Cloud. Cet insuccès avait été le signal de désertions assez nombreuses qui augmentèrent dans la nuit. Le lendemain matin (vendredi), le 50ᵉ quitta presque tout entier ses positions. Quelques officiers, un petit nombre de sous-officiers et de soldats, restent bientôt seuls auprès du colonel; ce dernier se tourne vers eux, et, leur montrant le drapeau : « Allons le rendre, du moins, à celui qui nous l'a confié, » leur dit-il. La petite troupe se met aussitôt en marche. Les vedettes d'une compagnie de gardes du corps chargée de couvrir Saint-Cloud du côté de Ville-d'Avray aperçoivent ce mouvement et donnent l'alarme : on annonce que la ligne, comblant la mesure de ses trahisons, marche sur le château. Les gardes montent précipitamment à cheval, et, mettant le sabre à la main, ils jurent de tirer vengeance des défections reprochées à cette infanterie. Ils s'ébranlaient pour charger les débris du 50ᵉ, quand un de leurs officiers pousse son cheval en travers du chemin et déclare qu'on n'avancera qu'en lui passant sur le corps. Sans cet acte d'énergie, les deux troupes se heurtaient, des coups de feu retentissaient aux portes de la résidence royale et achevaient de porter le désordre et la désorganisation au milieu de plusieurs régiments que l'incertitude, la fatigue et les privations commençaient à ébranler. Les bruits les plus sinistres, apportés, propagés par une foule d'individus qui parvenaient à s'approcher de la troupe, circulaient, à la vérité, dans tous les cantonnements : ici, on affirmait que le roi voulait emmener l'armée dans l'ouest de la France; là, qu'il la conduirait à l'étranger; sur un point, on annonçait que *tel* régiment venait de passer aux

Parisiens; ailleurs, que *tel* autre, le 5e de la garde, par exemple, n'attendait que la nuit pour faire défection. Vendredi 30 juillet

Ces rumeurs arrivèrent à Marmont. Il alla trouver le roi. « Saint-Cloud, lui dit-il, environné de bois, entouré de maisons de plaisance, dominé sur plusieurs points, accessible partout, sans que, nulle part, on puisse déployer une compagnie d'infanterie ou le moindre peloton de cavalerie, n'est pas une position militaire. La proximité de Paris y expose, d'ailleurs, les soldats à tous les genres de séductions. Il conviendrait d'emmener l'armée derrière la Loire. » — M. de Champagny venait de donner à Charles X le même conseil; il avait proposé au roi de gagner Orléans, d'attendre dans cette ville les troupes des camps de Lunéville et de Saint-Omer, ainsi que le général de Bourmont, que l'on rappellerait d'Afrique avec quelques régiments; d'y faire venir, pour assurer la solde des troupes, les 50 millions de la Kasbah d'Alger, alors arrivés à Toulon; puis, ces forces et ces ressources une fois réunies, de faire appel aux populations royalistes de l'Ouest et du Midi, et d'engager, en s'appuyant sur elles, contre les révolutionnaires de Paris, une lutte dont le résultat vengerait la monarchie. « Il faut parler de cela au Dauphin, » avait répondu le roi à M. de Champagny. — Marmont demandait que l'armée se retirât à Blois, que les Chambres y fussent convoquées et le corps diplomatique appelé. « Pourquoi pas à Tours? lui dit le roi. — A Tours ou à Blois, il n'importe, répliqua Marmont; l'essentiel est de gagner une de ces deux villes. Une fois là, Votre Majesté deviendrait bien forte. — Vous pouvez avoir raison; mais il faudrait connaître auparavant le résultat du voyage du duc de Mortemart, » dit Charles X avec un accent accablé, en mettant fin à cet entretien.

« Voyez quelle est la fatalité qui pèse sur moi! avait dit Marmont, l'avant-veille, au général de Tromelin. Si je réussis, mes concitoyens ne me pardonneront pas les mesures rigoureuses que je suis obligé de prendre. Si je ne réussis pas

Vendredi 30 juillet.

ceux pour qui je me sacrifie me payeront d'ingratitude[1]. » Maudit, seize ans auparavant, pour avoir trahi son devoir militaire; maudit, une seconde fois, par le peuple, pour y être resté fidèle, le duc de Raguse était, en effet, à Saint-Cloud, l'objet des reproches les plus violents et les moins mérités. Ministres, courtisans, officiers généraux, chacun faisait peser sur lui seul la responsabilité de la situation désespérée où se trouvait la cause royale. Les plus violents accusaient ses sympathies pour l'insurrection; les plus modérés, son incapacité; les plus indulgents, sa faiblesse. Aujourd'hui encore, on reproche à ce maréchal son manque d'énergie. « Si, dès le début, disent ses accusateurs, il n'avait rien ménagé, rien épargné, s'il s'était montré impitoyable, la monarchie aurait vaincu toutes les résistances. » — Il n'en est rien. On ne triomphe d'une révolte qu'à la condition de voir les masses demeurer neutres, ou d'avoir pour auxiliaire une notable partie de la population. Mais, lorsqu'au lieu d'une classe de mécontents plus ou moins nombreux, délaissés par la généralité des citoyens et réduits à leurs seuls efforts, c'est le peuple entier d'une capitale que l'on a contre soi, depuis l'ouvrier le plus humble jusqu'aux hommes les plus illustres, comme M. de la Fayette, jusqu'aux banquiers plusieurs fois millionnaires, comme M. Laffitte; quand la justice et le bon droit se trouvent, en outre, du côté de l'insurrection; quand la troupe sent que les insurgés debout devant elle soutiennent un intérêt qui est aussi le sien, se battent pour une cause qui est également la sienne, dans ces conditions, une armée, quelle que soit sa bravoure et sa force, ne peut réduire une ville de 800,000 habitants. Au bout de vingt-quatre heures de lutte, il suffit d'un ordre mal compris, de l'audace d'un enfant escaladant une galerie, d'un mouvement de peur, pour tromper tous les calculs et faire échouer toutes les combinaisons de l'attaque.

[1] Déposition du général de Tromelin devant la Cour des pairs.

Lors donc qu'au lieu de répondre à M. de Polignac, qui se plaignait de ses ménagements envers la population : « Vous voulez donc que je détruise cette ville de fond en comble? » et à un officier d'artillerie qui lui demandait l'autorisation de tirer à boulets contre des maisons : « Je ne veux pas faire de Paris une seconde Saragosse; » alors même que le duc de Raguse, au lieu de tenir ce langage, eût étouffé en lui tous les sentiments de l'humanité, ce maréchal, le combat une fois engagé, ne pouvait plus imposer les ordonnances du 25 à la population parisienne. Peut-être serait-il parvenu à prolonger la lutte de quelques heures, même d'un jour; mais la défaite, pour se trouver plus disputée et plus sanglante, n'en était pas moins certaine. Dans la situation morale et dans les conditions de faiblesse matérielle où ses troupes et lui-même étaient placés, Marmont avait fait, comme soldat, tout ce qu'il pouvait faire; comme général chargé de la protection d'une couronne et du salut d'un gouvernement, la lettre qu'il écrivait à Charles X, *le mercredi, à neuf heures du matin*, suffit à sa justification [1]. Vendredi 30 juillet.

Ce maréchal n'avait pu sauver la royauté; il mettait maintenant son devoir à sauver, du moins, les personnes royales. En quittant le roi, non-seulement il apprend de nouveaux faits de désertion, mais on l'avertit qu'ils deviendront probablement beaucoup plus nombreux, si, comme le bruit en court parmi la troupe, on veut ramener l'armée sur Paris. Pour arrêter le découragement et raffermir les esprits, Marmont rédige sur-le-champ un *ordre du jour* où il annonce « que les ordonnances, cause de la lutte entre l'armée et la population parisienne, sont retirées; que des négociations confiées au duc de Mortemart, nommé premier ministre, sont ouvertes depuis le matin; qu'il ne s'agit plus dès lors, pour les troupes, de combattre, mais de défendre la personne du roi et des autres membres de sa famille, et qu'il ne doute pas qu'elles se-

[1] Voyez plus haut, page 228, le texte de cette lettre.

Vendredi 30 juillet. ront fidèles à ce devoir. » Le maréchal veut communiquer cet *ordre du jour* au Dauphin, qu'il ne trouve pas dans son appartement; il croit ne pouvoir pas attendre, passe outre, et l'ordre est lu à la tête de chaque corps. Plusieurs régiments accueillent cette communication aux cris de *Vive le roi!* Mais, dans le moment où ces cris témoignaient de la joie que causait à l'armée la perspective d'une solution pacifique, le Dauphin, que poursuivait la pensée de tenter de nouveau la chance des armes, faisait rédiger, de son côté, une proclamation où, félicitant les soldats « de leur zèle et de l'énergie qu'ils avaient mise à protéger la France contre des hommes égarés, dont le délire avait tout à coup troublé la paix publique, » il ajoutait : « Continuez donc à soutenir avec la constance et la vigueur qui conviennent au soldat français la lutte *que vous avez commencée.* La France l'attend de vous; l'Europe tout entière a les yeux sur vous! »

La rédaction de cette proclamation était à peine terminée, que le général Talon paraît devant le Dauphin, et se plaint avec amertume de l'esprit et des termes de l'ordre du jour qui vient d'être lu aux régiments. « Je croirais me déshonorer, ajoutait-il, si j'acceptais le rappel des ordonnances comme un acte dont je dois me féliciter. » Le Dauphin, surpris, demande quel est l'*ordre* dont le général veut parler. En apprenant que cet ordre, qui venait ainsi détruire, à l'avance, l'effet de sa propre proclamation, était l'œuvre du duc de Raguse, ce prince entre dans la plus violente colère; il court chez le roi, lui fait sa plainte, et se met à la recherche de Marmont, qu'il rencontre dans la salle de billard. A la vue du maréchal, son visage s'enflamme; il jette à terre la casquette qu'il tient à la main, fait à Marmont signe de le suivre, marche devant lui à grands pas, et, parvenu à la porte de son salon, lui dit brusquement : *Entrez!* A peine la porte est-elle refermée, que l'on entend la voix du prince s'élever par degrés; bientôt elle arrive par éclats; un de ses officiers, inquiet, ouvre la porte;

le maréchal en sort aussitôt en se reculant, poursuivi par le Dauphin, qui, la tête toujours découverte et les yeux hagards, lui crie : *Rendez votre épée!* Marmont tend son arme au prince, qui la lui arrache, s'efforce de la briser et se coupe les mains. La vue du sang qui coule de cette blessure porte au comble l'exaspération du fils de Charles X. « A moi, gardes! s'écrie-t-il; qu'on l'arrête! » Plusieurs gardes du corps se précipitent la baïonnette en avant; Marmont, par un mouvement de tête, évite d'être atteint à la figure, et, conduit dans son appartement, y est gardé à vue. En un instant, les bruits les plus sinistres se répandent dans le château : convaincu de trahison par le Dauphin, le maréchal, disait-on, avait tiré l'épée contre le prince, qui s'était blessé en défendant sa vie. Le roi, informé des faits, veut réparer les torts de son fils; il ordonne de rendre au duc de Raguse son épée, que lui porte le duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps de service, accompagné de tout son état-major; Marmont est en même temps invité à venir trouver Charles X. « Mon fils a été bien vif envers vous, monsieur le maréchal, lui dit le monarque. Mais convenez que vous auriez dû lui communiquer cet ordre avant de le publier. Dites-le-lui; de son côté, il reconnaîtra ses torts. — Bien vif, sire! réplique vivement Marmont. Est-ce ainsi qu'on peut appeler l'indigne traitement que je viens de subir? Quoi! sire, je viens de sacrifier plus que je n'aurais pu faire peut-être en donnant ma vie, et c'est par de si cruels outrages que je suis récompensé! Jamais, sire, jamais je ne reverrai votre fils! » Oubliant sa propre infortune pour calmer ce cœur ulcéré, le vieux roi prodigue à Marmont les paroles les plus affectueuses; ses efforts sont longtemps sans succès; enfin, voyant le maréchal ébranlé, il l'entoure pour ainsi dire de ses bras, et le conduit jusqu'à la porte de son appartement qui mène chez le Dauphin. Marmont se présente devant ce prince, et lui dit « qu'il aurait dû lui soumettre son ordre du jour avant de le publier. — Puisque vous reconnaissez vos

Vendredi 30 juillet

torts, répond le Dauphin, je dois avouer aussi les miens : je me suis laissé emporter beaucoup trop loin. » En disant ces mots, il tend sa main à Marmont, qui, au lieu de la prendre, s'incline profondément en faisant un pas en arrière, et se retire. Revenu auprès de Charles X, le maréchal lui dit que, voulant éviter tous rapports de service avec son fils, il se démet de son commandement, mais qu'il n'en restera pas moins auprès du roi aussi longtemps que des dangers menaceron sa personne. Il insiste de nouveau pour que le monarque quitte Saint-Cloud et se retire avec l'armée derrière la Loire. « C'est bien difficile tant que je n'aurai pas de nouvelles de M. de Mortemart, » répète le roi.

Si Charles X, à Saint-Cloud, était toujours dans l'attente de nouvelles que M. de Mortemart ne devait pas envoyer, les députés, à Paris, se montraient encore plus inquiets de l'absence prolongée et du silence du duc d'Orléans. La commission de douze membres chargée de lui porter l'invitation d'accepter le titre de lieutenant général du royaume s'était mise sur-le-champ en devoir de remplir sa mission. « En arrivant au Palais-Royal, a dit un de ses membres, nous avions bien plus l'air de gens qui venions solliciter la commisération du duc d'Orléans que d'hommes qui venaient lui apporter une couronne dans leur poche. Notre costume un peu négligé, en raison des circonstances, ne ressemblait guère, en effet, à celui d'ambassadeurs qui vont faire un roi. Le prince n'était pas au Palais-Royal. Nous demandâmes à l'aller trouver à Neuilly. On nous répondit mystérieusement qu'il était possible qu'il n'y fût pas, et que nous risquerions, en y allant, d'être enlevés par les troupes de Saint-Cloud, qui poussaient des reconnaissances fort au delà du pont. Sébastiani écrivit alors au prince une lettre en notre nom, que nous signâmes tous, et dans laquelle il renferma notre message. Un jeune homme de la maison s'offrit à le porter et à nous rendre réponse au bout de deux heures chez M. Laffitte, qui était toujours notre prési-

dent, et chez lequel on était convenu de se réunir le soir. Le messager revint. Le duc d'Orléans nous faisait dire qu'il viendrait le lendemain, dans la matinée. « Ce n'est pas demain, répondit sur-le-champ Laffitte, c'est à l'instant même qu'il faut venir. Il n'y a pas un instant à perdre, » Le messager repartit [1].

Vendredi 30 juillet.

Les députés se trouvaient, en effet, en proie à un nouvel accès de découragement. Dominés par les impressions les plus contraires, dix fois, dans le cours de cette journée, ils avaient changé de résolution. Enfin, à bout de volonté, ils s'étaient laissé entraîner à une démarche décisive, ouverte, qu'ils avaient sanctionnée par leur signature. M. Laffitte et les autres amis du duc d'Orléans les auraient-ils donc trompés? Ce prince refuserait-il de répondre à leur appel? Se seraient-ils compromis en vain? En ce moment, le bruit se répand que des meubles sortent du Palais-Royal; on parle à voix basse de déménagement clandestin. La peur s'empare des esprits; bientôt chacun se tait, puis s'esquive. Déjà la veille, au retentissement d'une décharge de mousqueterie, l'hôtel Laffitte s'était vu soudainement abandonné; une seconde fois, il devient complétement désert; vers les onze heures et demie du soir, M. Laffitte ne voit plus auprès de lui que Benjamin Constant. « Eh bien, lui dit-il, que deviendrons-nous demain? — Demain, répond ce dernier avec l'insouciance d'un esprit fatigué, d'une nature usée par les passions, blasée sur toutes les émotions, demain, nous serons pendus! »

[1] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

CHAPITRE VII

NUIT DU VENDREDI AU SAMEDI. Le duc d'Orléans au Raincy : ses hésitations. Il revient à Neuilly. Nouvelles incertitudes. Le duc se décide à rentrer à Paris ; son arrivée au Palais-Royal. — Charles X à Saint-Cloud. Terreurs de la duchesse de Berry. Le roi se retire à Trianon ; désordre de cette retraite.

SAMEDI, 31. La députation de la Chambre des députés au Palais-Royal ; discussion avec le duc d'Orléans ; ce prince adresse une *proclamation aux Parisiens*. — Agitation à l'Hôtel de Ville : *proclamation de la commission municipale*. — Nouvelle agitation parmi les masses armées : *Adresse de la Chambre des députés*. Le duc d'Orléans se décide à se rendre à l'Hôtel de Ville ; entretien avec M. Bérard. La Chambre des députés au Palais-Royal. *Visite à l'Hôtel de Ville*. Le cortége. Bourbons et Valois. Réception faite au duc d'Orléans ; son retour. — M. de la Fayette ; son caractère et son rôle : lettre à Joseph Bonaparte. Le parti bonapartiste. — Visite du général la Fayette au Palais-Royal ; *programme de l'Hôtel de Ville*. — Charles X à Trianon ; plans de résistance. Le Dauphin au pont de Sèvres. Retraite de l'armée. Charles X quitte Trianon ; son arrivée à Rambouillet.

Dimanche, 1er *août*. Arrivée de la Dauphine à Rambouillet. Désorganisation dans l'armée ; désertions ; *ordre du jour* du Dauphin aux troupes. Pénurie parmi la troupe et la famille royale. Nouvelles de Paris. Le roi nomme le duc d'Orléans lieutenant général du royaume ; réponse de ce prince.

Rambouillet, le *lundi* 2 *août :* abdication du roi et du Dauphin ; proclamation de Henri V. — Entretien du duc d'Orléans avec M. de Chateaubriand ; mot à M. de Sémonville ; position de ce prince. Envoi de cinq commissaires à Charles X, qui refuse de les recevoir. Le général de Foissac-Latour au Palais-Royal.

Mardi, 3 *août*. Retour des commissaires à Paris. *Expédition de Rambouillet*. Ouverture des Chambres. Lettre des commissaires envoyés à Charles X ; leur entrevue avec le roi ; le maréchal Maison. Départ de Charles X.

Nuit du vendredi au samedi.

NUIT DU VENDREDI AU SAMEDI. — Le duc d'Orléans s'était retiré au Raincy le jeudi soir. Ce fut vers le milieu de la journée suivante (vendredi) que les lettres de la duchesse et de la princesse Adélaïde lui firent connaître le progrès des événements, ainsi que la démarche de M. Thiers. Sa sœur le pressait de

Nuit du vendredi au samedi.

revenir à Neuilly. Le prince hésita longtemps : plusieurs fois il donna l'ordre du départ, et plusieurs fois il le rétracta. Enfin, décidé à quitter sa retraite, il monte en voiture. Un de ses officiers, M. de Montesquiou, le précédait à cheval; bientôt le bruit des roues semble s'éloigner; M. de Montesquiou se retourne : le duc, en proie à de nouvelles perplexités, regagnait en toute hâte le Raincy. Cependant, à peu de temps de là, il se remet en chemin et arrive à Neuilly; mais, au lieu de rentrer dans le château, il gagne un des pavillons les plus retirés du parc. Ce fut dans cette nouvelle retraite qu'il reçut successivement le message de la Chambre des députés et le billet si pressant de M. Laffitte. Ce billet, en l'obligeant à se prononcer, augmente son indécision et son trouble. A onze heures du soir, il cesse pourtant d'hésiter, et prend le chemin de Paris. Il était à pied, vêtu d'habits bourgeois, et ayant pour seuls compagnons de route M. de Berthois, son aide de camp, et le colonel Heymès. Le duc traverse d'abord facilement la barrière et les Champs-Élysées, mais bientôt il n'avance plus qu'avec peine : toutes les rues sont en partie dépavées et coupées, de cinquante pas en cinquante pas, par des barricades, qu'il lui faut franchir après avoir répondu aux *Qui vive?* des factionnaires placés à chacune d'elles. Tous les réverbères sont brisés; des lampions placés aux fenêtres des principales maisons éclairent seuls les rues. Partout règnent le silence et la solitude. Ce n'est qu'aux approches de sa résidence que le prince trouve du mouvement et du bruit. La place et les cours du Palais-Royal sont remplis de gens armés qui y ont établi leurs bivacs. Cette foule est animée et bruyante; il la traverse sans que personne au milieu d'elle soupçonne, dans le bourgeois pacifique à qui elle ouvre ses rangs, le dominateur, le roi du lendemain. A peine entré dans le palais, le duc dépêche à M. Laffitte et au général de la Fayette deux officiers chargés de leur annoncer son arrivée. Un troisième envoyé se dirige vers le Luxembourg avec mission d'en ramener M. de Mortemart,

Nuit du vendredi au samedi.

qui, d'abord, refuse de quitter sa retraite. « C'est dans l'intérêt de la cause du roi que le prince vous prie de vous rendre auprès de lui, » ajoute l'envoyé. M. de Mortemart se décide. Arrivé au Palais-Royal, il est introduit dans une pièce où le duc d'Orléans, étendu à terre sur un matelas, le reçoit à demi vêtu, et l'accueille par ces mots : « Duc de Mortemart, si vous voyez le roi avant moi, dites-lui qu'ils m'ont amené de force à Paris, mais que je me ferai mettre en pièces plutôt que de me laisser placer la couronne sur la tête. Le roi m'accuse sans doute de ne pas être allé à Saint-Cloud. J'en suis fâché. Mais, averti que, dès mardi soir, on l'excitait à me faire arrêter, je vous avouerai que je n'ai pas voulu aller me jeter dans un guêpier. D'un autre côté, je redoutais que les Parisiens ne vinssent me chercher; je me suis donc renfermé dans une retraite connue seulement de ma famille. Mais, hier soir, une foule d'hommes ont envahi Neuilly en me demandant au nom de la réunion des députés. Sur la réponse que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à Paris avec tous ses enfants, et qu'elle y resterait prisonnière jusqu'à ce que j'eusse reparu. La duchesse, effrayée, m'a pressé de revenir; je n'ai plus balancé, et je suis arrivé pour délivrer ma famille; ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée. »

En faisant au représentant de Charles X ce récit étrange, le duc d'Orléans semblait dominé par le sentiment de la violence qu'il disait avoir subie; il parlait avec une extrême volubilité. Mais, quand il eut expliqué ainsi sa présence au milieu de Paris soulevé contre le chef de sa race, et qu'il crut M. de Mortemart profondément convaincu de la vérité des faits imaginaires qu'il venait de raconter, le prince redevint soudainement plus calme, puis ajouta avec une sorte de négligence « Les députés m'ont nommé lieutenant général du royaume pour enlever à M. de la Fayette le moyen de proclamer la République. Vos pouvoirs s'étendent-ils jusqu'à la faculté de me

reconnaître ce titre? » M. de Mortemart répondit que non, et, à son tour, il demanda au prince s'il répugnerait à transmettre au roi les assurances qu'il venait de lui donner. Le duc se hâta de déclarer qu'il serait heureux de pouvoir faire parvenir à Charles X ce témoignage de ses sentiments de fidèle parent, et traça rapidement, pour le roi, les lignes suivantes : Nuit du vendredi au samedi.

« M. de Mortemart dira à Votre Majesté comment l'on m'a amené ici par force; j'ignore jusqu'à quel point ces gens-là pourront user de violence à mon égard; mais si, dans cet affreux désordre, il arrivait qu'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je ne recevrai toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt de notre maison : j'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté.

« Ma famille partage mes sentiments à cet égard.

« Votre fidèle sujet,

« Louis-Philippe d'Orléans.

« Palais-Royal. — Juillet 31, 1830. »

Après avoir fermé ce billet, le prince le remet à M. de Mortemart, qui l'enferme soigneusement dans les plis de sa cravate. L'entrevue était terminée. Le représentant de Charles X revint au Luxembourg. « Le duc d'Orléans s'est montré parfait, dit-il à quelques personnes qui l'attendaient; ses sentiments ont été ceux d'un véritable Bourbon. » A peu d'heures de là, un nouvel envoyé du prince redemandait à M. de Mortemart les quelques lignes qu'il lui avait confiées, et que ce dernier s'empressa de restituer. — Les choses n'étaient plus, en effet, les mêmes qu'au moment où le duc d'Orléans écrivait à Charles X; la situation se trouvait changée, et les sentiments ainsi que le rôle du premier prince du sang changeaient avec elle; le duc d'Orléans venait d'apprendre qu'à la même heure où il traçait pour le chef de sa famille les assurances plus haut transcrites, ce dernier avait précipitamment abandonné Saint-Cloud pour se retirer au delà même de Versailles.

Nuit du vendredi au samedi.

Charles X était resté pendant toute la journée du vendredi dans l'attente d'une dépêche de M. de Mortemart; mais, depuis longtemps, la nuit se trouvait close sans que le roi eût reçu de son nouveau premier ministre ni un mot ni le moindre message même verbal. Surpris et inquiet de ce long silence, que rien ne pouvait lui expliquer, il chargea M. Arthur de la Bourdonnaie de se rendre à Paris pour s'y informer de l'état des choses, et savoir ce que M. de Mortemart et sa mission avaient pu devenir. Il était alors dix heures du soir. A ce moment, plusieurs officiers accourent et signalent la présence, entre Auteuil et Boulogne, de 15 à 1,800 individus armés qui annonçaient l'intention de profiter de la nuit pour essayer de surprendre le château. Cette nouvelle augmente le désordre qui, depuis plusieurs heures, règne dans toutes les parties de cette résidence, où, depuis la démission de Marmont, tout le monde commande et donne les ordres les plus contradictoires, où se succèdent, à chaque minute, de fausses alertes et d'inutiles prises d'armes. La duchesse de Berry, tremblante pour ses enfants, les voit déjà entre les mains des insurgés dont on vient de signaler l'approche : la frayeur s'empare de son esprit; sa tête s'exalte; elle court au Dauphin, et le supplie, avec larmes et avec cris, de décider le roi à quitter Saint-Cloud. Charles X venait de se mettre au lit et dormait. Le Dauphin le fait réveiller. « Qu'est-ce? dit le roi. — Sire, M. le Dauphin fait prier Votre Majesté de partir pour Versailles. —Je vais me préparer, » répondit Charles X, qui faisant appeler Marmont, lui demande de se charger du commandement de son escorte personnelle. Le maréchal y consent, et, pour arrêter toute poursuite, ordonne de dépaver et de barricader le pont de Saint-Cloud; il rassemble en même temps l'escorte; et, à une heure et demie du matin, Charles X, sa belle-fille, le duc de Bordeaux et sa sœur, quittent ce château qu'ils ne devaient plus revoir; où, trente ans auparavant, le 18 brumaire, s'était élevé le pouvoir politique de Napoléon;

où, quinze ans plus tard, le 3 juillet 1815, s'était terminée sa fortune, et qui, une fois encore, se trouvait témoin de la chute d'une couronne[1]. Le nombre des officiers de cour qui suivaient le vieux roi était peu considérable : Saint-Cloud, dans la journée précédente, avait offert, à son tour, le honteux spectacle des lâchetés dont Fontainebleau fut le théâtre dans les premiers jours d'avril 1814. La plupart des personnages titrés qui, la veille encore, se disputaient un sourire, un regard de Charles X, avaient successivement disparu; le vide, dès le milieu de la journée, existait déjà autour de ce prince; des officiers de sa maison, de simples serviteurs mêmes, ne se retrouvaient plus; le service de la messe avait été incomplet.

Nuit du vendredi au samedi.

Composée des gardes du corps, du bataillon des élèves de l'École de Saint-Cyr, de la compagnie des gardes du corps à pied et du régiment des chasseurs à cheval de la garde, l'escorte du roi présentait un pêle-mêle qui donnait à cette marche faite au milieu de la nuit, dans le désordre inséparable d'un départ précipité, l'aspect d'une véritable fuite. Des fusils, des gibernes, des uniformes, épars sur tous les chemins, abandonnés par des soldats suisses qui cherchaient à se dérober aux résultats de la défaite, venaient augmenter le découragement de la troupe. Ce fut à trois heures du matin que le roi arriva à Trianon. Le Dauphin, pour couvrir cette retraite, était resté à Saint-Cloud avec le gros de l'armée.

[1] Peut-être n'est-il pas sans intérêt d'ajouter que, par un singulier caprice de la destinée, la branche aînée de Bourbon périssait dans le même lieu et presque le même jour où avait fini, deux cent quarante et un ans auparavant, la branche royale qu'elle avait remplacée sur le trône. Ce fut, en effet, le 1er août 1589 que Henri III, le dernier Valois, fut assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément. La chute de ces deux branches offre une autre similitude : l'une et l'autre finissent après le règne de trois frères : François II, Charles IX et Henri III, pour celle de Valois; Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, pour celle de Bourbon.

Samedi 31 juillet.

Samedi, 31. — Les membres de la commission chargée de transmettre au duc d'Orléans, au nom de la réunion des députés, l'invitation d'accepter les fonctions de lieutenant général du royaume, prévenus, par M. Laffitte, de l'arrivée du prince, se présentèrent au Palais-Royal à huit heures du matin. Tous se montraient impatients de donner un chef à la révolution et ne voyaient de salut que dans sa proclamation immédiate. Obligés d'attendre le duc, qui se trouvait dans ses appartements particuliers, ils virent le général Sébastiani y entrer sans se faire annoncer, comme un homme qui jouit des priviléges de l'intimité la plus étroite. Peu d'instants après, M. Dupin aîné en sortait avec le laisser aller d'un familier de la maison. Au bout d'une demi-heure le prince reçut la députation : son accueil fut empressé, gracieux; sa figure souriante laissait cependant percer un certain embarras. M. Gallot lui demanda s'il acceptait la lieutenance générale. « J'ai avec Charles X des liens de parenté qui m'imposent des devoirs personnels d'une nature étroite, répondit-il; j'ai donc besoin de réfléchir mûrement et de consulter ma famille avant de briser de tels liens. Le danger, d'ailleurs, n'est pas imminent. On vient de me transmettre, de Saint-Cloud, des renseignements qui me prouvent qu'on n'y songe pas à reprendre les hostilités. Je vous ferai connaître plus tard ma résolution. — Vous n'avez pas le temps de la réflexion, monseigneur, répond aussitôt M. Bérard. Vous êtes sur un volcan qui, d'un instant à l'autre, peut tout engloutir. Le terrain brûle sous vos pas comme sous les nôtres! »

Frappé de la vivacité de ce langage, le prince, qui se diposait à congédier la députation, prie ses membres de rester et de s'asseoir. Une discussion s'établit. « Vous ne songez qu'aux craintes que peut inspirer Saint-Cloud, lui dit M. Bérard; mais ces craintes, nous ne les éprouvons pas. Depuis trente-six heures Saint-Cloud demande à capituler, offre de se rendre à discrétion, et nous dédaignons même de lui ré-

pondre. Charles X, pour nous, a cessé de régner. Mais il est un autre danger qui vous menace, ainsi que la France et nous-mêmes : c'est la République, que peut-être on proclame en cet instant sur la place de l'Hôtel de Ville. Votre tête est aussi compromise que la nôtre, même avec Charles X, car votre présence au milieu de nous a rompu les derniers liens qui vous unissaient à lui. Aujourd'hui tout vous est commun avec nous, succès et revers. »

Le général Sébastiani interrompt M. Bérard. « Je crois, mon cher collègue, que vous exagérez les dangers, dit-il; il suffira que le prince se montre pour rallier tous les partis et tous les cœurs. Je pense, comme Son Altesse Royale, qu'il ne faut rien précipiter.

— Je n'exagère rien, réplique M. Bérard; c'est tromper le prince que de lui dire qu'il lui suffira de se présenter pour rallier tous les suffrages : la partie la plus nombreuse et la moins éclairée de la population le repousse comme *Bourbon;* cette jeunesse pleine d'ardeur, d'instruction et de courage, qui a le plus contribué aux événements qui viennent de s'accomplir, le repousse parce qu'elle veut la République; il n'a pour lui que les hommes sages, modérés, dont la voix peut bien dominer à la longue, mais n'est pas assez forte pour se faire entendre au milieu de l'effervescence révolutionnaire. Nous sommes dans un moment d'incertitude où une prompte décision peut nous sauver, et le prince avec nous; dans une heure, il ne serait peut-être plus temps. » M. Bérard cite, à l'appui de son opinion, les offres de dictature faites à M. de la Fayette; tous ses collègues, moins le général Sébastiani, joignent leur voix à la sienne; M. Benjamin Delessert ajoute que M. Bérard est encore resté au-dessous de la vérité. « Vaincu par l'évidence des faits, a dit M. Bérard, le duc d'Orléans nous prie de l'attendre, et passe dans son cabinet avec Sébastiani, qui, bientôt après, est rejoint par Dupin aîné. Pendant ce moment d'attente, Delessert propose de rédiger, de notre

Samedi 31 juillet.

côté, un projet de proclamation. « Je crains bien, dit-il, qu'il « ne sorte quelque chose de trop faible de la réunion voisine. » Je pris la plume, et j'en étais à la dernière partie de mon travail lorsque le prince reparut. Il apportait un projet qu'il venait de rédiger et qu'il soumit à notre discussion. Je le trouvai trop faible pour la circonstance; j'insistai pour que la réunion des Chambres eût lieu sur-le-champ, et surtout pour qu'elles ne fussent pas convoquées le 3 août, jour fixé par Charles X; il me semblait que, dans la forme comme au fond, on devait s'éloigner le plus possible de l'ancien ordre de choses. Je fus presque seul de mon avis; on faisait valoir des considérations étroites, mesquines, de convenance et de *légalité* Cela me parut bien pauvre, bien pitoyable; mais l'influence du pouvoir se faisait déjà sentir : le futur roi commençait à avoir des courtisans. Quelques mots furent cependant changés, et la proclamation suivante sortit de cette élaboration [1] :

« Habitants de Paris !

« Les députés de la France en ce moment réunis à Paris ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La *Charte* sera désormais une vérité.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

Les membres de la commission s'empressèrent de porter à la Chambre cette proclamation, qui y fut accueillie par de bruyantes acclamations d'enthousiasme ; on en ordonna l'impression à 10,000 exemplaires, et Benjamin Constant, MM. Bé-

[1] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

rard, Guizot et Villemain furent chargés d'y répondre par une *déclaration* qui serait adressée, non pas au prince, mais à la France. La veille, M. Villemain déclarait ne pouvoir s'associer à la démarche qui appelait le duc d'Orléans à la lieutenance générale ; aujourd'hui il acceptait la mission de déverser les accusations les plus vives sur le gouvernement qu'il entendait maintenir, et de prodiguer l'éloge au pouvoir qu'il s'efforçait de repousser. Pendant que ce député et ses collègues se livraient à ce travail, les membres de la commission municipale, à l'Hôtel de Ville, étaient obligés de publier, à leur tour, une proclamation destinée à calmer les passions effervescentes de la foule armée toujours réunie autour de cet édifice, devenu le centre du mouvement populaire et des forces actives de la révolution. Samedi 31 juillet.

La veille au soir, la démarche de M. de Sussy, annoncée dans les groupes, y avait produit une agitation que vinrent augmenter, le lendemain matin, les bruits les plus violents contre la Chambre : on accusait les députés de vouloir dérober au peuple les fruits de sa victoire ; on affirmait que, satisfaits du rappel des ordonnances et du changement de quelques ministres, ils consentaient au retour de Charles X dans Paris ; que la commission municipale donnait les mains à cette soumission, et que le duc d'Orléans, arrivé dans la nuit, était venu pour préparer la rentrée du chef de sa race. A ces nouvelles, les esprits s'échauffent, les imaginations s'exaltent. Dans l'Hôtel de Ville comme au dehors, dans l'intérieur des salles comme sur la place et dans les rues voisines, la foule armée se plaint qu'on la trahit ; les crosses des fusils résonnent sur les pavés et sur les dalles ; des voix s'élèvent pour demander que la direction de la révolution soit confiée à des mains plus énergiques. M. Barthe insiste avec force auprès des membres de la commission pour qu'ils fassent un acte décisif, et rédige, en leur nom, la proclamation suivante, qui est immédiatement publiée :

Samedi 31 juillet.

« Habitants de Paris!

« Charles X a cessé de régner sur la France! Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés, qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir attaqué sourdement nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer entièrement dans le sang des Français; grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis.

« Quelques instants ont suffi pour anéantir ce gouvernement corrompu, qui n'avait été qu'une conspiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout, parée de ces couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son sang; elle veut un gouvernement et des lois dignes d'elle.

« Quel peuple au monde mérita mieux la liberté? Vainqueurs, et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation; jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

« Habitants de Paris! nous sommes fiers d'être vos frères! En acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre commission municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts; ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie.

« Leurs sentiments, leurs principes, sont les vôtres : au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un gouvernement qui vous devra son origine; les vertus sont dans toutes les classes; toutes les classes ont les mêmes droits; ces droits sont assurés.

« *Vive la France! Vive le peuple de Paris! Vive la liberté!*

« Lobau, Audry de Puyraveau, Mauguin, de Schonen.

« *Le secrétaire de la commission municipale,*

« Odilon Barrot. »

Les signataires de cette proclamation n'avaient aucune nouvelle de Saint-Cloud; pour eux, Charles X se trouvait encore dans cette résidence, entouré de sa garde, attendant des troupes nouvelles, et déjà renforcé par trente pièces d'artillerie venues de Vincennes, et par deux régiments arrivés de Caen et d'Orléans. Le comte de Lobau, dans ses idées de soldat,

n'admettait pas que le roi eût violé la Charte sans avoir les forces suffisantes pour triompher de toutes les résistances; après avoir apposé son nom au bas de la proclamation, il se tourne vers M. de Schonen. « L'acte que nous venons de signer nous coûtera la vie, lui dit-il ; mais j'ai pris mes précautions, ajoute-t-il en tirant deux pistolets de sa poche; voici ce qui me permettra de ne pas tomber vivant entre les mains de nos ennemis. »

Cette déclaration de la déchéance de Charles X apaisa la foule. Mais ce calme fut bientôt troublé par la proclamation que le duc d'Orléans venait de publier. Si, dans le jardin du Palais-Royal, place de la Bourse et sur les boulevards, la foule d'individus de toutes les classes qui commençaient à s'inquiéter sérieusement de l'interruption des affaires saluait avec transport, dans cette proclamation, l'espérance du rétablissement immédiat de la tranquillité publique, par contre, le langage du nouveau lieutenant général vint raviver l'irritation des combattants assemblés sur la place de l'Hôtel de Ville. « Qui donc espère-t-on tromper? s'écriaient des milliers de voix. Le duc d'Orléans annonce qu'il vient partager nos dangers! mais où donc est maintenant le péril? la bataille n'est-elle pas finie? où était-il pendant qu'elle se livrait? Il nous promet que désormais la Charte sera une vérité. Pense-t-il que nous nous sommes battus pour garder la Charte de Louis XVIII? — On s'étonne que le duc d'Orléans tienne ce langage! ajoutaient les plus animés; mais le duc d'Orléans n'est-il pas un Bourbon comme Charles X? Il faut le renvoyer avec le roi parjure! Plus de Bourbons! » L'agitation devint si vive, la clameur si forte, que les éclats de cette colère encore toute-puissante se firent entendre jusqu'au Palais-Royal et au palais Bourbon.

Les députés eux-mêmes comprenaient que le maintien absolu de la Charte de 1814 ne pouvait suffire aux légitimes exigences du triomphe populaire, et qu'il était difficile de ne pas

Samedi 31 juillet.

donner une satisfaction au moins apparente à quelques-unes des réclamations élevées contre certaines dispositions de cet acte par les adversaires les plus ardents du dernier gouvernement. « Il est nécessaire que notre manifeste indique d'une manière explicite et forte les garanties que le peuple a droit d'attendre, » avait dit M. E. de Salverte lors de la nomination des quatre commissaires chargés de répondre à la déclaration du duc d'Orléans. — La population veut, en effet, des garanties, et les veut fortement, avait ajouté Benjamin Constant; il sera indispensable d'en faire une énumération qui servira de commentaire à ces mots : La Charte sera désormais une vérité [1]. »

Pendant que ce député et les trois autres commissaires s'occupaient de rédiger l'Adresse, le président, M. Laffitte, annonçait à l'Assemblée que des nouvelles fort inquiétantes lui étaient transmises de l'Hôtel de Ville. « Les craintes les plus vives, les bruits les plus alarmants, agitent les esprits au sujet de la proclamation du duc d'Orléans, disait-il; on s'inquiète de ce que cette pièce manque de date et n'est pas revêtue du contre-seing de la commission municipale. — Il faut inviter le lieutenant général à parcourir la capitale avec une députation de la Chambre, ou bien à faire contre-signer sa proclamation par le général la Fayette, dit aussitôt M. Persil. — Le premier expédient est le plus sûr, ajoute M. Jacqueminot. Invitons Son Altesse Royale à monter immédiatement à cheval et à se montrer au peuple. » Ces différentes

[1] Pour apaiser l'agitation excitée par les mots « *la* Charte, » on s'empressa de les remplacer, dans la journée même, sur tous les nouveaux exemplaires de la proclamation, par ceux-ci : « *une* charte. » Pendant deux jours, le *Moniteur* imprima la proclamation en tête de sa *partie officielle* avec ce changement, qui ne fut maintenu que durant le temps nécessaire à l'affermissement du nouveau pouvoir. Le 4 août, la feuille officielle publiait la *rectification* suivante : « C'est par erreur que la dernière phrase de la proclamation du lieutenant général a été ainsi imprimée : UNE *charte*, etc. Cette phrase est ainsi conçue : LA *Charte*, etc. C'est ainsi qu'elle se trouve dans la première édition publiée et affichée sur tous les murs de Paris. »

propositions, où éclate le sentiment de l'Assemblée sur l'impuissance où elle est de rien entreprendre sans l'approbation et le concours des pouvoirs installés à l'Hôtel de Ville, sont accueillies par les cris de : *Partons pour l'Hôtel de Ville! Partons sur-le-champ!* M. Laffitte fait observer que la Chambre ne peut lever sa séance avant d'avoir voté et signé son Adresse ; il écrit en même temps au duc d'Orléans pour l'engager à se rendre auprès du général de la Fayette et de la commission municipale : cette démarche, lui dit-il, peut seule faire tomber toute opposition à son titre et donner à sa nomination un caractère définitif et incontesté. Le prince ne tarde pas à répondre qu'il est prêt à suivre ce conseil ; M. Laffitte lui dépêche sur-le-champ M. Bérard pour le prier de retarder son départ jusqu'au moment où l'Assemblée sera en mesure de l'accompagner.

La commission achevait alors son travail : ses membres s'étaient trouvés facilement d'accord sur le fond des engagements que la Chambre devait exiger du nouveau pouvoir ; ils s'étaient divisés sur la forme dans laquelle ces garanties seraient stipulées. Ainsi Benjamin Constant et M. Bérard eurent besoin de lutter longtemps avant d'amener MM. Guizot et Villemain à consentir au maintien de ces mots : « Il (le duc d'Orléans) respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. » Enfin, les commissaires parvinrent à s'entendre sur tous les points, et M. Guizot put lire, en leur nom, à l'Assemblée, le projet d'Adresse suivant :

« Français !

« La France est libre! Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre. Nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis, plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

Samedi 31 juillet.

« Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est, aujourd'hui, le premier besoin de la patrie. Français ! ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est, à leurs yeux, le moyen d'accomplir promptement, par la paix, le succès de la plus légitime défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle. Il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

« Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers ;

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations municipales et départementales ;

« Le jury pour les délits de la presse ;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration ;

« L'état des militaires légalement assuré ;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.

« Français ! le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : les Chambres vont se réunir, vous dit-il ; elles aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Des acclamations bruyantes, de longs applaudissements, accueillent cette lecture ; le projet est voté d'enthousiasme[1] ; quatre-vingt-onze députés s'empressent d'y apposer leur signature, et tous, quand cette formalité est remplie, sortent en corps pour se rendre au Palais-Royal.

Le duc d'Orléans avait promptement compris que sa nomination à la lieutenance générale du royaume ne deviendrait un fait sérieux qu'après avoir été sanctionnée par les pouvoirs

[1] Procès-verbal de la séance.

installés à l'Hôtel de Ville, et reconnue par les masses armées pour qui la commission municipale était encore la seule autorité politique, et le général la Fayette le seul chef militaire de la révolution. Cependant il aurait peut-être accueilli moins facilement le conseil de M. Laffitte, s'il n'avait pas eu la certitude de se voir parfaitement reçu à l'Hôtel de Ville. Déjà, la veille, le général de la Fayette, apprenant que le fils aîné du duc d'Orléans venait d'être arrêté par la population de Montrouge, avait chargé M. Comte, ancien rédacteur du *Censeur européen*, de faire mettre ce jeune prince en liberté, et de lui dire, en son nom, avec recommandation de le répéter au duc son père, « qu'il pressentait le rôle que ce dernier aurait probablement à jouer dans les événements; que son intention n'était pas d'y faire obstacle si le nouveau chef du gouvernement consentait à tenir sa couronne non d'une coterie, mais de la nation, et se soumettait aux obligations qui lui seraient imposées. A ces conditions, le duc d'Orléans pouvait compter sur l'Hôtel de Ville. » Le matin, M. Odilon Barrot était venu, au nom du général, donner les mêmes assurances à M. Laffitte. Enfin, le général Gérard, envoyé directement par le prince à M. de la Fayette, en avait également reçu cette réponse : « Mon devoir est de me conformer à l'opinion de la majorité; cette majorité se prononce pour le duc d'Orléans; il peut donc venir en toute confiance à l'Hôtel de Ville. Je dois cependant vous prévenir, avait-il ajouté en souriant, que je tirerai de la circonstance le meilleur parti possible pour la liberté. » Le duc d'Orléans s'habillait pour cette visite lorsque M. Bérard l'aborda et s'acquitta de son message. Le duc consentit à attendre l'Assemblée, et continua de se livrer aux soins de sa toilette. Tel était le désordre qui régnait encore dans le palais, que le futur souverain n'avait personne pour l'aider, et qu'il dut recourir à l'obligeance de M. Bérard. La conversation s'engagea bientôt sur les événements; le prince compara la révolution qui s'accomplissait à la révolution anglaise de 1688.

Samedi 31 juillet.

Samedi 31 juillet.

« Charles X a de nombreux points de ressemblance avec le malheureux Stuart, ajouta-t-il, et moi, je crains bien d'être promptement appelé à jouer le rôle de Guillaume. » Le matin, il avait dit à M. Laffitte : « Que j'eusse vécu heureux sous la République, simple bourgeois de la rue Saint-Honoré! moins de pouvoir, moins de responsabilité. » Il revint plusieurs fois sur cette pensée. « Si je parviens au trône, et je ne peux pas me dissimuler que j'en suis menacé, vous ne sauriez croire, monsieur Bérard, disait-il, à quels regrets je serai condamné. Ma vie de famille est si douce, nos goûts si simples, qu'en conscience je dois croire que ma famille et moi ne sommes pas faits pour la royauté. Je l'accepterai comme un devoir, et non comme un plaisir. Et puis, faut-il vous l'avouer ? j'ai toujours conservé dans le fond de mon cœur un vieux sentiment républicain dont je sens que je ne me séparerai jamais. » M. Bérard annonce au duc, à cette occasion, que l'Adresse de l'Assemblée contiendra l'énonciation de plusieurs garanties, et qu'il est probable que plus tard on en exigera de plus étendues. « Ah ! s'écria le prince, on ne m'en demandera jamais autant que je suis disposé à en accorder, et même à en offrir[1] ! »

En ce moment, la Chambre des députés entrait dans les appartements. Le prince fit à ses membres l'accueil le plus empressé, et M. Laffitte lui donna lecture de l'Adresse que nous avons reproduite. « Les principes que vous proclamez ont toujours été les miens, répondit le duc. Je travaillerai au bonheur de la France par vous et avec vous, comme un bon père de famille. Toutefois, les députés de la nation me comprennent aisément lorsque je leur déclare que je gémis profondément sur les déplorables circonstances qui me forcent à accepter la haute mission qu'ils me confient, et dont j'espère me rendre digne. » Cette allocution prononcée, le prince se

[1] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

jette dans les bras de M. Laffitte, l'embrasse, et l'entraîne vers la principale fenêtre du salon, où leur présence est saluée par mille cris de *Vive le duc d'Orléans! vive Laffitte!* que pousse la foule réunie dans les cours du palais. Bientôt on songe au départ : la Chambre et le nouveau chef de l'Etat s'apprêtent à traverser une partie de la ville pour aller rendre hommage, moins à quelques citoyens qu'à la toute-puissance de l'insurrection; le cortége se forme, cortége étrange, dont la composition et la faiblesse caractérisent le moment. Les deux régiments de ligne qui, l'avant-veille, s'étaient retirés de la lutte, formaient la seule troupe régulière existant dans la capitale; mais ces régiments, pour garder leur neutralité, demeuraient enfermés dans leurs casernes. D'un autre côté, pas une seule compagnie de la garde nationale, rétablie depuis vingt-quatre heures, n'avait encore eu le temps de se faire habiller et de s'organiser. L'insurrection armée, c'est-à-dire cette foule de combattants qui, acceptant dans M. de la Fayette le chef militaire de la révolution, et, dans la commission municipale, son pouvoir politique, ne reconnaissait d'autres ordres que les ordres de l'Hôtel de Ville, voilà en réalité l'unique force qui se trouvait dans Paris; on l'aurait vainement cherchée autour du cortége. Un tambour ouvrait la marche; quatre huissiers de la Chambre suivaient; derrière eux s'avançait le duc d'Orléans, à cheval, ayant auprès de lui un aide de camp, M. de Berthois, et quelques officiers de l'ancienne garde nationale. M. Laffitte, assis dans une chaise à porteurs, venait ensuite, précédant les membres de la Chambre des députés, qui marchaient confusément au nombre de 90 à 100 personnes. Les cris de *Vive la Charte! Vive la Chambre! Vive le duc d'Orléans!* saluèrent le cortége à sa sortie du Palais-Royal; ces cris, à mesure qu'on avançait vers la Seine, diminuaient; la foule, il est vrai, devenait moins nombreuse; elle se retrouva sur les quais, compacte et ardente, mais animée de dispositions moins bienveillantes. Vers le pont Neuf, des cris de *Vive*

Samedi 31 juillet. *la liberté! A bas les Bourbons!* commencèrent à se mêler aux cris précédents. De toutes les accusations dirigées contre le duc d'Orléans, celle d'être un *Bourbon* était la plus grave aux yeux des masses et la plus facilement accueillie; les partisans du prince avaient donc essayé de la faire tomber à l'aide d'immenses placards affichés dans tout Paris, et qui étaient ainsi conçus :

« Citoyens!

« Louis-Philippe d'*Orléans*, proclamé par la nation lieutenant général du royaume, n'appartient pas, comme le roi parjure, à la famille des *Capets*, mais bien à celle des VALOIS, qui a régné longtemps sur la France. Il est VALOIS.

« Philippe d'Orléans a combattu à Jemmapes sous la bannière tricolore, qu'il s'empresse d'adopter aujourd'hui. Confiant en la dignité du peuple français, il est resté dans son sein; son administration intérieure, son caractère et ses antécédents, l'appellent à gouverner constitutionnellement notre belle patrie. Lui seul peut prévenir la guerre civile; lui seul donnera les garanties nécessaires au commerce et au monde entier.

« PLUS DE CAPETS! *Vive Louis-Philippe d'*ORLÉANS! »

Peu d'heures après, à côté de ce placard venaient se placer d'autres Adresses conçues en ces termes :

AU PEUPLE!

« Louis-Philippe d'Orléans, nommé lieutenant général, EST UN BOURBON!

« Il est de la branche cadette;

« Il est fils de Louis-Philippe-Joseph (dit *Égalité*), mort en 1793;

« Lequel était fils de Louis-Philippe, mort en 1785;

« Lequel était fils de Louis, mort en 1752;

« Lequel était fils de Philippe II (Régent), mort en 1723;

« Lequel était fils de Philippe Ier, mort en 1701;

« Lequel était frère cadet de LOUIS XIV.

« Et l'on ose dire qu'il est un VALOIS!

« Il est CAPET et BOURBON! »

M. Laffitte n'était pas sans inquiétude. Des avis, venus de différents côtés, annonçaient que des tentatives seraient faites

Samedi 31 juillet.

pour empêcher le duc d'Orléans d'arriver vivant à l'Hôtel de Ville; vingt jeunes gens des plus exaltés, disait-on, devaient, entre autres, se tenir embusqués dans une des petites et sombres rues qui débouchaient sur le quai de la Ferraille, et de là faire feu sur lui. Ces rumeurs étaient évidemment exagérées. Chaque fois cependant que des cris de *Vive le duc d'Orléans!* venaient se mêler aux cris plus nombreux de *Vive la liberté! plus de Bourbons!* le président de la Chambre, pour encourager et rassurer le prince, se hâtait de lui crier: « Eh bien, cela ne va pas trop mal! — Mais oui! » répondait le duc en se retournant sur son cheval et en cessant de donner à tous les ouvriers placés sur son passage des *poignées de main* qu'il prodiguait avec une ardeur dont les membres de la Chambre se montraient surpris et blessés. Malgré ces avances et ces caresses, l'attitude de la foule et ses cris devenaient plus hostiles à mesure que le cortége approchait de l'Hôtel de Ville. « J'avais peine à repousser les craintes qui m'assiégeaient, a dit un des députés présents. La foule était immense et presque toute armée. D'une fenêtre, d'une porte, d'un groupe, un coup de feu pouvait être sitôt tiré! Le cœur ne cessa de me battre qu'à notre entrée dans l'Hôtel de Ville[1]. »

Il était deux heures lorsque le duc parut à l'entrée de la place; des tambours, placés sur le perron, battent aussitôt aux champs; tout à coup ils s'arrêtent; le prince continue d'avancer; une extrême pâleur recouvre son visage; ses traits sont profondément altérés. Arrivé au perron, il descend de cheval, entre dans l'hôtel, et trouve les escaliers encombres d'hommes armés. « Vous voyez un ancien garde national de 89, qui vient rendre visite à son ancien général, » disait-il aux jeunes gens placés sur son passage. La commission municipale et M. de la Fayette l'attendaient à l'entrée des appartements; ce dernier lui fait l'accueil le plus cordial et l'introduit dans le

[1] *Souvenirs historiques*, de S. Bérard.

Samedi 31 juillet.

grand salon de réception. Quand tout le cortége est entré, un député, prenant des mains de M. Laffitte la déclaration de la Chambre, en fait une nouvelle lecture au prince, qui, la main sur son cœur, répond en ces termes : « Je déplore, comme Français, le mal fait au pays et le sang qui a été versé; comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation. » Malgré son ambiguïté et l'embarras qu'elle décèle, cette réponse n'en est pas moins accueillie par des bravos nombreux; une sorte d'enthousiasme succède au sentiment d'incertitude et de contrainte qui avait d'abord régné au milieu de la foule entassée dans la salle. Lorsque les cris ont cessé, le général Dubourg s'avance. « Vous venez de prendre de grands engagements, dit-il au prince; j'aime à croire que vous ne les oublierez pas; mais il est peut-être bon de vous prévenir que, si vous veniez à y manquer, nous sommes gens à vous les faire tenir. » Cette brusque apostrophe tient chacun silencieux et embarrassé. Le duc, d'abord fort ému, recouvre le sang-froid et s'écrie : « Monsieur! vous ne me connaissez pas pour m'adresser un pareil langage! Sachez que je suis un honnête homme à qui l'on n'a jamais eu besoin de rappeler ses engagements! » De bruyants applaudissements éclatent aussitôt; le général Dubourg, déconcerté, se retire; le cercle d'où il est sorti s'ouvre pour lui livrer passage; les rangs se referment, et ce général improvisé disparaît. En ce moment, M. de la Fayette s'approche du duc d'Orléans avec un drapeau tricolore qu'il lui met dans une main; il prend l'autre et conduit le prince à une des fenêtres qui donnent sur la place. Tous les deux se montrent à la foule en se tenant unis; le duc agite d'abord son drapeau; bientôt il presse le général sur sa poitrine et l'embrasse. Cette scène transforme soudainement les sentiments de la multitude armée : malveillante peu d'instants auparavant, elle devient enthousiaste; entraînée par la publique adhésion de M. de la Fayette, elle décharge ses armes en signe de joie, et pousse avec force les

cris de *Vive la Charte! Vive le duc d'Orléans!* Ces cris, qui accueillaient encore le prince à sa sortie, assuraient son nouveau titre; il rentra au Palais-Royal, reconnu et accepté par la révolution. Samedi 31 juillet.

Inspirée, entraînée par M. Laffitte, la Chambre des députés avait proposé le duc d'Orléans pour chef de l'État; M. de la Fayette venait de consacrer ce choix. Les amis de ce général, à cette occasion, ont amèrement critiqué son rôle, que ses adversaires, de leur côté, se sont efforcés d'amoindrir. Des deux parts on s'est montré injuste. La révolution n'était pas le résultat d'une conjuration ni d'un mouvement concerté à l'avance entre les chefs d'une opinion politique, mais l'œuvre de la population tout entière; aucun homme, aucun parti, dans le sens restreint du mot, ne pouvait en revendiquer le bénéfice exclusif. Née d'une violation de la Charte et de la dissolution illégale d'une Chambre alors populaire, que l'on entendait soutenir contre le pouvoir royal, cette révolution venait de renverser la royauté et laissait la Chambre debout. Or la popularité de M. de la Fayette, si immense qu'elle fût, ne détruisait pas la faveur dont jouissait encore dans le public l'Assemblée élective; il fallait compter avec les députés. Si, dans ces conditions, il était hors du pouvoir de M. de la Fayette d'imposer à la France, sans l'assentiment et sans le concours de la Chambre des députés, une autorité souveraine quelle qu'elle fût, d'un autre côté, on ne pouvait proclamer aucun gouvernement malgré ce général, ni l'établir sans lui. Enfin, si la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume soulevait un certain mécontentement, elle rencontrait des répugnances plutôt qu'une résistance sérieuse, décidée, et la véritable question qui se trouvait au fond du débat était celle-ci : la Chambre élue sous le dernier règne serait-elle maintenue? devait-on lui abandonner le droit de décider des destinées du pays? Cette Assemblée ne se dissimulait pas l'incertitude de sa position et de son droit, et

Samedi 31 juillet.

c'était le sentiment qu'elle-même avait de sa faiblesse qui venait surtout de décider ses membres à quitter leur palais pour se rendre en corps à l'Hôtel de Ville. La question, après cette démarche, se trouvait résolue : la Chambre et le duc d'Orléans étaient acceptés par la puissance populaire; l'adhésion de M. de la Fayette, en qui cette puissance se personnifiait, faisait taire toutes les répugnances et tomber toute opposition [1].

On a parlé, à ce sujet, d'influences personnelles qui auraient dominé l'opinion et la volonté de ce général; ce sont des suppositions dénuées de fondement : M. de la Fayette était bien moins accessible qu'on ne l'a supposé à l'action de ses amis, même les plus intimes. Personne n'avait, au contraire, dans les idées plus de fixité, et ne suivait avec une ténacité plus grande la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Le caractère de sa vie fut précisément l'*unité*. L'opposition que présentaient fréquemment sa conversation et ses actes a surtout accrédité ce renom d'indécision et de faiblesse. Dominé par les habitudes d'une rare politesse, il était, en outre, d'une bienveillance infatigable; sa facilité à entrer dans la pensée de ses interlocuteurs, à dire comme eux, à louer leurs vues, donnait à ceux-ci des espérances qui, souvent déçues, faisaient ensuite accuser l'intervention des personnes de son

[1] On lit dans une lettre écrite par M. Laffitte à un député qui lui reprochait son action influente sur l'avénement du duc d'Orléans : « Vous êtes de ceux qui l'ont toujours repoussé; vous pouvez m'en vouloir, si cela vous plaît; mais c'est bien à tort que vous m'adressez des reproches. Je vous le demande : où était le droit? A l'Hôtel de Ville. Où était la force? Encore à l'Hôtel de Ville. Peuple, la Fayette, garde nationale, tout était là. Comment s'est-il presenté? Seul, avec 89 députés, point de soldats; une seule arme, ma béquille. Que lui avez-vous dit? *Soyez le bienvenu*, comme s'il arrivait de Chaillot ou de Pontoise. Je vous l'ai présenté! soit; mais vous l'avez reçu. Si vous n'en vouliez pas, cela dépendait de vous. Rien de plus aisé que de jeter prince, députés et moi, dans la rivière. Napoléonistes, vous ne vous êtes pas présentés; républicains, vous vous êtes retirés; patriotes, vous l'avez accepté. Ne venez donc plus me faire des reproches. Mais il vous a trompés!..... Et moi donc!..... » (SARRANS. — *Louis-Philippe et la Contre-Révolution de* 1830.)

intimité. Le cœur, chez lui, était demeuré jeune, et sa parole restait vive, ardente, enthousiaste, quand une raison calme, éclairée par une longue expérience et inspirée par la plus haute probité, dictait seule ses déterminations. Il avait pour maxime : *que, dans les grandes questions personnelles, le plus sûr, en général, est de se décider contre son propre intérêt;* pour principe, l'*ordre dans la liberté;* pour loi, la *volonté de la majorité.* Ses luttes contre les Bourbons prenaient précisément leur source dans l'origine de leur gouvernement imposé deux fois à la France, non par la volonté nationale, mais par les victoires de l'étranger. Ce furent son respect pour la volonté générale et sa soumission à la loi de la majorité qui firent sa conduite à l'Hôtel de Ville. Lui-même, à quatre mois de là, le proclamait en ces termes, dans une lettre qu'il écrivait à Joseph Bonaparte, alors retiré aux États-Unis, et qui s'était plaint au général de l'oubli où il avait laissé sa famille :

« Paris, 26 novembre 1830.

« Lorsque l'attentat de Charles X eut soulevé la population parisienne, et que la confiance publique m'eut porté à la tête de ce mouvement patriotique, ma première pensée, après la victoire, fut d'en tirer le meilleur parti possible pour la liberté de mon pays. Vous jugez bien qu'aucune considération personnelle ne pouvait entrer dans cette détermination.

« La première condition du sentiment républicain étant de respecter la volonté générale, il m'était interdit de proposer une constitution purement américaine, la meilleure de toutes à mes yeux. C'eût été méconnaître le vœu de la majorité, risquer des troubles civils, appeler la guerre étrangère. Si je me suis trompé, c'est du moins contre mon inclination de tous les temps, et même, en me supposant une ambition vulgaire, contre ce qu'on appellerait mon intérêt actuel.

« Un trône populaire, au nom de la souveraineté nationale, entouré d'institutions républicaines, voilà ce que nous avons cru pouvoir; tel a été le programme des barricades et de l'Hôtel de Ville, dont je me suis fait l'interprète.

« La Chambre des députés, représentant quatre-vingt mille électeurs, allait moins loin que nous; mais, d'accord avec l'opinion publique pour l'expulsion de la famille coupable, elle était, comme Paris et le reste de

Samedi 31 juillet.

la France, pressée de rassurer toutes les inquiétudes et de savoir à quoi s'en tenir.

« Le système napoléonien avait été éclatant de gloire, mais empreint de despotisme, d'aristocratie et de servitude. D'ailleurs, le fils de votre immense frère est devenu autrichien, et vous savez ce qu'est le cabinet de Vienne. Voilà ce qui ne m'a pas permis de souhaiter le rétablissement du trône dont les Cent-Jours avaient montré la constante tendance vers d'anciens errements.

« Je connaissais à peine le duc d'Orléans. De vives inimitiés avaient existé entre son père et moi. Quelques rapports de parenté et de bons procédés ne m'avaient pas même conduit jusqu'à l'entrée du Palais-Royal; et néanmoins je savais, comme tout le monde, qu'il y avait dans cette famille des vertus domestiques, des goûts simples, peu d'ambition. Je me rappelai le jeune républicain de 89, le soldat de Valmy et de Jemmapes, le professeur de Suisse et le voyageur aux États-Unis. Il s'appelait Bourbon, et c'est un nom fâcheux; mais ce nom même était, plus que le vôtre, plus que celui de la République, une garantie contre la guerre. Il n'empêchait point de constater, d'exercer le principe de la souveraineté du peuple, de mettre les armes aux mains de deux millions de citoyens nommant leurs officiers, de rendre complète la liberté de la presse, et d'avoir des institutions populaires. Il m'a donc paru utile, dans les circonstances où nous étions, pour la paix du dedans et du dehors, que les diverses nuances d'opinions politiques, à l'exception du parti de Charles X, se réunissent sur cette combinaison.

« Je ne vous dirai pas que tout s'est passé comme je l'aurais désiré; mais vous savez que, dans les affaires intérieures comme dans celles du dehors, personne ne voit tout se faire à son gré. Votre incomparable frère, avec sa puissance, son caractère et son génie, l'éprouvait lui-même. Mais je n'ai rien voulu taire de ce que j'ai fait en pleine liberté d'esprit et de volonté. »

M. de la Fayette, dans cette lettre, parlait du système napoléonien comme d'un ordre politique dont il n'avait pas souhaité le rétablissement, mais non comme d'une opinion ou d'un parti qu'il avait eu à combattre ou à repousser. Le parti napoléonien, en effet, avait disparu avec Napoléon. Le nom de l'Empereur demeurait grand, éclatant, immense; mais l'admiration qu'il excitait s'attachait exclusivement à l'homme, à sa gloire, à son génie. L'Empereur conservait d'innombrables admirateurs; l'Empire n'avait pas un partisan. Les plus pas-

Samedi 31 juillet

sionnés, parmi les premiers, séparaient si complétement l'Empire de la personne de son chef, qu'il n'en était pas un seul qui n'eût repoussé comme un outrage à la dignité humaine, une insulte à la raison publique, une injure à une immortelle mémoire, le rétablissement de ce système de lourd despotisme et de servitude odieuse qui avait constitué le *régime impérial*, système que Napoléon lui-même avait, au reste, condamné, répudié, dans les Cent-Jours, en promulguant l'*Acte additionnel*. Restait sa famille. Malgré l'intérêt que pouvaient inspirer ses membres à quelques serviteurs du régime impérial, il ne se trouva pas un général, pas un homme ayant une position politique ou un nom populaire, qui pût se décider à faire le moindre effort pour réveiller en leur faveur les souvenirs toujours palpitants laissés au sein des masses par le nom de Napoléon. Un militaire obscur, ignoré, officier d'ordonnance de l'Empereur pendant les Cent-Jours, le capitaine Dumoulin, en fit seul la tentative. Il parut à l'Hôtel de Ville, revêtu de son ancien uniforme et portant plusieurs milliers d'exemplaires d'une proclamation napoléonienne. L'uniforme était oublié; on le prit pour celui des gardes du corps; les souvenirs que la proclamation s'efforçait de raviver contrastaient si étrangement, d'un autre côté, avec les idées et les besoins de liberté qui étaient alors dans tous les esprits, que le capitaine Dumoulin, après avoir essuyé les railleries des combattants qui l'écoutaient, finit par exciter leur colère; conspué, maltraité, poursuivi, il n'eut que le temps de se réfugier dans la partie de l'Hôtel de Ville occupée par M. de la Fayette, où les amis de ce général l'aidèrent à se cacher, à quitter son uniforme, puis à s'évader par une porte de derrière.

La démarche habile autant que hardie du duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville faisait tomber toute opposition active à son avénement; l'insurrection victorieuse venait d'abdiquer en ses mains par les mains de M. de la Fayette. Dès que le prince

Samedi 31 juillet.

eut quitté ce quartier général de la révolution qui, après y avoir été transporté de l'hôtel Laffitte, allait subir un nouveau déplacement, et se trouver transféré au Palais-Royal, les jeunes combattants qui entouraient M. de la Fayette se plaignirent de ce qu'il n'avait pas stipulé en faveur des libertés et des droits de la nation des garanties plus étendues et plus fortes que celles énoncées dans l'Adresse de la Chambre des députés. « Eh bien, leur dit le général, prenez la Charte, indiquez les changements que vous croyez nécessaires; j'irai les présenter ce soir au Palais-Royal, et j'augure assez bien des dispositions du successeur de Charles X pour être certain qu'il n'hésitera pas à les adopter. » Ces modifications furent aussitôt discutées : l'abolition de l'hérédité de la pairie, le renouvellement de la magistrature et l'application du principe de l'élection à la nomination des juges de paix, étaient les principaux changements demandés. Lorsque ce travail de révision fut achevé, on en fit deux copies : l'une fut remise à M. Bérard, qui projetait de proposer à ses collègues de la Chambre une révision profonde de l'acte constitutionnel de 1814; la seconde fut donnée à M. de la Fayette, qui se rendit, selon sa promesse, auprès du lieutenant général du royaume. « Je crus trouver dans l'autorité et la confiance populaire dont j'étais investi, a raconté ce général, le droit et le devoir de m'expliquer franchement, au nom de ce même peuple, avec le roi projeté. — Vous savez, lui dis-je, que je suis républicain, et que je regarde la constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le duc d'Orléans; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être pas de cet avis. Mais croyez-vous que, dans la situation de la France et d'après l'opinion générale, il nous convienne de l'adopter? — Non, lui dis-je; ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines. — C'est bien ainsi que je l'entends, » répondit le prince. Cet engagement mu-

tuel, que je m'empressai de publier, rallia autour de nous ceux qui ne voulaient pas de monarque et ceux qui en voulaient un tout autre qu'un Bourbon[1]. » Samedi 31 juillet.

Après avoir reçu du prince cette déclaration, qui constitue ce qu'on a nommé depuis le *programme de l'Hôtel de Ville*, M. de la Fayette lui remit le travail de révision qu'il avait apporté. Le duc d'Orléans le parcourut. « Je n'ai personnellement aucune objection à faire contre les modifications proposées, dit-il; toutes me semblent justes, raisonnables. Mais vous sentez, mon cher général, ajouta-t-il avec l'apparence du plus complet abandon, que je suis malheureusement condamné à ne pouvoir rien proposer; je ne prendrai pas la couronne; je la recevrai de la Chambre des députés aux conditions qu'il lui conviendra de m'imposer. Des modifications à la Charte, quelles qu'elles soient, ne peuvent donc être faites que par elle seule. » M. de la Fayette approuva ce scrupule, et se retira.

Tandis que le premier prince du sang préludait avec cette adresse à la politique de tout son règne, le chef de sa famille faisait un nouveau pas vers l'exil.

Les anciens ministres n'avaient pas quitté Charles X; le roi les fit appeler quelques heures après son arrivée à Trianon, et leur annonça qu'il commençait à perdre toute espérance de transaction avec le gouvernement provisoire. Il leur demanda conseil. Divers plans de résistance furent proposés; Charles X, après les avoir entendus, déclara que, personnellement, il serait assez disposé, soit à se retirer en Vendée, soit à envoyer le duc de Bordeaux, avec sa mère, au château de Saumur, pendant que lui-même et son fils iraient attendre à Rambouillet le résultat des négociations que, dans sa complète ignorance des événements de Paris, il croyait encore ouvertes entre M. de Mortemart et les chefs de l'insurrection. « Ce-

[1] Lettre de M. de la Fayette aux électeurs de Meaux, du 13 juin 1831.

Samedi 31 juillet.

pendant, ajouta-t-il, voyez ce que vous jugerez le plus convenable; je me déciderai après l'arrivée du Dauphin. »

La pensée de ramener l'armée sur Paris n'avait pas abandonné ce dernier. Avant de donner l'ordre de départ, il voulut *tâter* la troupe. Le pont de Sèvres séparait les deux partis : le village de ce nom était occupé par le bataillon suisse de Salis; une compagnie d'infanterie de la garde française, appuyant deux pièces d'artillerie, gardait le pont. Ce fut vers ce point que se porta le fils de Charles X : au moment où il entrait dans Sèvres, la majeure partie des soldats suisses venaient de livrer leurs armes aux habitants; le prince en fit de vifs reproches à M. de Salis. « Que voulez-vous, monseigneur, répondit ce dernier en s'éloignant..... *le* 10 *août!* » Le Dauphin poursuit son chemin et fait transmettre, par M. de Lévis, à l'infanterie postée à l'entrée du pont, l'ordre de le franchir et de repousser plusieurs groupes de Parisiens embusqués de l'autre côté du fleuve. L'ordre est donné; mais les officiers comme les soldats demeurent immobiles. Le Dauphin, déconcerté, revient sur ses pas; à peine est-il hors de vue, que les artilleurs chargés de servir les deux bouches à feu quittent la position et prennent, avec leurs pièces, la direction de Paris. Averti de cette nouvelle défection, le fils de Charles X ordonne aussitôt la retraite, et les troupes se dirigent, par Versailles, sur la route de Rambouillet, tandis que lui-même se rend à Trianon, où il arrive à une heure de l'après-midi. La population de tous les villages qu'il avait traversés montrait les dispositions les plus hostiles : sur plusieurs points le drapeau tricolore était déjà arboré; partout les fleurs de lis ou le mot *royal* se trouvaient effacés.

Ces symptômes menaçants, l'abattement des soldats, les fusils, les gibernes, les coiffures et les capotes militaires semés sur tous les chemins, mais, plus que tous ces faits, l'incident du pont de Sèvres, avaient jeté un véritable trouble dans l'esprit du Dauphin. A chaque instant, on le voyait descendre

de cheval et y remonter, comme s'il flottait entre la résolution d'arrêter la marche de l'armée ou de continuer le mouvement de retraite. Arrivé dans la cour de Trianon, ses hésitations se renouvellent; il descend de cheval et y remonte encore plusieurs fois. Enfin, il aborde son père, et lui dit qu'il croit urgent de quitter Trianon pour gagner Rambouillet. Dans le conseil tenu le matin devant le roi, M. de Guernon-Ranville avait proposé de ne pas abandonner complétement le voisinage de Paris; d'occuper de fortes positions sur la Seine, au-dessus et au-dessous de la ville, pour empêcher les arrivages; d'isoler l'insurrection parisienne en brisant tous les télégraphes à une certaine distance autour de la capitale; de convoquer les Chambres législatives, le corps diplomatique et les grands corps de l'État, à Blois ou à Tours, ainsi que l'avait demandé Marmont, et d'y concentrer, sous les ordres du Dauphin, toutes les forces militaires que l'on pourrait rassembler. Ce plan n'avait pas été repoussé par Charles X; les ministres l'avaient approuvé, et, retirés dans une des pièces du palais, ils s'étaient occupés d'en régler les dispositions et de rédiger les ordres ainsi que les actes nécessaires à son exécution. Déjà plusieurs ordonnances étaient prêtes à recevoir la signature du roi, lorsque ce monarque fait appeler M. de Montbel, et lui dit que le Dauphin ne trouve pas la position assez sûre; que le général Bordesoulle, demeuré avec la division de grosse cavalerie à Versailles, dont les barrières s'étaient ouvertes devant l'infanterie de la garde, annonce qu'il ne peut répondre de maintenir l'autorité royale dans cette ville, que menacent de nombreux insurgés attroupés à l'entrée de toutes les avenues. « Je vais donc partir pour Rambouillet, ajoute le roi. Dites à vos collègues que je regrette de ne pouvoir les emmener; mais je ne veux pas les associer à mon sort; leur présence auprès de moi peut gêner, d'ailleurs, une dernière négociation. Je les remercie de leurs services; ils doivent maintenant songer à leur sûreté. » Les ministres dé-

Samedi 31 juillet

Samedi 31 juillet. chirèrent les ordonnances déjà préparées, en jetèrent les morceaux dans les bassins du jardin, et se disposèrent à se séparer.

Les mêmes hommes qui avaient entretenu Charles X dans les illusions où il était si longtemps resté sur la situation de Paris surexcitaient maintenant ses inquiétudes : la population de tous les villages voisins, disaient-ils, se levait en masse et allait emprisonner la famille royale dans Trianon. Une circonstance donnait crédit à ces rumeurs : non-seulement le colonel Poque, aide de camp du général de la Fayette, venait de se présenter au général Bordesoulle, en lui annonçant qu'il avait l'ordre de faire soulever toutes les communes; mais cet officier apportait la proclamation de la déchéance du roi, publiée le matin même par la commission municipale, et dont plusieurs exemplaires commençaient à circuler dans Versailles. Peu d'instants après l'arrivée du Dauphin, on était donc convenu que la duchesse de Berry se rendrait immédiatement en voiture à Rambouillet avec ses enfants, par la route ordinaire, tandis que le roi prendrait à cheval un autre chemin, et rejoindrait sa bru après avoir gagné la plaine, et franchi la ligne des bois qui pouvaient servir d'embuscades aux tirailleurs attachés à la poursuite des troupes. La duchesse était partie depuis longtemps déjà, que Charles X ne semblait pas songer encore à s'éloigner. On eût dit qu'il ne pouvait se décider à quitter ce palais de plaisance, témoin des jeux de ses premiers ans et des plaisirs de sa jeunesse, où toute chose rappelait à son imagination de riantes images, et à son cœur d'heureux souvenirs. Ceux des officiers de sa maison qui ne l'avaient pas encore abandonné se montraient impatients, presque irrités de ces retards; plusieurs fois ils le firent avertir que les moments pressaient; Charles X continuait à ne pas sortir de son cabinet. Quel motif pouvait l'y retenir? MM. de Duras et de Luxembourg, bravant l'étiquette, se décident à y entrer. En ce moment, un prêtre refermait une ar-

moire contenant une chapelle; le roi venait d'entendre la messe. Il sort enfin, puis s'arrête devant un aide de camp de Marmont, auquel il fait quelques questions; il adresse ensuite la parole au maréchal lui-même. « Le roi oublie qu'il veut partir, lui dit un de ses premiers officiers. — Ah! oui, » répond Charles X, qui s'avance à pas lents, pénibles, et en promenant un regard attristé sur toutes les parties de la pièce qu'il traverse, comme s'il y cherchait la trace de quelque ancienne impression de sa vie. Arrivé sur le perron, il s'arrête encore, jette les yeux autour de lui, monte à cheval, et s'éloigne sans prononcer une seule parole. Le Dauphin l'accompagne; mais, au bout de quelques pas, il s'arrête, descend de cheval, s'assied sous un arbre, étend devant lui des cartes, qu'il consulte, et, après une heure d'étude, se remet en marche sans autre escorte qu'un petit nombre d'officiers et quelques gendarmes d'élite. Le chemin qu'il suivait longeait l'École de Saint-Cyr; les élèves y étaient rentrés. Arrivé devant le poste de la poudrière, le prince est salué par les élèves de garde. « Bien, mes amis, leur cria-t-il en continuant à marcher; les nouvelles sont bonnes! cela va bien, très-bien! » Le soir il couchait au village de Trappes, où le gros des troupes s'était arrêté. Samedi 31 juillet.

Pendant ce temps, Charles X continuait à s'éloigner de Paris sous l'escorte des gardes du corps et de la gendarmerie d'élite; il rejoignit sa belle-fille, au même moment où le duc d'Orléans rentrait à sa résidence du Palais-Royal, salué par les acclamations de la foule, dont il venait de conquérir les suffrages dans sa visite à l'Hôtel de Ville; et, à dix heures du soir, le carrosse royal entrait dans la cour d'honneur de ce château de Rambouillet où Napoléon, fuyant de la Malmaison, était venu passer, lui aussi, la première nuit de son éternel exil [1]. L'obscurité régnait depuis longtemps; la réception se

[1] Voyez tome III, pages 199, 200 et 201.

Samedi 31 juillet. ressentit des événements : point de cris, point de flambeaux; la lune seule éclairait la vieille tour où était mort François Ier. La figure de Charles X était fortement colorée, presque violette; tous ses traits présentaient une profonde altération. Ses habits, couverts de poussière, laissaient apercevoir sur la poitrine les traces des pleurs qu'il avait versés. Après avoir monté assez rapidement l'escalier, comme pour dérober son émotion aux regards des serviteurs qui l'attendaient au bas des marches, il s'arrête sur le premier palier pour donner le bras à la duchesse de Berry; cette princesse, vêtue d'un costume d'homme, était accompagnée du baron de Damas, portant dans ses bras le duc de Bordeaux endormi. Arrivé dans le premier salon, le roi y trouve les autorités de la ville. « Eh bien, monsieur Delorme, dit-il au maire, vos habitants sont-ils toujours sages? — Oui, sire. — Ah! pourquoi n'en est-il pas ainsi partout! » Il adresse quelques mots à d'autres personnes, et, revenant au maire : « Vous dites donc que vos habitants sont sages? — Sire, je réponds d'eux comme de moi-même. » Dans ce moment on lui présente le duc de Bordeaux et sa sœur, que l'on allait emmener reposer; il les embrasse en pleurant; puis, tirant sa montre : « Dix heures seulement, dit-il; je croyais qu'il était bien plus tard! » Et il se retira. « Du pain, dit aussitôt le duc de Raguse aux autorités, du pain pour ces messieurs, qui n'ont rien pris de toute la journée; du pain pour les troupes d'escorte, qui n'ont rien mangé depuis vingt-quatre heures. »

Le lendemain, DIMANCHE, 1er AOUT, la Dauphine arrivait de bonne heure à Rambouillet. Partie de Paris pour les eaux de Vichy, le 7 juillet, le jour même où les ordonnances étaient convenues en conseil, cette princesse avait emporté avec elle le secret de cette décision, qu'elle n'avait ni encouragée ni combattue. Ce fut à Mâcon, au moment où elle revenait à Paris, qu'elle reçut la première nouvelle du coup d'État, ainsi que

de la résistance que paraissait vouloir lui opposer la population parisienne. « Ces ordonnances sont peut-être un bien grand malheur, » dit-elle au préfet, M. de Puymaigre. Son passage à Bourg et à Lons-le-Saulnier, où les ordonnances étaient déjà connues, ne se ressentit pas de cette circonstance. Il en fut autrement à Dijon, où la Dauphine arriva le 29. Le soir elle voulut assister au spectacle : accueillie à son entrée dans la salle par des cris éclatants de *Vive la Charte! Vivent les* 221! *A bas les ministres! A bas les ordonnances!* et obligée de sortir après la première pièce, elle fut poursuivie jusqu'à l'hôtel de la préfecture par les mêmes cris. Le vendredi soir, elle s'arrêta au château d'Ancy-le-Franc chez le marquis de Louvois; le 31, dans l'après-midi, elle se reposait au château de Fontainebleau, qu'elle quitta à neuf heures du soir, pour continuer sa route sous un déguisement. Informée, à la Croix-de-Berny, de l'abandon de Saint-Cloud, elle tourna Paris, entra dans Versailles, costumée en paysanne, et, montant dans une des petites voitures publiques qui desservaient les environs de cette ville, elle traversa l'armée et atteignit enfin Rambouillet. « Ah! mon père, qu'avez-vous fait? dit-elle au roi en pleurant et en se jetant dans ses bras: du moins, ajouta-t-elle, nous ne nous séparerons plus! »

Les troupes que la Dauphine venait de rencontrer, échelonnées sur la route de Versailles à Rambouillet, ne s'éloignaient qu'avec peine; la désertion y prenait les proportions d'une désorganisation véritable; leurs rangs, pendant la nuit et le matin, s'étaient considérablement éclaircis. Nombre de soldats, décidés à ne pas aller plus loin, avaient repris le chemin de Versailles; deux régiments de grosse cavalerie, entre autres, y étaient rentrés dans leurs casernes. Alarmés des dispositions où ils voient le reste de leurs soldats, onze colonels et lieutenants-colonels de la garde française et suisse se réunissent et conviennent d'envoyer demander au gouvernement provisoire une convention qui permette aux soldats de

chaque régiment de se rallier et de rentrer dans leurs garnisons. L'un deux se propose pour cette négociation ; ses collègues acceptent cette offre, et se rendent auprès du général Bordesoulle pour le prévenir de cette démarche, et lui demander, pour le colonel négociateur, l'autorisation de se rendre à Paris. Le général oppose les règlements. « Les règlements n'ont pas pu prévoir les circonstances où nous sommes, répondent les colonels ; aucun de nous ne peut compter sur son régiment ; avant peu d'heures, la moitié des troupes peut se trouver débandée et nous laisser, avec le drapeau et quelques hommes, exposés aux insultes des paysans. » Le général persiste dans son refus et rentre pour faire connaître ces faits au Dauphin. Il venait de terminer sa dépêche, quand un de ses aides de camp entre avec précipitation et lui annonce que les soldats bivaqués dans le voisinage se dispersent ; qu'une foule de paysans ont pénétré dans les bivacs et ramassent les armes et les munitions jetées par les soldats ; que les vingt cavaliers composant le piquet du général viennent d'abandonner leur poste, et qu'il ne reste plus, pour le couvrir, même une vedette. Le général monte aussitôt à cheval, et voit, en effet, un millier de soldats et de sous-officiers de toutes armes qui s'éloignent dans toutes les directions et jettent, en courant, leurs fusils, leurs sabres, leurs sacs, leurs gibernes. Il fait battre aussitôt la générale, et, rassemblant les troupes qui forment l'extrême arrière-garde, il les porte rapidement à Trappes, où il prend position et d'où il expédie à Rambouillet la dépêche qu'il a préparée pour le Dauphin. De nombreuses désertions avaient encore signalé cette marche. Les colonels et les lieutenants-colonels se réunissent de nouveau pour discuter leur position. Le général se rend au milieu d'eux et les décide à attendre. Il visite ensuite chaque corps, harangue les soldats, invoque leurs sentiments de fidélité, et donne bientôt l'ordre de se remettre en marche. Un de ses officiers est chargé d'aller avertir le Dauphin de ce

mouvement, qui rapproche de Rambouillet le reste de l'armée. Ce prince venait de passer la revue de quelques régiments qui l'avaient assez froidement accueilli. « Votre général m'envoie la désertion, dit-il à l'officier; cependant je ne lui en veux pas, car il le fait dans de bonnes intentions. Mais il aurait dû laisser les troupes où elles étaient : j'aime mieux que les soldats abandonnent leurs drapeaux au camp que sous les yeux du roi. » A quelques instants de là, le colonel du 15e léger se présentait devant le prince, suivi de treize hommes ; son régiment l'avait abandonné; il en rapportait le drapeau. Pour arrêter cette désorganisation, le Dauphin, cédant à l'avis de ses officiers, consent enfin à adresser aux troupes l'*ordre du jour* suivant :

« Le roi fait connaître aux troupes de toutes armes qu'il est entré en arrangement avec le gouvernement établi à Paris, et tout porte à croire que cet arrangement est sur le point d'être conclu.

« Sa Majesté fait connaître ces circonstances à son armée, afin de calmer les inquiétudes et l'agitation que quelques régiments ont témoignées.

« Les troupes sentiront qu'elles doivent rester calmes et réunies, afin de veiller à la sûreté de la personne du roi, jusqu'à ce que l'arrangement soit effectivement publié.

« Rambouillet, le 1er août 1830.

« LOUIS-ANTOINE. »

Reproduction presque textuelle de l'*ordre* publié l'avant-veille par Marmont, et qui avait amené, entre ce maréchal et le Dauphin, la déplorable scène que nous avons racontée, cet ordre du jour aurait été impuissant à arrêter les désertions, si la réunion des troupes autour de Rambouillet, à quinze lieues du foyer révolutionnaire, n'avait pas isolé les soldats de quelques-unes des influences qui, depuis trois jours, portaient la désorganisation dans leurs rangs. La question des subsistances restait toujours la principale difficulté. La troupe dut se contenter, comme à Saint-Cloud, de rations insuffisantes. Les officiers se dédommageaient en dépeuplant le parc de ses fai-

sans. Les soldats, privés des ressources de la chasse, s'efforçaient d'oublier leurs privations dans des jeux auxquels ils se livraient sous les fenêtres mêmes des appartements occupés par la famille royale, ou en se baignant, presque sous les yeux des princesses, dans les pièces d'eau du parterre. La détresse n'était pas moins grande, au reste, dans l'intérieur du château : la Dauphine, faute de vêtements, ne pouvait quitter ses habits de voyage et se plaignait de manquer de linge ; le roi, pour payer les dépenses de bouche de sa maison, fut obligé de vendre son argenterie. Le cercle de ses serviteurs se rétrécissait en outre d'heure en heure, et M. de Mortemart, maintenant la dernière espérance du roi, continuait à ne pas donner signe de vie. A tous ces symptômes d'universel délaissement et de ruine venaient s'ajouter les plus désespérantes nouvelles : la révolution, acceptée dans toutes les provinces, partout applaudie, s'organisait sans opposition, et le duc d'Orléans s'installait dans la souveraineté ; le matin même, ce prince avait décrété trois mesures : la nomination de MM. Dupont (de l'Eure), le général Gérard, le baron Louis et Guizot, comme commissaires aux départements de la justice, de la guerre, des finances et de l'intérieur ; la substitution de la cocarde et du drapeau tricolores à la cocarde et au drapeau blancs comme couleurs nationales ; la convocation des deux Chambres pour le surlendemain 3 août. Cette dernière date était celle que Charles X avait deux fois fixée ; les pairs et les députés du royaume allaient donc se réunir au jour indiqué par le roi lui-même ; mais un autre présiderait à sa place, sans son aveu, à cette solennité importante. Dans l'impossibilité où il se trouvait d'empêcher cette cérémonie qui devait consacrer sa déchéance aux yeux de la France et de l'Europe, le vieux roi crut d'une politique habile de revêtir le duc d'Orléans du titre sous lequel il se préparait à ouvrir la session législative, et de donner ainsi à l'acte que ce prince allait accomplir l'apparence d'un devoir dont il l'aurait chargé. MM. de Montbel

et Capelle étaient les seuls ministres qui, confondus parmi les officiers de sa maison, eussent suivi Charles X à Rambouillet; le roi les fit appeler, et leur annonça la résolution où il était de nommer son parent lieutenant général du royaume. « Dans un tel désordre, dit-il, je veux essayer de faire appel au duc d'Orléans; je ne lui ai fait que du bien, il ne peut manquer de répondre à ma confiance. » Les deux ministres essayèrent de combattre ce projet comme inutile et dangereux; ils y voyaient une véritable abdication; Charles X repoussa toutes leurs observations et leur dicta l'acte suivant :

« Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant, d'ailleurs, sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du royaume.

« Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, *approuve* que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

« Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

« CHARLES. »

Cette pièce fut remise, le soir même, au duc d'Orléans, au moment où il recevait les hommages d'une foule de personnages déjà impatients de se ménager ses bonnes grâces et de lui faire leur cour; M. de Sémonville, M. de Barbé-Marbois, premier président de la Cour des comptes, étaient au nombre des plus empressés. A peu d'instants de là, le prince passait dans son cabinet avec ses ministres et quelques-uns de ses conseillers les plus intimes, et leur annonçait « deux communications importantes » : la première concernait la *commission municipale*, qui résignait son pouvoir politique entre les mains du lieutenant général; la seconde était relative à l'acte que nous venons de reproduire. Le duc d'Orléans fit la lecture de

cette pièce, et s'en plaignit comme d'une sorte de perfidie de ses parents, qui cherchaient, disait-il, à jeter des doutes sur sa franchise, en faisant supposer qu'il agissait d'accord avec eux. M. Laffitte était présent ; il prit la défense de Charles X. « La perfidie suppose de l'adresse, dit-il ; or, si, à Rambouillet, on avait eu l'intention que vous croyez, on aurait fait concorder les dates, et votre nomination serait du 30 juillet, tandis que le pauvre roi vous écrit à la date de ce matin, 1er août. » Le prince demanda quel usage il devait faire de cette pièce : M. Laffitte fut d'avis de l'envoyer au *Moniteur ;* la plupart des autres conseillers pensaient qu'il fallait, au contraire, la passer sous silence ; dans l'opinion de M. Dupin, le duc devait répondre au roi pour lui accuser réception de cet acte, et lui déclarer en même temps « qu'il était lieutenant général par le choix de la Chambre. » Ce député offrait de rédiger cette réponse, qu'il écrivit, en effet, sur-le-champ : son langage était rude, sans ménagements. On raconte que le duc prit la lettre, la lut, la signa, et s'apprêtait à en fermer l'enveloppe lorsque, paraissant se raviser tout à coup, il dit : « Ceci est trop grave pour que je ne consulte pas la duchesse. » Il sort, rentre bientôt en tenant à la main la même enveloppe ; mais quelques lignes affectueuses, que terminaient, assure-t-on, de vives assurances de fidélité, avaient remplacé la lettre écrite par M. Dupin.

Cette dépêche parvint à Charles X dans la matinée du LUNDI 2 AOUT. On a dit que les termes en touchèrent si profondément le roi et lui donnèrent dans l'affection et la loyauté du duc d'Orléans une telle confiance, qu'il se décida à un dernier sacrifice. Peut-être les assurances de son parent rendirent-elles plus facile la résolution qu'il allait adopter ; mais la force même des choses l'y entraînait. Les troupes qui lui restaient, suffisantes encore pour protéger sa personne, allaient toujours diminuant : trois régiments de grosse cavalerie, dans les premières heures de cette journée, avaient abandonné leur posi-

tion ; le 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde, entre autres, était parti en masse après avoir rapporté son étendard chez le roi. Ce régiment, à la sortie de Rambouillet, avait rencontré le Dauphin, qui revenait des avant-postes. A la vue du prince, les soldats s'arrêtent, se rangent en bataille, rendent les honneurs ordinaires au fils de Charles X, qui passe devant eux sans adresser aux officiers la moindre question sur ce mouvement, sans prononcer un seul mot ; puis, lorsque le dernier peloton a fait le salut, le régiment se remet en marche, dans le meilleur ordre, pour rentrer à sa garnison. Ces faits d'abandon, la désorganisation qu'il apercevait autour de lui, la rapide succession d'événements qui eussent abattu un caractere plus fort que le sien, jetaient le roi dans un accablement qui lui ôtait toute énergie, toute volonté. D'un autre côté, la délégation du pouvoir souverain qu'il avait consentie, la veille, en faveur du duc d'Orléans, venait maintenant le troubler : il était roi, et, de son aveu, un autre exerçait les droits de la royauté. Un seul moyen pouvait le sortir de la position fausse, presque abaissée, que lui-même s'était faite, et concilier le soin de sa dignité personnelle avec les intérêts de sa famille : poser, de sa propre main, la couronne sur la tête de son petit-fils, en laissant au duc d'Orléans son titre de lieutenant général du royaume pendant la minorité. Il consulta Marmont. « A Saint-Cloud, j'ai proposé à Votre Majesté la seule chose qui pût la sauver, quel que fût d'ailleurs l'accueil que l'on ferait à Paris aux propositions portées par M. de Mortemart, lui répondit Marmont. Le roi serait maintenant sur la Loire et aurait conservé tous les moyens que nous avons vus se perdre depuis trois jours. Aujourd'hui tout a empiré, et la situation s'aggrave d'heure en heure. Le roi n'a plus, en effet, qu'une seule chance de maintenir la couronne dans sa maison, c'est de la poser lui-même sur la tête du duc de Bordeaux. Ce parti consacrerait à la fois le principe de la légitimité et nos institutions ; il nous sauverait de l'anarchie, et ôterait à l'Europe le

droit d'intervenir dans nos affaires. Ce serait un grand acte de patriotisme. Que Votre Majesté proclame donc le duc de Bordeaux comme roi ; qu'elle se retire avec lui sur la Loire ; qu'elle y appelle, en son nom, le gouvernement et les Chambres, et nous pourrons voir le terme de cette crise. — Mais il faut que mon fils y consente, répliqua le roi ; resteraient ensuite les moyens d'exécution. »

Le Dauphin, appelé immédiatement par Charles X, se soumit sans hésiter à la volonté de son père, et annonça son abdication aux officiers qui l'attendaient à sa sortie du cabinet du roi, en ajoutant : « Puisqu'ils ne veulent pas de moi, eh bien, qu'ils s'arrangent ! »

L'acte que le Dauphin et son père venaient de signer était adressé au duc d'Orléans, et conçu en ces termes :

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin,

« Je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, par votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes de gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne à vous faire connaître ces dispositions ; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a l'ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

« CHARLES.

« LOUIS-ANTOINE. »

Si Charles X avait perdu toute espérance pour lui-même, il gardait encore toutes ses illusions sur la puissance de son droit. L'enfant de dix ans qu'il venait de proclamer roi reçut immédiatement quelques-uns des honneurs du pouvoir souverain ; on s'efforça de faire une réalité de cette fiction ; on affecta de considérer comme un fait sérieux cette proclamation d'une royauté vaine. « Ce fut le baron de Damas, gouverneur du jeune prince, qui lui annonça son nouveau titre, a dit un écrivain royaliste. M. de Damas l'exhorta à s'en rendre digne, et lui parla du sacrifice de son grand-père avec une onction qui parut faire sur le jeune prince l'impression la plus vive. On remarqua qu'il devint immédiatement plus sérieux, et, lorsqu'il revit Charles X, il écouta ses instructions d'un air recueilli, et donna gracieusement l'*ordre*[1] aux officiers de service. » — Le *jeudi* précédent, 29 juillet, Charles X avait cru mettre un terme à l'insurrection en nommant de nouveaux ministres ; le lendemain *vendredi*, 30, il se voyait obligé de retirer, en outre, les ordonnances du 25 ; ces actes étaient la cause du soulèvement ; ils n'existaient plus ; et, pourtant, loin de revenir sous son pouvoir, les insurgés proclamaient, le *samedi*, 31, un lieutenant général du royaume. Le *dimanche*, 1er août, le roi, par un nouveau sacrifice, confirmait cette nomination, et autorisait le duc d'Orléans à faire l'ouverture des Chambres ; il croyait sauver sa couronne. Mais on n'arrête pas une révolution commencée ; on ne lui dit pas avec empire : Tu n'iras pas plus loin ; le mouvement, une fois imprimé, suit fatalement son cours ; toute chose tentée pour entraver sa marche vient, au contraire, l'accélérer. Le *lundi*, 2,

[1] Le *mot d'ordre* pour les troupes.

le roi se résignait à un nouveau sacrifice : il se dépouillait de la couronne, à l'exemple de Napoléon en 1814 et en 1815, pour assurer, du moins, le salut de sa dynastie. Cette abdication ne devait pas plus profiter au duc de Bordeaux que celle de l'Empereur n'avait servi au roi de Rome; le dernier sacrifice de Charles X, comme on le verra, devait, au contraire, précipiter la chute de son petit-fils.

Marmont était toujours auprès du roi. Plusieurs amis de ce maréchal lui avaient offert, après la scène de Saint-Cloud, les moyens de se mettre en complète sûreté; il avait repoussé toutes les propositions de cette nature, ne voulant pas, disait-il, abandonner Charles X tant qu'il y aurait pour ce prince l'apparence même d'un péril. Le roi le fit appeler après la signature de son abdication, et le pria de reprendre le commandement des troupes. Le maréchal, après avoir d'abord résisté à cette demande, se résigna, et, sur la demande du Dauphin, consentit à ne porter l'abdication à la connaissance des troupes qu'à la fin de la journée. En attendant, il s'occupa d'assurer la subsistance de l'armée : il fit immédiatement établir des fours, mit en réquisition tous les soldats connaissant l'état de boulanger, et exigea des livraisons de bestiaux dans toutes les communes voisines. Le soir, le manque de vivres, cause active de désertion, avait cessé, et le maréchal, se portant devant chaque régiment, y lisait l'acte d'abdication, proclamait Henri V, haranguait chaque corps, faisait appel à son dévouement, à sa fidélité, et s'efforçait, en raffermissant le moral de la troupe, d'arrêter la désorganisation qui, depuis trois jours, avait seule signalé le commandement du Dauphin.

Pendant ce temps, le général de Foissac-Latour se rendait à Paris avec l'abdication du roi. Quel accueil ferait le duc d'Orléans à cet acte? Ce prince consentirait-il à abandonner ses chances au trône pour y faire monter Henri V ? Voici en quels termes M. de Chateaubriand, appelé, le même soir, au Palais-Royal par le lieutenant général du royaume, lorsque l'ab-

dication commençait à être connue, a raconté un entretien qu'il eut avec le duc et la duchesse d'Orléans.

« — Ah! monsieur de Chateaubriand, s'écria la duchesse en me faisant asseoir auprès d'elle, nous sommes bien malheureux! Si tous les partis voulaient se réunir, peut-être pourrait-on encore se sauver. Que pensez-vous de cela?

« — Charles X et M. le Dauphin ont abdiqué, répondis-je : Henri V est maintenant le roi; monseigneur le duc d'Orléans est lieutenant général du royaume; qu'il soit régent pendant la minorité de Henri V, et tout est fini.

« — Mais, monsieur de Chateaubriand, le peuple est très-agité; nous tomberons dans l'anarchie.

« — Madame, oserais-je vous demander quelle est l'intention du duc d'Orléans? Acceptera-t-il la couronne si on la lui offre?

« Les deux princesses hésitèrent à répondre [1]. La duchesse d'Orléans repartit après un moment de silence : — Songez aux malheurs qui peuvent arriver. Il faut que tous les honnêtes gens s'entendent pour nous sauver de la République. A Rome, monsieur de Chateaubriand, vous pourriez rendre de si grands services [2], ou même ici, si vous ne vouliez plus quitter la France!

« — Madame n'ignore pas mon dévouement au jeune roi et à sa mère?

« — Monsieur de Chateaubriand, vous ne connaissez pas ma nièce : elle est si légère!... Pauvre Caroline!... Je vais envoyer chercher M. le duc d'Orléans, il vous persuadera mieux que moi.

« La princesse donna des ordres, et Louis-Philippe parut au bout d'un demi-quart d'heure. Il était mal vêtu et avait l'air extrêmement fatigué. Je me levai, et lui, en m'abordant :

[1] La princesse Adélaïde, sœur du duc d'Orléans, était présente.

[2] M. de Chateaubriand, nommé à l'ambassade de Rome, sous le ministère Martignac, avait donné sa démission à l'avénement du dernier cabinet

« — Madame la duchesse d'Orléans a dû vous dire combien nous sommes malheureux!

« Et, sur-le-champ, il fit une idylle sur le bonheur dont il jouissait à la campagne, sur la vie tranquille et selon ses goûts qu'il passait au milieu de ses enfants. Je saisis le moment d'une pose entre deux strophes pour prendre à mon tour la parole et pour répéter à peu près ce que j'avais dit aux princesses.

« — Ah! s'écria-t-il, c'est là mon désir! combien je serais satisfait d'être le tuteur et le soutien de cet enfant! Je pense comme vous : prendre le duc de Bordeaux serait certainement ce qu'il y aurait de mieux à faire. Je crains seulement que les événements ne soient plus forts que nous.

« — Plus forts que nous! N'êtes-vous pas investi de tous les pouvoirs? Allons rejoindre Henri V; appelez auprès de vous, hors de Paris, les Chambres et l'armée. Sur le seul bruit de votre départ, toute cette effervescence tombera, et l'on cherchera un abri sous votre pouvoir éclairé et protecteur.

« Pendant que je parlais, j'observais Philippe. Mon conseil le mettait mal à l'aise; je lus écrit sur son front le désir d'être roi. — La chose est plus difficile que vous ne le pensez, me dit-il sans me regarder; cela ne va pas comme cela. Vous ne savez pas dans quel péril nous sommes. Une bande furieuse peut se porter contre les Chambres aux derniers excès, et nous n'avons rien pour nous défendre. »

M. de Chateaubriand persiste dans son opinion, la développe, et termine ainsi : « Vous pouvez régner quinze ans sous le nom de votre pupille; dans quinze ans l'âge du repos sera arrivé pour nous tous; vous aurez eu la gloire unique dans l'histoire d'avoir pu monter au trône et de l'avoir laissé à l'héritier légitime; en même temps, vous aurez élevé cet enfant dans les lumières du siècle, et vous l'aurez rendu capable de régner sur la France : une de vos filles pourrait un jour porter le sceptre avec lui. »

« Philippe, ajoute M. de Chateaubriand, promenait ses re-

gards vaguement au-dessus de sa tête: — Pardon, me dit-il, j'ai quitté pour m'entretenir avec vous une députation auprès de laquelle il faut que je retourne. Madame la duchesse d'Orléans vous aura dit combien je serais heureux de faire ce que vous pourriez désirer; mais, croyez-le bien, c'est moi qui retiens seul une foule menaçante. Si le parti royaliste n'est pas massacré, il ne doit la vie qu'à mes efforts.

« Son Altesse royale se retira, et j'allai retrouver mes amis. — Eh bien? s'écrièrent-ils. — Eh bien, il veut être roi. — Et la duchesse d'Orléans? — Elle veut être reine. — Ils vous l'ont dit? — L'un m'a parlé de bergeries, l'autre des périls qui menacent la France et de la légèreté de la *pauvre Caroline*[1]. »

Consentie par Charles X le jeudi, même le vendredi, lorsque le duc d'Orléans n'était pas encore venu se placer au milieu de l'insurrection, la régence était une combinaison que le premier prince du sang aurait accueillie avec empressement; mais ce prince pouvait difficilement l'accepter le samedi matin à plus forte raison le lundi : trop de personnes se trouvaient déjà compromises, comme lui-même, avec la révolution. Supporter pendant douze à quinze ans le poids et les soucis de la royauté sans en avoir, pour les siens, le bénéfice de perpétuité, était une charge que le chef de la branche cadette de Bourbon pouvait subir; mais s'imposer volontairement une pareille position, la choisir, lorsque la couronne s'offrit à lui, était tout à la fois un effort au-dessus de son caractère et une transaction hors de son pouvoir. Le duc d'Orléans avait le sentiment vrai de la situation lorsqu'il déclarait à M. de Chateaubriand « que les événements étaient plus forts que le principe de la succession légitime et que lui-même; » ce prince n'appréciait pas avec moins de justesse sa position personnelle quand il répondait à M. de Sémonville,

[1] La duchesse de Berry. — *Mémoires d'outre-tombe*, t. IX.

qui lui conseillait également de se contenter de la régence : « La moindre indisposition de cet enfant verrait renouveler contre moi les calomnies dirigées contre le régent mon aïeul : à la moindre douleur d'entrailles, on m'accuserait de l'avoir empoisonné. » Toute hésitation avait cessé chez le duc d'Orléans lorsqu'il reçut à Neuilly le mot si pressant de M. Laffitte; ses paroles à M. Bérard avant d'aller à l'Hôtel de Ville et la conversation privée qu'il eut le soir même avec M. de la Fayette prouvent surabondamment que la résolution d'accepter la couronne était arrêtée dans son esprit à l'heure où il avait franchi les barrières de la capitale. Cependant la présence de Charles X, de son fils et de son petit-fils, à quinze lieues de Paris, au milieu d'une armée forte encore de 11 à 12,000 hommes et de 40 pièces de canon, ne laissait pas de troubler ses décisions, d'embarrasser son langage et ses actes. Placé entre ses devoirs de famille et les nécessités de sa position personnelle, il se trouvait dans une de ces situations douteuses, suspectes, où l'on ne peut se maintenir que par l'équivoque et qui condamnent à la duplicité : impatient d'en sortir, d'en diminuer, du moins, le poids, il résolut de s'autoriser du titre même que Charles X venait de lui reconnaître, pour envoyer à Rambouillet une députation qui aurait pour mission ostensible de faire cesser toute hostilité contre les troupes encore rangées autour du roi, de protéger ce prince, sa famille et ses serviteurs, contre les éclats de la colère publique, et, pour objet réel, de décider Charles X, au nom de sa sûreté personnelle et de la paix du royaume, à se retirer sur un point plus éloigné de Paris.

Le maréchal Mortier, MM. de Schonen, Jacqueminot et Odilon Barrot furent désignés pour cette démarche. Ces commissaires, à l'exception du duc de Trévise, étaient inconnus de Charles X; pour faciliter leur arrivée jusqu'au roi, on leur adjoignit, sur la proposition du général Sébastiani, son beau-frère le duc de Coigny, que Charles X traitait avec bienveil-

lance. Le maréchal Mortier était *cordon bleu*; il refusa la mission par ce motif que les statuts de l'ordre du Saint-Esprit lui interdisaient de paraître devant le roi sans en porter les insignes, et qu'il ne les avait pas; on le remplaça par le maréchal Maison. Le lieutenant général reçut les membres de la députation avant leur départ, leur annonça que c'était Charles X lui-même qui sollicitait une sauvegarde, et leur recommanda d'agir envers lui avec tous les ménagements et les égards dus à son titre, à son âge et au malheur de sa position. M. de Schonen ayant maladroitement demandé ce qu'ils auraient à faire si on leur remettait le duc de Bordeaux : « Le duc de Bordeaux? dit vivement le lieutenant général; mais c'est votre roi! — Ah! vous êtes le plus honnête homme du royaume! » s'écria aussitôt la duchesse d'Orléans en se jetant dans les bras de son mari.

Partis du Palais-Royal à quatre heures de l'après-midi, les commissaires arrivèrent aux avant-postes de l'armée royale à neuf heures et demie du soir, moins de trois heures après la proclamation du duc de Bordeaux comme roi, sous le nom de Henri V. Le duc de Coigny n'avait pas quitté la cocarde blanche; MM. de Schonen et Jacqueminot portaient l'habit de députés; M. Odilon Barrot, l'uniforme de lieutenant de la garde nationale; le maréchal Maison, le costume de sa dignité militaire; tous les quatre avaient la cocarde tricolore. On les arrêta aux avant-postes, et ils auraient été forcés de rebrousser chemin, si M. de Coigny n'avait fait appeler le général Balthazar, et n'en avait obtenu pour les commissaires, comme pour lui-même, l'autorisation de passer outre. La nuit était venue : la route, percée dans la forêt, traversait deux lignes de bivacs établis sous les arbres, et qui laissaient apercevoir un assez grand nombre de feux. Les commissaires descendirent dans un hôtel public de la ville, et le duc de Coigny se rendit au château. Après avoir expliqué au roi les motifs de sa venue, il le pria de recevoir les commissaires, et lui fit

connaître la mission qu'ils venaient remplir. « Une sauvegarde! dit Charles X surpris; et pourquoi faire? Ne suis-je pas au milieu de mon armée? Mon lieutenant général doit maintenant connaître mes intentions, ajouta-t-il en faisant allusion à son abdication et à l'envoi du général de Foissac-Latour à Paris; je ne quitterai Rambouillet qu'autant qu'on s'y conformera. Quels sont ces commissaires? » M. de Coigny les lui nomma. En entendant le nom de M. de Schonen : « Ah! oui, ce gros juge! » dit le roi[1]; et celui de M. Odilon Barrot : « Le fameux avocat? — Oui, sire. — Eh bien, ajoute Charles X, je vais charger le duc de Raguse de leur répondre que je n'ai nul besoin d'eux; qu'ils peuvent cependant rester, si bon leur semble, et que, s'ils se trouvent mal à leur hôtel, je leur offre un appartement dans le château. » Marmont s'acquitta de ce message; les commissaires, loin d'accepter la réponse du roi, insistèrent pour être admis auprès de lui, et décidèrent M. de Coigny à faire une seconde démarche; il retourna au château; mais Charles X venait de rentrer dans ses appartements et de renvoyer son service; le duc ne fut pas reçu. Les commissaires quittèrent aussitôt Rambouillet.

Au moment où le maréchal Maison et ses collègues étaient sortis de Paris, le général de Foissac-Latour entrait dans cette capitale; l'acte qu'il portait au lieutenant général était déjà connu de ce dernier; plusieurs personnages de la maison de Charles X, accourus de Rambouillet, lui en avaient communiqué les termes. La double abdication du roi et de son fils était une nouvelle inespérée : communiquée sur-le-champ au conseil des ministres, elle fit décider l'envoi immédiat du capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville au Havre, pour y fréter deux bâtiments destinés à transporter Charles X et sa famille à l'étranger. M. Tupinier, commissaire provisoire au département de la marine, mande en toute hâte cet officier

[1] M. de Schonen, conseiller à la Cour royale de Paris, avait, en effet, une forte corpulence

supérieur. « Il faut partir à l'instant même, avant la nuit; vous aurez probablement à vous rendre à Naples, » lui dit-il. Dans ce moment, M. de Foissac-Latour se présentait au Palais-Royal. L'aide de camp auquel il s'adresse pour être introduit auprès du lieutenant général lui répond qu'il ne peut être reçu. L'envoyé de Charles X insiste; il annonce qu'il est chargé d'une pièce de la plus haute importance; l'aide de camp persiste dans son refus; de nouvelles instances, la menace de la responsabilité que cette résistance fera peser sur l'aide de camp, laissent ce dernier inflexible. Une particularité étonnait le général de Foissac : les escaliers, les vestibules, étaient encombrés d'hommes du peuple et d'individus de toutes les classes, les premiers couchés sur les dalles et sur les marches, les autres quittant les appartements ou y dirigeant leurs pas; chacun allait, venait librement; l'entrée des appartements du lieutenant général n'était fermée qu a lui seul. Dans son embarras, il songe à M. de Mortemart, ce chef immobile et impuissant du dernier cabinet de Charles X; il s'informe, le cherche, le découvre, et le décide, à force de sollicitations, à lui venir en aide pour remettre aux mains du lieutenant général l'abdication du roi dont ce ministre n'a pas su maintenir la couronne. Tous les deux se présentent au Palais-Royal vers les onze heures du soir. M. de Mortemart prend l'abdication, et promet de ne s'en dessaisir qu'entre les mains du duc d'Orléans, qui, en effet, la reçoit, la garde, et refuse obstinément de donner audience au général de Foissac. Ce dernier était en outre chargé de deux lettres pour la duchesse d'Orléans : l'une de madame de Gontaut, la seconde de la jeune sœur du duc de Bordeaux; il demande s'il peut du moins les remettre à la royale destinataire; on se montre moins difficile : la duchesse reçoit les lettres, verse des larmes en lisant les phrases candides de l'enfant qui recommande son frère à son affection; après quoi, et sans donner au général la moindre explication sur les intentions de son mari, elle se

borne à affirmer que la famille royale pouvait compter sur le duc d'Orléans, et qu'il était un honnête homme.

A quelques heures de là, le MARDI, 3 AOUT, vers les cinq heures et demie du matin, les commissaires revenaient de Rambouillet et rentraient au Palais-Royal. Conduits jusqu'à l'entrée de l'appartement du duc d'Orléans, ce fut ce prince lui-même qui vint leur ouvrir; il n'était qu'à demi vêtu; les dispositions qu'il manifeste ne sont plus les mêmes que la veille. « Il faut absolument qu'il parte! » dit-il avec une sorte de véhémence aux commissaires après avoir entendu leur rapport. La facile conscience de ce prince se trouve, en effet, plus à l'aise; sa position est plus forte : Charles X n'est plus roi; le Dauphin a également renoncé à ses droits; le lieutenant général possède l'acte qui consacre cette double abdication volontaire. Les ministres sont mandés : on décide que les commissaires retourneront immédiatement à Rambouillet; mais, pour assurer cette fois le succès de leur mission, ils seront appuyés par une armée populaire.

On a fort diversement expliqué le départ des masses armées qui allaient contraindre Charles X à prendre le chemin de l'exil : plusieurs écrivains y ont vu une habile manœuvre du lieutenant général pour éloigner de Paris, le jour même de l'ouverture des Chambres, la partie la plus énergique et la plus exaltée de la population; d'autres, un mouvement spontané des combattants des trois jours pour achever l'œuvre de la révolution; quelques-uns, le fait d'un certain nombre d'anciens officiers inoccupés, avides de se donner des commandements, des grades, ou de se créer des titres aux faveurs du pouvoir nouveau. Toutes ces suppositions tombent devant les explications du gouvernement lui-même; voici en quels termes il a rendu compte dans le *Moniteur* des motifs vrais de cette expédition :

« On ne pouvait laisser subsister aux portes de la capitale *une force armée qui ne relevait pas du gouvernement établi*, et

qui, par sa seule présence aux portes de Paris, y entretenait une irritation dangereuse. Le lieutenant général du royaume reconnut la nécessité de devancer le mouvement que la prolongation du séjour du roi Charles X à Rambouillet ne pouvait manquer de produire dans les masses populaires, afin de placer à sa tête des chefs qui, en le régularisant, prévinssent les excès qu'on aurait pu redouter. Il sentit même que les *sentiments personnels d'affection et de parenté* lui dictaient cette mesure autant que ses devoirs envers la patrie, et qu'elle lui était surtout commandée par le devoir d'arrêter l'effusion du sang, et d'empêcher les Français de s'entr'égorger de nouveau. Le lieutenant général se détermina donc à prendre à temps une détermination *subite et vigoureuse.* Il ordonna au général la Fayette de faire marcher 6,000 hommes de garde nationale dans la direction de Rambouillet, espérant que cette démonstration suffirait pour déterminer Charles X à prendre le parti que tant de circonstances se réunissaient pour lui faire adopter, celui *de s'éloigner et de dissoudre le rassemblement dont il était entouré*[1]. »

M. de la Fayette s'empressa de faire exécuter l'ordre du lieutenant général : 500 hommes furent commandés par légion, et le rappel battu dans tous les quartiers. Paris était au lendemain de la révolution; l'émotion du combat subsistait encore dans toute sa force; des barricades continuaient de couvrir les rues. Le bruit de nombreux tambours battant la générale dans toutes les directions ne tarde pas à attirer la masse de la population sur la voie publique. Chacun s'aborde et s'interroge. « Charles X refuse de partir de Rambouillet, disent les uns. — Il veut marcher sur Paris, répliquent ceux-ci. — Il prétend nous imposer et faire couronner Henri V, » ajoutent ceux-là. Le cri *A Rambouillet! à Rambouillet!* se fait promptement entendre. L'imagination mobile de la popula-

[1] *Moniteur* du 6 août.

tion parisienne lui présente une courte campagne militaire aux environs de la capitale comme une fête inespérée. De tous les points on voit aussitôt se diriger vers les Champs-Élysées, rendez-vous indiqué pour le départ de l'expédition, des jeunes gens et des hommes faits, des adolescents et des vieillards, en costume militaire de toute forme et de toute couleur, en habit de ville, en redingote, en veste, en blouse; coiffés de casques, de shakos, de bonnets à poil, de chapeaux, de casquettes, et armés de fusils de munition ou de fusils de chasse, de carabines, de pistolets, d'épées, de sabres, même de lances enlevées à la troupe pendant les trois journées. Ils sont bientôt réunis au nombre d'environ 10,000. Leur joie éclate en rires bruyants et en clameurs confuses. Un grand nombre, pour s'épargner une partie des fatigues de la route, arrêtent toutes les voitures particulières qu'ils rencontrent, ainsi que les voitures publiques, en font descendre les maîtres et les voyageurs, s'y installent, et prennent la direction de Rambouillet. Ce mélange de calèches, de cabriolets, de charrettes, de fiacres, d'omnibus et de diligences, s'avançant au milieu d'une multitude confuse de piétons diversement costumés et armés, présentait le spectacle le plus bizarre. M. de la Fayette avait confié au général Pajol le commandement en chef des 6,000 hommes fournis par la garde nationale; son fils Georges les commandait en second.

En même temps que cette expédition, dont les forces devaient progressivement se grossir de la population de tous les villages placés sur son chemin, s'éloignait de Paris et marchait sur le château où le vieux roi attendait la nouvelle de la proclamation de son petit-fils, les pairs et les députés se réunissaient au palais Bourbon pour la cérémonie d'ouverture de la session. La décoration était formée des mêmes ornements qui servaient aux solennités précédentes : même trône, mêmes draperies de velours cramoisi parsemées de fleurs de lis d'or, et surmontées du même dais entouré de panaches blancs. Un

drapeau tricolore placé au-dessus de la couronne royale est le seul indice de la révolution qui s'accomplit. Les 221 votants de la dernière Adresse à Charles X sont presque tous présents. Le côté droit compte à peine vingt membres, la plupart fort attristés. La Chambre des pairs se trouve également peu nombreuse; on remarque parmi ses membres : le duc de Mortemart, le duc de Bellune, M. de Chateaubriand, MM. de Sémonville et Portalis, le duc de Caraman et le marquis de Dreux-Brézé. Deux pliants destinés au lieutenant général et à son second fils le duc de Nemours, sont placés en avant du trône. Les ministres, sans doute à cause de leur position provisoire, n'ont point de places privilégiées. Les mêmes canons qui, sur l'esplanade des Invalides, saluaient chaque année l'arrivée de Charles X devant les Chambres, annoncent, par leurs salves habituelles, l'arrivée du duc d'Orléans. Ce prince monte sur l'estrade, se tourne vers l'Assemblée, comme Charles X avait coutume de le faire, salue, et dit : *Asseyez-vous, messieurs* [1]. Prenant ensuite place, non sur le trône, — il n'est pas encore roi, — mais sur un des pliants, il se couvre, et lit un discours dont nous ne citerons que ces passages :

« Le passé m'est bien douloureux ; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir.

« Aussitôt que les Chambres seront assemblées, je ferai porter à leur connaissance l'abdication de S. M. le roi Charles X.

« Par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits.

« Cet acte a été remis en mes mains, hier 2 août, à onze heures du soir. J'en ai ordonné le dépôt dans les archives de la Chambre des pairs, et je l'ai fait insérer dans la partie officielle du *Moniteur* [2].

[1] Cette formule caractérisait déjà le changement politique qui venait de s'opérer : jusque-là, le roi n'invitait à s'asseoir que les seuls membres de la Chambre des pairs; c'était le chancelier qui annonçait ensuite aux députés que le roi leur *permettait* de ne pas rester debout.

[2] L'acte signé par Charles X, le 1er août, pour reconnaître le duc d'Orléans dans sa fonction de lieutenant général du royaume n'avait pas été rendu public ; il ne fut inséré dans le *Moniteur* que le 4, lendemain de l'ouverture des

Des cris nombreux de *Vive le duc d'Orléans!* avaient accueilli l'entrée du prince dans la salle; ils éclatèrent avec plus de vivacité quand il eut achevé son discours. Rentré dans son palais, il en vit bientôt tous les salons littéralement encombrés par une foule de hauts fonctionnaires qui venaient l'assurer de leurs services et protester de leur dévouement. Cette foule, sans cesse renouvelée, était encore considérable à onze heures du soir. Le duc, à ce moment, paraissait soucieux; l'ignorance où le laissaient MM. de Schonen, Maison et Odilon Barrot sur le résultat de leur mission commençait à l'inquiéter. Avaient-ils été accueillis ou repoussés? Serait-il obligé de briser violemment la difficulté, au lieu de la dénouer? Ces réflexions le troublaient assez sérieusement, lorsque, à une heure du matin, il reçut enfin la dépêche suivante :

« Rambouillet, le 3 août 1830, à dix heures du soir.

« Monseigneur,

« C'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous vous apporterons avec la plus grande exactitude tous les détails et tous les incidents de ce voyage. Puisse-t-il se terminer heureusement! Nous suivrons la route de Cherbourg; nous partons dans une demi-heure; toutes les troupes sont dirigées sur Épernon, et, demain matin, on déterminera quelles seront celles qui suivront définitivement le roi.

« De Schonen, maréchal Maison, Odilon Barrot. »

Les commissaires avaient pu facilement devancer l'armée populaire; ils étaient arrivés aux avant-postes de l'armée royale dans le moment où les volontaires parisiens, harassés, affamés, s'arrêtaient à une lieue environ de Rambouillet, pour se reposer de leurs fatigues et y passer la nuit. Installés dans des champs de blé et de luzerne, à droite et à gauche de la

Chambres, quatre jours après sa date, non dans la *partie officielle*, mais au milieu des *faits divers:* encore le fit-on précéder de cette singulière mention : *On parle d'une pièce ainsi conçue.*

route, la plupart de ces volontaires ne s'inquiétaient que des moyens de se procurer des vivres. Le plus épouvantable désordre régnait au milieu d'eux. Leur nombre pouvait alors s'élever à 20,000 hommes. De tous les points s'élevaient des cris, des discussions tumultueuses sur le plan d'attaque qu'il fallait adopter. Chacun n'avait confiance que dans son inspiration personnelle; personne ne se montrait disposé à obéir; nulle part on ne pouvait saisir la moindre trace de discipline et d'organisation. Pendant que cette multitude confuse, désordonnée, bravait avec la plus incroyable insouciance le voisinage de troupes qui n'avaient besoin que de se mettre en marche pour la disperser, les commissaires, accompagnés par Marmont, à qui ils avaient fait demander un sauf-conduit, entraient dans la demeure royale. La veille, ils avaient traversé, dans la forêt, des bivacs où stationnaient environ 3,000 hommes. On ne leur fit pas prendre le même chemin : ils furent introduits dans le château par le parc. Le gros de l'armée royale y campait. La force qu'ils y trouvèrent s'élevait à 6 ou 7,000 hommes d'infanterie, 2,500 chevaux et 40 bouches à feu. Toutes ces troupes se tenaient sous les armes; les gardes du corps étaient à pied, à la tête de leurs chevaux, la bride au bras, le pistolet au poing. Les cours, les salles que traversèrent ensuite les commissaires, se trouvaient remplies d'officiers de toutes armes qui les regardaient avec curiosité. Le duc de Raguse les introduisit auprès du roi; ce prince se promenait alors à grands pas; une irritation péniblement contenue se lisait sur son visage. « Sire, lui dit Marmont, voici les commissaires. — Que me veulent-ils? répondit Charles X en continuant à marcher et en jetant à peine un regard sur M. Odilon Barrot et ses deux collègues ; qu'ils me laissent tranquille! » Le maréchal Maison prit la parole : il annonça que 60,000 Parisiens s'avançaient sur Rambouillet; que cette foule paraissait fort animée, et que les commissaires venaient se mettre à la disposition du roi comme sauvegarde.

« Pourquoi les Parisiens me poursuivent-ils jusqu'ici? répond aussitôt Charles X. Je m'en irai en pays étranger. Voilà bien longtemps que j'en ai envie. Mais j'aurais voulu prendre mon temps, choisir ma retraite. Que veulent-ils? me tuer? Je saurai bien mourir [1]. » — « Alors je pris la parole, a raconté M. Odilon Barrot, et je dis au roi : — Je ne doute pas, sire, que vous ne soyez prêt à faire le sacrifice de votre vie; mais, au nom de ces serviteurs qui, les derniers, vous sont restés fidèles, et qui, par ce motif, doivent vous être plus chers, évitez une catastrophe dans laquelle ils périraient tous sans utilité. Vous avez renoncé à la couronne; votre fils a abdiqué... Charles X m'interrompit avec vivacité : — Et mon petit-fils! s'écria-t-il. J'ai réservé ses droits! Je les défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang!... Je l'interrompis à mon tour : — Quels que soient les droits de votre petit-fils, lui dis-je, quelles que soient vos espérances d'avenir, soyez bien convaincu que, dans l'intérêt même de ces espérances, vous devez éviter que son nom soit souillé du sang français. — Que faut-il faire? dit le roi en se tournant vers le duc de Raguse. — Il faut, sire, consommer votre sacrifice, et à l'instant même, lui dis-je en lui prenant les mains avec une émotion que je sentais bien profondément. Nous nous retirâmes [2]. »

Les commissaires, en quittant Charles X, se virent immédiatement entourés par une foule d'officiers qui, réunis devant la porte du cabinet du roi, attendaient avec anxiété la fin de cette entrevue, dont le résultat devait décider de leur sort. On interrogea avidement M. Odilon Barrot et ses deux collègues sur les intentions du monarque; ils avaient à peine eu le temps de répondre quelques mots, que Charles X, resté avec le duc de Raguse, fait appeler le maréchal Maison. D'abord,

[1] *Chronique*, de Rozet.

[2] Lettre de M. Odilon Barrot à M. Sarrans jeune. (*Louis-Philippe et la Contre-Révolution*, t. II.)

ce dernier refuse de rentrer dans le cabinet du roi sans ses collègues; ceux-ci, pourtant, l'y décident. « Monsieur le maréchal, lui dit Charles X avec une sorte de solennité, vous êtes militaire, et par conséquent homme d'honneur. Je vous demanderai de me donner votre parole que ce que vous m'avez annoncé tout à l'heure est vrai. Je vous croirai. » Le maréchal déclare que, dans sa conviction, le chiffre de 60,000 hommes est exact, et, pour le prouver au roi, il fait une sorte d'énumération des masses que ses collègues et lui ont traversées depuis Paris jusqu'au delà de Saint-Cyr. « Au reste, ajoute-t-il, Votre Majesté pourra bientôt apprécier par elle-même l'importance de ce mouvement. — Quoi ! vous croyez que tout ce monde veut nous attaquer avant le jour? reprend vivement le roi. — Sire, vous serez attaqué dans la nuit, si vous restez, » ajoute le maréchal, qui, voyant Charles X ébranlé, l'adjure de se décider à la retraite. « Allons, dit le roi après un assez long silence, je partirai. » Il voulut insister ensuite sur les droits de Henri V; mais, aux premiers mots, le maréchal Maison l'arrêta en lui faisant observer qu'il ne pouvait engager avec le roi une conversation sur la politique générale hors de la présence de ses collègues. « En révolution, lui dit-il, on devient facilement suspect, et ma position particulière me commande la plus grande réserve. » Ce maréchal devait sa dignité militaire à Charles X, qui l'avait, en outre, comblé de ses dons; en l'entendant avouer aussi crûment qu'il voulait se ménager avec les ennemis de son trône et de sa race, le vieux roi ne put retenir un mouvement de vive surprise. « Quoi ! vous aussi ! » s'écria-t-il. Puis, après un moment de silence, il ajouta : « Vous pouvez vous retirer. »

Demeuré seul avec Marmont, le roi lui demanda son avis. « Le nombre des Parisiens qui marchent contre nous est évidemment fort exagéré, répondit le maréchal, et je crois qu'il serait très-facile de les disperser. Mais, après toutes les désertions qui ont eu lieu depuis quatre jours, les troupes qui res-

tent ne sauraient inspirer une grande confiance. Les bois, d'ailleurs, s'étendent à deux ou trois lieues de Rambouillet, dans la direction de Paris, et la troupe, pour combattre avec avantage, devrait s'avancer jusqu'à cette distance. Or la colonne parisienne a dû gagner du terrain depuis le passage des commissaires; peut-être une partie est-elle déjà entrée dans les bois. Il faudrait l'en chasser avant de pouvoir employer utilement la cavalerie et l'artillerie. L'infanterie seule peut remplir cette tâche. Le roi risquerait donc de se trouver à Rambouillet sans autre force que ses gardes du corps, troupe dévouée sans doute, mais d'un secours inutile si de forts détachements d'infanterie ne l'appuyaient pas. Or qu'adviendrait-il si les soldats ne faisaient pas leur devoir, ou si l'événement devenait contraire? Marcher contre les Parisiens insurgés serait donc un mouvement hasardeux. Les attendre n'offrirait pas moins d'inconvénients. Rambouillet, placé dans une espèce d'entonnoir, au milieu de forêts étendues, n'est pas une position militaire : on ne saurait y déployer des troupes, et il suffirait de quelques gens déterminés, s'avançant proche du château, à la faveur des bois, et déchargeant leurs armes, pour jeter dans les régiments une alarme et une confusion irréparables. Dans ces conditions, ajoutait Marmont, je ne vois qu'un seul parti à prendre : se retirer d'abord derrière l'Eure, ensuite sur la Loire, et essayer d'y établir le gouvernement d'Henri V. — Eh bien, lui dit le roi, retirons-nous à Maintenon; nous verrons là ce que nous aurons à faire. »

Convaincu que l'armée va se porter enfin sur Tours ou sur Blois, ainsi qu'il n'avait cessé de le demander, Marmont expédie immédiatement sur Chartres l'officier d'état-major de Bertheux, pour y préparer des vivres à la brigade de cavalerie légère du général Talon, qui, sur son ordre, prend aussitôt le chemin de cette ville avec toute l'artillerie. Le maréchal fait en même temps prévenir les commissaires que le roi ira cou-

cher à Maintenon. Charles X, à onze heures du soir, part, en effet, avec l'armée : hommes, chevaux, canons, tout, en moins d'une heure, a disparu ; Rambouillet redevient silencieux et désert. Les autorités de cette ville, accompagnées de quelques citoyens armés, prennent possession du palais; un garde du corps qui, succombant à la fatigue, s'était endormi dans une pièce assez retirée, se réveilla au milieu de gardes nationaux. Les commissaires firent demander au maire un drapeau tricolore pour l'arborer sur le château. « Il est tout prêt, répond ce fonctionnaire ; nous n'attendions que le départ du roi pour le planter [1]. » Le même courrier qui portait au duc d'Orléans la dépêche que nous avons reproduite fut chargé de remettre au général Pajol un message où les commissaires l'informaient du départ du roi, et l'invitaient à faire rebrousser chemin à ses volontaires, qui, le lendemain de bonne heure, reprirent la route de Paris. Trois ou quatre cents des plus animés persistèrent seuls à se porter sur Rambouillet, s'emparèrent des voitures de cour que le roi y avait laissées avec le fourgon renfermant les diamants de la couronne, et se firent ramener triomphalement dans ces carrosses éclatants de dorures, dont l'élégance et les attelages somptueux formaient le plus étrange contraste avec les blouses, les vestes d'un certain nombre de volontaires que l'on voyait à demi couchés sur les coussins de satin blanc de l'intérieur, ou assis sur les vastes siéges des cochers et jusque sur l'impériale.

On a blâmé Charles X d'avoir quitté Rambouillet sans combat : la défaite de l'expédition parisienne, a-t-on dit, était certaine, et la victoire ramenait les troupes royales dans Paris Une attaque prompte, vigoureuse, aurait eu facilement raison, sans doute, du désordre, du défaut de discipline et du manque d'armes des volontaires parisiens. Mais toutes les troupes n'étaient pas également disposées à recommencer la lutte, ainsi

[1] *Chronique*, de Rozet.

que le faisait observer Marmont. En ce moment, en effet, les chefs des régiments suisses, entre autres, négociaient, par l'intermédiaire de l'un d'eux, M. de Maillardoz, et de M. de Tschann, chargé d'affaires de la Confédération helvétique à Paris, un arrangement qui assurait à leurs soldats la protection du gouvernement nouveau contre la colère publique, sans les obliger à violer le serment qu'ils avaient prêté. Décidés à se sacrifier jusqu'au dernier pour Charles X s'il était attaqué, ils ne feraient usage de leurs armes que pour défendre la personne de ce prince. Le sauf-conduit contenant cette garantie fut remis, par erreur, au duc de Raguse au moment où il entrait dans Épernon. Le maréchal Maison venait, il est vrai, de tromper Charles X sur les forces qui s'avançaient contre lui ; cette exagération était sans doute un fait blâmable en soi, surtout dans la bouche de ce militaire ; mais le chiffre qu'il avait donné serait devenu vrai le lendemain, et aurait doublé le jour suivant. Le soulèvement, en effet, était universel : chaque habitant, dans un rayon assez étendu autour de Paris, devenait un ennemi pour les soldats de la garde. D'un autre côté, la généralité des grandes villes, au signal de la capitale, s'étaient spontanément levées, et, si l'on excepte Nantes, où une courte lutte s'engagea entre la troupe et les habitants, qui demeurèrent les maîtres, nulle part la cause royale n'avait été défendue ; partout la révolution s'était accomplie sans résistance. Enfin, dans nombre de lieux, on s'apprêtait à marcher au secours de l'insurrection parisienne ; déjà même les contingents de plusieurs villes s'étaient mis en route, et 2,000 Rouennais, entre autres, parfaitement armés, organisés, et pourvus d'artillerie, étaient arrivés assez à temps pour se joindre à l'expédition dirigée sur Rambouillet, et en former l'arrière-garde. — La défaite des volontaires parisiens, en avant de Rambouillet, satisfaction vaine donnée à l'amour-propre de quelques chefs, aurait été un triomphe sans résultat : elle ne pouvait rendre à Charles X les chances que, depuis

six jours, il avait progressivement perdues. Les retours subits de fortune qui changent soudainement une défaite en victoire se rencontrent quelquefois entre deux armées encore en présence sur un champ de bataille; ils n'appartiennent pas aux luttes engagées entre tout un peuple et une dynastie.

On a vu que Marmont, en donnant l'ordre de départ aux troupes royales, était convaincu que Charles X était enfin décidé à prendre position derrière la Loire; le maréchal avait compté sans la faiblesse du roi : après s'être retiré de Saint-Cloud sur Versailles et Trianon, avec la pensée de résister à l'insurrection victorieuse à Paris; après avoir ensuite rétrogradé jusqu'à Rambouillet pour y défendre désespérément sa couronne, le frère de Louis XVI et de Louis XVIII, esprit obstiné, mais sans force, ne devait pas retrouver à Maintenon la décision et la fermeté qui lui avaient constamment manqué; la nouvelle halte où il se rendait ne devait être, pour lui, qu'un pas de plus sur le chemin de l'exil.

CHAPITRE VIII

Arrivée du roi et des troupes à Maintenon, le 4 *août :* séparation, adieux. Voyage de Charles X; son passage à Dreux, à Laigle, à Merlerault; séjour à Argentan.

Discussion de la *proposition Bérard* au sein des deux Chambres, le 7 *août :* discours de MM. Hyde de Neuville et de Chateaubriand. — Séance du 9 *août :* proclamation de Louis-Philippe comme roi des Français.

Suite du voyage de Charles X : le cortége; les populations. — Dépêches de Londres; envoi du général Hulot en Normandie; rassemblements armés à Carentan. Séjour de Charles X à Valognes. Son arrivée à Cherbourg; son entretien avec les commissaires.

Causes de la chute de la Restauration. Caractère de la Révolution de juillet. Contraste entre la chute de Charles X et celle de Louis-Philippe.

Charles X a bord du Great-Britain. *Journal de Dumont-d'Urville.* Lettre de cet officier sur son retour à Paris et sur la cour de Louis-Philippe.

Charles X arriva à Maintenon le mardi, 4 aout, à une heure après minuit. Les troupes s'y trouvèrent rendues à quatre heures du matin. Continueraient-elles leur route sur la Loire? ou bien, se résignant à l'exil et se dirigeant vers le port d'embarquement que lui-même avait désigné, le roi renverrait-il l'armée dans ses garnisons? Depuis six jours, Charles X ne faisait que fléchir et céder; ces continuels sacrifices tenaient à une résignation religieuse qui lui faisait accepter les événements comme la volonté de Dieu autant qu'à l'abattement de son esprit. Excuse et consolation de sa faiblesse, cette soumission presque fataliste à ce qu'il regardait comme les impénétrables secrets de la Providence se trouvait aidée par le sentiment de son impuissance à soutenir une guerre civile. La force lui avait manqué pour débarquer en Vendée, trente-

cinq ans auparavant; était-ce à soixante-treize ans qu'il irait courir les hasards devant lesquels il avait alors reculé? Il fit appeler Marmont, et lui dit que son parti était arrêté; qu'il renonçait à se rendre sur la Loire; que son intention était de gagner Cherbourg pour s'y embarquer, et que, le soir même, il coucherait à Dreux. Le duc de Raguse forma immédiatement l'escorte : les gardes du corps et les gendarmes d'élite furent désignés pour composer le cortége, que complétèrent deux pièces d'artillerie avec leurs caissons. Le reste des troupes devait se diriger sur Chartres. L'*ordre du jour* suivant, adieux de Charles X à l'armée, annonça cette séparation :

« Maintenon, le 4 août 1830.

« Aussitôt après le départ du roi, tous les régiments d'infanterie de la garde et la gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les vivres qui leur seront nécessaires. Messieurs les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs régiments, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux; qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de leur belle conduite, de leur dévouement à supporter les fatigues et les privations dont ils ont été accablés dans ces circonstances malheureuses.

« Le roi transmet, pour la dernière fois, ses ordres aux braves troupes de la garde qui l'ont accompagné : c'est de se rendre à Paris, où elles feront leur soumission au lieutenant général du royaume, qui a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur bien-être à l'avenir.

« *Le maréchal* DUC DE RAGUSE. »

La compagnie des gardes du corps à pied, dite des *Cent-Suisses*, appartenant à la maison militaire du roi, et non à l'armée, remit son étendard à Charles X. Les officiers de tous les autres corps furent admis à prendre congé du monarque, ainsi que du Dauphin et des deux princesses. Le roi les remercia de leur fidélité, et leur donna sa main à baiser. Sa douleur était profonde; il parvint cependant à la dominer : son attitude demeura grave et digne. La physionomie du Dauphin était sans expression. La duchesse de Berry, caractère léger, esprit

mobile, changeait d'humeur au moindre incident, et passait, avec une égale facilité, du rire aux larmes. La fille de Louis XVI se montrait profondément émue ; elle embrassa plusieurs officiers en les serrant convulsivement dans ses bras, et ses pleurs mouillaient la main qu'elle tendait à ceux qui venaient y poser leurs lèvres. « Adieu, mes amis, soyez heureux ! » leur disait-elle.

Charles X quitta Maintenon à dix heures du matin. Vers midi, le comte de Geslin, maréchal des logis du palais, chargé de préparer les logements, et qui était parti à l'avance pour Dreux, vint annoncer que les habitants lui avaient signifié qu'ils ne recevraient ni Charles X ni son escorte. Le maréchal Maison et ses deux collègues prennent aussitôt les devants, arrivent à Dreux, et se rendent à l'hôtel de ville, où ils réunissent les autorités et les principaux habitants, que M. Odilon Barrot harangue; il invoque le respect dû au malheur, et obtient que le roi pourra entrer dans la ville. Les commissaires reviennent sur leurs pas. « Monseigneur, dit M. Odilon Barrot au Dauphin, la famille royale pourra coucher ce soir à Dreux; mais il faut qu'elle se résigne à y voir les couleurs nationales. — Cela ne me regarde pas, répond le prince; voyez le roi. » On prévient Charles X, qui réplique « que cela lui est indifférent. » Lorsque le cortége atteignit les premières maisons, le général Vincent, dans la pensée d'inspirer plus de respect pour le royal voyageur, vient se placer, chapeau bas et revêtu de son uniforme d'officier général, à une des portières du carrosse du roi. « Vincent! Vincent! lui crie le Dauphin, c'est la place du lieutenant des gardes du corps! » Le lendemain, 5, Charles X coucha à Verneuil; le 6, à Laigle, et, le 7, à Merlerault, où la duchesse de Berry quitta les habits d'homme qu'elle portait depuis son départ de Saint-Cloud, pour reprendre des vêtements de femme de la plus grande simplicité[1]. La veille, à Laigle, une diffi-

[1] Le costume de la duchesse de Berry se composait d'une redingote de cou-

culté soulevée par une question d'étiquette avait présenté le plus étrange contraste entre l'abandon que mettait la belle-fille de Charles X dans sa tenue personnelle et le respect du vieux roi pour toutes les formes consacrées par les habitudes de sa dignité. Le roi de France ne prend jamais ses repas sur une table ronde : la place d'honneur n'y est pas assez marquée; on ne pouvait offrir à Charles X que des tables circulaires; ses serviteurs firent fabriquer à la hâte une table carrée.

Le 8, la famille royale vint coucher à Argentan, où elle séjourna le lundi, 9 août. Ce jour-là même, à l'heure où Charles X, fidèle à ses habitudes de piété, entendait la messe dans la principale église de cette petite ville, à Paris, au sein du palais Bourbon, le chef de la branche cadette de sa race déclarait aux deux Chambres qu'il acceptait la couronne aux conditions qu'elles lui avaient fixées. C'était l'avant-veille, 7, que, sur la proposition de M. Bérard, la Chambre des députés avait discuté et voté ces conditions. La constitution cessait d'être une concession, un octroi de la couronne; la couronne, au contraire, devenait une délégation, un don conditionnel de la nation. La proposition soumise à l'Assemblée contenait : la déclaration de la vacance du trône; les modifications qui seraient apportées à la Charte de 1814; l'appel du duc d'Orléans au trône. La discussion des modifications apportées à la Charte de 1814, c'est-à-dire la discussion de la loi politique du nouveau règne, appartient à l'histoire de Louis-Philippe : le préambule et la conclusion de la proposition de M. Bérard intéressent seuls l'histoire de Charles X; ces deux parties de la proposition étaient ainsi conçues :

Préambule. « La Chambre des députés, prenant en considération l'impérieuse nécessité qui résulte des événements des 26, 27, 28 et 29 juillet dernier et de la situation générale où la France s'est trouvée placée à la suite de la violation de la Charte constitutionnelle;

leur foncée, d'une cravate noire, d'un gilet et d'un pantalon blancs, de bottes, et d'un chapeau rond à larges bords.

« Considérant, en outre, que, par suite de cette violation et de la résistance héroïque des habitants de Paris, S. M. Charles X et tous les membres de la branche aînée de la maison royale sortent en ce moment du territoire, *déclare que le trône est vacant, en fait et en droit, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir;*

« La Chambre déclare, secondement, que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule de la Charte constitutionnelle est supprimé, et que les articles suivants de la même Charte doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée... »

Conclusion. « Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la Chambre des députés déclare enfin que l'intérêt universel e pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, et ses descendants, à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

« En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et, après l'avoir fait devant les Chambres assemblées, à prendre le titre de *roi des Français.* »

La discussion sur la déclaration de la vacance du trône, déclaration qui consacrait la déchéance de Charles X et de sa race, amena successivement à la tribune MM. de Conny, Hyde de Neuville, de Lézardières, Pas de Beaulieu, Arthur de la Bourdonnaie et Berryer; tous repoussaient la déchéance; le langage de M. Hyde de Neuville fut le plus élevé.

« Je n'entends juger personne, dit-il; je sais qu'en politique comme en religion les consciences ne sont pas toutes soumises aux mêmes influences, aux mêmes impressions, et qu'ainsi les hommes voulant, cherchant également le bien, peuvent, sans faillir (du moins devant Dieu), suivre des directions opposées.

« J'ai fait tout ce qu'un homme de cœur et d'honneur, tout ce qu'un bon Français pouvait faire pour éviter à sa patrie d'épouvantables calamités. J'ai été fidèle à mes serments comme à mes affections; et, certes, je n'ai jamais trompé cette royale famille que de faux amis, des insensés, des êtres

bien perfides, bien coupables, viennent de précipiter dans l'abîme.

« Messieurs, je n'ai point trahi la fortune de ceux que j'ai servis depuis mon enfance avec un zèle que rien n'a pu décourager; je ne trahirai pas leur malheur, ce serait trahir ma vie et me déshonorer à mes propres yeux. C'est vous dire que, lors même que je pourrais me croire la mission de briser un trône et de faire un roi, je laisserais à d'autres le soin de fixer par d'aussi grands changements les nouvelles destinées de la France. Mais je ne me reconnais pas un tel droit; je ne peux donc que repousser la souveraineté dangereuse que la proposition m'appelle à exercer.

« Je crois qu'il peut y avoir du péril à vouloir fonder l'avenir, tout l'avenir d'un peuple, et surtout d'un grand peuple, sur les impressions et les préventions du moment. Mais, enfin, je n'ai pas reçu du ciel le pouvoir d'arrêter la foudre; je ne puis rien contre un torrent qui déborde; je n'opposerai donc à des actes que je ne peux seconder ni approuver que mon silence et ma douleur. Je ne finirai pas sans adresser au ciel des vœux ardents pour le repos, le bonheur et les libertés de ma patrie. Dieu sait s'ils sont sincères! »

Un député, M. de Podenas, qui soutenait la rédaction du préambule, ayant accusé Charles X « d'être l'héritier de la férocité de Charles IX, » M. de Martignac demanda vivement la parole et se précipita à la tribune. Cet ancien ministre, évitant de se prononcer sur le fond même du débat, borna son allocution à une défense chaleureuse du caractère de Charles X[1]. « Lui, cruel! s'écria-t-il : lui, féroce! non : l'amour de la patrie brûlait dans son cœur. (Murmures.) Je ne juge pas le mouvement qui l'a renversé; je ne m'étonne pas de la résistance, que je déclare moi-même héroïque, qui s'est levée dans

[1] L'émotion qui semblait dominer M. de Martignac lorsqu'il demanda la parole fit dire à Benjamin Constant : « Allons! voilà M. de Martignac qui va nous jouer un *air* de sensibilité! »

Paris contre d'infâmes ordonnances; c'est le nom que je leur ai donné quand elles ont paru; mais, encore une fois, pourquoi insulter au malheur? — Non, réplique M. Bernard (de Rennes), Charles X n'a pas été animé par l'amour de la patrie; le sceptre était dans ses mains comme le signe de protection; c'est lui qui l'a brisé en frappant sur son peuple. »

Le préambule, mis aux voix, fut adopté à la presque unanimité des votants; les membres de l'ancien côté droit ne prirent aucune part au vote. L'appel du duc d'Orléans au trône ne fut pas discuté; les députés de la droite sortirent de la salle au moment de l'ouverture du scrutin sur l'ensemble de la proposition. Le dépouillement des votes donna le résultat suivant :

Nombre des votants, 252; boules blanches pour l'adoption, 219; boules noires pour le rejet, 33.

Les députés se rendirent immédiatement en corps au Palais-Royal, pour porter leur résolution au duc d'Orléans. Tandis que, dans ces premières heures d'universelle espérance, les membres de l'Assemblée élective échangeaient avec le lieutenant général des élans de joie et des protestations, la Chambre des pairs s'occupait, dans l'isolement et dans le silence, non de discuter, mais d'enregistrer le travail élaboré au palais Bourbon, et dont on venait de lui transmettre une copie. Ce fut le duc de Choiseul qui en proposa l'adoption pure et simple. Un seul membre, M. de Chateaubriand, demanda la parole; son discours, le dernier, est le plus remarquable de tous ceux qu'il a composés; toutes les forces de son intelligence et de son talent se trouvent résumées, concentrées dans cette harangue suprême; elle réunit toutes les qualités de son style sans en avoir les défauts; chose remarquable! il y reste constamment dans la réalité des choses, et l'éclat poétique qui en rehausse la forme ne fait que mieux ressortir la netteté, la fermeté du fond.

« Jamais défense ne fut plus juste, plus héroïque, que celle

du peuple de Paris, dit-il. Il ne s'est pas soulevé contre la loi, mais pour la loi: tant qu'on a respecté le pacte social, le peuple est demeuré paisible; il a supporté sans se plaindre les insultes, les provocations, les menaces : il devait son argent et son sang en échange de la Charte; il a prodigué l'un et l'autre. Mais, lorsque après avoir menti jusqu'à la dernière heure on a tout à coup sonné la servitude; quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie a soudainement éclaté; quand une terreur de château, organisée par des eunuques, a cru pouvoir remplacer la terreur de la République et le joug de fer de l'Empire, alors ce peuple s'est armé de son intelligence et de son courage; il s'est trouvé que ces *boutiquiers* respiraient assez facilement la fumée de la poudre, et qu'il fallait plus de quatre soldats et un caporal pour les réduire.

« J'ai transporté ma discussion sur le terrain de mes adversaires; je ne suis point allé bivaquer dans le passé, sous le vieux drapeau des morts, drapeau qui n'est pas sans gloire, mais qui pend le long du bâton qui le porte, parce qu'aucun souffle de vie ne le soulève. Quand je remuerais la poussière des trente-cinq Capets, je n'en tirerais pas un argument que l'on voulût écouter. L'idolâtrie d'un nom est abolie; la monarchie n'est plus une religion, c'est une forme politique préférable dans ce moment à toute autre, parce qu'elle fait mieux entrer l'ordre dans la liberté.

« Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissements dédaignés; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissance, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil.

« Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté, à ces champions de l'autel et du trône qui naguère me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui, pour l'infortuné maître qui vous combla de ses dons et que vous avez perdu! Provocateurs de coups d'État, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? Vous vous cachez dans la boue du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi; votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces preux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendants de Henri IV à coups de fourche tremblent maintenant, accroupis sous la cocarde tricolore : c'est tout naturel; les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne et ne couvriront point leur lâcheté [1]. »

Immédiatement après ce discours, la Chambre vota au scrutin sur la déclaration de la Chambre des députés. Les votants

[1] Les plaintes éloquentes de M. de Chateaubriand contre « les pieux libellistes, les champions de l'autel et du trône qui, accroupis sous la cocarde tricolore, ne devaient sacrifier à leur loyauté ni une obole ni une place, » étaient une accusation fondée. La généralité des membres de la Congrégation devinrent les partisans les plus passionnés du pouvoir qui dispensait maintenant les honneurs et la fortune. Lui-même en a cité un singulier exemple : arrêté en 1832, à l'occasion du débarquement de la duchesse de Berry, il fut conduit à la préfecture de police, et M. Desmortiers, juge d'instruction, se présenta pour l'interroger. « Il entra dans ma petite chambre, dit-il; un air doucereux était étendu comme une couche de miel sur son visage contracté et violent. M. Desmortiers était naguère de la Congrégation, grand communiant, grand légitimiste, grand partisan des ordonnances de juillet, et devenu forcené *juste milieu*. Je priai cet animal de s'asseoir, avec toute la politesse d'un *ancien régime;* je lui approchai un fauteuil, je mis devant son greffier une petite table, une plume et de l'encre; je m'assis en face de M. Desmortiers, et il me lut d'une voix bénigne les petites accusations qui, dûment prouvées, m'auraient tendrement fait couper le cou; après quoi, il passa aux interrogatoires. »

M. de Chateaubriand refusa obstinément de répondre, même à la demande de son nom, préliminaire obligé de tous les actes de cette nature; le juge insista. « Je déclarai de nouveau, ajoute M. de Chateaubriand, que, ne re-

se trouvaient au nombre de 114 ; la déclaration fut adoptée par 89 voix contre 10. Quinze pairs, quoique le vote fût secret, n'avaient donné que des billets blancs.

Le surlendemain, 9 AOUT, les deux Chambres se réunissaient au palais Bourbon pour la proclamation du nouveau roi. La décoration était la même que le 3 août; seulement les fleurs de lis avaient disparu, et les drapeaux tricolores étaient plus nombreux. Le même trône occupait la partie supérieure de l'estrade; en avant étaient trois pliants, ainsi qu'une table recouverte d'un tapis de velours et portant un encrier. La salle était comble. Vers une heure, les députés et les pairs commencèrent à arriver; ceux-ci étaient au nombre d'environ 90, et, parmi eux, on remarquait MM. de Talleyrand, de Mortemart, Decazes, Portalis, Roy, de Sémonville. A deux heures, une salve d'artillerie annonce l'approche du lieutenant général. Les grandes députations des deux Chambres sortent pour le recevoir; bientôt il entre, accompagné de ses fils les ducs de Chartres et de Nemours; il monte lentement les degrés de l'estrade, au milieu des cris de *Vive le duc d'Orléans!* poussés avec force; il s'assoit sur le pliant du milieu entre ses deux fils, qui l'imitent, se couvre, et invite les deux Assemblées à s'asseoir. Quatre maréchaux en grand uniforme, les ducs de Trévise, de Reggio, de Tarente, et le comte Molitor, se placent debout, en arrière du prince, qui demande

connaissant point l'ordre politique existant, je n'avais rien à répondre et ne signerais rien ; que je serais, du reste, toujours charmé d'avoir l'honneur de recevoir M. Desmortiers.

« Je vis que cette manière d'agir mettait en fureur le saint homme ; qu'ayant partagé mes opinions, ma conduite lui semblait une satire de la sienne. A ce ressentiment se mêlait l'orgueil du magistrat, qui se croyait blessé dans ses fonctions. Il voulut raisonner avec moi ; je ne pus jamais lui faire comprendre la différence qui existe entre l'ordre social et l'ordre politique.

« Quinze jours s'écoulèrent de la sorte. M. Desmortiers, dont j'avais appris les fureurs (fureurs qu'il tâchait de communiquer aux juges), m'abordait d'un air confit, en me disant : « Vous ne voulez donc pas me dire votre il- « lustre nom? » etc. (*Mémoires d'outre-tombe.*)

au président de la Chambre des députés de lui donner lecture de la déclaration votée l'avant-veille. M. Casimir Périer, placé en face du trône, à côté de M. Pasquier, nommé depuis quelques jours président de la Chambre des pairs, se lève, lit la déclaration, et vient ensuite la remettre entre les mains du lieutenant général. M. Pasquier, sur l'invitation du prince, se lève à son tour, et se borne à apporter l'acte d'adhésion de la Chambre héréditaire. Ces préliminaires accomplis, le duc d'Orléans salue l'Assemblée, et, assis et couvert, il dit :

« J'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs ; j'en ai pesé et médité toutes les expressions.

« J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de *roi des Français* qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

Des cris nombreux de *Vive le roi!* éclatent aussitôt dans toutes les parties de la salle ; le ministre de la justice, M. Dupont (de l'Eure) s'approche et remet au prince la formule du serment qu'il doit prêter. Toute l'Assemblée se lève ; le duc d'Orléans est également debout ; il se découvre, et, levant la main, il prononce ces paroles d'une voix ferme et sonore :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration ; de ne gouverner que par les lois, et selon les lois ; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Les acclamations se renouvellent, et, par un cérémonial aussi nouveau que la solennité elle-même, les quatre maréchaux debout auprès du trône, et qui tous assistaient au sacre de Charles X, où l'un d'eux, le maréchal Mortier, portait la main de justice, s'avancent successivement vers le nouveau souverain, et lui présentent les insignes de la royauté : le maréchal Macdonald lui offre la couronne ; le maréchal Oudinot le sceptre ; le maréchal Mortier le glaive ; le maréchal Molitor

la main de justice. Le nouveau monarque ôte alors son gant, et, prenant la plume que lui offre M. Dupont (de l'Eure), il appose son nom au bas des différents actes qui consacrent sa royauté. Cette formalité remplie, on enlève les pliants, et *Louis-Philippe* prend place sur le trône : là, il adresse quelques mots à l'Assemblée; il déclare « qu'il sera fidèle au pacte d'alliance qu'il vient d'accepter, » descend ensuite de l'estrade, et quitte la salle au milieu des acclamations les plus bruyantes.

Ce n'était pas un spectacle sans grandeur que cette scène si simple et si extraordinaire tout à la fois, où l'on voyait une Assemblée élective donner la première couronne du monde à des conditions discutées publiquement, et solennellement acceptées. Cette cérémonie consommait la Révolution : le duc d'Orléans était entré au palais Bourbon lieutenant général du royaume; il en sortait roi. Pendant qu'il retournait à son palais, salué par des acclamations qui se faisaient encore entendre longtemps après qu'il y était rentré, les voitures qui emportaient en exil les trois générations de rois frappées par la révolution qui venait de s'accomplir continuaient à s'avancer vers Cherbourg. Le cortége marchait lentement, à petites journées. Chaque matin, avant le départ, les commissaires venaient demander les ordres du roi, lui remettaient leurs journaux, que Charles X lisait tous, et prenaient les devants afin de faire préparer toute chose sur la route et au lieu où le roi avait décidé de s'arrêter. Charles X faisait la plus grande partie du chemin à cheval; il ne montait en voiture qu'à l'approche des villes ou des bourgs qu'il lui fallait traverser. Sur sa demande, les commissaires, lorsqu'ils paraissaient devant lui, évitaient de porter la ceinture tricolore, et tenaient leurs chapeaux de manière à ne pas lui en présenter la cocarde. Mais la précaution était vaine : la vue du drapeau et de la cocarde aux trois couleurs ne cessait de poursuivre le roi depuis son passage à Dreux ; à mesure qu'il avan-

çait, cette cocarde et ce drapeau semblaient même se multiplier; le clocher du plus humble village était surmonté du nouvel étendard. Les populations accouraient sur son passage ; mais, attirées surtout par un intérêt de curiosité, elles demeuraient muettes et se tenaient dans l'immobilité. On eût dit qu'elles ressentaient une pitié respectueuse à la vue de ce long et silencieux cortége qui passait devant elles avec la lenteur d'un convoi funèbre : cortége de mort, en effet, car il emportait vers la terre étrangère toute une dynastie royale ; véritables funérailles qui, retour étrange des choses politiques ! se trouvaient conduites par le maréchal dont la défection, en 1814, avait ouvert les portes de la France à Charles X, et par le général qui, le premier, avait reçu Louis XVIII à son retour de l'exil[1]. Dominé par les illusions de sa position et par le souvenir de ses voyages officiels, le vieux roi voyait dans l'attitude des habitants placés sur son passage un signe de tristesse et de regrets. Répondant à un des commissaires qui l'interrogeait sur sa santé : « Je me porte bien physiquement, lui dit-il, mais je souffre de la douleur de ces populations. » En vain toutes les têtes restaient couvertes, et la cocarde tricolore était fixée à tous les chapeaux; ces faits ne pouvaient désabuser Charles X; il laissait entendre que la population était comprimée dans l'expression de ses véritables sentiments, et qu'il savait comment les gouvernements parviennent à en empêcher la manifestation.

Ce prince avait prodigué bien des grâces, répandu bien des dons au temps de sa puissance; il aurait vainement attendu, durant ce long voyage, une marque de la reconnaissance de ceux qu'il avait comblés de ses bienfaits. Non-seulement les lettres qu'on lui adressait et que les commissaires lui faisaient fidèlement remettre étaient en très-petit nombre, mais tous les châteaux placés sur sa route demeuraient fermés. Un seul témoignage public de sympathie lui fut donné par les habi-

[1] Marmont, le général Maison.

tants d'une humble demeure où ses dons n'étaient jamais entrés. Lorsqu'il traversa le Val-de-Vire, des hommes, des femmes, des enfants, des domestiques, en grand deuil et portant des branches de lis à la main, sortirent de la maison du poëte Chênedollé; ils s'avancèrent vers le cortége, et, s'inclinant, déposèrent les fleurs qu'ils portaient dans la voiture du vieux roi.

Parti le 10 d'Argentan, Charles X vint coucher, le surlendemain, 12, à Saint-Lô. Son voyage comptait déjà huit jours de durée. Le nouveau gouvernement tolérait cette lenteur; il avait décidé de ne pas laisser les exilés débarquer sur les territoires dont le voisinage pourrait offrir à Charles X de trop grandes facilités pour entretenir des relations avec son parti. Devait-il comprendre l'Angleterre dans cette exclusion? Refuge des Bourbons pendant vingt-cinq ans, ce royaume était le foyer d'où avaient éclaté tous les complots de l'émigration. Il y a plus : le ministère placé, en ce moment même, à la tête des affaires et que présidait le duc de Wellington, représentait cette politique de conservation monarchique qui avait été le principe de toutes les coalitions de l'Europe contre la France républicaine et impériale. Ce cabinet fléchirait-il devant la nouvelle révolution? On n'osait l'espérer, et c'était sous l'impression de cette crainte que M. Tupinier avait annoncé au capitaine Dumont-d'Urville que Naples serait probablement sa destination. Toutefois on avait écrit à Londres, et la réponse du cabinet britannique était arrivée plus favorable qu'on ne pouvait le supposer : non-seulement l'Angleterre se déclarait prête à reconnaître la Révolution et son gouvernement; mais, loin de vouloir offrir le moindre secours à Charles X, elle ne lui permettrait de poser le pied sur son territoire que comme simple particulier, et ne tolérerait son séjour qu'à la condition qu'il ne donnerait aucun sujet de plainte au gouvernement de son successeur. Ainsi délivré de ses appréhensions, le nouveau pouvoir n'avait donc plus qu'à presser l'embarquement de

l'ancien roi; les commissaires furent chargés de l'engager à voyager plus vite. « Je n'en ferai rien, leur répondit Charles X; j'ai mes habitudes; je suis bien aise, d'ailleurs, de passer encore sur la terre de France le plus de jours que je peux. » Cette réponse, transmise à Paris, y fit prendre la résolution d'agir une seconde fois par la peur sur l'esprit du roi, et, comme à Rambouillet, de précipiter sa marche par une démonstration armée. Le général Hulot, envoyé, dans ce but, en Normandie, décida une sorte de levée en masse des gardes nationaux de Cherbourg, de Bayeux, de Valognes, des principales communes voisines, et vint, avec cette foule, prendre position à Carentan, petite ville assise à l'entrée de la presqu'île où se trouve Cherbourg, et qui en ferme l'unique passage. Mais l'effet que le gouvernement entendait produire se trouva dépassé. Les bruits les plus calomnieux et les plus absurdes jetaient la plus vive animation parmi la multitude armée qui venait de se lever : le roi, disait-on, arrivait accompagné de régiments suisses; le pillage marquait partout le passage des gardes du corps; la vie des commissaires se trouvait menacée. « Il faut disperser l'escorte, enlever Charles X, tous les membres de sa famille, et les conduire nous-mêmes à Cherbourg ! » criait-on dans tous les rangs. Avertis de ces menaces à leur arrivée à Saint-Lô, les commissaires eurent recours à M. de la Pommeraie, député influent du pays, et qui s'était joint à eux depuis quelques jours. M. de la Pommeraie se rend aussitôt à Carentan, et, après de longs efforts, il obtient des gardes nationaux étrangers à la localité qu'ils laisseront le passage libre au roi et regagneront leurs foyers. Toute difficulté n'était pas vaincue : les gardes nationaux de Carentan ne consentaient à en ouvrir les portes qu'à la condition de voir l'escorte quitter la cocarde blanche. On soumit cette prétention à Charles X. « Mes gardes, dit-il, ne peuvent porter d'autre cocarde que la mienne; et jamais, non, jamais, je ne prendrai la cocarde tricolore. » On promit aux habitants de Carentan que les gardes du corps

quitteraient la cocarde blanche aussitôt après l'embarquement du roi; ils permirent le passage.

Ce fut le 13 que le roi traversa cette petite ville sans s'y arrêter; les gardes nationaux formaient la haie; tous les visages respiraient la colère; un moment, le roi parut inquiet; le duc de Bordeaux et sa sœur, habitués aux revues, et ne voyant dans ces hommes armés que des soldats réunis pour rendre honneur à leur aïeul et à eux-mêmes, leur envoyaient les gestes caressants et les sourires qu'on leur avait appris à prodiguer aux troupes qui, à Saint-Cloud et aux Tuileries, défilaient devant la famille royale. A mesure que le cortége approchait de Cherbourg, les deux princesses devenaient plus tristes et plus émues. La Dauphine descendait fréquemment de voiture, marchait pendant quelque temps, s'arrêtait, s'asseyait parfois au bord de la route, se relevait brusquement, remontait en voiture, puis redescendait encore; son agitation, par instants, devenait presque convulsive. La duchesse de Berry s'abandonnait, comme toujours, aux impressions les plus diverses : à Carentan, elle avait manifesté les craintes les plus vives, et déploré que le cortége n'eût pas encore atteint Cherbourg; à peu de lieues de là, quelques habitants du petit village de Montebourg s'étant approchés de sa voiture et ayant baisé avec effusion les mains que leur tendait le duc de Bordeaux, elle s'était aussitôt élancée sur le marchepied de la voiture en s'écriant : « Arrêtons-nous ici! attachons-nous à un arbre, à une borne! mais, pour Dieu, n'allons pas plus loin ! » Le soir, Charles X s'arrêtait à Valognes; l'escorte venait de faire quatorze lieues.

Le vieux roi déclara vouloir séjourner à cette nouvelle halte décidé à traverser Cherbourg sans s'y arrêter, il partirait le 16 au matin et se rendrait directement au vaisseau où il devait monter. Les deux journées du 14 et du 15 furent donc employées aux préparatifs pour l'embarquement et à la séparation officielle du roi d'avec son escorte. Les étendards des quatre compagnies des gardes du corps furent portés à Char-

les X, qui les reçut en disant « que ses fidèles gardes lui remettaient ces étendards sans tache, et qu'il espérait que son petit-fils les leur rendrait de même un jour. » Des larmes coulaient en ce moment de ses yeux; des sanglots étouffaient sa voix. On avait d'abord arrêté que des députations, composées de vingt-cinq gardes par compagnie, accompagneraient seules le roi; mais, sur la réclamation unanime des officiers, comme des simples gardes et des soldats de chaque détachement, on convint que l'escorte continuerait d'accompagner Charles X jusqu'au navire où il devait s'embarquer.

Le 16 au matin, tous les escadrons se remirent donc en marche. Les gendarmes d'élite, régiment composé en entier de vieux soldats qui avaient fidèlement partagé avec les gardes du corps toutes les fatigues de cette longue route, formaient la tête de la colonne. Arrivé aux portes de Cherbourg, le cortége pressa sa marche, traversa rapidement la ville et s'approcha du port, au milieu d'une foule immense d'habitants et d'ouvriers de l'arsenal, fort exaltés, très-hostiles, et qui poussaient avec force les cris de : *A bas la cocarde blanche! Vive la liberté!* Le 64e de ligne, qui composait la garnison de la place, se tenait rangé le long des grilles du port; il en facilita le passage à l'escorte, et les ferma brusquement sur la foule dès que le dernier peloton eut passé. Le départ de Charles X avait été calculé, le matin, sur le mouvement de la marée; tous les bagages étaient embarqués depuis la veille; le roi, en posant le pied hors de sa voiture, put donc descendre immédiatement sur le navire qui l'attendait, et s'y trouver installé. L'escorte demeurait rangée le long du quai. Charles X, debout sur le pont, auprès de la porte qui conduisait à sa cabine, reçut les adieux des officiers, même d'un certain nombre de simples gardes qui vinrent successivement lui baiser la main. Bientôt il fit appeler les commissaires. Aux termes de leurs instructions, l'un d'eux devait accompagner Charles X en mer, et ne le quitter qu'après son débarquement. Le maréchal Maison

n'avait pas hésité à accepter cette mission supplémentaire, qui devenait cependant sans but, puisque le roi, une fois à bord, ne courait plus aucun péril. D'un autre côté, comment concilier la déclaration plusieurs fois répétée par Charles X qu'il ne s'embarquerait pas s'il devait voir une seule cocarde tricolore sur son bâtiment, et la nécessité pour le maréchal de porter sa nouvelle cocarde? Les commissaires avaient pris sur leur responsabilité de ne pas exécuter cette partie de leurs ordres; ils étaient convenus de se séparer tous du roi au moment même de son embarquement. Charles X venait de les faire demander pour leur adresser ses adieux : il les remercia affectueusement de leurs attentions et de leurs bons soins. Quelques jours auparavant, à la suite de paroles gracieuses que le roi adressait à M. Odilon Barrot sur un léger service rendu, ce dernier avait répondu que ses collègues et lui seraient heureux de pouvoir rapporter à leur gouvernement un témoignage de la satisfaction du roi. Charles X n'avait rien répliqué, et les commissaires avaient complétement oublié cet incident, lorsque le roi, après les remercîments qu'il venait de leur faire, tira de sa poche un papier qu'il leur tendit ; c'était un billet ainsi conçu :

« Je me plais à rendre à messieurs les commissaires la justice qui leur est due, ainsi qu'ils m'en ont témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour ma personne et pour ma famille.

« Charles.

« A MM. le maréchal Maison, de Schonen, Odilon Barrot et de la Pommeraie. »

Le roi entretint ensuite les commissaires de ses affaires privées. Pendant le voyage, M. Odilon Barrot et ses collègues avaient été souvent frappés de la présence d'esprit que montrait Charles X, ainsi que du tact et de la mesure qu'il apportait dans ses paroles et dans ses actes; ils ne furent pas moins surpris de la netteté de son langage à l'occasion des intérêts parUliers qu'il laissait en France. Il parla de ses serviteurs, de

ses créanciers. Ses dettes paraissaient l'occuper beaucoup. « Vous savez que je dois, dit-il aux commissaires; j'espère que votre gouvernement ne refusera pas de reconnaître les droits de mes créanciers; c'est une dette de la liste civile; d'ailleurs, je laisse de quoi les payer. » Nous avons dit qu'à Rambouillet il s'était vu forcé de vendre son argenterie : lorsqu'il se résigna à l'exil, il fit demander au gouvernement une avance de 600,000 francs sur ses biens personnels; cette somme fut apportée à Cherbourg par des employés de la trésorerie; les commissaires la lui firent remettre à bord. « Je vais vous donner un reçu et un bon sur mon homme d'affaires de Paris, qui vous rendra cette somme, leur dit-il. — Sire, nous n'avons à vous demander ni reçu ni bon sur Paris. » Le roi insista; les commissaires persistèrent à refuser. « Au surplus, ajouta Charles X, je ne désire qu'une chose, c'est de ne pas être à la charge de la France ni d'aucune puissance étrangère. — La France, sire, ne permettra pas que celui qui a régné sur elle soit jamais à la charge de l'étranger. » Les 600,000 francs que Charles X venait de recevoir ne furent, en effet, pour le nouveau gouvernement, qu'une simple avance sur le prix des biens personnels de ce prince, biens dont il avait demandé à conserver la jouissance. Cette garantie lui avait été donnée dans une dépêche adressée par le ministre de l'intérieur à M. de Schonen, qui la remit à Charles X, et que ce dernier garda comme formant titre. Mais, après l'entretien que nous venons de rapporter, M. de Schonen réclama cette pièce, que le roi lui rendit sans hésiter. L'abandon de Charles X, dans cette dernière entrevue, enhardit le maréchal Maison à lui parler de son rôle auprès de lui; il dit au roi qu'en acceptant la mission qu'il venait de remplir il avait cru lui donner un dernier témoignage de dévouement et de reconnaissance. « Brisons là dessus, maréchal, » répondit le roi.

En ce moment, le navire sur lequel était monté Charles X, le *Great-Britain*, commençait à s'ébranler; les commissaires se

retirèrent, et, peu d'instants après, sur un signal du capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville, l'escadrille qu'il commandait fendait les eaux du port et se dirigeait vers une des sorties de la rade pour franchir la Manche et gagner un des ports d'Angleterre.

Le bâtiment qui emmenait Charles X emportait la vieille royauté. L'hérédité de certaines fonctions politiques, le crédit et les faveurs réservés exclusivement à la naissance, les priviléges accordés à la propriété, en un mot les derniers vestiges de la monarchie de droit divin venaient de tomber avec le frère de Louis XVI et de Louis XVIII. C'est à tort que les partisans de cette monarchie ont accusé de la perte de Charles X les concessions faites par son frère à l'esprit de révolution, les libertés inscrites dans la Charte. Cette Charte, ont-ils dit, fut le tort des Bourbons et la faute qui les a précipités. Ce tort n'appartient pas à ces princes : les Bourbons n'avaient pas reconquis le trône; ce fut l'étranger qui, victorieux de nos armées, leur rendit la couronne et leur imposa la promulgation de l'Acte constitutionnel de 1814 comme une des conditions de cette restitution. Mais, lors même que le chef de la coalition européenne n'aurait pas exigé la publication de cet Acte, Louis XVIII ne pouvait en refuser le bénéfice à la nation qu'il venait gouverner. La royauté des Bourbons succédait à une dictature militaire née de la lutte de la France révolutionnaire contre l'Europe. La paix ne permettait plus de continuer cette dictature, et c'est vainement que Louis XVIII aurait voulu la perpétuer. Appelé, en effet, à régner en vertu d'un autre titre et d'autres nécessités que le souverain précédent, il se trouvait obligé d'adopter d'autres principes et de justifier son avénement en restituant à la France les garanties dont l'Empire l'avait dépouillée, en faisant succéder la règle à l'arbitraire, la liberté au despotisme; en donnant, en un mot, par la proclamation de franchises et de droits politiques, sa-

tisfaction au principal grief du pays contre le dernier gouvernement, grief qui avait contribué pour une notable part à sa chute. Non-seulement la Charte facilita la rentrée des Bourbons et leur ouvrit les portes de Paris, mais elle fit la courte popularité de leur retour, et leur donna, dans la classe moyenne, des partisans qui ne s'éloignèrent de ces princes que lorsqu'ils se montrèrent infidèles aux promesses de leur avénement. On ne doit pas l'oublier : ce fut cette infidélité qui provoqua et rendit si facile et si prompt le retour de l'île d'Elbe.

Deux causes ont surtout précipité la Restauration : les douloureuses circonstances du rétablissement de ses princes, puis les efforts de l'ancienne classe privilégiée et du clergé pour affaiblir, annuler les promesses de la Constitution et ressaisir la suprématie et l'influence que la Révolution leur avait enlevées.

Certes, on ne pouvait reprocher aux Bourbons d'avoir, en 1814, amené l'ennemi sur nos frontières. Oubliés de l'Europe comme de la France, ces princes n'étaient point coupables de la coalition de 1813 ni des malheurs qui ouvrirent aux Autrichiens, aux Prussiens et aux Russes, l'entrée de nos provinces et les barrières de Paris. Mais, par cela seul qu'ils devaient le trône aux victoires des coalisés et que la défaite de nos armées, l'abaissement de la patrie, avaient seuls fait leur retour, ils furent poursuivis, jusqu'à la dernière heure de leur règne, par l'hostilité de la classe énergique et active de la population et par la haine de ces nombreux soldats de la République et de l'Empire qui, disséminés sur tous les points du territoire, ne séparaient pas le rappel de ces princes du souvenir de nos désastres, et voyaient, dans leur pouvoir, une sorte de gouvernement étranger imposé deux fois, par l'Europe victorieuse, à la France humiliée et vaincue, et institué uniquement au profit des anciens nobles et des membres du clergé.

En second lieu, arrivés au trône en vertu du droit politique

renversé en 1792, leur royauté était une sorte de protestation contre tous les faits postérieurs à cette époque, une menace toujours présente contre les institutions et les droits issus de la Révolution. La génération de l'ancien régime n'avait pas encore disparu ; les vaincus de ce régime et leurs vainqueurs se trouvaient encore en présence; et, comme il était difficile d'interdire aux premiers la plainte et le regret des priviléges et des biens perdus, aux seconds la crainte de se voir ravir l'égalité et les biens acquis, il existait dans tout le royaume des ferments d'irritation, d'inquiétude et de discorde qui portaient le ressentiment ou la colère dans la moindre bourgade, dans le plus humble village, partout, en un mot, où existait un ancien noble dont les priviléges se trouvaient détruits ou les domaines vendus. Une telle situation explique la lutte qui ne cessa d'exister pendant quinze ans entre les intérêts renversés en 1789 et les intérêts créés par la Révolution, entre le vieux droit politique et social et le droit nouveau, entre la génération de l'ancien régime et les générations nouvelles. Cette lutte incessante, de toutes les heures, et qui se montre, pour ainsi dire, dans chacun des événements et des faits du règne des deux rois dont nous avons retracé l'histoire, eut les *journées de Juillet* pour dernier incident; ces journées en furent le terme; elles consacrèrent la chute irrévocable de l'ancienne monarchie, et c'est en ce sens que leur résultat devint moins un changement de dynastie royale qu'une véritable révolution.

La droiture des intentions ne suffit pas pour gouverner; il faut la connaissance éclairée de son temps, l'intelligence des choses, des hommes, des intérêts, des passions, des préjugés mêmes de son époque. Les intentions de Louis XVIII et de Charles X étaient droites; l'un et l'autre ne recherchaient ni les embarras, ni les périls, ni l'impopularité. Mais telle était la malheureuse condition où les plaçait leur origine, que, lors même que ces deux rois n'auraient pas été marqués d'un sceau

fatal, ineffaçable, par les douloureuses circonstances de leur rétablissement, ils étaient inévitablement condamnés, quels que fussent leurs actes ou leur langage, à mécontenter, soit leur propre parti, soit la masse de la nation. Conséquents avec les conditions de leur rentrée, avec le principe même de leur pouvoir, ces princes ou leurs ministres étaient-ils amenés à flétrir la Révolution et ses actes, à contester certains droits acquis, ou à blâmer certains services rendus pendant la durée de leur long exil, ils blessaient toutes les classes de la génération nouvelle. Leur gouvernement, au contraire, soit désir sincère d'union, soit politique, tenait-il compte de ces services ou de ces droits, ou bien semblait-il vouloir accepter franchement les institutions nées de la Révolution, aussitôt le parti royaliste tout entier, hommes de cour ou gentilshommes de province, anciens émigrés ou insurgés de l'Ouest ou du Midi, gens de robe ou gens d'Église, protestaient, s'indignaient, et accusaient les ministres de trahir le roi et la royauté. Concilier ces prétentions contraires et ces exigences ennemies était, nous le croyons, un résultat hors du pouvoir de la Restauration. La toute-puissance de M. Decazes avait échoué devant cette tâche; la fortune de M. de Martignac, malgré le rare talent de tribune de ce ministre, s'y était également brisée.

Il n'était pas jusqu'à la déplorable faiblesse des Bourbons pour le clergé qui ne vînt tourner contre eux cette foule de gens inoffensifs qui ne demandent aux gouvernements que de protéger leur personne et de donner pleine sécurité à leurs intérêts. Les plus indifférents, inquiétés, poursuivis dans les principaux actes de leur vie religieuse par l'intolérance de prêtres ignorants ou fanatisés, s'irritaient de cette passion inquisitoriale qui venait les troubler jusque dans le baptême de leurs enfants et les obsèques de leurs proches. Si l'on considère que la génération de cette époque était fille tout à la fois de la Révolution pour ses besoins politiques, et de la philosophie du dix-huitième siècle pour ses besoins moraux, il

est facile de comprendre que, par ses tendances contre-révolutionnaires ouvertement avouées, par les menaces et les forfanteries des partisans de l'ancien ordre social, par l'alliance hautement proclamée de la couronne et de la mitre, du trône et de l'autel [1], la royauté légitime dut finir par se créer, au milieu de la nation, une telle position de faiblesse et d'isolement, que l'on peut dire, en restant dans la vérité des choses, que la Restauration ne fut pas renversée; elle eut le sort de tous les pouvoirs que l'opinion publique abandonne : un jour, la France lassée se retira du gouvernement des Bourbons, et Charles X tomba.

Cette chute ne fut pas sans dignité. Dix-huit ans plus tard, le prince à qui la Révolution venait de donner la couronne devait tomber à son tour, après avoir employé de remarquables facultés à rendre sa chute aussi soudaine, aussi rapide que celle du roi son prédécesseur. Tous les deux arrivèrent à leur perte par la même cause, malgré les dissemblances notables que présentait leur caractère. Si le duc d'Orléans, impatient de faire oublier l'origine de son pouvoir, eut hâte de se séparer des hommes qui n'avaient pas hésité à sacrifier leur popularité pour le porter au trône, et fut ingrat envers les principaux auteurs de sa fortune, tandis que, fidèle à son passé, Charles X conservait, au contraire, à ses compagnons d'exil et à ses amis la confiance la plus obstinée, la plus compromettante; si, jugeant la conscience humaine d'après celle des ambitieux serviles ou cupides que la passion du pouvoir ou la soif de la fortune amenait à ses pieds, et rusant, jusqu'au dernier jour de son règne, avec toute chose, avec tout le monde, le pre-

[1] Nous avons dit, à l'occasion du *jubilé* de 1826 (tome VII, page 224), que, dans la conviction de la partie la moins intelligente de la population, Charles X était engagé dans les ordres sacrés, et qu'il ne régnait qu'en vertu d'une dispense du pape. Ce bruit absurde avait pénétré si profondément dans certaines classes, que, pendant les premières semaines de la Révolution de juillet, l'effigie de ce monarque, sur un nombre considérable de pièces d'argent, présentait soit une calotte, soit un rabat, tracés à l'encre, et qui lui donnaient un caractère complétement ecclésiastique.

mier tolérait la corruption comme moyen de gouvernement, et montrait vis-à-vis de l'étranger une faiblesse qui a pu faire accuser son sens patriotique, tandis que le second apportait dans ses actes et dans son langage une franchise et parfois une hauteur souvent impolitiques; cependant l'un et l'autre périrent par la même obstination dans un système qui leur était propre, par une résistance semblable aux vœux et aux avertissements de l'opinion publique; tous les deux tombèrent en prononçant le mot : *Pas de concessions!* Mais, si un aveuglement pareil les précipita, les dernières circonstances de leur chute offrirent un contraste qui donne la mesure du respect et des attachements inspirés par leur caractère personnel à leurs serviteurs et à leurs amis. Forcé à un départ précipité, presque furtif, obligé de recourir aux déguisements, de demander protection à la solitude des chemins et à l'obscurité des nuits, le duc d'Orléans devait errer pendant quelques jours seul, délaissé de tous, et s'échapper de la France en fugitif; Charles X, marchant lentement, à petites journées, escorté jusqu'à Cherbourg par sa gendarmerie d'élite, accompagné jusque sur le pont du *Great-Britain* par les onze à douze cents officiers composant ses gardes du corps, Charles X venait de se retirer en roi.

Ce prince devait rester huit jours à bord du navire qui l'emportait vers la côte anglaise. Le capitaine Dumont-d'Urville, qui l'accompagnait, a reproduit, dans un *journal* que nous avons eu sous les yeux, les conversations qu'il eut alors avec le roi, son fils et leurs principaux officiers. Ces conversations confirment tout ce que nous avons dit des préjugés et du caractère de Charles X, et complètent, sous ce rapport, l'histoire de son règne. Nous reproduisons donc le *journal* du capitaine d'Urville, moins comme un écrit de nature à piquer vivement la curiosité que comme un précieux document historique. Il y a toujours d'utiles enseignements à puiser dans le langage que tiennent les rois au lendemain de leur chute.

CHARLES X A BORD DU GREAT-BRITAIN.

Journal de Dumont-d'Urville.

Le capitaine Dumont-d'Urville avait fait deux voyages autour du monde : le premier, en 1823, 24 et 25, sur la *Coquille*; le second, en 1826, 27 et 28, à bord de l'*Astrolabe*. Laissé en oubli, malgré ses services exceptionnels, par les fonctionnaires supérieurs de la marine, qui, affiliés en presque totalité à la Congrégation, ne protégeaient que les officiers affiliés comme eux-mêmes, ou recommandés par l'Association, non-seulement il avait constamment vu repousser par les contre-amiraux Halgan et de Mackau, successivement chefs du personnel, les récompenses ou l'avancement qu'il ne cessait de solliciter pour les compagnons de ses périls et de ses travaux; mais ces officiers généraux avaient toujours évité de le présenter soit au roi, soit au Dauphin. C'était à l'initiative et à la décision personnelles de MM. Hyde de Neuville et d'Haussez qu'il devait uniquement les encouragements qu'il avait pu recevoir et le grade dont il était revêtu.

Les ordonnances de juillet le surprirent à Paris, en plein travail de la publication de son voyage à bord de l'*Astrolabe*. Il accueillit la résistance à ces actes avec transport, s'inscrivit à sa mairie pour payer de sa personne dans la lutte, si elle devait se prolonger, et, le 30, se présenta au ministère de la marine, où il ne trouva que quelques employés inférieurs. Tous les chefs de cette administration se tenaient cachés. Un moment, il eut la pensée de prendre la direction de ce ministère abandonné. Retenu par la crainte d'irriter contre lui toutes les sommités de son arme, il revint pendant trois jours dans les bureaux sans y rencontrer un seul chef de service. Enfin, le 2 août, il prend le parti de se rendre au Palais-Royal et de s'y mettre à la disposition du nouveau chef du gouvernement. Un aide de camp fait connaître cette démarche au lieutenant géné-

ral, et, deux heures après, un des fonctionnaires entrés le plus avant dans les bonnes grâces de la Restauration, et qui venait d'accepter le titre de commissaire au département de la marine, M. Tupinier, faisait appeler d'Urville et lui annonçait « que, se trouvant le seul officier supérieur de l'armée navale, présent à Paris, qui se fût mis à la disposition du gouvernement, il allait être chargé d'une mission importante. » Cette mission, ainsi qu'on le sait, consistait à se rendre au Havre pour y fréter deux paquebots américains qu'il dirigerait sur Cherbourg, où il attendrait Charles X et sa famille. « Le roi se réserve de ne faire connaître qu'au port d'embarquement le lieu où il veut être conduit, avait ajouté M. Tupinier; mais nous croyons qu'il ira à Naples. » D'Urville partit le soir même, comme on l'a vu, et arriva au Havre le 4 au matin. Les bâtiments dont lui avait parlé M. Tupinier étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Carroll*, paquebots américains, parfaitement installés pour le transport de passagers nombreux, et plus commodes même que des bâtiments de guerre. D'Urville les nolisa, et, comme la destination présumée était le royaume de Naples, le marché fut conclu à raison de 50,000 francs par chaque navire, pour un temps moindre de deux mois; dans le cas où ce terme serait dépassé, on donnerait 10,000 francs pour chaque quinzaine en sus. Le 5, dans l'après-midi, le capitaine s'embarqua sur le *Charles-Carroll*, et, le 7, au matin, il débarquait à Cherbourg. Jusqu'au 15, d'Urville ne fut occupé qu'à faire opérer dans l'intérieur de chaque navire les changements exigés pour leur nouvelle destination, et à réunir les vivres nécessaires pour un voyage qu'il supposait devoir durer plus de six semaines. Une première dépêche qu'il reçut le 7, le soir même de son arrivée à Cherbourg, lui indiquait encore *Naples* comme le but probable de son voyage. Mais une seconde dépêche, parvenue le 9, après la réception de la réponse du cabinet de Londres aux premières communications du nouveau gouvernement, lui enjoignit « de conduire définitivement Charles X

partout où il témoignerait le désir d'être transporté, *à l'exception*, toutefois, *de la Belgique et des îles de Jersey et de Guernesey.*

D'Urville, au Havre, avait rencontré le plus mauvais vouloir, presque de l'hostilité, dans toutes les autorités dépendantes du ministère de la marine; il trouva la même résistance dans les autorités maritimes de Cherbourg, et c'était à peine s'il avait achevé ses dispositions, lorsqu'on lui annonça que Charles X s'embarquerait le 16 au matin. Les équipages du *Great-Britain* et du *Charles-Carroll* étaient américains. D'Urville devait se tenir à bord du *Great-Britain* en habit de ville, afin d'éviter au roi le déplaisir de voir une cocarde tricolore; toutefois, pour demeurer maître de la marche des deux navires, il eut d'abord le projet de faire embarquer sur chacun d'eux trente matelots des équipages de ligne avec leurs armes et leurs bagages. Mais cette disposition, communiquée à Charles X par les officiers qu'il avait envoyés d'avance à Cherbourg, avait été formellement repoussée par ce prince, qui, plutôt que de tolérer cette troupe à son bord, refuserait, disait-il, de s'embarquer. Ces soixante soldats furent alors remplacés par un nombre égal de marins des classes. Cette force pouvait cependant ne pas être suffisante contre la résistance ou la révolte des nombreux passagers que d'Urville s'attendait à transporter; il demanda deux bâtiments d'escorte, la *Seine*, flûte de 26 canons, capitaine Thibaut, le *Rôdeur*, cutter de 6 canons, capitaine Quesnel, qui furent mis à sa disposition. Mais, comme il était à craindre que Charles X ne repoussât cette escorte ainsi qu'il l'avait fait pour les soixante matelots des équipages de ligne, on convint de garder le secret sur cette mesure. Quel serait le rôle de ces deux bâtiments d'escorte dans le cas où les passagers du *Great-Britain* et du *Charles-Carroll* voudraient méconnaître les ordres du commandant de l'escadrille? D'Urville soumit la question aux commissaires : il fut arrêté que le capitaine Thibaut se tiendrait au vent des deux paquebots, par

leur travers, autant que possible, et qu'il en surveillerait tous les mouvements. Un pavillon rouge, en tête du mât, lui annoncerait qu'il y avait désobéissance ou révolte à bord; il devait tirer aussitôt quelques boulets *à toute volée*. Une drisse de hune coupée et le hunier venant brusquement en bascule annonceraient qu'il y avait urgence; la *Seine*, alors, devait s'approcher du *Great-Britain* et tirer *à le couler bas*.

Une autre question se présentait. Les instructions envoyées par M. Tupinier, et renouvelées par le général Sébastiani, nommé, après le 9 août, ministre titulaire de la marine, enjoignaient à d'Urville de savoir de Charles X, avant de quitter Cherbourg, quel était le port où il voulait débarquer et de l'y conduire directement. Or le roi avait fait déclarer par le général Talon qu'il ne ferait connaître sa résolution définitive que dans la rade de Spithead, point où il entendait être d'abord conduit. Les commissaires prirent encore sur eux de trancher la difficulté : le point essentiel, à leurs yeux, était le prompt départ du vieux roi; ils autorisèrent d'Urville à satisfaire au désir de Charles X, qui, dans ce moment-là même, arrivait aux portes de Cherbourg, et montait, peu d'instants après, sur le *Great-Britain*. Le séjour du roi sur ce bâtiment fut beaucoup plus court que ne le supposait d'Urville. Voici les détails qu'en a retracés ce célèbre marin dans le *journal* dont nous avons parlé [1].

Lundi, 16 août. — Les voitures de suite parurent les premières. Vers une heure trois quarts, le son des clairons annonça l'arrivée des gardes du corps, qui ne tardèrent pas à occuper les bords du quai. La voiture où se trouvait la famille royale ne tarda pas à arriver en face du pont d'embarquement. Tous les membres descendent sur-le-champ à terre. M. de Damas ouvre la marche, tenant le jeune duc de

[1] D'Urville a publié quelques fragments de ce *journal* dans une revue hebdomadaire, plusieurs années après la Révolution de juillet; mais les ménagements que lui imposait sa position personnelle et la proximité des événements l'obligèrent à modifier ou à supprimer un grand nombre de passages, que nous rétablissons dans notre copie.

Bordeaux par la main; le roi suit; puis viennent madame d'Angoulême, le Dauphin, madame de Berry et sa fille, madame de Gontaut, MM. de Luxembourg, de Choiseul, de Ménars, etc. Charles X est en frac et en pantalon bleus, propre, sans décoration; le Dauphin est en noir; il a des bottes à la russe et un chapeau blanc; il porte un simple ruban rouge; tout son costume est froissé, négligé. Les vêtements de la duchesse d'Angoulême le sont encore davantage. La duchesse de Berry porte une blouse de mérinos carmélite; elle est coiffée d'un bonnet sur lequel elle a placé un chapeau d'homme. Les deux enfants sont mis d'une manière simple, mais propre: le duc de Bordeaux en veste et en pantalon, sa sœur en robe de percale écrue.

Charles X et le Dauphin, en posant le pied sur le pont du *Great-Britain*, semblaient accablés; des larmes s'échappaient de leurs yeux. La Dauphine et la duchesse de Berry, quoique profondément affectées, n'étaient cependant pas aussi émues. Les enfants ne s'occupaient que du spectacle, nouveau pour eux, du navire et de ses agrès. Toutes les personnes de la suite avaient la consternation peinte sur le visage; les traits de Marmont étaient renversés, sa figure décomposée; tout son maintien annonçait le plus profond accablement.

Le roi se tint d'abord à la porte du logement qui lui était destiné; là, il reçut les adieux de tous les officiers et des simples gardes du corps, qui vinrent successivement lui baiser la main, ainsi que celle des deux princesses. Les commissaires, pendant ce temps, se tenaient sur le gaillard d'arrière; ils ne se retirèrent que lorsque les adieux furent terminés. Après leur départ, Charles X me fit appeler, et me dit qu'il se félicitait d'être conduit par un officier aussi distingué. « Je compte sur vous, me dit-il. — Les désirs de Votre Majesté seront des ordres pour moi, sire, autant qu'ils ne seront pas contraires à mes instructions, répondis-je en m'inclinant, et je m'efforcerai même de les prévenir. Où Votre Majesté désire-t-elle être conduite? — A la baie de Spithead, rade de Portsmouth, d'abord, et je désire mouiller au fond du chenal, devant Cowes. Le vent est-il bon, monsieur le capitaine? — Oui, sire; nous avons vent arrière pour sortir de la rade et même du grand bassin. Quand Votre Majesté voudra partir, je suis à ses ordres. — Encore un moment, monsieur, puis nous partirons. » Un instant après, j'entendis la duchesse de Berry lui annoncer qu'elle venait de recevoir de la nouvelle reine une lettre où elle lui apprenait qu'on avait mis une sauvegarde à sa maison de campagne de Rosny. « Ils ont bien soin de nos guenilles, s'écria-t-elle, et ils prennent la couronne de mon fils! »

A deux heures et demie, Charles X me déclara que je pouvais partir; le pont d'embarquement fut immédiatement enlevé et les amures lar-

guées. Le navire se mit en mouvement. Une foule considérable, répandue le long des quais, assistait à ces préparatifs, et, comme la marée était à mi-jusant, elle ne perdait rien des détails de ce qui se passait sur le pont de chaque navire. Un seul sentiment dominait dans cette foule : la curiosité ; pas un cri ne se fit entendre, et le silence ne fut un instant interrompu que par les clameurs soulevées par deux gardes du corps qui s'obstinaient à conserver la cocarde blanche.

Cependant les navires franchirent la dernière passe de la rade. La duchesse d'Angoulême, durant le passage devant les bassins, s'était rapprochée de moi ; elle me rappela, en jetant les yeux sur le bassin *d'Artois*, que c'était devant elle que, deux ans auparavant, les eaux de la mer y avaient été introduites pour la première fois. Ses regards, en même temps, cherchaient, parmi les divers bâtiments à l'ancre, celui qui portait le nom du *duc de Bordeaux*, de ce jeune enfant qu'un navire américain emportait en ce moment vers l'exil. Je lui montrai le vaisseau, mais en ajoutant que, depuis la veille, il avait changé son nom pour celui du *Friedland*. A mesure que l'escadrille gagnait vers la mer, les larmes se séchaient, la tristesse disparaissait, tous les hôtes du *Great-Britain* ne s'occupaient plus que des manœuvres et du tableau qui se déroulait devant eux. Bientôt même la gaieté revint, et la duchesse de Berry, entre autres, tout entière aux questions ou aux jeux de ses enfants, se montra aussi calme et aussi insouciante qu'aux jours les plus heureux de sa vie. Par un hasard singulier, l'un des deux bâtiments d'escorte, le cutter le *Rôdeur*, était le navire qui, peu de mois auparavant, servait à ses promenades en mer lorsqu'elle prenait les bains de Dieppe. Il avait le même capitaine, les mêmes officiers, les mêmes matelots. La vue de ce navire et celui de la *Seine*, quittant la rade à la suite des deux paquebots américains et suivant la même direction, appela l'attention du duc d'Angoulême. « Où vont ces bâtiments? me demanda-t-il. — Avec nous, monseigneur, » lui répondis-je. Le duc porta immédiatement cette réponse à son père, qui, s'approchant de moi, me demanda avec l'accent d'une profonde surprise si ces bâtiments devaient réellement les accompagner. « Oui, sire, la *Seine* doit escorter le *Great-Britain* et le *Charles-Carroll* jusqu'à leur destination définitive ; le *Rôdeur* n'ira que jusqu'à Spithead. — Comment cela? répondit Charles X. Mais c'est fort singulier ! On m'avait promis qu'il n'y aurait que les paquebots américains pour nous conduire. — Tel était effectivement le projet primitif, sire ; mais de nouveaux ordres ont décidé que Votre Majesté serait escortée par deux bâtiments de guerre. — C'est singulier ! » répéta Charles X, qui se retira à l'écart pour s'entretenir avec son fils et les deux princesses sur cet incident, qui paraissait les affecter d'une manière désagréable. Bientôt pourtant ce nuage dis-

parut, et les deux enfants, puis le duc d'Angoulême et la duchesse de Berry, pris successivement du mal de mer, se retirèrent dans leurs cabines; il ne resta bientôt plus sur le pont que Charles X et la duchesse d'Angoulême, qui, n'éprouvant aucun malaise, continuèrent à se promener. A plusieurs reprises le roi s'approcha de moi, et nous nous entretînmes. Une fois il m'interrogea sur le motif qui avait porté le nouveau gouvernement à me choisir pour la mission que j'accomplissais. Je lui répondis que j'attribuais le choix qu'on avait fait de moi à cette circonstance, que j'étais le seul officier de marine qui, lors des derniers événements, eût offert ses services au nouveau pouvoir. A quelques instants de là, je me tenais appuyé sur le bastingage du navire, admirant la belle pose du *Charles-Carroll* et la bonté de sa marche. Le roi me dit en riant: « Voilà un beau navire, n'est-ce pas, capitaine? Est-ce que nous n'avons pas aussi bien dans notre marine? — Je ne crois pas que nous ayons dans notre marine marchande, sire, un seul navire aussi bien gréé, aussi bien tenu et aussi richement aménagé. — Les Américains vont bien... — Oui, sire, encore soixante ou quatre-vingts ans, et ils pourront disputer aux Anglais le sceptre des mers. — C'est pourtant à nous qu'ils doivent tout cela, répondit le roi en paraissant réfléchir. — Oui, sire, c'est au frère de Votre Majesté, au roi Louis XVI; ils ne l'ont pas oublié. » Le roi resta pensif; enfin, paraissant répondre à sa propre pensée, il reprit: « Ce fut une faute, une très-grande faute de la part de Louis XVI. » Puis il ajouta en soupirant: « Mais qui n'en fait point dans sa vie? »

Mardi, 17. — Ce jour-là, de bonne heure, l'escadre manœuvrait pour entrer dans la rade de Spithead. Tous les passagers n'avaient point tardé à paraître sur le pont; tous me pressaient de questions sur l'heure à laquelle on mouillerait devant Cowes. A mesure que l'escadrille avance dans la baie, Charles X et le duc d'Angoulême, familiarisés avec ces parages par leur long séjour en Angleterre, me nomment chaque village. Vers les neuf heures un quart, un cutter de la marine royale accoste le *Great-Britain;* le lieutenant qui le commande monte à bord, interroge le capitaine américain, et, après avoir offert ses services à Charles X, se dirige vers Portsmouth, en tirant de temps en temps un coup de pierrier, signal convenu, sans doute, pour avertir l'amiral; à midi et demi, les quatre bâtiments doublent le stationnaire de l'île de Wight. Les deux princesses et les enfants, une foule de paquets à la main, se tiennent prêts à descendre à terre; mais, à deux lieues et demie en avant de Cowes, le courant de la marée oblige le capitaine du *Great-Britain* de s'arrêter, et d'attendre, pour le remorquer dans le chenal, un bateau à vapeur que j'avais envoyé demander aux autorités

maritimes de Portsmouth. A peu de temps de là, le *Great-Britain* est accosté par plusieurs canots montés par des officiers anglais, qui, avertis de la présence de Charles X sur la rade, viennent rendre visite à ce prince et aux membres de sa famille. Chaque fois qu'une de ces visites était annoncée, le roi et le duc d'Angoulême, obéissant sans doute à leurs habitudes d'autrefois, accouraient tête nue à l'échelle du navire pour recevoir les visiteurs, et restaient debout, sans chapeau, tant que durait la visite. Le roi accueillait ordinairement les visiteurs par ces mots : « Voici, messieurs, la récompense de mes efforts pour rendre la France heureuse. Poussé à bout par les factions, j'avais tenté un dernier moyen de rétablir dans le royaume l'ordre et la tranquillité; mais les factions ont été plus fortes: il m'a fallu renoncer à la couronne, en attendant de meilleurs jours pour mon petit-fils. » Les Anglais restaient silencieux ou ne répondaient que par des formules de banale politesse. Le commandant en chef de Portsmouth, le général sir John Campbell, ne tarda pas à se présenter à son tour; le roi et son fils le reçurent avec des formes encore plus empressées que celles dont ils faisaient usage avec les officiers de grades inférieurs. Par une étrange singularité, le duc d'Angoulême et son père, bien qu'ayant passé près de vingt ans en Angleterre en connaissaient si mal la langue, que, dans ces différentes réceptions, ils étaient souvent forcés de recourir à moi pour leur servir d'interprète. Charles X, après en avoir fait la demande au général Campbell, fit immédiatement partir pour Londres M. de Choiseul, qu'il chargea de ses communications officielles au gouvernement anglais.

Au nombre des visiteurs qui accostèrent le *Great-Britain* se trouvait le fils de l'agent consulaire français à Portsmouth, M. Vanderberg, qui venait m'offrir ses services, et qui m'annonça que le peuple anglais était ivre d'enthousiasme pour la révolution qui venait de s'accomplir en France, et que le gouvernement, quelles que fussent ses dispositions, serait obligé de céder à cette impulsion; que le sentiment n'était pas moins général à l'égard des Bourbons; que la population était exaspérée contre eux, et que l'indignation des habitants de Portsmouth et des autres villes de la côte, par exemple, se manifestait par des placards injurieux pour ces princes, et affichés au coin de toutes les rues. Charles X reçut sans doute lui-même l'avis de ces dispositions hostiles, car il vint presque immédiatement m'annoncer que les princesses et les deux enfants débarqueraient seuls à Cowes, et que son fils et lui demeureraient à bord jusqu'à ce qu'ils fussent fixés sur leur destination définitive. Ce fut seulement le soir, vers les neuf heures, qu'arriva le bateau à vapeur chargé de remorquer le *Great-Britain* jusqu'à Cowes. On jeta l'ancre devant cette ville à onze heures. Tous les

passagers étaient déjà retirés dans leurs cabines pour se reposer ; on remit le débarquement des princesses au lendemain.

Mercredi, 18. — Dès six heures du matin, les duchesses d'Angoulême et de Berry, ainsi que le duc de Bordeaux et sa sœur, quittèrent le *Great-Britain* pour s'installer, durant le séjour du navire dans la rade, à l'hôtel de la *Fontaine*, à Cowes. Quelques heures après, Marmont quittait également le paquebot; il causa longtemps avec moi avant son départ: il me raconta longuement son rôle dans les dernières affaires, et se plaignit amèrement de la destinée qui l'avait forcé de prendre les armes pour une cause qu'au fond, disait-il, il détestait. Jusqu'au mercredi, à midi, il avait espéré que le mouvement serait facile à réprimer, qu'il pourrait faire triompher la cause royale, prendre, par suite, de l'empire sur l'esprit du roi et de sa famille, et amener Charles X, ainsi que tous les siens, à l'abandon de la politique suivie jusqu'alors, ainsi qu'à de larges concessions. « Je crois que vous vous faisiez illusion, lui répondis-je; vous deviez pourtant mieux connaître la cour depuis le temps que vous la fréquentez ; en cas de succès, vous n'auriez travaillé qu'au profit des ministres; ils auraient été plus forts qu'auparavant, et vous auraient brisé si vous aviez tenté de faire obstacle à leurs desseins. — Oh ! non; j'aurais eu un grand empire. — J'en doute. Dans tous les cas, pourquoi n'avoir pas traité avec M. Laffitte et les quatre autres députés? — Je ne le pouvais pas; les ministres seuls étaient en position de le faire. — Bah ! monsieur, vous étiez parfaitement le maître; vous pouviez traiter en votre nom, et, au premier mot d'opposition, menacer M. de Polignac et ses collègues de les jeter au peuple. — Sans doute, je le pouvais; mais les royalistes m'eussent accusé de trahison. — Qu'y avez-vous gagné? N'avez-vous pas encouru ce reproche des deux côtés? En traitant, du moins, vous aviez chance de sauver le trône de Charles X, car, en ce moment, le triomphe de la révolution n'était pas encore décidé, et les députés, moins que personne, ne savaient comment tourneraient les événements. » Je lui demandai, à cette occasion, si les détails de la scène qui avait eu lieu à Saint-Cloud entre lui et le Dauphin étaient tels que les avaient rapportés les journaux. « Ces détails ne sont que trop exacts, monsieur, me répondit-il avec un geste et un accent qui annonçaient un homme profondément ulcéré. Le Dauphin est un malheureux, un fou. » Puis il ajouta : « Je plains le roi, mais son fils ne m'inspire aucune pitié. » Je l'interrogeai ensuite sur les différents ministres. « Le prince de Polignac, me dit-il, est une espèce d'illuminé, convaincu qu'il était appelé à sauver la monarchie, incapable de concevoir le moindre plan, de discuter une idée, un système, ne doutant de rien, repoussant tous les avis, n'ayant foi que dans sa prétendue mission

et en lui-même, et dont lui, Marmont, ne pouvait encore comprendre la nomination comme chef de cabinet. » Il me raconta, à ce sujet, l'anecdote suivante : lorsque M. de Polignac fut enfermé à Vincennes, après sa condamnation dans le complot de Pichegru et de Georges Cadoudal, il fit demander une entrevue au préfet de police et lui dit : « Votre maître s'y prend fort mal avec l'Angleterre ; il ne réussira jamais à se faire reconnaître par cette puissance ; ce n'est que par les *salons* qu'on peut agir dans ce pays ; ce sont eux qui disposent de l'opinion, et personne ne sait mieux que moi comment il faut procéder pour les donner à M. Buonaparte. Qu'il me rende la liberté : je vais en Angleterre, je dispose les esprits en sa faveur, et je réponds sur ma tête qu'avant six mois l'Angleterre fera tout ce qu'il voudra. » La proposition fut rapportée au premier consul, qui se contenta de lever les épaules en disant : « Ce Polignac est décidément un imbécile ; il croit réellement ce qu'il dit. »

Le maréchal regardait MM. de Guernon-Ranville, de Chantelauze, de Montbel et d'Haussez comme des hommes honnêtes, mais faibles, qui se laissaient facilement dominer. Il avait moins bonne opinion du comte de Peyronnet, homme méchant, disait-il, et uniquement occupé de ses intérêts d'ambition ou de fortune. Je l'interrogeai sur les ministres du nouveau gouvernement. Le maréchal regardait le général Sébastiani comme un homme sans capacité, très-vain, d'une suffisance sans bornes, affectant de ridicules façons de grand seigneur, et qui s'efforçait de cacher son origine commune sous une prétendue parenté avec la famille *della Porta* d'Italie. Le général Gérard était un militaire de talent, mais il lui croyait de l'ambition. Il considérait le duc de Broglie comme un fort honnête homme, animé du désir très-sincère du bien public, mais systématique. Il reprochait au baron Louis de l'impertinence et de la fatuité. M. Guizot n'était à ses yeux qu'un professeur, une sorte d'avocat politique, prêt à plaider toutes les causes et ayant des phrases toujours prêtes pour toutes les situations et pour tous les partis. Il reprochait également à M. Molé l'absence de toute conviction. Quant à M. Dupont (de l'Eure), il ne le connaissait pas, et ne pouvait prononcer sur lui. Le maréchal me citait une foule de faits à l'appui de ces jugements, qu'il me pria de ne pas divulguer à mon retour, parce que tous ses vœux tendaient, disait-il, à rentrer un jour en France. Il me dit même avoir déjà fait des démarches dans ce but, et me demanda mon opinion. Je lui répondis qu'un retour immédiat me semblait impossible, et qu'il devait encore attendre deux ou trois ans. « Les passions, lui dis-je, seront alors éteintes, et vous pourrez reparaître sans danger. — Je partage votre opinion, me répliqua le maréchal, et j'ai le projet, en attendant, d'habiter la Toscane. » Puis, me montrant un assez grand nombre de coffres en cuir déposés le long du bastingage, il me

dit qu'ils renfermaient ses manuscrits, et qu'il emploierait ses loisirs à écrire ses mémoires. Il était alors plus de onze heures. Le maréchal me remercia avec effusion des soins que j'avais eus pour lui, m'embrassa les larmes aux yeux, et s'avança ensuite vers Charles X et son fils, qui se promenaient alors sur le pont. Le roi embrassa le maréchal, qui lui baisa la main, et tendit ensuite la sienne au Dauphin. Si ses adieux au père étaient empreints d'une émotion et d'une sensibilité vraies, on voyait facilement, en revanche, que la main qu'il présentait au fils n'était pas une main amie; quels que fussent les efforts qu'il faisait sur lui-même, on lisait sur ses traits la répugnance que lui causait cette démonstration de simple politesse. Débarqué à Portsmouth, il n'eut pas à se louer de l'accueil des habitants de toutes les classes : les employés de la douane, sans égards pour ses dignités et pour sa position, visitèrent tous ses effets avec la plus extrême rigueur, et, usant d'un droit qu'ils n'appliquent habituellement qu'aux marchands et aux négociants étrangers, ils brisèrent son argenterie, qui du reste était peu considérable. Lorsqu'il monta en voiture, une foule immense de peuple l'entoura en poussant d'énergiques *vivat* en l'honneur du peuple de Paris; un certain nombre d'individus ne voulaient pas laisser partir sa calèche sans planter un drapeau tricolore sur l'impériale; on eut les plus grandes peines à les en empêcher.

Peu d'instants après le départ du duc de Raguse, plusieurs canots amenaient à bord du *Great-Britain* l'amiral Folley, commandant du port de Portsmouth, ses officiers, le marquis d'Anglesey et ses deux fils[1]. Le roi et le duc d'Angoulême les accueillirent avec la prévenance empressée qu'ils avaient mise à recevoir les précédents visiteurs : Charles X et son fils se plaignent à différentes reprises de l'ingratitude des Français, et appuient sur l'inutilité de leurs tentatives pour résister au torrent révolutionnaire. Quand ces étrangers sont partis, les deux princes se rapprochent de moi; dans l'espèce d'isolement où les laissent le départ de Marmont, l'absence des deux princesses et celle des enfants, ils semblent rechercher davantage ma conversation, et m'adressent de nombreuses questions sur la marine. Je me plains de la détestable composition du corps, et du peu d'espoir qu'il laisse, même pour l'avenir, par suite de l'incapacité que présentent les sommités de l'arme. Le roi et le Dauphin m'écoutent avec la plus grande attention, et prononcent, comme une protestation, les noms de Navarin et d'Alger. « L'affaire d'Alger ne signifie pas grand'chose, leur dis-je; ce n'est pas un fait d'ar-

[1] Le marquis d'Anglesey était ce lord Uxbridge qui commandait la cavalerie anglaise à Waterloo, et qui eut une jambe emportée par la dernière décharge de notre artillerie. V. t. II, page 509.

mes; on ne s'est pas battu; tout le danger, pour la marine, consistait dans le débarquement; du moment où les Turcs et les Arabes ne s'y sont point opposés, que reste-t-il comme action maritime? Quant à Navarin, où donc est le mérite pour les flottes des trois premières puissances maritimes de l'Europe d'avoir écrasé la flotte d'une nation à demi sauvage, dont les chefs n'avaient pas la moindre idée de la tactique navale, et dont les matelots étaient incapables de servir même une batterie? Encore les Turcs furent-ils pris à l'improviste; plusieurs vaisseaux ne tirèrent même pas leur première bordée; les autres s'en tinrent à une seule décharge. Le mérite des vainqueurs consista surtout à se garantir des navires enflammés de l'escadre ennemie et des coups de leurs propres alliés. On dédaignerait d'honorer d'un éloge de pareils faits dans la vie des Duquesne, des Duguay-Trouin et des Tourville. Il est malheureux pour une nation de voir exalter, comme on l'a fait, des choses aussi ordinaires; on la déshabitue des grandes choses. Si MM. de Rigny et Duperré sont de grands hommes de mer pour de pareils faits, que dirait-on donc de leur mérite, et quel nom pourrait-on leur donner, s'ils avaient battu les Anglais à égalité de forces? » Charles X et son fils m'écoutaient d'un air profondément étonné. Le roi, à l'occasion de M. de Rigny, parla de son refus d'entrer dans le ministère de M. de Polignac, et dit en soupirant : « Ah! Rigny s'est bien mal comporté; nous le croyions pourtant bien des nôtres! — M. de Rigny, sire, accourait pour accepter, quand il fut obligé de refuser pour obéir à son oncle l'abbé Louis. Sans doute il était des vôtres, comme l'étaient Mackau, Roussin, Halgan et bien d'autres; mais vous étiez sur le trône, sire. Tous, avant d'être à vous, étaient à Napoléon; vous verrez à qui ils seront demain! — C'est bien possible! » me répondit Charles X en dirigeant sa promenade vers une autre partie du pont; car nos conversations avaient lieu, pour ainsi dire, *à bâtons rompus*. Le roi suivait rarement une longue conversation; encore écoutait-il beaucoup plus qu'il ne parlait; il me faisait une question, j'y répondais; puis, presque toujours, il s'éloignait, regardant tantôt la campagne, tantôt quelques parties du navire, et adressant un mot poli, gracieux, en passant, soit au capitaine américain du *Great-Britain* ou à son second, soit à de simples matelots.

Jeudi, 19. — Dès que le roi et le duc d'Augoulême parurent sur le pont, ils reprirent avec moi l'entretien de la veille, ou, pour dire mieux, leurs questions. Ils m'interrogèrent sur mes différentes campagnes, mais surtout sur mon voyage de circumnavigation à bord de l'*Astrolabe*. Mon récit paraissait vivement les intéresser, et, s'ils m'interrompaient, c'était pour m'adresser des questions d'une remarquable

naïveté et qui prouvaient que, dépourvus de toute notion, même superficielle, sur les sciences et sur les voyages, ils étaient aussi ignorants sur ces matières que pouvaient l'être de vieux rentiers du Marais. Lorsque je m'arrêtai, le roi me dit : « Comment se fait-il donc que vous ne m'ayez jamais été présenté? — Je l'ignore, sire; peut-être à cause de mes opinions. — Est-ce que vous ne nous étiez pas dévoué? — Pardonnez-moi, sire, j'étais parfaitement dévoué à Votre Majesté, comme chef de l'État. — Alors, comment se fait-il qu'on vous ait chargé de votre mission actuelle? — Par une raison fort simple : je suis le seul officier de la marine qui ait offert ses services au nouveau gouvernement; tous mes collègues et mes supérieurs se tenaient cachés; il n'y avait donc pas de choix à faire. Toutefois je ne me suis pas dissimulé ce qu'il y avait de pénible dans cette mission ; mais je me félicite aujourd'hui de l'avoir acceptée, car je crois m'en être acquitté à l'entière satisfaction de Votre Majesté, sans manquer cependant en rien à mes principes politiques et à mes nouveaux devoirs. — Vous ne vous trompez pas; moi et ma famille nous serons éternellement reconnaissants de vos attentions et de vos bons procédés. » Puis il ajouta après un moment de silence : « Mais que faisiez-vous donc à Paris? — Je m'occupais de la publication de mon voyage. — Vous avez donc assisté au mouvement? — Oui, sire, et j'ai vu tout ce qui s'est passé sur la place de l'Hôtel de Ville et sur la partie méridionale de la Seine. » Charles X me fit alors une foule de questions sur les journées de Juillet, sur l'esprit général de la population de Paris et des départements. Après avoir attentivement écouté toutes mes réponses, il poussa un long soupir, et me dit : « Les ordonnances n'ont été que le prétexte de la rébellion; le coup était monté, et, le 17 *septembre*, la monarchie devait être renversée. — Je ne crois pas, sire, que les journées du Juillet aient été le résultat d'une conspiration. — Oh! il y a longtemps qu'elle se tramait! — Mais alors qui donc Votre Majesté suppose-t-elle en avoir été le chef? — Mais c'est facile à voir aujourd'hui : celui qui a profité de la rébellion. — Votre Majesté veut parler du duc d'Orléans. Ce prince a sans doute pu concevoir l'espérance de monter un jour au trône, surtout quand il a vu les mesures déplorables adoptées par les conseillers de Votre Majesté ; j'admets même que quelques personnes attachées à sa fortune ont probablement travaillé en secret pour ses intérêts; mais ce que je peux attester hautement, et affirmer sans craindre le moindre démenti, c'est que ceux qui se sont jetés dans les rues, qui y ont payé de leur personne, décidé la révolution et renversé le trône de Votre Majesté, ne songeaient nullement à y placer le duc d'Orléans. Le peuple se souleva et combattit, d'abord aux seuls cris de *Vive la Charte!* plus tard, aux cris de *Vive la liberté!* Quand le succès fut décidé, j'eu-

tendis des cris assez nombreux de *Vive la République!* et quelques cris très-rares de *Vive l'Empereur!* jamais celui de *Vive le duc d'Orléans!* Il y a plus : le peuple, dans sa colère, ne faisait aucune distinction entre les membres de la famille de Votre Majesté. C'étaient les *Bourbons* en masse qu'il entendait combattre et proscrire ; et, lorsque dans la journée du samedi le duc d'Orléans se rendit à l'Hôtel de Ville, je craignis un moment qu'il ne fût mis en pièces. Il a fallu toute la popularité de M. de la Fayette et le zèle actif des hommes voués à la cause du duc d'Orléans, pour amener les véritables combattants de Juillet à l'accepter comme chef de l'État; leurs vœux unanimes paraissaient se diriger vers la République avec M. de la Fayette à la tête. »

Mais c'était en vain que j'accumulais les faits, les preuves, pour démontrer à Charles X qu'il n'y avait pas eu de complot, que l'explosion avait été inopinée, et que, durant toute la journée du mercredi, 28, le simple retrait des ordonnances et le renvoi des ministres suffisaient pour calmer la population et sauver le trône ; le roi demeurait incrédule et persistait à soutenir que, le 17 *septembre*, la révolution devait éclater. « Mais les choses ne peuvent rester dans cet état, ajouta le roi, et le duc d'Orléans ne pourra jamais gouverner les Français. — Il est certain, sire, que sa tâche sera plus difficile que celle de Votre Majesté. Les Français se montreront aujourd'hui plus exigeants ; ils ne se contenteront pas de simples concessions ; ils voudront des institutions complétement libres, ainsi que la réforme des abus criants qui se sont introduits dans toutes les branches du gouvernement. — Mais vous êtes donc libéral ? s'écria tout à coup le duc d'Angoulême, qui m'avait jusqu'alors écouté sans prendre part à la conversation autrement que par ces mouvements de tête nerveux, saccadés, qui lui étaient habituels. — Hélas ! oui, monseigneur, lui répondis-je en souriant. — Ah ! c'est vrai, répliqua le prince avec une sorte de bonhomie railleuse, vous êtes un savant ! Tous les savants sont libéraux. — Beaucoup moins que vous ne le pensez, monseigneur, car c'est le titre de *libéral* qui m'a fait préférer à l'Institut un homme attaché aux bonnes doctrines, et dont le nom et les travaux étaient ignorés des trois quarts des membres chargés d'élire, tandis que tous connaissaient les miens. »

Cette conversation fut entamée, laissée, puis reprise à différentes fois, comme celle de la veille. Quand la question devenait délicate, je m'arrêtais, craignant de froisser les préjugés du roi ; je lui faisais observer que je n'avais nulle intention de l'offenser, et que je le priais de me pardonner si je parlais des derniers événements comme de faits déjà tombés dans le domaine de l'histoire. « Si Votre Majesté trouve que je vais trop loin, lui disais-je, je la supplie de m'avertir, de m'arrêter. » Chaque fois, le roi me répondait que, loin de lui déplaire, ma franchise

lui faisait plaisir, et qu'il m'en savait gré, bien qu'il ne pût partager mes opinions. Quelque sincérité que je misse, en effet, dans mon langage, Charles X m'écoutait dans le plus grand calme; son visage restait impassible; son déplaisir, quand il en éprouvait, se manifestait uniquement par un silence plus marqué. Durant tout le voyage, au reste, son caractère ne se démentit pas : il se montra constamment l'homme le plus simple et le plus facile.

Vers midi, un canot s'approcha du bord avec deux passagers qui s'annoncèrent comme étant MM. d'Haussez et de Latil; je fis avertir le roi de leur arrivée. Ce prince et son fils étaient alors occupés à lire les journaux anglais; tous les deux accoururent aussitôt sur le pont. « Ah! Latil! s'écria le roi, est-il encore déguisé? » Ces derniers mots faisaient allusion à une nouvelle donnée par les journaux anglais : ils avaient annoncé que M. de Latil, en s'embarquant sur le paquebot de Douvres, s'était déguisé en femme pour échapper à l'attention et aux railleries de ses compagnons de traversée. M. d'Haussez fut accueilli par une simple poignée de main; en revanche, Charles X et son fils se jetèrent au cou de M. de Latil et l'étreignirent longtemps contre leur poitrine. Après le premier épanchement, les deux princes revinrent à M. d'Haussez, lui firent quelques questions sur son évasion de Paris et de la France, et, se retirant ensuite à l'écart avec le cardinal, ils s'assirent près de lui sur un mât de rechange, où tous les trois se livrèrent à un entretien confidentiel qui dura longtemps et paraissait fort animé.

Resté seul au milieu du gaillard d'arrière, M. d'Haussez semblait assez embarrassé; je m'approchai de lui; il me regarda pendant quelques instants d'un air incertain; puis, s'avançant vers moi, il me tendit la main. Nous entrâmes immédiatement en conversation : il me raconta les détails de sa fuite, et me dit avec un accent où l'inquiétude perçait encore : « Je l'ai échappé belle! — Mais, mon cher monsieur, lui répondis-je, pourquoi n'avez-vous pas imité MM. de Chabrol et Courvoisier, et ne vous êtes-vous pas retiré quelques jours avant la publication des ordonnances? Aujourd'hui vous seriez, comme eux, oublié et tranquille. — Il n'était plus temps. Vous n'êtes pas au courant de ce qui se passait... un complot..... — Ah! oui, un complot pour le 17 *septembre*... — Certainement... Vous paraissez en douter... Mais, si je vous disais que nous en tenions tous les fils, que nous avions les noms de tous les conspirateurs. Au reste, nous publierons tout cela, nous en instruirons l'Europe. — Et ce sera très-bien fait, lui dis-je en riant, surtout pour nous autres ignorants qui n'en avons pas le moindre soupçon. »

Dans ce moment, le duc d'Angoulême quitta son père et le cardinal de Latil, et vint à nous; il nous regarda en riant, et nous dit : « Les Français se plaignaient de ce que le ministre de la marine n'était pas

un marin; ils doivent être satisfaits maintenant, car non-seulement voici ce ministre à la mer, mais aussi, ajouta-t-il en faisant une pirouette, leur grand amiral [1]. — C'est vrai, monseigneur, répondis-je; mais avouez qu'il fallait une pareille occasion pour vous faire faire campagne. — J'en conviens, répliqua le prince, car je suis presque toujours malade à la mer. — Au reste, ajoutai-je aussitôt, je ne suis nullement de ceux qui veulent un marin au ministère de la marine. Jamais ce département n'a été plus mal dirigé que lorsqu'on y a placé un amiral. Je ne citerai pour exemple que l'administration de M. Decrès durant tout l'Empire. Il en sera toujours ainsi. Un officier général arrive avec les passions, les préférences, les préjugés qu'il a puisés dans sa carrière; de là ces avancements scandaleux accordés à des sujets sans mérite, au détriment d'officiers qui se contentent de faire leur devoir, sans faire leur cour, sans aller ramper devant les chefs. De là encore, chez les favorisés, l'insolence et la morgue, qui sont le cachet ordinaire de la médiocrité parvenue; car, à défaut de mérite réel, l'homme qui se voit élevé tout à coup au-dessus de ses égaux n'a plus d'autre ressource, pour s'en distinguer, que d'affecter une hauteur indigne d'un officier de mérite, et des dédains humiliants pour ceux qui en sont l'objet. » Je discutai, à cette occasion, les avantages et les inconvénients de l'avancement au choix ou par ancienneté. Je n'admettais le choix que pour les actions d'éclat, les services extraordinaires, les preuves d'un dévouement spécial, utile ou honorable à la patrie. « Mais ne peut-on s'en remettre aux notes, aux rapports des amiraux et des capitaines? me dit M. d'Haussez. — Au premier abord, répondis-je, ce moyen paraît équitable; mais la mauvaise composition des officiers généraux actuels le rend sans efficacité. Tous, à un très-petit nombre près, sont arrivés par l'intrigue ou par le travail des coteries; à leur tour, ils ne songent à faire avancer que leurs créatures; jamais on n'obtiendra d'eux qu'ils arrêtent leur attention sur l'officier qui, dédaignant de leur faire sa cour, n'est recommandé que par son talent ou par ses droits. Quelques-uns sont si paresseux et si ignorants, que, dans les rapports qu'ils adressent au ministère sur les officiers placés sous leurs ordres, leurs notes se bornent à quelques phrases banales, insignifiantes, et sur lesquelles il est impossible d'asseoir le moindre jugement. Je ne parle pas de ceux qui, se laissant aller à leurs préventions, brisent quelquefois, d'un seul trait de plume, la carrière de l'officier plein de mérite et d'honneur qui a le malheur de leur déplaire. — Cependant, me dit le duc d'Angoulême, le corps de la marine française renferme des officiers de distinction. — Oui, certainement, monseigneur, mais ces

[1] Le Dauphin avait le titre de grand amiral de France.

n'est pas dans les sommités; la plupart sont détestables et n'aiment à s'entourer que de flatteurs, de complaisants, de gens, en un mot, qui leur ressemblent. Ainsi le cadre des capitaines de vaisseau et celui des capitaines de frégate sont remplis d'inutilités qui s'y maintiendront éternellement, tandis que tout ce qui est jeune, tout ce qui a du mérite et de l'avenir, est dans le plus grand découragement et n'aspire qu'à la retraite. — Ce que vous dites est vrai, répliqua M. d'Haussez ; mais ce n'est pas ma faute : un grand travail de mise à la retraite, préparé depuis six mois, a été constamment repoussé par le conseil de l'amirauté. — Je le crois bien, répondis-je en riant : les membres de ce conseil ne voulaient pas se suicider ; ils sentaient que toute bonne justice, à cet égard, devait commencer par eux-mêmes, et ils aimaient mieux toucher 15 à 20,000 francs pour ne rien faire ou faire des sottises que de se réduire aux 4 ou 6,000 francs qui leur sont légitimement dus. Ce n'était que de vous-même que vous deviez prendre conseil. » Je citai, à ce sujet, les noms d'un certain nombre de vieux amiraux qui n'avaient pas vu la mer depuis quinze à vingt ans, et que l'on maintenait cependant sur le cadre de l'activité, de même qu'une foule de capitaines de vaisseau et de frégate qui étaient incapables de voir, d'entendre ou de marcher. Le Dauphin saisit cette occasion pour m'interroger sur le personnel du haut état-major. Sa surprise fut extrême en m'entendant ne citer honorablement, sous le rapport du caractère, que les amiraux Jurien et Grivel, dont il savait à peine les noms. « Puisque nous en sommes sur ce point, ajoutai-je, me permettrez-vous, monseigneur, de vous demander si M... était aussi bien en cour qu'il le disait, et s'il est vrai que, chef du personnel, lui-même se soit désigné pour le grade de vice-amiral jusqu'à ce qu'enfin il l'ait obtenu? — Je le connaissais fort peu, me répondit le duc; tout ce que je puis dire, c'est que, à différentes reprises, je me suis opposé à sa nomination, mais seulement parce qu'on m'assurait qu'il n'était pas fort en marine. — Sous ce rapport, il valait ses collègues: le reproche que lui adressait l'arme tout entière, c'était la plus coupable indifférence pour les intérêts des officiers, et une préoccupation exclusive de ses intérêts privés. — Mais tout cela va changer, sans doute, me dit le duc d'Angoulême avec un accent de bonhomie railleuse; vous serez plus contents. — J'en doute, monseigneur, car il faudrait pour cela faire table rase de tout ce qui compose aujourd'hui le ministère de la marine et le haut état-major de l'arme, et c'est ce qui n'aura probablement pas lieu. L'absurde et fatale importance attachée au mot *spécialités* condamne la marine, je le crains bien, à une léthargie qui ne finira pas de sitôt. »

J'avais à peine achevé ces mots, que Charles X et M. de Latil, terminant leur longue conférence, s'approchèrent de nous et mirent fin à la

conversation. Le cardinal et M. d'Haussez prirent congé du roi et quittèrent le navire. En ce moment, M. Bougon, médecin, qui accompagnait le roi dans son exil, et à qui j'avais prêté les volumes déjà imprimés du voyage de l'*Astrolabe*, me rapporta l'exemplaire. Le duc d'Angoulême était présent; il me pria de lui confier les volumes, les emporta dans sa cabine, et, au bout d'une heure ou deux, il reparut sur le pont, les yeux encore fatigués de sa lecture. « Où diable, capitaine, me dit-il, avez-vous pris tout ce que vous dites dans votre relation? — Mais vous avez pu le voir, monseigneur; ces matériaux sont le résultat de mes observations personnelles et de celles de mes collaborateurs. — C'est bien amusant, surtout quand vous parlez des sauvages; mais, quand vous en venez à la science, cela m'ennuie, car je ne suis pas un savant, moi. » Je dois ajouter que le duc poursuivit courageusement sa lecture, et que, le surlendemain, il avait achevé l'ouvrage. Le jeune Vanderberg avait accosté le navire pendant l'entretien que je viens de rapporter; il m'apprit qu'on parlait de l'arrivée du roi Guillaume IV à Brighton, et de sa visite à Portsmouth pour le jour suivant. Je m'empressai de porter cette nouvelle à Charles X, qui me répondit avec un accent qui n'était pas sans amertume : « Soyez certain qu'il ne viendra pas ici, du moins tant que j'y serai. »

Un moment après, le duc d'Angoulême vint à moi et me dit tout à coup : « Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas m'être fait tuer, à Paris, à la tête de la garde! — Ce sacrifice, monseigneur, n'aurait pas servi la cause du roi; vous présenter comme pacificateur, dès le commencement des troubles, aurait été plus profitable pour elle. — J'en avais la pensée, mais mon père s'y est opposé. — Je le regrette; car, si vous aviez assisté au lamentable spectacle de la lutte, les concessions demandées par le peuple eussent été accordées, et le roi serait encore sur le trône. — Ne me parlez pas de concessions, monsieur; elles sont la ruine du pouvoir; tout souverain qui s'y soumet est certain de perdre sa couronne. — Je ne suis pas de votre avis, monseigneur. Des engagements, d'ailleurs, avaient été pris avec la nation, et le temps n'est plus où la royauté peut impunément méconnaître ses promesses et imprimer à l'administration et à la politique une marche rétrograde. — Eh bien, s'il en est ainsi, les Français sont ingouvernables. — Une constitution me semble, au contraire, rendre le gouvernement plus facile; la marche du souverain est toute tracée, et l'action des autres pouvoirs le délivre de cette tyrannie des courtisans, des prêtres et des femmes, si fatale aux monarchies absolues. — Ah! libéral, libéral!... Au reste, tout cela m'est indifférent aujourd'hui; ma carrière politique est terminée; je ne voudrais pas régner sur la France, lors même qu'elle me rappellerait au trône. Je ne demande qu'à vivre tranquille et retiré. Et il me faut bien

peu de chose pour cela! » Quelques instants auparavant, le prince avait également abordé brusquement mon second, M. Lottin, et lui avait dit : « Raguse va écrire ses mémoires. Faire entrer ses troupes dans les rues!... Il a une dent contre moi, parce que je ne lui ai pas donné l'expédition d'Alger; il était sur la liste que j'ai présentée à mon père. Il est brave comme son épée; mais vous ne vous figurez pas ce que mon père a payé pour lui. Parce que je n'employais pas les maréchaux, on a dit que je ne les aimais pas. Pourquoi le faisais-je? C'est qu'on ne peut pas les récompenser : un général voit devant lui un bâton de maréchal! »

Cependant M. de Choiseul ne revenait pas. Dans la crainte de désobliger mes hôtes, je m'étais condamné à rester à bord, depuis mon arrivée dans les eaux de Portsmouth, et je m'étais abstenu d'entrer en relation officielle avec les autorités britanniques et de traiter des *saluts*. Je ne croyais pas, il est vrai, que mon séjour devant Cowes dût se prolonger au delà de quarante-huit heures; j'y étais depuis trois jours, et Charles X ne parlait pas encore de son départ. Cette situation devenait d'autant plus difficile pour moi, que les Anglais eux-mêmes s'étonnaient de ce que, étant le premier capitaine qui parût dans les eaux anglaises avec le drapeau tricolore arboré sur les deux bâtiments d'escorte, je tardais aussi longtemps à faire reconnaître ce drapeau, au moins par un salut. Le soir de cette journée (19), j'abordai le roi, et je lui demandai s'il comptait reprendre bientôt la mer. Il me dit qu'il ne pouvait me faire une réponse positive; que M. de Choiseul était chargé de demander, pour lui, l'autorisation de rester en Angleterre; qu'il devait attendre le résultat de cette démarche; mais que, dans tous les cas, il ne croyait pas pouvoir remettre à la voile avant le lundi, 23. Je lui fis observer que l'espèce d'*incognito* que je m'étais imposé ne pouvait durer aussi longtemps; que le devoir m'obligeait de notifier officiellement ma présence aux autorités maritimes de Portsmouth, de faire et de recevoir les *saluts* en usage par le chef d'une force navale étrangère qui se présente dans un port ami. « Je ne peux laisser croire, lui dis-je, que le nouveau drapeau de la France n'ose pas se faire reconnaître. » Le roi m'avait écouté avec une sorte de distraction; aux derniers mots que je venais de prononcer, il me dit : « Si vous tenez à aller voir l'amiral et le gouverneur, je vous conseille, mon cher capitaine, de vous y rendre en habit bourgeois, ou, si vous l'aimez mieux, de ne point prendre de cocarde; vous pourriez vous exposer à quelques inconvénients, car ce pavillon, ajouta-t-il en me montrant le pavillon tricolore arboré sur la *Seine*, est assez mal vu ici, et les officiers dont j'ai reçu la visite m'ont assuré que ce n'est que par égard pour moi qu'il a été souffert. — Alors, sire, je ne dois plus hésiter. Demain je me rendrai en grand uniforme à Portsmouth, et le nouveau drapeau sera immédiatement reconnu et salué

comme le drapeau légitime de la France, ou bien je ne reste pas une heure de plus sur cette rade. » Charles X ne répliqua rien, et s'éloigna.

Vendredi, 20. — Le capitaine Thibaut et moi, nous nous rendîmes de bonne heure à Portsmouth; nous étions l'un et l'autre en grand uniforme avec la cocarde tricolore au chapeau. Nous descendîmes chez le consul : il nous dit que les autorités ne pourraient faire autrement que de nous bien recevoir, car, à la moindre impolitesse que l'on se permettrait, le peuple se soulèverait. Après un malentendu qui retarda notre visite, nous fûmes, en effet, accueillis par l'amiral Folley avec les démonstrations les plus cordiales. Cet officier général nous apprit qu'il venait de recevoir communication de la réponse de son gouvernement à Charles X. Le roi avait demandé « de descendre en Angleterre et d'y être reçu *avec les honneurs dus à son rang.* » Le ministère anglais consentait au débarquement du roi, mais à la condition que ce prince « se présenterait comme *simple particulier* et *renoncerait* à exiger les *honneurs de la royauté.* » J'abordai alors la question des *saluts.* L'amiral me dit qu'il était prêt à rendre tous ceux que lui feraient les bâtiments de guerre d'escorte; mais il me prévint que, d'après les règlements de la marine anglaise, le salut du *pavillon*, c'est-à-dire le salut dû au *grade* des commandants, devait précéder le salut de la *couleur nationale*, et qu'il consentait à me reconnaître le grade de contre-amiral, puisque je commandais une division. Mais M. Folley était vice-amiral: je lui devais, dès lors, un nombre de coups plus considérable que celui qu'il me rendrait. Il ne me convenait pas de commencer par un salut qui pourrait être interprété comme un acte d'infériorité de nation à nation ; j'insistai donc pour l'égalité ; puis je consentis à y renoncer si le salut de la *couleur nationale* était fait le premier. L'amiral anglais invoqua de nouveau la lettre des règlements de sa nation, et je finis par déclarer que, satisfait de la reconnaissance formelle du drapeau tricolore par l'autorité anglaise, je consentais à ne pas insister sur la question de forme objet du débat, et que je m'abstiendrais d'exiger le salut jusqu'à ce que j'eusse reçu les ordres de mon gouvernement.

De retour à bord, je trouvai le cutter le *Goëland* qui m'apportait un pli du ministre de la marine. Cette dépêche me renouvelait la défense formelle de déposer Charles X dans un des ports de la Belgique et de la Hollande ou sur quelque point que ce fût des îles anglaises voisines de la France. Le roi ne tarda pas à venir à moi et à me demander comment j'avais été reçu. Je lui dis l'accueil que m'avait fait l'amiral Folley, et la conversation s'engagea de nouveau sur la politique. Charles X venait de lire une liasse de journaux ; il se plaignit avec amertume d'une foule de généraux, de personnages politiques et de hauts fonc-

tionnaires, qui, bien que ses obligés personnels et ses assidus courtisans la veille même de sa chute, se montraient non moins empressés auprès du nouveau roi Louis-Philippe. Le nom de M. de la Fayette fut prononcé. « Ah ! celui-là, du moins, m'écriai-je, n'a jamais varié. — Oui, c'est un vieux drapeau, répondit Charles X; il y a bien longtemps qu'il veut être le roi de la foule, mais il ne sera jamais rien. — Cependant, sire, permettez-moi de vous faire observer que, si M. de la Fayette, lors des derniers événements, avait désiré une couronne, il avait de grandes chances pour l'obtenir. J'ai moi-même été témoin de l'enthousiasme que sa vue inspirait au peuple, et, certes, le duc d'Orléans était loin de jouir de la même popularité. — Bah ! la Fayette est à la fois un ambitieux et un niais; on s'est servi de son nom, puis on le laissera là. » Il ajouta après quelques instants de réflexion et de silence : « Pourtant on n'aurait jamais dit cela de lui dans sa jeunesse; il promettait beaucoup, mais il a bien mal tourné. — Votre Majesté l'a donc connu très-jeune, sire? — Certainement. Nous avons fait ensemble nos exercices gymnastiques; il s'y montrait gauche, maladroit; mais il était gracieux, aimable, et nous amusait tous. Jamais nous n'aurions pensé qu'il aurait aussi mal tourné. »

Samedi, 21. — Le matin, de bonne heure, deux bateaux à vapeur anglais chargés d'embarquer les bagages du roi et les personnes de sa suite accostèrent le *Great-Britain*. Je donnai immédiatement tous les ordres nécessaires pour le transbordement. Peu de moments après, le duc d'Angoulême vint me témoigner le désir de descendre à terre et d'aller voir la duchesse. Je mis sur-le-champ à sa disposition un canot et plusieurs hommes de l'équipage; il revint au bout de deux heures, enchanté de sa promenade. Toute la famille, au reste, paraissait fort unie; les relations de tous ses membres entre eux étaient empreintes de beaucoup de naturel et d'une grande simplicité. Le Dauphin témoignait à son père une affection et une déférence qui ne se démentaient jamais. Chaque fois qu'il l'approchait, il levait sa casquette et répondait à toutes ses questions avec le même respect et la même soumission que s'il avait été le dernier de ses sujets; on aurait dit qu'il tenait à donner aux autres l'exemple de l'obéissance. Bien que la duchesse d'Angoulême eût moins de soumission dans les formes, son attachement pour Charles X ne paraissait pas moins profond. La duchesse de Berry et ses deux enfants montraient, à leur tour, pour le roi, une affection qui se révélait dans tous leurs actes. Charles X, après le retour de son fils, m'apprit qu'il allait s'établir dans le comté de Dorset, au bord de la mer, à quatre ou cinq lieues de Weimouth, dans le château de Lullworth, appartenant à M. Weld, catholique anglais fort

opulent, dont le frère était revêtu d'une haute dignité ecclésiastique. De nouvelles conversations politiques eurent lieu entre le roi, son fils et moi; mais elles ne sortaient pas du cercle tracé par celles que j'ai reproduites. Ces entretiens n'avaient rien de secret : ils avaient presque toujours lieu sur le pont, en présence de l'équipage, devant les officiers, qui souvent venaient s'y mêler. Charles X ne discutait pas ; il ne procédait, en général, que par assertions ou par des questions fort courtes. La maxime qu'il répétait le plus souvent était : qu'un roi ne doit jamais faire de concessions. La pensée ne lui venait pas que c'était précisément l'application de cette maxime qui l'avait perdu. Dans sa conviction, le rôle des Chambres devait se borner, non pas à discuter, mais à appuyer les mesures proposées par la couronne ; c'était à peine s'il leur reconnaissait le droit de remontrance et d'avis. Toutes ses conversations se terminaient par cette affirmation : que le duc d'Orléans ne pourrait jamais gouverner la France ; que la révolution ne constituait pour la nation qu'une situation essentiellement précaire, et que le duc de Bordeaux finirait infailliblement par remonter sur le trône en vertu de son droit; ce n'était, à ses yeux, qu'une affaire de temps.

Lorsque le transbordement des bagages fut commencé, MM. de Luxembourg et O'Hégerthy vinrent me faire observer que la famille royale, en posant le pied sur le sol anglais, se trouverait sans linge de table et sans approvisionnements; ils me demandèrent de céder au roi une partie des objets de cette nature embarqués à bord des deux paquebots. Je leur répondis que le linge et les approvisionnements qui se trouvaient sur ces navires ayant été achetés pour le service exclusif de Charles X et des siens, je croyais remplir le vœu de mon gouvernement en leur abandonnant la totalité de ce que portaient les deux bâtiments. Le roi vint me remercier lui-même de ce don. « Ces remercîments, lui dis-je, ne me sont point dus. Non-seulement je n'ai aucun droit personnel aux objets de toute nature embarqués pour le service de Votre Majesté, mais l'État lui-même n'en profiterait pas si je les ramenais au port. Il suffit de connaître le manége habituel des magasins de la marine pour désigner à l'avance les individus qui profiteraient des vins de prix, des conserves, des préparations de toute espèce et du linge acquis à si grands frais. »

Le soir, les princesses et les deux enfants revinrent à bord; ils avaient fait de nombreuses excursions dans la campagne; mais, partout, disaient les personnes qui les avaient accompagnés, le peuple anglais, en les voyant passer, gardait le plus profond silence. Quelques personnes appartenant aux classes élevées semblaient seules les plaindre et ressentir leur infortune.

Dimanche, 22. — La messe fut solennellement célébrée à bord du *Great-Britain*. Le soir, vers les huit heures, le roi me fit appeler, et m'annonça qu'il quitterait le bâtiment le lendemain de bonne heure. Il ajouta que son dessein était de ne pas faire un long séjour en Angleterre; qu'il n'y resterait que le temps nécessaire pour que les affaires, en Europe, reprissent une assiette plus calme, et qu'il se retirerait alors dans la partie méridionale des États autrichiens, vers Venise ou Vérone. Cette communication faite, le roi me prit les deux mains et les serra affectueusement dans les siennes. « Avant de vous quitter, mon cher capitaine, me dit-il, il m'est agréable de vous témoigner de nouveau toute ma gratitude, de vous remercier des complaisances et des attentions que moi et tous les membres de ma famille avons constamment trouvées en vous. Il est impossible d'avoir rempli votre mission avec plus d'honneur et de délicatesse. Je suis content de vous avoir connu; j'espère que je ne vous vois pas pour la dernière fois et que nous nous rencontrerons dans des temps plus heureux. — Je le désire, mais je ne l'espère point, sire; il faudrait pour cela que ma carrière aventureuse me portât aux lieux où Votre Majesté aurait pu choisir sa retraite; alors, je l'avoue, je serais heureux de revoir Votre Majesté. — Mais, mon cher, la France ne peut pas rester dans l'état où elle est; un jour, elle ouvrira les yeux; le duc de Bordeaux sera son souverain légitime; il faudra bien, alors, que vous soyez des nôtres. — Vous supposez donc, sire, que le duc d'Orléans, sourd à la voix de l'expérience, méconnaissant l'origine de son pouvoir, s'abandonnant aux conseils d'individus aveuglés par une honteuse cupidité, maintiendra tous les abus des administrations précédentes et s'exposera à perdre la confiance et l'estime des véritables Français? Je doute qu'il commette cette faute. Votre petit-fils n'a pas d'autre chance pour remonter sur le trône; et, pardonnez-moi ma franchise, sire, je ne le désire pas. Un pareil événement ne s'accomplirait pas sans lutte, sans l'intervention de l'étranger, et il serait alors acheté à trop haut prix. — Ah! mon cher, vous parlez toujours en libéral; mais, un jour, vous reviendrez de ces idées. Au reste, ajouta-t-il en me prenant de nouveau les mains, soyez bien convaincu que mon petit-fils ne reviendra jamais en France par l'aide des baïonnettes étrangères. Il sera rappelé par les Français eux-mêmes, ou bien il restera dans l'exil. C'est une chose dont je peux protester dans toute la sincérité de mon âme. » Je me retirai. Toute humeur, chez le roi, semblait avoir disparu. Son fils, les deux princesses, toutes les personnes de leur suite, étaient également moins tristes et plus calmes; tous se livraient volontiers aux distractions qui pouvaient s'offrir. Un seul homme avait une contenance qui faisait contraste avec la sérénité commune : c'était un gros abbé, ex-chapelain du château de Saint-

Cloud, qui ne cessait de se lamenter sur les privations de la vie du bord. On l'entendait constamment anathématiser, en termes fort peu canoniques, la Révolution et les révolutionnaires, qui avaient forcé le roi de s'expatrier; mais il ne se plaignait pas moins amèrement de Charles X, qui l'avait forcé de le suivre. Ce saint homme ne tarissait pas de regrets sur son joli appartement au château et sur l'excellence de sa table, « où il avait l'honneur de recevoir M. le grand aumônier lui-même. » S'il faisait trêve à ses lamentations sur les bonnes choses qu'il avait laissées à Saint-Cloud, c'était pour s'inquiéter des mets et des vins qui composeraient le déjeuner ou le dîner.

Lundi, 23. — Le roi et les membres de sa famille s'embarquèrent, à sept heures et demie du matin, sur le bateau à vapeur qui devait les transporter à Lullworth. Les princesses et les deux enfants quittèrent le *Great-Britain* les premiers; le roi et son fils descendirent ensuite. Je quittai en même temps le canot pour tenir compagnie à la famille exilée jusqu'au moment du départ. Je me tenais appuyé sur le bastingage, lorsque je vis approcher un navire où se trouvait le jeune Vanderberg. Les *tireveilles*[1] avaient été retirées, et ce jeune homme ne savait comment monter, lorsque Charles X et son fils, s'apercevant de son embarras, s'empressèrent de ramasser les cordages et de les lui jeter. Ce soin ne regarde que les matelots; le dernier des élèves de marine ne le prendrait pas, même pour l'officier général du grade le plus élevé; il croirait descendre de son rang. Aussi le jeune Vanderberg, lorqu'il fut monté, ne savait-il comment s'excuser auprès du roi et de son fils. Charles X, témoin de son embarras, se mit à sourire. « Je n'ai rien à faire sur ce bâtiment, lui dit-il; je puis bien me rendre utile. » Il alla s'asseoir ensuite sur un petit banc à dossier, placé au milieu du gaillard d'arrière, et où les enfants vinrent immédiatement le retrouver. La jeune fille monta sur ses genoux, le petit duc de Bordeaux sur ses épaules, et l'un et l'autre, dans cette position, se livrèrent à des caresses, puis à des jeux que partageait leur grand-père.

Le capitaine du bateau ne tarda pas à annoncer qu'il allait donner le signal du départ. Tous les passagers se pressent aussitôt autour de moi, me renouvellent leurs remercîments et me font leurs adieux; la duchesse d'Angoulême, dont la brusquerie apparente, le son de voix rude et dur, avaient d'abord fait sur moi la plus désagréable impression, ne se montra ni la moins empressée ni la moins prévenante. Je remontai sur le *Great-Britain*, et, à huit heures précises, je vis les roues battre d'abord lentement les eaux, accélérer ensuite leur mouvement, puis

[1] Cordages dont les passagers s'aident pour monter sur un navire.

emporter rapidement le navire, qui ne laissa bientôt plus paraître à mes regards qu'une masse confuse, surmontée d'un long tube d'où s'échappaient des torrents de fumée.

Le capitaine d'Urville annonça sur-le-champ au ministre de la marine le départ définitif de Charles X pour le château de Lullworth, et fit tous ses préparatifs pour rentrer en France. Mais, pendant quatre jours, les vents le retinrent dans la rade de Spithead; ce fut seulement le jeudi, 26 août, qu'il put remettre à la voile et tourner la proue du *Great-Britain* vers Cherbourg, où, par suite de vents contraires, il n'aborda que le lendemain matin. Le lundi suivant, 30, il partait pour Paris. Reçu le surlendemain de son arrivée par le nouveau roi, il a raconté, dans une lettre qui nous a été communiquée, les détails de cette entrevue. Cette lettre nous a semblé offrir trop d'intérêt pour ne pas être reproduite; elle appartient, d'ailleurs, à l'histoire à un double titre : d'abord comme faisant connaître, mieux que tout ce que nous pourrions dire, le caractère élevé de son auteur, homme remarquable, qui était à cette époque une des espérances de notre marine, et qui est devenu une de ses gloires; en second lieu, comme offrant un curieux tableau des commencements de la nouvelle royauté : tout le règne de Louis-Philippe se montre, pour ainsi dire, en germe dans ce récit.

... Le 2 septembre, dans l'après-midi, je reçus un billet de M. de Rumigny qui m'annonçait que le roi me recevrait le lendemain à onze heures du matin. Le lendemain, avant de partir, Gaimard vint me revoir et me féliciter sur l'avancement qui m'attendait et sur le crédit dont j'allais jouir; je lui répondis que l'on ne devenait pas courtisan avec un caractère comme le mien, et que je devais m'attendre à être laissé de côté, car, d'après ce que je voyais et ce que j'apprenais, il n'y avait que le roi de changé; que les hommes qui s'étaient placés eux-mêmes à la tête des affaires ne me semblaient pas valoir mieux que leurs prédécesseurs; qu'ils paraissaient suivre la même marche; qu'eux seuls et les gens de leur coterie auraient part aux faveurs du gouvernement; que le mérite et le talent seraient repoussés ou oubliés comme par le passé,

et que je craignais bien que nous ne fussions tombés de Charybde en Scylla.

A onze heures, je me rendis au Palais-Royal; on me pria d'attendre. Vers midi et demi, Sébastiani vint à passer en se rendant au conseil, et me dit qu'il n'était pas probable que le roi pût me recevoir avant trois heures. Ennuyé d'une attente déjà fort longue, je me décidai à me rendre, en attendant, au ministère de la marine, pour y faire régulariser les dépenses que j'avais faites dans le cours de ma mission; elles s'élevaient à 575 francs; encore était-ce parce qu'on m'avait obligé de voyager en poste. Si tous les fonctionnaires étaient aussi économes des deniers publics, les dépenses éventuelles de chaque ministère ne s'élèveraient pas tous les ans à des sommes aussi énormes que celles qu'ils demandent annuellement aux Chambres. Il me fallut aller au Trésor pour toucher; les caisses de la marine étaient vides; il est vrai que, lors de la publication des ordonnances et au premier bruit d'insurrection, tous les hauts employés du ministère avaient eu soin de se payer par avance leurs traitements du mois courant, et, comme tous ont conservé leurs places, ils ont pu, l'ordre une fois rétabli, régulariser facilement cet acte d'insigne cupidité.

Je retournai au Palais-Royal; mais, avant de pouvoir être admis, je dus encore laisser passer une douzaine de députations. Deux ou trois fois, je représentai aux aides de camp de service que, n'ayant rien à demander à S. M. Louis-Philippe, je remettrais volontiers mon audience à un autre jour, et que même j'y renoncerais sans regret si le roi ne pouvait décidément me recevoir. On me pria d'attendre encore, j'y consentis, et je tuai le temps en examinant le personnel des députations. Le plus grand nombre des individus qui les formaient se composaient de bons provinciaux qui avaient fait le voyage tout exprès pour être présentés au *roi-citoyen* et pour retourner ensuite dans leur petite ville ou dans leur village raconter à leurs concitoyens ébahis les détails de leur présentation; d'autres représentaient quelques-unes de ces sociétés scientifiques de province, obscures, ignorées, et qui à peine constatent leur existence dans le *Moniteur* et dans les journaux de la localité; d'autres étaient tout simplement des solliciteurs qui venaient demander des décorations et des places à titre de sauveurs de la France dans les trois journées.

Enfin, au bout de près de quatre heures d'attente, je fus introduit. Le roi Louis-Philippe s'avança vers moi d'un air très-amical et en me tendant la main. « Il y a longtemps que nous nous connaissons, capitaine, me dit-il en faisant allusion à mon voyage à Palerme en 1814. — C'est vrai, sire; aussi, depuis cette époque, ai-je eu le temps de faire deux fois le tour du monde. — Eh bien, mon ami, comment s'est passé

le voyage que vous venez de faire? — Fort bien, sire, et il a été beaucoup plus court que je ne m'y attendais. — Et vos passagers? — Ils étaient d'abord très-affligés; mais ils ont assez promptement pris leur parti, et, dans les derniers moments de leur séjour à bord, tous paraissaient calmes et résignés. — Vous ont-ils parlé? Que vous disaient-ils? Vous ont-ils entretenu de moi? — Oui, sire, et je ne dois pas vous dissimuler qu'ils ne vous traitaient pas fort bien, et qu'ils voyaient même en vous le chef d'une conspiration qui les aurait renversés.—Vraiment! Contez-moi donc tout cela. » Alors je lui fis le résumé de plusieurs de mes conversations avec Charles X, ce qui parut le divertir beaucoup; il me témoigna souvent sa satisfaction de ce que je leur avais affirmé que le duc d'Orléans ne pouvait être à la tête d'un complot, puisque ni avant ni après les trois journées aucun cri ne s'était fait entendre en sa faveur, et que son nom n'avait été prononcé pour la première fois que le samedi, lors de sa visite à l'Hôtel de Ville. « Vous avez très-bien fait de lui dire tout cela, s'écria le roi.—Mais il n'a pas voulu me croire, ai-je répondu, et il est encore persuadé qu'il existait un complot. — Ah! c'est bien là Charles X; je lui avais pourtant prédit ce qui arriverait; mais cet homme ne pouvait admettre qu'on pût gouverner constitutionnellement. — J'espère, sire, que vous prouverez le contraire. — Oui, oui, mon cher capitaine... Cependant il y a bien de l'agitation, bien de l'effervescence. — Tout cela s'apaisera promptement, sire, si vous exécutez toutes les réformes que l'on attend de vous. — Avez-vous vu quelques-uns des ex-ministres en Angleterre? » Je lui racontai la visite de M. d'Haussez et du cardinal de Latil, et j'ajoutai que j'étais bien aise de l'évasion du premier. « J'en suis fort content aussi, dit le roi, et je donnerais beaucoup pour que les quatre autres fussent également hors de France, car leur affaire est très-pénible et bien inquiétante. »

La conversation durait depuis une demi-heure; deux ou trois fois des aides de camp s'étaient approchés comme pour l'interrompre; mais à chaque reprise le roi les avait éloignés; enfin, un de ces officiers paraissant insister plus qu'on ne l'avait encore fait, je m'inclinai devant le roi, qui me prit par la main en me disant qu'il me savait le plus grand gré du zèle et du dévouement dont je venais de faire preuve, et qu'il en garderait le souvenir. Eau bénite de cour dont je savais déjà apprécier toute la valeur! Je quittai les appartements, et j'étais déjà presque au bas du grand escalier, quand un aide de camp, accourant après moi, me dit que le roi m'invitait à dîner pour le surlendemain dimanche.

Je me rendis à six heures chez le ministre de la marine, qui m'avait invité à dîner. Outre le ministre Horace Sébastiani et son frère Tiburce, nous étions dix ou douze convives; presque tous étaient Corses. Cette circonstance me rappela qu'un an auparavant, chez M. d'Haussez, je

m'étais également rencontré à table avec toute une troupe de Bordelais, ses compatriotes. Horace Sébastiani se montra dans cette soirée bien inférieur à ce que j'attendais de lui : il fut fat, suffisant, parleur infatigable et au-dessous du médiocre. Je m'étonnai moins qu'il dirigeât aussi mal la marine. Son frère Tiburce me parut avoir plus de sens, plus de tact et d'instruction ; j'étais placé près de lui, et nous causâmes longtemps de la Grèce, qu'il paraît avoir visitée avec fruit. Le vice-amiral Émériau se trouvait aussi du dîner, et il me témoigna son indignation de voir le nouveau gouvernement placer à la direction du personnel de la marine un congréganiste dévoué comme ... Je quittai le ministre dès huit heures et demie et assez mal avec lui, parce que je m'étais permis de relever plusieurs grosses bévues géographiques qu'il avait lancées avec sa fatuité ordinaire. Je vis bien vite que je n'avais rien à attendre d'un pareil ministre, et que mes services ne seraient pas un titre auprès de lui et des hommes déplorables qu'il avait maintenus dans l'administration. Je me résignai à demeurer à l'écart.

Le dimanche, 5, je songeai à aller dîner chez le roi. A six heures précises, j'entrais dans les salles du Palais-Royal : près de quatre-vingts personnes y étaient déjà réunies et formaient autour du roi et des membres de sa famille un rempart épais que je ne cherchai pas à percer. Bientôt d'ailleurs on se mit à table; puis, après le dîner, un des aides de camp près duquel on m'avait placé me présenta au prince de Joinville, qui devait, disait-il, entrer bientôt dans la marine. Ce prince, âgé de douze à treize ans, avait une physionomie assez douce et assez prévenante; mais que pouvais-je dire à un enfant? J'étais donc passablement embarrassé, lorsque fort heureusement quelques courtisans, accourant près du petit prince, se disputèrent à qui lui ferait le plus de compliments, et finirent par s'en emparer.

Je saluai en passant la reine, qui me regarda avec une certaine curiosité. Elle me voyait pour la première fois et cherchait sans doute à savoir qui j'étais; mais, n'ayant personne pour me présenter, je ne crus pas convenable de me nommer moi-même. Je ne songeai pas davantage à aborder Louis-Phillipe : un quintuple rang d'épaulettes et d'habits brodés formait autour de lui une ligne serrée, impénétrable, où figuraient parmi les plus souriants et les plus courbés les R..., les D..., les T... [1], et la plupart de ceux qui, soigneusement cachés au jour du péril, levaient maintenant la tête avec la fierté de gens qui avaient sauvé la France de moitié avec l'héroïque Dupin.

Indigné de l'effronterie de ces avides sycophantes, je me dégageai de la foule, et, le coude appuyé sur la cheminée, je restai quelques

[1] Ces noms sont en toutes lettres dans l'original.

moments à examiner le tourbillon de broderies et d'épaulettes qui s'agitaient autour de moi. La salle était fort grande, et néanmoins si pleine, que, hormis la place où je me trouvais, tout le reste était littéralement encombré. La circulation n'était pas possible. Il n'y avait de mouvement que lorsque le roi faisait quelques pas en avant, en arrière ou sur les côtés, mais sans parvenir à se dégager jamais de l'épais rempart qui le cernait : le groupe, toujours compacte, s'avançait ou reculait en même temps que Louis-Philippe, et continuait à le tenir étroitement enfermé. Las de ce spectacle, fatigué du rôle ridicule que je jouais sous ces voûtes dorées, je voulus sortir ; ce fut d'abord en vain, car le flot des arrivants barrait hermétiquement l'unique issue de la pièce. Enfin, je pus me trouver dehors; je respirai l'air libre avec délices, et secouai la poussière de mes souliers, me promettant bien de ne plus fatiguer le plancher royal du poids de ma personne. J'avais pu me convaincre qu'en véritable Bourbon, Louis-Philippe avait déjà donné sa confiance aux intrigants qui enveloppaient ses prédécesseurs. Les hommes tels que moi n'avaient plus qu'à rentrer dans leur obscurité.

Les instances de Tastu me décidèrent à me rendre chez M. Hyde de Neuville, qui lui avait témoigné un très-vif désir de me voir. Je ne pouvais oublier que je devais à cet ancien ministre ma promotion au grade de capitaine de vaisseau et la première décision favorable à la publication du voyage de l'*Astrolabe*. Nous causâmes longtemps des princes exilés : serviteur fidèle et dévoué de cette famille, il ne veut point abandonner leur cause. Il m'a protesté que Charles X serait demeuré fidèle à la Charte si les prêtres n'eussent pris autant d'ascendant sur son esprit. Tout en plaignant M. de Neuville de la ligne qu'il s'obstine à suivre, je l'estime bien autrement que tous ces misérables, naguère les esclaves si empressés du congréganisme, et aujourd'hui se posant en intraitables libéraux.

Le gouvernement de Louis-Philippe ne se montre pas plus raisonnable que les précédents sur le serment; il exige comme eux cette inutile et immorale formalité. Talleyrand vient de prêter son quatorzième serment. Le soir du 6, je reçus l'invitation de venir prêter le mien, le 10, entre les mains du ministre. Je me suis rendu au jour indiqué près de Sébastiani, et je ne pus m'empêcher de lui dire que je regardais la formalité que je venais de remplir comme une affaire de pure forme, la mission que je venais d'accomplir devant être pour le nouveau pouvoir une garantie plus forte que tous les serments du monde. « Sans doute, répondit le ministre, nous ne pouvons douter de vos sentiments; mais c'est une mesure générale. — Mesure qui ne signifie pas grand'chose, » ajoutai-je aussitôt en saluant le ministre pour me retirer. Mais Sébastiani, prenant une physionomie plus souriante que de coutume, m'attira

dans l'embrasure d'une fenêtre, contre la porte de son cabinet, et me dit : « Eh bien, capitaine, que dit-on de nouveau? — Rien de bon, général[1]; on n'est pas satisfait de la tournure que prennent les affaires. — Mais enfin, que veut-on? — Bien des choses. D'abord, on ne s'attendait pas à voir les ministres de Louis-Philippe succéder à ceux de Charles X tout simplement pour occuper leur place et maintenir tous les abus du dernier règne. — Quels abus encore? — Pour ne citer qu'un seul détail, on espérait que les ministres actuels porteraient une économie sévère dans l'administration des deniers de l'État et feraient disparaître cette foule de traitements monstrueux qui insultent à la misère publique ; on s'attendait à les voir donner les premiers l'exemple et porter ensuite une main ferme et équitable sur les traitements inférieurs. — Il y a bien moins à gagner que vous le croyez, dit le ministre avec un certain embarras. — Mais, général, vous, tout le premier, est-ce que vous n'administreriez pas les affaires de la marine avec autant de zèle et d'honneur en touchant de l'État 60,000 francs au lieu de 120,000 francs? Combien de réductions semblables à opérer dans les hautes fonctions des ministères, maréchaux, généraux, directeurs, inspecteurs, présidents, procureurs généraux, préfets, etc., sans parler de ces sinécures si nombreuses que l'on pourrait tout à fait supprimer! — Bah! bah! tout cela ne servirait pas à grand'chose. Il n'y a pas longtemps, quand nous voulions faire tomber l'autre système, nous aussi nous criions après les sinécures : mais il est de fait que toutes les réductions possibles ne donneraient qu'une très-mince économie. — Permettez-moi d'en douter. — Oh! c'est un calcul bien simple à faire. Il existe en tout pour 112 millions de fonctions rétribuées ; plus de 60 millions sont absorbés par des places de 3,000 francs et au-dessous ; vous conviendrez qu'il est impossible de réduire ces derniers traitements. — Sans doute, il ne faudrait agir à cet égard qu'avec beaucoup de réserve ; mais, à côté des traitements de 3,000 francs qui sont nécessaires, il existe dans cette catégorie un grand nombre de sinécures ou d'emplois inutiles; ne pourrait-on les supprimer? Quant aux traitements supérieurs à 3,000 francs..... — Eh bien, dit le ministre en m'interrompant, tout ce que l'on pourrait obtenir par des réductions serait une économie de 10 à 12 millions ; ce résultat vaut-il la peine de mécontenter et de gêner tant de personnes? — Une pareille économie, à mon avis, n'est pas du tout à dédaigner ; je ne vois pas, en outre, comment les preneurs de traitements de 20, de 30, de 40,000 francs seraient si grandement à plaindre pour n'en toucher que les deux tiers ou même la moitié. Il en résulterait d'ailleurs un effet

[1] Le général Sébastiani, alors ministre de la marine, était un général de cavalerie.

moral fort important : les hauts fonctionnaires, moins largement rétribués, seraient moins soupçonnés de cupidité et obtiendraient plus de considération et d'estime ; d'un autre côté, le nombre et l'avidité des concurrents diminueraient en proportion des émoluments affectés aux places, surtout si la responsabilité des fonctionnaires devenait en même temps plus sérieuse ; enfin, l'on verrait les hommes choisis pour bien remplir les places, et non plus les places créées pour les hommes.— Bah ! bah ! mais, avec toutes ces réductions, que deviendrait le commerce? que deviendrait Paris surtout, qui ne vit que par le luxe? — Ah ! général, ce raisonnement n'est pas sérieux. Si la réduction possible sur la masse des traitements ne s'élève qu'à 10 ou 12 millions, la moitié au plus pèserait sur les fonctionnaires de Paris ; or quelle influence peuvent avoir 5 ou 6 millions de plus ou de moins sur la masse du commerce parisien? Ils ne suffiraient pas pour alimenter le négoce d'une seule de ses rues, celui de la rue Vivienne, par exemple. » Le général, dans ce moment, m'écoutait à peine, il était mécontent, ennuyé ; je le saluai, et sortis, bien décidé à ne revenir que lorsque je serais appelé pour affaires de service, et à m'occuper obscurément, en attendant, de la publication du voyage de l'*Astrolabe*.

FIN DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

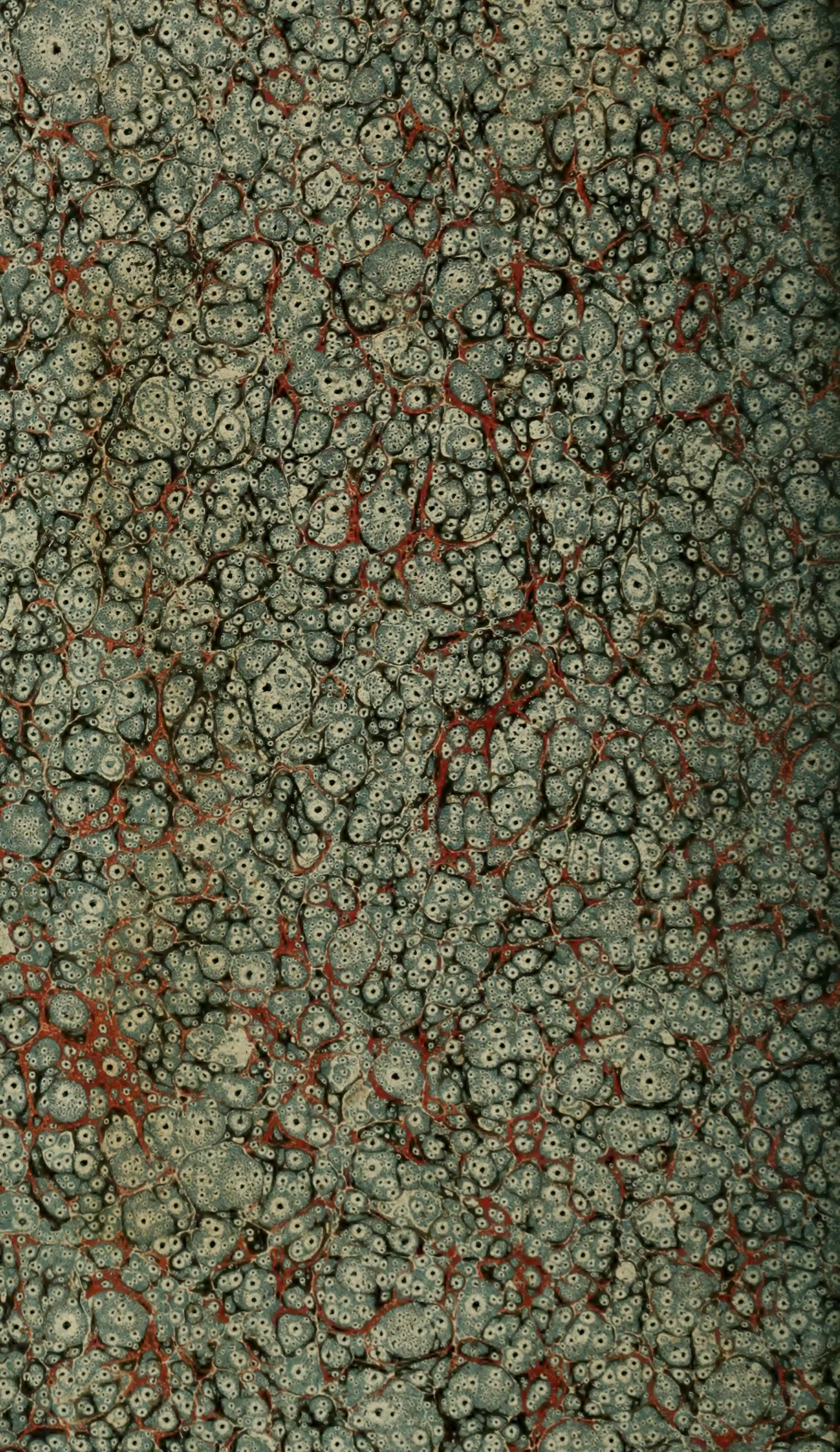
CHAPITRE VI

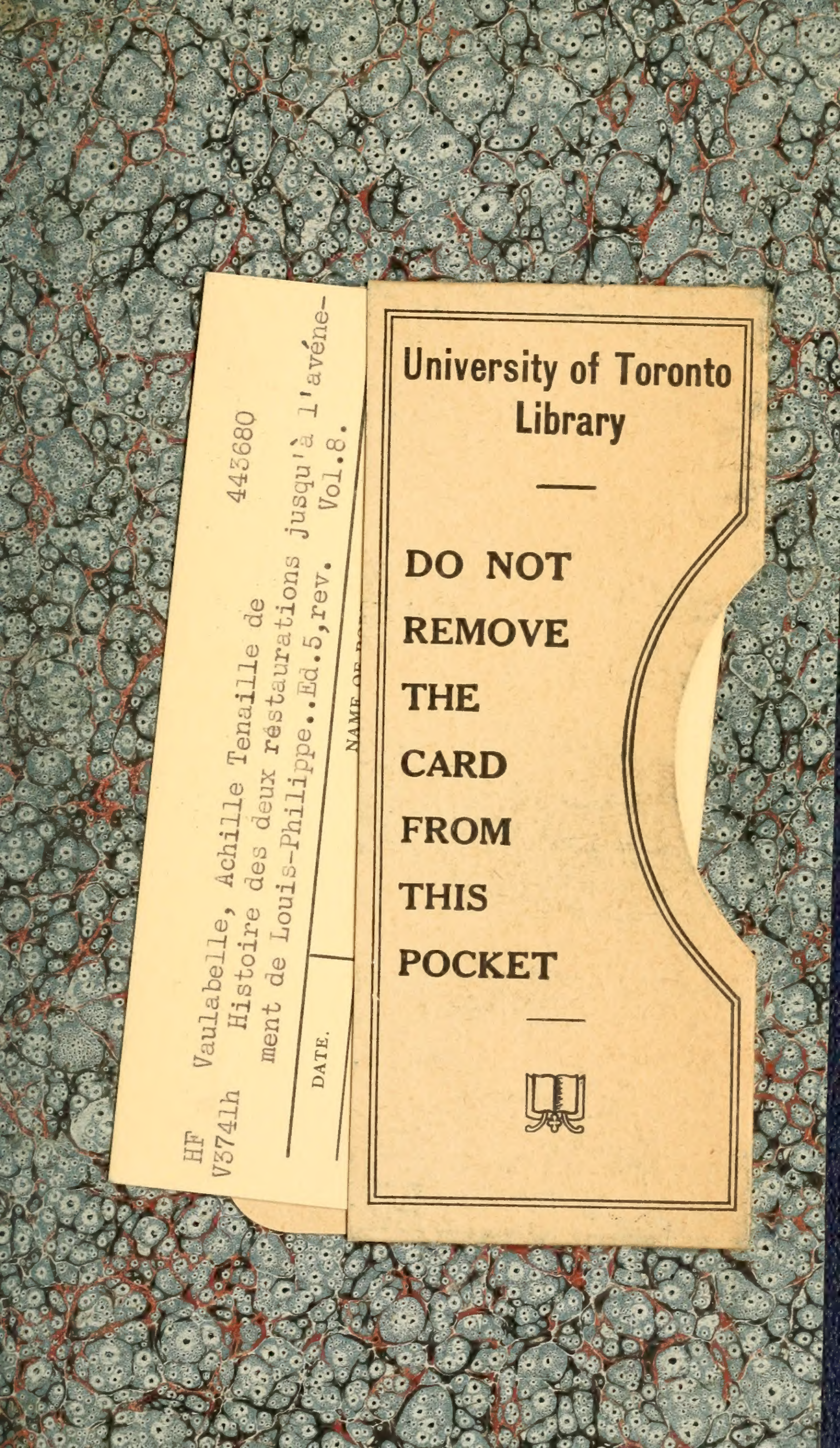
CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.




HF
V3741h
Vaulabelle, Achille Tenaille de
443680
Histoire des deux réstaurations jusqu'à l'avéne-
ment de Louis-Philippe..Ed.5,rev.
Vol.8.
DATE.
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

